

Observatoire national des zones urbaines sensibles



Avant-propos

Le Conseil d'orientation de l'observatoire des zones urbaines sensibles a été installé par M. Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, le 25 octobre 2004. Le rapport 2004 de l'observatoire s'est voulu un état des lieux au moment de l'entrée en vigueur de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Le Conseil d'orientation l'a validé lors de sa séance du 8 novembre 2004.

Le Conseil a souhaité qu'y soit jointe une note sur les indicateurs figurant à l'annexe 1 de la loi précisant leur disponibilité tant au niveau national qu'au niveau local.

L'observatoire devra s'attacher à permettre l'adaptation aux zones urbaines sensibles des systèmes d'observation, tout particulièrement, dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Dans le domaine de la sécurité, la coopération avec l'INHES permettra d'améliorer sensiblement l'évaluation de la situation et de son évolution dans ces territoires.

Le programme de travail pour 2005 intègrera bien entendu les préoccupations exprimées dans les débats parlementaires, ainsi que les orientations gouvernementales fondant le plan de cohésion sociale.

Bernadette MALGORN
*Préfète de la Région Bretagne,
Préfète du Département d'Ille-et-Vilaine
Présidente du Conseil d'orientation
de l'observatoire national des ZUS*

Sommaire

Pourquoi un observatoire ?	7
Avertissement méthodologique	11
Géographie des ZUS	13
Les ZUS : combien d'habitants ?	13
Comment se situent les ZUS par rapport au tissu urbain du territoire national ?	15
Répartition géographique des ZUS	16
L'intercommunalité	17



première partie

éléments pour un diagnostic

1.1 Les habitants	28
Les principales évolutions démographiques	29
La population en ZUS	30
Évolution par âge : une population jeune mais vieillissante	31
Une féminisation légèrement renforcée	35
Les étrangers	35
Ménages et familles en ZUS	37
Évolution contrastée dans les départements d'outre-mer	41
L'intégration des populations immigrées	45
Population immigrée dans les ZUS : vers une élaboration d'indicateurs de l'intégration	45
La morphologie socioprofessionnelle des ZUS et son évolution	51
Les ZUS, des quartiers d'ouvriers et d'employés	51
Saisir la diversité des situations à l'aide d'une typologie	54
Huit types de ZUS	54
1.2 L'état du logement dans les ZUS	62
Nombre de logements en ZUS et évolution	63
Les caractéristiques physiques du parc	69
Les logements selon leur statut d'occupation	74
1.3 L'activité économique dans les ZUS, ZRU et ZFU	84
Le tissu économique des ZUS	85
Les évolutions entre 1999 et 2002	90
La relance des zones franches urbaines	95
1.4 Les commerces, les services marchands et les équipements publics	98
Les équipements et services publics dans les ZUS	100
Les commerces et services marchands dans les ZUS	104

1.5 La vie sociale	110
Le capital social : une notion riche mais ambiguë	112
Sociabilité et vie sociale	113
1.6 Les nuisances et les risques environnementaux	124
Les nuisances	125
L'exposition aux risques environnementaux	130



deuxième partie

les enjeux

2.1 La scolarité et l'éducation	134
La scolarité et la question éducative dans les quartiers populaires	135
Les quartiers en ZUS dans le champ de l'éducation : chiffres significatifs	139
Les mécanismes spécifiques	150
Les questions qui se posent à l'observation et à l'évaluation	154
2.2 La santé des enfants d'âge scolaire	156
Surpoids et obésité chez les élèves de CM2 en ZUS	157
Santé bucco-dentaire	162
2.3 La sécurité quotidienne	166
L'enquête « Vie de quartier »	167
L'atmosphère du quartier et le sentiment d'insécurité	169
Les faits dont les ménages interrogés ont été victimes	170
Victimation individuelle : vols personnels et agressions	173
2.4 L'activité, le chômage et l'emploi	178
L'activité	180
Un chômage qui reste fort, des écarts qui ne se creusent plus dans les années récentes	185
La diversité du chômage et de ses évolutions entre quartiers en ZUS	194
Précarité des emplois, sous-emploi et horaires pratiqués	196
Trajectoires des demandeurs d'emploi et effets quartiers	199
2.5 Les conditions de logement	206
Vacance et mobilité	207
Pauvreté et logement dans les ZUS	211
Le logement des étrangers dans les ZUS	225
Annexes	232
Historique législatif des ZUS - ZRU - ZFU	233
Décret relatif à l'Observatoire national des ZUS	239
Glossaire	241

Pourquoi un observatoire ?

Créé par la loi du 1^{er} août 2003, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles est chargé de mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement dans chacune des zones urbaines sensibles (ZUS), de suivre la mise en œuvre des politiques publiques conduites en leur faveur, de mesurer les moyens spécifiques mis en œuvre et d'en évaluer les effets par rapport aux objectifs et indicateurs de résultats mentionnés par la loi d'Orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003.

Comme pour tout observatoire, sa création répond d'abord à un besoin de connaissance. Il s'agit bien de contribuer à une intelligibilité nouvelle des questions relatives à la politique de la ville et, comme le rapport de la Cour des comptes de 2002 le préconisait, à se doter d'outils plus conséquents en matière de mesure de l'impact des différentes politiques publiques qui y concourent.

Mais au-delà de ces enjeux de connaissances, la création de l'observatoire national des ZUS présente deux caractéristiques majeures, très innovantes sur le plan de la définition et de la conduite des politiques publiques.

Cet observatoire s'inscrit d'une part dans le cadre d'un véritable programme d'action. Il a en effet pour mission d'accompagner très directement la mise en œuvre, entre 2004 et 2008, de la loi d'Orientation et de programmation sur la rénovation urbaine et la politique de la ville du 1^{er} août 2003. Cette dernière présente la particularité d'afficher des objectifs thématiques précis aux principales politiques publiques conduites dans ces territoires. Elle énumère dans son annexe les principaux indicateurs permettant d'apprécier la pertinence et l'efficacité des moyens qui y sont déployés.

D'autre part, les travaux de l'observatoire sont précisément articulés avec des exigences démocratiques de débat public. La loi pose en effet l'obligation chaque année, d'un débat d'orientation devant chacune des deux assemblées parlementaires. Elle prévoit également, sur la base d'un rapport local d'observation, la tenue d'un débat au sein des assemblées délibératives des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Les zones urbaines sensibles

Créées par l'article 42 de la loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement territorial du 4 février 1995, les ZUS s'inspirent du principe de zonage inscrit dans la loi d'Orientation pour la ville de juillet 1991. Leur liste figure dans le décret du 26 novembre 1996 pris en application de la loi Pacte national de relance pour la ville. Elles constituent ce qui pourrait être défini comme les territoires prioritaires de la politique de la ville.

A ce jour, les ZUS sont au nombre de 751, réparties sur près de 800 communes au sein de plus de 200 agglomérations. Présentes dans tous les contrats de ville, elles bénéficient de mesures de discrimination positive, sous forme de dotations spécifiques et surtout d'exonérations fiscales lorsque la gravité de leur situation a conduit à les classer en zone de redynamisation urbaine ou zone franche urbaine. Depuis le 1^{er} janvier 2004, elles sont éligibles aux financements de l'Agence nationale de rénovation urbaine.

Ainsi, les ZUS représentent un double enjeu dont l'essentiel est la cohésion nationale : les inégalités et les handicaps dont souffrent ces territoires sont si manifestes qu'ils mettent en cause l'équilibre social et politique de notre pays. Mais un autre enjeu tient à cette identification en tant que territoire en difficulté qui ouvre droit à la mise en jeu de la solidarité nationale.

Le rapport 2004 : un état des lieux

Pour son premier rapport, l'observatoire national s'est attaché à produire un état des lieux des ZUS. Son objectif est donc d'abord descriptif. Pour cela, il s'est essentiellement appuyé sur les informations statistiques immédiatement disponibles. Il couvre donc très inégalement les différents domaines d'action publique mentionnés par la loi et mobilise des données très différentes de part leur mode de collecte et dans leur degré de précision. Certains éléments du rapport sont issus de fichiers exhaustifs alors que d'autres reposent sur des données d'enquêtes auprès d'échantillons et ne doivent pas conduire à des extrapolations définitives. En creux, le rapport indique sur quels domaines un effort d'observation devra être produit. Mentionnons, notamment, le nécessaire approfondissement des thèmes de la santé, des reve-

nus, de la fiscalité et des financements publics, des trajectoires résidentielles et professionnelles, de l'illettrisme. Enfin, une attention particulière devra être accordée à la production de statistiques sexuées.

Par ailleurs, l'observation de la situation des ZUS et des effets des politiques mises en œuvre est soumise à un délai minimum qui rend impossible le suivi en « temps réel » des ZUS. L'année 2004 n'étant pas encore achevée, les indicateurs correspondants ne sont pas encore disponibles. Les premiers résultats collectés constituent un état des lieux initial et les valeurs 2003, lorsqu'elles sont disponibles, serviront de base à la mesure de la réalisation des objectifs définis par la loi. Ces résultats ne doivent pas être considérés comme suffisants à une compréhension de la situation des ZUS. En effet, ils ne prennent sens qu'au travers du suivi de leur évolution sur la période 2004-2008. En outre, ils sont à considérer comme des indices devant être complétés par d'autres données pour donner lieu à des analyses plus approfondies.

De cet état des lieux, il ressort deux enseignements majeurs.

L'observation des ZUS met en évidence l'accumulation des problèmes sociaux et urbains auxquels sont confrontés ces territoires. En matière d'emploi, de développement économique, de logement, de réussite scolaire ou d'insécurité les écarts demeurent importants entre l'ensemble des ZUS et le reste du territoire national, entre les ZUS et leur agglomération. Bien sûr, pour chacun de ces domaines, pris isolément, les ZUS n'accueillent jamais la totalité des populations défavorisées. La pauvreté en France, par exemple, n'est pas réductible à la géographie de ces territoires. Mais l'observation des ZUS met en évidence une nette tendance au cumul des difficultés sur un même territoire. Cela confirme le bien fondé d'une approche territoriale des problèmes sociaux et urbains.

Ce constat général, ne doit pas masquer la très grande hétérogénéité des ZUS. Tant par leur taille, leur poids au sein des agglomérations que par la gravité des difficultés qu'elles rencontrent, elles se distinguent entre elles. Selon la pondération relative des différents handicaps qu'elles présentent, certaines apparaissent comme de véritables lieux de concentration des problèmes à l'échelle d'une unité urbaine alors que d'autres ne semblent qu'amplifier des difficultés plus diffuses à cette échelle.

Ces premiers constats, soulignent à quel point nous avons encore à progresser sur l'analyse territoriale des inégalités sociales et écono-

miques. Ils confirment, pour les futurs rapports de l'observatoire, la nécessité de toujours distinguer dans l'analyse les ZUS entre elles et de situer les ZUS au plus près des évolutions de leur agglomération. Cela passera par le développement d'une observation infra communale ne se réduisant pas strictement aux ZUS afin de mieux situer ces territoires dans la diversité des quartiers de leur agglomération. En effet, les ZUS, lorsqu'elles sont comparées à la moyenne de territoires plus vastes, les unités urbaines, les régions ou l'espace national paraissent un peu artificiellement homogènes et spécifiques. La comparaison, pour apporter en compréhension, devra s'attacher à atténuer ces effets.

Un observatoire pour éviter de percevoir les ZUS comme des entités autonomes

Ces premiers résultats témoignent du risque qu'il y a à considérer les ZUS comme des entités autonomes, « gérées à part », indépendamment des évolutions nationales et du dynamisme de leurs agglomérations. En effet, c'est un des enjeux de l'observatoire que d'amener les institutions à comprendre l'évolution de ces territoires marginalisés en se référant à leur environnement social, économique et urbain. C'est la connaissance fine des dynamiques à l'œuvre entre un territoire en difficulté et l'unité urbaine dont il dépend qui permet de mobiliser des dispositifs de régulation à même d'enrayer sa dérive. C'est la comparaison de situations locales avec des situations régionales qui permet de distinguer ce qui relève de tendances lourdes de ce qui est plus spécifiquement local. C'est enfin la compréhension de l'ampleur de ce que représentent, au niveau national, les écarts de développement social, économique et urbain des ZUS par rapport au monde urbain qui permet de calibrer au bon niveau l'importance de l'effort attendu de la solidarité nationale.

En apportant des éléments précis d'information sur la situation réelle des quartiers en difficultés, l'observation concourt très directement à lutter contre le découragement, les routines ou le fatalisme que peut engendrer une lecture par trop superficielle ou sensible des phénomènes sociaux et urbains. Elle dessine de nouvelles perspectives d'action. L'observation doit nous conduire à mieux mobiliser les grandes politiques de droit commun concourant à la lutte contre les disparités territoriales. Elle devra permettre de réduire de l'excessive globalisation ou dispersion des moyens alloués à cet effort.

Le « chantier » ouvert par la création de l'Observatoire national des zones urbaines sen-

sibles, dont ce document est le premier rapport, est comme on peut le constater immense et passionnant. Il s'agit à la fois d'analyser et « de faire parler » des données existantes, de construire avec les institutions partenaires de nouveaux indicateurs mieux adaptés et de produire une connaissance utile à tous les acteurs concernés, tant au niveau national que local.

Il s'agit surtout de tout mettre en oeuvre pour qu'une meilleure connaissance des ZUS et de leurs populations contribue à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques dont elles ont besoin. C'est ici que l'exigence démocratique de débat public rejoint le nécessaire besoin d'information et d'évaluation sur les politiques menées dans ce pays.

Claude BRÉVAN

*Déléguée interministérielle à la Ville
et au développement social urbain*

Avertissement méthodologique

La géographie des ZUS est une construction « ad-hoc » dessinée pour cerner au plus près les contours de quartiers en difficulté sociale et y déployer les actions de la politique de la ville. Le périmètre des ZUS a fait l'objet de négociations se fondant sur une approche empirique des réalités sociales, urbaines, économiques et il a été fixé par décrets dans le prolongement du Pacte national de relance pour la ville de 1996. Si une ZUS présente souvent une certaine unité sur le plan urbanistique, ses délimitations ne respectent aucune frontière administrative. Bien qu'en général, les ZUS soient infracommunales, il arrive aussi que leur territoire relève de plusieurs communes.

Les ZUS sont donc des objets singuliers pour la statistique dont les produits « standards » se moulent presque toujours sur des zonages administratifs longuement durcis par l'histoire (région, départements, communes...). Les données sur les ZUS rassemblées dans le présent rapport ont toujours été construites « sur-mesure », et, pour renseigner chaque thème ou chaque indicateur à l'échelle des ZUS, une exploitation spécifique des sources statistiques existantes est toujours nécessaire.

Les périmètres statistiques des ZUS sont constitués d'agrégats d'îlots, niveau géographique de diffusion le plus fin, utilisé pour les recensements de la population et correspondant en général dans les zones d'habitat dense à des pâtés de maison. Ce sont en fait des approximations des périmètres réels des ZUS, tels que les définissent les « rue par rue » des décrets. Une règle de décision fondée sur la localisation de la majorité apparente de la population de l'îlot a été utilisée par l'INSEE pour décider d'inclure ou non dans le périmètre statistique les îlots « à cheval » sur la frontière réglementaire de la ZUS. Ces approximations ont très certainement peu d'effets sur les résultats obtenus pour l'ensemble des ZUS ainsi que pour les plus grandes d'entre-elles, regroupant plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Elles introduisent sans doute beaucoup plus de flou dans la description des plus petites qui ne comptent que quelques centaines d'habitants.

À cette échelle, les instruments généraux de la statistique perdent en précision : les résultats issus d'échantillons, y compris de l'exploitation complémentaire du recensement, sont à interpréter avec précaution.

Comme l'indique la loi, le présent rapport s'attache à mesurer les écarts entre la situation des ZUS et celle de leur agglomération ou, pour la synthèse nationale entre l'ensemble des ZUS et l'ensemble de leurs agglomérations d'appartenance. La loi ne précisant pas à quelle notion d'agglomération il convenait de référer la ZUS, le choix a été fait de retenir la notion d'unité urbaine dans la définition de 1999. Ce choix, outre qu'il présente des avantages pour la richesse des informations statistiques directement disponibles à ce niveau, se justifie par la pertinence de cette échelle pour l'analyse des questions urbaines. Il permet en effet de replacer la ZUS dans un ensemble ayant une réalité physique certaine, puisqu'il faut le rappeler, une unité urbaine est formée d'une commune ou d'un ensemble de communes liées entre elles par la continuité du bâti. Plus que la référence à la seule commune d'implantation de la ZUS ou à l'intercommunalité de gestion administrative, la référence à l'unité urbaine permet de resituer la ZUS dans son tissu urbain, à la fois espace bâti et espace public aux ressources et équipements en principe partagés par ses habitants.

Mais ce choix présente aussi différentes limites qu'il conviendra de garder à l'esprit pour l'interprétation des écarts constatés. Les unes tiennent à l'étroitesse du périmètre des unités urbaines comme définition de la ville en tant qu'espace de circulation quotidienne ou bassin de vie d'une population. En effet, l'unité urbaine n'intègre pas dans ses limites les espaces périurbains où logent un nombre croissant d'actifs aux caractéristiques sociales assez différentes des « urbains des centres » mais venant travailler dans l'agglomération ou fréquentant les mêmes équipements. C'est d'ailleurs pour rendre compte de ces solidarités que l'INSEE a défini la notion d'aire urbaine, formée d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine, comme nouvelle approche de la ville. Ce découpage aurait aussi pu être retenu comme référence dans ce rapport. Mais le fait qu'une partie des ZUS, celles implantées dans les plus petites agglomérations, n'appartiennent à aucune aire urbaine aurait présenté des inconvénients pratiques.

Les autres limites de la référence à l'unité urbaine prise dans son ensemble tiennent au contraire à l'effet « d'homogénéisation » artificielle ainsi produit alors que l'espace d'une unité urbaine est beaucoup plus divers que celui

d'une ZUS, puisque beaucoup moins réservé à des fonctions résidentielles. Dans la perspective de mesurer des inégalités territoriales – optique qui est celle de la loi - l'espace de comparaison le plus pertinent aurait été un espace plus directement comparable dans ses fonctionnalités aux quartiers en ZUS. Mais la délimitation précise de cet espace reste à définir et il serait beaucoup plus difficile d'obtenir des données statistiques pour le documenter. Les inconvénients de la référence à l'unité urbaine sont plus particulièrement sensibles dans l'approche des questions économiques (le tissu économique d'une ZUS ne pourra jamais ressembler au tissu moyen de son unité urbaine) ou dans l'approche des questions relatives à l'occupation de l'espace.

En ce qui concerne le contenu thématique de ce premier rapport, le choix a été fait d'établir un état des lieux couvrant un large champ comme les programmes d'action de la loi de 2003 et, l'approche territoriale « multi thématique » qui a toujours été celle de la politique de la ville, nous y incitent.

Les indicateurs présentés dans l'annexe I de la loi ébauchent une multitude de pistes d'analyses. Toutes n'ont pas pu être suivies dans ce premier document. Le degré d'approfondissement des descriptions proposées est très variable selon les thèmes, à la fois en raison du développement inégal de l'outil statistique à l'échelle infra communale et de la complexité de cer-

taines questions qui ne sauraient faire l'objet de mesures sans une réflexion préalable sur ce qu'il convient de mesurer et sur la signification à attribuer aux mesures obtenues.

À l'échelle des ZUS, les indicateurs dans le domaine de la santé, ou de la sécurité, sont pour l'instant très lacunaires. Les données sur les revenus viennent d'être rendues disponibles et n'ont pu faire l'objet d'une analyse suffisante pour être intégrées au rapport. De même, une approche plus qualitative de la nature des emplois offerts par les entreprises implantées dans ces quartiers reste à mener. Les indicateurs sexués sont pour l'heure également peu développés à des échelles aussi fines, de même que les informations permettant de spécifier les conditions des populations immigrées. Sur ce dernier point, la conception d'indicateurs permettant de rendre compte de processus d'intégration nécessite une réflexion préalable dont on trouvera des éléments dans le rapport. L'observatoire a pour mission de suivre des évolutions territoriales. Ces évolutions pour être plus intelligibles devront être complétées par l'analyse des trajectoires des populations vivant ou ayant vécu dans les ZUS. Il est en effet essentiel, pour une interprétation correcte de l'évolution des écarts observés, de pouvoir faire la part entre les effets du renouvellement du peuplement et les transformations des conditions de vie des populations durablement installées dans ces quartiers.

Géographie des ZUS

Il existe aujourd'hui 751 quartiers classés en Zone urbaine sensible sur l'ensemble du territoire national, 717 sur le territoire métropolitain, 33 dans les départements et collectivités territoriales d'Outre mer.

Si la notion de ZUS est apparue dès 1995 dans la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire, c'est la loi du 14 novembre 1996, relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville, et ses décrets d'application qui en ont fixé définitivement la liste et les délimitations précises.

Les zones urbaines sensibles correspondent à des grands ensembles ou des quartiers d'habitat dégradé souffrant d'un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi.

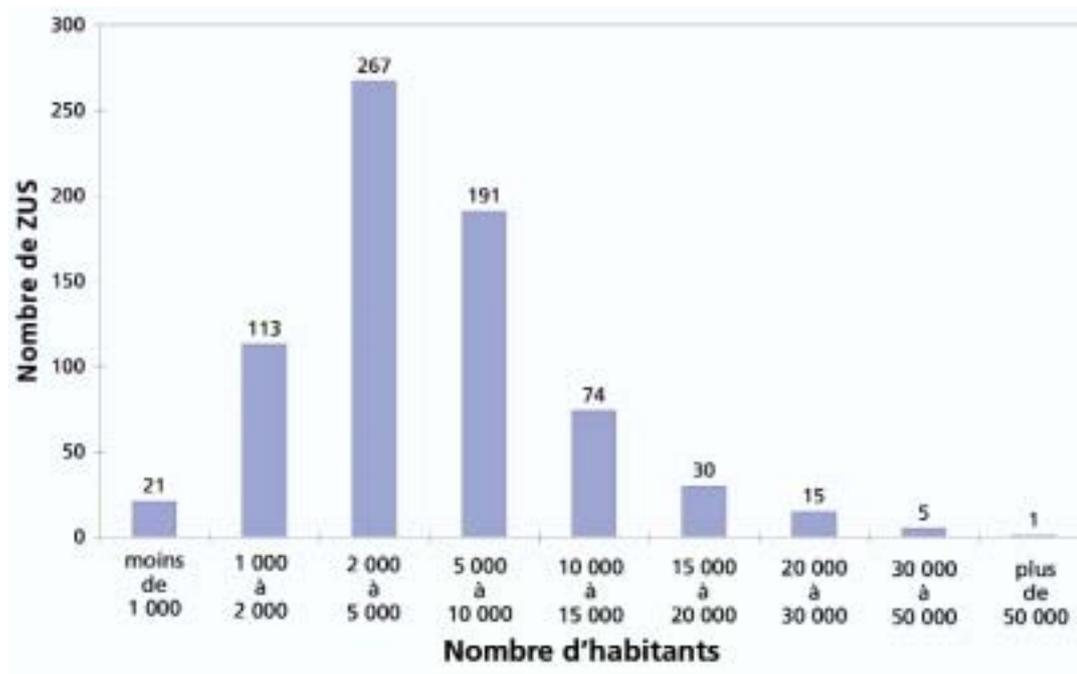
Leur périmétrage est le résultat d'un aller-retour. Au niveau local, maires et préfets se sont concertés pour proposer une liste de quartiers prioritaires correspondant à ce profil ; la sélection définitive s'est opérée au niveau national, les regroupements et un périmétrage précis aboutissant dès 1996 à la géographie actuelle.

Les ZUS : combien d'habitants ?

À u recensement de 1999, la population des ZUS de France métropolitaine était de 4 462 851 habitants, avec les DOM, ce chiffre atteignant 4 672 089 habitants, soit 8 % de la population nationale, et 10,2 % de la population urbaine nationale.

Rapporté au nombre de ZUS existantes, la population moyenne est de 6 224 habitants par ZUS. En fait, les situations sont très variées et s'échelonnent de 333 habitants pour la « Cité des Cordonniers et des Explorateurs » à Feignies dans l'agglomération de Maubeuge à 50 553

Graphique 1 Répartition des ZUS métropolitaines selon leur nombre d'habitants



Source : INSEE – RP 1999 – Exploitation DIV – Observatoire national des ZUS

Tableau 1 Répartition de la population des ZUS par taille de ZUS

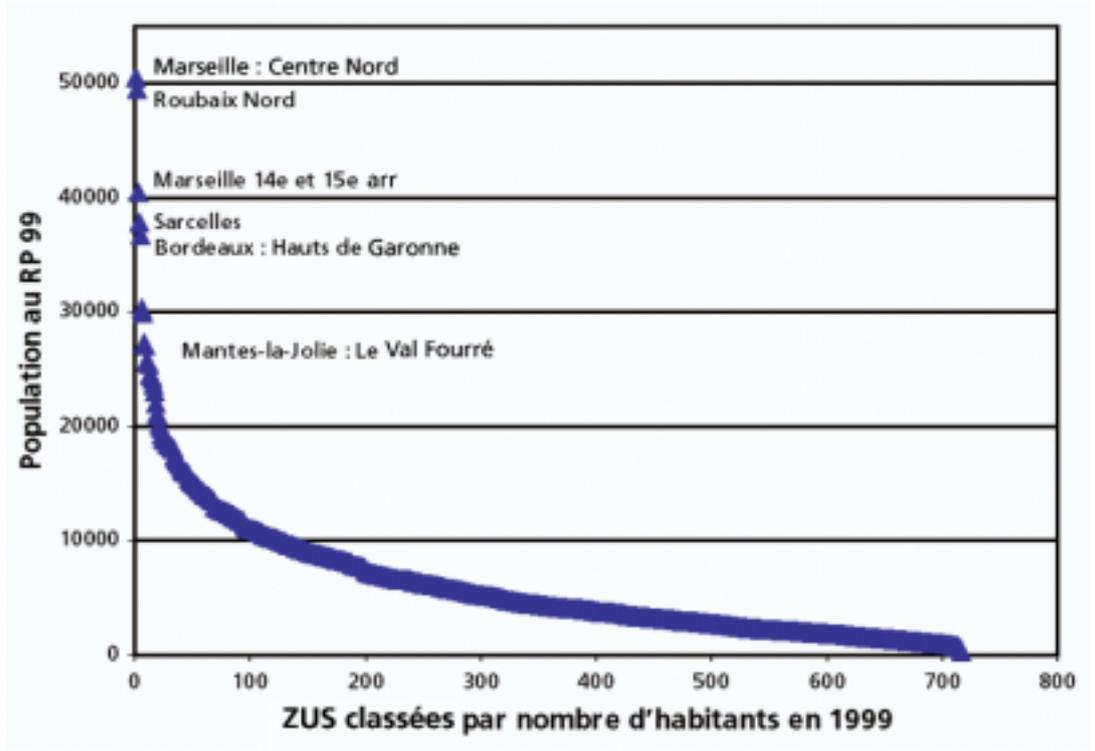
Quartiles	Population (effectif)	Population (en % de la population totale des ZUS)
1 ^{er} quartile	290 596	6,5
2 ^{ème} quartile	592 681	13,3
3 ^{ème} quartile	1 067 509	23,9
4 ^{ème} quartile	2 512 065	56,3
Total des ZUS	4 462 851	100,0

Source : INSEE – RP 1999 – Exploitation DIV – Observatoire national des ZUS

habitants pour le « Centre Nord » de Marseille (graphique 1 et 2).
Si l'on observe de plus près, on remarque qu'un quart des ZUS accueille plus de la moitié de la population vivant en ZUS (tableau 1).

Une majorité de ZUS (458, soit presque les deux tiers) se situent dans une fourchette comprise entre 2 000 et 10 000 habitants.

Graphique 2 La taille des ZUS métropolitaines



Source : INSEE – RP 1999

Comment se situent les ZUS par rapport au tissu urbain du territoire national ?

On tend souvent à assimiler les ZUS aux banlieues. Cette tendance, particulière à la France, ne se rencontre que rarement dans les autres pays industrialisés où c'est souvent l'inverse qui prévaut : la « suburb » américaine évoque des quartiers de classes moyennes tandis que les « inner cities », au centres des grandes agglomérations, concentrent la pauvreté.

En ce qui concerne les Zones urbaines sensibles, cette particularité de la configuration française doit être discutée. Si les ZUS ont tendance à se situer en périphérie des villes¹, elles ne se situent pas toutes, loin de là, dans des villes de banlieue.

Si l'on s'en tient à l'espace urbain et au territoire métropolitain, on note que les villes de

banlieue forment seulement une grosse moitié (56 %) des communes comportant des ZUS. Le reste est essentiellement constitué de villes-centre. Or les banlieues représentent près de 63 % des communes urbaines du territoire métropolitain. Elles sont donc sous-représentées parmi les communes comportant des ZUS.

Si l'on exclut l'Île-de-France qui accueille près du quart (23 %) des villes comportant des ZUS, les banlieues ne constituent plus que 46 % de l'ensemble des communes urbaines ayant des ZUS (tableau 2).

¹ Cf. Marie-Françoise Goldberger, Philippe Choffel, Jean-Luc Le Toqueux, « Les zones urbaines sensibles », in INSEE Première, n°573, avril 1998.

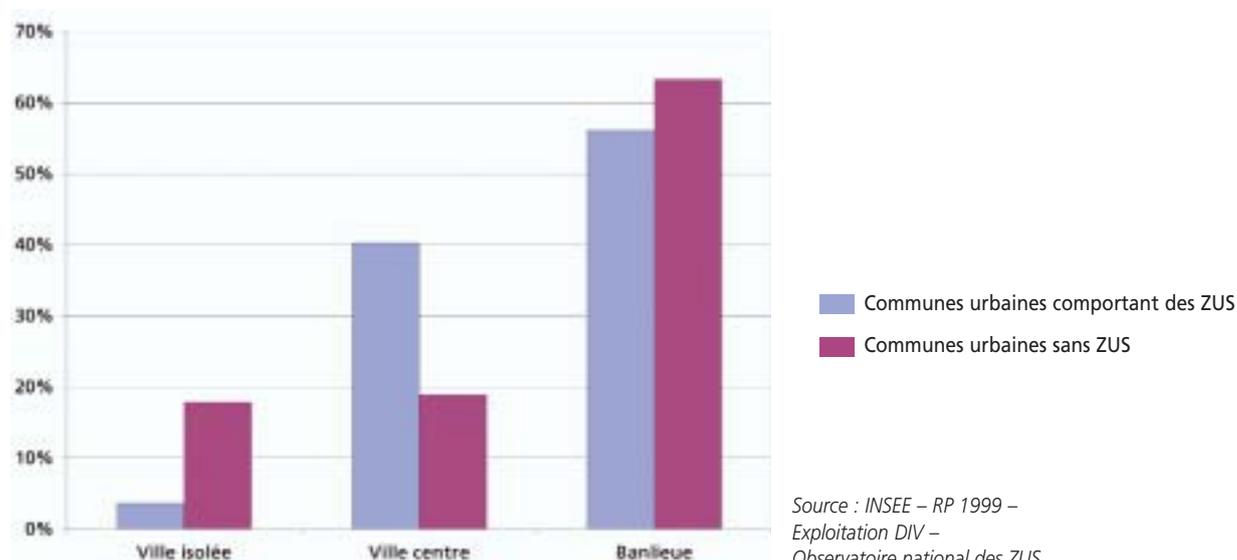
Tableau 2 *Communes urbaines avec ZUS et sans ZUS*

	Communes urbaines comportant des ZUS		Communes urbaines sans ZUS		Ensemble des communes urbaines	
	Effectif	(en %)	Effectif	(en %)	Effectif	(en %)
France entière						
Ville isolée	17	3,6	981	17,8	998	16,7
Ville centre	189	40,3	1 040	18,9	1 229	20,6
Banlieue	263	56,1	3 479	63,3	3 743	62,7
Total	469	100,0	5 500	100,0	5 970	100,0
Île-de-France						
Ville isolée	1	0,9	45	8,7	46	7,3
Ville centre	8	7,5	83	16,0	91	14,5
Banlieue	98	91,6	391	75,3	490	78,1
Total	107	100,0	519	100,0	627	100,0
France entière hors Île-de-France						
Ville isolée	16	4,4	936	18,8	952	17,8
Ville centre	181	50,0	957	19,2	1 138	21,3
Banlieue	165	45,6	3 088	62,0	3 253	60,9
Total	362	100,0	4 981	100,0	5 343	100,0

Champ : Communes urbaines - France métropolitaine

Sources : INSEE — 1999

Graphique 3 *Répartition des communes urbaines avec ou sans ZUS*



Répartition géographique des ZUS

Les ZUS sont largement réparties sur le territoire national, avec une présence plus forte dans les régions très urbanisées. L'Île-de-France reste un cas à part : elle comporte à elle seule 21 % des ZUS et représente 28,5 % de leur population d'ensemble.

Les ZUS représentent un peu plus de 10 % de la population des unités urbaines avec de grandes différences d'une région ou d'une agglomération à l'autre.

Ainsi les ZUS de Champagne-Ardenne rassemblent 18,3 % de la population urbaine régionale, alors que celles de Midi-Pyrénées n'en représentent que 4,1 % (tableau 3).

Les ZUS sont réparties dans 216 unités urbaines dont 200 sont situées en France métropolitaine (carte 3). Toutes les unités urbaines de plus de 200 000 habitants comptent au moins une ZUS sur leur territoire et à elles toutes seules, ces 30 plus grandes unités urbaines abritent les 2/3 de la population des ZUS de France métropolitaine (tableau 4) ; de même dans les

Les ZUS sont largement mais inégalement réparties sur le territoire national, essentiellement en raison de la réalité urbaine des différentes régions.

Tableau 3 Répartition des ZUS selon les régions

Région	Nombre de ZUS	Population en ZUS	Population des unités urbaines	Population des ZUS de la région / Population des UU de la région (en %)
Midi-Pyrénées	14	66 604	1 646 158	4,05
Limousin	3	19 086	367 463	5,19
Bretagne	20	102 407	1 873 737	5,47
Aquitaine	24	140 455	2 027 974	6,93
Martinique	6	24 649	350 672	7,03
Guadeloupe	8	36 853	499 934	7,37
Pays de la Loire	29	161 007	2 105 517	7,65
Basse-Normandie	12	58 742	765 471	7,67
Centre	30	129 330	1 608 281	8,04
Poitou-Charentes	14	70 926	867 977	8,17
Languedoc-Roussillon	28	141 578	1 730 145	8,18
Rhône-Alpes	64	364 224	4 370 218	8,33
Auvergne	17	73 346	780 050	9,40
Provence – Alpes - Côte d'Azur	48	407 828	4 127 834	9,88
Lorraine	38	168 320	1 675 552	10,05
Bourgogne	22	92 853	923 590	10,05
Alsace	19	135 814	1 302 707	10,43
Haute-Normandie	25	142 261	1 227 733	11,59
Picardie	21	141 974	1 136 157	12,50
Nord-Pas-de-Calais	73	440 172	3 477 196	12,66
Île-de-France	157	1 332 020	10 520 144	12,66
Franche-Comté	23	91 610	657 499	13,93
Corse	5	28 452	162 013	17,56
Réunion	15	122 982	693 922	17,72
Champagne-Ardenne	31	153 842	842 309	18,26
Guyane	4	24 754	130 043	19,04

Source : INSEE – RP 1999 – Exploitation DIV – Observatoire national des ZUS

Tableau 4 Les ZUS dans les unités urbaines

Tranche de population des unités urbaines (hors DOM-TOM)	Nombre d'unités urbaines	Nombre d'unités urbaines ayant une ZUS	Population des unités urbaines	Nombre de ZUS par unités urbaines	Population des unités urbaines ayant une ZUS	Population en ZUS dans UU
UU de Paris	1	1	9 643 880	148	9 643 880	1 262 037
UU de 200 000 à 1 999 999 habitants	29	29	13 490 873	243	13 490 873	1 725 534
UU de 100 000 à 199 999 habitants	23	22	3 269 756	75	3 132 985	462 222
UU de 50 000 à 99 999 habitants	61	51	4 152 245	119	3 569 533	574 709
UU de 20 000 à 49 999 habitants	119	59	3 730 981	91	1 908 934	332 260
UU de 10 000 à 19 999 habitants	222	28	3 032 238	31	398 856	80 391
UU de 5000 à 9999 habitants	465	8	3 204 971	8	60 289	21 847
UU de moins de 5000 habitants	1075	2	3 670 781	2	8 583	3 851

Source : INSEE – RP 1999 – Exploitation DIV – Observatoire national des ZUS

DOM, les quatre agglomérations de plus de 100 000 habitants regroupent plus de 60 % de la population en ZUS de ces départements. La proportion d'unités urbaines comportant au moins une ZUS décroît régulièrement avec la taille des unités urbaines et la concentration des ZUS dans les plus grandes agglomérations se

retrouve dans toutes les régions (cartes 4 et 5). Les situations sont également très contrastées dans les DOM avec une population en ZUS représentant environ 7,4 % de la population urbaine de l'Île de la Martinique et de la Guadeloupe tandis qu'en Guyane cette population représente 19,0 % de la population urbaine.

Tableau 5 Les ZUS dans les DOM

Tranche de population des unités urbaines : DOM	Nombre d'unités urbaines	Nombre d'unités urbaines ayant une ZUS	Population des unités urbaines	Nombre de ZUS par unités urbaines	Population des unités urbaines ayant une ZUS	Population en ZUS dans UU
UU de 200 000 à 1 999 999 habitants	0	0	0	0	0	0
UU de 100 000 à 199 999 habitants	4	4	677 876	16	677 876	131 659
UU de 50 000 à 99 999 habitants	3	3	213 812	5	213 812	33 547
UU de 20 000 à 49 999 habitants	13	6	412 525	10	209 338	33 018
UU de 10 000 à 19 999 habitants	13	2	212 330	2	38 241	9 220
UU de 5000 à 9999 habitants	19	1	129 271	1	6 597	1 794
UU de moins de 5000 habitants	8		28 757			0

Source : INSEE – RP 1999 – Exploitation DIV – Observatoire national des ZUS

L'intercommunalité

La question de l'intercommunalité doit elle aussi être examinée, dans la mesure où elle peut avoir une incidence sur le mode de gestion des ZUS ainsi que sur les mécanismes de péréquation ou de solidarité dont elles peuvent bénéficier.

Certaines ZUS, à cheval sur plusieurs communes, sont dites intercommunales. Mais, indépendamment de cette configuration, les communes dans lesquelles elles se trouvent peuvent être adhérentes d'un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale).

Cette participation peut prendre plusieurs formes et se traduire :

- d'une part par une mutualisation plus ou moins poussée des moyens, avec une incidence sur les politiques menées en direction des ZUS ;
- et, d'autre part, par une prise en charge de la compétence politique de la ville au niveau de l'instance ainsi créée.

La forme la plus élaborée de coopération intercommunale est l'EPCI à fiscalité propre. Il permet de gérer en commun des équipements ou des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire. Les communes délèguent aux groupements des compétences en leur conférant le pouvoir décisionnel et le pouvoir exécutif.

Pour l'exercice de ces compétences, les communes transfèrent à l'EPCI une partie de leur fiscalité. La loi du 12 juillet 1999 donne une nouvelle cohérence à la structuration des EPCI à

fiscalité propre. Selon l'importance de la population regroupée, peuvent être créées des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes.

On distingue ainsi :

- la Communauté urbaine : elle regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 500 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ;
- la Communauté d'agglomération : cet EPCI regroupe plusieurs communes formant, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces villes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ;
- la Communauté de communes : ce regroupement de plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave² a pour objet d'associer des villes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

² Les conditions « d'un seul tenant et sans enclave » ne sont pas exigées pour les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi du 12 juillet 1999 ou issues de la transformation d'un district ou d'une communauté de villes en application de cette même loi (article 51 et 56).

Les villes comportant des ZUS sont plus fréquemment que les autres en communauté urbaine ou d'agglomération (tableau 6). Cette répartition n'est pas liée, comme on pourrait le croire, à la surreprésentation des communes centre : la prépondérance des communautés urbaines ou d'agglomération se vérifie quelle que soit la nature de la ville (ville isolée, ville centre, ville de banlieue) (tableau 7). La politique de la ville étant une compétence

des communautés urbaines et d'agglomération, le fait que la majorité des communes abritant une ZUS appartient à ces structures n'est pas indifférent. Les modes de gouvernance de la question des disparités territoriales peuvent s'en trouver changer. Par ailleurs, l'un des enjeux de la création des EPCI était notamment, de diminuer les disparités territoriales en mutualisant leurs moyens à travers la mise en oeuvre de la TPU (Taxe professionnelle unique),

Tableau 6

Nature juridique de l'EPCI auquel adhère la commune	Commune urbaine comportant une ZUS (en %)	Commune urbaine sans ZUS (en %)	Ensemble des communes urbaines (en %)
Communauté urbaine	13,9	4,3	5,0
Communauté d'agglomération	53,3	22,9	25,3
Communauté de communes	16,8	58,8	55,6
SAN	0,9	0,4	0,4
Pas d'EPCI répertorié	15,1	13,5	13,7
Total	100,0	100,0	100,0

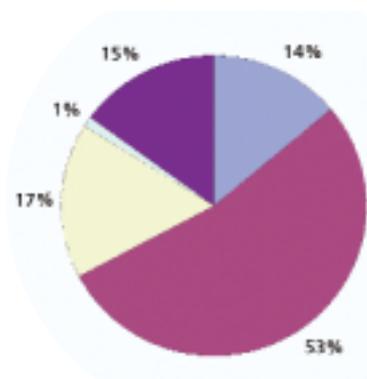
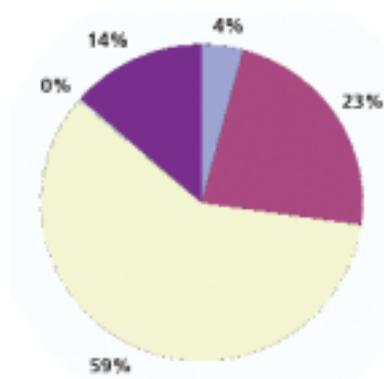
Source : DATAR - 2003

Tableau 7 Répartition des ZUS selon la nature juridique de l'EPCI et la nature de la ville

Nature juridique de l'EPCI	Communes avec ZUS	Communes sans ZUS	Total (en %)
Villes isolées			
Nombre de villes en CU	0	1	1
Nombre de villes en CA	35	16	16
Nombre de villes en CC	24	69	68
Nombre de villes en SAN	6	0	1
Nombre de villes sans EPCI répertorié	35	13	14
Total villes isolées	100	100	100
Villes centre			
Nombre de villes en CU	8	1	2
Nombre de villes en CA	51	10	16
Nombre de villes en CC	31	74	68
Nombre de villes en SAN	1	0	0
Nombre de villes sans EPCI répertorié	8	14	13
Total villes centre	100	100	100
Villes de banlieue			
Nombre de villes en CU	19	6	7
Nombre de villes en CA	56	29	31
Nombre de villes en CC	6	51	48
Nombre de villes en SAN	0	0	0
Nombre de villes sans EPCI répertorié	19	13	14
Total villes de banlieue	100	100	100

Source : DATAR - 2003

Note : CU = Communauté urbaine ; CA = Communauté d'agglomération ; CC = Communauté de communes ; SAN = Syndicat d'agglomération nouvelle ; EPCI = Établissement public de coopération intercommunale.

Graphique 4 *Commune urbaine comportant une ZUS*Graphique 5 *Commune urbaine sans ZUS*

■ Communauté urbaine
■ Communauté d'agglomération
■ Communauté de commune
■ SAN
■ Pas d'EPCI répertorié

De fait, les communes urbaines en intercommunalité et ayant des ZUS sont en proportion plus nombreuses que les autres à bénéficier de la TPU et seules un peu plus de 10 % d'entre elles demeurent hors de ce régime, elles sont alors dans le régime dit des « 4 Taxes » (tableau 8). La situation des communes ayant des ZUS en regard de l'intercommunalité doit être donc examinée sous deux angles :

- celui des acteurs en charge localement de la réduction des disparités territoriales ;
- et celles des mécanismes effectifs de péréquation qui sont mis en oeuvre.

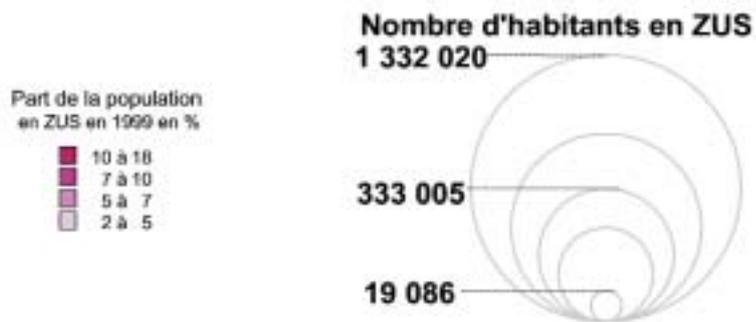
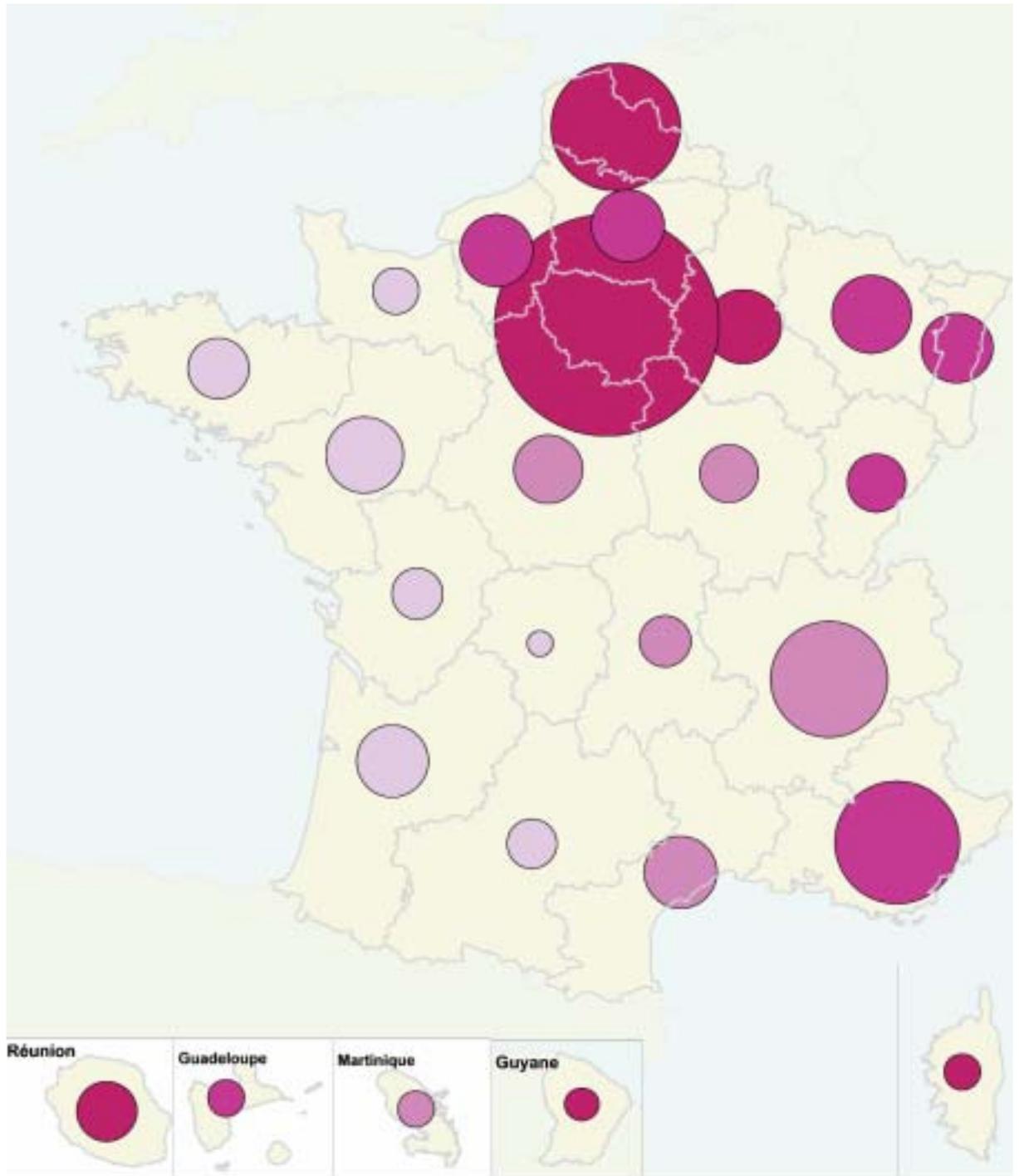
S'il est trop tôt pour tirer un bilan des conséquences pour les populations des ZUS de ces différents aspects de l'intercommunalité, il est indispensable d'y être attentif. L'Observatoire national des ZUS y consacrera une attention soutenue lors de ses travaux ultérieurs.

Tableau 8 *Répartition des communes selon le régime fiscal de l'ECPI*

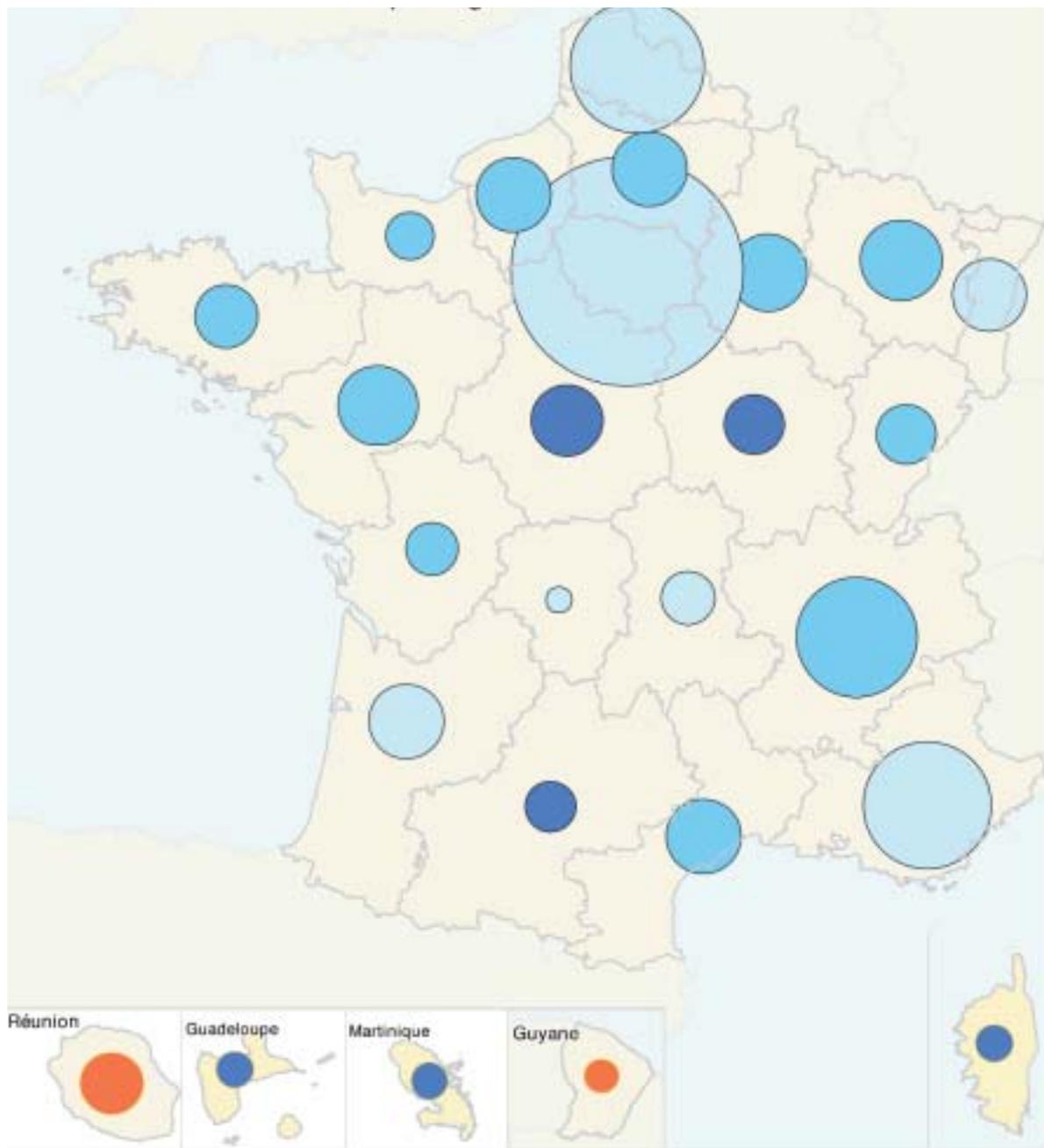
Régime fiscal de l'EPCI	Nature juridique de l'EPCI	Nombre de communes urbaines en intercommunalité comportant des ZUS	%	Nombre de communes urbaines en intercommunalité ne comportant pas de ZUS	%	Nombre total de communes urbaines en intercommunalité	%
Les 4 Taxes							
	CU	5	1,3	17	0,4	22	0,4
	CA	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	CC	37	9,3	1572	32,6	1609	30,8
	SAN	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	Total	42	10,6	1589	32,9	1631	31,2
Taxe professionnelle unique (TPU)							
	CU	60	15,1	222	4,6	282	5,4
	CA	250	62,8	1281	26,5	1531	29,3
	CC	42	10,6	1710	35,4	1752	33,5
	SAN	4	1,0	23	0,5	27	0,5
	Total	356	89,4	3236	67,1	3592	68,8
	Total global	398	100,0	4825	100,0	5223	100,0

Source : DATAR - 2003

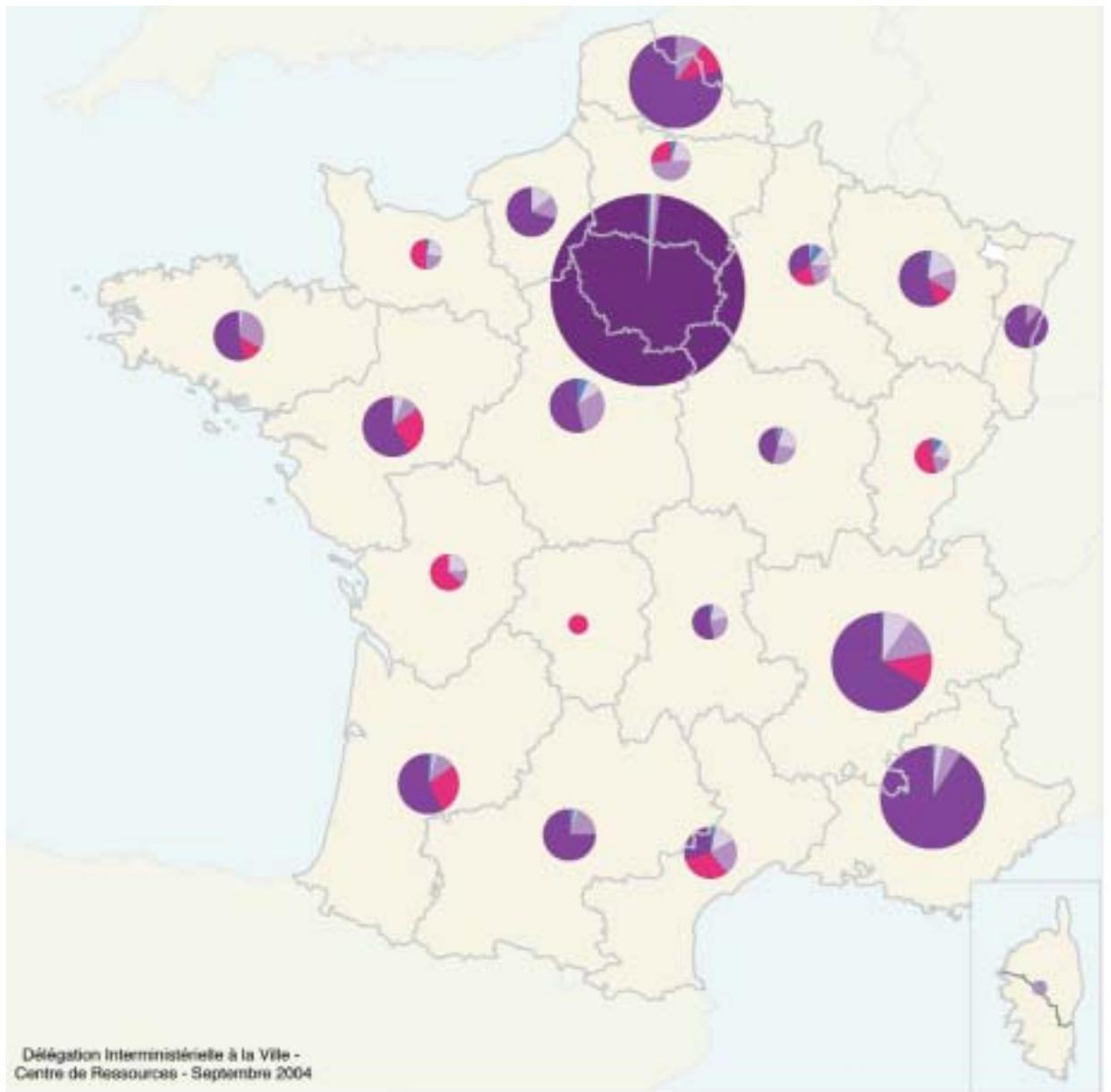
Carte 1 Population en 1999 des ZUS par région



Carte 2 Population en 1999 et évolution de la population entre 1990 et 1999 des ZUS par région



Carte 3 Les unités urbaines ayant une ZUS par taille de population dans les régions

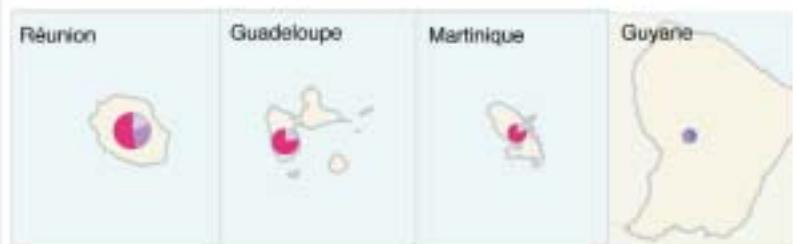


Délégation Interministérielle à la Ville -
Centre de Ressources - Septembre 2004

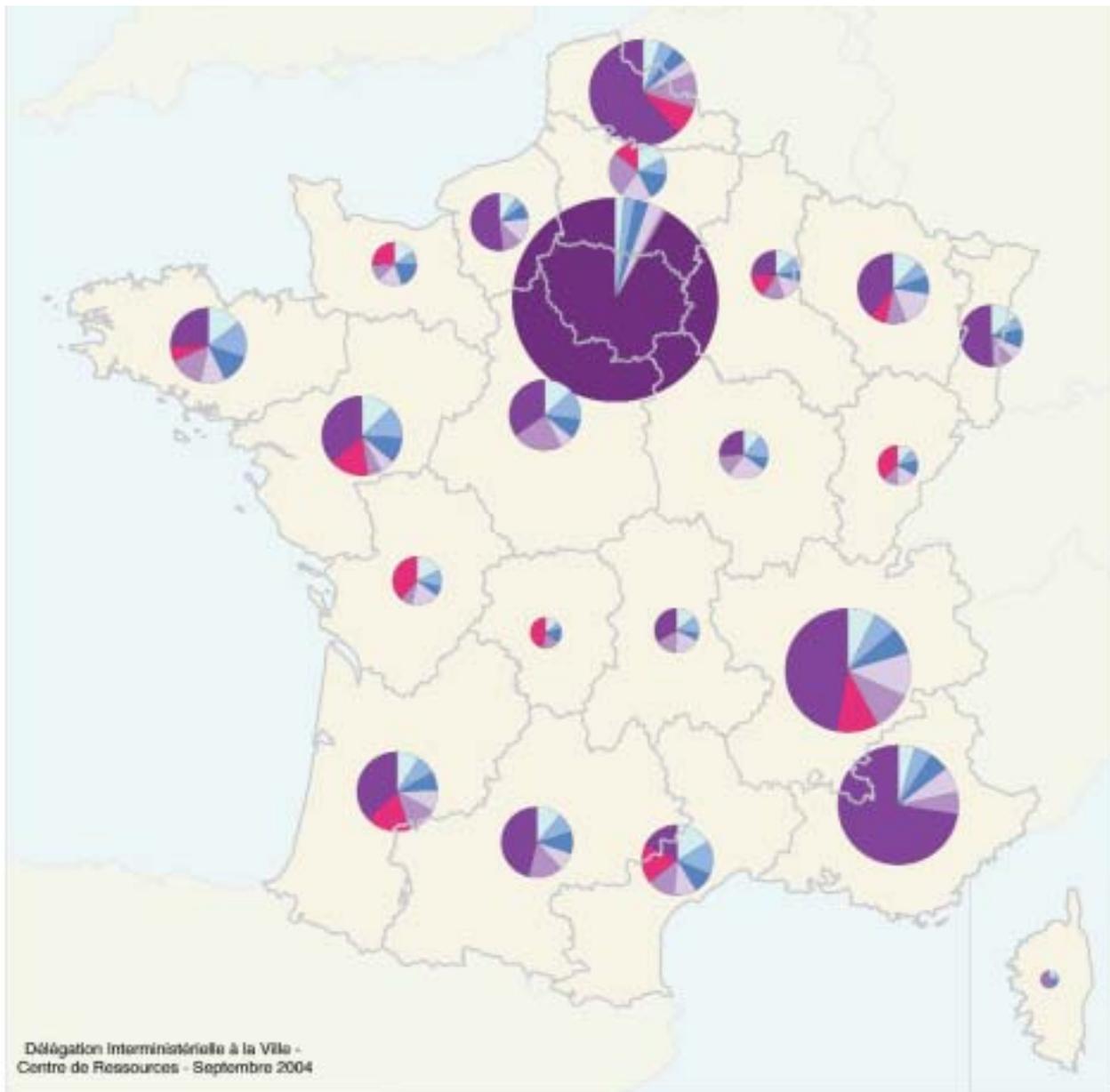
Poids de la population et répartition
par taille des Unités Urbaines



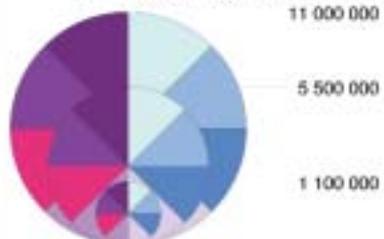
- 9 900 000
- 4 950 000
- 990 000
- UU de moins de 5000 habitants
- UU de 5000 à 9999 habitants
- UU de 10 000 à 19 999 habitants
- UU de 20 000 à 49 999 habitants
- UU de 50 000 à 99 999 habitants
- UU de 100 000 à 199 999 habitants
- UU de 200 000 à 1 999 999 habitants
- UU de Paris



Carte 4 Les unités urbaines par taille de population dans les régions



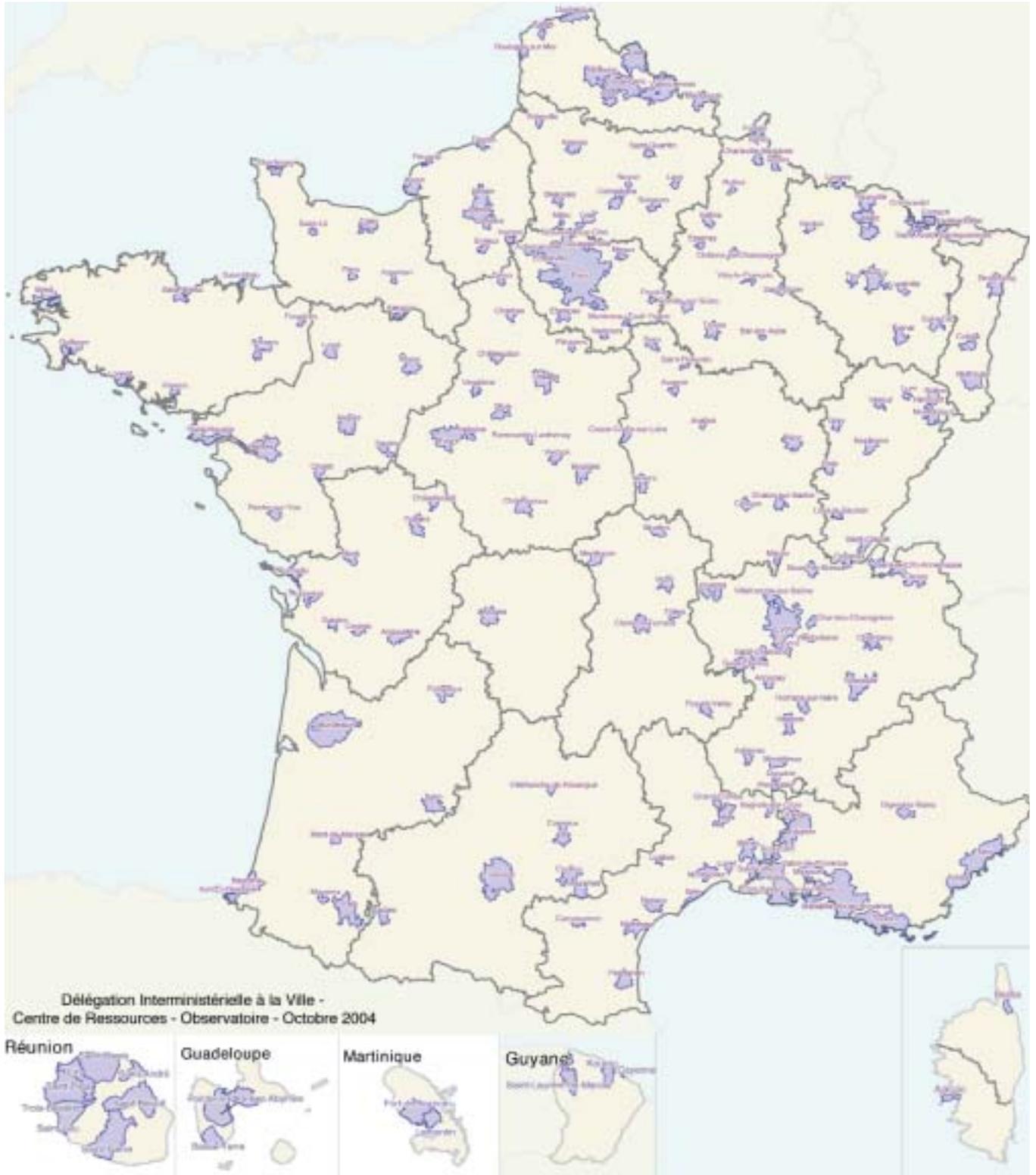
Poids de la population et répartition
par taille des Unités Urbaines



- UU de moins de 5000 habitants
- UU de 5000 à 9999 habitants
- UU de 10 000 à 19 999 habitants
- UU de 20 000 à 49 999 habitants
- UU de 50 000 à 99 999 habitants
- UU de 100 000 à 199 999 habitants
- UU de 200 000 à 1 999 999 habitants
- UU de Paris



Carte 5 Les unités urbaines ayant au moins une Zone Urbaine Sensible





première partie

éléments *pour un* diagnostic

1. Les habitants
2. L'état du logement
3. L'activité économique
4. Les commerces,
les services marchands
et les équipements publics
5. La vie sociale
6. Les nuisances et les risques
environnementaux

1. Les habitants

1. Les principales évolutions démographiques
2. L'intégration des populations immigrées
3. La morphologie socioprofessionnelle et son évolution



- ➔ 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Les principales évolutions démographiques¹

Les recensements de 1990 et de 1999 permettent de retracer les principales évolutions démographiques² connues au sein des quartiers classés en ZUS.

La population des 751 ZUS a nettement décliné lors de cette décennie. Son poids est passé de 8,5 % à 7,8 % dans la population de l'ensemble du territoire (métropole + DOM). Cette décroissance touche toutes les régions, sauf la Guyane et la Réunion, et provient essentiellement de la réduction généralisée de la taille des ménages.

La pyramide des âges continue à se caractériser par la plus grande jeunesse de la population, mais cette différence tend à diminuer.

La population étrangère connaît une baisse marquée, plus importante que dans les agglomérations contenant une ZUS. Cependant, la proportion des ménages dont la personne de référence est étrangère a augmenté, ce qui laisse à penser qu'un nombre important des membres de ces ménages sont devenus Français par naturalisation. Certaines nationalités sont concentrées dans les ZUS tout en ne représentant qu'une part modeste de leur population.

Les évolutions du nombre d'habitants varient fortement d'une zone à l'autre, en fonction de celles du parc de logement et de la taille des ménages qui reste sensible au dynamisme démographique de l'agglomération d'appartenance.

Les ZUS comptent davantage de familles nombreuses et de familles monoparentales dont la personne de référence est une femme. Par ailleurs, la part des personnes vivant seules augmente rapidement, sauf pour les moins de trente ans en diminution.

Avertissement

Ces résultats sont issus des exploitations des recensements de la population de 1990 et 1999. Le Pacte de relance pour la ville est entré en application le premier janvier 1997. Les évolutions décrites ont eu lieu entre 1990 et 1999 et non entre 1997 et 1999.

Certaines données, notamment celles sur les structures familiales, sont issues des exploitations complémentaires des recensements de la population de 1990 et 1999. Les informations, selon les territoires, ont été collectées soit exhaustivement, soit par tirage d'un bulletin sur quatre. Ce mode de recueil implique l'existence d'intervalles de confiance.

L'unité urbaine ou agglomération est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie continue d'au moins 2 000 habitants. Les évolutions sur les unités urbaines ont été mesurées à géographie constante, celle de 1999.

Par ménage, on entend l'ensemble des occupants d'un même logement, à titre de résidence principale qu'ils aient ou non des liens de parenté ; la taille moyenne des ménages est le quotient du nombre des occupants par le nombre de résidences principales.

¹ La lecture de la présentation sur les structures démographiques nécessite une mise en garde du lecteur contre un certain nombre de réflexes utilisés souvent dans les commentaires qui accompagnent les tableaux et sont destinés à en aider la lecture.

Pour des raisons qui relèvent, entre autre, d'une tradition nataliste ancienne et d'une tradition historique qui liait le pouvoir des nations au nombre d'habitants, les démographes se sont appropriés un vocabulaire très connoté et souvent lié à des jugements de valeurs (baisse associée à « dépression » ou « affaiblissement », augmentation traduite en « progression » ou mouvement associé à « dynamisme », vieillissement lié à « dégénérescence »). Nous mettons en garde les lecteurs contre de tels automatismes.

Toutefois des renversements ont pu se produire dans les représentations et

dans le vocabulaire. C'est ainsi que l'accueil des familles nombreuses a connu un sort mitigé, coïncé entre le souhait de voir la population augmenter et la perception actuelle et peu valorisante de familles n'assurant pas totalement leurs responsabilités éducatives.

² Ce chapitre s'appuie en partie sur les travaux effectués à l'INSEE par Jean Luc Le Tocqueux.

De 1990 à 1999 la population des ZUS a baissé en moyenne de 5,3 %.

Les ZUS des départements d'outre-mer connaissent une évolution contrastée. La Martinique et la Guadeloupe poursuivent une transition démographique commencée depuis plusieurs décennies ; la Guyane et surtout la Réunion continuent à connaître un accroissement de leur population.

La population en zones urbaines sensibles

Les ZUS ont été définies par la loi de mise en œuvre du Pacte de relance pour la ville du 14 novembre 1996. Ces territoires, spatialement délimités, bénéficient d'interventions principalement d'ordre économique et social. 717 d'entre elles sont en métropole, dont 9 quartiers de Paris, et 34 dans les départements d'outre-mer. Ces 751 zones sont réparties sur 490 communes dans 87 départements.

En 1999, 4,67 millions de personnes vivent en ZUS contre 4,94 millions en 1990, soit une baisse de 5,3 %. En métropole, en 1999, un habitant sur 13 réside en ZUS ; dans les départements d'outre-mer, cette proportion est proche de un sur 8. Pendant que la population des ZUS diminue en métropole, en Martinique et en Guadeloupe, elle augmente en Guyane et à la Réunion, mais dans une moindre proportion que la population totale de ces deux départements (tableaux 1, 2 et 3).

La population décroît mais le nombre des ménages reste stable

De 1990 à 1999, les ZUS de France métropolitaine ont perdu 5,7 % de leur population soit près de 268 000 habitants, alors que la population des communes possédant une ZUS s'accroissait de 0,8 %, celle de leurs unités urbaines de 2,6 % et celle de la métropole de 3,3 % soit 1,9 millions d'habitants (tableau 1). La population totale hors ZUS s'est donc accrue de 4,2 %.

Cependant, il est important de noter que la baisse de la population des ZUS ne s'explique pas par des départs de ménages puisque leur nombre s'y est maintenu (+ 0,4 % entre les deux recensements de métropole), mais par une réduction de la taille des ménages selon une tendance observée au niveau national. La taille moyenne des ménages est passée en ZUS de 2,8 personnes en 1990 à 2,6 en 1999, alors qu'elle passait de 2,5 à 2,3 dans l'ensemble des agglomérations possédant une ZUS.

Tableau 1 Population totale des ZUS, des unités urbaines et de l'ensemble du territoire en 1990 et 1999 et évolution entre les deux recensements

	1990	1999	Évol. 90-99 en %
<i>Ensemble du territoire</i>			
France métropolitaine	56 625 026	58 520 688	3,3
DOM	1 459 249	1 666 517	14,2
Total	58 084 275	60 187 205	3,6
<i>Unités urbaines ayant une ZUS</i>			
France métropolitaine	31 441 147	32 245 039	2,6
DOM	934 565	1 061 932	13,6
Total	32 375 712	33 306 971	2,9
ZUS			
France métropolitaine	4 730 787	4 462 851	- 5,7
DOM	204 255	209 238	2,4
Total	4 935 042	4 672 089	- 5,3

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999
 Champ : France entière (Métropole et DOM)

Tableau 2 Évolution de la population des ZUS dans les départements d'outre-mer entre 1990 et 1999

Numéro de département	Nom du département	Population en 1990	Population en 1999	Évolution 1990-1999 (%)
971	Guadeloupe	44 531	36 853	- 17,2
972	Martinique	29 672	24 649	- 16,9
973	Guyane	23 500	24 754	5,3
974	La Réunion	106 552	122 982	15,4

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999

- ➔ 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 3 Population des ZUS en 1990 et 1999 par région

Numéro de région	Région	Population 1990	Population 1999	Évolution 1990-1999 (%)
	Ensemble de la métropole	4 730 787	4 462 851	- 5,7
42	<i>Alsace</i>	142 522	13 5814	- 4,7
72	<i>Aquitaine</i>	144 535	14 0455	- 2,8
83	<i>Auvergne</i>	76 388	73 346	- 4,0
25	Basse-Normandie	64 583	58 742	- 9,0
26	Bourgogne	106 743	92 853	- 13,0
53	Bretagne	108 885	102 407	- 5,9
24	Centre	145 064	129 330	- 10,8
21	Champagne-Ardenne	166 099	153 842	- 7,4
94	Corse	33 054	28 452	- 13,9
43	Franche-Comté	101 771	91 610	- 10,0
23	Haute-Normandie	155 192	142 261	- 8,3
11	<i>Île-de-France</i>	1 384 697	1 332 020	- 3,8
91	Languedoc-Roussillon	150 447	141 578	- 5,9
74	<i>Limousin</i>	19 444	19 086	- 1,8
41	Lorraine	186 166	168 320	- 9,6
73	Midi-Pyrénées	74 680	66 604	- 10,8
31	<i>Nord-Pas-de-Calais</i>	453 587	440 172	- 3,0
52	Pays de la Loire	171 597	161 007	- 6,2
22	<i>Picardie</i>	150 429	141 974	- 5,6
54	<i>Poitou-Charentes</i>	74 850	70 926	- 5,2
93	<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	417 979	407 828	- 2,4
82	Rhône-Alpes	402 075	364 224	- 9,4
97	<i>DOM</i>	204 255	209 238	2,4

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999

Lecture : Les régions dont la population en ZUS a moins décliné que la moyenne sont indiquées en italiques gras.

Alors que la population totale s'est accrue de 4,2 %, celle des ZUS a diminué de 5,7 %.

Évolution par âge : une population jeune mais vieillissante

Les pyramides des âges au recensement de 1990 et 1999, montrent que la structure de la population des ZUS tend à se rapprocher de la pyramide de la France entière avec un rétrécissement de la base, propre aux structures de population des pays industrialisés. Ces pyramides sont marquées par les creux de population liés aux guerres de 1914-18, et l'arrivée de jeunes ménages en ZUS dans les années soixante. On peut lire également que la baisse de la population dans les ZUS s'accompagne d'un vieillissement lié à la diminu-

tion de la proportion des moins de 20 ans et à l'augmentation des plus de 40 ans en proportion et en valeur absolue.

Comme pour l'ensemble de la population, la part des moins de 20 ans est en recul de près de deux points, passant de 33,4 % à 31,5 % (elle diminue de 26,5 % à 24,6 % pour la France métropolitaine). Ainsi, la population des ZUS demeure nettement plus jeune bien que son vieillissement tende à lui faire rejoindre la structure d'ensemble de la population de la métro-

La pyramide des âges des ZUS tend progressivement à se rapprocher de la moyenne nationale...

... toutefois les moins de 20 ans représentent 31,5 % alors qu'ils sont 24,6 % en France métropolitaine.

Tableau 6 France métropolitaine, structure par âge de la population des ZUS et de leurs agglomérations

	Total des ZUS		Total des agglomérations avec ZUS	
	1990 %	1999 %	1990 %	1999 %
Population totale	100,0	100,0	100,0	100,0
de moins de 15 ans	24,8	23,3	18,9	17,8
dont de 0 à 6 ans	11,6	10,2	8,5	7,7
de 15 à 19 ans	8,6	8,2	7,3	6,7
de 20 à 24 ans	9,6	8	8,5	7,5
de 25 à 39 ans	25,2	23,5	23,8	23,0
de 40 à 59 ans	19,8	22,8	23,4	25,5
de 60 à 74 ans	8,3	9,7	11,7	12,3
de 75 ans et plus	3,6	4,5	6,4	7,0
dont Population vivant hors ménage	1,2	1,3	2,0	2,0

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999

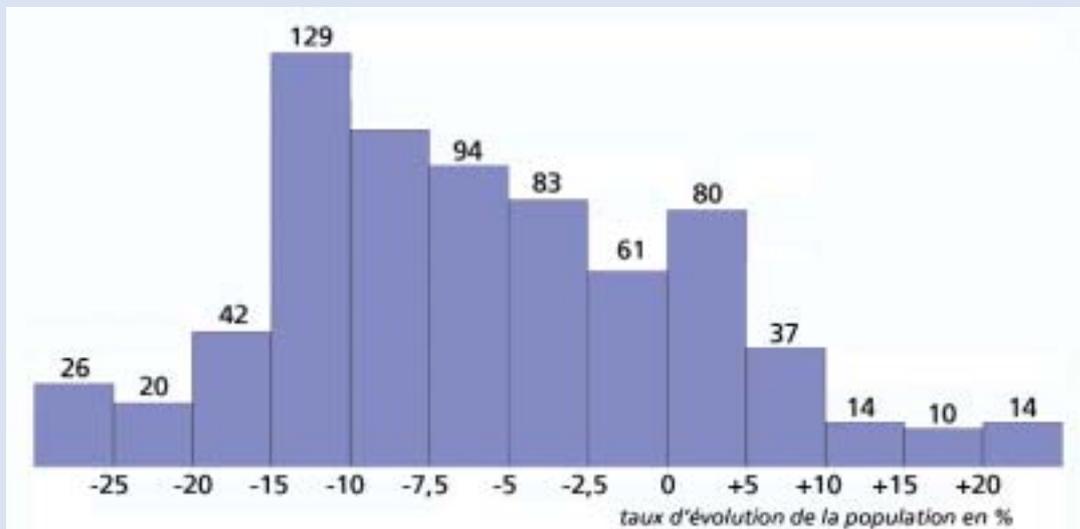
L'accroissement du parc de logements ou celui de la taille des ménages expliquent en grande partie le dynamisme démographique de certaines ZUS par rapport à d'autres.

Lecture : dans 94 ZUS, l'évolution de la population entre 1990 et 1999 a été comprise entre -7,5 % et +5 %.
Champ : ZUS de France de France métropolitaine.

Un dynamisme démographique très diversifié

Il existe des écarts très importants entre les ZUS dans l'évolution de leurs populations (graphique 1) : elle décroît près de huit fois sur dix mais elle augmente plus rapidement que la population de l'unité urbaine d'appartenance dans plus d'une centaine de cas (128).

Graphique 1 Répartition des ZUS selon l'évolution de leur population entre 1990 et 1999



Les facteurs explicatifs des différences de dynamisme démographique

Des liaisons assez mécaniques, donc attendues, peuvent être mises en évidence entre l'évolution du parc de logement d'un quartier en ZUS et celle de sa population, ou encore entre l'évolution de la taille moyenne des ménages et celle de la population.

Il est plus éclairant de constater que ces deux facteurs ont pu se combiner avec des intensités très différentes d'un quartier à l'autre pour aboutir à des évolutions de population similaires sur la décennie des années 1990. Parmi des ZUS dont le dynamisme démographique a été le plus fort, on trouve à la fois des quartiers où le parc de logements a particulièrement augmenté et d'autres où, à parc constant, la taille des ménages a moins baissé que dans les autres quartiers, voire progressé. Dans les ZUS les moins dynamiques, le parc de logement est au plus resté stable mais l'évolution de la taille des ménages connaît d'amples variations (graphique 2).

Graphique 2 Les composantes de l'évolution de la population des ZUS entre 1990 et 1999 (par déciles)

Lecture : Chaque point représente une ZUS (rouge pour une ZUS du 10^e décile d'évolution de population, vert pour le 5^e décile, en bleu pour le 1^{er} décile), les axes ont été placés aux valeurs médianes des indicateurs. Une ZUS dont à la fois la taille moyenne des ménages et le nombre de logements ont cru plus fortement – ou décro moins fortement que la ZUS médiane – est représentée dans le cadran supérieur droit du graphique.

- 1^{er} décile
- 5^{ème} décile
- 10^{ème} décile

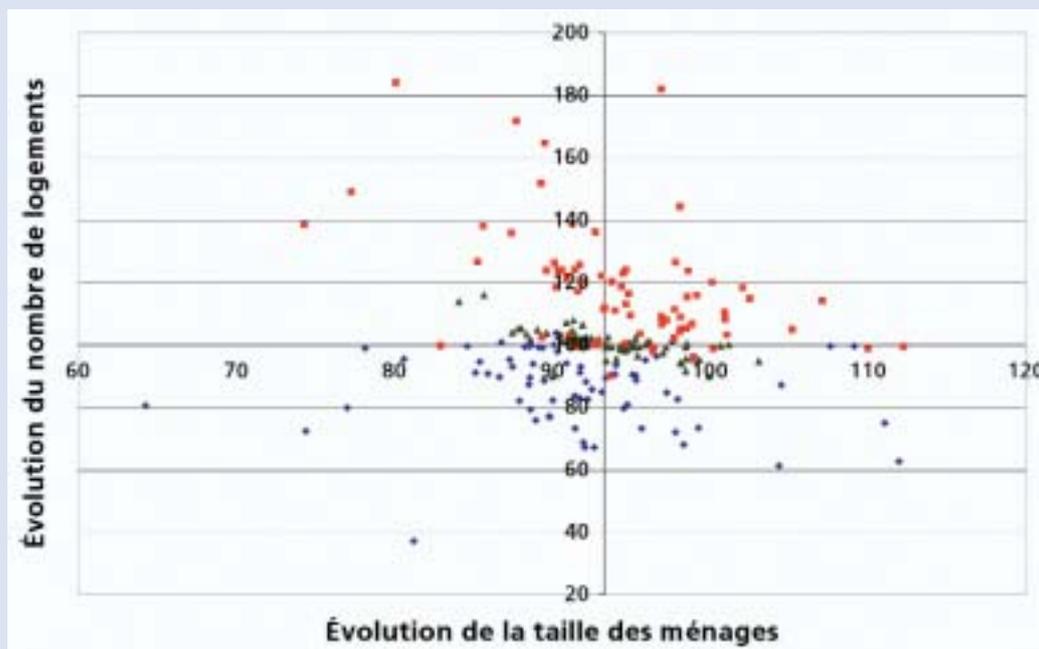


Tableau 5 Exemples de quartiers du 10^e décile dont la population a augmenté sous l'effet de l'évolution de la taille des ménages à parc de logement sensiblement constant

Département	Commune	Quartier	Population en 1990	Évolution de la taille des ménages (rapport taille99/taille90)
84	Carpentras	Pous du Plan	1 521	112,2
34	Montpellier	Le Petit Bard, Pergola	4 771	110,0
84	Orange	Quartiers Nord : Fourchesvieilles, Portail Lançon, Aygues	3 079	100,2
57	Hombourg-Haut	La Cité des Chênes	2 634	98,9
26	Donzère	L'Enclos	1 123	96,4
44	Nantes	Malakoff	3 647	96,3
57	Folschviller/ Valmont	Cité du Furst*	3 267	94,7

* : ZUS intercommunales, c'est-à-dire situées sur plusieurs communes.

Tableau 6 Exemples de quartiers du 1^{er} décile dont la population a fortement décliné sous l'effet d'une forte réduction de la taille des ménages sans forte réduction du parc de logements

Département	Commune	Quartier	Population en 1990	Évolution de la taille des ménages (rapport taille 99/90) (en %)	Évolution du parc de logements (rapport 99/90) (en %)	Variation de la population totale entre 1990 et 1999 (en %)
57	Uckange	Quartier Ouest	4 959	91,4	83,7	- 22,1
2	Ajaccio	Pietralba	4 388	90,9	94,1	- 17,6
18	Bourges	Bourges Nord : Chancellerie, Gibjoncs, Turly, Barbottes	17 998	90,4	97,9	- 18,2
21	Dijon	Les Grésilles	9 547	90,2	103,9	- 17,0
59	Douai/Sin-le-Noble /Waziers	La Clochette* Le Bivouac* Notre Dame*	5 551	90,0	82,3	- 27,1
08	Charleville- Mézières	Houillère	6 720	89,3	102,4	- 22,1
42	Saint-Étienne	Montreynaud	10 906	88,8	93,9	- 28,4
37	Saint-Pierre-des-Corps	La Rabâterie	4 621	88,7	100,0	- 17,7
49	Cholet	Bonnevay	3 706	88,6	99,7	- 23,1
03	Domérat/Montluçon	Bien Assis*	3 506	88,5	87,3	- 24,8
02	Laon	Champagne, Moulin Roux	5 651	87,5	93,1	- 21,2
81	Aussillon	La Falgalarié	3 696	85,9	90,9	- 20,6
57	Forbach	Le Wiesberg, L'Hommel	4 463	84,6	99,6	- 18,7
83	Toulon	Centre Ancien	9 783	80,6	95,6	- 29,7

* : ZUS intercommunales, c'est-à-dire situées sur plusieurs communes.

La recherche des facteurs explicatifs de l'évolution de la population des quartiers en ZUS (mais il en serait de même pour d'autres quartiers urbains) renvoie sans doute à deux analyses différentes.

L'une, portant sur l'offre de logements confrontée à la demande des ménages, explique l'évolution des variables clés : nombre de logements ou de ménages, niveau de vacance. L'autre, plus sociodémographique, porte sur l'évolution de la taille des ménages. Sans exclure des interactions entre ces deux analyses, les facteurs explicatifs seront présentés de manière séparée dans le rapport.

La partie consacrée au logement (cf. chapitre 1.2) détaillera les premiers aspects, tandis que cette partie tentera de mettre en évidence des corrélations entre évolution de la taille des ménages et caractéristiques de quartiers ou de leur environnement.

Une analyse multivariée permet d'éclairer les liaisons simultanées entre plusieurs facteurs et l'évolution de la taille des ménages dans les ZUS (l'influence de chaque facteur est mesurée « toutes choses égales par ailleurs », c'est à dire en supposant constants les autres facteurs introduits dans l'analyse). Des tests de formulations alternatives du modèle d'analyse permettent également de rejeter l'hypothèse d'une influence de certains autres facteurs.

Les difficultés sociales dans certaines ZUS ont une incidence directe sur la baisse de la taille des ménages.

L'offre nouvelle de logements favoriserait l'accueil des ménages de petite taille.

Lecture : La variable expliquée est la variation de la taille des ménages dans les ZUS entre 1990 et 1999 exprimés en %. Les variables explicatives sont, elles aussi, exprimées en %. Les coefficients estimés peuvent être interprétés comme des élasticités : une hausse (ou baisse) de 1 % de la population hors ZUS de l'unité urbaine se traduit en moyenne par une hausse (ou baisse) de 0,12 % de la taille de ménages dans les ZUS, le modèle estimé est additif.

Au final, parmi les facteurs influant sur la taille des ménages figurent des caractéristiques structurelles comme :

- la part en 1990 dans la population de la ZUS de jeunes pouvant être amenés à quitter le domicile parental au cours de la décennie (ceux qui avaient entre 8 et 19 ans en 1990) : c'est lorsque ces tranches d'âges sont les mieux représentées que la baisse de la taille des ménages sera, « toutes choses égales par ailleurs », la plus forte entre 1990 et 1999 ;
- le niveau des difficultés sociales connues (appréhendé par le niveau du chômage en 1990) : c'est dans les ZUS connaissant les plus grandes difficultés en 1990 que la baisse sera la plus prononcée sur la décennie ;
- la part des ménages dont la personne de référence est étrangère joue un rôle inverse ; la baisse sera moins forte lorsque les ménages étrangers sont les plus nombreux (ces ZUS seront aussi celles où la part des ménages étrangers sera la plus forte en 1999).

Il existe aussi des facteurs dynamiques relatifs à la ZUS ou à son environnement :

- le rythme d'évolution du parc de logements offerts dans la ZUS : les plus fortes croissances sont associées aux baisses les plus importantes de la taille des ménages³ ;
- le dynamisme démographique de l'unité urbaine d'appartenance (plus précisément de la partie hors ZUS de cette unité urbaine) : « toutes choses égales par ailleurs » la taille des ménages diminue moins (ou augmente plus) dans les ZUS appartenant aux unités urbaines ayant connu la plus forte progression de population entre 1990 et 1999⁴.

Tableau 5 *Facteurs explicatifs de l'évolution de la taille des ménages dans les ZUS entre 1990 et 1999*

Variables explicatives	Estimation des coefficients en %
Constante	- 2,98
Évolution de la population dans la partie hors ZUS de l'unité urbaine d'appartenance entre 1990 et 1999	0,12
Évolution du parc de logement dans la ZUS entre 1990 et 1999	- 0,07
Proportion de ménages dont la personne de référence est étrangère dans la ZUS en 1990	0,08
Part des 8-19 ans dans la population de la ZUS en 1990	- 0,14
Taux de chômage dans la ZUS en 1990	- 0,11

Ce modèle ne représente qu'un schéma moyen autour duquel les données réelles connaissent de larges variations (le modèle rend compte de 8 % de la variabilité totale de la variable expliquée).

Cependant, après prise en compte des facteurs présents, il n'est pas possible de dégager d'autres effets résiduels significatifs : taille de l'unité urbaine de la ZUS, de la région d'appartenance, disparités d'évolution reposant sur une segmentation par structures sociales (cf. les structures sociales des quartiers).

³ Tout se passe comme si l'offre nouvelle de logements avait favorisé l'accueil des ménages de petite taille. À l'inverse, une réduction de l'offre de logements (démolitions) aurait freiné la tendance à la décohabitation. Il n'est pas possible, à partir des recensements, de connaître le quartier de résidence antérieur et donc de savoir si les variations de taille des ménages sont plutôt liées à la décohabitation se faisant dans l'espace du quartier ou résultent du jeu des mobilités de ménages « entrants » ou « sortants ». Il est de même difficile

de faire la part entre ce qui revient à la gestion du parc de logements et aux comportements individuels des ménages.

⁴ On peut voir ici davantage un effet d'entraînement du dynamisme démographique de l'environnement qu'un signe de tension du marché local du logement, cette dernière constituant un frein à la décohabitation dans les ZUS, puisque aucun effet de l'évolution de la vacance dans l'unité urbaine ne peut être mis en évidence.

- ➔ 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

pole. La part des 40 ans et plus augmente de 5,2 points (4,1 points pour la France métropolitaine). Il est possible aussi que ce vieillissement soit dû aux départs plus nombreux chez les jeunes actifs que chez les retraités ou à un déficit d'installation.

Les contrastes quant à la structure par âge sont importants entre les régions. Certaines montrent une forte proportion de moins de 20 ans, comme

la Haute-Normandie (35,3 %), la région Centre (34,1 %) et la Picardie (34 %). L'Alsace et l'Île-de-France sont les plus proches de la moyenne. À l'inverse, la Corse, avec 24,4 % de moins de 20 ans, échappe à ce schéma. La part des moins de 20 ans dans la population des ZUS du Nord-Pas-de-Calais est de 32,7 %. C'est la région la plus jeune de France métropolitaine avec une proportion de moins de 20 ans de 28 %.

Une féminisation légèrement renforcée

La part des femmes dans la population des ZUS a légèrement augmenté, passant de 51,4 % à 51,8 % (tableau 7). Même si la hausse concerne

la plupart des tranches d'âge, l'évolution la plus sensible concerne celle des 40-60 ans, où la part des femmes progresse de 48,9 % à 51,6 %.

Tableau 7 *Structure par âge et par sexe dans les ZUS*

	1990				1999			
	Ensemble	Structure par âge hommes %	Structure par âge femmes %	Part des femmes par tranche d'âge %	Ensemble	Structure par âge hommes %	Structure par âge femmes %	Part des femmes par tranche d'âge %
moins de 15 ans	1 175 579	26,1	23,7	48,9	1 038 389	24,7	22,0	48,9
15- 19 ans	404 602	8,9	8,2	49,2	366 557	8,6	7,8	49,3
20- 24 ans	453 799	9,6	9,6	51,6	357 150	8,1	7,9	51,1
25- 39 ans	1 194 230	25,1	25,3	51,6	1 050 808	23,6	23,5	51,8
40- 59 ans	938 980	20,5	19,2	49,8	1 018 631	22,9	22,7	51,6
60- 74 ans	394 055	7,4	9,2	56,7	432 385	9,0	10,3	55,3
75 ans et plus	169 542	2,3	4,8	68,7	198 931	3,0	5,8	67,1
Ensemble	4 730 787	100,0	100,0	51,4	4 462 851	100,0	100,0	51,8

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999

Les étrangers

Une baisse marquée du nombre d'étrangers ...

La proportion d'étrangers résidant dans les ZUS a décru entre 1990 et 1999, passant de 18,6 % à 16,5 %. Alors que l'effectif total des ZUS baissait de 5,7 %, leur population étrangère diminuait de 16,4 %, et la population française de 3,2 %. Ces

évolutions résultent des mouvements démographiques naturels, des mouvements migratoires et des acquisitions de nationalité française. Cependant, les proportions de population étrangère ayant partout diminué, la surreprésentation des étrangers dans les ZUS est restée sensiblement stable entre les deux recensements.

La population étrangère reste surreprésentée dans les ZUS, malgré une diminution due à un fort mouvement d'acquisition de la nationalité française.

Tableau 8 *Population française et étrangère en ZUS et dans les agglomérations contenant une ZUS*

Français et étrangers	Population totale			Français			Étrangers		
	1990	1999	Évol. 1990/1999 (%)	1990	1999	Évol. 1990/1999 (%)	1990	1999	Évol. 1990/1999 (%)
Total ZUS	4 730 787	4 462 851	- 5,7	3 849 869	3 726 711	- 3,2	880 918	736 140	-16,4
%	100,0	100,0		81,4	83,5		18,6	16,5	
Total aggro avec ZUS	31 441 147	32 245 039	2,6	28 611 444	29 697 681	3,8	2 829 703	2 547 358	- 10,5
%	100,0	100,0		91,0	92,1		9,0	7,9	
France entière	56 625 026	58 520 688	3,3	53 042 862	55 257 502	4,2	3 582 164	3 263 186	- 8,9
%	100,0	100,0		93,7	94,4		6,3	5,6	

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999

Les immigrés représentent 18,3 % de la population des ZUS et 19 % du total de la population immigrée de la France métropolitaine.

... mais une hausse du nombre de ménages dont la personne de référence est étrangère

Dans les ZUS, le nombre de ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère a augmenté de 7,2 % entre 1990 et 1999, alors que celui dont la personne de référence est Française baissait de 1 %.

Leur proportion est ainsi passée de 15,7 % à 16,8%. Le nombre de personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère a diminué de 3 %, dans une plus faible proportion que le nombre d'étrangers. Ce qui laisse à penser qu'un nombre important des membres de ces ména-

ges sont devenus Français par naturalisation entre 1990 et 1999.

Durant la même période, pour l'ensemble de la France métropolitaine, les effectifs de la population de nationalité étrangère ont baissé de 8,9 %, le nombre de ménages dont la personne de référence est étrangère ont augmenté de 7,1 %, la baisse du nombre de personnes appartenant à ces ménages étant de 0,5 %.

Les populations immigrées en ZUS

Les notions d'immigrés et d'étrangers ne se confondent pas. Sont considérés comme immigrés les personnes vivant en France, nées étrangères à l'étranger (cf.glossaire). Environ 820 000 immigrés vivent en ZUS en 1999, repré-

Tableau 9 Ménages des ZUS et de leurs agglomérations selon la nationalité de la personne de référence

Nationalité de la personne de référence (PR)	Total des ZUS				Agglomérations avec ZUS	
	1990		1999		1990	1999
	nombre	%	nombre	%	%	%
Ménages PR française	1 403 508	84,3	1 391 863	83,2	91,9	92,2
Population correspondante	3 563 897	76,3	3 325 898	75,6	88,9	89,3
Ménages PR étrangère	261 698	15,7	280 657	16,8	8,1	7,8
Population correspondante	1 106 905	23,7	1 074 343	24,4	11,1	10,7
Nombre moyen de personnes par ménage	2,8		2,6		2,5	2,3
dont ménages PR étrangère	4,2		3,8		3,4	3,2

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999

Tableau 10 Population immigrée dans les ZUS et poids de la population de chaque pays d'origine vivant en ZUS en 1999

Population immigrée en France métropolitaine et dans les ZUS	Poids de la population vivant en ZUS dans la population de chaque pays d'origine			Composition par pays d'origine de la population immigrée (%)	
	France métr.	ZUS	%	France métr.	ZUS
Population totale	58 513 700	4 462 851	7,6		
Population immigrée	4 308 527	817 691	19,0	100,0	100,0
Pays d'origine					
Espagne	316 544	27 823	8,8	7,3	3,4
Italie	380 798	30 058	7,9	8,8	3,7
Portugal	570 243	66 504	11,7	13,2	8,1
autres UE	363 744	13 499	3,7	8,4	1,7
Algérie	575 740	176 060	30,6	13,4	21,5
Maroc	521 059	164 415	31,6	12,1	20,1
Tunisie	201 700	47 998	23,8	4,7	5,9
Turquie	175 987	62 937	35,8	4,1	7,7
Autres pays hors Union européenne	1 202 712	228 397	19,0	27,9	27,9

Source : Insee, recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

Lecture tableau 10 : la première partie du tableau se lit en ligne ; la population des ZUS représente 7,6 % de la population métropolitaine ; cette proportion est de 19 % pour la population immigrée. Les deux dernières colonnes déclinent la structure de la population immigrée pour l'ensemble de la France métropolitaine et pour la population immigrée dans les ZUS.

Tableau 11 Population des ZUS de France métropolitaine par nationalité en 1990 et 1999

	ZUS 1990	ZUS 1999	Évolution 1999-1990 (%)
Population totale	4 730 000	4 460 000	- 5,7
Français de naissance	3 620 000	3 360 000	- 7,2
Français par acquisition	220 000	360 000	63,6
Ensemble des étrangers	885 000	735 000	- 16,9

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999

- ➔ 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

sentant 19 % de la population immigrée vivant en France métropolitaine et 18,3 % de la population des ZUS (tableau 10).

Dans leur très grande majorité (83 %), les populations immigrées vivant en ZUS sont originaires

d'un pays extérieur à la Communauté européenne. Les pays les plus représentés sont l'Algérie (21,5 %) et le Maroc (20,1 %), dont les populations sont fortement concentrées en ZUS, ainsi que les Turcs.

Ménages et familles en ZUS

Entre 1990 et 1999, le nombre de ménages résidant en ZUS a très peu évolué (+ 0,4 %, soit un accroissement annuel de 0,5 ‰), mais leurs structures se sont modifiées dans le même sens que celles des ménages de l'ensemble de la métropole.

La part des personnes seules et des familles principales monoparentales s'est accrue alors que celle des familles principales comprenant un couple baissait plus rapidement dans les ZUS. La part des autres ménages sans famille est demeurée stable (tableau 12).

On notera que l'augmentation de la part des ménages dont la famille principale est monoparentale est plus rapide dans les ZUS que dans les autres territoires : par rapport à l'ensemble des unités urbaines avec ZUS (UUZUS), la surreprésentation des familles monoparentales passe dans les ZUS de 1,59 à 1,65 entre 1990 et 1999.

Le nombre de familles principales comprenant un couple a décliné de 12 % sur la période. Parmi elles, celles qui ont des enfants de moins de 24 ans décroît de 18 %.

Tableau 12 Répartition des ménages par type

	ZUS 1990	ZUS 1999	Unités urbaines avec ZUS 1990	Unités urbaines avec ZUS 1999	Métropole 1990	Métropole 1999
Total des ménages	1 665 120	1 672 788	12 379 732	13 549 765	21 542 152	23 808 072
Personnes seules (%)	26,8	31,9	30,4	35,1	27,1	31,0
Familles principales monoparentales (%)	12,9	14,9	8,1	9,0	7,2	8,0
Familles principales comprenant un couple (%)	57,9	50,7	59,2	53,5	63,6	58,9
Autres ménages sans famille (%)	2,4	2,4	2,3	2,4	2,1	2,0

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999

Les ZUS comptent davantage de familles nombreuses et de familles monoparentales mais la part des personnes vivant seules augmente rapidement.

Ménages et familles : définitions

Les recensements distinguent les ménages et les familles.

Le ménage, constitué des habitants d'un même logement, comprend :

- les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement ;
- les personnes vivant dans des logements foyers pour personnes âgées.

La population des ménages constitue la principale composante de la population statistique.

Cependant, plus d'un million de personnes vivent hors ménage. Il s'agit de la population des maisons de retraite, celle des foyers de travailleurs, foyers d'étudiants, personnes vivant en habitations mobiles, hospitalisés pour de longs séjours, etc.)

La famille est la cellule susceptible d'accueillir des enfants :

- couples avec ou sans enfant ;
- un seul parent et ses enfants (famille monoparentale).

Un ménage peut rassembler une famille principale et éventuellement une ou plusieurs familles secondaires. Un ménage peut aussi ne comprendre aucune famille (personnes seules ou ménages composés de plusieurs personnes sans liens familiaux).

Depuis le recensement de 1982 en métropole, la notion de chef de ménage a été remplacée par celle de personne de référence du ménage. La personne de référence du ménage, obligatoirement un adulte, est définie en fonction d'une règle basée sur la prédominance donnée aux familles, aux pères, à l'activité et à l'âge.

Le maintien et l'installation dans les ZUS de jeunes, vivant seuls, apparaissent problématiques.

Les personnes seules : une croissance élevée, mais une baisse chez les moins de 30 ans.

Entre les deux recensements le nombre de ménages d'une personne augmente dans les ZUS de 19,7 %, de 26,5 % dans les unités urbaines contenant une ZUS et de 26,3 % pour la France métropolitaine. L'augmentation est plus forte pour les hommes que pour les femmes, respectivement + 26,4 % et + 15,3 %.

La classe d'âge des 30-59 ans enregistre les évolutions les plus fortes : + 43,3 % pour les hommes et + 33,2 % pour les femmes. Cette classe d'âge représentait 38,5 % des personnes seules en 1990 et 44,6 % en 1999.

On observe cependant une baisse générale de la proportion des hommes seuls de moins de 30 ans (tableau 13), nettement plus forte en ZUS (environ 7 points). De même, et alors que la population de femmes seules du même âge augmente en France, elle baisse en ZUS de 2 points. Elle est quasiment stable chez les hommes de plus de 60 ans tandis qu'elle diminue très faiblement chez les femmes de plus de 60 ans.

Tout semble donc montrer que l'installation ou le maintien de la résidence en ZUS est particulièrement difficile ou peu recherché par les jeunes qui vivent seuls.

Moins de familles avec enfants.

Le nombre total de familles dans les ZUS a baissé de 6,6 % sur l'ensemble de la période alors qu'il s'accroissait de 1,9 % dans l'ensemble des unités urbaines comportant des ZUS et de 4,6 % pour la métropole. Cette baisse est due pour l'essentiel à la baisse du nombre de familles avec enfants de 0 à 24 ans (- 10 %) alors que le nombre de familles sans enfants de moins de 25 ans ou sans enfant est resté stable.

Le nombre de familles avec enfants de 0 à 24 ans a chuté : de près de 13 % pour ceux dont la personne de référence est française, de 2 % quand la personne de référence est étrangère ; le poids de ces familles s'accroît donc dans les ZUS en 1999.

Dans les ZUS, les familles dont la personne de référence est française ont vu leur taille s'accroître légèrement, le nombre moyen d'enfants

Tableau 13 Effectifs et composition par sexe et par âge des ménages formés d'une seule personne

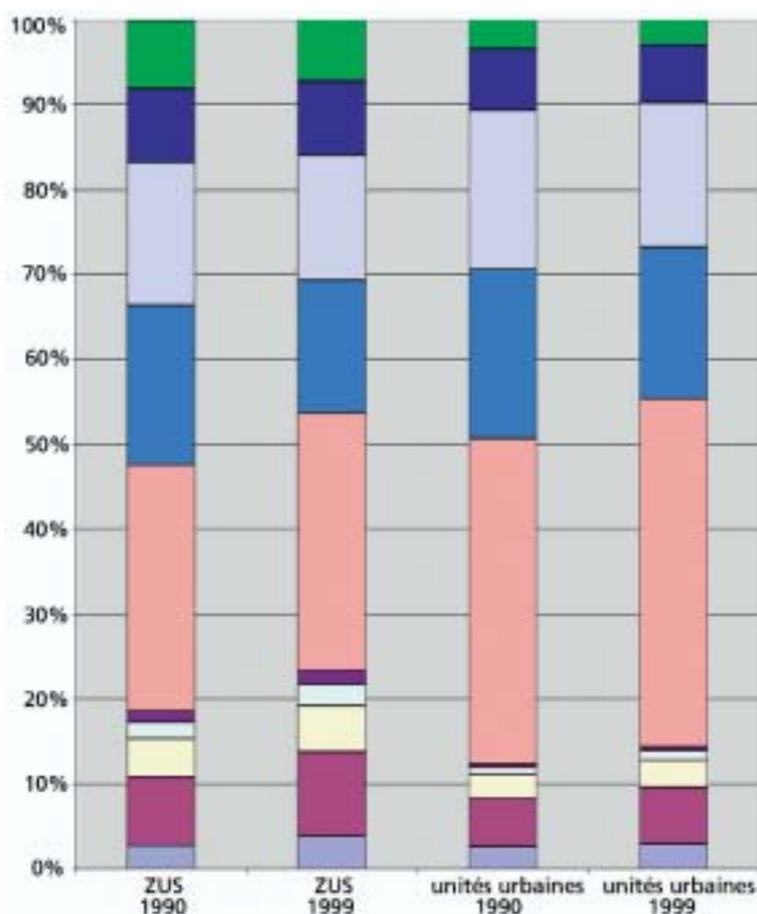
Personnes vivant seules	Total des ZUS				Total des UU ayant une ZUS				Total France métropolitaine			
	1990		1999		1990		1999		1990		1999	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Hommes	177 576	39,8	224 488	42,0	1 377 420	36,6	1 873 142	39,4	2 171 364	37,1	2 964 035	40,2
dont : < 30 ans	49 232	27,7	46 323	20,6		28,5		27,6		23,8		22,7
de 60 à 74 ans	22 892	12,9	30 230	13,5		13,5		12,8		17,3		16,3
75 ans et plus	12 528	7,1	14 750	6,6		10,2		8,6		13,0		10,9
Femmes	268 900	60,2	309 932	58,0	2 383 932	63,4	2 873 142	60,4	3 673 776	62,9	4 416 074	59,8
dont : < 30 ans	44 544	16,6	45 349	14,6		16,8		19,1		13,5		15,1
de 60 à 74 ans	77 584	28,9	84 637	27,3		26,9		24,0		29,2		26,6
75 ans et plus	67 988	25,3	75 015	24,2		29,9		27,1		34,5		31,7

Sources : Insee, recensements de la population 1990 et 1999, exploitation complémentaire

Tableau 14 Caractéristiques générales des familles

Caractéristiques générales des familles	Total des ZUS				Total des UU ayant une ZUS		Total France métropolitaine	
	1990		1999		1990	1999	1990	1999
	Nombre	%	Nombre	%				
Nombre total de familles	1 190 980	100	1 112 603	100,0	8 394 076	8 552 223	15 391 088	16 096 782
Familles sans enfants de moins de 25 ans ou sans enfant aucun	377 604	31,7	380 980	34,2	41,1	44,7	42,1	46,5
Familles avec enfants de 0 à 24 ans, PR françaises	627 328	52,7	548 556	49,3	52,2	48,8	53,2	49,1
Nombre moyen d'enfants de 0 à 24 ans	1,9		2,0		1,8	1,8	1,4	1,8
Familles avec enfants de 0 à 24 ans, PR étrangère	186 048	15,6	183 067	16,5	6,7	6,5	4,7	4,4
Nombre moyen d'enfants de 0 à 24 ans	3,1		2,8		2,6	2,4	2,6	2,4

Sources : Insee, recensements de 1990 et 1999, exploitation complémentaire



Graphique 3 Répartition des familles par type et nombre d'enfants de 0 à 24 ans dans les ZUS et les unités urbaines ayant une ZUS en 1990 et 1999

Source : Recensements de la population 1990 et 1999

passant de 1,89 à 1,95 entre 1990 et 1999, signe que les familles nombreuses françaises restent davantage dans les ZUS que les familles de plus petite taille. Cette évolution est plus accentuée que dans les unités urbaines comportant des ZUS (1,78 à 1,8), tandis qu'en Métropole elles passent de 1,84 enfants à 1,82.

Les familles dont la personne de référence est étrangère voient leur nombre d'enfants diminuer sensiblement entre les deux recensements en ZUS (3,11 à 2,76) et de façon moindre, dans les agglomérations contenant une ZUS (2,61 à 2,39) ainsi qu'en Métropole (2,6 à 2,37 enfants). On peut donc souligner la convergence de la taille des familles quelle que soit la nationalité de la personne de référence.

Les familles nombreuses

Il est d'usage d'appeler famille nombreuse une famille d'au moins trois enfants et famille très nombreuse une famille d'au moins quatre enfants. Une attention particulière est portée ici à ces deux types de familles.

Au recensement de 1999, en France métropolitaine, les familles de 4 enfants et plus représentent un peu plus de 5 % du total des familles ayant des enfants de 0 à 24 ans. Dans les ZUS ce rapport est de 13,3 %, soit deux fois et demi plus élevé.

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, cette proportion est de 4,3 % pour les familles dont la personne de référence est française, de 18,1 % pour celles dont la personne de référence est étrangère et de 3,8 % pour les familles monoparentales.

Si l'on considère les ZUS classées selon le plus fort pourcentage de familles avec 4 enfants ou plus parmi celles ayant au moins un enfant de 0 à 24 ans, 82 ZUS sur 717 atteignent un pourcentage supérieur à 20 %, dont 10 ont un pourcentage supérieur à 30 %.

Celles-ci sont :

- Chêne Hêtre à Illzach (46,2 %) ;
- Fontaine aux Loups le Stade à Chalon sur Saône (45,4 %) ;
- La Zaine à Vallauris (40,3 %) ;
- La Thur et Markstein à Wittelsheim ;
- Wittenheim (39,5 %) ;
- La Source à Orléans (36,1 %) ;
- La Gabelle à Fréjus (33,8 %) ;
- Montchovet à Saint Etienne (33,1 %) ;
- Salmonerie, Prairie, Pincevent à Saint Jean de la Ruelle (30,7 %) ;
- Cité de la Tabellionne à Vernouillet (30,5 %) ;
- Le Pont Rompu à Tourcoing (30,1 %).

Cependant les familles de 4 enfants et plus représentent dans les ZUS 13,3 % de l'ensemble des familles ayant des enfants de 0 à 24 ans, alors que cette proportion tombe à 5 % pour la France métropolitaine.

Tableau 15 *Familles nombreuses et très nombreuses en ZUS*

	Nombre total de familles en 1999	Familles sans enfant(s) de 0 à 24 ans	Familles avec enfant(s) de 0 à 24 ans	% familles avec 3 enfants ou plus parmi les familles ayant au moins un enfant de 0 à 24 ans	% familles avec 4 enfants ou plus parmi les familles ayant au moins un enfant de 0 à 24 ans
<i>France métropolitaine</i>					
Toutes familles	16 096 782	7 492 332	8 604 450	20,1	5,4
Françaises	15 040 026	7 136 458	7 903 568	18,7	4,3
Étrangères	1 056 756	355 874	700 882	36,7	18,1
Monoparentales	1 984 599	490 938	1 493 661	13,4	3,8
<i>Ensemble des ZUS</i>					
Toutes familles	1 112 603	380 980	731 623	30,4	13,3
Françaises	876 023	327 467	548 556	24,4	8,6
Étrangères	236 580	53 513	183 067	48,6	27,4
Monoparentales	259 414	42 804	216 610	21,1	7,9

Source : Insee, recensement de 1999

Contrairement à une idée reçue, les familles monoparentales augmentent moins dans les ZUS (16 %) qu'en France métropolitaine (24 %).

Les familles monoparentales

Le nombre de familles principales monoparentales s'est accru dans les ZUS entre 1990 et 1999, mais moins que pour l'ensemble de la France métropolitaine, respectivement + 16 % et + 24 %.

Les familles monoparentales secondaires sont passées de 2,9 % de l'ensemble des familles monoparentales en 1990 à 3,6 % en 1999, soit une augmentation de 45 %, autrement dit, pour ces familles, une hausse de la cohabitation.

L'accroissement du nombre total de familles monoparentales entre 1990 et 1999 est de 15 % si elles comportent des enfants âgés de 0 à 24 ans, de 32 % si elles n'ont aucun enfant. Cet accroissement est inférieur toutefois à celui observé dans les unités urbaines comportant des ZUS (+ 23,9 %) et en France métropolitaine (+ 27,1 %). S'agissant de l'âge des enfants, les évolutions sont contrastées. L'augmentation du nombre de familles monoparentales sans enfant âgé de 0 à 24 ans, mais comptant un ou plusieurs enfants de 25 ans et plus, est plus rapide que la moyenne dans les ZUS, plus faible ailleurs.

L'accroissement du nombre de familles monoparentales est beaucoup plus fort pour les familles comportant trois enfants ou plus (+ 19 %) que pour celles qui ont un (+ 14 %) ou deux enfants (+ 13 %). Dans l'ensemble des familles monoparentales des ZUS, la part de celles de trois enfants ou plus (21,1 %) est nettement plus élevée que dans les unités urbaines comportant des ZUS ou pour la métropole (respectivement 13,6 % et 13,4 %).

Le parent d'une famille monoparentale est moins souvent le père en ZUS que hors ZUS. Si la famille réside en ZUS, le parent est le père dans 10 % des cas ; hors ZUS, la proportion est de 13 % des cas dans les agglomérations comportant des ZUS et 14 % pour la métropole.

Les familles secondaires

Une famille principale est celle dont la personne de référence est aussi la personne de référence du ménage. Une famille secondaire habite le même logement et comprend soit un couple avec enfant(s) soit un seul parent avec enfant(s). L'existence d'une famille secondaire implique nécessairement l'existence de plusieurs familles dans le logement.

Tableau 16 *Composition des familles monoparentales avec enfants de 0 à 24 ans*

Familles	Total des ZUS				Total des UU		Total France métropolitaine			
	1990	1999	% en 1999	Évol. 90-99	% en 1999 (%)	Évol. 90-99	1990	1999	% en 1999	Évol. 90-99 (%)
Familles monoparentales avec enfants de < 25ans	188 760	216 610	100,0	14,8	100,0	23,9	1 175 444	1 493 661	100,0	27,1
Parent de moins de 30 ans	34 476	34 300	15,8	- 0,5	10,5	5,0			10,3	9,0
Parent homme	nd*	22 451	10,4		12,6				14,4	
Parent femme	nd	194 159	89,6		87,4				85,6	
1 enfant	96 600	109 859	50,7	13,7	57,8	22,0			57,5	25,7
3 enfants ou plus	38 264	45 673	21,1	0,19	13,6				13,4	29,1

Sources : Insee, recensements de la population 1990 et 1999

* n d : non déclaré

La distinction entre familles principales et secondaires permet d'avoir des renseignements sur la cohabitation. L'augmentation des familles secondaires renseigne sur les difficultés rencontrées par la population pour avoir les moyens d'habiter dans un logement indépendant. C'est un indice de l'évolution de la situation économique des territoires que l'on étudie.

Si la cohabitation de plusieurs familles reste rare en ZUS comme ailleurs (en 1999 le nombre de familles secondaires est inférieur à 1,5 % du nombre des familles vivant en ZUS), ces situations sont en progression particulièrement

rapide dans ces quartiers (+ 23 % sur la période 1990-1999) (tableau 17).

Le nombre de couples en situation de famille secondaire reste pratiquement stable en ZUS (- 1,8 %) et régresse au niveau national (- 6,8 %) alors que le nombre de familles monoparentales placées dans la même situation progresse de presque 50 %, tant dans les ZUS que dans les autres territoires. Cette progression ne semble pas imputable, en ZUS, à une augmentation des parents isolés de moins de 30 ans (- 0,51 % en ZUS entre 90 et 99 contre + 8,95 pour l'ensemble de la métropole).

L'augmentation des familles secondaires dans les ZUS indique les difficultés rencontrées pour décohabiter ou trouver un logement.

Tableau 17 Familles principales et secondaires en ZUS, comparaison 1990 et 1999

	ZUS 1990	ZUS 1999	Évolution ZUS 1990/1999 (%)	France métropolitaine 1990	France métropolitaine 1999	Évolution France métropolitaine 1990/1999 (%)
Nombre total de familles	1 190 980	1 112 603	- 6,6	15 391 088	16 096 782	+ 4,6
dont principales	1 178 736	1 097 548	- 6,9	15 253 864	15 942 369	+ 4,5
dont secondaires	12 244	15 055	+ 23,0	137 224	154 413	+ 12,5
Nombre total de familles comprenant un couple	969 680	853 189	- 12,0	13 789 384	14 112 183	+ 2,3
dont principale	963 860	847 472	- 12,1	13 702 040	14 030 809	+ 2,4
dont secondaire	5 820	5 717	- 1,8	87 344	81 374	- 6,8
Nombre total de familles monoparentales	221 300	259 414	+ 17,2	1 601 704	1 984 599	+ 23,9
dont principales	214 876	250 076	+ 16,4	1 551 824	1 911 560	+ 23,2
dont secondaires	6 424	9 338	+ 45,4	49 880	73 039	+ 46,4

Source : Insee, recensement de la population de 1999

Évolution contrastée dans les départements d'outre-mer

Entre 1990 et 1999, parmi les ZUS des quatre départements d'outre-mer, celles de la Guadeloupe et la Martinique, ont évolué comme celles de la métropole, souvent en accentuant les caractéristiques : baisse de la population plus marquée, vieillissement plus intense, augmentation faible du nombre de logements, vacance des logements plus forte.

La Réunion et la Guyane ont des comportements plus atypiques. L'évolution globale est souvent due à la seule Réunion en raison de son poids démographique plus élevé : 52 % des habitants des ZUS des DOM étaient réunionnais en 1990 ; ils sont 59 % en 1999. Cette augmentation s'accompagne d'une augmentation du nombre des ménages, liée elle-même à un accroissement très sensible du parc de logement en ZUS dans ce département (tableau 18) Globalement, leur population s'est accrue de

2,5 % passant de 204 255 à 209 238 de 1990 à 1999. Cependant, les ZUS de la Martinique et de la Guadeloupe connaissent une évolution à la baisse de leur population plus marquée que celles de la métropole (- 17 %) alors, que celles de la Guyane augmentent de 5 % et celles de la Réunion de 15 %.

Le vieillissement de la population est également observé, avec une exception pour la Guyane qui voit la part des moins de 20 ans passer de 42 % à 44 %. Les populations des ZUS de La Martinique et de la Guadeloupe sont plus âgées en moyenne que celles de la Métropole pour qui la proportion des moins de 20 ans atteignait 31,5 % en 1999 et les plus de soixante ans 14,1 %.

La taille des ménages résidant en ZUS recule, passant de 3,5 personnes à 3,0. Elle reste cependant supérieure à celle de la métropole (2,63

Sur l'ensemble des habitants en ZUS dans les DOM, 59 % sont réunionnais.

en 1999) sauf en Guadeloupe et en Martinique. Les familles nombreuses ont diminué dans les ZUS des DOM à l'exception de la Guyane, leur proportion s'approche de celle de la Métropole. Les familles monoparentales ont augmenté par rapport au nombre des familles, sauf en Martinique et en Guadeloupe. Les familles monoparentales restent nettement plus élevées

dans les DOM qu'en France métropolitaine. En Martinique et en Guadeloupe, si les familles monoparentales baissent effectivement, leur diminution est moins forte que celle du nombre total de familles (tableau 18), de sorte que leur proportion ne diminue pas mais augmente encore entre 1990 et 1999 (tableau 20).

Départements d'outre mer	Total ZUS			Total UU ayant une ZUS			Total département		
	1990	1999	Évol. 1990/1999 (%)	1990	1999	Évol. 1990/1999 (%)	1990	1999	Évol. 1990/1999 (%)
Population totale									
Total DOM	204 255	209 238	2,4	740 912	825 398	11,4	934 565	1 061 932	13,6
Guadeloupe	44 531	36 853	- 17,2	131 263	125 421	- 4,5	228 135	245 462	7,6
Martinique	29 672	24 649	- 16,9	167 593	170 284	1,6	359 579	381 325	6
Guyane	23 500	24 754	5,3	80 327	104 174	29,7	114 808	156 790	36,6
La Réunion	106 552	122 982	15,4	410 933	481 701	17,2	458 510	542 012	18,2
% de moins de 20 ans									
Total DOM	39,0	35,6		37,9	35,0		37,6	34,5	
Guadeloupe	37,4	32,2		35,3	32,0		35,8	32,0	
Martinique	32,7	28,1		32,5	28,9		33,0	29,5	
Guyane	42,1	44,2		40,3	41,0		42,7	43,3	
La Réunion	40,7	36,4		40,1	36,2		40,0	36,2	
% de 60 ans et plus									
Total DOM	8,6	10,6		9,1	10,7		9,5	11,1	
Guadeloupe	9,6	12,9		9,8	12,5		10,7	12,8	
Martinique	13,0	19,0		13,0	16,1		14,0	16,6	
Guyane	6,6	7,4		6,0	6,4		5,9	6,0	
La Réunion	7,3	8,9		8,1	9,5		8,2	9,6	
% d'étrangers									
Total DOM	7,2	6,2		5,8	5,6		5,2	5,1	
Guadeloupe	12,6	10,4		14,6	11,2		9,7	7,0	
Martinique	1,7	2,1		1,3	1,4		0,9	0,9	
Guyane	34,7	31,4		27,9	28,7		29,7	29,7	
La Réunion	0,5	0,8		0,5	0,6		0,4	0,6	

Sources : Insee, recensements 1990 et 1999

	1990	1999
Familles monoparentales		
Total DOM	0,30	0,31
Guadeloupe	0,35	0,40
Martinique	0,35	0,36
Guyane	0,33	0,39
La Réunion	0,25	0,26
France métropolitaine	0,16	0,19
Familles de 3 enfants ou plus		
Total DOM	0,26	0,21
Guadeloupe	0,22	0,16
Martinique	0,20	0,13
Guyane	0,29	0,29
La Réunion	0,29	0,22
France métropolitaine	0,20	0,20

Sources : Insee, recensement de la population 1990 et 1999

Tableau 20 *Ménages et familles dans les DOM*

Départements d'outre mer	Total ZUS			Total UU ayant une ZUS			Total département		
	1990	1999	Évol. 1990/1999 (%)	1990	1999	Évol. 1990/1999 (%)	1990	1999	Évol. 1990/1999 (%)
Nombre moyen de personnes par ménages									
Total DOM	3,5	3,0		3,5	3,0		3,5	3,1	
Guadeloupe	3,13	2,63		3,31	2,84		3,41	2,89	
Martinique	3,1	2,63		3,15	2,74		3,34	2,88	
Guyane	3,37	3,27		3,27	3,19		3,39	3,34	
La Réunion	3,78	3,15		3,74	3,23		3,76	3,26	
Nombre total de ménages									
Total DOM	58 682	69 405	18,3	265 801	345 103	29,8	410 152	536 879	30,9
Guadeloupe	14 147	13 857	- 2,0	67 939	85 494	25,8	11 2478	144 818	28,8
Martinique	9 559	9 363	- 2,1	52 240	61 302	17,3	106 536	130 844	22,8
Guyane	6 944	7 476	7,7	20 583	27 023	31,3	24 059	31 938	32,7
La Réunion	28 032	38 709	38,1	108 253	147 165	35,9	121 563	166 369	36,9
Nombre total de familles									
Total DOM	48 207	52 273	8,4	174 075	208 626	19,8	220 935	271 209	22,8
Guadeloupe	10 747	9 234	- 14,1	53 906	63 694	18,2	90 657	109 430	21,4
Martinique	7 268	6 490	- 10,7	40 887	45 283	10,8	86 388	101 359	17,3
Guyane	5 022	5 632	12,1	17 938	24 577	37,0	24 788	35 840	44,6
La Réunion	25 170	30 917	22,8	108 204	137 655	27,2	141 173	179 877	27,4
Familles monoparentales									
Total DOM	14 384	16 357	13,7	43 035	53 070	23,3	53 605	67 612	26,1
Guadeloupe	3 762	3 721	- 1,1	15 120	18 733	23,9	24 992	30 347	21,4
Martinique	2 562	2 341	- 8,6	11 763	13 492	14,7	25 208	29 075	15,3
Guyane	1 647	2 194	33,2	4 621	7 190	55,6	6473	10 377	60,3
La Réunion	6 413	8 101	26,3	22 101	28 197	27,6	28 087	35 550	26,6
Familles de 3 enfants ou plus									
Total DOM	12 631	10 811	- 14,4	44 346	41 150	- 7,2	55 444	51 605	- 6,9
Guadeloupe	2 367	1 519	- 35,8	12 401	10 305	- 16,9	22 493	18 248	- 18,9
Martinique	1 464	864	- 41,0	7 980	5 933	- 25,7	18 821	14 518	- 22,9
Guyane	1 464	1 633	11,5	4 608	6 202	34,6	7 094	10 132	42,8
La Réunion	7 336	6 795	- 7,4	30 455	29 165	- 4,2	39 950	38 248	- 4,3

Sources : Insee, recensements de la population 1990 et 1999

Bibliographie

- Goldberger M-F, Choffel P., Le Tocqueux JL.,
Les Zones urbaines sensibles,
Insee Première, Insee, n°573, avril, 1998
- *Identités des Villes, Dynamique urbaine 1990-1999*,
Les éditions de la DIV
- *Les contrats de ville 2000-2006*, Atlas Régional,
Les éditions de la DIV

1. Les habitants

L'intégration des populations immigrées

- ➔ 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

La production d'indicateurs susceptibles d'informer sur l'intégration des populations immigrées se heurte à deux difficultés.

La première concerne la définition même du mot « intégration » (processus interactif et non simple effort d'adaptation). La seconde concerne la signification des informations statistiques utilisées pour rendre compte de la situation des immigrés dans la société française.

Ce chapitre s'attache à clarifier les termes évoqués et à proposer des indicateurs utilisables afin de rendre compte des processus d'intégration à l'œuvre dans la perspective de fournir des données à la pertinence reconnue.

Sont ainsi explorées la question de l'habitat, de la langue et des relations de sociabilité, sans pour autant écarter les rapports socio-économiques à travers lesquels ces questions se posent.

Vivre et s'intégrer en France suppose, pour le moins, la maîtrise même relative du français...

Populations immigrées dans les ZUS : vers une élaboration d'indicateurs de l'intégration

Dans son rapport annuel de 1997, le Haut conseil à l'intégration (HCI) affirme qu'il faudrait « concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales, morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. »

Depuis au moins deux décennies la question de « la mesure » du niveau d'intégration de telle ou telle population immigrée se pose principalement dans les termes évoqués plus haut ; ce qui porte à croire que ce processus dépend en majeure partie de leurs efforts et de leur volonté de s'intégrer, compte non tenu des conditions urbaines et sociales qui le déterminent objectivement. Alors même que diverses études, dont il est fait état dans d'autres chapitres de ce rapport, montrent que les conditions de vie, d'emploi, de revenu et de logement ainsi que les possibilités de mobilité entrent pour beaucoup dans la capacité à réussir ou non le

parcours de l'intégration. Ces « conditions objectives » revêtent autant d'importance que les attributs culturels avec lesquels ils doivent se combiner pour essayer de construire des indicateurs fiables et opérationnels.

Pour cela, il faut, au niveau des préalables théoriques et méthodologiques, considérer l'intégration comme un processus à travers lequel des individus et des groupes trouvent leur place, sur une durée plus ou moins longue (une à plusieurs générations) au sein de la société et du pays dans lesquels ils désirent inscrire leur avenir et celui de leurs enfants. L'histoire de France est pleine d'exemples où l'intégration de vagues migratoires diverses s'est plus ou moins bien passée, selon le contexte historique dans lequel elle se déroulait.

Intégration et territoires des ZUS

Ces préalables étant posés qu'en est-il de la présence des populations étrangères, immigrées ou issues de l'immigration dans les ZUS ? Qu'en est-il surtout des indicateurs destinés à suivre, voire à mesurer, leurs parcours d'intégration ? Les données du recensement de la population de 1999 révèlent que la France métropolitaine

... la soumission aux lois communes, le respect de règles organisant la vie collective...

... Il faut considérer l'intégration comme un processus à travers lequel des individus et des groupes...

... trouvent leur place au sein de la société et du pays dans lequel ils désirent inscrire leur avenir...

... car l'intégration est un processus fait de tensions, de conflits, d'avancées et de régressions.

En 1999, 36 % des personnes immigrées possédaient la nationalité française.

compte 4,3 millions de personnes immigrées (selon la définition du HCI), soit 7,4 % de l'ensemble de la population métropolitaine. La population immigrée est surreprésentée dans les ZUS où elle atteint 18,3 % de la population, et les personnes de nationalité étrangère représentent 16,5 % de la population de ces quartiers. Toutefois, ces catégories ne se recouvrent pas, et en 1999, 36 % des immigrés possédaient la nationalité française.

Les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère sont également surreprésentés : avec 16,8 % contre 5,8 % dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Ces quelques données chiffrées donnent certes une image de la présence étrangère et immigrée en ZUS et de ses conditions de vie, mais elles pèchent par au moins trois biais :

- à travers les travaux de différents organismes spécialisés, des éléments statistiques très précieux et fiables donnent « une photographie » des situations observées alors même qu'il faudrait posséder des « films ». Autrement dit, des données existantes permettant de suivre de manière dynamique sur le long cours des processus d'intégration aux variables multiples et croisées restent à mobiliser ;
- l'Observatoire national des ZUS devra engager, en concertation avec ses partenaires institutionnels (INSEE, INED, HCI...) des études sur les processus d'intégration à partir des sources longitudinales (telles que le panel démographique permanent par exemple) ou d'enquêtes retrospectives (comme l'enquête « Identité - Histoire de vie ») ;
- de même, des exploitations plus approfondies des enquêtes « Emploi », dont la vague 2003 est déjà mobilisée dans le cadre de ce rapport pour l'analyse des risques de chômage des populations immigrées, pourrait utilement renseigner sur des formes de mobilités spatiales, sociales ou professionnelles qui concourent, ou à l'inverse contraignent, les processus d'intégration ;
- enfin, nous disposons de peu ou pas de données spécifiques aux jeunes issus de l'immigration alors même que leur intégration, notamment dans le travail et le logement, pose souvent problème, qu'ils pâtissent de discriminations directes et indirectes, ou qu'à l'inverse ils soient dans de vrais dynamiques d'intégration sociale et culturelle.

On peut cependant opposer que ces jeunes sont pour la plupart français et nés en France et qu'il est impropre de parler d'intégration et que la statistique publique serait stigmatisante, voire discriminatoire. À cette affirmation, nous pouvons opposer deux objections :

- sur le fond, ces jeunes, bien que nés ou devenus français, ne sont pas à l'abri des difficultés et des discriminations liées à leurs origines. Ils subissent, plus que d'autres, les conséquences de la combinaison de l'origine ethnique et de l'habitat en ZUS. Cette situation est à ce point préoccupante que le débat national sur la question de l'intégration porte le plus souvent sur leur situation au détriment d'autres catégories de populations immigrées ou étrangères ; Certes, ces jeunes sont pour la plupart et « toutes choses égales par ailleurs » relativement bien intégrés au niveau culturel comparativement aux autres jeunes français issus des mêmes milieux sociaux populaires et résidant dans les mêmes territoires. Plusieurs recherches, études ou sondages d'opinion démontrent qu'ils s'identifient massivement aux normes et valeurs générales de la société française. Cependant, cette intégration culturelle, dans laquelle le système éducatif joue un rôle central, entre en contradiction avec une médiocre intégration sociale - études bâclées, peu de qualifications, emplois précaires, accès difficile au logement - conjuguée à une mauvaise intégration économique et professionnelle. Ceci provoque des frustrations, des ressentiments et parfois des violences périodiquement observables. La situation de cette catégorie de population des ZUS mérite amplement que l'Observatoire puisse mettre en place, avec le concours des organismes et des institutions partenaires, des modalités spécifiques de suivi et d'analyse s'appuyant sur des indicateurs prenant en compte leurs particularités ;
- ceci - et c'est la deuxième objection - est d'autant plus souhaitable et possible qu'aucun obstacle, ni sociologique, ni juridique, ni technique, ne s'oppose à la mise en place d'un tel dispositif. C'est d'ailleurs pourquoi l'enquête « Identité - Histoire de vie » en posant la question sur le pays de naissance des parents permet d'avoir des informations sur les enfants des immigrés qui devront être davantage analysées dans le cadre des travaux de cet Observatoire.

Proposition d'indicateurs de l'intégration

Malgré le flou, les imprécisions et les impasses qui caractérisent trop souvent encore cette question, il existe un certain nombre de données et d'éléments d'appréciation relativement objectivables. Ils indiquent de manière directe ou indirecte des processus d'intégration à l'œuvre, notamment dans les domaines de l'habitat, de l'emploi, de la sociabilité, des rela-

tions nuptiales, ou des pratiques culturelles et culturelles.

L'habitat

C'est le premier élément susceptible de donner des indications sur l'intégration d'une population immigrée : sa concentration plus ou moins grande et son degré de ségrégation – que cette dernière découle de choix, de contraintes économiques ou de mécanismes institutionnels – témoignent du processus d'intégration. Ces indicateurs renseignent, non pas parce qu'ils traduiraient par eux-mêmes un stade d'intégration mais pour leurs conséquences sur l'accès à la langue, aux réseaux sociaux, aux ressources et à l'information.

Les modalités d'entrée dans l'urbain et les possibilités de parcours résidentiels constituent autant de clés donnant plus ou moins facilement accès à des ressources culturelles ou linguistiques, cognitives ou sociales, économiques ou juridiques. La concentration et la ségrégation de l'habitat de ces populations se traduisent par un accès au français plus difficile, des possibilités de développement économique plus faibles (en l'absence ou la rareté d'apports extérieurs) en raison de la faiblesse ou de la précarité des ressources de leur environnement et de leurs proches.

On peut objecter à cela que certaines formes de concentrations, dès lors qu'elles s'inscrivent dans un espace plurifonctionnel (habitat, commerce, production) ouvrent un accès à un marché particulier et le maintien de liens de solidarités spécifiques, voire communautaires, indispensables en l'absence de réseaux sociaux et économiques plus larges. Il n'empêche que si l'on observe des formes d'habitat ou des spécialisations dans l'habitat des immigrés – dans la mesure où les modalités d'entrée dans l'urbain peuvent s'interpréter en termes « d'accès » ou « d'opportunité » - on dispose d'autant d'éléments d'informations sur les modalités du processus d'intégration.

Ceci étant posé, « la lecture » des territoires en question doit être relativement fine dans la mesure où ces phénomènes peuvent être invisibles à certaines échelles et, à l'inverse, flagrants à une échelle plus fine : les mécanismes de ségrégation correspondant alors à des fractures micro-locales ou prenant la forme « d'archipels ».

Dans cette perspective, l'observation des Zones urbaines sensibles revêt une double pertinence :

- la première, parce qu'elle s'appuie sur un échelon territorial d'observation qui échappe généralement aux autres niveaux de l'analyse des disparités territoriales ;
- la seconde, parce qu'elle s'intéresse à des territoires dont l'une des principales caractéristiques est d'accueillir une proportion d'étrangers et d'immigrés en moyenne plus forte que les autres territoires urbains.

téristiques est d'accueillir une proportion d'étrangers et d'immigrés en moyenne plus forte que les autres territoires urbains.

L'emploi et l'insertion professionnelle

Le travail constitue un des indicateurs les plus forts des processus d'intégration, surtout quand il est combiné, dans le cas des jeunes générations en particulier, à une promotion professionnelle par rapport à la situation occupée précédemment par les parents. Les données générales disponibles, présentées notamment dans le chapitre consacré à l'emploi, démontrent clairement que le croisement de l'effet habitat en ZUS, du manque de qualifications et de l'origine ethnique se cumulent pour créer des surreprésentations dans les statistiques du chômage et du travail précaire et sous qualifié. Cette situation est aggravée encore par le développement du chômage des jeunes diplômés issus de l'immigration en raison principalement de phénomènes de discrimination à l'embauche. Ceci contribue au renforcement du sentiment de mise à l'écart et d'exclusion au sein de l'ensemble des populations concernées, qui du coup ont de plus en plus de mal à croire aux discours et aux injonctions sur l'intégration par l'effort et le mérite.

S'il y a une brèche dans le pacte républicain dont la résorption est nécessaire en urgence, c'est bien celle-ci, car elle menace d'effondrement tout le reste de l'édifice sur lequel peuvent se construire et se consolider des politiques d'intégration pour les générations actuelles et à venir. Encore faut-il se doter des indicateurs nécessaires pour mesurer au plus près les écarts et proposer éventuellement des mesures pour les réduire.

La sociabilité

La sociabilité est un biais privilégié pour étudier l'intégration de ces populations et ce pour trois motifs.

- Le premier s'appuie sur l'affirmation que l'intégration, comme toute autre forme de socialisation, passe par l'incorporation de normes et de valeurs collectives propres à toute société humaine (lesquelles n'excluent pas par ailleurs l'existence d'autres valeurs et normes spécifiques à des groupes, des territoires ou des générations). Ceci peut procéder d'acteurs collectifs et institutionnels imposant des contraintes plus ou moins fortes (écoles, lieux de travail et de formation, structures sportives, etc.), ou bien s'opérer de manière plus informelle, à travers la fréquentation régulière de personnes ressource ou de services (éducatifs, sociaux, municipaux, etc.). Dans cette optique la fré-

1 Les habitants

- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Des éléments précieux donnent une « photographie » des situations observées ...

... Alors même qu'il faudrait disposer de « films » permettant de les suivre de manière plus dynamique.

La plupart des grandes enquêtes de l'INSEE permettent d'isoler la catégorie des immigrés selon les pays de naissance.

Le fait que les jeunes issus de l'immigration soient nés ou devenus français...

... ne les met pas à l'abri des difficultés et des discriminations sociales et ethniques liées à leurs origines.

Il existe un certain nombre d'éléments d'appréciation qui indiquent de manière directe ou non les processus d'intégration à l'œuvre.

Les phénomènes de concentration ou de ségrégation peuvent être invisibles à certaines échelles...

... et à l'inverse flagrants à une échelle plus fine.

L'effet habitat en ZUS, le manque de qualification et l'origine ethnique se combinent...

... pour créer des surreprésentations de ces populations dans les statistiques du chômage.

- quence des contacts est un bon indicateur de sociabilité, même si elle est dépendante.
- Le second motif repose sur une hypothèse globale et maintes fois vérifiée : la confrontation à l'autre serait en soi facteur d'intégration dans la mesure où elle donne à voir une pluralité hiérarchisée de normes, de valeurs et de traditions, permettant ainsi leur objectivation et la distinction entre ce qui relève de la sensibilité, de l'inclinaison ou de la culture de chacun et des conditions du vivre ensemble. La diversité et la fréquence des fréquentations informeraient donc, de manière complémentaire, sur les processus de socialisation et d'intégration.
 - Le troisième motif est que la sociabilité traduit, autant qu'elle l'amplifie, le « capital social » des individus et des groupes dans la mesure où elle contribue fortement à la constitution, à la multiplication et au croisement des réseaux de sociabilités, sources essentielles de l'intégration des valeurs et des normes comme de l'accès aux opportunités professionnelles, sociales, voire amoureuses.

L'ensemble de ces éléments renvoie toutefois autant à la socialisation des individus, quelles que soient leurs origines, qu'à l'intégration des populations qui nous intéressent ; si ce n'est que « l'entre soi » relatif que l'on pourra constater signifiera selon les cas, tantôt une forme de désocialisation pour les populations autochtones à faibles ressources, tantôt une indication d'une intégration ralentie pour les populations étrangères ou immigrées. Les indicateurs qui devront être produits ne prennent donc leur sens que dans la mesure où ils sont mis en perspective de manière comparative avec une population de référence ayant des caractéristiques socio-économiques proches.

Les relations matrimoniales

Il est généralement admis que l'homogamie sociale s'exprime fortement dans le choix du conjoint. Ce choix peut obéir à plusieurs logiques séparées ou cumulées : affinités socialement déterminées, penchants affectifs aidés par la proximité géographique et culturelle, stratégies familiales d'alliance, mise en commun de patrimoine etc. Lorsque le choix du conjoint s'effectue majoritairement parmi les membres du groupe d'origine, il contribue à sa pérennisation sur une, voire plusieurs générations. Cette pérennisation ne constitue pas en soi le signe d'une « résistance » à l'intégration, dans la mesure où elle ne signifie pas, mécaniquement, la reproduction des habitus, des ressources, des statuts, des rôles et des valeurs spécifiques au groupe ou perçus comme tels. Cependant, elle peut y participer dans les contextes où elle

contribue à produire une distinction symbolique – certains parlent « d'ethnicité symbolique »¹ - revendiquée ou subie, d'avec le reste de la population.

Dans les sociétés qui valorisent le mélange et ne pratiquent pas une endogamie dominante, ce qui est le cas de la France, l'émergence ou la permanence d'une différenciation de type ethnique dans les comportements matrimoniaux peuvent constituer aux yeux du corps social le symptôme d'une intégration problématique. À l'inverse, l'exogamie peut être perçue par le groupe d'appartenance comme une trahison, surtout quand des filles optent pour cette démarche. C'est le cas notamment lorsque les identités sociales sont malmenées (chômage, incertitudes des destins individuels...). Les traditions et la religion sont alors convoquées et réinvesties, rétablissant des normes et des interdits plus nécessairement en usage. Leur poids, déterminants parfois, ne constituent pas un obstacle préalable à l'intégration. Bien au contraire, ils renseignent sur le fait que le processus est à l'œuvre mais que la recombinaison des identités qui en résulte s'opère sur le mode de la crispation.

Ceci dit, le choix d'un concubin ou d'un conjoint hors du groupe d'appartenance constitue bien un indicateur d'intégration dans la mesure où il met en jeu les identités, les références culturelles et les modèles éducatifs. Pour autant, le choix au sein du groupe d'origine ne peut être interprété automatiquement comme une volonté de non intégration. Il faudra s'intéresser alors à la langue d'usage et d'éducation dans le foyer, aux modes de consommation et aux pratiques culturelles, etc. pour déterminer un « niveau » ou un « type » d'intégration.

D'autres indicateurs peuvent être proposés, même s'ils paraissent moins significatifs ; c'est le cas de la transmission de la langue d'origine, parfois substitutive au français parfois patrimoine, voire ressource mobilisable dans différents champs (relations familiales, stratégies scolaires ou professionnelles, vie associative). C'est ainsi qu'en France, les immigrés d'origine portugaise transmettent le plus fortement leur langue, sans qu'on puisse en inférer une moindre intégration de leur groupe ; à l'inverse, les immigrés d'origine maghrébine, algérienne en particulier, transmettent le moins leur langue d'origine, tant le français est prégnant,

¹ Cf. Herbert J. Gans, *The urban villagers. Group and class in the life of Italian-Americans, New-York, Free Press Glencoe*, cité par Patrick Simon, in *Les immigrés, le ghetto et l'intégration - Réflexions sur un "dilemme" français*, doc. polycopié, INED, 1997.

pour autant ils rencontrent plus de difficultés dans leurs parcours d'intégration.

C'est la raison pour laquelle il faut manier ces indicateurs de manière combinatoire et avec beaucoup de précaution au risque d'aboutir à des contresens dangereux.

Ces indicateurs et les données qu'ils peuvent générer ne peuvent constituer qu'une facette des processus d'intégration. Ils informent d'une situation dans un domaine donné, mais sont à considérer comme des indices à croiser et à combiner avec d'autres observations quantitatives et qualitatives pour produire du sens. Le processus d'intégration est une construction sociale et historique qui dépend largement des représentations à l'œuvre dans la société. Il est ainsi des modes d'expression de son appartenance, de sa filiation ou de sa singularité plus ou moins légitimes selon les sociétés, les territoires et les époques. Ceux-ci contribuent à l'invisibilité relative ou à la « saillance » du groupe et donc à la perception globale de son intégration.

Travailler à l'observation de l'intégration des populations étrangères, immigrées ou issues de l'immigration n'a de sens que si l'on s'interroge sur le processus global d'intégration sociale au sein de la société française aujourd'hui.

Cette formulation de portée plus générale et

qui concerne l'ensemble de la population, est celle par laquelle la sociologie française a désigné, depuis longue date, le processus de socialisation collective des individus, par delà les origines, les divergences d'intérêts, voire les conflits de classe qui peuvent les séparer.

Sans banaliser la question des discriminations et sans spécifier celle de l'intégration, force est de constater que cette formulation conserve toute sa capacité opératoire dans la mesure ou quand bien même on parviendrait à l'extinction de toutes formes de discriminations, la condition sociale des populations concernées les place d'emblée du côté des catégories « populaires » diront certains, « démunis » ou « vulnérables » diront d'autres ; c'est à dire les populations qui dans le contexte social actuel sont les plus exposées à l'exclusion, le contraire de l'intégration.

L'ambition de l'Observatoire national des ZUS est, en collaboration avec ses partenaires institutionnels et scientifiques, de rendre régulièrement compte de ces processus dans leurs singularités et leurs complexités. L'élaboration d'indicateurs statistiques et qualitatifs est à cet effet indispensable à condition d'être maniés avec d'innombrables précautions.

➔ 1 Les habitants

- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

L'intégration passe par l'incorporation de normes et de valeurs propres à toute société humaine.

La sociabilité traduit autant qu'elle l'amplifie le capital social des individus et des groupes.

Le choix d'un concubin ou d'un conjoint hors du groupe d'appartenance constitue bien un indicateur d'intégration...

... dans la mesure où il met en jeu les identités, les références culturelles et les modèles éducatifs.

1. Les habitants

- ➔ 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

La morphologie socioprofessionnelle et son évolution

Les ZUS sont avant tout des quartiers d'ouvriers et d'employés. Entre 1990 et 1999, elles ont connu deux phénomènes conjoints : une croissance du chômage et une déqualification du monde ouvrier et employé.

Une typologie des ZUS de France métropolitaine fait émerger huit types de ZUS selon leur morphologie socioprofessionnelle et son évolution entre 1990 et 1999. Les différences de structures sociales opposent les ZUS les plus ouvrières aux ZUS dont la population est plus aisée.

Le degré de progression du chômage et de déqualification entre 1990 et 1999 différencie les ZUS à un second niveau, opposant celles qui ont connu une progression du chômage supérieure à la moyenne des ZUS et celles où le chômage s'est moins aggravé.

Les ZUS, des quartiers d'ouvriers et d'employés

La morphologie socioprofessionnelle des ZUS a été analysée au travers de la situation professionnelle des personnes de référence actives des ménages résidant en ZUS.

On s'intéresse donc ici aux seules personnes de référence des ménages qui sont actives (c'est à dire en emploi ou au chômage) ; sont notamment exclus de l'analyse les retraités et les étudiants.

La morphologie socioprofessionnelle des ZUS en 1999

La nomenclature la plus simple permettant d'analyser la morphologie socioprofessionnelle d'une population distingue ouvriers, employés, professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles supérieures, commerçants et artisans. Les agriculteurs, très peu nombreux à résider dans l'espace urbain ne sont pas pris en compte par cette étude.

Selon cette nomenclature, les ZUS se caractérisent par un poids important des ouvriers et des employés, avec plus de 70 % des personnes de référence actives. Ces deux catégories constituent moins de 50 % des personnes de référence dans l'ensemble des unités urbaines ayant comportant une ZUS.

Cette nomenclature a été affinée de façon à

faire ressortir la spécificité des ZUS par rapport au reste de l'espace urbain.

Les chômeurs ont été isolés de leur catégorie socioprofessionnelle et organisés en deux grands groupes : les chômeurs cadres et professions intermédiaires ; les chômeurs employés et ouvriers. La distinction entre chômeurs et personnes occupant un emploi fait ressortir une première particularité des ZUS : l'importance du chômage. Plus de 21 % des personnes de référence actives sont au chômage, contre moins de 10 % dans le reste de l'agglomération.

Les grandes catégories socioprofessionnelles ont été structurées en groupes de professions. Ces distinctions montrent qu'au sein des employés, toutes les professions ne sont pas également représentées en ZUS et en dehors. Un groupe, au poids nettement plus élevé en ZUS, se distingue : il s'agit d'une partie des exécutants du secteur tertiaire, en particulier les métiers au service des villes : agents de services, vendeurs et caissiers de libre-service, employés de maison, serveurs. Parmi les ouvriers, toutes les catégories sont plus présentes en ZUS que dans le reste des unités urbaines, notamment les ouvriers non qualifiés, du travail artisanal et du travail industriel qui pèsent : deux fois plus que dans le reste des unités urbaines.

Les ZUS se caractérisent par un poids important des ouvriers et des employés, avec plus de 70 % des personnes de référence actives.

Tableau 1 *Structure socioprofessionnelle des ZUS et de leurs unités urbaines en 1999*

	ZUS (en %)	Unités urbaines comportant une ZUS (en %)	Rapport ZUS/unités urbaines (en %)
Artisans, petits détaillants et patrons de cafés, restaurants, hôtels	2,5	4,2	0,6
Chefs d'entreprises de plus de 10 salariés, professions libérales, moyens et gros commerçants des services aux entreprises	1,2	4,5	0,3
Cadres de la fonction publique, professeurs agrégés, directeurs d'établissements secondaires, enseignants de l'enseignement supérieur, chercheurs, médecins hospitaliers ou salariés, professions de l'information, des arts et des spectacles	2,8	6,7	0,4
Cadres d'entreprise et ingénieurs	2,7	10,0	0,3
Instituteurs, enseignants du technique court, formateurs et animateurs de la formation continue, infirmiers spécialisés, spécialistes de la rééducation, assistantes sociales	2,0	3,5	0,6
Conseillers d'éducation, PEGC et maîtres auxiliaires de l'enseignement général, instituteurs de l'éducation spécialisée, animateurs socio-culturels, éducateurs spécialisés; infirmiers en soins généraux; professions intermédiaires administratives de la fonction publique	3,1	3,9	0,8
Représentants, assistants techniques de la publicité, des arts graphiques, photographes; employés des services techniques des banques, guichetiers	3,5	6,8	0,5
Secrétariat de niveau supérieur, chefs de petites surface de vente, maîtrise de l'exploitation des magasins de vente, responsables (hors cadres) de l'exploitation des transports; techniciens en électricité, en chimie, en matériaux, en informatique, en télécommunication, dessinateurs en mécanique, en travaux publics; agents de maîtrise, responsables de manutention, d'entrepôt, de magasinage	6,1	9,4	0,7
Agents de bureau de la fonction publique, agents d'exploitation de France-Télécom, de La Poste, agents de recouvrement des impôts; standardistes, employés administratifs divers; concierges, gardiens d'immeubles	4,1	3,9	1,1
Agents de services de l'enseignement et des hôpitaux, préposés de La Poste, aides soignants; agents de sécurité, de surveillance; vendeurs en alimentation, caissiers, employés de libre-service; assistantes maternelles, travailleuses familiales, employés de maison et femmes de ménages chez des particuliers, serveurs, employés de l'hôtellerie.	12,1	8,0	1,5
Employés des services comptables et financiers, secrétaires, opérateurs en informatique, agents de service commerciaux des transports et du tourisme, agents et hôtesses d'accueil, employés des assurances et des transports, vendeurs de biens non alimentaires, coiffeurs et esthéticiens salariés, employés des services divers	3,8	4,3	0,9
Ouvriers qualifiés du travail industriel	7,4	6,0	1,2
Ouvriers qualifiés du travail artisanal, conducteurs d'engin, manœuvres des transports, magasiniers	9,4	7,3	1,3
Chauffeurs routiers, livreurs coursiers, conducteurs de taxi salariés, conducteurs de véhicules de transports en commun	3,8	2,9	1,3
Ouvriers non qualifiés du travail industriel, caristes	8,6	4,6	1,8
Ouvriers non qualifiés du travail artisanal	5,3	2,6	2,0
Chômeurs artisans commerçants, cadres, professions intermédiaires, employés administratifs et employés de commerce	5,9	4,8	1,2
Chômeurs agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, personnels des services directs aux particuliers, ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé.	15,6	6,5	2,4
Ensemble	100,0	100,0	

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Lecture : Les artisans, petits détaillants et patrons de cafés, restaurants, hôtels représentent 2,5% des personnes de référence active résidant en ZUS.

Les cadres et les professions intermédiaires ont un faible poids dans les ZUS. Il faut noter la présence relativement importante des professions intermédiaires qualifiées de la fonction publique tels que les instituteurs ou les assistantes sociales dont le poids est proche de celui des unités urbaines.

Évolution 1990-1999

Le nombre de ménages dont la personne de référence est active a très peu augmenté entre 1990 et 1999 dans les ZUS; la progression a été beaucoup plus forte dans le reste des unités urbaines.

Cette stagnation quantitative s'est toutefois accompagnée d'une importante transformation de la morphologie socioprofessionnelle des ZUS. Le phénomène le plus structurant est la hausse

très importante du poids des personnes de référence au chômage : il s'est accru de 47% dans les ZUS. Cette progression est encore plus marquée au sein des catégories supérieures que parmi les employés et ouvriers.

Parallèlement à la progression du chômage, on constate une transformation de la structure sociale.

En ZUS comme hors ZUS, le poids des ouvriers qualifiés du travail artisanal comme du travail industriel, et des ouvriers non qualifiés du travail industriel a fortement baissé. On assiste donc à une croissance du chômage, à une déqualification et une désindustrialisation au sein des ménages ouvriers. Les ZUS se caractérisent très fortement par un maintien du poids des ouvriers non qualifiés du travail artisanal (ouvriers non qualifiés du bâtiment, agents de

Tableau 2 *Évolution de la structure socioprofessionnelle entre 1990 et 1999*

	ZUS (en %)	Unités urbaines comportant une ZUS (en %)
Artisans, petits détaillants et patrons de cafés, restaurants, hôtels	-22,4*	-25,7
Chefs d'entreprises de plus de 10 salariés, professions libérales, moyens et gros commerçants des services aux entreprises	+ 13,0*	+ 7,0
Cadres de la fonction publique, professeurs agrégés, directeurs d'établissements secondaires, enseignants de l'enseignement supérieur, chercheurs, médecins hospitaliers ou salariés, professions de l'information, des arts et des spectacles	+ 5,3	+ 12,0
Cadres d'entreprise et ingénieurs	-18,2	-1,9
Instituteurs, enseignants du technique court, formateurs et animateurs de la formation continue, infirmiers spécialisés, spécialistes de la rééducation, assistantes sociales	+ 23,6	+ 24,7
Conseillers d'éducation, PEGC et maîtres auxiliaires de l'enseignement général, instituteurs de l'éducation spécialisée, animateurs socioculturels, éducateurs spécialisés; infirmiers en soins généraux; professions intermédiaires administratives de la fonction publique	-10,7*	+ 6,4
Représentants, assistants techniques de la publicité, des arts graphiques, photographes; employés des services techniques des banques, guichetiers	-8,6	+ 7,9
Secrétariat de niveau supérieur, chefs de petites surface de vente, maîtrise de l'exploitation des magasins de vente, responsables (hors cadres) de l'exploitation des transports; techniciens en électricité, en chimie, en matériaux, en informatique, en télécommunication, dessinateurs en mécanique, en travaux publics; agents de maîtrise, responsables de manutention, d'entrepôt, de magasinage	-13,7	-4,8
Agents de bureau de la fonction publique, agents d'exploitation de France-Telecom de La Poste, agents de recouvrement des impôts; standardistes, employés administratifs divers; concierges, gardiens d'immeubles	-1,6	+ 2,3
Agents de service de l'enseignement et des hôpitaux, préposés de La Poste, aides soignants; agents de sécurité, de surveillance; vendeurs en alimentation, caissiers, employés de libre-service; assistantes maternelles, travailleuses familiales, employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers, serveurs, employés de l'hôtellerie	+ 30,1	+ 25,4
Employés des services comptables et financiers, secrétaires, opérateurs en informatique, agents de service commerciaux des transports et du tourisme, agents et hôtesses d'accueil, employés des assurances et des transports, vendeurs de biens non alimentaires, coiffeurs et esthéticiens salariés, employés des services divers.	-15,0	-7,7
Ouvriers qualifiés du travail industriel	-21,9	-23,5
Ouvriers qualifiés du travail artisanal, conducteurs d'engin, manœuvres des transports, magasiniers	-17,1	-18,3
Chauffeurs routiers, livreurs coursiers, conducteurs de taxi salariés, conducteurs de véhicules de transports en commun	-9,4	-10,3
Ouvriers non qualifiés du travail industriel, caristes	-19,5	-16,6
Ouvriers non qualifiés du travail artisanal	-1,5	-12,4
Chômeurs artisans commerçants, cadres, professions intermédiaires, employés administratifs et employés de commerce	+ 57,6	+ 49,2
Chômeurs agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, personnels des services directs aux particuliers, ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé	+ 43,4	+ 30,6

* Évolution calculée sur un faible effectif (cf. tableau 1).

Source : Recensement de la population, 1990 et 1999, INSEE

Lecture : La part des artisans, petits détaillants et patrons de cafés, restaurants, hôtels parmi les personnes de référence actives des ZUS a baissé de 22,4% entre 1990 et 1999.

nettoyage, apprentis des métiers de bouche, réparateurs en mécanique non qualifiés...) alors que le poids de cette catégorie diminue nettement dans les unités urbaines.

Parmi les employés, on note une forte progression du poids des employés les moins qualifiés. Cette hausse est plus importante dans les ZUS que dans le reste des agglomérations. Toutes les autres catégories, regroupant des professions souvent plus qualifiées, sont en baisse et cette baisse est plus importante dans les ZUS que dans le reste des agglomérations.

Parmi les employés et des ouvriers, la transformation de la morphologie socioprofessionnelle des ZUS se traduit par deux phénomènes conjoints : hausse du chômage et déqualification. Cette déqualification du monde ouvrier et employé résulte tout à la fois de la baisse du

poids des ouvriers et des employés les plus qualifiés, du maintien des ouvriers non qualifiés du travail artisanal et de la progression des employés peu qualifiés.

Le poids des cadres et des professions intermédiaires a baissé de 7% dans les ZUS entre 1990 et 1999. Cette baisse est particulièrement marquée parmi les cadres d'entreprise et ingénieurs, parmi les professions intermédiaires des entreprises - techniciens et agents de maîtrise - et parmi les professions intermédiaires administratives de la fonction publique, et certaines professions de l'enseignement, de la santé et du travail social.

Enfin, dans un contexte de baisse du poids des artisans et petits commerçants, la baisse en ZUS est un peu plus faible qu'ailleurs.

L'analyse porte sur les ménages dont la personne de référence est active (en emploi ou au chômage). On obtient huit types de ZUS.

Saisir la diversité des situations à l'aide d'une typologie

Les objectifs de la typologie

Il s'agit d'obtenir une classification des 717 ZUS mettant en évidence les différences les plus significatives concernant à la fois leur structure socioprofessionnelle et son évolution. L'analyse combine la composition sociale de chacune des ZUS en 1990 et son évolution entre 1990 et 1999. Elle porte sur les ménages dont la personne de référence est active (en emploi ou au chômage).

Le plan factoriel

La représentation sur le plan factoriel, servant de base à l'analyse, donne une première vision synthétique des caractéristiques de chaque type (graphique 1).

Les axes représentés sur ce plan factoriel synthétisent le poids de chaque groupe socioprofessionnel et son évolution entre 1990 et 1999. On n'en donne qu'une lecture simplifiée.

- L'axe horizontal du graphe représente la hiérarchie sociale ; il classe les ZUS selon le poids respectif des catégories populaires et des catégories aisées. Celles des ZUS ayant une plus forte proportion de cadres d'entreprise et d'ingénieurs figurent à droite, celles qui ont la plus forte proportion d'ouvriers du travail industriel au chômage se situent à gauche.
- L'axe vertical donne une représentation synthétique de l'évolution de la structure sociale. Les ZUS qui ont connu avec une forte haus-

se du niveau de chômage entre 1990 et 1999 apparaissent en haut de l'axe. Dans la partie basse, figurent celles qui ont connu une hausse plus faible du chômage et également une baisse du poids des catégories les moins qualifiées (diminution de la proportion des ouvriers non qualifiés et des petits métiers des services ou du commerce).

- La diagonale qui va du nord-ouest vers le sud-est du graphe oppose les territoires qui se spécialisent : au nord-ouest, il s'agit d'une déqualification ; au sud-est, d'un renforcement du poids des catégories aisées. Ces deux ensembles de ZUS sont donc dans une dynamique de spécialisation totalement différente : le premier groupe connaît un processus de déqualification avec une diminution du poids des catégories aisées, une croissance importante du chômage et un maintien des ouvriers en emploi ; le second connaît un processus qui n'est pas sans rappeler les phénomènes de gentrification décrits par les sociologues et géographes anglo-saxons.

La lecture du graphe apporte ainsi une première connaissance des caractéristiques des huit types de ZUS dégagés par l'analyse. Les types les plus « pauvres » avec un fort poids du chômage ouvrier sont les types A1 et A2, situés le plus à gauche de l'axe. Les quartiers les plus « aisés » au sein des ZUS sont les types D1 et D2. Les types B1, B2 et A3 ont connu la plus forte hausse du chômage.

Huit types de ZUS

Au delà de ce schéma, la typologie met en évidence une grande diversité de situations et d'évolutions.

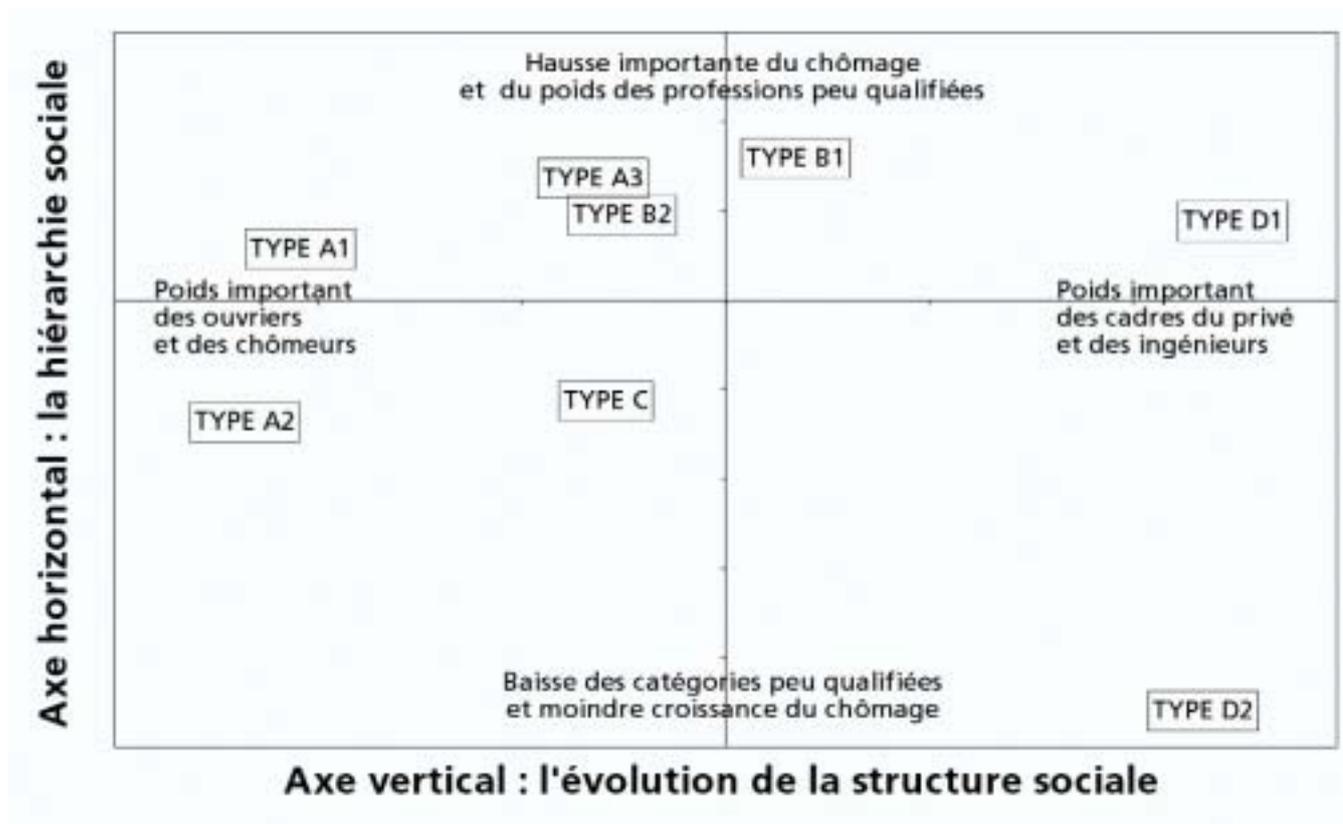
Les huit types sont décrits ci-dessous, des plus pauvres aux plus aisés.

Trois types de quartiers d'ouvriers de l'industrie

Les trois types A1, A2 et A3 regroupent des quartiers caractérisés par un poids élevé des ouvriers de l'industrie et leur maintien entre 1990 et 1999. Ces professions diminuent partout ailleurs.

Type A.1 : ZUS ouvrières industrielles des petites villes et de la périphérie des grandes villes de province

Pour ces 143 ZUS, le poids des ouvriers de l'industrie, qualifiés ou non, est maximum et s'est maintenu entre 1990 et 1999. Les ouvriers de l'industrie y représentent, en 1999, 37% de la population active. La proportion d'ouvriers industriels au chômage (8% en 1999) est également plus élevée qu'en moyenne et croît plus vite. Ainsi, près de la moitié de la population active de ces quartiers est ouvrier de l'industrie, en emploi ou au chômage.

Graphique 1 *Plan factoriel de la structure socioprofessionnelle des ZUS et de son évolution*

Source : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE. Exploitation réalisée par Nicole Tabard (CNRS)

Méthodologie

La technique d'analyse combine la situation professionnelle des ménages de chaque ZUS en 1990 et son évolution entre 1990 et 1999. Les actifs en emploi sont répartis en 23 catégories socioprofessionnelles; les chômeurs en 4.

Deux variables sont retenues : le poids des personnes de référence actives selon les 27 rubriques en 1990 et le rapport de ces poids 1999/1990.

Ces deux variables sont réparties en classes dont le nombre varie; il est plus élevé pour les catégories dont le poids est très dispersé entre les ZUS et plus faible pour les autres. Ces classes sont croisées : pour chaque ZUS, les 27 catégories aboutissent à 143 modalités.

La répartition des personnes de référence dans les 717 ZUS entre 143 modalités est analysée par une technique d'analyse factorielle (analyse des correspondances multiples).

La classification est ensuite réalisée sur les premiers axes factoriels obtenus.

Lecture : Sur ce premier plan factoriel sont représentées les projections des types dégagés lors de la classification.

Le premier axe factoriel représenté horizontalement ordonne les ZUS selon leur composition sociale en classant les ZUS et types les plus ouvriers et ayant le plus de chômage à gauche et les ZUS et types avec le plus de cadres à droite.

Le premier axe reprend ainsi la hiérarchie sociale.

Le deuxième axe factoriel est représenté verticalement. Il synthétise l'évolution de la structure sociale entre 1990 et 1999.

Trois types de ZUS se singularisent par le poids élevé des ouvriers de l'industrie et leur maintien entre 1990 et 1999.

C'est ici que les catégories tertiaires, cadres, professions intermédiaires ou employés, sont les moins présentes.

Entre 1990 et 1999, ces ZUS ont connu une croissance du chômage plutôt faible : seul le chômage des ouvriers a un peu plus augmenté qu'en moyenne.

Le poids des employés a moins augmenté que dans les autres types. Seuls les agents de service des établissements scolaires et des hôpitaux, les assistantes maternelles ainsi que les concierges et les serveurs sont en progression. Les agents de nettoyage et les employés de maison ont également un poids croissant. Ainsi, si ces ZUS ont connu une légère tertiarisation de leur structure socioprofessionnelle, c'est avec le développement de professions de services ou de commerces faiblement qualifiées.

Les professions qualifiées des ouvriers de l'artisanat (maçons, couvreurs, peintres) ou de l'industrie se sont mieux maintenues qu'ailleurs.

Il s'agit de ZUS surtout présentes dans la périphérie des villes moyennes de province et dans les petites unités urbaines (moins de 50 000 habitants). Elles sont particulièrement présentes dans le quart Nord-Est de la France : en Lorraine (Forbach, Sarreguemines...) en Franche-Comté (Montbéliard, Béthoncourt...), dans le Nord-Pas de Calais (Grande-Synthe), à Strasbourg et à Mulhouse, ainsi qu'à Saint-Étienne.

Type A.2 : ZUS ouvrières industrielles à fort chômage dans les anciennes villes industrielles de province

Les 122 ZUS A.2 qui ont en commun un chômage des ouvriers de l'industrie plus important qu'ailleurs, en 1990 comme en 1999. Les chômeurs cadres, professions intermédiaires et employés ont également un poids important. Au total, en 1999, le taux de chômage est ici de 27,5 % alors qu'il est 20 % dans l'ensemble des ZUS.

Entre 1990 et 1999, les ouvriers qualifiés de l'artisanat comme les cuisiniers, les maçons, couvreurs et peintres se maintiennent. Le poids des ouvriers qualifiés de l'industrie travaillant dans la métallurgie, les équipements industriels et la mécanique diminue moins vite que dans les autres types.

38 % des habitants de ces ZUS (30 ZUS) habitent le Nord-Pas de Calais : 15 % à Roubaix et 5 % à Lille. Des ZUS de l'unité urbaine de Marseille sont également présentes : ZRU le Canet, ZUS de Port Saint-Louis et de Port de Bouc...

Type A.3 : ZUS populaires en cours de déqualification dans les villes moyennes

Le type A.3 comprend 59 ZUS. Cet ensemble a une structure sociale plutôt ouvrière : ouvriers qualifiés et non qualifiés de l'industrie et de l'artisanat y sont très représentés. Les employés

sont pourtant plus présents que dans les types A.1 et A.2. La structure socioprofessionnelle est ainsi plus diversifiée, combinant forte présence des ouvriers et présence non négligeable des employés.

Sa principale caractéristique réside dans la progression très importante du chômage ouvrier entre 1990 et 1999. Cette évolution s'est accompagnée d'une diminution du poids des cadres et des professions intermédiaires.

Le poids des ouvriers de l'industrie a moins diminué qu'ailleurs : les ouvriers qualifiés de certaines industries (bois, chimie) y conservent en 1999 la même importance qu'en 1990, et le poids des ouvriers non qualifiés y diminue moins qu'ailleurs. Dans le même temps, le poids des ouvriers de l'exploitation des transports, du tri, de l'expédition, augmente alors qu'il diminue ailleurs. Les petits détaillants se maintiennent. Les ZUS de ce type sont surtout situées dans les unités urbaines de taille moyenne (moins de 200 000 habitants) dans le quart Nord-Est de la France : Bourg en Bresse, Saint-Quentin, Blois, Beauvais, Chalon-sur-Saône, Meaux, Besançon... Néanmoins les villes de Strasbourg, Mulhouse et Limoges sont très fortement présentes ici.

Deux types de quartiers populaires des grandes métropoles

Les deux types B.1 et B.2 constituent deux variantes de quartiers populaires, caractéristiques des grandes métropoles. Ils ont en commun une croissance du chômage supérieure à la moyenne des ZUS, visible quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle antérieure. Ces deux types sont majoritairement implantés en banlieue parisienne.

Type B.1 : ZUS ouvrières de l'artisanat en banlieue parisienne

Le type B1 regroupe 85 ZUS où le poids des ouvriers qualifiés exerçant les métiers d'électriciens, de plombiers, de mécaniciens et le poids des agents de sécurité ou des standardistes des entreprises est plus élevé qu'ailleurs. L'évolution de la structure sociale de ce type de ZUS est très caractéristique : le chômage y a plus augmenté qu'ailleurs, particulièrement pour les employés et les ouvriers qualifiés. Au total, le poids des chômeurs a été multiplié par 1,8 entre 1990 et 1999. Il a particulièrement augmenté pour les employés et les ouvriers qualifiés. Cependant, ce n'est pas ici que le chômage est le plus important : il a connu une forte progression mais reste inférieur à la moyenne des ZUS.

Parallèlement à la hausse du chômage, les agents de nettoyage et les employés de maison

- ➔ 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

ont pris de l'importance. De même, le poids des intermédiaires de la santé et du travail social (infirmières, animateurs socioculturels, éducateurs spécialisés, assistantes sociales) a augmenté. Ainsi, la structure socioprofessionnelle devient moins technique (les ouvriers qualifiés sont présents mais n'augmentent pas particulièrement et les techniciens diminuent) et s'oriente plus vers des métiers de services et d'action sociale.

70% de la population des ZUS de ce type y résident en banlieue parisienne. On retrouve les ZUS d'Aubervilliers, de Bobigny, de La Courneuve, de Pantin, de Mantes, de Carrières-sous-Poissy, des Mureaux ou encore de Gennevilliers ou Villeneuve-la-Garenne.

Certaines ZUS de Rhône-Alpes sont également présentes : Villeurbanne, Décines-Charpieu.

Dans ce type de ZUS, la structure de logements est assez caractéristique de la banlieue parisienne : la proportion d'immeubles d'au moins 20 logements (46%) est plus importante que dans tous les autres types et le poids de logements loués dans le secteur HLM y est également maximal (73% en 1999).

Type B.2 : ZUS des petits métiers urbains dans les grandes villes et en banlieue parisienne

Le type B.2 regroupe 36 ZUS et 9,3% de la population des ZUS. Il est caractérisé par le poids plus important qu'ailleurs des métiers au service de la ville : ouvriers qualifiés de l'artisanat comme les cuisiniers, les agents d'entretien général des bâtiments, livreurs coursiers et magasiniers, agents de nettoyage, employés de maison...

Comme dans le type B1, ces ZUS ont connu une forte hausse du chômage entre 1990 et 1999, supérieure à la hausse moyenne dans les ZUS. Les petits métiers urbains déjà très présents en 1990 ont continué à augmenter à un rythme comparable à la moyenne des ZUS.

Les catégories plus aisées ont diminué : le poids des cadres du public, des intermédiaires de la publicité, des cadres des entreprises et ingénieurs, des instituteurs a plus diminué dans ce type que dans le type B1.

Ce type se situe principalement en banlieue parisienne et particulièrement en Seine-Saint-Denis (Aulnay-sous-Bois, Sevran, Bondy). Il est également présent dans les grandes villes ou leur banlieue (Marseille, Nice, Bordeaux, Floirac, Vénissieux, Vaulx-en-Velin...).

Des ZUS caractérisées par une forte présence de salariés du secteur social

Type C : ZUS de travailleurs du social et de la santé dans le Sud et l'Ouest de la France

Le type C comprend 156 ZUS. Il est caractérisé par la forte présence des agents de service de la fonction publique de l'enseignement et de la santé, et des assistantes maternelles, aides à domicile et employés de maison. Les intermédiaires de la santé et du travail social y ont également un poids supérieur à la moyenne. Les ouvriers sont beaucoup moins présents que dans les types précédents.

Le poids des retraités est maximal en 1990 (23% de la population) et en 1999 (24,7%).

Cet ensemble, correspond à des quartiers de résidence d'employés du travail social et de retraités. Le poids du chômage y est important (25% en 1999), particulièrement parmi les anciens ouvriers de l'artisanat, les anciens employés et intermédiaires du privé.

Ces ZUS sont situées pour leur grande majorité dans les villes centre des unités urbaines de l'Ouest et du Sud de la France : en Haute et Basse-Normandie (Caen, Rouen), en Bretagne (Saint-Brieuc, Rennes), dans les Pays de la Loire (Angers, Le Mans, Nantes), en Poitou-Charentes (Angoulême, Niort, La Rochelle, Poitiers). Les régions du Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont très représentées.

Deux types de ZUS plus mixtes, aux populations plus aisées

Les types D1 et D2 se caractérisent par une proportion plus élevée des catégories les plus aisées : professions intermédiaires pour le type D1, et cadres pour le type D2. Les ouvriers sont aussi beaucoup moins présents que dans les autres ZUS que dans les autres types.

Ces deux types regroupent ainsi les ZUS les moins populaires. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les ZUS sont ici comparées entre elles : le fait que les cadres et professions intermédiaires aient un poids plus élevé ne signifie pas que ces quartiers soient des quartiers favorisés de même niveau que les quartiers les plus riches des unités urbaines.

Type D1 : Des quartiers de classes moyennes de la banlieue parisienne ou des grandes villes de province

Ce type regroupe 97 ZUS qui se signalent par le poids, plus important qu'ailleurs, de techniciens et employés qualifiés. Les professions intermédiaires du privé sont très bien représentées : techniciens de fabrication, représentants de commerce et techniciens commer-

Des quartiers populaires où le chômage connaît une croissance supérieure à la moyenne.

ciaux... Les employés administratifs d'entreprise et les agents de bureau de la fonction publique (guichetiers, agents de service) sont également plus présents qu'en moyenne.

Entre 1990 et 1999, les agents de bureau de la fonction publique et les employés administratifs des entreprises se sont mieux maintenus qu'ailleurs. Le chômage des intermédiaires et employés du privé a cru de façon importante. Enfin, dans le même temps, les professions moins qualifiées de la catégorie employés (vendeurs caissiers, personnels des services aux particuliers...) ont fortement augmenté. Ainsi, entre 1990 et 1999, ces quartiers ont été touchés par le chômage et la déqualification de leurs habitants, mais de façon moins importante que les types A3 ou B2.

Les deux tiers de la population de ces ZUS rési-

dent en banlieue parisienne (57 ZUS), principalement dans l'Essonne et les Hauts de Seine. Le tiers restant se situe plutôt dans les grandes unités urbaines de province : Clermont-Ferrand, Grenoble, Vandoeuvre-lès-Nancy, Reims, mais aussi Aix-en-Provence, Chambéry ou Vichy pour les plus petites villes.

Type D2 : ZUS en voie de « gentrification »

Ce dernier type comprend 15 ZUS situées dans les centres des plus grandes agglomérations : Paris, Lille, Lyon, Bordeaux et Marseille. On y trouve également les ZUS de Clichy (Victor Hugo), d'Ivry sur Seine (Cité Gagarine) et de Mulhouse (Porte du Miroir).

Elles se caractérisent par le poids important des cadres et indépendants, qui représentent en 1999

Tableau 3 *Structure professionnelle de chaque type et son évolution entre 1990 et 1999* Première colonne P : profils 90 Deuxième colonne Q : profils 99

	PTT	QTT	RTT	P_A1	Q_A1	R_A1	P_A2	Q_A2	R_A2	P_A3	Q_A3
Commerçants, artisans, chef d'entreprise	20	19	0,93	14	12	0,85	19	17	0,89	14	14
Professions libérales, cadres du public	41	45	1,10	22	22	0,98	25	25	1,00	35	29
Cadres d'entreprises et ingénieurs	35	28	0,30	15	12	0,79	15	13	0,83	28	18
Instituteurs, intermédiaires administratifs du public	31	28	0,90	23	20	0,85	24	20	0,86	37	31
Intermédiaires de la santé et du travail social	20	22	1,08	16	17	1,10	15	16	1,08	24	30
Intermédiaires administratifs et commerciaux d'entreprises	37	34	0,91	24	22	0,92	25	23	0,93	36	31
Techniciens	35	32	0,92	28	28	0,98	22	21	0,94	38	33
Agents de service public, assistantes maternelles	36	53	1,48	30	54	1,78	39	52	1,33	34	53
Agents de bureau du public, aides soignantes	53	51	0,96	35	32	0,91	36	34	0,93	52	52
Agents de sécurité, agents d'exploitation des transports	37	36	0,99	25	25	0,98	27	26	0,96	30	32
Employés administratifs d'entreprise	42	32	0,77	27	19	0,71	28	24	0,84	43	30
Employés de commerce et coiffeurs	24	27	1,14	23	23	1,00	22	22	1,00	26	28
Concierges, serveurs, ouvriers du spectacle...	32	32	1,00	21	23	1,07	22	22	0,97	26	26
Ouvriers qualifiés industriels (chimie, bois, travaux publics...)	46	39	0,86	63	61	0,98	58	51	0,88	56	56
Ouvriers qualifiés industriels (mécanique, métaux...)	55	40	0,74	85	72	0,84	60	52	0,86	72	59
Ouvriers qualifiés de l'artisanat (cuisiniers, serruriers...)	31	29	0,93	31	29	0,94	29	29	1,00	32	31
Ouvriers qualifiés de l'artisanat (maçons, couvreurs, peintres...)	39	26	0,91	39	40	1,04	39	39	0,99	39	35
Ouvriers qualifiés de l'artisanat (électriciens, menuisiers, plombiers...)	64	67	0,74	66	46	0,70	61	48	0,78	68	53
Routiers, livreurs, coursiers	50	42	0,84	49	45	0,92	45	36	0,81	51	49
Ouvriers non qualifiés industriels (mécanique, métallurgie...)	46	30	0,66	91	55	0,61	56	38	0,67	55	43
Ouvriers non qualifiés industriels (chimie, bois, textile...)	23	17	0,76	50	37	0,73	38	25	0,64	34	31
Ouvriers non qualifiés industriels (exploitation, transports)	40	38	0,95	51	50	0,98	48	46	0,95	43	45
Ouvriers non qualifiés de l'artisanat et employés de maison	24	33	1,35	20	30	1,50	26	34	1,30	21	28
Chômeurs commerçants, artisans, cadres, intermédiaires, employés	25	53	2,11	24	46	1,95	38	71	1,84	16	38
Chômeurs intermédiaires et employés administratifs	36	52	1,45	33	46	1,38	43	57	1,32	30	40
Chômeurs ouvriers de type artisanal et chauffeurs	35	52	1,48	34	56	1,66	53	71	1,33	23	41
Chômeurs ouvriers de type industriel	45	53	1,20	60	79	1,30	82	89	1,09	38	54

Champ : Personnes de référence actives habitant en ZUS

➔ 1 Les habitants

- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

près de 29% de la population active. Les ouvriers sont beaucoup moins présents que dans tous les autres types : ils représentent seulement 24 % de la population active. L'évolution de la structure socioprofessionnelle entre 1990 et 1999 a renforcé cette situation : le poids des cadres du public et du privé a augmenté beaucoup plus que dans les sept autres types, les intermédiaires se sont maintenus et le poids de toutes les catégories ouvrières a ici diminué beaucoup plus qu'ailleurs. Au sein des catégories supérieures, les salariés du publics sont remarquables. Le poids des professeurs et chercheurs est plus de deux fois plus important que dans les autres types, le poids des professions de la communication, des arts et du spectacle est plus de 10 fois plus important que dans tous les autres types de ZUS. Le poids de ces deux ensembles de pro-

fessions a augmenté de façon spectaculaire entre 1990 et 1999. Les animateurs socioculturels, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, conseillers d'éducation sont également en forte progression.

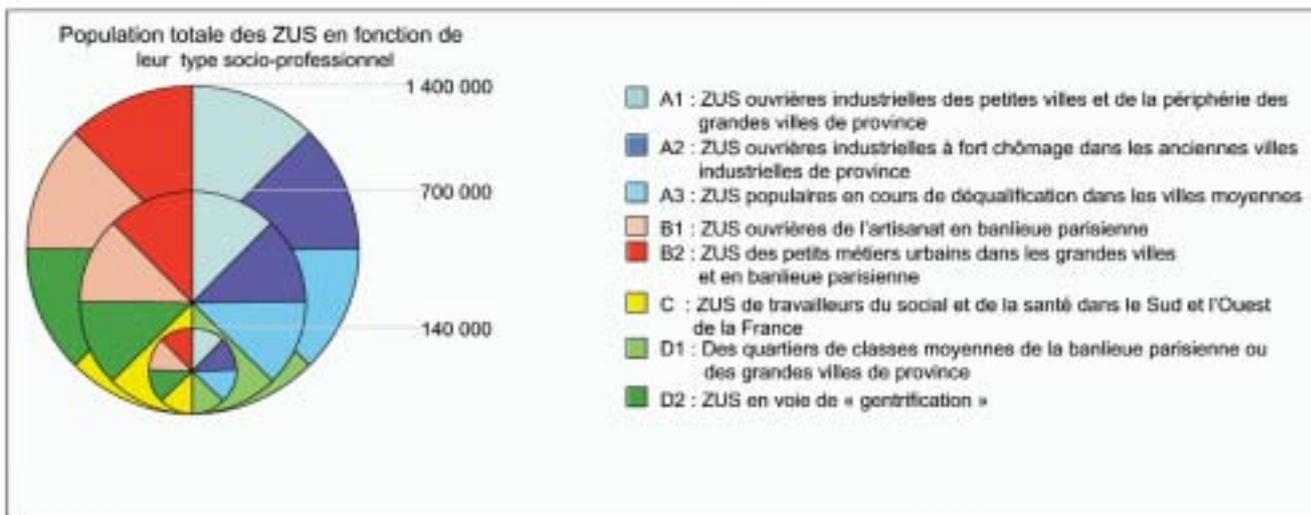
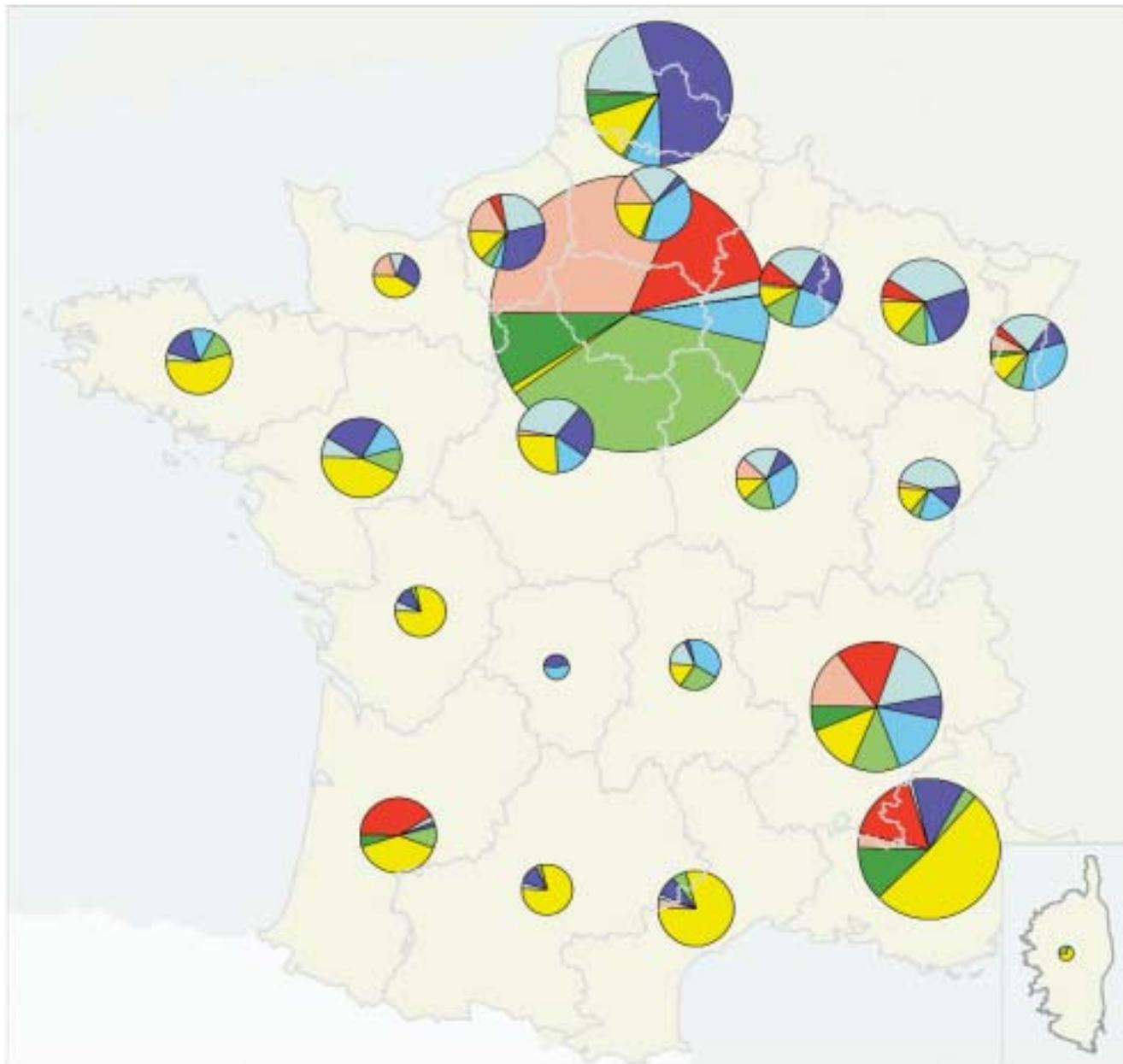
À l'inverse, certaines catégories, en augmentation dans les autres types, sont ici en diminution : les agents de nettoyage, les livreurs courriers, les ouvriers du tri et de l'expédition.

Ces quartiers ont ainsi connu, entre 1990 et 1999, de fortes évolutions accompagnées par des transformations du logement : la construction a été très importante après 1990 et le poids des ménages louant leur résidence dans le secteur HLM a fortement augmenté passant de 12 % à 18 %.

Troisième colonne R : rapports des profils 99/90 (profils pour ‰)

R_A3	P_B1	Q_B1	R_B1	P_B2	Q_B2	R_B2	P_C	Q_C	R_C	P_D1	Q_D1	R_D1	P_D2	Q_D2	R_D2
1,04	17	16	0,97	19	18	0,93	20	19	0,98	19	19	1,00	52	37	0,70
0,83	36	30	1,15	26	25	0,95	39	37	0,95	56	56	0,99	112	164	1,46
0,63	34	27	0,81	24	16	0,67	23	17	0,76	63	45	0,71	78	82	1,05
0,83	24	23	0,97	25	22	0,87	32	28	0,89	39	35	0,91	38	37	0,97
0,84	13	17	1,31	15	17	1,14	23	24	1,03	26	28	1,11	25	30	1,21
0,87	40	36	0,89	34	30	0,88	34	30	0,90	52	47	0,89	46	45	0,98
0,87	40	34	0,86	30	29	0,96	29	27	0,93	53	48	0,90	27	32	1,17
1,57	33	54	1,66	39	53	1,36	42	60	1,41	37	55	1,51	20	26	1,30
0,99	54	55	1,01	54	52	0,98	57	50	0,87	70	70	1,01	37	39	1,05
1,06	53	53	0,99	48	47	0,97	28	28	0,98	46	46	0,99	27	26	0,95
0,69	51	38	0,74	38	30	0,77	34	27	0,78	57	46	0,80	45	36	0,79
1,10	21	28	1,31	26	31	1,18	26	28	1,08	24	29	1,21	24	28	1,19
1,02	36	39	1,09	39	40	1,04	32	29	0,91	32	35	1,12	58	46	0,79
1,00	49	41	0,84	48	38	0,80	39	34	0,88	35	28	0,81	26	15	0,58
0,82	66	43	0,65	51	34	0,67	43	33	0,76	47	31	0,66	18	9	0,47
0,97	31	29	0,95	36	30	0,85	32	28	0,88	28	28	1,00	29	24	0,81
0,90	39	34	0,89	48	39	0,82	47	43	0,92	30	30	1,01	31	20	0,65
0,77	81	55	0,68	71	53	0,76	55	43	0,77	66	52	0,78	31	19	0,64
0,96	60	48	0,80	65	57	0,87	48	37	0,77	47	42	0,90	23	16	0,68
0,78	46	28	0,61	43	31	0,73	45	32	0,70	23	15	0,66	31	12	0,39
0,90	17	14	0,81	16	12	0,72	18	13	0,74	12	10	0,89	14	9	0,66
1,04	45	41	0,91	44	43	0,97	32	31	0,97	33	33	0,99	27	19	0,69
1,35	22	36	1,64	31	45	1,46	28	34	1,20	19	27	1,47	28	26	0,90
2,35	18	40	2,28	27	50	2,24	35	76	2,16	18	38	2,06	34	66	1,96
1,36	26	47	1,82	31	51	1,61	52	65	1,26	27	43	1,61	42	63	1,50
1,83	24	43	1,80	36	54	1,53	54	72	1,34	19	32	1,68	36	41	1,14
1,43	34	48	1,42	40	52	1,33	53	55	1,04	24	31	1,31	42	36	0,87

Carte 1 Répartition de la typologie socio-professionnelle des ZUS par région



Sources : Recensements de la population 1990 et 1999, INSEE

2. L'état du logement

dans les ZUS

1. Nombre de logements et évolution
2. Les caractéristiques physiques du parc
3. Les logements selon leur statut d'occupation



- 1 Les habitants
- ➔ 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

L'état du logement dans les zones urbaines sensibles

Appréhendé dans son ensemble, le parc de logements en ZUS présente trois caractéristiques majeures : un parc collectif très important (86 % des logements) ; une forte prédominance de logements de 3 et 4 pièces (66%) ; une nette spécialisation dans le logement social (61% des ménages résidant en ZUS sont locataires en HLM). Le nombre de logements est cependant très variable selon les ZUS. Leur spécialisation dans le logement social varie selon la proportion de logements HLM et le niveau de concentration du parc social des agglomérations dans ces territoires. Le nombre de logements dans les ZUS évolue peu entre 1990 et 1999. On observe une nette diminution du parc locatif privé.

Cette première partie vise principalement à décrire le parc de logements du point de vue de sa morphologie. Pour cela, nous procéderons en trois temps : mesure du nombre des logements en ZUS et son évolution ; présentation des caractéristiques générales du parc ; analyse des différents parcs selon leur statut d'occupation (privé ou social).

Notre objectif consiste ici, d'une part à décrire la spécificité des zones dans leur unité urbaine et d'autre part à poser le cadre d'observation du peuplement de ces territoires. Ce texte se rapportant essentiellement à la question du logement, ne permet que très imparfaitement d'appréhender l'urbanisme des ZUS et ses spécificité dans le paysage urbain¹.

Nombre de logements dans les ZUS et évolution

Les 717 ZUS métropolitaines comptent, selon les données du dernier recensement (1999), 1 842 744 logements (tableau 1). Ces territoires représentent ainsi 6,4 % du nombre total des logements en France métropolitaine et 12,1 % des logements des unités urbaines comportant une ZUS.

Ces chiffres situent pour partie l'importance relative des zones urbaines sensibles en matière de logement. En 1999, ces logements abritent 4,46 millions d'habitants, soit 7,6 % de la population de métropole. Comme nous le verrons par la suite, le poids des ZUS en matière de logement devient nettement plus significatif lorsqu'il est question du seul logement social (27 % du logement social HLM de la France métropolitaine et près de 38 % du logement social HLM des unités urbaines comprenant une ZUS) ou de certains enjeux d'aménagement urbain ou de peuplement. L'importance des ZUS pour

la question du logement en France varie donc selon le mode d'approche adoptée.

Plus que le poids des ZUS en matière de logement dans l'ensemble du territoire national, c'est leur très forte spécialisation dans cette fonction résidentielle qui caractérise la presque totalité d'entre elles (graphique 1). La moyenne pour les communes où sont localisées les ZUS s'élève à 44 emplois pour 100 habitants, alors que les ZUS comptent 17 emplois pour 100 habitants². Ce déficit fait d'ailleurs partie

¹ Nous manquons, par exemple, de données statistiques permettant d'aborder la spécificité du mode d'organisation du foncier dans les zones urbaines sensibles (notion de réserve disponible, domanialité réservée aux HLM, etc). Il en est de même concernant certains choix urbanistiques caractéristiques (urbanisme de dalle ...).

² Sur ce point, nous ne disposons pas de données statistiques se rapportant à l'unité urbaine. Les emplois localisés dans les ZUS ne sont pas les emplois occupés uniquement par leurs habitants. Leur nombre n'indique en rien le niveau de chômage des habitants des ZUS. Parmi ces emplois ne sont pas comptabilisés les emplois de Défense nationale, ceux occupés chez les particuliers et les emplois à localisation variable.

Des territoires en grande majorité spécialisés dans la fonction résidentielle.

Lecture : Dans 302 ZUS, on trouve moins de 10 emplois localisés dans le quartier pour 100 habitants y résidant. Champ : 680 ZUS de France métropolitaine situées dans les communes de plus de 10 000 habitants.

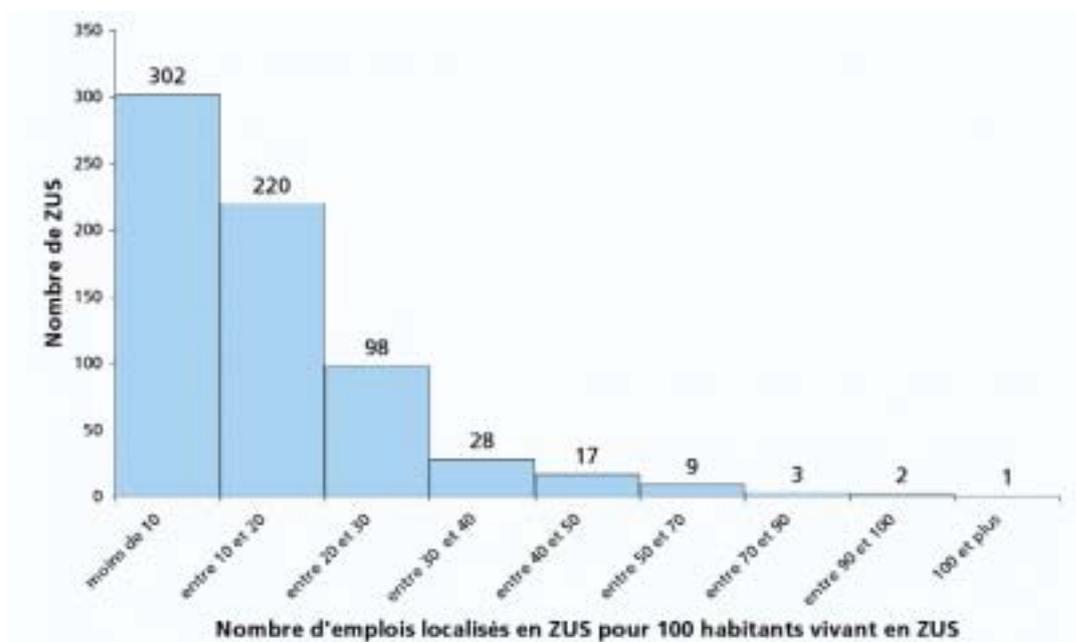
Un nombre de logements extrêmement variable dans les ZUS, 25 % des ZUS concentrent 57 % du logement total.

Tableau 1 Le nombre de logements en ZUS

	France métropolitaine	Unités urbaines comprenant une ZUS	ZUS
Nombre total de logements	28 702 012	15 276 248	1 842 744
Part parmi l'ensemble des logements (en %)	100,0	53,2	6,4

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Graphique 1 Nombre d'emplois localisés en ZUS pour 100 habitants



Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

des critères qui ont permis d'établir la liste des quartiers en ZUS.

Cependant, dans une trentaine de ZUS, le nombre d'emplois rapporté au nombre d'habitants est particulièrement important (plus de 40 emplois pour 100 habitants). Pour certaines d'entre elles, il s'agit surtout d'emplois de proximité liés à la fonction résidentielle de la ZUS : commerces et services aux particuliers. D'autres regroupent plutôt des activités industrielles.

Des territoires d'importance variable au sein de l'unité urbaine

Le nombre médian de logements dans les ZUS est de 1 776 logements. La densité moyenne du logement en ZUS s'élève à 42 logements à l'hectare. Mais le nombre de logements est en fait très variable selon les ZUS. Cela s'explique principalement par les différences considérables de superficie des ZUS entre elles (certaines ZUS représentent quelques hectares alors que d'autres en recouvrent plusieurs centaines) mais aussi de densité. On constate ainsi que 25 % des zones urbaines sensibles concentrent 57 % du logement de l'ensemble des ZUS.

Les 10 % des ZUS (72 ZUS) les plus petites regroupent moins de 2 % des logements situés en ZUS. C'est notamment le cas des 45 ZUS comptant moins de 500 logements (tableau 3).

Inversement, si on considère les ZUS les plus importantes, 10 % des ZUS regroupent près d'un tiers des logements en ZUS. Parmi celles-ci, 21 comptent au moins 8 000 logements (tableau 4).

Tableau 2 *Nombre d'emplois et nombre d'habitants*

ZUS	Communes ¹	Unité urbaine	Nombre d'emplois pour 100 habitants	Part des emplois de commerce et de services aux particuliers (en %)
Herbet	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	172	36,0
Centre ancien	Toulon	Toulon	98	33,3
Beau Désert	Mérignac	Bordeaux	91	3,8
Pont De Sèvres	Boulogne-Billancourt	Paris	83	18,1
Les Joncaux	Hendaye	Irun (E)	80	2,4
Porte Saint-Denis	Paris Xe arrondissement	Hendaye (Partie française)		
Porte Saint-Martin		Paris	78	27,7
Les Dalles	Choisy-le-Roi	Paris	67	19,0
Palais	Créteil	Paris	63	13,0
Montreuil	Laon	Laon	55	15,5
Cité Gagarine	Ivry-sur-Seine	Paris	53	2,9
(ZRU) Valence Le Haut : Fontbarlette, Le Plan)	Valence	Valence	53	13,8
Rosoirs	Auxerre	Auxerre	52	4,0
(ZRU) Cité Tase, La Balme	Vaulx-en-Velin	Lyon	52	22,5
Manchester	Charleville-Mézières	Charleville-Mézières	51	11,3
Centre Nord	Marseille 1 ^{er} Arrondissement	Marseille - Aix-en-Provence	50	24,8

(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Tableau 3 *Les ZUS les plus petites*

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Nombre de logements en 1999
Cité Cordonniers et Explorateurs	Feignies	Maubeuge (Partie française)	139
Chêne Hêtre	Illzach	Mulhouse	222
Le Vignaud	Boulazac	Périgueux	247
Cité Hartmann - La Houssière	Saint-Étienne-du-Rouvray	Rouen	257
(ZRU) Kobenberg	Forbach	Forbach (Partie française)	281
Beau Désert	Mérignac	Bordeaux	281
Le Pigonnier, Barbejas	Digne-les-Bains	Digne-les-Bains	289

(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Tableau 4 *Les ZUS les plus vastes*

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Nombre de logements en 1999
Centre Nord	Marseille 1 ^{er} arrondissement	Marseille - Aix-en-Provence	29 042
Porte Saint-Denis	Paris X ^e arrondissement	Paris	19 625
Porte Saint-Martin			
(ZRU) Roubaix Nord	Roubaix	Lille (Partie française)	19 585
Fontaine au Roi	Paris XI ^e arrondissement	Paris	16 357
(ZRU) St Barthélemy, Le Cannel, Delorme...	Marseille XIV ^e arrondissement	Marseille - Aix-en-Provence	15 565
(ZRU) Hauts De Garonne Bastide (Queyris-Brazza)	Bordeaux	Bordeaux	15 266
La Goutte d'Or	Paris XVIII ^e arrondissement	Paris	13 014

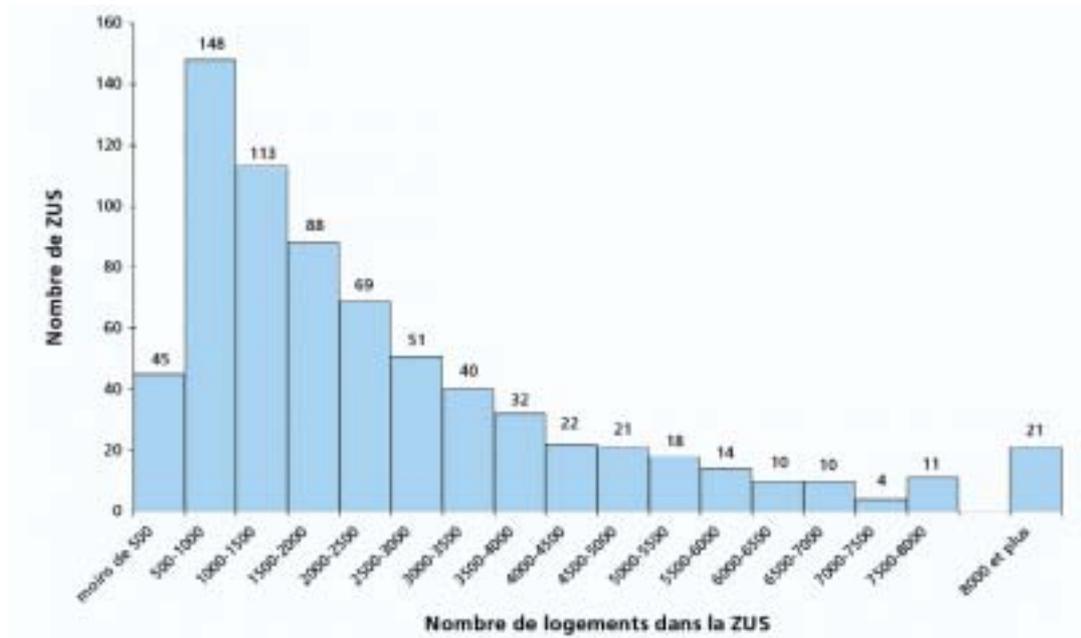
(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Le nombre de logements en ZUS a peu augmenté entre 1990 et 1999, il s'est accru de 1,6 % seulement alors que sur la même période, dans l'ensemble des unités urbaines comportant une ZUS, cette hausse était de 9,3 %.

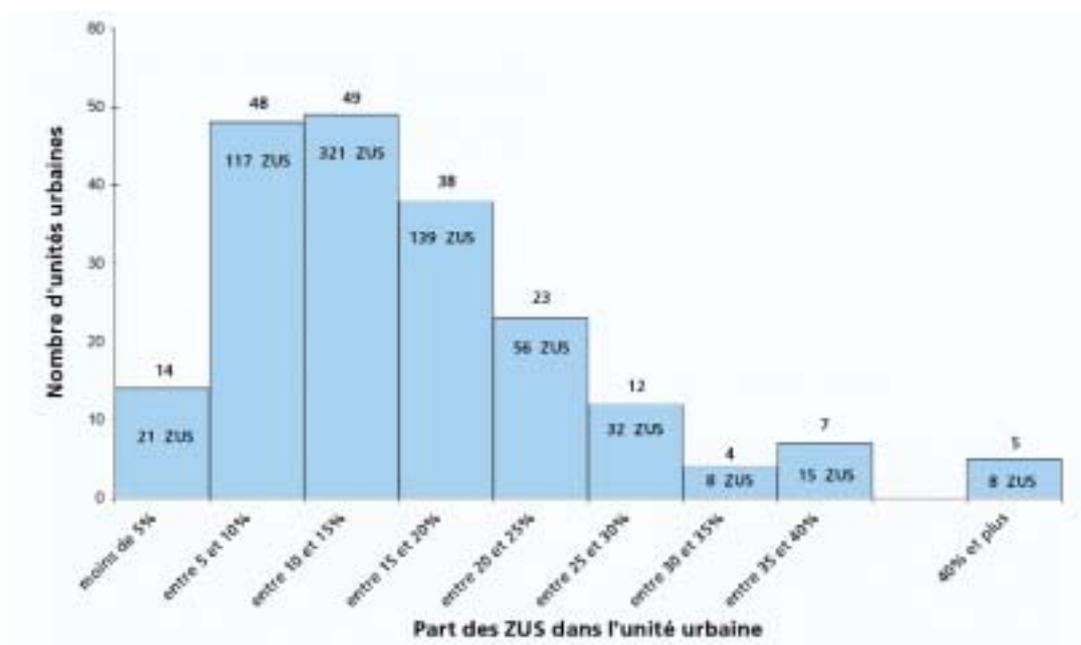
Lecture : 45 ZUS comptent moins de 500 logements en 1999.

Graphique 2 Nombre de logements dans les ZUS



Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Graphique 3 Part du logement des ZUS dans les unités urbaines



Lecture : dans 14 unités urbaines regroupant 21 ZUS, les ZUS représentent moins de 5 % des logements de l'unité urbaine.

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

À l'échelle d'une agglomération, l'importance du logement en ZUS est appréhendée en additionnant les logements de toutes les ZUS d'une même unité urbaine³. On constate alors de fortes variations. Pour plus de la moitié des unités urbaines, les ZUS ne représentent au maximum que 15 % des logements (graphique 3). C'est le cas notamment de 14 unités urbaines dans lesquelles la part des ZUS dans le logement est inférieure à 5 % (Nice, Périgueux, Fréjus, le Puy-en-Velay, etc.). Pour une autre moitié, la part de la (ou des) ZUS est supérieure à 15 %. Dans

cinq unités urbaines de métropole, elle représente plus de 40 % des logements (Farebersviller, Ecquevilly, Beaucaire, Mourenx, Sarrebourg). On peut remarquer que c'est dans les unités urbaines de petite taille (moins de 20 000 habitants) que les ZUS représentent une part plus importante du parc de logements de l'agglomération. Au contraire, dans les aggro-

³ - 200 unités urbaines regroupent les 717 ZUS métropolitaines. 628 de ces ZUS se répartissent dans 111 unités urbaines (cf. notamment l'Île-de-France 148 ZUS). Les 89 restantes sont uniques dans leur unité urbaine.

mérations de plus de 200 000 habitants, les ZUS représentent en moyenne 11 % des logements de l'agglomération. Ainsi, la taille des ZUS et leur importance n'est pas proportionnelle à la taille de l'unité urbaine.

Le cas de l'unité urbaine de Paris est un peu particulier du fait de l'étendue de cette agglomération (qui recouvre pratiquement l'ensemble de la région Île-de-France) et du nombre de ZUS qu'elle contient (148). Globalement, les ZUS représentent 10,9 % des logements de l'unité urbaine de Paris. Toutefois, selon les départements appartenant à l'agglomération de Paris, la part des logements en ZUS est variable : elle s'élève à seulement 5 % dans Paris intra-muros contre plus de 19 % en Seine-Saint-Denis, 17,6 % dans le Val-d'Oise et 17,5 % dans l'Essonne.

Un nombre de logements stable en raison du peu de constructions récentes

Sur une période donnée, l'évolution du nombre de logements mesure la variation de logements disponibles, soit le solde entre la construction de logements neufs et la démolition ou la restructuration du parc (transformation de grands logements en petits logements ou inversement, changements d'usages des logements à d'autres fins que celles d'habitation).

De manière générale, le nombre de logements en ZUS a peu augmenté entre 1990 et 1999 : il s'est accru de 1,6 % seulement alors que sur la même période dans l'ensemble des unités urbaines comportant des ZUS, cette hausse était de 9,3 %.

Cette évolution s'explique d'abord par la faiblesse de la construction neuve (après 1990). Seulement 60 000 nouveaux logements ont été construits entre 1990 et 1999 en ZUS (soit 3,3 % du parc existant en 1990). Le rythme de construction a été beaucoup plus rapide dans les unités urbaines incluant une ZUS puisque la construction neuve représente 10,2 % du parc existant en 1990.

On peut aussi estimer d'après le recensement qu'environ 30 000 logements ont été détruits ou sont sortis du parc entre 1990 et 1999 dans les ZUS. Cela correspond à une disparition d'environ 1,7 % du parc existant en 1990. Ce chiffre doit être rapporté aux unités urbaines intégrant une ZUS : on peut estimer qu'entre 1990 et 1999, environ 190 000 logements ont disparu du parc de logements, soit environ 1,4 % du parc existant en 1990. Tant dans le domaine de la construction que de la démolition, le parc de logement des ZUS, entre 1990 et 1999, se caractérise essentiellement par sa grande stabilité.

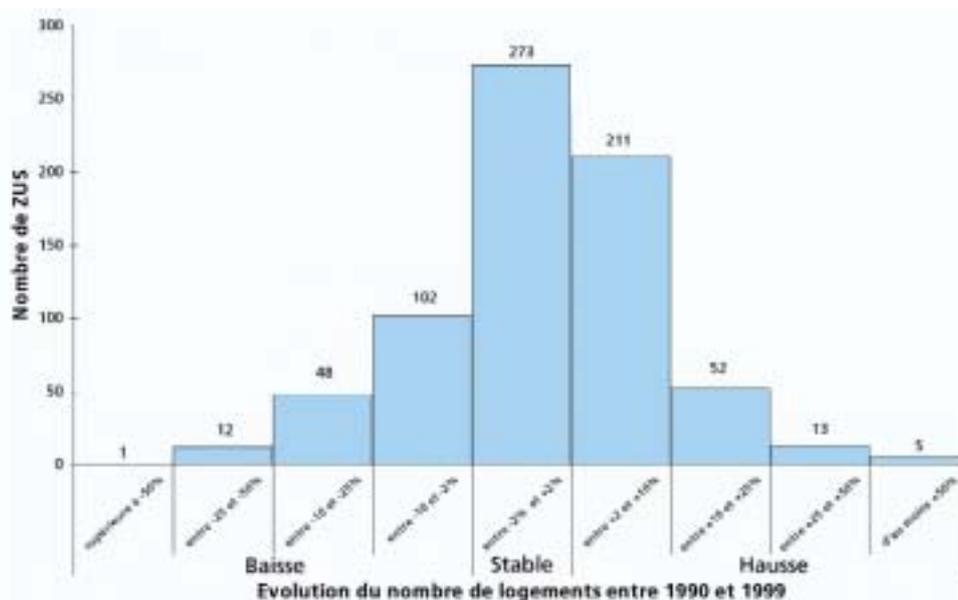
La distribution des ZUS selon l'évolution du nombre de leurs logements traduit bien le relatif « immobilisme » national : dans plus d'un tiers des ZUS (soit 273), le nombre de logements a très peu évolué entre 1990 et 1999 (la variation du nombre de logements est comprise entre +2 % et -2 %) (graphique 4).

Dans 18 ZUS, cependant, le parc a augmenté de plus de 25 % entre 1990 et 1999 (tableau 5).

Inversement, dans certaines ZUS le nombre de logements diminue fortement. Pour treize d'entre elles, cette baisse atteint au moins 20 % (tableau 6).

Dans le domaine de la construction comme dans celui de la démolition, le parc de logements des ZUS entre 1990 et 1999 se caractérise par sa grande stabilité.

Graphique 4 Évolution du nombre de logements dans les ZUS entre 1990 et 1999



Source : recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE

Lecture : dans une seule ZUS, le nombre de logements a diminué de plus de 50 % entre 1990 et 1999.

Tableau 5 Les plus fortes progressions

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Évolution du nombre de logements entre 1990 et 1999 (en %)	Nombre de logements en 1999
Wazemmes	Lille	Lille (Partie française)	+38	6 198
Pas Du Loup, Val de Croze, Paul Valéry	Montpellier	Montpellier	+26	1 963
(ZRU) Le Plateau Cité Des Indes	Sartrouville	Paris	+36	5 421
Berlioz	Pau	Pau	+49	2 008
Cleunay	Rennes	Rennes	+36	2 022

(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

Sources : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE

Tableau 6 La baisse du nombre de logements en ZUS dépasse dans certains cas les 20 %

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Évolution du nombre de logements entre 1990 et 1999 (en %)
(ZRU) Quartiers Sud-Ouest (Jean Macé)	Hénin-Beaumont	Douai-Lens	-32
(ZRU) Le Plateau des Guinettes	Étampes	Étampes	-27
(ZRU) Bellevue	Forbach	Forbach (Partie française)	-28
(ZRU) La Thur et Markstein	Zimmersheim	Mulhouse	-37
Landy	Aubervilliers	Paris	-25
(ZRU) Montchovet	Saint-Étienne	Saint-Étienne	-39
(ZRU) La Romière, Le Bouchet	Le Chambon-Feugerolles	Saint-Étienne	-31

(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

Sources : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE

Une évolution du nombre de logements dans les ZUS très différente selon qu'elle accompagne ou non l'évolution de l'unité urbaine.

L'évolution du nombre de logements dans les ZUS peut être mise en relation avec le contexte de l'unité urbaine. On constate ainsi de fortes disparités entre les ZUS selon qu'elle évolue de manière convergente ou non avec leur unité urbaine. Pour mémoire, signalons qu'au sein d'une même unité urbaine, l'évolution du nombre de logements dans les différentes ZUS est rarement identique.

- Parmi les 273 ZUS dont le nombre de logements est resté stable, 265 se situent dans des unités urbaines qui ont connu une hausse globale du nombre de leurs logements. L'augmentation du parc de logements de l'unité urbaine ne s'est donc pas faite dans les ZUS.
- Parmi les 281 ZUS dont le nombre de logements a augmenté de plus de 2 % entre 1990 et 1999, la très grande majorité (267) se situe dans des unités urbaines qui enregistrent elles-mêmes une hausse du nombre de leurs logements. La ZUS participe alors de la dynamique générale de l'unité urbaine. 14 ZUS atypiques connaissent un accroissement de leur parc de logements dans un contexte de stabilité de l'unité urbaine (7 de ces ZUS sont situées dans l'agglomération de Douai, 4 dans l'agglomération de Maubeuge et les autres à Romilly-sur-Seine, Mourenx et Revin). Aucune ZUS ne voit son nombre de logements s'ac-

croître quand l'unité urbaine connaît une baisse générale.

- 163 ZUS enregistrent une baisse supérieure à 2 % du nombre de leurs logements. Parmi celles-ci, une majorité (134) se situe dans une unité urbaine connaissant une hausse du nombre de logements. 6 ZUS atypiques sont situées dans un contexte de baisse du nombre de logements de leur unité urbaine.

Lorsque la population a augmenté dans la ZUS, il est très rare (4 ZUS seulement) que le nombre de logements n'ait pas fait de même. Cependant, une augmentation du nombre de logements ne s'accompagne pas toujours d'une hausse de la population : sur 281 ZUS où le logement a augmenté de plus de +2 %, seulement un tiers a connu une hausse parallèle de la population. Cela s'explique par le fait qu'une croissance du logement peut s'accompagner d'une baisse de la taille des ménages. L'évolution du nombre de logements, à la baisse comme à la hausse, n'est pas mécaniquement liée à l'importance de la vacance : les logements vacants ne sont pas strictement assimilables à de l'offre de logements ; inversement l'offre de logements ne vient pas combler une saturation du marché qui serait visible dans un niveau de vacance extrêmement bas.

Les caractéristiques physiques du parc

L'habitat collectif dans les ZUS y est très important : 86 % des logements sont situés dans les immeubles collectifs et plus de 68 % dans des immeubles de 10 logements et plus. L'habitat collectif est beaucoup moins prégnant dans le reste des agglomérations : dans les unités urbaines ayant des ZUS, 64,7 % des logements sont en immeubles collectifs et 45 % dans des immeubles de 10 logements et plus.

Les deux tiers du parc des logements en ZUS date de la période comprise entre 1949 et 1974. Les ZUS regroupent proportionnellement deux fois moins de logements anciens (datant d'avant 1949) que leurs unités urbaines. Elles comptent aussi moins de constructions neuves.

Le niveau de confort moyen des logements en ZUS est supérieur à celui des unités urbaines : 92,5 % des logements possèdent tous les critères de confort contre 88,7 % dans les unités urbaines avec ZUS.

Près des deux tiers des résidences principales en ZUS ont 3 ou 4 pièces, contre la moitié dans leurs agglomérations. Les logements de 1 et 2 pièces et ceux d'au moins 5 pièces y sont sous représentés.

Un paysage contrasté

Un logement individuel parfois très présent

Si l'habitat collectif est largement majoritaire dans les ZUS, sa répartition est très inégale (graphique 5).

Ainsi, dans les ZUS du Nord-Pas-de-Calais, la part des logements collectifs est beaucoup plus fai-

ble et représente en moyenne 53 % du parc de logements. Dans certains quartiers, l'habitat collectif constitue moins de 5 % du parc de logements de la ZUS. C'est le cas, par exemple, de la Cité Thiers ou du quartier Moulin des Loups dans l'unité urbaine de Valenciennes, ou encore des Cités Minières, de la Cité de Nouméa dans l'unité urbaine de Douai...

Un parc immobilier d'ancienneté très variable

Les ZUS se caractérisent par l'importance du parc construit entre 1949 et 1974. Pour un quart d'entre elles (180 ZUS), 90 % du parc date de cette période. Inversement, les ZUS où le parc construit entre 1949 et 1974 est peu important (moins de 25 % du parc contre une moyenne de 50 % dans l'ensemble des unités urbaines comprenant une ZUS) sont très peu nombreuses (69 ZUS).

L'importance du parc construit entre 1949 et 1974 est cependant variable selon les ZUS.

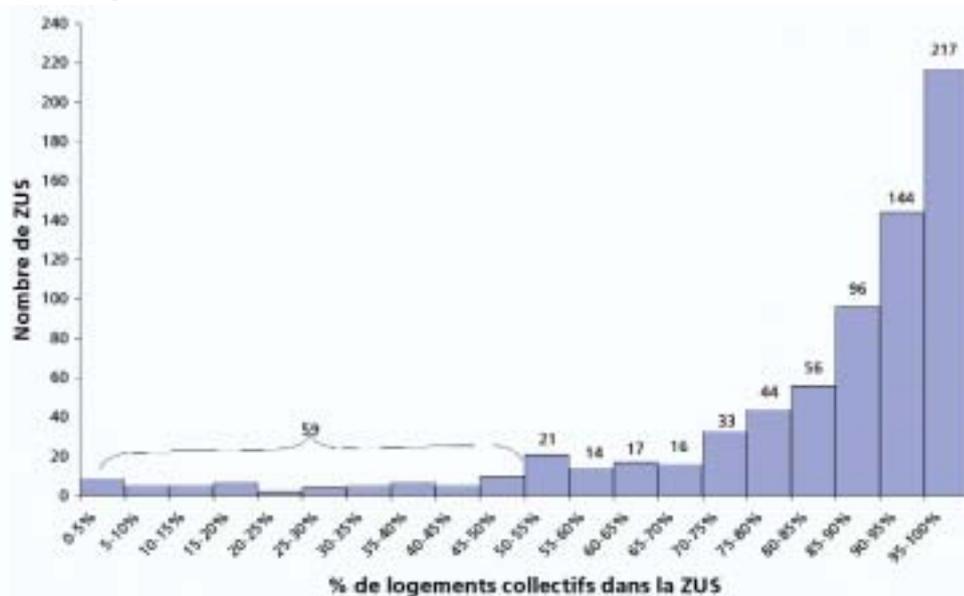
Certaines ZUS paraissent particulièrement anciennes. Pour une cinquantaine d'entre elles, plus de la moitié du parc a été construit avant 1949. Cela concerne particulièrement Paris, Lyon ainsi que le Nord-Pas-de-Calais. Par exemple, 75 % des logements en ZUS dans Paris et plus de 90 % des logements du quartier des Pentes de la Croix Rousse à Lyon ont été construits avant 1949 (tableau 7). Comme nous le verrons, ces ZUS se caractérisent par la faiblesse de leur parc social (HLM).

A l'inverse, certaines ZUS ont un habitat plus récent. Pour environ quarante d'entre elles, plus du quart du parc a été construit après 1982 (tableau 8). Elles se situent généralement dans

Des territoires caractérisés par le poids du logement collectif construit entre 1949 et 1974.

- 1 Les habitants
- ➔ 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Graphique 5 Le logement collectif dans les ZUS



Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Lecture : dans 217 ZUS, les logements en immeubles collectifs représentent au moins 95 % des logements.

Tableau 7 La part prépondérante du logement ancien dans certaines ZUS

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Nombre de logements en 1999	Proportion de logements construits avant 1949 (en %)
H.B.M. Aubervilliers	Paris XVIII ^e arrondissement	Paris	1 315	99,5
(ZRU) Cité De Marles	Marles-les-Mines	Béthune	488	97,5
Pentes Croix Rousse	Lyon I ^e arrondissement	Lyon	9 759	92,0
Porte Saint-Denis	Paris X ^e arrondissement	Paris	19 625	91,7
Porte Saint-Martin				
Centre	La Ciotat	Toulon	2 751	90,6
(ZRU) Cités Minières	Ostricourt	Douai-Lens	494	88,3
Saint Michel	Bordeaux	Bordeaux	5 581	86,1
Saint-Jacques	Perpignan	Perpignan	6 051	85,1
(ZRU) Bleuze Borne	Anzin	Valenciennes (Partie française)	899	84,8
Le Faubourg, Centre	Béziers	Béziers	865	84,0
Briand Franklin	Mulhouse	Mulhouse	4 106	83,6
(ZRU) Centre	Beaucaire	Beaucaire	2 317	81,3
La Goutte d'Or	Paris XVIII ^e arrondissement	Paris	13 014	80,6
Centre Nord	Marseille I ^{er} arrondissement	Marseille Aix-en-Provence	29 042	79,7

(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

Sources : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE

Tableau 8 Les ZUS où le logement récent prédomine

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Nombre de logements en 1999	Proportion de logements construits après 1981 (en %)
Le Canal	Courcouronnes	Paris	3 103	97,8
(ZRU) Saint Christophe	Cergy	Paris	3 685	85,6
Pavé Neuf	Noisy-le-Sec	Paris	2 823	79,6
(ZRU) ZAC des Courtilleraies	Le Mée-sur-Seine	Paris	3 326	72,5
Habette-Square Martinez	Créteil	Paris	1 854	61,1
Côte d'Or				
Chardonnerettes	Sarcelles	Paris	880	85,2
Quartier de Malissol	Vienne	Vienne	691	64,7

(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

Sources : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE

des unités urbaines comportant elles-mêmes de nombreux logements neufs (type villes nouvelles). L'importance du parc ancien ou très récent dans les ZUS est en relation directe avec l'importance du parc privé.

Des densités qui dépendent du poids du logement collectif et de la date de construction

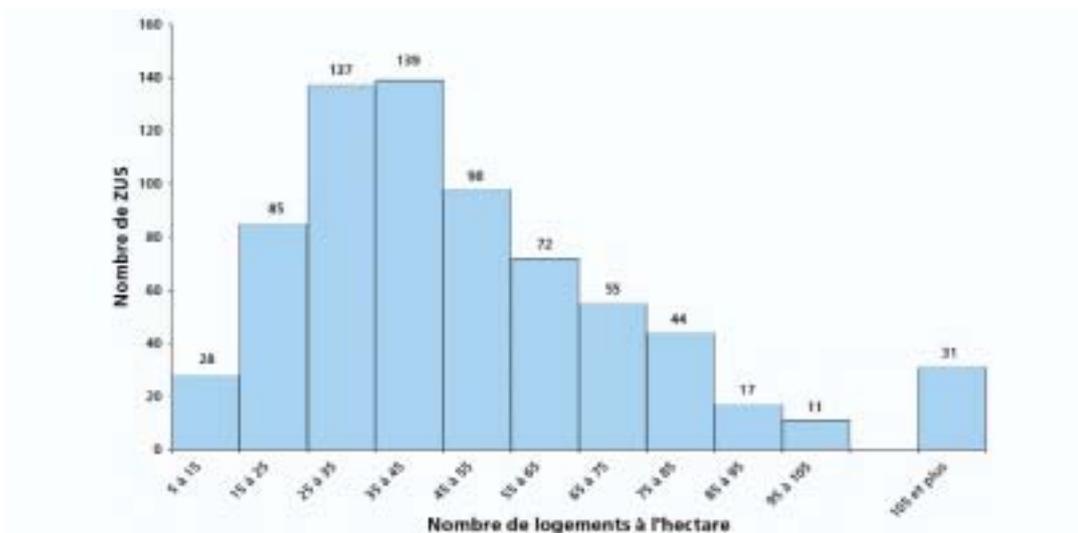
La densité moyenne des 717 ZUS métropolitaines s'élève à 42 logements par hectare. Comparé aux densités moyennes en logement des unités urbaines correspondantes (4,8 logements à l'ha), cette densité apparaît très forte. Les deux moyennes recouvrent néanmoins des réalités très différentes : les ZUS sont géographiquement définies par des ensembles bâtis, alors que la densité moyenne d'une unité urbaine porte sur les espaces bâtis, les espaces verts, les espaces de loisirs, les zones d'activité etc. En tout état de cause, la densité varie très fortement selon les ZUS (graphique 6).

28 ZUS ont une densité inférieure à 15 logements à l'hectare, elles sont ainsi environ trois fois moins denses que la moyenne des ZUS (tableau 9). Elles sont plus particulièrement situées en Nord-Pas-de-Calais (29 logements à l'hectare dans les ZUS), en Poitou-Charentes (25 logements/hectare) et en Aquitaine (24 logements à l'hectare).

À l'inverse, 17 ZUS présentent une densité trois fois plus importante (supérieure à 150 logements à l'hectare) que la moyenne des ZUS. Le maximum est atteint par le quartier de la Goutte d'Or, avec une densité de 346 logements à l'hectare (tableau 10).

Les différences de densité du logement entre les ZUS s'expliquent notamment par :

- l'importance accordée aux espaces verts, aux équipements, aux espaces publics, etc ;
- une localisation en dehors des centres urbains ;
- l'âge du parc : la densité augmente avec la part des logements construits avant 1949 ;

Graphique 6 *Densité du logement en ZUS*

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Lecture : Dans 28 ZUS, la densité du logement est comprise entre 5 et 15 logements à l'ha.

Tableau 9 *Les ZUS les moins denses en logements*

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Densité de logements à l'hectare
(ZRU) Grand Lachat *	Saint-Dizier	Saint-Dizier	5,8
Beau Désert	Mérignac	Bordeaux	7,9
Le Vignaud	Boulazac	Périgueux	9,1
(ZRU) Cité De Marles	Marles-les-Mines	Béthune	9,7
(ZRU) Quartier Guitard	Le Puy-en-Velay	Puy-en-Velay	10,2
Roquelles	Jeumont	Maubeuge (Partie française)	10,4
(ZRU) Bergeronnettes Prod'hommes - Aubépines	Dreux	Dreux	10,5
(ZRU) Cités Minières	Ostricourt	Douai-Lens	11,2
(ZRU) Cité Sabatier	Raismes	Valenciennes (Partie française)	11,2
(ZRU) Froidcul	Moyeuve-Grande	Metz	11,8
(ZRU) Bleuze Borne	Anzin	Valenciennes (Partie française)	12,0

(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

* Cette ZUS est partiellement localisée en zone inondable, ce qui explique la faible densité du logement.

Sources : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE

Plus la taille de l'unité urbaine est importante, plus l'écart de densité entre l'unité urbaine et la ZUS diminue.

Tableau 10 *Les ZUS les plus denses en logements*

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Densité de logements à l'hectare
La Goutte d'Or	Paris XVIII ^e arrondissement	Paris	345,8
Fontaine au Roi	Paris XI ^e arrondissement	Paris	334,0
HBM Ménilmontant	Paris XX ^e arrondissement	Paris	303,9
Belleville	Paris XX ^e arrondissement	Paris	248,2
Porte Saint-Denis	Paris X ^e arrondissement	Paris	242,4
Porte Saint-Martin			
Trachel	Nice	Nice	241,5
Pont De Sèvres	Boulogne-Billancourt	Paris	237,5
La Guillotière	Lyon IX ^e arrondissement	Lyon	237,1
HBM Aubervilliers	Paris XVIII ^e arrondissement	Paris	233,6
Curial, Cambrai,	Paris XIX ^e arrondissement	Paris	228,3
Alphonse-Karr			
Centre Ancien	Toulon	Toulon	208,4
Victor Hugo	Clichy	Paris	206,8
Pentes Croix Rousse	Lyon I ^{er} arrondissement	Lyon	203,2

(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

Sources : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE

- la part d'immeubles collectifs : en particulier quand ces immeubles ont au moins 9 étages ;
- la taille de la ZUS : plus elle est grande, moins elle est dense ;
- la taille de l'unité urbaine : plus l'unité urbaine est importante plus la ZUS est dense.

Des écarts régionaux dans la taille des logements

En moyenne, le nombre de logements de 3 et 4 pièces est plus important dans les ZUS : 62,4 % des résidences principales, contre 50,6 % dans les unités urbaines incluant une ZUS (tableau 11). Les logements de 1 ou 2 pièces, ainsi que les logements de 5 pièces et plus sont donc, très logiquement, sous représentés dans les ZUS.

L'importance des logements de 3 ou 4 pièces dans les ZUS est un phénomène général en France métropolitaine. On observe cependant quelques spécificités locales liées aux caractéristiques du bâti (logement individuel ou collectif, âge du parc) :

- les ZUS ayant une forte part de logements de 5 pièces et plus sont situées dans le Nord-pas-de-Calais (28 %) et en Lorraine (21 %) ;
- les ZUS ayant une forte part de logements de 1-2 pièces sont principalement situées dans les centres villes de Paris et Lyon.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les logements de 5 pièces et plus représentent 43 % du parc. Au regard de leur environnement régional, les ZUS du Nord-Pas-de-Calais sont donc moins pourvues en grands logements. C'est également le cas de la Lorraine (moyenne régionale de la part de logements de plus de 5 pièces de 42 %). De même, les logements comprenant 1 à 2 pièces sont sur représentés dans l'unité urbaine de Paris, où ils représentent 34 % des résidences principales. La taille des logements des ZUS du centre ville de Paris, et plus généralement d'Île-de-France, est donc plus une particularité régionale qu'une spécificité propre aux ZUS.

Entre 1990 et 1999, on peut constater une augmentation significative du nombre de résidences principales de 1 ou 2 pièces et de 5 pièces et plus. Au contraire, les résidences principales de 3 ou 4 pièces, qui sont les plus nombreuses en ZUS, ont diminué sur la même période (tableau 12).

À l'échelle nationale, l'offre de grands logements correspond surtout aux résidences principales occupées par leurs propriétaires et l'offre de 1 ou 2 pièces est particulièrement importante dans le parc locatif privé (tableau 13).

Tableau 11 *La taille des résidences principales dans les ZUS*

Taille des logements	ZUS (en %)	Unités urbaines comprenant une ZUS (en %)
1 pièce	6,5	9,4
2 pièces	15,5	16,4
3 pièces	31,6	24,9
4 pièces	30,8	25,6
5 pièces et plus	15,5	23,7
Ensemble des résidences principales	100,0	100,0

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Tableau 12 *Évolution de la taille des résidences principales dans les ZUS*

Évolution du nombre de résidences principales	ZUS (en %)	Dans les unités urbaines comprenant une ZUS (en %)
1 pièce	+ 7,5	+ 19,7
2 pièces	+ 0,3	+ 10,0
3 pièces	- 1,5	+ 4,3
4 pièces	- 0,8	+ 5,1
5 pièces	+ 1,9	+ 10,7
6 pièces et plus	+ 13,5	+ 27,5
Ensemble des résidences principales	+ 0,4	+ 9,5

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Définition du niveau de confort dans les données statistiques

Le confort pris en compte dans le recensement de la population et dans l'Enquête Logement est d'une certaine manière une « norme sanitaire » répertoriant l'existence des équipements de base, qu'ils soient d'hygiène ou de chauffage.

On appelle logements sans confort les logements qui ne disposent d'aucune installation sanitaire (ni douche, ni baignoire), les WC peuvent être intérieurs ou extérieurs.

On appelle logements tout confort les logements disposant d'une baignoire ou d'une douche, de WC intérieur et de chauffage central.

- 1 Les habitants
- ➔ 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 13 La taille des résidences principales des ZUS en fonction du statut d'occupation

Taille des logements résidences principales	Résidences principales louées dans la parc HLM (en %)	Résidences principales louées dans le parc privé (en %)	Résidences principales occupées par leur propriétaire (en %)
1 ou 2 pièces	17	41	9
3 ou 4 pièces	73	49	61
5 pièces et plus	10	11	29
Ensemble	100	100	100

Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

Champ : Résidences principales des ZUS de France métropolitaine

Tableau 14 ZUS avec plus de 10 % de logements sans confort

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Proportion de résidences principales sans confort (en %)
Landy	Aubervilliers	Paris	27,3
(ZRU) Cité de Sessevalle	Somain	Valenciennes (Partie française)	25,0
(ZRU) Carpeaux	Anzin	Valenciennes (Partie française)	24,3
(ZRU) Cités Minières	Ostricourt	Douai-Lens	24,1
(ZRU) Cité De Marles	Marles-les-Mines	Béthune	14,8
La Goutte d'Or	Paris XVIII ^e arrondissement	Paris	13,7
Victor Hugo	Clichy	Paris	12,5
(ZRU) Cité Sabatier	Raismes	Valenciennes (Partie française)	11,0

(1) : Une seule commune est indiquée même lorsque la ZUS est intercommunale

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Quelques quartiers où le logement manque de confort

Les logements en ZUS présentent un bon niveau de confort : 92,5 % possèdent tous les critères de confort identifiés⁴ (WC intérieurs, douche ou baignoire et chauffage central). Ce niveau est supérieur à celui des logements dans leur unité urbaine (88,7 %). Cela s'explique essentiellement par l'âge plus récent du parc. La part des résidences principales sans confort (c'est à dire sans baignoire ni douche) outre qu'elle est extrêmement faible dans les ZUS (1,3 %), est inférieure à la moyenne des unités urbaines comportant une ZUS (1,8 %). On constate, de plus, une réduction très forte de cette proportion de logements sans confort dans les ZUS : de 3,5 % de logements en moyenne en 1990 à 1,3 % en 1999. Dans la très grande majorité des ZUS, le taux de logements sans confort est donc faible. On note toutefois des écarts importants entre ZUS. Trois régions se distinguent par un taux de résidences principales sans confort supérieur à la moyenne nationale des ZUS : le Nord-Pas-de-Calais (3,4 %), Île-de-France (1,7 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (1,7 %) (tableau 14).

Ces caractéristiques régionales dans le niveau de confort des résidences principales en ZUS sont en partie liées à des différences d'âge du parc de logement : le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont caractérisées par une part importante des logements en ZUS construits avant 1949.

De plus, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Île-de-France, les unités urbaines comportant une ZUS comptent également une proportion de résidences principales sans confort supérieure à la moyenne des unités urbaines (1,8 %) : le taux de logements sans confort est de 3,8 % dans les agglomération du Nord-Pas-de-Calais comprenant une ZUS, 2,6 % dans celles d'Île-de-France.

⁴ Cette norme ne permet toutefois de saisir qu'imparfaitement la qualité du logement : certaines difficultés comme l'exposition au bruit (cf. la partie consacré à l'environnement), les défauts d'installations électriques, d'insonorisation ou encore le mauvais état général du logement ne sont pas ici prises en compte.

La proportion de logements HLM est près de trois fois plus élevée en ZUS que dans l'ensemble des unités urbaines comportant une ZUS : 61,3 % des logements dans les ZUS sont des HLM contre seulement 22 % dans les unités urbaines concernées.

Les logements selon leur statut d'occupation

Dans un premier temps nous nous attachons à mesurer la concentration du logement HLM dans les ZUS. Puis nous examinerons les caractéristiques du parc HLM des ZUS au regard de l'unité urbaine.

Les informations statistiques, en particulier les données du recensement, permettent plus facilement de saisir les logements appartenant à un organisme HLM que les autres logements appartenant au parc social. Aussi, la description restera centrée sur la partie HLM du logement social.

L'importance du logement HLM dans les ZUS

Il faut d'abord noter que la proportion de logements HLM est près de trois fois plus élevée en ZUS que dans l'ensemble des unités urbaines comprenant une ZUS. En moyenne nationale, 61,3 % des logements dans les ZUS sont des HLM. C'est tout à fait considérable si on rapporte cette proportion aux 22,1 % de logements HLM dans les agglomérations intégrant une ZUS⁵.

La concentration moyenne du logement social (HLM) en ZUS, masque une extrême variabilité entre ZUS : de moins de 5 % de logement HLM par exemple dans les ZUS Jardins Empereur à Ajaccio, les Cévennes à Montpellier, Trachel à Nice à plus de 98 % par exemple dans les ZUS Malakoff à Nantes ou Mistral à Grenoble.

Les ZUS regroupent plus du tiers des logements HLM des unités urbaines abritant une ZUS

Pour mesurer la concentration du logement HLM en ZUS, il faut aussi rapporter sa proportion au logement HLM existant dans le reste de l'unité urbaine. On observe qu'en 1999, les ZUS regroupent 37,7 % des logements HLM des agglomérations comprenant une ZUS, alors qu'elles ne regroupent que 12,3 % de l'ensemble des logements (tableau 16).

Si l'on compare les unités urbaines entre elles, le poids des ZUS dans le parc HLM de l'unité urbaine varie considérablement.

La part des ZUS dans le logement HLM de l'u-

nité urbaine varie de moins de 5 % (dans des unités urbaines comme Périgueux, Saint-Chamond ou Poitiers) à plus de 90 % dans des unités urbaines de petite taille comme Farebersviller ou Ecquevilly, où le logement HLM est très concentré dans les ZUS.

Ces amplitudes s'expliquent avant tout par la taille très variable des ZUS et la proportion de logements qu'elles représentent au sein de leur unité urbaine. Elles s'expliquent également par l'absence ou la très faible représentation de parc HLM dans la ZUS ou dans l'unité urbaine : il existe des ZUS où le logement social est quasi-absent et des ZUS qui constituent l'essentiel du parc social de leur unité urbaine.

Hormis ces cas extrêmes, on constate que plus l'unité urbaine a de logements sociaux, plus les ZUS représentent une part importante de ce parc social (corrélation linéaire entre la part HLM ZUS et la part HLM hors ZUS de 0,18). Au sein de cette tendance générale, on peut néanmoins distinguer une plus ou moins grande concentration

⁵ Importance à mettre en relation, bien sûr, avec les conditions de définitions et de délimitations des zones urbaines sensibles en 1996.

Logement et statut d'occupation des résidences principales

Parmi les 1,8 millions de logements décomptés en ZUS au recensement de 1999, 90,8 % sont des résidences principales c'est à dire des logements occupés de façon permanente par un ménage. Les logements restants sont soit vacants (pour 8,2 %), soit occupés à titre secondaire ou occasionnel.

Pour étudier le statut d'occupation des logements, on ne s'intéresse qu'aux logements qui sont des résidences principales. On distingue alors les résidences principales louées dans le secteur HLM, les résidences principales louées dans le secteur non HLM, les logements occupés par leurs propriétaires.

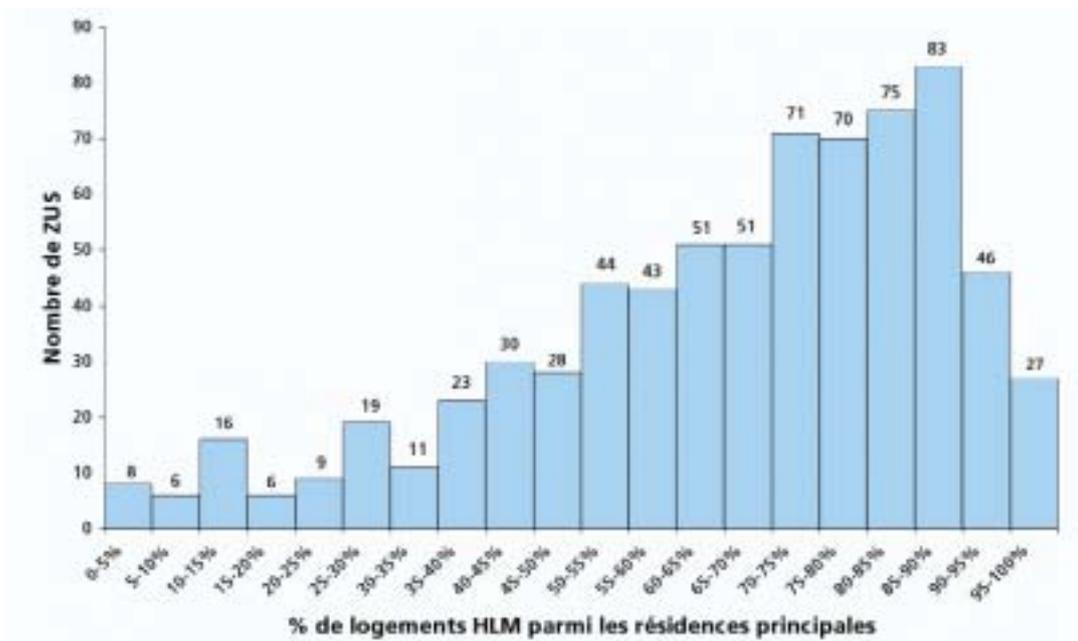
Lecture : En 1999, les ZUS représentent 1 672 520 résidences principales. 19,9 % d'entre elles sont occupées par leur propriétaire.

Tableau 15 *Le statut d'occupation des résidences principales*

Résidences principales	ZUS		Unités urbaines comportant une ZUS	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble des résidences principales	1 672 520	100,0	13 551 513	100,0
Propriétaires et accédants à la propriété	332 261	19,9	6 075 764	44,8
Locataires dans le secteur HLM	1 025 829	61,3	2 999 985	22,1
Locataires de logements non HLM	231 540	13,8	3 567 613	26,3
Autres modes d'occupation (chambres d'hôtels, meublés, occupants à titre gratuit)	82 890	5,0	908 151	6,8

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Graphique 7 Proportion variable de logements HLM occupés dans les ZUS



- 1 Les habitants
- ➔ 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Lecture : Dans 8 ZUS, les logements HLM représentent moins de 5 % des résidences principales.

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

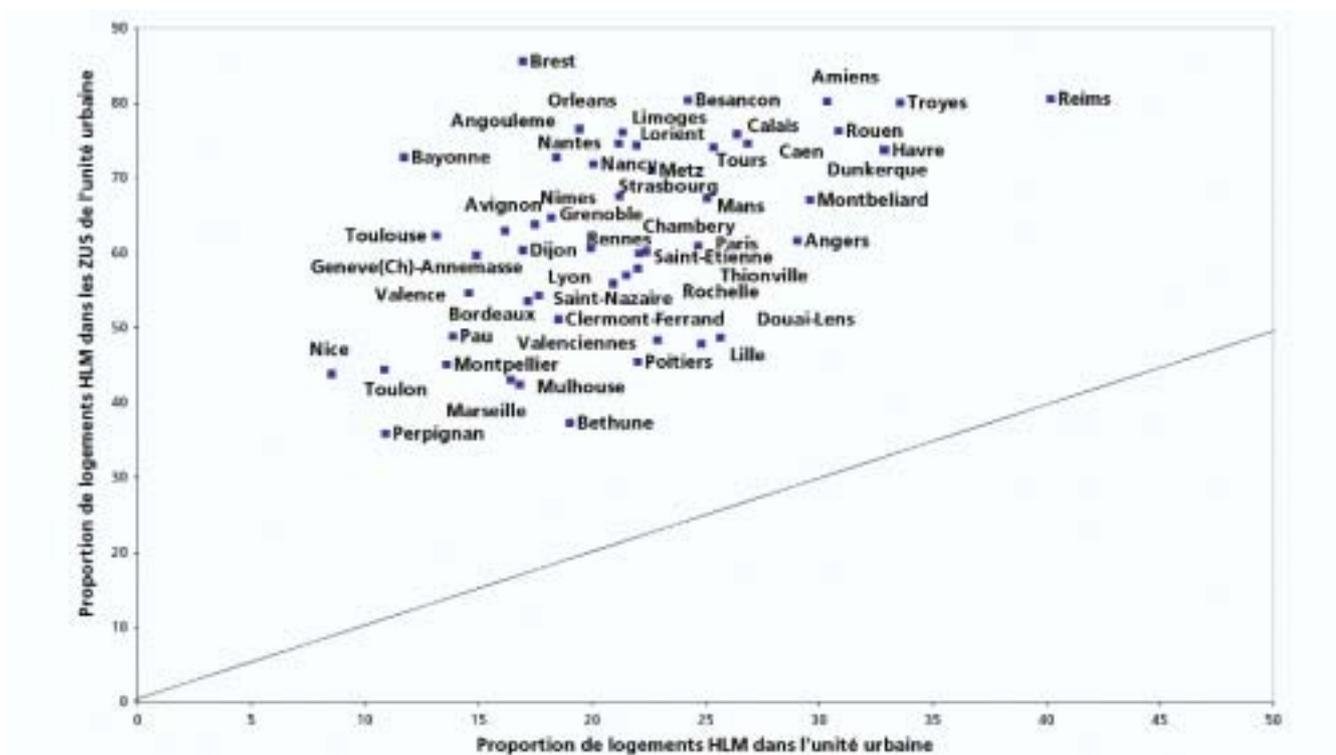
Tableau 16 Les ZUS regroupent plus du tiers du parc HLM des unités urbaines abritant une ZUS

	ZUS (en %)	Partie hors ZUS des unités urbaines abritant une ZUS (en %)	Unités urbaines abritant une ZUS (en %)
Ensemble des résidences principales	12,3	87,7	100,0
Logements HLM	37,7	62,3	100,0

Lecture : En 1999, les ZUS concentrent 12,3 % des résidences principales des unités urbaines abritant une ZUS et 37,7 % du parc HLM de ces mêmes unités urbaines.

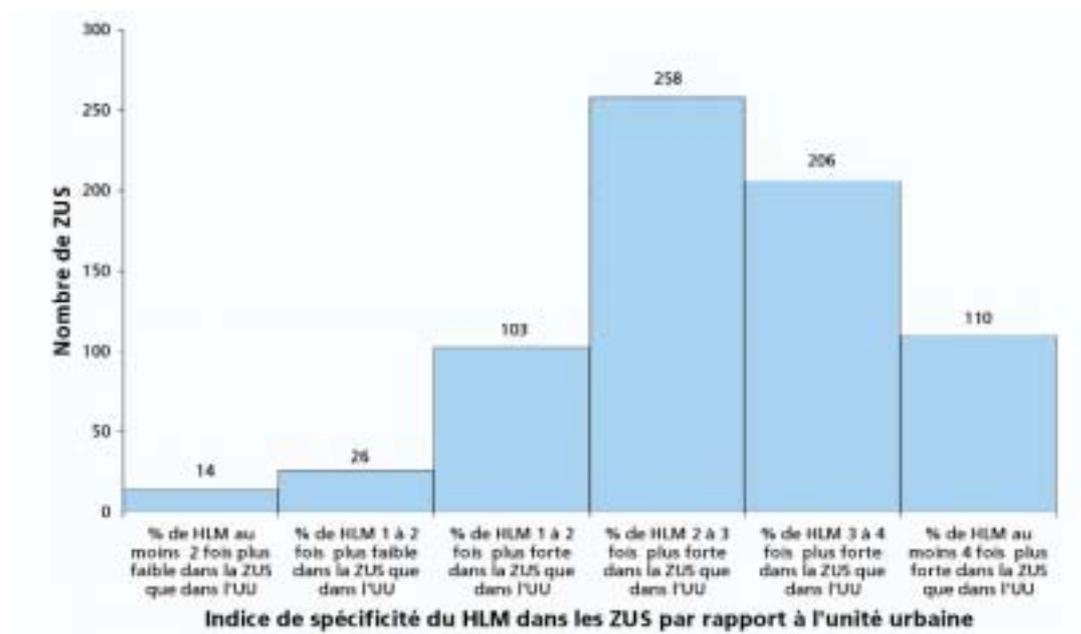
Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Graphique 8 Concentration des logements HLM dans les ZUS



Source : Recensement de la population, 1999, INSEE. Sont représentées sur ce graphique les unités urbaines de plus de 100 000 habitants comportant des ZUS. Lecture : Dans l'unité urbaine de Perpignan, les logements HLM représentent 11 % des résidences principales (en abscisse) et au sein des ZUS de l'unité urbaine, 36 % des résidences principales sont des logements HLM (en ordonnée). La diagonale du graphique représente une égale répartition des logements HLM entre les ZUS et le reste de l'unité urbaine.

Graphique 9 *Spécificité du logement HLM en ZUS*



Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Lecture : dans 14 ZUS, la part de logements HLM est au moins deux fois plus faible que dans l'ensemble de l'unité urbaine.

Une spécialisation des ZUS dans le logement HLM qui tend globalement à se renforcer, sans pour autant gommer de très fortes disparités entre ZUS.

du logement social dans les ZUS de l'unité urbaine : par exemple, les unités urbaines d'Angoulême, Besançon, Brest ou Orléans ont une proportion moyenne de logement HLM, mais ce logement est particulièrement concentré dans les ZUS où la part du logement HLM est supérieure à 70 % des résidences principales (graphique 8).

Sur-représentation des logements HLM dans les ZUS

Le logement HLM est très regroupé dans quelques ZUS : 25 % d'entre elles concentrent 57 % du logement HLM de l'ensemble des ZUS. Les différences de proportions de logements HLM et la grande diversité de la dimension des ZUS expliquent ces importantes variations. Appréhender l'importance du logement HLM dans la description des ZUS suppose de mieux définir sa relative concentration au sein des uni-

tés urbaines. Il s'agit donc de mesurer si la part du parc HLM située en ZUS est supérieure à la part du parc total de logements située dans ces mêmes zones. À cette condition, nous obtenons la synthèse, prenant la forme d'un indice de spécificité, des phénomènes décrits précédemment : part du logement HLM dans le parc de la ZUS, part de la ZUS dans le parc HLM de l'unité urbaine.

Appliquée à l'ensemble des ZUS, le calcul de cet indice vérifie bien qu'il existe une spécialisation moyenne des ZUS en matière de logement social. Cette spécialisation tend même à se renforcer entre 1990 et 1999, puisque l'indice passe de 2,9 à 3,1 : le poids des ZUS dans l'unité urbaine est trois fois plus important au sein du parc social qu'au sein de l'ensemble du parc de logements. Pour comprendre – et nuancer – cette légère tendance à la spécialisation des ZUS en matière de logement social, il convient de se reporter à l'évolution des parcs, HLM et privé, à l'échelle de toute l'unité urbaine. Le mouvement de spécialisation HLM des ZUS s'explique par une baisse du poids des ZUS dans le parc de logements des unités urbaines plus marquée pour le parc privé que pour le parc HLM.

Cet indice permet de distinguer les 717 ZUS de France métropolitaine entre elles (graphique 9). Cette distribution confirme la concentration du logement HLM dans les ZUS et met en lumière d'assez fortes différences entre les ZUS elles-mêmes.

Indice de spécificité du logement HLM dans la ZUS

L'indice de spécificité du logement HLM dans la ZUS est égal au rapport entre la proportion de logements HLM dans le quartier et la proportion de logements HLM dans l'agglomération correspondante.

Cet indice est équivalent au rapport entre la part des logements en ZUS au sein du parc HLM et la part de logements en ZUS au sein du parc total de logements.

Un indice égal à 1 indique que la proportion de logements HLM dans la ZUS est égale à la proportion de logement HLM dans l'unité urbaine : il n'y a pas de spécificité du logement HLM dans la ZUS.

Un indice x fois supérieur à 1 signifie que le logement HLM est x fois plus concentré dans la ZUS que dans l'ensemble de l'unité urbaine.

Un indice inférieur à 1 indique que la ZUS ne concentre pas le logement HLM de l'unité urbaine.

- 1 Les habitants
- ➔ 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

ZUS assez faiblement spécialisées

Un premier groupe de 40 ZUS possède un indice de concentration du logement HLM plus faible que le reste de l'unité urbaine. Cela s'explique principalement par le peu d'importance, voire l'absence, du logement HLM dans ces zones : en moyenne, ces ZUS comportent seulement 11 % de résidences principales louées dans le parc HLM. En ce sens, le logement HLM n'y est pas concentré. Ces ZUS sont principalement situées dans les grandes unités urbaines (30 sur 40 sont situées dans des unités urbaines de plus de 200 000 habitants) en Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, dans ces agglomérations, le logement HLM n'est pas totalement concentré dans les quartiers classés ZUS, mais présent dans l'ensemble du territoire. La spécificité des ZUS comme quartiers de logement social est ainsi moins importante que dans d'autres agglomérations de taille plus réduite.

103 ZUS sont assez faiblement spécialisées dans le logement social : les HLM y sont proportionnellement moins de deux fois plus élevés que dans l'agglomération de référence.

Certaines de ces ZUS peuvent avoir une forte part de logements HLM, mais dans ce cas, la part de logements HLM est également élevée dans l'ensemble de l'unité urbaine. En moyenne, la part de logement HLM est de 42 % dans ces ZUS. Ce type de configuration est particulièrement visible pour les ZUS du Nord-Pas-de-Calais.

ZUS connaissant une forte concentration de logements sociaux

110 ZUS se distinguent par une très forte concentration de leur logement social (HLM) : la part de logements HLM, s'élevant en moyenne à 75 % des résidences principales, est au moins 4 fois plus élevée que dans l'ensemble de l'unité urbaine. Particulièrement présentes dans le Sud-Est de la France (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Auvergne), ces ZUS sont également caractéristiques d'unités urbaines petites et moyennes (moins de 100 000 habitants) ne possédant que très peu de logement social par ailleurs.

Un logement HLM dans les ZUS assez différent du parc HLM dans le reste des agglomérations

Les données du recensement dont nous disposons ne nous permettant pas de comparer tous les aspects des logements HLM situés en ZUS et hors ZUS, nous nous sommes reportés aux données de l'enquête Logement 2002. Elles permettent d'analyser plus précisément cette différence de nature du parc HLM en ZUS et hors ZUS. Fondées sur un échantillon de taille importante (47 500 logements enquêtés), les

données de l'enquête Logement 2002 ne sont pas exhaustives mais offrent une description des logements plus riche que celle du recensement. Lorsqu'on utilise les données de cette enquête, les logements des ZUS ne sont pas comparés aux logements des unités urbaines comprenant une ZUS mais aux logements de l'ensemble des unités urbaines, en-dehors des ZUS.

Un parc moins récent

D'après les données du recensement de la population, le parc HLM des ZUS est plus ancien que le parc HLM des unités urbaines comprenant une ZUS. Dans les ZUS, 79 % des résidences principales louées dans le secteur HLM ont été construites entre 1949 et 1974. Hors ZUS, cette période de construction représente la moitié du parc (tableau 17).

Davantage d'immeubles collectifs

L'enquête Logement 2002 fait apparaître que le parc HLM des ZUS est plus souvent constitué de logements dans des immeubles collectifs que le parc HLM en dehors des ZUS : seuls 4 % des logements HLM sont des logements individuels dans les ZUS alors que cette part s'élève à 16 % dans le reste du territoire urbain. De plus, le parc HLM en ZUS est constitué d'immeubles collectifs de taille plus importante qu'hors ZUS : 13 % des logements HLM des ZUS sont situés dans des immeubles de plus de 10 étages alors que ce n'est le cas que de 6 % des logements HLM dans le reste de l'espace urbain.

Pas plus de grands logements

Les logements HLM des ZUS ne sont pas particulièrement plus grands que ceux des autres quartiers urbains.

Les logements de petite taille (1 ou 2 pièces) représentent seulement 17 % du parc HLM des ZUS, alors qu'ils constituent 24 % des résidences principales louées dans le secteur HLM hors ZUS (tableau 18). Il est de plus intéressant de noter que les très grands logements (5 pièces ou plus) sont autant présents dans les ZUS que dans le reste des unités urbaines. En ce sens, les logements HLM des ZUS ne sont pas particulièrement plus grands que dans les autres quartiers urbains.

Un entretien de moins bonne qualité

Les données de l'enquête Logement 2002 fournissent aussi des informations sur l'entretien des immeubles et des parties communes.

En ZUS, 69 % des locataires HLM en immeuble collectif ont un gardien d'immeuble. Ce n'est le cas que pour 61 % des locataires HLM dans le reste de l'espace urbain.

Pourtant, les ménages locataires HLM dans les ZUS sont moins satisfaits de l'entretien des par-

Dans les ZUS, près de 80 % des logements loués dans le secteur HLM ont été construits entre 1949 et 1974 (seulement la moitié du parc en dehors des ZUS).

Lecture : Dans les ZUS, 3,7 % des résidences principales louées dans le secteur HLM ont été construites avant 1949. Dans le reste des unités urbaines comportant une ZUS, cette proportion est de 10,2 %.

Champ : Résidences principales louées en secteur HLM dans l'ensemble des unités urbaines de France métropolitaine.
Lecture : 3 % des logements loués dans le parc HLM des ZUS comportent une seule pièce. C'est le cas de 6 % des logements HLM dans le reste des unités urbaines.

La prédominance du logement HLM dans les ZUS ne doit pas faire oublier que près de 40 % des logements relèvent dans ces territoires du secteur privé (propriété et location).

Au sein du parc privé des ZUS, les ménages sont nettement plus propriétaires et accédants que locataires.

Tableau 17 *Âge du parc HLM*

Période de construction des résidences principales louées dans le secteur HLM	ZUS (en %)	Partie hors ZUS des unités urbaines comprenant une ZUS (en %)
avant 1949	3,7	10,2
entre 1949 et 1967	41,1	29,3
entre 1968 et 1974	37,4	17,7
entre 1975 et 1981	11,4	14,7
entre 1982 et 1989	4,0	14,1
entre 1990 et 1999	2,5	14,1
ensemble des résidences principales HLM	100,0	100,0

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Tableau 18 *La taille des logements loués en secteur HLM*

Taille des logements résidences principales louées dans le parc HLM	ZUS (en %)	Reste des unités urbaines (en %)
1 pièce	3	6
2 pièces	14	18
3 pièces	39	36
4 pièces	34	29
5 pièces	9	9
6 pièces et plus	2	2
Ensemble	100	100

Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

ties communes de leur immeuble que les locataires HLM en dehors des ZUS : ils sont 22 % à estimer que les parties communes sont mal entretenues alors que 14 % sont de cet avis dans les logements HLM hors Île-de-France. Les locataires HLM en Île-de-France sont également moins satisfaits de l'entretien de l'ascenseur de leur immeuble : 52 % ont connu une panne d'ascenseur d'au moins 24 h au cours des 3 mois précédant l'enquête ; à titre de comparaison, dans le reste du territoire urbain, 40 % des ménages locataires HLM ont connu le même problème.

Les façades des immeubles HLM sont plus souvent jugées en mauvais état (fissures ouvertes ou revêtement dégradés) dans les ZUS (16 % des locataires portent ce jugement) qu'en dehors des ZUS (11 %). Pourtant, les travaux de ravalement semblent plus fréquents pour les immeubles HLM des ZUS : 44 % des locataires ont connu un ravalement de leur immeuble il y a moins de 10 ans contre 38 % hors ZUS. Les immeubles HLM des ZUS, en moyenne plus anciens que les immeubles HLM hors ZUS, présentent donc des signes de vétusté plus fréquents qu'en dehors des ZUS et font aussi plus souvent l'objet de travaux de rénovation et d'entretien.

Le logement privé dans les ZUS

Contrairement à certaines idées reçues, le logement privé n'est pas absent des ZUS. Il y joue d'ailleurs un rôle non négligeable. Il y est cependant moins important que dans le reste

des unités urbaines où sont présentes les ZUS. 38,7 % des logements des ZUS sont des logements privés (tableau 19). Cette proportion s'élève à 77,9 % dans les unités urbaines comportant une ZUS.

Au sein du parc privé des ZUS, les ménages sont plutôt propriétaires et accédants (19,9 %) que locataires (13,8 %). La part du locatif privé détermine l'importance globale du parc privé : plus il y a de logements privés, plus il y a de locataires par rapport aux propriétaires.

On remarque aussi, très nettement, que plus il y a de logement HLM en ZUS, plus la part de propriétaires occupants au sein du logement privé est importante.

Importance variable du parc privé : des effets régionaux, des effets centre ville

Très logiquement, compte tenu de la variabilité du parc HLM dans les ZUS, la proportion des logements privés est très différente selon les ZUS. Dans certaines ZUS, la part du parc privé peut être très majoritaire et même approcher les 100 % (Montpellier, Nice ou Ajaccio mentionnés précédemment).

La part du logement privé au sein des ZUS varie fortement selon les régions. Le logement privé est particulièrement important dans les ZUS du Nord-Pas-de-Calais (49 % des résidences principales) mais aussi dans les ZUS du Sud de la France : les logements du parc privé représentent 54 % des résidences principales au sein

- 1 Les habitants
- ➔ 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Définition du logement privé

On dénomme « logement privé » l'ensemble du parc de logements qui n'appartient pas aux organismes HLM. Le terme privé est ainsi à comprendre par opposition avec le HLM.

Au sein des résidences principales, le logement privé peut correspondre à plusieurs statuts d'occupation :

- les logements occupés par leurs propriétaires. On prend en compte aussi bien les propriétaires que les copropriétaires, et les accédants à la propriété ;
- les logements occupés par les locataires d'un logement n'appartenant pas à un organisme HLM ; c'est ce qu'on appelle par la suite le parc locatif privé ;
- les chambres d'hôtels et les meublés ;
- les logements occupés à titre gratuit (comprend notamment les voyageurs).

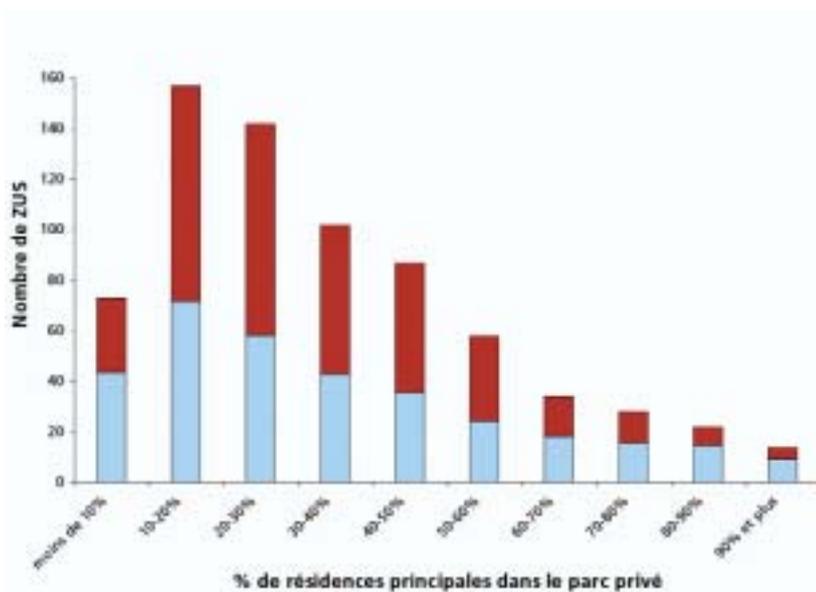
Tableau 19 Le logement privé des ZUS

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation	ZUS		Unités urbaines comportant une ZUS	
	Nombre	%	Nombre	%
Résidences principales du parc privé	646 691	38,7	10 551 528	77,9
dont				
Logements occupés par les propriétaires et accédants	332 261	19,9	6 075 764	44,8
Logements loués dans le secteur non HLM	231 540	13,8	3 567 613	26,3
Autres modes d'occupation (chambres d'hôtels, meublés, occupants à titre gratuit)	82 890	5,0	908 151	6,8

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Lecture : En 1999, 19,9 % des résidences principales des ZUS étaient occupées par leurs propriétaires. Champ : Logements occupés comme résidences principales.

Graphique 10 Proportion de logements dans le parc privé dans les ZUS



Lecture : En 1999, 73 ZUS comptaient moins de 10 % de résidences principales dans le parc privé. Au sein de ces 73 ZUS, les logements occupés par leurs propriétaires représentaient en moyenne 41 % du parc privé.

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Une proportion de logements privés variant fortement selon les ZUS et particulièrement élevée dans le Nord de la France.

des ZUS de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 47 % en Languedoc-Roussillon, 44 % en Auvergne, 44 % en Aquitaine.

De plus, la présence du parc privé est plus caractéristique des ZUS situées dans des villes isolées et dans les villes centres que des ZUS situées en banlieue.

La part particulièrement importante du logement privé dans certaines ZUS correspond soit à un grand nombre de propriétaires, soit à un grand nombre de locataires du parc privé.

En moyenne, au sein du parc privé, les propriétaires sont majoritaires, occupant 51 % des résidences principales. Cette proportion varie fortement selon les ZUS : elle est plus importante dans les ZUS situées dans les villes isolées⁶ (60 % de propriétaires au sein du parc

privé) et dans les unités urbaines de taille moyenne (moins de 100 000 habitants).

Spécificités du parc de logement privé

En moyenne, à l'échelle nationale, le parc de logements privés dans les ZUS présente certaines caractéristiques par rapport à celui de leur unité urbaine. De manière assez comparable au parc social, on constate une nette surreprésentation de logements construits entre 1949 et 1974 (70,4 % du parc privé en ZUS contre seulement 43 % dans l'ensemble de l'unité urbaine - tableau 21).

⁶ On appelle «villes isolées» les communes constituant à elles seules une unité urbaine.

Tableau 20 ZUS où la part du logement privé est particulièrement importante

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Part des propriétaires occupants parmi les résidences principales (en %)	Part des locataires non HLM parmi les résidences principales (en %)	Nombre de résidences principales en 1999
Les Plantées	Meyzieu	Lyon	75,6	20,0	665
Alpes Bellevue	Saint-Priest	Lyon	58,1	31,5	1 155
Faubourg d'Isle	Saint-Quentin	Saint-Quentin	57,4	32,1	1993
Le Clos Emery	Émerainville	Paris	85,1	2,6	496
Briand Franklin	Mulhouse	Mulhouse	28,5	57,1	3414
(ZRU) Floralties	Fontaine	Grenoble	58,0	27,6	848
Moulin des Loups	Saint-Amand	Valenciennes	64,3	19,5	1 119
Couture du Limon	les-Eaux	(Partie française)			
Pentes Croix Rousse	Lyon	Lyon	27,3	54,6	7 935
	1 ^{er} Arrondissement				
Centre Ancien	Toulon	Toulon	11,2	70,1	3 922
Saint-Jacques	Perpignan	Perpignan	19,6	60,4	4 052
(ZRU) Mean,	Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	58,2	21,3	1 523
Penhouet					
Saint Michel	Bordeaux	Bordeaux	8,1	71,2	4 515

(1) Une seule commune est indiquée, même lorsque la ZUS est intercommunale.

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Tableau 21 Période de construction des logements du parc privé

Période de construction des résidences principales du parc privé	ZUS (en %)	Ensemble des unités urbaines comportant une ZUS (en %)
avant 1949	10,0	23,7
entre 1949 et 1967	36,7	24,9
entre 1968 et 1974	33,7	18,1
entre 1975 et 1981	11,9	13,0
entre 1982 et 1989	4,8	10,8
entre 1990 et 1999	2,9	9,4
Ensemble des résidences principales du parc privé	100,0	100,0

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Tableau 22 Le type d'habitat au sein du parc privé

	ZUS (en %)	Ensemble des unités urbaines comportant une ZUS (en %)
Habitat individuel	29	52
Habitat collectif	71	48
Ensemble des logements	100	100

Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

- 1 Les habitants
- ➔ 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 23 La taille des logements du parc privé

Taille des logements résidences principales du parc privé	ZUS (en %)	Reste des unités urbaines (en %)
1 pièce	10	8
2 pièces	14	14
3 pièces	25	20
4 pièces	30	24
5 pièces	13	18
6 pièces et plus	8	16
Ensemble	100	100

Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

Tableau 24 La taille des logements du parc privé en fonction du statut d'occupation

Taille des résidences principales	Résidences occupées par leur propriétaire (en %)		Résidences louées dans le parc privé (en %)	
	ZUS	Reste des unités urbaines	ZUS	Reste des unités urbaines
	1 pièce	2	1	23
2 pièces	8	6	24	27
3 pièces	26	17	24	27
4 pièces	36	27	21	16
5 pièces	18	25	5	7
6 pièces et plus	11	24	3	4
Ensemble	100	100	100	100

Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

L'habitat privé en ZUS est majoritairement composé de logements de 3 et 4 pièces (tableau 23). Au sein du parc locatif, la taille des logements ne varie guère entre les ZUS et les unités urbaines. Les différences sont plus marquées lorsqu'il s'agit du parc des logements occupés par leurs propriétaires (tableau 24).

Évolution du logement en ZUS selon son statut

Il s'agit ici de rapporter les évolutions constatées au statut d'occupation des résidences principales c'est-à-dire selon qu'il relève du secteur privé (propriété et locatif) ou social. Pour mémoire rappelons les principales évolutions constatées en matière de logement : le nombre de logements en ZUS augmente très légèrement entre 1990 et 1999 alors qu'il progresse, durant la même période, beaucoup plus rapidement dans les unités urbaines comportant une ou plusieurs ZUS. Cette situation générale révèle néanmoins des évolutions très contrastées entre les ZUS.

Le logement du secteur privé

Entre 1990 et 1999, le nombre de résidences principales dans le parc privé a diminué de 5 % dans les ZUS. C'est en tout 36 279 logements de ce secteur qui ont disparu. Sur la même période, le parc privé a augmenté de 7 % dans l'ensemble des unités urbaines concernées. La diminution est imputable au secteur locatif privé qui a perdu 46 901 logements (en baisse de 17 %). Plusieurs phénomènes peuvent expli-

quer cette diminution : une vente à des propriétaires occupants, une mise en vacance de logements encore occupés en 1990, un rachat par les organismes HLM de logements anciennement privés ou une démolition de logements privés. Nous n'avons pas les moyens d'évaluer statistiquement le poids respectif de chacune de ces causes possibles.

Parallèlement, le nombre de logements occupés par leurs propriétaires a augmenté de 5 % dans les ZUS (soit 15 548 logements supplémentaires). Dans le parc privé, le ratio entre propriétaires et locataires s'accroît donc en faveur des propriétaires et se rapproche ainsi de la moyenne des unités urbaines comportant une ZUS.

De manière générale, on assiste donc à une diminution du parc privé en ZUS (due à la baisse du locatif privé) mais à son augmentation en dehors des ZUS (due à la fois au locatif et à la propriété). On note toutefois, qu'il y a de plus en plus de logements privés dans la construction neuve des ZUS. Après 1989, la proportion de logements privés dans la construction s'élève à 53 % alors qu'elle n'était que de 48 % pour les logements construits entre 1982 et 1989. Cette tendance est encore plus affirmée dans le logement collectif récent : entre 1982 et 1990, 34 % des immeubles construits sont privés et entre 1990 et 1999, cette proportion atteint 43 %.

Localement, ces évolutions sont très contrastées. Pour près d'un quart des ZUS, la baisse des logements du secteur privé dépasse 35 % sans déterminants régionaux très nets.

Entre 1990 et 1999, le nombre de résidences principales dans le parc privé a diminué de 5 % dans les ZUS. Sur la même période, il a augmenté de 7 % dans le reste des unités urbaines. La diminution résulte principalement de la baisse importante du nombre de logements dans le secteur locatif.

Tableau 25 ZUS ayant connu les baisses les plus importantes

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Évolution du nombre de résidences principales dans le parc privé entre 1990 et 1999 (en %)	Évolution du nombre de propriétaires occupants entre 1990 et 1999 (en %)	Évolution du nombre de locataires non HLM entre 1990 et 1999 (en %)
Quartier Neuf (Coueyto)	Mourenx	Mourenx	-88	+53	-96
(ZRU) Cité Sabatier	Raismes	Valenciennes (Partie française)	-53	+104	-65
(ZRU) Cité Des Brebis	Bully-les-Mines	Douai-Lens	-48	+30	-66
(ZRU) La Clochette, Le Bivouac, Notre-Dame	Waziers	Douai-Lens	-33	-26	-40
(ZRU) Résidence Lambrecht	Montigny-en-Ostrevent	Douai-Lens	-27	+62	
Cité Moucheron					
Cité Barrois					-65

(1) Une seule commune est indiquée, même lorsque la ZUS est intercommunale.

Sources : Recensements de la population 1990, 1999, INSEE

Tableau 26 Exemples de ZUS ayant connu une hausse importante du parc privé

ZUS	Commune ¹	Unité urbaine	Évolution du nombre de résidences principales dans le parc privé entre 1990 et 1999 (en %)	Évolution du nombre de propriétaires occupants entre 1990 et 1999 (en %)	Évolution du nombre de locataires non HLM entre 1990 et 1999 (en %)
(ZRU) Les Buis	Valentigney	Montbéliard	+66	+15	+258
(ZRU) Les Raguenets	Saint-Gratien	Paris	+45	+23	+71
Provinces Françaises M.Berthelot	Nanterre	Paris	+37	+9	
Anatole France					+61
(ZRU) Quartier Ouest	Uckange	Thionville	+36	+101	-32
Berlioz	Pau	Pau	+36	+2	+93

(1) Une seule commune est indiquée, même lorsque la ZUS est intercommunale.

Sources : Recensements de la population 1990, 1999, INSEE

La part moyenne de logement HLM dans le parc des unités urbaines augmente plus vite hors ZUS qu'en ZUS. La spécialisation des ZUS dans le logement HLM se renforce néanmoins du fait de la baisse du logement privé dans les ZUS.

À l'inverse dans une cinquantaine de ZUS, la part du parc privé a augmenté de plus de 10 % entre 1990 et 1999. Cette augmentation peut être due à une hausse soit des propriétaires, soit des locataires : il n'y a pas de tendance claire. Là encore, pas d'effet régional net.

Évolution du logement HLM

Comparativement au secteur privé, le secteur HLM connaît entre 1990 et 1999 des évolutions moins tranchées.

Entre 1990 et 1999, environ 247 ZUS ont connu une hausse de leur indice de spécificité. 90 d'entre elles se sont fortement spécialisées dans le logement HLM : leur spécificité a augmenté au moins de 2 fois plus que dans l'ensemble des ZUS. Ces ZUS avaient une faible proportion de HLM en 1990 (ZUS des unités urbaines de plus de 200 000 habitants et notamment Lyon, Paris, Marseille et Lille).

À l'inverse, 470 ZUS ont connu une baisse de leur indice de spécificité du logement HLM. Parmi elles, 26 ZUS ont connu une diminution très importante (plus de 25 %). Celles-ci avaient en 1990 une proportion importante de logements HLM. Ces évolutions résultent de deux

phénomènes simultanés : dans les ZUS, la part moyenne de logement social HLM croît légèrement entre 1990 et 1999 (de 59 % à 61,3 %) ; mais la part des HLM localisés hors ZUS augmente également (de 60,8 % à 62,3 %).

Quelles relations entre les évolutions du parc social et les évolutions du parc privé ?

On observe une évolution contrastée du parc social et du parc privé dans les zones urbaines sensibles.

De façon générale, on remarquera que les évolutions les plus importantes ont lieu dans les ZUS où les statuts d'occupations sont très peu diversifiés. Elles vont dans le sens d'une légère diversification des statuts d'occupation au sein des ZUS : celles caractérisées par une prégnance forte du logement HLM ont connu une hausse nette de la part du logement privé et inversement, celles caractérisées par un poids très fort du parc privé ont connu une nette augmentation de la part du logement HLM.

Cette diversification s'opère dans des contextes complètement différents selon que les ZUS sont caractérisées par le poids du logement

HLM ou le poids du logement privé : la diversification des ZUS caractérisées par l'omniprésence du logement HLM passe par une baisse du nombre de logements.

Au contraire, la hausse de la part du parc privé dans les ZUS caractérisées par la prégnance du HLM s'opère dans un contexte de stabilité ou même de stagnation du nombre de résidences principales (alors que le reste de

l'unité urbaine, rappelons-le, connaît le plus souvent un accroissement du nombre de logements). Au sein des ZUS où le logement HLM a un très fort poids, la baisse de la part des logements loués dans le parc privé a été plus importante qu'ailleurs, dans un contexte d'atonie du parc de logements. En revanche, le poids des propriétaires occupants s'est accru de façon très nette.

1 Les habitants

➔ 2 L'état du logement

3 L'activité économique

4 Les commerces, les services marchands et les équipements

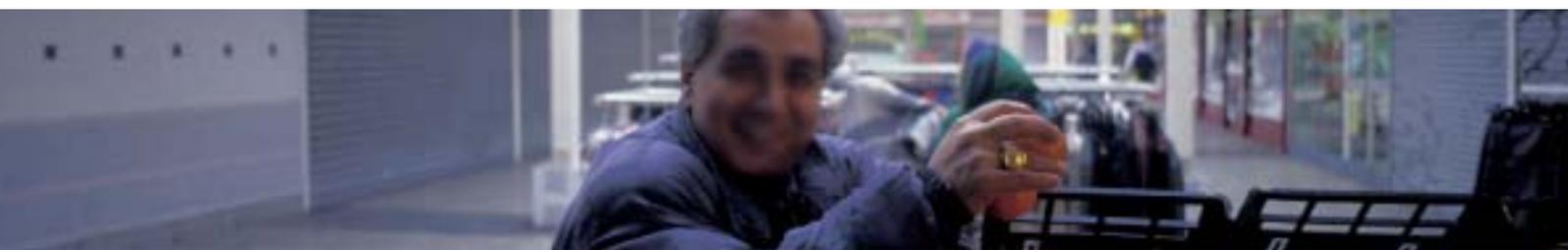
5 La vie sociale

6 Les nuisances et les risques environnementaux

3. L'activité

économique

1. Le tissu économique
2. Les évolutions entre 1999 et 2002
3. La relance des zones franches urbaines



- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- ➔ 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

L'activité économique dans les ZUS, ZRU et ZFU

La fonction résidentielle des ZUS est confirmée par la faible présence des établissements économiques. Néanmoins, ces zones connaissent un réel dynamisme économique : globalement, elles ont connu une croissance du nombre d'établissements supérieure à celle observée dans leurs unités urbaines (10,5 % contre 6 %).

Sur les 110 000 établissements recensés dans les ZUS au 1^{er} janvier 2002, plus de la moitié sont des entreprises individuelles ou de très petite taille, moins de 1 % emploient 50 salariés ou plus.

Le dynamisme des 38 Zones franches urbaines (ZFU) créées au 1^{er} janvier 1997 en France métropolitaine est plus marqué : entre 1999 et 2002, le parc d'établissements y a cru de près de 40 %, soit six fois plus que dans les unités urbaines ayant une ZUS. 56 % des établissements installés en ZFU ont au moins un salarié. L'effet ZFU est indéniable.

Le tissu économique des ZUS

Ce chapitre analyse tout d'abord le tissu économique des ZUS au 1^{er} janvier 2002 en les comparant au reste des unités urbaines accueillant des ZUS. Ensuite, on s'attache à retracer la dynamique économique en examinant les évolutions du

nombre d'établissements implantés en ZUS entre 1999 et 2002.

Enfin, situation et dynamique économique permettront d'établir quatre grands groupes de ZUS en fonction de leurs caractéristiques.

Entreprises et établissements dans les sources statistiques

Les sources statistiques comme le fichier Sirène distinguent entreprises et établissements.

L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Aussi, pour étudier le tissu économique des ZUS on s'intéresse aux établissements localisés dans ces quartiers, plutôt qu'aux entreprises proprement dites.

La source statistique mobilisée

La principale source statistique mobilisée est le répertoire Sirène des entreprises et établissements (INSEE). Ce répertoire a été exploité aux 1^{er} janvier 1999 et 2002. Il permet un dénombrement du « stock » et fournit des informations sur certaines caractéristiques des établissements : activité économique, statut juridique, existence d'autres établissements dans la même entreprise, tranches d'effectifs salariés.

L'étude porte uniquement sur les établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de service. Ne sont notamment pas pris en compte les établissements de l'administration et ceux exerçant une activité financière.

Les établissements ont été localisés à l'échelle infra-communale à partir de leur adresse d'implantation : un numéro d'îlot leur a été affecté. Cette localisation a permis de repérer les établissements situés en ZUS.

Toutefois, environ 7 % des établissements situés dans les communes ayant une ZUS n'ont pas été localisés avec précision : on ne sait pas s'ils sont ou non en ZUS.

Pour pallier cette connaissance incomplète, des redressements statistiques ont été effectués par la DIV pour dénombrer les établissements présents dans l'ensemble des 717 ZUS de France métropolitaine ; les données présentées dans les tableaux sont donc des estimations (la précision à l'unité conservée par commodité est donc illusoire).

Pour les DOM, aucune localisation infra-communale n'est disponible dans le fichier Sirène. Par conséquent, les résultats suivants concernent uniquement les quartiers Politique de la ville (ZUS) situés en France métropolitaine.

La fonction résidentielle des ZUS est confirmée par la faible présence des établissements économiques.

Un tissu économique moins dense que dans les unités urbaines.

Les établissements présents dans les ZUS, ZRU et ZFU

Au 1^{er} janvier 2002, on estime que les 717 ZUS de France métropolitaine abritent près de 110 000 établissements économiques ayant une activité dans l'industrie, le commerce ou les services dont 60 000, soit 55 %, se situent dans l'une des 396 zones de redynamisation urbaine.

D'autre part, les 38 Zones franches urbaines de France métropolitaine créées par la loi Pacte de relance pour la ville du 14 novembre 1996 accueillent 23 900 établissements (tableau 1). Les ZUS représentent ainsi 6,5 % des établissements économiques et 13,8 % de la population des unités urbaines ayant une ZUS. Ceci confirme la prédominance de la fonction résidentielle des ZUS.

Que l'on considère le nombre d'entreprises par hectare ou par habitant, la conclusion est similaire : le tissu économique des ZUS est moins dense que celui de leurs unités urbaines¹ (tableau 2).

Toutefois, la densité est très variable selon les quartiers : dans certaines ZUS comme le quartier Beaulieu dans l'unité urbaine de Lille, la densité est inférieure à un établissement par hectare ; dans d'autres quartiers, au contraire, comme La Paillade à Montpellier ou l'Ariane à Nice, on compte plus de 5 établissements à l'hectare.

¹ Ce mode de comparaison présente deux limites : la comparaison de quartiers avec des ensembles plus larges accentue artificiellement les spécificités des ZUS et masque la diversité interne aux unités urbaines.

Tableau 1 Les établissements économiques dans les ZUS

Situation au 1 ^{er} janvier 2002	Nombre d'établissements
Ensemble des ZUS et ZFU	109 484
dont :	
ZFU	23 933
ZRU hors périmètre ZFU	36 560
ZUS hors ZRU et hors ZFU	48 991
Unités urbaines ayant une ZUS	1 674 066

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

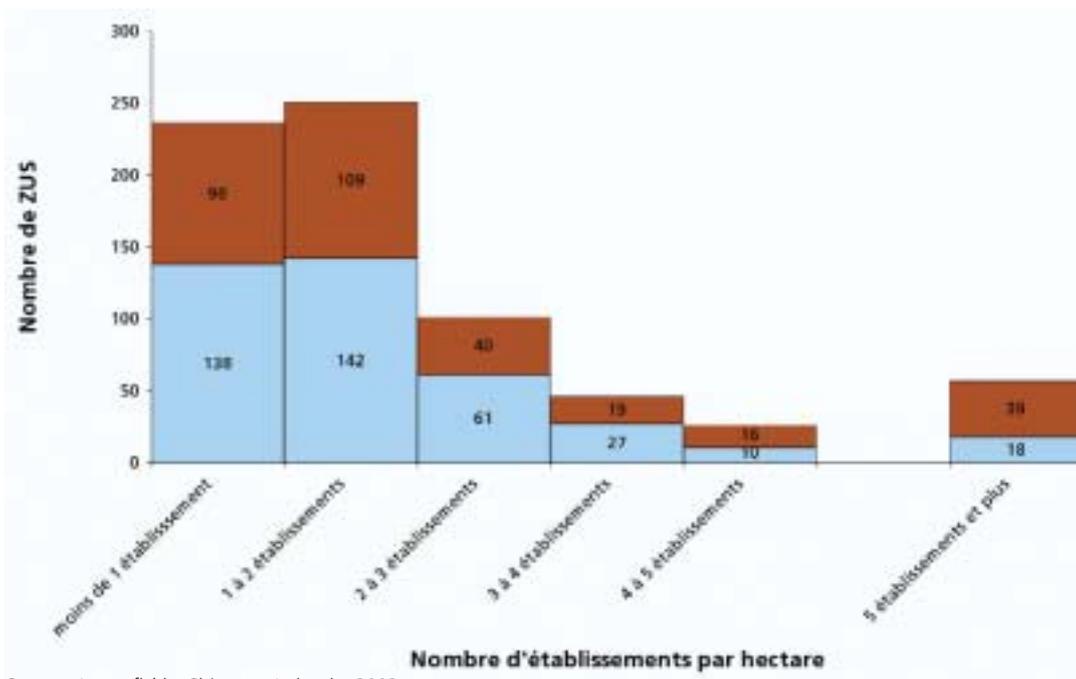
Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

Tableau 2 Densité du tissu économique des ZUS

Situation au 1 ^{er} janvier 2002	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements
	à l'hectare	pour 100 habitants
Ensemble des ZUS	2,5	2,5
Unités urbaines ayant une ZUS	5,3	5,2

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

Graphique 1 *Un tissu économique plus ou moins dense*

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

La densité du tissu économique de la ZUS varie en fonction de la localisation géographique du quartier : celles des grandes unités urbaines sont généralement mieux dotées. En moyenne, les ZUS au sein d'unités de plus de 200 000 habitants ont une densité de 3,7 établissements à l'hectare contre 1,3 pour les ZUS situées dans des agglomérations de plus petite taille.

À ce facteur s'ajoute la localisation. Les ZUS situées dans les « villes centres »¹ sont plus denses en entreprises que les autres et, à taille d'unité urbaine égale, les ZUS des communes de banlieue ont une densité d'établissements environ 40 % plus faible.

Il existe enfin des effets régionaux qui s'ajoutent à l'impact de deux facteurs précédents : les ZUS d'Île de France et de Provence-Alpes Côte d'Azur sont significativement plus denses en entreprises (jusqu'à deux fois en Île de France).

L'importance du quartier joue également sur le nombre d'entreprises implantées : plus la population y est nombreuse, plus la densité sera forte. Enfin, on peut relier le classement du quartier en ZUS, ZRU ou ZFU à la densité du tissu économique (graphique 1).

Les ZFU ont un tissu économique plus dense, mais elles font aussi partie des plus grandes

ZUS et sont plus souvent situées dans les villes centres des grandes unités urbaines. Aussi, lorsque l'on regarde des ZUS et des ZFU ayant une localisation et une taille comparables², on constate que les ZFU sont plutôt moins bien dotées en entreprises.

Ainsi, si l'on tient compte de la localisation géographique et du total des habitants, les ZRU et les ZFU ont, en 2002, un nombre d'établissements à l'hectare plus faible que les autres ZUS. Ce constat est à relier directement à la définition des ZRU et ZFU : ont été choisies en 1996 des zones confrontées à des difficultés importantes pour y favoriser une dynamique de développement économique.

Ces difficultés apparaissent ici sous la forme d'un tissu économique peu dense, compte tenu de la localisation du quartier ; cette réalité per-

1 Une commune est « ville centre » de son unité urbaine si sa population représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine (elle est alors seule ville centre) ou si sa population est supérieure à la moitié de la population de la plus grande commune de l'unité urbaine. Les autres communes constituent la banlieue de l'unité urbaine.

2 Pour réaliser cette comparaison, une modélisation économétrique a été mise en œuvre. Une régression linéaire a été utilisée pour expliquer le niveau de la densité d'établissements par hectare dans les 717 ZUS de métropole. Les variables explicatives introduites sont : la taille de l'unité urbaine, la catégorie de commune au sein de l'agglomération (ville centre, commune de banlieue), la situation régionale, le nombre d'habitants dans la ZUS et enfin le fait que la ZUS soit une ZRU ou une ZFU.

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- ➔ 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Les ZUS situées dans de grandes unités urbaines et des « villes centres » ont une plus grande densité d'entreprises.

85 % des entreprises en ZUS ont une mono-implantation, la moitié est constituée par une personne...

Tableau 3 *Un tissu économique de densité variable*

Situation au 1 ^{er} janvier 2002	Nombre d'établissements à l'hectare
Ensemble des 717 ZUS	2,51
Ensemble des 396 ZRU	1,87
Ensemble des 38 ZFU	3,30

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

... et la moitié d'entre elles n'ont aucun salarié.

Les activités de services, de commerce et de construction sont prédominantes dans les ZUS.

de 5 ans après la mise en place du dispositif en dépit d'une amélioration très sensible.

Les caractéristiques des entreprises implantées en ZUS

Cette partie s'intéresse à la présentation générale des établissements implantés en ZUS. Les distinctions entre les ZUS, les ZRU et les ZFU selon les caractéristiques du tissu économique seront abordées dans le point suivant.

Plutôt des entreprises individuelles de petite taille

La très grande majorité des établissements (85 %) constituent à eux seuls une entreprise ayant une seule implantation géographique (entreprises mono-établissement) (tableau 4). Le nombre d'établissements d'une entreprise fournit une information indirecte sur son importance : les « grandes » entreprises ont plusieurs implantations géographiques, correspondant au siège, aux lieux de production...

De plus, elles sont plus souvent des entreprises individuelles que des sociétés : 51 % sont constituées par des personnes physiques et 49 % par des personnes morales (tableau 5).

Une part importante d'établissements sans aucun salarié

Près de la moitié des établissements présents dans les ZUS n'emploie aucun salarié. Cette proportion est plus élevée que dans l'ensemble des unités urbaines (tableau 6).

Enfin, parmi les établissements ayant des salariés, ceux de 50 salariés ou plus, très minoritaires, sont moins présents dans les ZUS que dans les unités urbaines ayant une ZUS.

Les secteurs d'activité les plus présents : construction, commerce de détail et services aux entreprises

Les activités économiques les plus fréquentes sont le commerce de détail et de réparation (19 % des établissements en 2002), les services aux entreprises (16 %), la construction (14 %) (tableau 7). Ces activités sont aussi très présentes dans l'ensemble des unités urbaines ayant une ZUS : leur présence ne constitue pas forcément une spécificité des ZUS. Pour mieux saisir ce qui leur est particulier, on peut distinguer des activités qui sont proportionnellement plus présentes et ainsi constituent une caractéristique forte du tissu économique des ZUS. C'est particulièrement le cas de la construction, du commerce de détail et des transports.

Tableau 4 De petites entreprises

Structure des établissements présents	Établissements d'entreprises mono-établissement (en %)	Établissements d'entreprises pluri-établissements (en %)
ZUS	84,6	15,4
Unités urbaines ayant une ZUS	79,4	20,7

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

Tableau 5 Catégorie juridique des entreprises présentes

Catégorie juridique de l'entreprise dont dépend l'établissement	Personnes physiques (en %)	Personnes morales (en %)
ZUS	50,6	49,4
Unités urbaines ayant une ZUS	44,5	55,5

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : Établissements ayant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

Tableau 6 Beaucoup d'établissements sans salarié

Effectif des établissements	Aucun	1 à 49	50	Effectif inconnu (en %)
	salarié (en %)	salariés (en %)	salariés (en %)	
ZUS	49,5	47,9	0,9	1,7
Unités urbaines ayant une ZUS	46,6	50,0	1,6	1,8

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

Lecture : 49,5 % des établissements des ZUS n'emploient aucun salarié.

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- ➔ 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 7 Les activités économiques présentes dans les ZUS

	ZUS		Unités urbaines ayant une ZUS	
	Nombre	(en %)	Nombre	(en %)
Industrie et énergie	9 470	9	154 440	9
Construction	15 116	14	148 544	9
Commerce et réparation automobile	2 577	2	48 667	3
Commerce de gros	9 023	8	132 406	8
Commerce de détail et réparations	20 365	19	278 478	17
Services aux particuliers	13 551	12	231 970	14
Services aux entreprises	17 321	16	339 734	20
Transports	5 929	5	65 552	4
Activités immobilières	1 624	1	58 556	3
Éducation, santé, action sociale	14 375	13	215 719	13
Total	109 351	100	1 674 066	100

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

Tableau 8 Plus d'établissements employeurs dans les ZRU et ZFU

Effectif des établissements	Aucun	1 à 49	50 salariés	Effectif
	salarié (en %)	salariés (en %)	ou plus (en %)	
ZUS hors ZRU et ZFU	52,4	44,9	0,7	2,1
ZRU hors périmètre ZFU	50,3	47,0	1,2	1,4
ZFU	42,4	55,5	1,1	1,1
Unités urbaines ayant une ZUS	46,6	50,0	1,6	1,8

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

Au sein des établissements de commerce de détail, on note une part plus forte des magasins d'alimentation générale, petits commerces et supermarchés dans les ZUS que dans les unités urbaines.

Toutefois, la surreprésentation des commerces de détail est toute relative : lorsque l'on rapporte leur nombre à la population, on constate que les ZUS sont moins bien équipés. Elles comptent 4,6 commerces de détail pour 1 000 habitants alors que ce ratio s'élève à 8,6 commerces pour 1 000 habitants dans un « quartier moyen » des unités urbaines ayant une ZUS.

La présence des commerces et des équipements et services publics dans les ZUS sera plus largement étudiée dans le chapitre suivant.

Les ZRU et ZFU, quelques particularités

Au sein des établissements localisés en ZUS, les établissements situés dans les ZRU ou les ZFU possèdent quelques caractéristiques particulières.

Plus d'établissements avec des salariés

Tout d'abord, ils emploient plus souvent des salariés : seuls 50,3 % des établissements en ZRU et 42,4 % en ZFU n'ont aucun salarié, alors que c'est le cas de 52,4 % des établissements dans le reste des ZUS (tableau 8).

La proportion d'établissements (tableau 8) n'ayant aucun salarié est même plus faible en ZFU que dans l'ensemble des unités urbaines ayant une ZUS.

Les entreprises en ZFU emploient plus souvent des salariés que celles en ZUS ou en ZRU.

Tableau 9 Une structure d'activité différente

	ZUS hors ZFU et ZRU		ZRU hors ZFU		ZFU	
	Nombre	(en %)	Nombre	(en %)	Nombre	(en %)
Industrie et énergie	4 815	10	2 854	8	1 811	8
Construction	5 233	11	5 462	15	4 434	19
Commerce et réparation automobile	949	2	1 158	3	477	2
Commerce de gros	4 875	10	2 219	6	1 934	8
Commerce de détail et réparations	9 515	19	7 350	20	3 513	15
Services aux particuliers	7 693	16	4 183	11	1 688	7
Services aux entreprises	7 540	15	4 532	12	5 275	22
Transports	2 293	5	2 328	6	1 316	5
Activités immobilières	960	2	392	1	274	1
Éducation, santé, action sociale	5 118	10	6 082	17	3 211	13
Total	48 991	100	36 560	100	23 933	100

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

L'accroissement du nombre d'établissements dans les ZUS est supérieur à celui observé dans leurs unités urbaines de référence (10,5 % contre 6,2 %).

« L'effet ZFU » est très net dans la mesure où le parc d'établissements y croît six fois plus que dans les unités urbaines ayant une ZUS.

Une spécialisation dans certaines activités plus marquée

D'une part, dans les ZRU et ZFU, les activités de construction sont plus importantes que dans les ZUS où elles sont déjà fortement représentées (tableau 9).

D'autre part, les ZRU et plus encore les ZFU se distinguent par un poids plus important des services aux entreprises, des activités sanitaires et d'action sociale. En particulier, les

activités de nettoyage ou de conseil et d'assistance ainsi que les établissements d'auxiliaires médicaux ont un poids plus important dans les ZRU et ZFU.

Par contre, les services aux particuliers et, dans une moindre mesure, le commerce de détail ont moins de poids dans les ZFU où ils représentent respectivement 7 % et 15 % des établissements.

Les évolutions entre 1999 et 2002

Des quartiers dynamiques

La comparaison du nombre d'établissements présents dans les ZUS au 1^{er} janvier 1999 et 2002 met en évidence le dynamisme de l'activité économique. On peut estimer la hausse du nombre d'établissements implantés dans les ZUS à 10,5 % entre 1999 et 2002 alors que celle des unités urbaines ayant des ZUS n'était que de 6,2 % sur la même période (tableau 10).

Cet accroissement peut correspondre à plusieurs phénomènes : une forte création d'entreprises, un faible taux de cessation d'activité ou de faillite des établissements présents, des transferts entrants nombreux.

Toutefois, cette évolution moyenne masque des disparités importantes entre les territoires. Notons que dans 237 ZUS, dont 103 ZRU, le nombre d'établissements a baissé entre 1999 et 2002.

La distinction entre ZUS, ZRU et ZFU correspond à des dynamiques très différentes : le parc d'établissements des ZFU a augmenté à un rythme environ 6 fois supérieur à celui

observé dans les unités urbaines ayant une ZUS et 7 fois supérieur à celui observé dans les ZUS non classées ZRU ou ZFU (tableau 14).

L'évolution dans les ZRU, beaucoup plus faible, s'élève à + 3,8 % pour l'ensemble des établissements présents dans un territoire classé en ZRU et à + 4,6 % si on considère uniquement les ZRU non situées à proximité d'une ZFU. Cette évolution est un peu plus faible que l'évolution de l'ensemble des ZUS non classées ZRU.

L'importance de l'évolution du nombre d'établissements dans les ZUS est liée à sa localisation et à la dynamique économique régionale. Les ZUS aux plus fortes croissances sont situées dans les villes centres des unités urbaines, dans l'Est de la France (Alsace, Lorraine, Franche-Comté), en Provence-Alpes Côte d'Azur ou dans une moindre mesure en Rhône Alpes. La taille de l'unité urbaine n'a pas d'influence significative sur la dynamique du tissu économique.

Il est important de noter qu'à localisation géographique égale, les ZFU ont connu une évo-

Tableau 10 Évolution du nombre d'établissements dans les ZUS entre 1999 et 2002

	Nombre d'établissements au 1 ^{er} janvier 1999	Nombre d'établissements au 1 ^{er} janvier 2002	Évolution entre 1999 et 2002	Évolution (en %)
ZUS	98 958	109 351	+ 10 393	+ 10,5
Unités urbaines ayant une ZUS	1 575 810	1 674 066	+ 98 256	+ 6,2

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002 - estimations DIV observatoire des ZUS

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de service

90

Tableau 11 Une évolution différenciée selon les types de dispositifs

	Nombre d'établissements au 1 ^{er} janvier 1999	Nombre d'établissements au 1 ^{er} janvier 2002	Évolution entre 1999 et 2002	Évolution (en %)
ZUS hors ZRU et ZFU	46 419	48 991	+ 2 572	+ 5,5
ZRU hors périmètre ZFU	35 211	36 560	+ 1 349	+ 3,8
ZFU	17 436	23 933	+ 6 497	+ 37,3
Unités urbaines ayant une ZUS	1 575 810	1 674 066	+ 98 256	+ 6,2

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de service

lution beaucoup plus favorable que les ZRU et les autres ZUS. Ce dynamisme du parc d'établissements des ZFU est à mettre en relation directe avec le dispositif d'aides aux entreprises mis en place à partir du 1er janvier 1997. Par contre le dispositif ZRU n'a pas eu un impact équivalent, du moins sur la dynamique globale du nombre d'établissements, y compris ceux qui n'emploient pas de salariés.

Une dynamique de spécialisation dans certaines activités

Dans les ZUS, comme dans les unités urbaines, le nombre d'établissements s'est fortement accru dans certaines activités : l'action sociale et la santé (32 %), les services aux entreprises (+29 %), la construction (+26 %). La croissance de ces deux dernières est bien plus forte dans les ZUS que dans leurs unités urbaines (tableau 12). D'autres activités semblent également de plus en plus importantes et constituent une particularité à l'échelle de l'unité urbaine : le commerce de gros et les activités immobilières.

On peut remarquer une dynamique de spécialisation des ZUS dans certaines activités déjà très présentes en 1999 : la construction, le commerce de gros, les services aux entreprises (en particulier les activités de nettoyage, le conseil et l'assistance).

Au contraire, d'autres activités ont baissé, visiblement aussi bien en ZUS que dans les unités urbaines : l'industrie agroalimentaire (-4 %), dans laquelle sont classées, par exemple, les boulangeries-pâtisseries artisanales, ou encore le commerce de détail alimentaire, supérettes et petits commerces, ou les cafés-tabacs. On peut difficilement distinguer des activités où il y ait une baisse spécifique aux ZUS.

De la même façon que le nombre total d'établissements a connu des évolutions différentes selon que l'on considère les ZUS, les ZRU ou les ZFU, on peut remarquer que certaines activités ont cru de façon plus importante dans les ZRU ou les ZFU (tableau 13).

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- ➔ 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Contrairement au dispositif ZFU, celui des ZRU a connu moins de succès et d'impact.

Tableau 12 *Forte croissance du nombre d'établissements dans les services aux entreprises et la construction*

Évolution du nombre d'établissements selon leur activité économique	ZUS (en %)	Unités urbaines ayant une ZUS (en %)
Industrie et énergie	+ 1,0	- 1,0
Construction	+ 26,2	+ 10,0
Commerce et réparation automobile	+ 0,8	- 0,7
Commerce de gros	+ 12,1	+ 3,6
Commerce de détail et réparations	+ 0,8	+ 0,5
Services aux particuliers	+ 5,5	+ 5,7
Services aux entreprises	+ 29,7	+ 15,7
Transports	- 1,0	+ 0,8
Activités immobilières	+ 15,3	+ 9,8
Éducation, santé, action sociale	+ 32,5	+ 31,3
Total	+ 10,5	+ 6,2

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

Il existe une dynamique de spécialisation des ZUS dans certaines activités.

Tableau 13 *Une évolution différente selon les types de dispositifs*

Évolution du nombre d'établissements selon leur activité économique	ZUS hors ZFU et ZRU (en %)	ZRU hors périmètre ZFU (en %)	ZFU (en %)
Industrie et énergie	- 4,8	+ 0,5	+ 21,4
Construction	+ 17,6	+ 16,7	+ 55,1
Commerce et réparation automobile	- 2,7	- 0,9	+ 13,6
Commerce de gros	+ 5,3	+ 3,8	+ 49,7
Commerce de détail et réparations	+ 0,9	- 2,7	+ 8,9
Services aux particuliers	+ 7,1	+ 0,0	+ 12,6
Services aux entreprises	+ 15,6	+ 15,1	+ 82,0
Transports	- 4,7	- 5,7	+ 17,1
Activités immobilières	+ 14,6	+ 1,3	+ 48,1
Éducation, santé, action sociale	+ 24,1	+ 40,3	+ 31,7
Total	+ 5,5	+ 3,8	+ 37,3

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

Entre 1999 et 2002 le nombre d'établissements ayant des salariés a plus progressé dans les ZUS et les ZFU que dans les unités urbaines de référence.

Un premier groupe composé de 167 ZUS, situées pour la plupart dans de grandes agglomérations urbaines, a une densité d'établissements deux fois supérieure à la moyenne des ZUS.

Tableau 14 *Évolution du nombre d'établissements selon leur effectif salarié*

Effectif des établissements selon leurs effectifs entre 1999 et 2002	Aucun salarié (en %)	1 à 49 salariés (en %)	50 salariés (en %)
ZUS hors ZRU et ZFU	+ 013,6	+ 0,1	+ 9,6
ZRU hors ZFU	+ 4,8	+ 4,0	+ 17,1
ZFU	+ 36,9	+ 39,0	+ 50,3
Unités urbaines ayant une ZUS	- 11,0	+ 3,6	+ 14,4

Source : Insee, fichier Sirène au 1^{er} janvier 2002

Champ : France métropolitaine, établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services.

La croissance très forte des établissements de services aux entreprises (et en particulier de conseil et d'assistance dont le nombre double entre 1999 et 2002 passant de 1 800 à plus de 3 700) caractérise le plus nettement les ZFU. Les établissements de construction, de commerce de gros, d'activités immobilières progressent également.

Les activités industrielles, en particulier les industries de biens intermédiaires et de consommation, les commerces de détail, les établissements de transports se maintiennent et même augmentent dans les ZFU alors que ces activités tendent à stagner ou à diminuer dans les autres ZUS et dans les unités urbaines. À l'exception de l'industrie, de la santé et l'action sociale, les ZRU connaissent une moindre progression que les ZUS. On peut ainsi constater que les ZRU semblent connaître une dynamique de spécialisation dans certaines activités : l'industrie ou les services aux personnes.

Une progression des établissements ayant des salariés

Entre 1999 et 2002, le nombre d'établissements ayant des salariés a progressé dans les ZUS plus rapidement que dans le reste des unités urbaines (tableau 14).

Toutefois, l'évolution est très différente au sein des ZUS. La hausse a été particulièrement rapide dans les ZFU et au contraire très faible pour les ZUS hors ZRU et ZFU, plus faible même que dans leurs unités urbaines ayant une ZUS.

Si on se réfère au critère d'évolution du nombre d'établissements présents, l'attractivité et le dynamisme économique des ZFU apparaît ici très nettement, de même que celui des ZRU, mais dans une bien moindre mesure puisqu'il ne concerne pas les établissements sans salarié et se traduit par des hausses modérées du nombre d'établissements employeurs.

Quatre grands groupes de ZUS

Pour mieux saisir les particularités du tissu économique des ZUS et son évolution, il est nécessaire de dépasser les moyennes calculées sur l'ensemble des ZUS, ZRU ou ZFU. Les différentes logiques économiques à l'œuvre au sein des ZUS apparaissent en croisant la densité éco-

nomique, la structure des activités présentes, la taille des établissements et l'évolution de ces différents aspects du parc d'établissements entre 1999 et 2002.

Il en résulte une typologie⁴ des ZUS en quatre groupes qui éclaire les évolutions globales de ces territoires.

Les sites dynamiques d'activité industrielle et de services aux entreprises

Le premier groupe se caractérise par un tissu économique très dense et particulièrement dynamique. Il regroupe 167 ZUS dont la densité moyenne de 4,5 établissements à l'hectare est presque deux fois plus forte que la moyenne des ZUS.

Ces ZUS regroupent davantage d'entreprises d'une certaine taille : en moyenne, près de 60 % des entreprises présentes sont des personnes morales (contre 49 % dans les ZUS) et 15,9 % sont aussi implantées dans d'autres sites (contre 15,4 %) ; plus de 54 % des établissements présents emploient des salariés dont au moins 50 pour 11 % d'entre elles (contre 9 %).

Les activités industrielles (biens de consommation, d'équipement et intermédiaires, automobiles et agroalimentaires) sont symptomatiques de ce groupe ; elles représentent 8,4 % des établissements (contre 6,4 % dans l'ensemble des ZUS). Le commerce de gros est aussi plus fréquent qu'ailleurs (11 % des établissements), de même que les services aux entreprises (19 %).

Par contre, le commerce de détail et la construction sont moins fréquents.

Entre 1999 et 2002, les ZUS de ce groupe ont connu une croissance du nombre d'établissements légèrement plus forte que la moyenne des ZUS : la progression, supérieure à celle de tous les autres groupes, a été de + 11,6 %. Ont

⁴ Cette typologie a été construite à partir d'une analyse factorielle des correspondances multiples réalisée sur les 717 ZUS de France métropolitaine en prenant en compte : en 2002, la densité des établissements, la structure des activités, le statut juridique et la taille des entreprises, la part d'établissements sans salarié, et l'évolution entre 1999 et 2002 du nombre d'établissements et de ces différents critères de description. Les coordonnées des 9 premiers axes factoriels, qui représentent 29 % de l'inertie totale, ont servi de base à une classification en quatre groupes.

particulièrement augmenté les entreprises de plus de 50 salariés exerçant une activité industrielle, de commerce gros ou de services aux entreprises.

La grande majorité des ZFU mises en place au 1^{er} janvier 1997 sont classées dans ce groupe de ZUS : sur les 46 ZUS qui ont servi de base aux ZFU, 32 appartiennent à ce premier groupe et 70 ZRU y figurent. Il représente 88 % des établissements installés en ZFU, 29 % des établissements en ZRU et 60 % des établissements des ZUS « simples », il est donc formé de ZUS de grande taille par le nombre d'établissements implantés.

Ce groupe de ZUS est plus fortement représenté dans les villes centres des unités urbaines de plus de 200 000 habitants et en Alsace, Provence-Côte d'Azur, Aquitaine et Île de France. Parmi elles : Quartier Nord à Bondy, Hauts de Garonne à Bordeaux, Nord Littoral à Marseille.

Les quartiers résidentiels de petites villes : un tissu économique peu dense et peu dynamique

Ces 138 ZUS, dont 63 ZRU et mais aucune ZFU, se distinguent par une faible densité des établissements économiques : on y trouve seulement 0,6 établissements en moyenne par hectare.

Ces établissements, souvent sans salarié, sont des petites entreprises individuelles (73 % ont le statut juridique de personnes physiques) avec une seule implantation géographique (87 %). Les activités de commerce de détail (30 % des établissements), d'industrie agroalimentaire (3,7 %) et de construction (20 %) sont surreprésentées. Ces activités correspondent bien au tissu économique de quartiers résidentiels périphériques.

Entre 1999 et 2002, le nombre d'établissements a augmenté de 0,5 % en moyenne dans ce groupe qui est ainsi celui dont le tissu économique est le moins dynamique. Ces ZUS ont surtout perdu des établissements industriels, de commerce de gros, de transports et de services aux particuliers.

Ces ZUS sont surtout situées dans les petites

villes (moins de 100 000 habitants) et sont surreprésentées dans le Centre, en Bourgogne, en Auvergne. Citons quelques ZUS caractéristiques de ce type : le Quartier Saint-Marc à Romorantin-Lanthenay, Le Kobenberg à Forbach, Solazur à Tarbes, la ZUS Abeille, La Maurelle, Matagots à La Ciotat.

Construction et transports en banlieue parisienne

Ce groupe de 142 ZUS se dépeint par la présence importante de petites entreprises (66 % de personnes physiques, 88 % avec une seule implantation géographique) sans salarié (pour 59 %) dans le secteur de la construction (16 %) et des transports (12 %).

Entre 1999 et 2002, le nombre d'établissements a augmenté en moyenne de 10,2 %. Au sein de cet ensemble, le commerce de détail, les services aux particuliers, l'industrie agro-alimentaire et les transports se sont maintenus : la baisse du nombre de ces établissements y plus faible qu'ailleurs.

Ce groupe est surtout situé dans les communes de banlieue de l'agglomération parisienne (66 ZUS sur 142) à l'exemple du Quartier Allende à Villetaneuse, de Quartier Nord à Villeneuve-Saint-Georges, de La Lutèce à Valenton.

Quartiers de villes centre de province

Ce groupe de 270 ZUS se définit par la forte présence du secteur des services aux particuliers (14 % des établissements) et de l'éducation, santé et action sociale (19 %) qui se sont accrus, alors que l'industrie de biens d'équipement s'est maintenue.

Entre 1999 et 2002, le nombre d'établissements a progressé au même rythme que la moyenne des ZUS (10,5 %).

Ces ZUS sont surtout situées dans les villes centre des unités urbaines de province, particulièrement en Picardie, dans le Nord-Pas de Calais, en Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes comme aux Minguettes à Vénissieux ou Bel Air à Saint Priest.

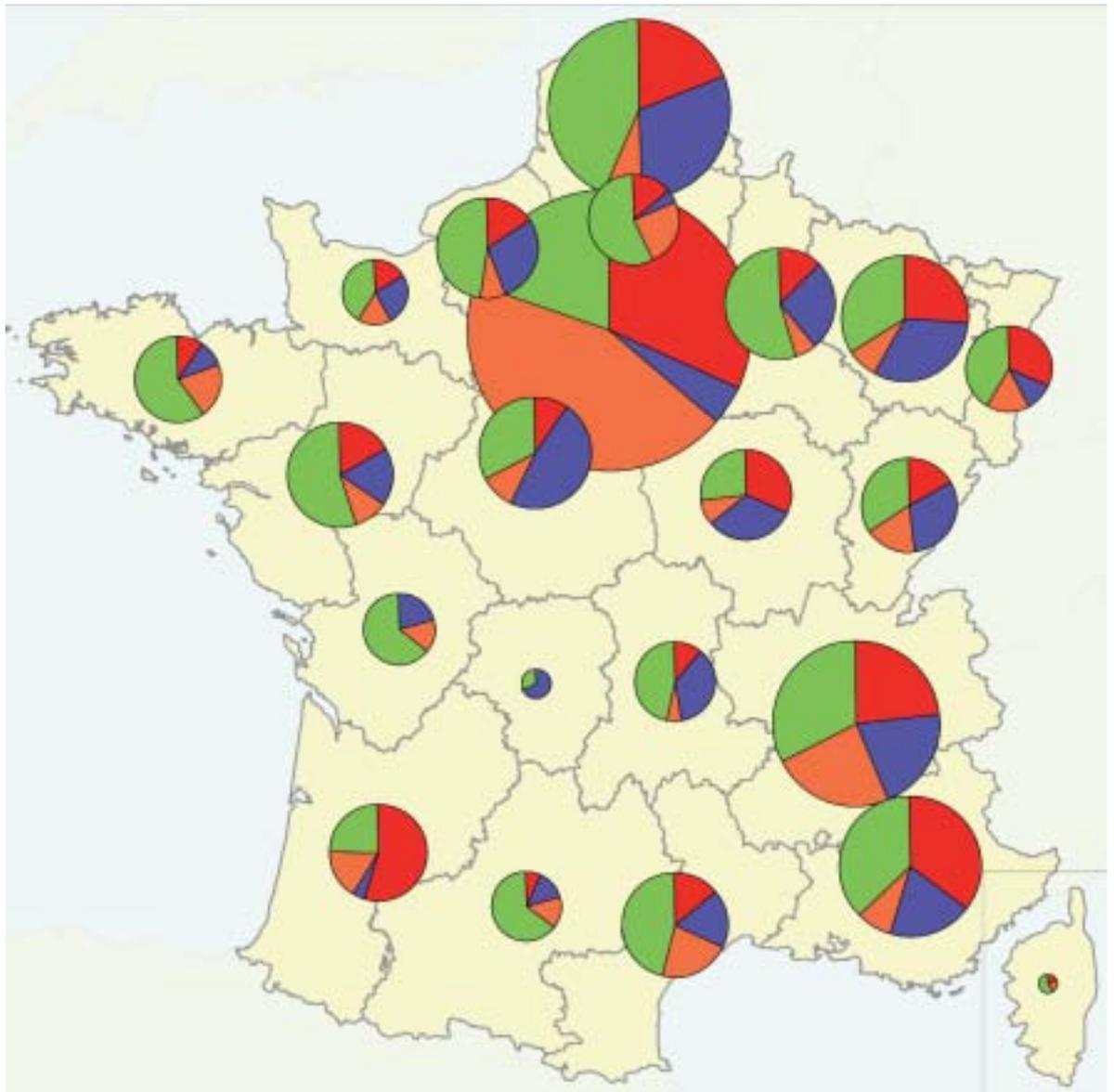
- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- ➔ 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Le second groupe, 138 ZUS situées dans les quartiers périphériques des petites villes, montre peu de dynamisme (entre 1999 et 2002 le nombre d'établissements n'y a progressé que de 0,5 %).

Le troisième groupe, 142 ZUS situées principalement dans l'agglomération parisienne, se caractérise par la forte présence de petites entreprises et par un fort potentiel de développement.

Le dernier groupe, 270 ZUS situées dans les villes centres de province, se caractérise par un dynamisme moyen et une forte présence d'établissements de services aux particuliers.

Carte 1 Typologie économique des ZUS par région



Source : Fichiers SIRENE aux 1^{er} janvier 1999 et 2002. Exploitation DIV Observatoire des ZUS, CDR septembre 2004

Nombre de ZUS par région en fonction des caractéristiques de leur tissu économique et de son dynamisme entre 1999 et 2002



Exemple de lecture :

Parmi les 157 ZUS situées en Ile-de-France :

50 ZUS appartiennent au premier type caractérisé par son dynamisme entre 1999 et 2002 et la présence de l'industrie et des services aux entreprises,

7 ZUS appartiennent au type caractérisé par la faible densité et le faible dynamisme du tissu économique,

69 ZUS appartiennent au type caractérisé par la présence de petits établissements de construction et de transport,

31 ZUS appartiennent au type caractérisé par la présence d'établissements de services aux particuliers et d'action sociale.

Cette typologie économique a été construite à partir d'une analyse factorielle sur les ZUS de France métropolitaine.

Elle prend en compte :

- au 1^{er} janvier 2002, la densité du tissu économique, la structure des activités, le statut juridique et la taille des établissements, la part d'établissements sans salarié ;

- l'évolution entre 1999 et 2002 du nombre d'établissements et de ces différents critères.

La relance des zones franches urbaines

Après la relance en janvier 2003 du dispositif ZFU dans les 44 sites ouverts le 1^{er} janvier 1997, la loi d'Orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 a étendu à 41 nouveaux sites le dispositif incitatif d'exonérations sociales et fiscales pour les entreprises qui y sont installées, s'y créent ou s'y implantent.

La relance des Zones franches urbaines se réalise avec l'appui d'un programme national d'accompagnement. Elle devrait notamment permettre, avec la mobilisation attendue du service public de l'emploi et du fait de la clause locale d'emploi ou d'embauche, des créations d'emplois significatives pour les publics des quartiers classés en Zones urbaines sensibles.

Les ZFU ouvertes le 1^{er} janvier 2004 (NZFU)

Les éléments sur la mise en place des nouvelles ZFU présentés ci-dessous reposent sur les observations transmises par les préfetures en réponse à un questionnaire adressé par la DIV.

L'enjeu d'une offre immobilière et foncière rapidement disponible

- La pression pour la constitution d'une offre adaptée en immobilier d'entreprises est partout une forte pression. Seules quelques ZFU sont en mesure de satisfaire immédiatement aux attentes des agents économiques parce qu'elles disposaient d'emblée de terrains et/ou de locaux disponibles.
- Les ZFU qui disposent de terrains et locaux disponibles connaissent par conséquent avec quelques autres des rythmes élevés de création d'emplois sur les 6 premiers mois (Valenciennes, Besançon, Saint Pol sur Mer, Sevran, Marseille...).
- À l'inverse, certaines ZFU ont encore enregistré très peu d'implantations (Beauvais, Hénin-Beaumont), en raison notamment des délais de réalisation d'un immobilier d'accueil d'activités.
- Les créations d'emplois reposent, par ailleurs, sur le développement des entreprises déjà installées au 1^{er} janvier 2004 (Corbeil, ...), mais sont limitées par un immobilier d'entreprise en cours de constitution (Toulouse, Strasbourg ...). À Strasbourg, par exemple, environ 45 demandes validées de locaux sont en instance.

À ce jour, peu de transferts d'entreprises et d'emplois

- À la différence de ce qui a pu être observé en 1997 pour les anciennes Zones franches urbaines, on note pour l'immédiat peu de transferts d'entreprises et de transferts d'emplois dans les 41 nouvelles Zones franches urbaines. Ainsi, comme le signale par exemple le préfet des Bouches du Rhône à propos de Marseille « les entreprises transférées sont encore très discrètes dans le dispositif d'extension, avec un nombre de transfert minimum et peu d'embauches dans ces premiers mois ».

Un recul encore trop faible pour apprécier l'impact sur l'emploi des NZFU

Compte tenu des délais habituels de recrutement de deux à six mois dans les entreprises, les effets des nouvelles Zones franches urbaines sur l'emploi ne seront pleinement visibles qu'à la fin du second semestre 2004.

Néanmoins, les estimations de créations d'emplois dans les 41 nouvelles Zones franches urbaines, pour l'essentiel des créations nettes d'emplois, sont, pour les six premiers mois, comprises dans une fourchette de 800 à 1 200 emplois environ.

Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des entreprises se sont mis en place très rapidement

- Ces créations nettes d'emplois interviennent dans un contexte où, pour la plupart des nouvelles Zones franches urbaines, les conditions (recrutement d'un chargé de mission ZFU, guichet unique d'accueil des entreprises, bourse des locaux et constitution d'un immobilier d'accueil, modalités de financement avec la CDC, opérations de rénovation urbaine...) ont été réunies en amont pour pouvoir, à terme, produire plus rapidement que pour la première génération de ZFU un immobilier d'entreprise susceptible d'accueillir rapidement des activités. On mentionnera que, pour les Zones franches urbaines ouvertes en 1997, les rythmes les plus élevés de créations nettes d'emplois ont été atteints souvent trois ans après l'ouverture de la Zone franche urbaine.

La prolongation jusque fin 2007 des ZFU ouvertes le 1^{er} janvier 1997 (AZFU)

Une approche statistique encore incomplète et comportant des difficultés réelles d'interprétation

L'interprétation des données nationales comme locales est rendue difficile du fait des modalités de recueil des données en 2002.

Enfin, il importe de rappeler que les indicateurs statistiques retenus ne reflètent pas l'intégralité des activités et des emplois présents en Zone franche urbaine (en particulier les administrations et les associations en sont exclues).

C'est d'autant plus vrai que les modes de comptabilisation administratifs laissent échapper des activités et des emplois qui restent présents en Zone franche urbaine. C'est ainsi notamment que, depuis 2002, des entreprises, principalement parmi celles déjà présentes en 1997, qui bénéficient seulement désormais d'une exonération partielle de cotisations sociales (sortie dégressive), ont opté pour certains de leur salariés, et parfois pour la totalité d'entre eux, pour l'allègement « Aubry II » en 2002 puis « l'allègement général des charges dit Fillon » depuis le 1^{er} juillet 2003.

Dans ce dernier cas, il en résulte une minoration statistique du nombre d'établissements exonérés de cotisations sociales patronales en ZFU, et par conséquent des effectifs totaux de ces établissements exonérés.

Le nombre d'établissement en ZFU : 24 000 établissements fin 2003

Fin 2003, les sources administratives nationales dénombrent environ 24 000 établissements dans ces 44 ZFU (23 866 établissements exonérés de taxe professionnelle en ZFU ; selon la Direction générale des impôts), dont près de 11 000 emploient des salariés (10 767 établissements employeurs exonérés de cotisations sociales patronales en ZFU au 31/12/2003; données URS-SAF-ACOSS).

Le parc d'établissements a donc plus que doublé depuis 1997 où il était d'environ 11 000.

En 2003, ce parc d'établissements a repris sa progression après apparemment une quasi stabilisation en 2002. En effet, fin 2001, les entrées nouvelles dans le dispositif se sont interrompues.

Tableau 1 **Zones franches (ZFU) ouvertes le 1^{er} janvier 1997 : exonération de taxe professionnelle**

Données au 1 ^{er} janvier	2002	2003	2004
Nombre total d'établissements exonérés	19 190	19 283	23 866

Source : Direction générale des impôts ; France entière

Les préfetures indiquent que la période fin 2001-2002 s'est souvent traduite par une démobilisation momentanée des partenaires.

Les données INSEE-DIV retracent la vitalité économique particulière des 38 AZFU de métropole (fichier INSEE-SIRENE pour les 38 ZFU de métropole).

Le nombre d'établissements de l'industrie, du commerce et des services présents dans ces quartiers au 1^{er} janvier 2002 est, selon cette source, d'environ 24 000 (23 933). Ce nombre est, en 2002, en progression de 37 % par rapport à 1999 (17 436). Malgré une année d'interruption du dispositif ZFU pour les entrées nouvelles en 2002, jusqu'à la réouverture des Zones franches urbaines, à effet du 1^{er} janvier 2003, par la loi de finances rectificative du 30 décembre 2002, l'aménagement d'une sortie progressive des exonérations sur 3 ans par la LFI 2002 a permis de consolider le maintien des entreprises déjà installées entre 1997 et 1999.

Dès 2003, les collectivités concernées ont poursuivi ou repris la réalisation de programmes d'immobilier d'entreprises pour permettre de nouvelles implantations d'activités. C'est ainsi que sont ainsi actuellement en cours la réalisation d'un village d'entreprises à Amiens, la poursuite du programme d'implantation à Montpellier sur la zone d'activités Parc 2000. D'autres sites affichent des perspectives, tels Strasbourg : « La réouverture de la ZFU bénéficie de deux éléments de contexte très favorables : le démarrage des travaux d'extension du tramway (mise en service en 2006) qui permettra de désenclaver le quartier et l'accélération des opérations de rénovation urbaine ».

Il est fréquemment évoqué, dans les réponses des préfetures, une relance modérée en raison de l'épuisement des disponibilités foncières ou immobilières existantes qui seraient de nature à favoriser une nouvelle dynamique (Meaux, Strasbourg, Montpellier, Bourges, Perpignan...). Ainsi le préfet des Pyrénées-Orientales indique « qu'il y a très peu de disponibilités foncières sur le périmètre économique. Les disponibilités immobilières proposées par des propriétaires privés sont mal identifiées et celles mises à disposition par les bailleurs sociaux sont faibles ».

Effectif salarié total en ZFU : une progression supérieure à 8% en 2003

Tableau 2 **Exonération de cotisations sociales patronales de sécurité sociale**

Exonération de cotisations patronales en ZFU	2001	2002	2003
Nombre d'entreprises	10 657	9 899	10 609
Nombre d'établissements employeurs	10 739	9 956	10 767
Effectif salarié total	78 317	75 504	81 304
dont			
nombre de salariés exonérés	67 892	60 626	85 844
en %	83,0	80,0	72,0
Effectif salarié moyen des établissement	7,3	7,6	7,6

Source : Direction générale des impôts ; France entière

- La diminution des effectifs exonérés entre 2001 et 2003 s'explique notamment par des options des entreprises en sortie dégressive pour leurs effectifs pour d'autres dispositifs d'allègement (Aubry II puis Fillon).

- En 2002, période d'interruption du dispositif pour les nouveaux entrants, la diminution du nombre d'établissements exonérés s'explique en partie par la non comptabilisation des flux d'entrée, il est vrai très limités (les établissements implantés en 2002 ne sont en effet entrés dans le dispositif d'exonérations sociales que le 1^{er} janvier 2003).

Les effectifs salariés des établissements implantés en ZFU sont, selon l'ACOSS, de 81 304 au 31 décembre 2003, soit une progression de 4 % par rapport à fin 2001 (78 317 au 31 décembre 2001) c'est-à-dire environ 4000 emplois supplémentaires à minima.

Sur la seule année 2003, la croissance des effectifs salariés est de 8 %. L'accroissement du nombre d'emplois est en réalité plus élevé du fait des effets de minoration statistique dus à l'option de certaines entreprises en sortie dégressive pour l'allègement général des charges dit « Fillon » (Cf. la diminution des effectifs salariés, à caractère principalement statistique, enregistrée sur quelques sites tels que Lille-Loos et Bourges).

Il y a lieu par ailleurs de resituer cette évolution d'une part, compte tenu de l'interruption du dispositif pour les nouveaux entrants pendant un an en 2002 et, d'autre part, dans le contexte de réduction de l'emploi au plan national au cours des deux dernières années.

On notera que les établissements employeurs qui se sont créés en ZFU sur les années récentes, le plus souvent dans le cadre de la commercialisation de zones d'activités ont sans doute en moyenne des effectifs plus importants que des établissements préexistants qui disparaissent effectivement ou optent pour d'autres dispositifs d'allègement (7,6 salariés en 2003 en moyenne, contre 7,3 en 2001).

La mise en œuvre de la clause locale d'embauche

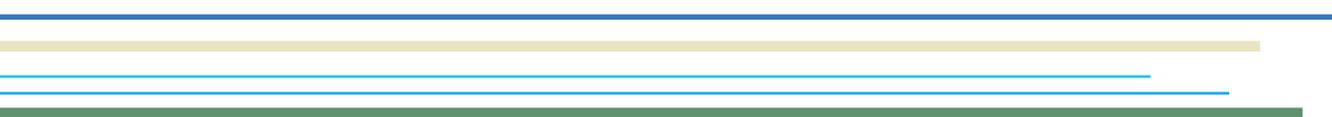
Les caractéristiques des salariés embauchés en 2002 sont les suivantes :

- plus des trois-quarts des embauches (77,8%) portent sur des ouvriers ou employés ;
Près des deux tiers des salariés embauchés (62,9%) ont un niveau de formation inférieur ou égal au BEP ou au CAP ;
avant leur embauche, près de 40% (38,8%) des salariés embauchés étaient demandeurs d'emploi ;
- la moitié des salariés embauchés a moins de 30 ans et deux sur trois sont des hommes ;
- 88 % des embauches exonérées sont effectuées sous contrat à durée indéterminée et les emplois sont, à 77 %, à temps plein ;
- pour la moitié des salariés embauchés, le salaire brut mensuel est supérieur à 1,1 SMIC.

Quant à la clause locale d'embauche, 30% des salariés embauchés en 2002 résidaient dans la ZFU d'implantation de l'entreprise, soit une proportion supérieure de moitié au minimum d'un cinquième (20 %) applicable jusqu'en 2002.

4. Les commerces, les services marchands et les équipements publics

1. Équipements et services publics dans les ZUS
2. Commerces et services marchands



Les commerces, les services marchands et les équipements publics

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- ➔ 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Les zones urbaines sensibles sont plutôt mieux dotées en équipements publics que les autres quartiers : les équipements sportifs et culturels, les infrastructures d'accueil pour les enfants, les bureaux de poste sont souvent présents dans ces territoires. À l'instar des autres quartiers, la fréquentation des équipements de loisirs est assez faible. Disposant moins souvent d'une voiture, les habitants des zones urbaines sensibles utilisent beaucoup plus les transports en commun. Enfin, les jeunes enfants sont plus fréquemment gardés par un parent ou un proche plutôt que confiés à la crèche.

En matière d'équipements marchands, les ZUS ont moins de commerces de proximité et de services marchands que le reste des villes. Dans ces quartiers, il y a peu de choix pour faire ses courses.

Les habitants des ZUS sont peu nombreux à pratiquer une activité de loisirs, à fréquenter cafés, restaurants ou spectacles. La faiblesse des revenus explique en grande partie cette moindre utilisation d'équipements publics et marchands. De plus, à revenu égal les habitants des autres quartiers pratiquent davantage ces activités.

Deux axes seront traités : la présence des équipements dans les ZUS et leur usage par les habitants.

Deux optiques sont développées dans cette analyse des équipements présents dans les ZUS : le degré de présence des équipements et leur usage par leurs habitants. Le premier axe d'étude consiste à effectuer un bilan : les ZUS sont-elles moins bien, autant ou mieux équipées que les autres quartiers urbains ?

Pour décrire ce niveau d'équipement, on raisonne en distinguant deux grandes catégories d'équipements et services selon qu'ils sont publics ou marchands. D'une part, on s'intéresse aux équipements et services qui relèvent plutôt d'une logique publique : bureaux de poste, installations sportives, bibliothèques, centres socioculturels, écoles primaires et maternelles, crèches ainsi que les transports en commun. D'autre part, on retient comme équipements et services marchands tout ce qui relève du commerce de détail et des services aux particuliers : magasins d'alimentation, cafés, supermarché, petits commerces, restaurants, pharmacies, coiffures, etc.

Comment apprécier le niveau d'équipements ?

Pour établir le degré de présence des différents équipements dans les ZUS, deux types de sources de données ont été mobilisés.

Une première source statistique est le répertoire Sirène (INSEE) des entreprises et établissements¹. Les équipements localisés dans les ZUS, et plus particulièrement ceux qui exercent une activité de commerce ou de service marchand, sont d'abord dénombrés en fonction de leur activité ; leur niveau de présence est ensuite rapporté à la population résidant dans la ZUS. On peut en déduire un taux d'équipement qui peut être comparé au taux moyen des unités urbaines.

Ces données ont été complétées par les informations recueillies auprès des ménages dans l'enquête « Vie de Quartier » (INSEE, 2001). Cette enquête donne le point de vue des habitants sur l'existence, à proximité de leur domicile, de certains commerces, équipements et services. Le niveau d'équipement est saisi non plus à partir de la présence ou non des équipements dans un périmètre précis mais à partir de l'accessibilité de ces équipements par les habitants des ZUS ou des autres quartiers. La notion de quartier n'implique plus alors une distance ou un périmètre précis, mais dépend du temps d'accès aux équipements par les habitants des ZUS.

¹ À l'échelle de l'agglomération, une autre source d'information peut être considérée : l'Inventaire Communal. Cette source est plus complète que le répertoire Sirène en ce qui concerne les équipements publics. Toutefois, les données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-communale et ne peuvent donc pas être mobilisées pour étudier les ZUS. La prochaine version de cette source, l'Inventaire Permanent, en cours de constitution, autorisera cette finesse d'analyse.

Dans l'ensemble, les équipements publics sont davantage présents dans les quartiers en ZUS que dans les autres quartiers...

Le second axe de l'étude vise à cerner l'utilisation des services et équipements par les habitants des ZUS.

On distinguera les équipements de proximité des équipements plus rares, comme le cinéma ou le gymnase, dont l'attractivité est plus large. L'utilisation des équipements faite par les habitants des ZUS permet de mieux cerner le degré d'investissement du quartier comme lieu d'activités et de ressources. La question du recours aux services publics, situés à proximité ou plus éloignés du domicile, également abordée par l'enquête « Vie de Quartier », ne sera pas traitée

ici car elle a déjà fait l'objet d'études spécifiques².

Les deux grandes catégories d'équipements et services, publics et marchands, sont traitées successivement en abordant à chaque fois leur présence et leur usage.

En effet, on peut penser que leurs logiques d'implantation sont différentes selon que sont recherchées la proximité et l'accessibilité pour des consommateurs ou pour des usagers. L'usage de ces équipements par les habitants relève également de motifs différents : la contrainte budgétaire et la possibilité de choix n'ont pas du tout la même importance.

Les équipements et services publics dans les ZUS

Les ZUS : en moyenne mieux dotées en équipements publics que les autres quartiers

Les ZUS sont un peu mieux dotées en équipements publics que les autres quartiers de leur unité urbaine. Ce résultat est fondé sur les déclarations des ménages à l'enquête « Vie de Quartier » au sujet de quelques équipements publics : bureau de poste, centre socioculturel ou maison de quartier, stade ou un gymnase, bibliothèque ou médiathèque, arrêt de transport en commun, crèche ou jardin d'enfants, école maternelle, halte-garderie.

Dans l'enquête « Vie de Quartier », les habitants des ZUS déclarent plus souvent que les autres disposer à proximité de leur domicile d'infrastructures culturelles ou sportives telles qu'un centre socioculturel ou une maison de quartier (77 % des habitants des ZUS déclarent qu'ils en ont dans leur quartier), une bibliothèque ou

une médiathèque (67 % des habitants des ZUS en ont dans leur quartier), un stade ou un gymnase (77 % des habitants des ZUS en ont dans leur quartier).

D'autres équipements publics, d'usage courant, sont particulièrement présents dans les ZUS : 80 % des ménages des ZUS disposent d'un bureau de poste à moins de 10 minutes à pied de chez eux, 99 % d'au moins un arrêt de transports en commun. Le fichier Sirène permet par ailleurs d'estimer qu'au 1er janvier 2002, 418 établissements de la Poste sont situés dans les 717 ZUS de France métropolitaine.

De plus, les ménages en ZUS déclarent plus souvent que les transports en commun à proximité de leur domicile circulent le matin, le soir et les dimanches : les dessertes paraissent donc plutôt meilleures dans ces quartiers fortement résidentiels. Mais il est possible, du fait de l'origine déclarative de ces données, que les ménages des ZUS, plus dépendants des transports en commun pour se déplacer, aient aussi une meilleure connaissance des horaires de circulation. La taille de l'unité urbaine joue bien sûr beaucoup sur l'étendue des horaires de circulation : la meilleure desserte est située dans l'agglomération parisienne. Toutefois, les écarts entre les ZUS et les autres quartiers demeurent lorsqu'on compare des unités urbaines de tailles comparables.

Les équipements destinés à l'accueil des enfants sont eux aussi fortement présents dans les ZUS : parmi les ménages qui vivent en ZUS avec des enfants de moins de 7 ans, 68 % ont une crèche ou un jardin d'enfants dans leur quartier, 99 % une école maternelle, 66 % une halte-garderie.

Lecture tableau 1 : 77 % des habitants des ZUS déclarent la présence d'un centre socioculturel, d'une maison de quartier, maison des jeunes ou d'un club du troisième âge dans leur quartier.

Lecture tableau 2 : 80 % des ménages résidant en ZUS ont un bureau de poste situé à moins de 10 minutes à pied de leur domicile.

Tableau 1 *Présence des équipements de loisirs, culturels et sportifs*

Part de la population (en %) déclarant la présence dans leur quartier de...	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
un centre socioculturel, une maison de quartier ou une maison des jeunes ou un club du 3 ^e âge	77	58
un stade, un gymnase ou un autre équipement sportif	77	66
une bibliothèque ou une médiathèque	67	57

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Tableau 2 *Présence des équipements publics*

Part des ménages (en %) déclarant la présence de...	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
un bureau de poste à moins de minutes à pied	80	67
au moins un arrêt de transport en commun à moins de 10 minutes à pied	99	95

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

² Cf. « Des démarches auprès des caisses d'Allocations familiales plus fréquentes dans les zones urbaines sensibles », Cyprien Avenel, Muriel Nicolas, Florence Thibault, *L'essentiel*, n°27, juillet 2004 et « Quand les habitants des quartiers défavorisés s'adressent à l'ANPE », Didier Gélot, Stéphanie Mas, *Premières informations premières synthèses*, n° 07.1, février 2004.

Une présence d'équipements pour l'accueil des jeunes enfants supérieure à la moyenne

Les écarts de niveau d'équipements entre les ZUS et les autres quartiers de leurs agglomérations sont nets.

Ceci reste vrai quelle que soit la taille de l'agglomération : à taille d'unité urbaine comparable, habiter en ZUS majore de plus de 10 points la probabilité de disposer dans son quartier d'un gymnase (+12,5 points), d'un centre socioculturel (+17,9 points), d'une bibliothèque (+13 points) ou d'un bureau de poste (+14 points).

Les écarts sont tout aussi accentués si on compare les ZUS avec des quartiers modestes ou moyens³. Ainsi, au sein des quartiers modestes, à taille d'agglomération comparable, le fait d'habiter en ZUS augmente la probabilité de disposer d'une bibliothèque (+21,4 points), d'un centre socioculturel (+17 points), d'un stade ou gymnase (+10,8 points) ou d'un bureau de poste (+13,2 points).

Un niveau d'équipement à resituer en fonction des besoins des populations

L'avantage relatif en termes d'infrastructures culturelles, de loisirs, de gardes d'enfants peut s'expliquer par les caractéristiques des populations vivant dans les ZUS : elles abritent davantage de familles avec des enfants et les habitants y sont plus jeunes que dans le reste des unités urbaines.

Ainsi, la probabilité de vivre dans un quartier équipé d'un gymnase croît avec la proportion de jeunes de moins de 20 ans (le quartier est ici décrit comme un IRIS⁴), de même la probabilité de vivre dans un quartier équipé en crèche ou halte-garderie augmente avec la proportion d'enfants de moins de 15 ans. De plus, à proportion de jeunes ou d'enfants égale et à taille d'unité urbaine comparable, les ZUS demeurent favorisées pour l'installation aussi bien de gymnases et stades que d'équipements pour la petite enfance.

Le bon niveau d'équipement public des ZUS atteint en 2001 peut également être lu comme l'effet des politiques publiques qui ont cherché à dynamiser ces quartiers. L'installation de bureaux de poste a par exemple fait l'objet d'une convention entre La Poste et l'État⁵. Et les contrats de ville ont financé des implantations d'équipements publics.

D'autres caractéristiques peuvent expliquer le bon niveau d'équipement des ZUS par rapport aux autres quartiers : une relative centralité dans l'agglomération et une forte densité de l'habitat.

En effet, d'une part, les ZUS de province sont généralement situées dans les communes centres des

Tableau 3 *Horaire de circulation des transports en commun*

Part des ménages (en %) ayant un arrêt de transports en commun à moins de 10 minutes et déclarant que...	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
L'un de ces transports en commun circule tôt le matin (avant 6 heures)	49	42
L'un de ces transports en commun circule tard le soir (après 22 heures)	43	39
L'un de ces transports en commun circule le dimanche et les jours fériés	73	68

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Tableau 4 *Présence des équipements pour l'accueil des enfants*

Part des parents ayant des enfants de moins de 7 ans (en %) déclarant la présence dans leur quartier...	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
Une crèche ou un jardin d'enfants	68	59
Une école maternelle	99	93
Une halte-garderie	66	56

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

unités urbaines et les ZUS de l'agglomération parisienne sont souvent situées en proche banlieue, d'où un équipement qui peut être meilleur que dans les communes plus périphériques. D'autre part, les quartiers ZUS sont particulièrement denses et sont donc à la fois plus faciles à équiper, notamment en transports en commun.

Un usage modéré de ces équipements

Si les équipements publics sont en moyenne plus présents dans les ZUS que dans les autres quartiers, les habitants des ZUS ne les utilisent pas forcément davantage.

Ainsi, en ZUS, 90 % des personnes disposant d'une installation sportive dans leur quartier ne l'ont pas utilisé au cours des dernières semaines, 93 % n'ont pas fréquenté le centre socioculturel ou la maison de quartier, 87 % ne sont pas allés à la bibliothèque ou à la médiathèque. Les usagers de ces équipements sont minoritaires, mais ce n'est pas du tout spécifique aux ZUS : le niveau de fréquentation est équivalent à celui des autres quartiers.

L'enquête « Vie de Quartier » ne comporte pas de questions sur la dimension, les qualités, ou l'adaptation des équipements aux attentes des habitants. Elle ne permet donc pas de rechercher de ce côté les raisons de leur faible utilisation. Il est par contre possible d'analyser la façon dont les caractéristiques des populations

Lecture tableau 3 : En ZUS, 49 % des ménages ayant un arrêt de transport à moins de 10 minutes de leur domicile déclarent que l'un de ces transports en commun circule tôt le matin.

Champ tableau 4 : Parents vivant avec un enfant de moins de 7 ans dans les unités urbaines ayant des ZUS. Lecture : En ZUS, 68 % des parents d'enfants de moins de 7 ans ont une crèche ou un jardin d'enfants dans leur quartier.

... cependant, à l'instar des autres quartiers, la fréquentation de ces équipements reste faible.

³ Pour la définition des quartiers modestes, moyens et aisés cf. encadré 1 en fin de chapitre.

⁴ L'IRIS est un regroupement d'îlots (unités de base du découpage géographique des recensements). Il correspond à un quartier d'environ 2 000 habitants.

⁵ Convention Ville entre La Poste et État signée le 8 décembre 1998.

Tableau 5 *Fréquentation des équipements de loisirs, culturels et sportifs*

Fréquentation au cours des 4 dernières semaines (en % de la population)	Gymnase, stade ou autre équipements sportif présent dans le quartier				Centre socioculturel, maison de quartier ou maison des jeunes ou club du 3 ^e âge présent dans le quartier		Bibliothèque ou médiathèque présente dans le quartier	
	En ZUS		Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS		En ZUS		Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	
Jamais	90	88	93	94	87	85		
1 fois	2	2	3	2	5	5		
2 fois	1	2	2	1	4	5		
3 fois	1	1	0	0	1	1		
4 fois et plus		6	7	3	2	4	3	

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Champ : Unités urbaines ayant des ZUS, population de 15 ans et plus ayant l'équipement concerné dans son quartier.

Lecture : En ZUS, 90 % des personnes ayant un gymnase, stade ou autre équipement sportif dans leur quartier n'y sont pas allés au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

influent sur le niveau d'utilisation des équipements présents.

La faible fréquentation des centres socioculturels, des bibliothèques et des installations sportives est étonnante car ces équipements sont a priori plutôt utilisés par les jeunes, population fortement représentée dans les ZUS.

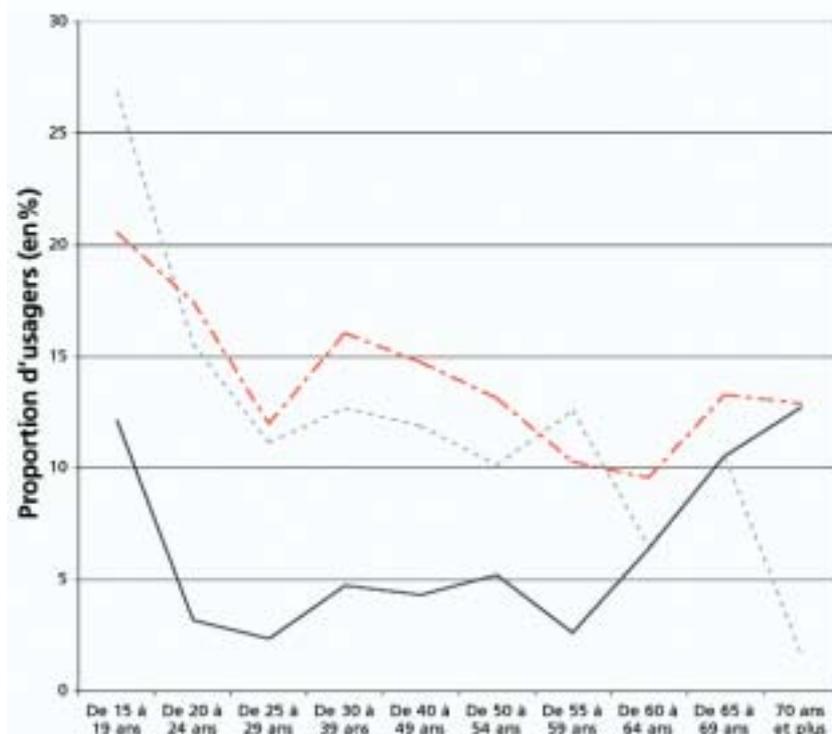
L'utilisation de ces équipements est effectivement plus importante pour les 15-19 ans : en moyenne, sur l'ensemble de la population des unités urbaines ayant des ZUS, 27 % des 15-19 ans ont fréquenté au moins une fois le gymnase ou stade de leur quartier au cours des quatre dernières semaines et 12 % sont allés au centre socioculturel ou à la maison de quartier.

Parmi les moins de 20 ans, les habitants des ZUS se distinguent des autres quartiers par une fréquentation des centres socioculturels beaucoup

plus importante (21 % en ZUS contre 9 % hors ZUS) ; par contre, la fréquentation des installations sportives est comparable tandis que la fréquentation des bibliothèques et médiathèques est moindre.

Il est important de noter que les jeunes ne constituent pas l'essentiel des usagers des différentes infrastructures. Ce point contribue à expliquer le faible écart entre les ZUS et les autres quartiers. La fréquentation des installations sportives reste notable jusqu'à 60 ans. Celle des centres socioculturels, des maisons de quartier, des maisons de jeunes ou des clubs du troisième âge est plus forte à la fois pour les jeunes et les plus de 60 ans (l'enquête ne permet pas de faire la distinction entre les différents équipements).

Le non-usage des équipements du quartier par les habitants des ZUS semble plus relever d'une



Graphique 1 *Proportion d'usagers des installations de loisirs du quartier parmi les habitants des unités urbaines ayant des ZUS*

- Installation sportive, stade, gymnase
- Centre socioculturel, maison de quartier
- Bibliothèque, médiathèque

Champ : Unités urbaines ayant des ZUS, population de 15 ans et plus ayant l'équipement concerné dans son quartier.

Lecture : 27 % des personnes entre 15 et 19 ans ont utilisé l'installation sportive de leur quartier au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001.

absence de pratique des activités proposées que d'un évitement des équipements présents dans le quartier.

Ainsi, 71 % des habitants des ZUS disent ne pas faire de sport alors qu'ils ne sont que 54 % dans les autres quartiers des agglomérations concernées. Parmi ceux qui ont indiqué la présence d'une installation sportive dans leur quartier, 68 % en ZUS et 51 % dans les autres quartiers ne font pas de sport. Parmi les personnes qui font du sport et qui ont une installation sportive dans leur quartier, les habitants des ZUS font plus souvent du sport dans leur quartier que les habitants des autres quartiers. Toutefois, la pratique sportive à l'extérieur du quartier reste majoritaire, en ZUS comme ailleurs.

Plusieurs caractéristiques de la population des ZUS pourraient expliquer une faible utilisation des équipements malgré une forte présence dans le quartier : la plus forte proportion de non diplômés, les plus faibles revenus des ménages, la plus forte proportion de personne au chômage ou au foyer (toutes catégories qui pratiquent peu les activités de loisirs). Elles devraient donc avoir pour conséquence une utilisation globalement inférieure dans les ZUS qu'ailleurs or il n'en est rien. Ce qui tendrait à montrer qu'à caractéristiques socio-économiques équivalentes les habitants des ZUS utilisent davantage les équipements mis à leur disposition.

L'influence du mode de vie et des revenus du foyer

Les équipements pour l'accueil des enfants sont plus fréquents dans les ZUS que dans le reste des agglomérations, mais, comme pour les infrastructures culturelles et sportives, la forte présence des équipements n'implique pas un usage plus important.

Les crèches sont un peu plus fréquentes dans les ZUS que dans les autres quartiers, mais elles ne constituent pas le mode de garde le plus fréquent des enfants de moins de 3 ans : dans les ZUS, seule une très faible minorité confie leur enfant à la crèche. Cette proportion est beaucoup plus importante (23 %) dans les autres quartiers.

Même lorsqu'une crèche existe, le mode de garde privilégié reste de confier son enfant à un proche ou de le garder à la maison : dans les ZUS, 84 % des parents d'enfants de moins de 3 ans optent pour ce mode de garde. La proportion de femmes au foyer est en effet beaucoup plus élevée dans les ZUS où 22 % de la population féminine reste au foyer, alors que cela ne concerne que 13 % dans le reste des unités urbaines.

Tableau 6 *Pratique d'une activité sportive*

Part d'une activité sportive parmi les personnes qui ont une installation sportive dans leur quartier (en %)	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
ne fait pas de sport	68	51
fait du sport	32	49
dont :		
tous lieux de pratique	100	100
dans le quartier	35	31
moitié/moitié	11	12
hors du quartier	54	57

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Ainsi, si les crèches sont relativement moins utilisées, cela ne s'explique pas par un évitement des équipements du quartier, mais plutôt par un non-recours général à ce type d'équipements, pour des raisons financières ou parce que la mère ne travaille pas (l'activité de la mère est d'ailleurs parfois requise pour avoir accès à une crèche).

Revenus du ménage et activité de la mère jouent simultanément sur le choix ou non de faire garder son enfant dans une crèche. Les deux facteurs sont de toute façon extrêmement liés : de trop faibles revenus peuvent nécessiter l'arrêt de l'activité de la mère pour garder les enfants, l'absence d'activité de la mère peut expliquer les fai-

Champ : Unités urbaines ayant des ZUS, population de 15 ans et plus ayant une installation dans son quartier
Lecture : En ZUS, 68 % des personnes ayant une installation sportive dans leur quartier ne font pas de sport.

Tableau 7 *Mode de garde des enfants de moins de 3 ans*

Part des parents d'un enfant de moins de 3 ans et ayant une crèche dans leur quartier utilisant comme mode de garde...	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
eux-mêmes ou un proche	84	50
la crèche	4	23
une nourrice	11	19
autres	1	7

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

bles revenus du ménage. À structure familiale identique, les familles aux revenus les plus faibles (1^{er} quartile des revenus par unité de consommation) ont deux fois moins recours à la crèche comme mode de garde que les autres. Il faut de plus noter qu'à revenu égal et à structure familiale comparable, les enfants des ZUS fréquentent moins souvent une crèche que les enfants des autres quartiers.

L'importance des transports en commun

Les réseaux de transports en commun sont davantage utilisés par les habitants des ZUS que par ceux des autres quartiers.

En effet, les ménages résidant en ZUS possèdent moins souvent une voiture : ils sont seulement 65 % à posséder ou à avoir possédé

Champ : Parents ayant des enfants de moins de 3 ans et ayant une crèche dans leur quartier.
Lecture : En ZUS, 84 % des parents d'enfants de moins de 3 ans gardent eux-mêmes ou font garder par un proche leur enfant.
Note : les effectifs concernés dans l'échantillon sont très faibles, les résultats sont à utiliser avec précaution.

Moins équipés en véhicules personnels, les habitants des ZUS utilisent plus souvent que ceux qui résident hors ZUS les transports en commun (34 % contre 25 %)...

... ils sont aussi un peu plus nombreux à les utiliser après 22 heures lorsqu'il existe un service de nuit.

Les quartiers en ZUS sont globalement moins bien dotés en commerces et services marchands de proximité que ceux situés hors ZUS.

Tableau 8 *Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail*

Moyen de transport utilisé pour aller travailler ou étudier par les personnes qui ont à proximité un transport en commun (en %)	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
un transport en commun	22	20
plusieurs transports en commun avec des changements	12	5
véhicule personnel (voiture, moto...)	43	53
véhicule partagé	3	2
bicyclette	2	2
marche à pied	12	12
c'est variable	1	1

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Champ : Personnes en emploi ou en études qui ont un arrêt de transport en commun à moins de 10 minutes à pied de leur domicile.

Lecture : En ZUS, 22 % des habitants en emploi ou en études qui ont un arrêt de transport en commun à proximité utilisent un transport en commun pour se rendre au travail ou sur leur lieu d'études.

Tableau 9 *Moyen de transport utilisé pour sortir le soir*

Moyen de transport utilisé pour sortir le soir par les personnes qui ont à proximité un transport en commun qui circule le soir (en %)	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
un transport en commun	17	12
plusieurs transports en commun avec des changements	4	5
marche à pied	22	13
voiture, bicyclette...	52	62
c'est variable	5	8

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Champ : Personnes qui sortent le soir et qui ont un transport en commun à moins de 10 minutes à pied de leur domicile qui circule après 22 heures.

Lecture : 17 % des habitants des ZUS qui sortent le soir et qui peuvent utiliser les transports en commun (circulation après 22 heures) utilisent un transport en commun pour leurs sorties.

récemment une automobile alors que c'est le cas de 77 % des ménages dans le reste des unités urbaines.

Les habitants des ZUS utilisent plus souvent les transports en commun pour se rendre à leur travail ou à leur lieu d'études : ils sont 34 % à

les utiliser régulièrement, qu'ils soient directs ou qu'ils nécessitent des changements, lorsqu'ils disposent d'un arrêt à proximité.

De même, ils les utilisent plus souvent pour sortir le soir lorsqu'il existe un service de nuit à proximité de leur domicile.

Les commerces et services marchands dans les ZUS

Moins de commerces et d'équipements marchands

Si les ZUS sont globalement mieux dotées en équipements publics que les autres quartiers, leur équipement en commerce est moins favorable.

Les données Sirène au 1er janvier 2002 permettent de décompter les différentes sortes de commerces et d'établissements de services aux particuliers situés en ZUS ou dans le reste des unités urbaines. La comparaison de leur taux de présence montre que la densité de ces établissements par rapport à la population est plus faible dans les ZUS, même si ces quartiers ne sont pas forcément les seuls à être peu dotés en commerces et services.

Les écarts entre la situation des ZUS et la situation du reste des unités urbaines sont plus ou moins importants selon les activités concer-

nées. Ils sont les plus faibles pour les commerces d'alimentation générale et supérettes, les commerces de fruits et légumes, les pharmacies, les commerces de viande et boucheries et les supermarchés : le niveau d'équipement des ZUS est alors proche de celui de l'ensemble des autres quartiers.

Par contre, les différences de présence sont beaucoup plus importantes pour des commerces non alimentaires vendant des articles plutôt chers comme les bijouteries, magasins d'optique ou de beauté, pour les magasins de meubles ou d'équipement électroménager et pour des services de loisirs comme les hôtels, restaurants et cinémas.

Tableau 10 *Des commerces de détail et des services aux particuliers moins nombreux dans les ZUS que dans le reste des unités urbaines*

Activité des établissements	ZUS		Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	
	Nombre	Taux de présence pour 50 000 habitants	Nombre	Taux de présence pour 50 000 habitants
Au 1^{er} janvier 2002				
Grandes surfaces				
Supermarchés et magasins populaires	421	0,47	4 162	0,75
Hypermarchés et grands magasins	71	0,08	871	0,16
Commerces et artisanat alimentaires				
Supérettes, commerces d'alimentation générale	1 769	1,981	3 018	2,34
Boucheries et commerce de viande, charcuteries	1 443	1,62	12 843	2,31
Commerces de poissons	112	0,13	1 534	0,28
Commerces de pain, boulangeries, pâtisseries	1 760	1,97	20 571	3,70
Commerces de fruits et légumes	419	0,47	3 522	0,63
Autres commerces alimentaires	501	0,56	7 141	1,29
Commerces non alimentaires				
Commerces de journaux, livres, tabac	1 218	1,36	15 340	2,76
Pharmacies	1 363	1,53	12 037	2,17
Commerces de bijouterie, beauté, optique	751	0,84	14 686	2,64
Commerces de meubles, équipements électroménagers	968	1,08	21 458	3,86
Commerces de bricolage, quincaillerie, sols et murs	357	0,40	6 549	1,18
Services aux particuliers				
Cafés, bars, cafés-tabacs	1 699	1,90	19 024	3,42
Hôtels, restaurants	3 360	3,76	65 535	11,79
Restauration rapide	1 708	1,91	17 872	3,22
Pressings, laveries	680	0,76	8 514	1,53
Coiffure, soins de beauté	2 462	2,76	40 541	7,30
Cinémas	24	0,03	793	0,14

Source : Fichier Sirène, stock au 1^{er} janvier 2002, INSEE - Estimations DIV-Observatoire des ZUS.

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- ➔ 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Champ : Établissements exerçant une activité de commerce de détail ou de services aux particuliers dans les unités urbaines ayant des ZUS de France métropolitaine.

Lecture : Au 1^{er} janvier 2002, on estime que 421 supermarchés et magasins populaires étaient implantés en ZUS. Cela représente un taux de présence de 0,47 établissement pour 5000 habitants.

Un choix plus restreint

Les informations recueillies à partir de l'enquête « Vie de Quartier » permettent d'approfondir ces constats, mais l'information fournie par l'enquête est de nature bien différente des données issues du fichier Sirène.

D'une part, l'enquête ne décompte pas que les commerces et services présents au sein du périmètre des ZUS, mais tient compte de ceux qui sont accessibles en moins de 10 ou 20 minutes à pied depuis le domicile des enquêtés : les commerces et services concernés ne sont donc pas forcément situés dans la ZUS. D'autre part, ces commerces et services peuvent être communs à un grand nombre d'habitants, le questionnement est centré sur leur présence et leur accessibilité plus que sur la densité des établissements par rapport à la population.

De façon générale, le plus faible nombre de commerces par habitant n'est pas dû à une absence totale de commerces dans les ZUS mais à un manque de variété des commerces présents.

En effet, dans les ZUS, il est rare que les commerces de proximité soient inexistant : seuls 4 % des ménages vivant en ZUS n'ont pas de boulangerie proche de leur domicile, 5 % n'ont pas de magasin d'alimentation et 12 % pas de café. Toutefois, un peu plus fréquemment que dans les autres quartiers de leur agglomération, il n'y a pas de variété dans les types de commerces présents : souvent un seul commerce de chaque type est implanté dans le quartier. Ainsi, si 60 % des ménages des quartiers hors ZUS disposent de plusieurs boulangeries près de chez eux, ce n'est le cas que de 57 % des ménages

Le manque de commerce dans les ZUS est dû plus à leur manque de variété qu'à leur absence.

Champ tableau 11 : Unités urbaines ayant des ZUS.

Lecture : En ZUS, 54 % des ménages déclarent avoir un magasin d'alimentation à moins de 10 minutes à pied de leur domicile.

Tableau 11 *Des commerces présents mais moins nombreux*

Part de ménages (en %) déclarant la présence à moins de 10 minutes à pied	Présence d'un magasin			Présence d'une boulangerie			Présence d'un café		
	oui, plusieurs	oui, un seul	non	oui, plusieurs	oui, une seule	non	oui, plusieurs	oui, un seul	non
En ZUS	54	41	5	57	39	4	54	33	12
Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	53	32	14	60	29	11	61	25	13

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Tableau 12 *La situation des ZUS, entre les quartiers modestes et les quartiers moyens*

Part de ménages (en %) déclarant la présence à moins de 10 minutes à pied	Présence d'une boulangerie			Présence d'un café		
	oui, plusieurs	oui, un seul	non	oui, plusieurs	oui, un seul	non
En ZUS	57	39	4	54	33	12
Quartiers modestes hors ZUS	44	38	13	55	30	14
Quartiers moyens hors ZUS	60	29	10	60	26	13
Quartiers aisés hors ZUS	73	20	6	75	16	9

Note : Les quartiers hors ZUS appartiennent aux unités urbaines ayant plus de 50 000 habitants.
Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001.

Tableau 13 *Des cinémas présents mais moins nombreux dans les ZUS*

Part de ménages (en %) déclarant la présence à moins de 20 minutes à pied ou 10 minutes en transports	Présence d'un cinéma		
	oui, plusieurs	oui, un seul	non
En ZUS	37	33	28
Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	41	30	29

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Tableau 14 *Les ZUS moins dotées en restaurants que les quartiers moyens et aisés*

Part de ménages (en %) déclarant la présence à moins de 20 minutes à pied ou 10 minutes en transports	Présence d'un restaurant		
	oui, plusieurs	oui, un seul	non
En ZUS	78	11	11
Quartiers modestes hors ZUS	78	13	9
Quartiers moyens hors ZUS	86	9	5
Quartiers aisés hors ZUS	94	3	2

Note : Les quartiers hors ZUS appartiennent aux unités urbaines ayant plus de 50 000 habitants.
Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Tableau 15 *Supermarchés et hypermarchés : égalité d'implantation*

Part de ménages (en %) déclarant la présence à moins de 20 minutes à pied ou 10 minutes en transports	Présence d'un supermarché ou d'un hypermarché		
	oui, plusieurs	oui, un seul	non
En ZUS	56	37	6
Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	56	36	8

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Si les restaurants sont moins présents dans les ZUS qu'en dehors, les super et les hypermarchés y sont implantés de manière quasi égale.

La plus faible densité d'activités économiques et d'emplois réduit aussi le volume de clientèle potentielle (repas du midi).

en ZUS. Les écarts sont plus accentués pour les cafés.

Notons que les magasins d'alimentation constituent une exception : la situation des ZUS est plus favorable que celle des autres quartiers.

Si on distingue au sein des territoires hors ZUS des unités urbaines les quartiers modestes, les quartiers moyens et les quartiers aisés, il apparaît que les quartiers aisés sont les mieux pourvus en commerces. Les ZUS ont un niveau de présence des commerces intermédiaire entre les quartiers modestes et les quartiers moyens. Les boulangeries et cafés sont moins souvent absents des ZUS que des quartiers modestes et moyens (et même des quartiers aisés pour les boulangeries), mais lorsqu'ils sont présents, leur diversité est moindre que dans les quartiers moyens et aisés.

Les mêmes écarts peuvent se retrouver, atté-

nués, pour les cinémas, équipements plus rares : les ZUS ne sont pas caractérisées par un éloignement des cinémas mais par leur moindre variété à proximité.

Le restaurant constitue le seul type d'équipement marchand identifié par l'enquête dont les habitants des ZUS déclarent plus souvent l'absence que les habitants des autres quartiers et ce, quelle que soit l'importance de la ville où ils résident.

Les restaurants sont plutôt implantés dans les quartiers moyens et aisés (dans une moindre mesure dans les quartiers modestes) que dans les ZUS.

Ces écarts s'expliquent en partie par certaines spécificités des ZUS : leur vocation résidentielle, la présence de « grands ensembles », l'importance du logement en HLM ne sont pas propices à l'installation de restaurants et expliquent que ceux-ci soient plus rares dans les ZUS que dans les autres quartiers. De plus, le plus faible niveau de vie des habitants, appréhendé par un taux plus élevé de chômage dans le quartier, est également à relier à la moindre présence des restaurants dans ces quartiers.

Il faut noter enfin que les supermarchés et hypermarchés sont aussi bien accessibles aux habitants des ZUS qu'aux habitants du reste des unités urbaines : 56 % des ménages disposent d'un supermarché ou d'un hypermarché à moins de 20 minutes à pied de leur domicile ou à moins de 10 minutes en utilisant un mode de transport.

Le quartier comme lieu d'approvisionnement

De façon générale, les citadins font leurs petites courses alimentaires le plus souvent dans le quartier : dans les unités urbaines ayant des ZUS, 59 % de ceux qui font des petites courses le font dans leur quartier et leurs grosses courses ailleurs (65 % de ceux qui font des grosses courses alimentaires le font en dehors de leur quartier). La même logique s'applique aux habitants des ZUS : 62 % font leurs petites courses alimentaires dans leur quartier, 61 % leurs grosses courses alimentaires ailleurs et 27 % leurs grosses courses alimentaires dans le quar-

Tableau 16 Où va -t-on faire ses courses ?

	Les petites courses alimentaires		Les grosses courses alimentaires et produits d'entretien	
	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
ne fait pas les courses	8	9	12	13
fait les courses	92	91	88	87
dont :				
tous lieux	100	100	100	100
dans le quartier	62	59	27	26
hors du quartier	23	28	61	66
moitié/moitié	15	13	11	8

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

tier. Remarquons toutefois qu'ils vont un peu moins souvent hors de leur quartier pour faire leurs courses.

L'offre de commerces dans le quartier mais aussi les moyens de déplacement dont disposent les habitants jouent beaucoup sur la détermination des lieux d'achat.

Ainsi, à taille d'unité urbaine comparable, parmi les ménages qui disposent à proximité d'au moins un type de commerce (boulangerie, magasin d'alimentation ou supermarché), ceux qui ont le plus grand choix ont bien sûr beaucoup plus de chances de rester dans leur quartier que ceux qui n'ont pas ces établissements à proximité.

Plus que la présence d'un type de commerce précis, c'est la co-présence de chacun de ces commerces qui influe largement sur la possibilité ou le choix de faire ses courses dans son quartier. Ainsi, ceux qui ont à la fois boulangerie(s) et magasin(s) d'alimentation ont plus de chances de rester dans leur quartier pour faire leurs courses, petites et grosses, que ceux qui ne disposent que de boulangerie(s) ou que de magasin(s) d'alimentation. De même, ceux qui disposent d'un supermarché et d'une boulangerie ou d'un magasin d'alimentation iront plus dans leur quartier que ceux qui ont uniquement un supermarché.

La co-présence de plusieurs sortes de commerces de proximité est ainsi l'indice d'un niveau d'équipement général plus élevé, qui fait qu'on s'approvisionne plus facilement et plus volontiers dans le quartier, bien équipé en tout.

Par contre, lorsque les habitants peuvent se déplacer facilement, ils auront plus tendance à se rendre en dehors du quartier pour faire leurs courses, à offre de commerces équivalente. Ainsi, les habitants qui possèdent une voiture ont deux fois moins tendance à faire leurs petites courses ou leurs grosses courses dans leur quartier.

Les commerces de proximité ne sont pas absents des ZUS même s'ils y sont un peu moins nombreux. De plus, les habitants sont moins motorisés que dans d'autres quartiers urbains. Ces deux éléments expliquent que les habitants des ZUS restent un peu plus souvent dans leur quartier pour faire leurs courses que les habitants des autres quartiers.

La faiblesse des revenus comme limite à l'usage d'une grande diversité d'équipements

Les habitants des ZUS sont plus nombreux à ne pas pratiquer une activité de loisirs que les habitants des autres quartiers urbains.

Cette différence n'est pas due à une absence des équipements de loisirs dans le quartier : si on considère uniquement les habitants « équipés », c'est-à-dire qui disposent à proximité de chez eux d'un café, d'un cinéma ou d'un restaurant, on constate que les habitants des ZUS fréquentent moins souvent ces lieux. Ainsi, seuls 31 % vont au café, 58 % au spectacle (cinéma ou concert...), 71 % au restaurant. Les écarts avec la part d'usagers dans les autres quartiers sont importants.

Ces différences dans la fréquentation des services marchands de loisirs reflètent tout d'abord une différence de niveau de revenus selon les quartiers. Les ménages à bas niveau de vie³, nombreux en ZUS, ne disposent pas forcément des revenus nécessaires pour fréquenter couramment les restaurants, les cinémas ou les cafés.

³ Les ménages à bas niveau de vie sont définis ici comme les ménages ayant un revenu par unité de consommation inférieur au 1^{er} quartile (moins de 8 333 € annuel) de la distribution des revenus en France. Les ménages modestes ont un revenu compris entre le 1^{er} et le 2^e quartile. Les ménages à niveau de vie intermédiaire ont un revenu compris entre le 2^e et le 3^e quartile (entre 12 338 € et 17 599 € annuel). Les ménages aisés correspondent ici aux ménages dont le revenu par unité de consommation est supérieur au 3^e quartile de la distribution des revenus par unité de consommation.

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- ➔ 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Le niveau de revenu est déterminant dans la faible fréquentation des équipements de loisirs marchands par les habitants des ZUS.

Tableau 17 *Moins d'activités de loisirs dans les ZUS*

Les loisirs	Aller au café		Aller au spectacle (équipement en cinéma)		Manger au restaurant (y compris au fastfood)	
	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
Proportion d'individus disposant de l'équipement correspondant dans leur quartier (en %)	88	85	70	70	87	95
Proportion d'individus ayant cette activité parmi ceux qui disposent de l'équipement dans leur quartier (en %)	31	39	58	74	71	85

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Lecture tableau 17 :

88 % de la population des ZUS dispose d'un café dans son quartier.

Parmi ceux-ci, 31 % vont au café.

Lecture tableau 19 :

Les ménages à bas niveau de vie ont une probabilité plus faible de 24 points que les ménages aisés d'aller au spectacle.

Note : Les écarts de probabilité se lisent par rapport à la situation de référence et donnent les différences d'activité selon le niveau de vie ; les probabilités sont estimées par des modèles logistiques qui prennent également en compte la taille de l'agglomération de résidence des ménages. Champ : Habitants des unités urbaines ayant des ZUS disposant du type d'équipement concerné (cinéma, restaurant, café) près de chez eux.

Tableau 18 *Des revenus plus faibles dans les ZUS*

Répartition de la population selon le niveau de vie des ménages (en %)	ZUS	Reste des unités urbaines ayant des ZUS	France métropolitaine
Ménages à bas niveau de vie (1 ^{er} quartile)	43	21	25
Ménages modestes (2 ^e quartile)	30	21	25
Ménages à niveau de vie intermédiaire (3 ^e quartile)	17	25	25
Ménages aisés (4 ^e quartile)	10	32	25
Ensemble	100	100	100

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Tableau 19 *Les activités de loisirs sont plus courantes parmi les ménages qui ont des revenus plus élevés*

Écart de probabilité selon le niveau de vie des ménages (en %)	Probabilité d'aller au spectacle	Probabilité d'aller au restaurant	Probabilité d'aller au café
Ménages à bas niveau de vie	- 24	- 23	- 4
Ménages modestes	- 18	- 14	- 7
Ménages à niveau de vie intermédiaire	- 14	- 7	- 7
Ménages aisés	réf.	réf.	réf.

Réf : Situation de référence.

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

La tendance à sortir au restaurant ou d'aller au cinéma ou au concert est plus importante lorsque les revenus du ménage sont plus élevés : dans des agglomérations de tailles comparables, la probabilité d'aller au spectacle ou au restaurant croît avec le niveau de vie du ménage. Les écarts sont beaucoup moins importants pour les fréquentations du café, pratique moins coûteuse et plus populaire.

Toutefois, l'inégalité des ménages dans leurs loisirs n'est pas uniquement une inégalité économique, elle est aussi territoriale et culturelle.

En effet, tous les quartiers n'ont pas la même diversité de restaurants, cafés et cinémas. Or, à revenu comparable, un ménage qui dispose près de chez lui de plusieurs cinémas, plusieurs cafés ou plusieurs restaurants, aura plus tendance à sortir qu'un ménage ayant accès à ces équipements en un seul exemplaire. Les habitants des ZUS, quartiers où l'offre est moins diverse, ont ainsi moins tendance à sortir.

Le niveau de vie des autres habitants du quartier joue aussi sa propre pratique de loisirs, certainement au travers de l'animation ou de

« l'ambiance » du quartier. Les ménages à bas niveau de vie fréquentent plus souvent les cafés, les restaurants ou les cinémas et spectacles lorsqu'ils résident dans un quartier aisé ou, dans une moindre mesure, un quartier moyen que lorsqu'ils résident en ZUS. Les différences de revenus, d'activité professionnelle ou de structure familiale n'expliquent pas la totalité des écarts constatés : il existe un effet propre au type de quartier dans lequel on réside (lequel peut recouper des différences culturelles).

De façon générale, les activités de loisirs comme aller au café, au restaurant ou au spectacle, se déroulent plus souvent en dehors de son quartier de résidence. Cette tendance est renforcée pour les habitants des ZUS, certainement en raison de la plus faible diversité des services disponibles à proximité.

... mais l'accessibilité ainsi que les pratiques culturelles du voisinage y jouent aussi un rôle important.

Tableau 20 Le quartier de résidence influe sur les sorties au cinéma ou au spectacle

Écart de probabilité d'aller au cinéma ou au spectacle selon le quartier de résidence (en %)	Ménages à bas niveau de vie	Ménages modestes	Ménages à niveau de vie intermédiaire	Ménages aisés
Vivant en ZUS	- 20	n. s.	n. s.	n. s.
Vivant hors ZUS dans un quartier modeste	- 8	n. s.	n. s.	n. s.
Vivant hors ZUS dans un quartier moyen	réf.	réf.	réf.	réf.
Vivant hors ZUS dans un quartier aisé	n. s.	+ 9	+ 10	+ 10

Réf : Situation de référence - n.s. : Non significativement différent de la référence (au seuil de 10 %).

Note : les écarts de probabilité se lisent par rapport à la situation de référence et donnent les différences d'activité à niveau de vie équivalent selon le lieu de résidence ; les probabilités sont calculées dans un modèle logistique intégrant également la taille de l'unité urbaine (et la distinction entre Paris et sa banlieue), les variations de revenus au sein des quartiles de revenu, la présence d'un seul ou de plusieurs cinémas dans le quartier, l'activité professionnelle de l'individu et la composition du ménage.

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001.

Champ : Individus disposant d'au moins un cinéma près de chez eux et vivant dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants comprenant une ZUS. Lecture : Parmi les ménages à bas niveau de vie, ceux qui résident en ZUS ont une probabilité de 20 points plus faible d'aller au spectacle que les ménages résidant dans un quartier moyen.

Encadré 1

Détermination du niveau socio-économique des quartiers

Les quartiers et communes de France métropolitaine se classent différemment selon le profil d'emploi (profession et secteur d'activité) de leurs habitants. Certaines zones concentrent les activités de direction tandis que d'autres abritent plutôt les catégories d'exécution à dominante industrielle ou agricole.

On peut hiérarchiser les quartiers selon une variable dite « statut socio-économique », du plus riche au plus pauvre. Au sein de chaque tranche d'unités urbaines (50 000 à 200 000 habitants, plus de 200 000 habitants, agglomération parisienne), la variable de statut est découpée en trois classes : les 20 % de zones les plus riches (quartiers « aisés »), les 20 % de zones les plus pauvres (quartiers « modestes ») et les autres (quartiers « intermédiaires »).

Source : Géraldine Martin-Houssart, Cyril Rizk, « Mesurer la qualité de vie dans les grandes agglomérations » Insee Première n° 868.

Tableau 21 Les activités de loisirs ont plus souvent lieu en dehors du quartier

Les lieux de pratique (parmi les usagers équipés) en %	Aller au café		Aller au spectacle (équipement en cinéma)		Manger au restaurant	
	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS	En ZUS	Dans le reste des unités urbaines ayant des ZUS
Dans le quartier	26	29	7	13	5	8
Moitié/moitié	15	15	5	11	12	19
Hors du quartier	59	55	88	76	83	73
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête « Vie de Quartier », INSEE, 2001

Lecture : 26 % des habitants des ZUS ayant un café à proximité et allant au café y vont uniquement dans leur quartier.

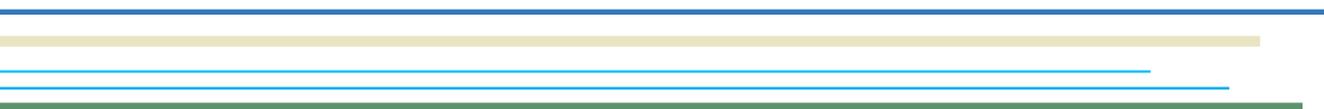
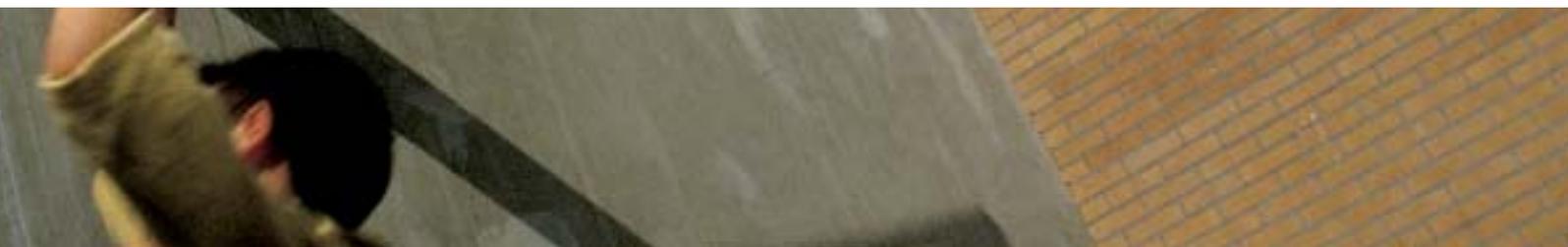
Bibliographie

- Martin-Houssart D., Rizk C., « Mesurer la qualité de vie dans les grandes agglomérations », Insee Première, n° 868, octobre 2002.
- Avenel C., Nicolas M., Thibault F., « Des démarches auprès des caisses d'Allocations familiales plus fréquentes dans les zones urbaines sensibles », L'essentiel, CNAF, n° 27, juillet 2004
- Gélot D., Mas S., « Quand les habitants des quartiers défavorisés s'adressent à l'ANPE », Premières informations premières synthèses, Dares, n° 07.1, février 2004.
- Martin-Houssart G., Tabard N., « Les équipements publics mieux répartis sur le territoire national que les services marchands », France portrait social, Insee, 2002-2003, pp. 123-139.
- Andrieux V., Herviant J., « Les Franciliens bien insérés dans leur quartier », L'Île de France à la page, Insee, n° 215, novembre 2002.

De façon générale, et pour l'ensemble des habitants des unités urbaines ayant une ZUS, les activités de loisirs se déroulent plus souvent en dehors du quartier.

5. La vie sociale

1. Le capital social : une notion riche mais ambiguë
2. Sociabilité et vie sociale



- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

La vie sociale

Les activités de loisir en ZUS témoignent d'un taux de pratique systématiquement plus faible, y compris pour des activités socialement et culturellement peu marquées. Les écarts les plus importants concernent les activités à fort bagage culturel, activités qui ont, on l'oublie parfois, un coût financier non négligeable.

Les possibilités de participation à la vie locale et politique sont plus nombreuses en ZUS, mais ne donnent pas lieu à une plus grande participation, bien au contraire.

Le sentiment d'appartenance religieux et la pratique occasionnelle d'une religion (sans qu'on puisse spécifier laquelle) sont sensiblement identiques en ZUS et hors ZUS, avec toutefois une pratique régulière, quand elle existe, un peu plus marquée.

8 % des habitants des ZUS ne peuvent voter du fait de leur nationalité. Ils sont 6 % dans les zones urbaines de référence, mais, parmi ceux qui pourraient s'inscrire, 20 % ne le font pas.

Deux enquêtes différentes rendent compte de la participation électorale. L'une d'entre elles montre une abstention en ZUS plus forte de 9 points lors des élections municipales de mars 2001. Une seconde enquête pointe, lors de élections présidentielles de 2002, des écarts d'abstention aux alentours de 7 points.

La désaffection à l'égard des partis politiques est également plus forte (64 % en ZUS contre 55 % dans les zones urbaines de référence). Les faibles niveaux d'engagement militant connaissent en revanche des valeurs très voisines en ZUS et hors ZUS.

La connaissance du niveau de pratique du français dans un quartier et, à l'inverse, la maîtrise d'une langue étrangère (souvent la langue d'origine) complète ce tableau. En France métropolitaine, 14 % des habitants n'ont pas le français comme langue d'origine. Cette proportion s'élève à environ 27 % dans les ZUS. Parmi celles-ci, chez les 18-65 ans, 15 % ont de la gêne à parler le français, contre 7 % hors ZUS. Par contre, en ZUS, 42 % utilisent souvent leur langue d'origine pour parler à leurs enfants, assurant ainsi sa transmission.

Le capital social serait un facteur puissant de construction d'identité et participerait en même temps à l'efficacité démocratique par son rôle socialisant et intégrateur...

... et rassemblerait, au gré des auteurs, confiance, vertu civique, coopération, société civile, structures sociales, normes, réseaux, culture.

Les revenus d'activité (salaires, bénéfices...) ou la détention d'un capital économique ne constituent pas les seules ressources d'un individu, d'un ménage ou d'une population.

Ces ressources peuvent être cognitives ou culturelles (la maîtrise de langues étrangères, la connaissance des codes sociaux de divers milieux, des compétences artistiques apprises ou transmises...). Elles peuvent être également sociales (la capacité à mobiliser un réseau de relations afin d'en obtenir une aide ou plus simplement une réassurance identitaire...).

Ces ressources de divers ordres peuvent être converties, directement ou indirectement, en ressources matérielles, dès lors qu'elles seront

monnayables sur le marché de l'emploi ou permettront de développer une activité marchande.

Elles ont également une valeur sociale propre dans la mesure où elles traduisent l'appartenance à des réseaux qui sont autant de formes d'affiliations ou de solidarité et peuvent constituer des opportunités de contacts ou de promotion, voire des possibilités d'intercession ou de représentation.

Ces ressources ainsi que les réseaux qui les constituent et par lesquels elles se développent, font l'objet aujourd'hui d'analyses et de débats en Europe et aux États-Unis, à travers la notion de « capital social ».

Le capital social : une notion riche mais ambiguë

Cette notion a été popularisée par Robert Putnam, qui, dans son essai *Bowling alone* la définit comme « les caractéristiques de l'organisation sociale, telles que les réseaux, les normes et la confiance sociale qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel »¹.

Putnam distingue :

- le *bridging social capital* (le capital social qui crée des ponts). Il est peu impliquant, ouvre sur les autres communautés, réseaux ou institutions, permet la circulation d'informations abstraites ;
- le *bonding social capital* (celui qui resserre et considère d'abord « ce qui est dedans », inward looking). Celui-ci est plus affectif, plus exclusif, voire communautaire, sectaire ou élitiste.

Le capital social serait un facteur puissant de construction d'identités individuelles et collectives, qui participerait en même temps à l'efficacité démocratique d'un territoire par son rôle socialisant et intégrateur. C'est ainsi que certains chercheurs ont récemment invoqué la notion de capital social pour trouver un appui au développement local des quartiers urbains dégradés². Par ailleurs, la connaissance du niveau atteint par le capital social et son évolution donneraient une sorte de mesure de la montée de l'individualisme et du déclin de l'engagement civique pour la démocratie. Elle a d'ailleurs récemment fait l'objet d'une tentative de quantification au niveau européen pour mesurer des éléments de cohésion sociale qui ne soient pas directement liés à l'économie.

Mais la notion n'est pas sans ambiguïté³.

Le capital social, au gré des auteurs, rassemble confiance, vertu civique, coopération, société civile, structures sociales, réseaux, normes, culture. Il aurait le pouvoir d'expliquer non seulement la croissance, le développement économique et le bien être, mais aussi le niveau

ou le rendement du capital humain, la santé, la criminalité, la participation politique, la démocratie, l'efficacité institutionnelle... et même le bonheur. Ce n'est pas un hasard si la tentative de quantification du capital social en Europe a échoué : en raison des trop grandes différences de définitions adoptées par les pays européens pour appréhender la cohésion sociale, et de la trop grande disparité des éléments composant le capital social d'un pays à l'autre. Par ailleurs, Putnam le reconnaît lui-même, certaines identités se construisent parfois contre d'autres, et, plus généralement, il existerait une face d'ombre du capital social qui empêcherait d'en faire un simple principe d'intégration sociale⁴.

Enfin, *Bowling alone* a pour argument principal la menace que représente le déclin de l'engagement civique pour la démocratie, le danger né de la montée de l'individualisme. Ce qui rend nécessaire la connaissance des niveaux atteints par le capital social et son évolution. Selon lui, il serait en déclin. Or de nombreux auteurs ont montré la faiblesse méthodologique et les présupposés de cette analyse⁵.

Le débat porte finalement moins sur la notion elle-même que sur les usages que l'on en fait (certains diront « sur les usages qu'elle présuppose »). À côté d'une vision globalisante, cumulative et socialement aseptisée du capital social, il conviendrait donc de faire exister une vision contextualisée, analytique et critique.

¹ Robert Putnam, *Bowling alone, The collapse and revival of american community*, Simon and Schuster, New York, 2000.

² Jacques Donzelot, Catherine Mével et Anne Wyvekens, *Faire société, la politique de la ville aux États-Unis et en France*, édition du Seuil 2003.

³ Cf. pour une analyse critique détaillée, Sophie Ponthieux, « Que faire du capital social ? » Document de travail n°F0306, INSEE, Septembre 2003. Cf. également « Le capital social - Actes du colloque organisé par le GRIS, Université de Rouen, le 6 février 2003 », in Cellule GRIS, n° 10, mars 2004.

⁴ À ce titre, on peut noter la notion de capital social développée antérieurement par Bourdieu et qui pourrait s'analyser après coup un peu vite comme l'incorporation ou l'intériorisation individuelle du capital social tel que le définit Putnam. Elle s'inscrit non pas dans un schéma d'intégration sociale et politique mais, bien au contraire, dans un rapport de distinction, d'inégalité et de domination.

⁵ Cf. Sophie Ponthieux, op. cit. page 44.

À partir d'enquêtes récentes principalement effectuées par l'INSEE (enquête "Identité-Histoire de vie" et enquête "Vie de quartier"), nous pointons donc, ci-après, quelques éléments susceptibles de rendre compte de l'importance, présence ou déficit, de capital social pour les quartiers en ZUS, dans la mesure où ils informent sur les ressources relatives de leur population, mais sans nous risquer plus avant dans une analyse de la constitution, la mobilisation et l'instrumentalisation de ce capital social, points sur lesquels il y aurait donc à débattre.

Sociabilité et vie sociale

Ils s'attachent à décrire les trois dimensions de l'identité que sont les appartenances sociales, les identifications revendiquées et les assignations subies (la façon dont les individus sont perçus par les autres). En ce qui concerne la dimension géographique et urbaine, l'enquête permet de définir des horizons géographiques concrets d'appartenance et de pratique. Elle peut également aborder les dimensions de l'implication dans la vie locale (le quartier, la cité, le voisinage, etc.), en articulation avec les pratiques de la vie quotidienne, la vie professionnelle, associative ; on pourra ainsi définir une hiérarchie des niveaux d'appartenance géographique : vie locale, régionale, nationale, voire internationale.

Même si ses résultats ne peuvent être présen-

L'enquête "Identité - Histoire de vie"

Le projet de l'enquête « Identité - Histoire de vie » est né en 1998 des réflexions sur l'intégration des populations immigrées dans la société française. On ne se contente plus de mesurer l'afflux de la population étrangère, on s'intéresse désormais aux conditions de son installation durable en France et, par conséquent, au sort des nouvelles générations issues de l'immigration.

Ces interrogations sur l'intégration des étrangers masquent cependant les incertitudes et la menace envers leur propre identité ressentie par bon nombre de Français dans une société en pleine mutation. En effet, les conséquences aux traductions multiples de la crise – rupture du lien social, exclusion, désaffiliation, nouvelle pauvreté, etc. – sont loin de concerner les seules populations immigrées car un nombre croissant de catégories de la population rencontre des difficultés d'intégration.

À la crise économique ferait écho une crise des identités⁶.

L'enquête a porté sur 13 500 individus représentatifs de la population âgée de 18 ans. L'échantillon a été construit de manière à comprendre un nombre suffisant de personnes immigrées ou issues de l'immigration afin de pouvoir étudier avec la précision voulue les constructions identitaires de ces populations qui seraient trop faiblement représentées dans un échantillon simple. Avec un taux de réponse d'environ 62 %, l'enquête a fourni 8 403 questionnaires exploitables, dont 720 en Zones urbaines sensibles (ZUS). Il faut donc interpréter avec prudence des résultats qui portent sur de faibles effectifs. Cette faiblesse numérique ne permet pas d'affiner l'analyse et notamment d'approfondir les éventuelles différences de comportement selon l'âge et le sexe des personnes interrogées.

Comme toutes les enquêtes par sondage, celle-ci ne peut fournir que des résultats agrégés sur l'ensemble de l'échantillon, sans qu'il soit possible de les détailler par ZUS. Les résultats présentés comparent des enseignements pour les personnes interrogées en ZUS et pour celles résidant dans une unité urbaine contenant au moins une ZUS.

6 - I. Ville, F. Guérin-Pace, F. Houseaux, « Construction des identités et intégration », article à paraître dans *Population*

Tableau 1 *Préférences en matière de loisirs*

En dehors du cadre scolaire ou professionnel, au cours des 12 derniers mois, avez-vous pratiqué alors que vous n'y étiez pas obligé(e), les activités suivantes ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)	Total (en %)	Écart ZUS/Hors ZUS (en %)	Rang Hors ZUS (en %)	Rang ZUS (en %)
Regarder la télévision	88,0	87,9	87,9	0,1	1	1
Écouter de la musique	75,7	70,2	75,1	5,5	2	2
Lire	70,7	51,9	68,7	18,8	3	3
Faire la cuisine (pour le plaisir)	43,3	39,0	42,9	4,3	9	4
Faire de la marche, des randonnées	50,2	36,8	48,8	13,4	4	5
Aller au cinéma	48,6	34,8	47,1	13,9	5	6
Utiliser un ordinateur ou une console de jeux	45,5	34,7	44,4	10,8	6	7
Effectuer des travaux de mécanique, de bricolage, de décoration	41,3	33,6	40,5	7,7	10	8
Faire du sport, pratiquer une activité physique	43,4	32,6	42,3	10,8	8	9
Faire des voyages, du tourisme	44,0	24,9	42,0	19,1	7	10
Visiter une exposition ou aller dans un musée, un monument historique...	35,7	17,6	33,8	18,2	11	11
Aller au spectacle (théâtre, concert, danse, cirque...)	33,9	17,0	32,1	16,9	12	12
Faire du jardinage	33,4	14,6	31,3	18,8	13	13
Faire de la musique, de la peinture ou une autre activité artistique (danse, théâtre, écriture, photo...)	20,3	13,8	19,6	6,6	14	14
Faire du tricot, de la broderie de la couture	15,1	11,0	14,6	4,1	15	15
Aller à la pêche ou à la chasse	10,4	9,4	10,3	1,0	18	16
Faire une collection	10,7	8,7	10,5	2,0	17	17
Avoir une activité bénévole	14,5	7,9	13,8	6,6	16	18
Aucune de ces activités	0,3	0,7	0,3	-0,4	19	19

Source : INSEE - Enquête Identité - Histoire de vie - 2003

Champ : Ensemble des Unités urbaines de France métropolitaine.

L'importance de la télévision comme loisir....

...plus souvent reconnue en ZUS qu'ailleurs.

La non participation à quelque association que ce soit est pratiquement la même en ZUS (82 %) et hors ZUS (80 %).

2,7 % des personnes habitant en ZUS déclarent adhérer à une association pour défendre une cause ou être utile, elles sont 1,8 % hors ZUS.

tés que de façon agrégée, l'enquête présente une image de la manière dont les habitants des zones urbaines sensibles se perçoivent, eux et leur environnement.

Notre attention se portera sur ce qui informe, ce qui crée des ponts, ouvre sur les autres communautés et d'autres réseaux.

Et, tout d'abord en s'intéressant à des activités auxquelles les personnes interrogées ne sont pas obligées de participer.

En comparant l'importance de cette participation dans les ZUS et dans les autres territoires des unités urbaines, on constate que les personnes habitant l'espace urbain en dehors des ZUS sont en moyenne plus nombreuses à pratiquer des activités que les habitants des ZUS et ce pour toutes les activités - certains écarts pouvant approcher une vingtaine de points.

Le classement des activités par ordre décroissant place en tête la télévision, puis l'écoute de la musique et la lecture, qu'il s'agisse de la population habitant en ZUS ou du reste de la population citadine. Mais alors que les écarts sont inexistantes pour la télévision et faibles pour la musique, ils sont très importants pour la lecture (18,8 points d'écart) (tableau 1).

Les autres écarts les plus importants concernent : « Faire des voyages, du tourisme », « Visiter une exposition ou aller dans un musée, un monument historique... », « Aller au spectacle (théâtre, concert, danse, cirque...) ».

Le jardinage est, lui aussi, largement moins représenté en ZUS que dans le reste des unités urbaines (19 points d'écart). Les formes d'habitat (prévalence de l'habitat collectif en ZUS au détriment de maisons individuelles avec jardin) expliquent vraisemblablement cet écart. Il ressort de l'examen général de ces chiffres

que les activités de loisir pratiquées en ZUS sont structurellement hiérarchisées de manière assez proche du reste des agglomérations. C'est en volume que la différence se fait, puisqu'elles témoignent d'un taux de pratique systématiquement plus faible, y compris pour des activités socialement et culturellement peu marquées (comme le sport, avec 10 points d'écarts). Les activités à fort bagage culturel (dont il ne faut pas négliger le coût financier) présentent les écarts les plus importants.

Bien qu'en ZUS la proportion des téléspectateurs soit presque identique à celle des autres territoires, la « dépendance » à la télévision y est plus souvent déclarée (tableau 2) : plus de 50 % des habitants des ZUS disent qu'ils auraient sûrement du mal à se passer de la télévision et 13 % probablement ; ces proportions sont hors ZUS, respectivement 36 % et 22 %. Ces écarts sont à manier avec précaution, la question portant sur une disposition personnelle socialement et culturellement « connotée ». La dépendance dont il est fait état n'est pas séparable du jugement qu'elle suscite ; elle peut donc, dans certains milieux, être minorée.

Participation à la vie publique

L'activité pratiquée peut être un élément d'information par lui-même ; ce peut être aussi un moyen d'être renseigné sur la participation à la vie locale et aux relations qui se nouent à partir de cette médiation. C'est pourquoi le questionnaire prévoyait une question sur la participation à la vie associative en lien avec l'activité mentionnée (tableau 3).

On constate une faiblesse globale de la participation à des associations en lien avec l'acti-

Tableau 2 *Degré d'attachement à la télévision*

Est-ce que vous auriez du mal à vous passer de regarder la télévision ; est-ce que ça vous manquerait si vous ne le faisiez plus ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)	Total (en %)
Oui, c'est sûr	36,3	51,9	37,9
Oui, probablement	22,4	12,7	21,4
Non	41,3	35,4	40,7

Source : INSEE - Enquête Identité - Histoire de vie - 2003

Champ : Ensemble des Unités urbaines de France métropolitaine.

Tableau 3 *Implication dans la vie associative*

Faites-vous partie d'une association en relation avec cette activité ou pratiquez-vous cette activité bénévole dans le cadre d'une association ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)	Total (en %)
Oui, en tant que responsable	4,1	3,7	4,0
Oui, en tant que simple adhérent(e)	12,4	10,7	12,2
Oui, sans précision	1,8	0,2	1,6
Non	80,2	82,0	80,4
Sans objet	1,5	3,5	1,7

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- ➔ 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 4 *Motifs de l'engagement*

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous adhéré à cette association ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)	Total (en %)
Pour rencontrer des personnes qui vous ressemblent ou qui ont les mêmes goûts que vous	6,0	4,1	5,8
Pour pratiquer une activité	9,1	7,9	8,9
Pour avoir accès à des renseignements ou des services	1,2	0,8	1,2
Pour défendre une cause, être utile	1,8	2,5	1,9
Pour faire respecter vos droits	0,4	0,1	0,4
Autre	0,8	1,3	0,9

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003

Tableau 5 *Qui transmet le goût pour une activité ?*

Considérez-vous que le goût pour cette activité vous a été transmis par une personne en particulier ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)	Total (en %)
Oui	38,1	37,2	38,0
Non	61,3	61,6	61,4
Sans objet	0,6	1,3	0,7
Qui vous l'a transmis ?			
Votre père	36,7	28,3	35,8
Votre mère	23,8	30,5	24,5
Un autre membre de votre famille	17,5	22,0	18,0
Votre conjoint(e) ou un membre de sa famille	6,1	3,3	5,8
Un(e) collègue, un(e) ami(e)	8,1	8,1	8,1
Un enseignant	3,3	4,6	3,4
Une autre personne	4,5	3,4	4,4

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003.

Tableau 6 *Associations et engagement militant*

Faites-vous partie d'une association à but humanitaire, ou de défense de l'environnement ou d'une autre association de défense d'intérêts, etc ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui, en tant que responsable	3	2
Oui, en tant que simple adhérent(e)	8	5
Non	89	93

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003.

tivité pratiquée puisque moins de 17 % des interrogés déclarent faire partie, à un titre ou un autre, d'une association. On observe peu d'écart dans les réponses à cette question entre les personnes habitant en ZUS et celles des autres territoires urbains : ceux qui ne participent à aucune association se retrouvent dans des proportions très voisines en ZUS (82 %) et hors ZUS (80 %). Les personnes qui se déclarent responsables d'association ou d'activité bénévole apparaissent dans la même proportion (4 %), tandis que les adhérents atteignent respectivement 12 % hors ZUS et 11 % en ZUS.

Les raisons d'adhérer à ces associations présentent également peu d'écarts (tableau 4). On notera cependant la très légère supériorité des réponses militantes en ZUS où 2,7 % des personnes déclarent adhérer à une association pour défendre une cause et être utile contre 1,8 % dans les autres territoires ; là encore, les proportions observées sont très faibles. La transmission par un tiers du goût pour l'activité pratiquée à titre de loisir est de même

niveau dans les deux types de territoire : moins de 40 % estiment que le goût pour l'activité a été transmis par une personne en particulier (tableau 5). Mais les « passeurs » sont plus souvent les mères en ZUS (30,5 %) que dans les autres territoires (24 %), où les pères (37 %) ont plus souvent transmis le goût de l'activité déclarée qu'ils ne l'ont fait en ZUS (28 %).

En ZUS comme en dehors, quand il y a transmission, celle-ci est principalement le fait d'un membre de la famille, les conjoints et les pères jouant un rôle plus important hors ZUS que chez les habitants des ZUS. Cet aspect de la transmission, qui mériterait des investigations plus approfondies, est sans doute lié à la nature des activités considérées et doit varier selon le sexe du répondant.

La participation à des réseaux ouverts ou plus largement à la vie publique peut également s'opérer par l'intermédiaire d'associations, à partir de mobiles très divers. La participation à une association à but humanitaire ou de défense de l'environnement ou à une autre association de défense d'intérêts en sont des exemples. On

La présence des structures participatives comme les comités de quartier ou les amicales de locataires est plus fréquemment citée en ZUS que dans le reste de leur unité urbaine...

... mais cette forte présence est atténuée par une faible participation des habitants des ZUS aux débats publics locaux et municipaux.

L'enquête "Vie de quartier"

Son objet est l'exploration de plusieurs thèmes autour des conditions de vie dans les quartiers et les relations des habitants aux institutions et acteurs locaux.

Cette enquête statistique permet de comparer les différents types de quartiers entre eux, et au sein des quartiers, les positions des différentes catégories de population.

Plus de 10 000 ménages ont été interrogés en avril 2001. Le tirage de l'échantillon prévoyait une représentation plus importante des unités urbaines de plus de 50 000 habitants et, au sein de ces dernières, des quartiers les plus modestes ou les plus aisés. Si les ménages habitant dans une unité urbaine comprenant au moins une ZUS représentent 54 % de l'effectif pondéré de l'enquête, ils participent en fait pour les trois quarts des ménages effectivement enquêtés. Ces zones sont couvertes plus en détail et l'on compte près de 1 000 ménages habitant en ZUS dans les ménages répondants.

Au sein du ménage, l'objectif est de mettre un accent particulier sur la connaissance des jeunes en insertion sociale. Ainsi un adulte et un jeune de 15 à 24 ans sont interrogés, lorsque cela est possible, de manière à obtenir un échantillon de population jeune de taille significative autorisant des études approfondies

Les thèmes abordés sont :

- l'existence et l'usage des services publics ;
- le lien social et la démocratie locale ;
- quartiers lieux de vie, quartiers d'ortoirs ;
- l'effet quartier ;
- l'identification du quartier.

Tableau 7 *Connaissance des activités municipales*

Dans votre quartier, y-a-t-il des réunions municipales (hors réunions du conseil municipal) ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	30,6	31,1
Non	41,9	39,3
Ne sait pas	27,4	29,6
Total	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, Unités urbaines comportant une ZUS.

Sources : INSEE – Enquête « Vie de Quartier » 2001

Tableau 8 *Les autres réunions d'intérêt public*

Dans votre quartier, y-a-t-il d'autres réunions ou débats d'intérêt public ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	13,2	15,3
Non	67,7	60,7
Ne sait pas	19,1	24,0
Total	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, Unités urbaines comportant une ZUS.

Sources : INSEE – Enquête « Vie de Quartier » 2001

note (tableau 6) qu'elle est d'une manière générale faiblement déclarée (moins de 11 % hors ZUS).

En ce domaine, il semblerait que les habitants des ZUS soient deux fois moins nombreux à s'engager que les habitants des autres territoires ; aussi bien comme responsable que comme simple adhérent.

Participation à la vie politique locale

Les résultats précédents peuvent être rapprochés des renseignements fournis par l'enquête « Vie de quartier ».

Selon les déclarations des personnes interrogées, les possibilités de participation à la vie

locale et politique sont plus nombreuses en ZUS que dans le reste de leur agglomération. C'est le cas au moins pour les réunions municipales et les débats d'intérêt public (tableaux 7 et 8) qui semblent à peu près aussi nombreux, pour une même agglomération, en ZUS qu'en dehors. Mais la proportion de personnes n'en n'ayant pas connaissance est légèrement supérieure dans les ZUS (5 points d'écart pour les débats d'intérêt public).

En revanche (tableaux 9 et 10), en ce qui concerne la présence de structures participatives liées à l'habitat (comités de quartiers, amicales de locataires) on note un taux de réponse nettement plus fort en ZUS : 10 points d'écart

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- ➔ 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 9 Les comités de quartier

Dans votre quartier, y-a-t-il un comité ou un conseil de quartier ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	23,7	33,1
Non	46,9	35,7
Ne sait pas	29,5	31,2
Total	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, Unités urbaines comportant une ZUS.

Sources : INSEE – Enquête « Vie de Quartier » 2001

Tableau 10 Les amicales de locataires

Dans votre quartier, y-a-t-il une amicale de locataires ou de résidents (de votre immeuble ou votre résidence, hors syndicat de copropriété) ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	14,7	31,5
Non	72,2	53,5
Ne sait pas	13,1	15,0
Total	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, Unités urbaines comportant une ZUS.

Sources : INSEE – Enquête « Vie de Quartier » 2001

Tableau 11 Les amicales de locataires

Avez-vous déjà assisté à au moins une de ces réunions au cours des 12 derniers mois ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	20,2	14,9
Non	79,8	85,1
Total	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, Unités urbaines comportant une ZUS.

Sources : INSEE – Enquête « Vie de Quartier » 2001

Tableau 12 La participation électorale

En tant qu'électeur, êtes-vous inscrit sur une liste électorale française ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	79,9	62,1
Non	13,8	19,8
Sans objet (étranger, etc.)	6,3	18,1
Total	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, Unités urbaines comportant une ZUS.

Sources : INSEE – Enquête « Vie de Quartier » 2001

pour la présence d'un comité ou conseil de quartier, et plus de 15 points d'écart pour les amicales de locataires ou de résidents. Paradoxalement, si les possibilités de contribution à la vie publique semblent plus nombreuses en ZUS, elles ne donnent pas lieu à une plus grande participation, bien au contraire (tableau 11). En ZUS, 15 % des personnes interrogées ont déclaré avoir participé à une des réunions proposées au cours des 12 derniers mois. Elles sont 20 % dans les autres territoires. Les quelques données qui précèdent donnent à voir une singularité des territoires en ZUS du point de vue des formes institutionnalisées d'implication dans la vie collective locale : la plus forte présence d'instances participatives liées à l'habitat, mais une plus faible participation effective aux débats publics locaux et municipaux.

La cause de cette singularité reste à définir. Il peut s'agir d'un « effet de lieu » : l'enclavement, le type d'habitat, les statuts d'occupation majoritaires expliqueraient alors ce phénomène, associant surreprésentation et sous investissement des instances locales de représentation. Une autre hypothèse serait que cette singularité témoigne du décalage entre une offre institutionnelle de participation stimulée par la politique de la ville et des conduites de défection ou d'abstention caractéristiques des populations en difficulté, économiquement dominées ou socialement marginalisées.

18 %
des habitants
des ZUS
interrogés
ne peuvent voter
du fait de leur
nationalité.
Ils sont 6 %
dans les zones
urbaines
de référence.

30 % des habitants des ZUS se sentent proches d'un parti politique contre 40 % dans les autres territoires.

Participation électorale et à la vie politique

Cette plus faible participation à la vie publique et politique, dans les ZUS, n'est d'ailleurs pas seulement locale, elle se retrouve dans la participation électorale (tableau 12).

On notera tout d'abord que 18 % des habitants de ZUS interrogés lors de l'enquête ne peuvent voter, essentiellement du fait de leur nationalité. Ils sont 6 % dans le reste de leur agglomération.

On note aussi que l'inscription électorale des personnes en droit de le faire y est plus faible : presque 20 % de personnes se déclarant non-inscrites.

Au total l'écart du pourcentage d'inscrits parmi la population majeure, entre les ZUS et le reste de leur agglomération, avoisine les 20 points.

On observe aussi, parmi les inscrits, une participation électorale plus faible aux scrutins électoraux. C'est le cas au moins pour les élections municipales de mars 2001 : presque 10 points d'écart (tableau 13).

Ces résultats sont cohérents avec des observations collectées dans une étude commandée par la Délégation interministérielle à la ville et qui porte sur les comportements électoraux dans les ZUS lors des élections présidentielles de 2002, étude effectuée à partir de bureaux de vote situés dans 200 ZUS⁷. Le rapprochement est évidemment à manier avec les plus gran-

des précautions, car le mode de scrutin et les méthodes d'enquête diffèrent (tableau 14).

On retiendra cependant que les écarts vont dans le même sens. Mais les variations d'une ZUS à l'autre sont très importantes. C'est ainsi que la Fontaine aux Loups, ZUS de Chalon-sur-Saône est la plus abstentionniste des 200 ZUS observées aux premier (64,9 % d'abstentions) et second tours (48,2 %) et que la ZUS de Limoges (Val de l'Aurence) est la moins abstentionniste aux deux tours (22,7 % et 16,0 %).

L'enquête « Identité - Histoire de vie », réalisée en 2003, confirme le moindre intérêt des habitants des ZUS pour la vie politique organisée par les partis (ils sont 30 % à se sentir proches d'un parti politique contre 40 % dans les autres territoires) (tableau 15).

L'écart entre les personnes habitant en ZUS et celles qui habitent les autres territoires est cependant moins important lorsqu'il s'agit d'autres mouvements ou causes politiques. Ces derniers attirent cependant moins que les partis politiques (tableau 16).

L'engagement militant dans un parti, très faible sur le plan statistique, est très peu différent selon que l'on habite dans la partie en ZUS ou hors ZUS des agglomérations (tableau 17).

⁷ - Christine Fauwelle-Aymar, Abel François, Patricia Vornetti, *Les comportements électoraux dans les ZUS aux présidentielles de 2002*, doc. Polycopié 45 pages, DIV, septembre 2004

Tableau 13 *La participation aux scrutins*

Avez-vous voté aux dernières élections de mars 2001 ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	76,7	67,8
Non	23,1	31,7
Ne sait pas	0,1	0,1
Refus	0,1	0,4
Total	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, Unités urbaines comportant une ZUS

Sources : INSEE - Enquête « Vie de Quartier » 2001

Tableau 14 *Abstentions et votes blancs ou nuls aux présidentielles de 2002*

	1 ^{er} tour (en %)		2 ^e tour (en %)		Écart ZUS-France (en %)	
	France	ZUS	France	ZUS	1 ^{er} tour	2 ^e tour
Abstentions en % des inscrits	28,4	36,0	20,3	26,2	7,6	5,9
Blancs et nuls en % des votes	3,4	3,0	5,4	4,4	-1,2	-0,6

Sources : Enquête dans les bureaux de vote de 200 ZUS

Tableau 15 *Proximité avec un parti politique*

Sans me préciser lequel, y-a-t-il un parti politique dont vous vous sentez proche ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	40	30
Non	55	64
Ne sait pas	3	4
Ne veut pas répondre	2	2

Source: Enquête "Identité - Histoire de vie", INSEE, 2003

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- ➔ 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 16 *Proximité avec un mouvement ou une cause*

Indépendamment d'un parti, vous sentez vous proche d'un mouvement ou d'une cause politique ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	18	15
Non	80	84
Ne sait pas ou préfère ne pas répondre	2	1

Source : Enquête "Identité - Histoire de vie", INSEE, 2003

Tableau 17 *Engagement militant*

	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Avez-vous, au cours de votre vie, même pendant une période réduite milité dans un parti politique ?		
Oui, aujourd'hui encore	2	2
Oui, autrefois	6	5
Non, jamais	91	92
Ne veut pas répondre et sans objet	1	1
Avez-vous, au cours de votre vie, même pendant une période réduite, milité dans un autre groupe ou mouvement ?		
Oui, aujourd'hui encore	2,4	1,9
Oui, autrefois	6,4	4,2
Non, jamais	90,4	92,8
Ne veut pas répondre et ne sait pas	0,8	1,1
Avez-vous, au cours de votre vie, même pendant une période réduite, milité dans un syndicat ?		
Oui, aujourd'hui encore	4,1	4,7
Oui, autrefois	9,9	7,8
Non, jamais	85,3	86,3
Ne veut pas répondre et ne sait pas	0,7	1,2
Avez-vous, déjà été candidat à une élection politique locale (municipale, cantonale, régionale) ou nationale ?		
Oui, il y a moins de cinq ans	1,3	1,0
Oui, il y a plus de cinq ans	2,4	0,1
Non, jamais	96,2	98,3
Ne veut pas répondre	0,1	0,6

Source : Enquête "Identité - Histoire de vie", INSEE, 2003

L'ensemble de ces observations mériterait des investigations approfondies, mais il ressort d'ores et déjà à la fois des éléments de convergence et des éléments de spécificité entre les ZUS et le reste de leur agglomération.

En matière d'implication dans les organisations politiques, l'écart entre les ZUS et le reste de leur agglomération est peu significatif. Il n'en va pas de même avec la mobilisation des habitants, tant au niveau des scrutins électoraux que dans les instances de participation à la vie publique locale (ces dernières sont cependant davantage signalées en ZUS). Le fait que les étrangers soient exclus des scrutins électoraux, y compris locaux, participe à cette sous représentation politique qui n'est apparemment pas compensée par l'offre participative locale. L'affiliation à des réseaux ouverts (*bridging*) s'avère trop limitée pour constituer, en l'état actuel, une ressource significative mobilisable.

Pratique et appartenance religieuse

Parmi les éléments qui participent au lien social, la religion est représentée comme ciment privilégié par des auteurs anglo-saxons qui n'ont pas à ce sujet les réticences qui se rencontrent en France. La tradition statistique française répugne à poser des questions sur l'appartenance religieuse et de telles questions ne peuvent être posées dans des enquêtes à caractère obligatoire. Ainsi, dans l'enquête « Identité - Histoire de vie », les personnes interrogées ont eu à répondre seulement sur leur pratique ou sur leur croyance en général mais aucune question n'a été posée sur une appartenance précise.

18 % des personnes interrogées dans les ZUS déclarent une pratique religieuse régulière contre 13 % dans les autres territoires de l'unité urbaine. La pratique occasionnelle et le simple sentiment d'appartenance sont en revanche à peu près équivalents (56 % dans les deux cas). La proportion de personnes ne déclarant ni pratique, ni appartenance religieuse est un tout

15 %
des habitants
des ZUS entre
18 et 65 ans
qui n'ont pas
le français comme
langue d'origine
ressentent
de la gêne
à le parler.

35 %
des habitants
des ZUS utilisent
souvent
leur langue
d'origine
pour parler
avec leur
entourage,
ils ne sont que
22 % hors ZUS.

Tableau 18 *Le rapport à la religion*

Aujourd'hui, diriez vous que par rapport à la religion, vous avez :	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Une pratique religieuse régulière	13	18
Une pratique religieuse occasionnelle	19	18
Pas de pratique mais un sentiment d'appartenance	37	38
Ni pratique, ni sentiment d'appartenance	24	18
Un rejet de la religion	5	5
Préfère ne pas répondre	2	3
Total	100	100

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003
Champ : Ensemble des Unités urbaines comportant une ZUS.

Tableau 19 *La proximité avec des croyances*

Indépendamment d'une religion vous sentez vous proche d'un mouvement spirituel ou d'une autre forme de croyance ?	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)
Oui	9	5
Non	88	92
Non réponse	3	3
Total	100	100

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003
Champ : Ensemble des Unités urbaines comportant une ZUS.

petit peu plus faible en ZUS que dans le reste de leur unité urbaine (tableau 18).

La proximité avec d'autres croyances ou mouvements spirituels est peu déclarée, que ce soit en ZUS ou dans le reste de leur agglomération (tableau 19). Il semblerait que cette proximité possible soit moins fréquente en ZUS (on touche ici la limite de la significativité des chiffres).

Langues d'origine et pratique du français

On sait que les difficultés de maîtrise de la langue commune peuvent constituer un obstacle à l'accès aux ressources cognitives et culturelles susceptibles d'élargir le champ de l'insertion sociale et professionnelle des individus. Elles limitent également l'accès aux réseaux institutionnalisés, essentiels à la socialisation dans les sociétés post-industrielles.

C'est pourquoi la connaissance du niveau de pratique du français dans un quartier peut compléter le tableau qui vient d'être très rapidement brossé sur la sociabilité et la participa-

tion à la vie publique et politique dans les ZUS. Pour les personnes dont la langue d'origine n'est pas uniquement le français, le sentiment de maîtrise et le rapport à cette langue est très variable : une grande majorité estime n'avoir aucun problème et aucune gêne. Toutefois, la part de personnes ayant des difficultés et de la gêne à parler français n'est pas négligeable : 15 % des habitants des ZUS entre 18 ans et 65 ans n'ayant pas le français comme langue d'origine disent ressentir de la gêne à le parler (soit environ 4 % des habitants des ZUS entre 18 ans et 65 ans) (tableau 20).

A contrario, la maîtrise d'une autre langue que le français peut constituer un élément de capital social significatif, soit parce qu'elle permet de donner de la consistance aux relations communautaires (*bonding*), soit parce qu'elle permet d'élargir les références culturelles et identitaires du sujet, soit encore, lorsqu'il s'agit d'une langue étrangère, parce qu'elle constitue une ressource monnayable sur un marché de l'emploi touché par la mondialisation des échanges.

Tableau 20 *L'aisance dans la pratique du français*

Pratique du français pour les personnes dont ce n'est pas la langue d'origine	France métropolitaine (en %)	ZUS de métropole (en %)
Je ne parle pas bien le français mais ça ne me gêne pas de devoir le parler	11	11
Je ne parle pas bien le français et ça me gêne de devoir le parler	7	15
Je parle assez bien le français mais ça me gêne pas de devoir le parler	3	1
Je parle assez bien le français et ça ne me gêne pas de devoir le parler	79	72

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003
Champ : Personnes de 18 à 65 ans de France métropolitaine dont la langue d'origine n'est pas le français.
Échantillon de 1 479 personnes dont 233 résidant en ZUS.

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- ➔ 5 La vie sociale
- 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Les langues dans l'enquête "Identité - Histoire de vie"

L'enquête "Identité - Histoire de vie" pose un ensemble de questions sur les langues habituellement parlées par les enquêtés avec leurs parents, avec leurs enfants, leur conjoint, leur voisinage...

L'enquête s'intéresse également à la pratique du français lorsque cette langue n'est pas la langue d'origine. Les résultats produits apportent ainsi des éléments intéressants pour développer une approche positive de la pratique des langues.

En France métropolitaine, 14 % des habitants n'ont pas le français comme langue d'origine. Cette proportion s'élève à environ 27 % dans les Zones urbaines sensibles (qui sont repérées de façon globale dans les résultats de l'enquête).

Tableau 21 *La langue des ascendants*

Quelle langue parlaient d'habitude vos parents quand vous étiez enfant (vers l'âge de 5 ans) ?	France métropolitaine (en %)	ZUS de métropole (en %)
Le français uniquement	75	55
Une seule langue, autre que le français	13	25
Le français et une autre langue	11	18
Deux autres langues que le français	1	2

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003

Champ : Personnes de 18 à 65 ans de France métropolitaine.

Échantillon de 8 403 individus dont 720 résidant en ZUS.

Tableau 22 *Pratique de la langue d'origine avec le voisinage*

Utilisation de la langue d'origine (autre que le français) pour parler à des personnes de son voisinage	France métropolitaine (en %)	ZUS de métropole (en %)
Souvent	15	35
Parfois	20	25
Rarement ou jamais	60	38
Sans objet	5	2

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003

Champ : Personnes de 18 à 65 ans de France métropolitaine dont la langue d'origine n'est pas uniquement le français.

Échantillon de 2 548 personnes dont 375 résidant en ZUS.

Tableau 23 *Pratique de la langue d'origine avec le conjoint*

Utilisation de la langue d'origine (autre que le français) pour parler à son conjoint	France métropolitaine (en %)	ZUS de métropole (en %)
Souvent	32	54
Parfois	12	21
Rarement ou jamais	53	24
Sans objet	4	1

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003

Champ : Personnes de 18 à 65 ans de France métropolitaine dont la langue d'origine n'est pas uniquement le français et ayant un conjoint.

Échantillon de 1 838 personnes dont 236 résidant en ZUS.

La taille de l'échantillon de l'enquête ne permet pas d'établir une comparaison langue par langue, hormis celles à grand nombre de locuteurs. Si l'arabe demeure le plus parlé « lorsque les parents ne parlaient pas français » (40 % dans le cas des ZUS), la palette des différentes langues d'origine est très variée, y compris pour celles du territoire français (du créole légèrement surreprésenté en ZUS, aux langues régionales métropolitaines un peu moins représentées). L'utilisation de sa langue d'origine comporte une réelle dimension de sociabilité : elle peut être utilisée pour parler avec ses voisins, avec son conjoint, avec les membres de sa famille et fait ainsi le lien avec l'entourage (tableaux 21 à 23).

En ZUS, 35 % des habitants utilisent souvent leur langue d'origine, autre que le français, pour parler avec leur entourage, ils ne sont que 15 % sur les autres territoires (tableau 22).

Pour parler à son conjoint, 54 % des personnes interrogées habitant les ZUS utilisent souvent leur langue d'origine, tandis que dans les autres territoires cette proportion est de 32 % (tableau 23).

Parmi les habitants des ZUS dont la langue d'origine est autre que le français, 58 % la parlent avec les autres membres de leur famille vivant en France. Cette proportion est de 35 % hors des zones urbaines sensibles.

Lecture : Pour 75 % des personnes entre 18 et 65 ans, leurs parents parlaient uniquement le français pendant leur enfance. Cette proportion est plus faible pour les habitants des ZUS : seuls 55 % parlaient uniquement le français avec leurs parents.

58 % des habitants des ZUS, dont le français n'est pas la langue maternelle, parlent leur langue d'origine en famille, ils sont 39 % à le faire hors ZUS.

Parmi les personnes qui, enfants, parlaient une autre langue que le français avec leurs parents, un certain nombre la transmettent à leurs propres enfants en l'utilisant « parfois ou souvent » avec eux (tableau 25). Ce phénomène est plus fort en ZUS (42 % déclarent utiliser souvent cette langue contre 22 % dans l'ensemble des unités urbaines). On ne peut toutefois déterminer si cette prévalence de l'usage de la langue d'origine en ZUS témoigne également

d'une mauvaise maîtrise du français, ou si elle lui est relativement indépendante.

La transmission de sa langue d'origine à ses enfants est donc importante : plus d'un cinquième de la population résidant en France ayant une langue d'origine différente du français et ayant des enfants l'utilisent pour parler à leurs enfants. Cette transmission laisse entrevoir la dimension culturelle attachée à la langue d'origine.

Tableau 24 *Pratique de la langue d'origine avec la famille*

Utilisation de la langue d'origine (autre que le français) pour parler aux autres membres de sa famille vivant en France	France métropolitaine (en %)	ZUS de métropole (en %)
Souvent	35	58
Parfois	24	26
Rarement ou jamais	34	12
Sans objet (n'a pas de famille en France)	7	4

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003

Champ : Personnes de 18 à 65 ans de France métropolitaine dont la langue d'origine n'est pas uniquement le français. Échantillon de 2 548 personnes dont 375 résidant en ZUS.

Tableau 25 *Pratique de la langue d'origine avec les enfants*

Utilisation de la langue d'origine (autre que le français) pour parler à ses enfants	France métropolitaine (en %)	ZUS de métropole (en %)
Souvent	22	42
Parfois	17	21
Rarement ou jamais	58	34
Sans objet	4	3

Source : Enquête « Identité - Histoire de vie », INSEE, 2003

Champ : Personnes de 18 à 65 ans de France métropolitaine dont la langue d'origine n'est pas uniquement le français et ayant des enfants vivant en France.

Échantillon de 2 401 personnes dont 288 résidant en ZUS.

Lecture : 22 % des personnes ayant une autre langue d'origine que le français utilisent souvent cette langue pour parler avec leurs enfants.

6. Les nuisances

et les risques environnementaux

1. Les nuisances
2. L'exposition aux risques environnementaux



Les nuisances et les risques environnementaux

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- ➔ 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Les ZUS se caractérisent globalement par un niveau de gêne due au bruit et en particulier aux bruits de voisinage, supérieur aux autres territoires urbains.

45 % des ZUS sont classées en « Points noirs du bruit », c'est-à-dire exposées aux bruits de la circulation ou du trafic ferroviaire.

Près de 42 % des communes ayant une ZUS sont exposées au risque industriel contre 21 % pour les autres.

La notion de risques technologiques était peu présente dans les années 60/70.

La construction des grands ensembles a été inspirée, entre autres, par les principes hygiénistes repris dans la Charte d'Athènes : garantir l'air, la lumière et la verdure, dans un contexte où l'habitat populaire comportait une part importante de logements mal dotés de ce point de vue (mal exposés, sombres, sans espaces de récréation...).

Cet objectif est perceptible dans de nombreux sites, mais il a souvent été trahi par des interventions externes, non coordonnées ou ultérieures, en particulier la réalisation d'infrastructures routières importantes. La notion de risques technologiques était peu présente dans les

années 60-70, et si le zonage fonctionnel habitat/activité a été souvent caricatural dans certaines ZUP, la proximité d'établissements industriels ainsi que les risques potentiels induits ont été le plus souvent ignorés.

Cependant, les ZUS ne se réduisent pas aux grands ensembles, et, par ailleurs, les standards de qualité environnementale ont évolué, donnant pour acquis ce qui, il y a trente ou quarante ans, restait à conquérir.

C'est la raison pour laquelle l'examen de la situation des ZUS au regard des questions d'environnement demeure pertinente.

Les nuisances (bruit, pollution...) et l'exposition aux risques environnementaux (naturels ou technologiques) constituent des éléments non négligeables de différenciation des espaces habités et de marquage social dans l'espace urbain.

Les nuisances

Comment sont perçues les nuisances ou les problèmes environnementaux dans les ZUS, ou, plus exactement, quelles sont les spécificités des ZUS à cet égard ?

Des éléments de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'INSEE permettent d'avoir un premier aperçu des réponses.

Tableau 1 *Les préoccupations des habitants*

« Quels problèmes* dans votre quartier ou votre commune vous préoccupent le plus ? »	Individus habitants dans une ZUS (%)	Individus hors ZUS des communes ayant une ZUS (%)	Individus hors communes avec ZUS des unités urbaines ayant au moins une ZUS (%)	Individus des unités urbaines n'ayant pas de ZUS (%)
Le bruit	27	22	19	13
Le manque de sécurité	38	22	17	11
Le manque de commerce ou d'équipement	10	10	13	12
La pollution	13	16	17	10
Les transports en commun (inadaptés ou dangereux)	6	8	11	14
Pas de problème	30	37	37	47

* Jusqu'à deux réponses possibles, le pourcentage correspond à la proportion d'individus de 15 ans et plus qui ont cité le problème

Champ : Individus de 15 ans et plus habitant une unité urbaine

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001

La gêne liée aux bruits de voisinage est plus signalée en ZUS.

Tableau 2 La gêne due à des bruits liés à la circulation

Gêne due aux bruits de circulation, du chemin de fer ou d'un aéroport	Ensemble des unités urbaines ayant une ZUS		
	Hors ZUS (%)	ZUS (%)	Total (%)
Souvent	13,8	14,4	13,8
De temps en temps	15,1	17,9	15,4
Rarement	12,9	13,0	12,9
Jamais	58,3	54,7	57,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier » avril-juin 2001

Tableau 3 La gêne due aux bruits de voisinage

Gêne due aux bruits de voisins ou d'autres personnes du voisinage	Ensemble des unités urbaines ayant une ZUS		
	Hors ZUS (%)	ZUS (%)	Total (%)
Souvent	10,6	24,2	12,4
De temps en temps	16,4	24,0	17,4
Rarement	15,1	15,9	15,2
Jamais	57,9	35,8	55,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier » avril-juin 2001

On note tout d'abord que, quelle que soit la zone de résidence, aucun item ne rencontre un écho de la part de plus de la moitié de la population. La réponse « pas de problème » est toujours la plus fréquente, sauf dans le cas des ZUS où le manque de sécurité devance ce type de réponse (tableau 1). Tout se passe comme si les problèmes liés au cadre de vie étaient aujourd'hui atténués ou relativisés par rapport à d'autres questions jugées plus importantes. Par ailleurs, si, à partir de la liste proposée, le manque de sécurité intervient en premier lieu parmi les points qui préoccupent les habitants des ZUS (ainsi que ceux des communes ayant une ZUS, mais en moindre proportion), on note que le bruit arrive en deuxième position, plus fréquemment en ZUS qu'en dehors et plus fréquemment dans les communes ayant une ZUS que dans les autres.

De quels types de bruit s'agit-il ?

Il s'agit d'une part des bruits extérieurs liés à la circulation, et plus largement aux transports (y compris ferroviaires ou aériens) et d'autre part les bruits de voisinage.

Concernant les bruits de circulation, la gêne ressentie n'apparaît pas beaucoup plus élevée en ZUS qu'ailleurs. Ce constat doit être manié avec précaution : il masque des situations très contrastées de surexposition et de sous-exposition, avec des sentiments de gêne eux aussi contrastés. On note toutefois que, pour des unités urbaines de même taille, ainsi que pour des types d'habitat identiques, les habitants des ZUS déclarent en moyenne un peu plus souvent que les autres être gênés par ce type de bruit (tableau 2).

C'est surtout pour les bruits de voisinage que la différence est la plus forte. Si dans la partie hors ZUS des unités urbaines, la gêne liée aux bruits de voisinage est moins fréquemment citée que celle liée aux bruits de circulation, elle est bien plus signalée quand le répondant habite en ZUS (tableau 3).

Les opérations de réhabilitation entreprises depuis une quinzaine d'années dans les quartiers de la politique de la ville ont privilégié l'isolation acoustique extérieure dans les sites les plus exposés aux bruits de la circulation. Ceci peut expliquer la prévalence, aujourd'hui, de la gêne liée aux bruits de voisinage.

L'appréciation du bruit procède cependant de deux éléments : le niveau des émissions sonores perçues et le contexte de réception. Or, on le sait depuis longtemps¹, ce dernier dépend des représentations plus générales que chacun se fait de l'acceptable et de l'inacceptable, de ce qui est naturel et de ce qui est exagéré. Le tout selon l'heure de la journée et l'activité que l'on pratique, mais aussi selon l'image que l'on a de son parcours résidentiel...

La surreprésentation de la gêne liée aux bruits de voisinage en témoigne : il ne faudrait ni minimiser la responsabilité du bâti ni, a contrario, la surévaluer, ni sous-estimer la part liée aux comportements ni la surestimer...

La gêne due aux commerces et aux passants, est moins signalée mais l'est malgré tout davantage en ZUS qu'en dehors (tableau 4). Il en va de même pour les autres bruits (tableau 5).

¹ Dominique Aubrée, *L'ordre et la mesure : la gêne liée au bruit dans l'habitat*, CSTB, 1989.

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- ➔ 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 4 *La gêne due aux bruits de proximité*

Gêne due aux bruits liés aux commerces, aux lieux de spectacles ou aux passants, bruit des alentours	Ensemble des unités urbaines ayant une ZUS		
	Hors ZUS (%)	ZUS (%)	Total (%)
Souvent	5,5	8,5	5,9
De temps en temps	7,2	12,8	7,9
Rarement	7,9	10,3	8,2
Jamais	79,4	68,4	78,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier » avril-juin 2001

Tableau 5 *La gêne due à d'autres bruits*

Gêne due à d'autres bruits	Ensemble des unités urbaines ayant une ZUS		
	Hors ZUS (%)	ZUS (%)	Total (%)
Souvent	5,0	9,8	5,6
De temps en temps	6,8	8,9	7,1
Rarement	6,3	7,1	6,4
Jamais	81,9	74,3	80,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier » avril-juin 2001

Tableau 6 *Les Points noirs du bruit (PNB)*

Région	Nombre des ZUS concernées par un PNB	Nombre des ZUS non concernées par un PNB répertorié	Total	Proportion de ZUS concernées par un PNB (%)
Alsace	7	12	19	37
Aquitaine	5	19	24	21
Auvergne	11	6	17	65
Basse-Normandie	8	4	12	67
Bourgogne	8	14	22	36
Bretagne	13	7	20	65
Centre	13	17	30	43
Champagne-Ardennes	16	15	31	52
Corse	1	4	5	20
Franche-Comté	9	14	23	39
Haute Normandie	14	11	25	56
Île de France	109	48	157	69
Languedoc-Roussillon	8	20	28	29
Limousin	3	0	3	100
Lorraine	10	28	38	26
Midi-Pyrénées	9	5	14	64
Nord-Pas-de-Calais	34	38	72	47
Pays de la Loire	12	17	29	41
Picardie	10	11	21	48
Poitou-Charentes	7	7	14	50
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	11	37	48	23
Rhône-Alpes	15	49	64	23
DOM	6	27	33	18
TOM	1	0	1	100
TOTAL	340	410	750	45

Source : ministère de l'Écologie et du développement durable (données issues d'enquêtes)

45 % des ZUS sont classées en « points noirs du bruit ».

Quelle qu'en soit l'origine, les ZUS se caractérisent globalement par un niveau de gêne supérieur aux autres territoires urbains pris dans leur ensemble. Cette gêne concerne plus spécifiquement les bruits de voisinage, faisant de ceux-ci un problème particulier par leur caracté-

rière saillant au regard des autres bruits et aux autres territoires urbains.

Les « Points noirs du bruit »

On peut examiner également l'exposition au bruit des zones urbaines sensibles à partir du

Il n'y a pas de lien de causalité entre vétusté du parc du logement en ZUS et la surexposition aux bruits.

recensement des zones de bruit critique et plus particulièrement des « Points noirs du bruit » établis en 2001 par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement et celui de l'Équipement du logement et des transports.

« *Un point noir du bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux est un bâtiment sensible, qui est en particulier localisé dans une zone de bruit critique engendrée par au moins une infrastructure de transport terrestre, des réseaux routier ou ferroviaire nationaux, et répondant à des critères acoustiques en l'absence d'intervention pour y remédier².* »

On note que près de la moitié (45 %) des ZUS sont concernées par un « Point noir du bruit », autrement dit qui disposent de bâtiments particulièrement exposés à des nuisances liés à la proximité de voies routières ou ferroviaires.

Il y a de fortes disparités : dans certaines régions, la totalité des ZUS est concernée (mais il s'agit de celles disposant d'un faible nombre de ZUS comme le Limousin ou Mayotte) tandis que dans d'autres, moins du quart est concerné (Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur...). Le cas de l'Île-de-France est à noter, car avec 69 %

des ZUS concernées (sur un total de 157 situées dans la région), la région représente une part importante des quartiers exposés au bruit.

Un premier examen semble indiquer que cette surexposition aux bruits de circulation n'est pas liée à l'ancienneté du parc (tableau 7).

La taille de l'unité urbaine semble plus significative, avec une surreprésentation de l'agglomération de Paris (tableau 8).

Des investigations plus fines devraient ultérieurement venir vérifier et compléter ce premier examen.

La pollution : une autre donnée essentielle

Là aussi, toujours sur une base déclarative, on peut s'appuyer sur l'enquête « Vie de quartier ». Si l'on note également des différences, celles-ci, contrairement à la gêne liée au bruit, sont faiblement marquées, de l'ordre de 2 points d'écart (tableau 9).

On note le même type de différence, que ce soit en intensité ou en fréquence (tableau 10).

² Circulaire du 12 juin 2001 sur la résorption des Points noirs du bruit des transports terrestres.

Tableau 7 Le parc des logements et les Points noirs du bruit (PNB)

	Logements situés dans une ZUS concernée par un PNB (%)	Logements situés dans une ZUS sans PNB signalé (%)	Total (%)
Logements construits avant 1915	42	58	100
Logements construits entre 1915 et 1948	56	44	100
Logements construits entre 1949 et 1967	53	47	100
Logements construits entre 1968 et 1974	55	45	100
Logements construits entre 1975 et 1981	52	48	100
Logements construits entre 1982 et 1989	58	42	100
Logements construits après 1989	53	47	100
Total	53	47	100

Sources : ministère de l'Écologie et du développement durable - 2004 (données issues d'enquêtes). INSEE recensement de la population 1999 - Exploitation DIV

Tableau 8 L'influence de la taille de l'unité urbaine

Taille de l'unité urbaine	ZUS concernée par un PNB		ZUS sans PNB signalé		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Unité urbaine de moins de 5000 habitants.	0	0,0	2	100,0	2	100,0
Unité urbaine de 5000 à 9999 habitants.	2	25,0	6	75,0	8	100,0
Unité urbaine de 10000 à 19999 habitants.	10	32,3	21	67,7	31	100,0
Unité urbaine de 20000 à 49999 habitants.	29	31,9	62	68,1	91	100,0
Unité urbaine de 50000 à 99999 habitants.	56	47,1	63	52,9	119	100,0
Unité urbaine de 100000 à 199999 habitants.	33	44,0	42	56,0	75	100,0
Unité urbaine de plus de 200000 habitants.	96	39,7	146	60,3	242	100,0
Agglomération de Paris	107	72,8	40	27,2	147	100,0
Total	333	46,6	382	53,4	715	100,0

Sources : ministère de l'Écologie et du développement durable - 2004 (données issues d'enquêtes). INSEE recensement de la population 1999 - Exploitation DIV

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- ➔ 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 9 *Quand la pollution et les odeurs extérieures...*

La pollution ou des odeurs peuvent-elles vous gêner pour ouvrir les fenêtres dans certaines pièces ?	Ensemble des unités urbaines ayant une ZUS		
	Hors ZUS (%)	ZUS (%)	Total (%)
Oui, dans toutes les pièces	10,7	12,4	11,0
Oui, dans certaines pièces	10,5	12,6	10,7
Oui, dans une pièce	3,2	2,6	3,1
Non	75,6	72,4	75,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier » avril-juin 2001

Tableau 10... *empêchent parfois d'ouvrir ses fenêtres*

Vous est-il difficile d'ouvrir les fenêtres ?	Ensemble des unités urbaines ayant une ZUS		
	Hors ZUS (%)	ZUS (%)	Total (%)
Sans objet	75,6	72,4	75,2
À tous les moments de la journée, tous les jours de la semaine	5,8	6,7	6,0
À tous les moments de la journée mais pas tous les jours	1,9	2,9	2,0
Seulement quelques heures par jour, tous les jours	4,7	5,6	4,8
Seulement certains heures par jour, et certains jours	12,0	12,5	12,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier » avril-juin 2001

Compte tenu des faibles écarts relevés et en raison du caractère déclaratif de l'information recueillie, il est difficile de statuer de manière fine sur la situation des ZUS à l'égard de la pollution. La légère surreprésentation constatée de la gêne occasionnée plaide toutefois pour des enquêtes locales qui permettraient de préciser davantage la nature, l'origine, l'intensité et la fréquence des problèmes ainsi que leur impact sur la santé publique. Une mise en regard des éléments présentés ici et de l'exposition aux risques industriels (voir *infra*) confirme cette nécessité.

Les espaces verts

À l'inverse de l'examen des nuisances, on peut essayer de repérer « positivement » l'agrément que présente l'environnement du quartier. Cet agrément peut être appréhendé à travers l'appréciation des services offerts, à travers le sentiment de sécurité éprouvé, à travers la quié-

tude ressentie ou au contraire la vitalité et l'animation perçues.

On peut l'apprécier également à travers la qualité environnementale comme la qualité de l'air ou la présence d'espaces verts. Ces deux exemples sont insuffisants à eux seuls pour rendre compte de la qualité environnementale de manière globale, mais en permettent déjà une première approche.

On peut reprendre ici une question de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (conduite par l'INSEE) sur la présence des espaces verts à proximité du domicile. Il en ressort que la différence entre les ZUS et les autres territoires urbains porte moins sur la présence ou l'absence d'espaces verts que sur leur nombre (tableau 11).

En effet, si dans les deux cas un peu plus de 80% des personnes interrogées déclarent la pré-

Seuls 36 % des habitants en ZUS ont une bonne opinion sur la présence d'espaces verts, contre 59 % hors ZUS.

Tableau 11 *La présence d'espaces verts*

Existe-t-il à moins de dix minutes de votre domicile un parc, un espace vert (même un square) ou une forêt dont l'accès est ouvert au public ? (estimation)	Ensemble des unités urbaines ayant une ZUS		
	Hors ZUS (%)	ZUS (%)	Total (%)
Oui, plusieurs	35,1	24,5	33,7
Oui, un	47,1	56,9	48,4
Non	17,3	17,5	17,3
Ne sait pas	0,6	1,1	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier » avril-juin 2001

41,6 %
des communes
ayant une ZUS
sont exposées
au risque
industriel,
contre 21,2 %
pour celles
sans ZUS.

sence d'au moins un espace vert à proximité de leur domicile, ils sont un peu plus nombreux hors ZUS à déclarer qu'il en existe plusieurs (35 % contre un peu moins de 25 % pour les habitants des ZUS) (cf. chap. « Prévention, sécurité »). En fait, on ignore si cette différence est liée effectivement à un moindre nombre d'espaces verts à proximité ou si les habitants des ZUS connaissent et pratiquent moins que les autres les espaces verts de leur agglomération.

Ces chiffres constituent par ailleurs des moyennes générales, et en ce domaine comme dans d'autres, les situations sont contrastées. Mais si l'on pousse l'observation plus loin et que l'on examine l'opinion qu'ont, sur les espaces verts

de leur quartier, les habitants des ZUS, on note alors une forte différence (tableau 12). Certes, il s'agit là de deux enquêtes différentes et les objets considérés ne sont pas tout à fait les mêmes (les espaces verts visés par l'enquête « Vie de quartier » sont plutôt des parcs ou des squares de tailles honorables, puisqu'ils peuvent justifier un déplacement, tandis que ceux visés par l'enquête logement incluent implicitement des espaces plus petits dont la fonction peut être simplement décorative ou paysagère). Mais cette nette différence d'appréciation témoigne, a minima, d'une perception différenciée de l'environnement, dans un cas, plutôt positive, dans l'autre, nettement dégradée.

Tableau 12 *La perception des espaces verts*

Opinion sur le quartier	ZUS	Urbain hors ZUS	Ensemble de la population
Bonne opinion sur la présence et qualité des espaces verts (%)	36	59	64

Source : INSEE, enquête Logement 2002.

L'exposition aux risques environnementaux

Il est difficile d'observer la situation des ZUS face aux risques environnementaux, qu'ils soient naturels, industriels et technologiques. Les listes, cartes ou atlas dressés sur le sujet ne descendent pas en deçà de l'échelon communal.

On peut néanmoins comparer la situation spécifique des communes ayant des ZUS à celle des autres communes de leur agglomération.

Les risques naturels

Concernant les risques naturels (inondation, inondation par remontée de nappe, crue torrentielle, littoral, mouvement de terrain, sécheresse, feux de forêt, séisme, avalanche, cyclone/tempête, volcan), les données ne sont pas très significatives. Ces risques sont tantôt trop spécifiques (avalanche, volcan...), tantôt d'échelle territoriale trop large pour que l'on puisse faire l'hypothèse d'une surexposition locale (cyclone/tempête, séisme...), tantôt caractéristiques de zones agricoles ou boisées (sécheresse, feux de forêt...).

(sécheresse, feux de forêt...).

L'exposition des communes à quatre risques naturels selon qu'elles abritent une ZUS ou qu'elles appartiennent simplement à une unité urbaine dont une ou plusieurs communes comportent des ZUS (tableau 13).

On ne note pas de différences significatives, soit parce que les écarts sont trop faibles, soit parce qu'ils portent sur un nombre de cas trop restreint.

On note une légère différence en ce qui concerne les inondations : les communes ayant des ZUS semblent un peu plus exposées que les autres communes de leur unité urbaine, mais nous ne disposons pas aujourd'hui d'éléments permettant d'examiner une éventuelle surexposition des ZUS elles-mêmes par rapport à leur commune.

Concernant les risques industriels ou technologiques, on note des différences nettement plus significatives (tableau 14).

Tableau 13 *Les risques naturels*

Territoire	Communes exposées aux risques « naturels »			
	Inondation	Crue torrentielle	Inondation par remontée	Mouvement de terrain
Communes avec ZUS	314 64,1 %	8 1,6 %	10 2,0 %	92 18,8 %
Communes sans ZUS mais appartenant à des UU avec ZUS	1 187 59,4 %	77 3,9 %	35 1,8 %	347 17,4 %

Sources : ministère de l'Écologie et du développement durable - 2004 - Exploitation DIV

- 1 Les habitants
- 2 L'état du logement
- 3 L'activité économique
- 4 Les commerces, les services marchands et les équipements
- 5 La vie sociale
- ➔ 6 Les nuisances et les risques environnementaux

Tableau 14 *Les communes exposées aux risques industriels ou technologiques*

Territoire	Barrage	Industriel	Nucléaire	Transport de marchandises dangereuses
Communes avec ZUS	81 16,5 %	204 41,6 %	32 6,5 %	327 66,7 %
Communes sans ZUS mais appartenant à des unités urbaines avec ZUS	240 12,0 %	424 21,2 %	79 4,0 %	1 080 54,0 %

Sources : ministère de l'Écologie et du développement durable - 2004 - Exploitation DIV

Quel que soit le risque industriel ou technologique considéré, les communes comportant des ZUS sont plus exposées que les autres communes de leur unité urbaine. L'écart le plus important concerne les risques industriels *stricto sensu*.

On peut faire plusieurs hypothèses pour expliquer ces chiffres : la proximité de l'habitat ouvrier et des usines, sources de risques pour les ZUS situées dans des zones industrielles très anciennes (Nord, Lorraine...), le moindre coût du foncier dans les zones exposées aux nuisances ou aux risques liés à la présence d'industries, etc.

Ces chiffres globaux masquent toutefois des situations contrastées que seules des analyses plus fines et plus localisées permettraient de distinguer.

Ainsi, si à l'intérieur de certaines communes les ZUS sont elles-mêmes plus exposées – l'explosion de l'usine AZF à Toulouse l'a rappelé de façon dramatique –, certaines ZUS, du fait de leur enclavement s'en trouvent protégées. C'est le cas de la ZAC de Surville à Montereau-Fault-Yonne, indemne de tout risque, alors que le cœur de ville, en bord de Seine, est par contre davantage exposé à la fois aux risques naturels et aux risques technologiques.



deuxième partie

les enjeux

1. La scolarité et l'éducation
2. La santé des enfants d'âge scolaire
3. La sécurité quotidienne
4. L'activité, le chômage et l'emploi
6. Les conditions de logement

1. La scolarité

et l'éducation

1. La scolarité et la question éducative dans les quartiers populaires
2. Les quartiers en ZUS dans le champ de l'éducation : chiffres significatifs
3. Les mécanismes spécifiques
4. Les questions qui se posent à l'observation et à l'évaluation



- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

La scolarité et l'éducation

Une des caractéristiques des zones urbaines sensibles est le déficit de formation de leurs habitants, comparativement à la moyenne nationale. On y note toutefois une baisse importante du nombre de non diplômés. Mais cette baisse est moins rapide que celle enregistrée à l'échelon national et n'empêche pas un creusement. Ainsi, en 1999, 17 % des jeunes non diplômés âgés de 15 à 24 ans résident en ZUS.

Les élèves des établissements situés en ZUS viennent plus souvent de milieux modestes que ceux des établissements hors ZUS. Ils sont également plus fréquemment issus de famille dont les parents sont de nationalité étrangère, surtout dans le premier degré. Les territoires de recrutement des élèves dans les classes primaires sont plus proches des établissements que dans les collèges ou lycées et reflètent donc davantage la sociologie de leur environnement. À cela s'ajoutent les phénomènes d'évitement qui peuvent être localement très forts.

La scolarisation précoce est plus forte en ZUS qu'ailleurs. Cependant, le nombre d'élèves en retard dans leur scolarité y est supérieure de dix points à la moyenne nationale, et concerne surtout les élèves issus de familles défavorisées.

Au plan de l'offre éducative, le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique est moins élevé en ZUS que dans les autres territoires. Au sein même des ZUS, celles dont les collèges accueillent le plus fort taux d'élèves « défavorisés » semblent mieux dotées que les autres. Néanmoins, le personnel enseignant y est un peu plus jeune et possède un peu moins d'ancienneté que dans les établissements situés hors ZUS.

La scolarité et la question éducative dans les quartiers populaires

Assimilée à l'instruction publique, la question éducative a longtemps été traitée en France sans considération pour les disparités des territoires sur lesquels elle s'appliquait. C'en était même le principe : l'école publique, laïque et obligatoire devait être la même partout. Vers la fin des années 60, toutefois, des voix se sont élevées pour mettre en cause les effets mêmes de ce principe d'égalité, à savoir : une inégalité de résultat.

Outre les mécanismes de reproduction du destin social des élèves, pourtant de plus en plus nombreux à accéder au collège puis au lycée, les différences entre établissements persistaient. Certains d'entre eux cumulaient les résultats positifs aux épreuves nationales tandis que d'autres voyaient leurs élèves accuser des

retards dans tous les domaines. Ces établissements avaient souvent pour particularité d'être implantés dans ou à proximité de quartiers en difficulté, qui leur fournissaient un contingent important d'élèves.

C'est pour lutter contre ces phénomènes qu'ont été créées les ZEP en 1981. Il s'agissait alors, selon une logique de discrimination positive jusque-là inédite en France, de « donner plus à ceux qui ont moins » (moins de ressources économiques, culturelles et sociales favorisant l'accès aux savoirs scolaires).

Se sont ainsi trouvés à la fois aidés et montrés du doigt un certain nombre d'établissements accueillant les jeunes de quartiers populaires : aidés, à la hauteur des moyens humains qui leur étaient alloués ; montrés du doigt par le

Si les ZEP s'appuient sur un zonage, celui-ci oscille entre la liste d'établissements et le décalque des quartiers populaires.

Il s'agit d'examiner les écarts qui affectent plus particulièrement les quartiers en ZUS dans le domaine de l'école.

caractère public du classement lui-même et dont l'aspect stigmatisant s'étendait parfois au quartier. Il faut toutefois noter que si les ZEP s'appuient sur un zonage, ce dernier n'est pas toujours très précis. Il oscille entre la liste d'établissements - liste qui dessine un territoire uniquement dans la mesure où la sectorisation (la « carte » scolaire) circonscrit un territoire de recrutement des élèves - et le décalque des quartiers d'habitat social ou, plus largement, des quartiers populaires.

Ces mêmes quartiers populaires et notamment les grands ensembles construits à la périphérie des agglomérations ont fait l'objet, depuis à peu près la même époque, d'une attention et d'un effort particuliers des pouvoirs publics afin de lutter contre les mécanismes conduisant à la dégradation tant du bâti que de la vie sociale qui s'y déroulait. La Politique de la ville, puisque c'est d'elle dont il s'agit, s'est appuyée pour cela sur un découpage géographique de quartiers « prioritaires », puis, à partir de 1996, au moyen d'un zonage plus précis - « ZUS », ZFU », « ZRU », distinguées à l'aide d'un indice synthétique agrégeant plusieurs indicateurs sociaux.

Celui-ci comportait des variables relatives au taux de chômage, au nombre de moins de vingt ans et à la proportion de non diplômés dans la population. On le voit : si les quartiers prioritaires de la politique de la ville ne sont pas découpés en fonction des questions d'éducation, l'évocation du nombre de jeunes et de la proportion de non diplômés, associée aux déterminants sociaux de la réussite scolaire, en font des territoires pertinents pour analyser les disparités en matière d'éducation.

Selon une logique convergente, la carte des ZEP tend à se rapprocher des territoires de la politique de la ville : d'une part, parce que les critères de création des ZEP, bien qu'indicatifs, incluent des indicateurs sociaux et extrascolaires ; d'autre part, parce qu'au début des années 90 a été privilégié un rapprochement avec les territoires de la politique de la ville, plus précisément, une « coïncidence de la carte des ZEP avec la politique de la ville »¹.

Si la coïncidence est loin d'être parfaite (voir *infra*), la question de l'éducation se pose donc tant du point de vue de l'analyse que du point de vue de l'action publique sur les quartiers de la politique de la ville. Ceci d'autant plus que des mécanismes sociaux interviennent dans la différenciation scolaire (segmentation socio-spatiale de l'habitat, stratégies d'évitement, etc.), tandis que la qualité et la réputation des établissements ont une incidence déterminante sur la fragmentation sociale de l'espace urbain².

Mais l'éducation ne se résume pas à l'instruction ni même à la question scolaire : l'éducation des enfants et des jeunes, tout ce qui contribue à les faire grandir et à les socialiser, se joue dans bien d'autres espaces, dans d'autres temporalités et avec d'autres acteurs. C'est la raison pour laquelle, au nom de cette responsabilité partagée, la politique de la ville pilote ou appuie un certain nombre de dispositifs qui contribuent à renforcer les capacités éducatives des territoires où elle intervient prioritairement : Contrats éducatifs locaux, Veille éducative, Réseaux d'écoute, d'accueil et d'appui aux parents... en somme, toutes démarches visant à faire exister, par-delà les nécessités de la scolarisation, un projet éducatif local.

Le présent chapitre a donc pour objet, non de dresser un état exhaustif des savoirs et des connaissances sur la question de l'éducation dans les quartiers de la politique de la ville, mais d'examiner les écarts qui affectent plus particulièrement les quartiers en ZUS dans le domaine de l'école. Toutefois, un certain nombre de mécanismes affectent l'éducation dans les quartiers populaires pour lesquels il n'existe pas de données statistiques spécifiques, soit parce que les données existantes ne sont pas territorialisées à cet échelon, soit parce que ces mécanismes échappent à la quantification. C'est l'état des savoirs sur ces mécanismes (évitement scolaire, décrochage, illettrisme, etc.) qui sera traité dans la seconde partie de ce chapitre.

Auparavant, il convient de préciser les différences territoriales entre ZEP et ZUS qui expliquent que les chiffres relatifs aux premières ne peuvent coïncider avec ceux relatifs aux secondes.

Zones urbaines sensibles et Zones d'éducation prioritaire : quelles correspondances, quels recouvrements ?

Les ZUS et les ZEP obéissent à deux logiques de territorialisation différentes.

Les premières sont constituées par des espaces physiques périmétrés de manière précise (un lieu, repérable à partir de son adresse, est en ZUS ou n'y est pas), ce périmétrage étant reconnu à la fois par l'État et la collectivité territoriale.

Les ZEP, quant à elles sont d'abord un classement avant d'être un territoire. Ce sont des établissements qui font l'objet de ce classement.

¹ Sources : ministère de l'Éducation nationale - Direction de la programmation et du développement (2001), *Éducation et formations*, n° 61, octobre-décembre. La carte des ZEP tend à se rapprocher de celle des territoires prioritaires de la politique de la ville

² Ce phénomène n'est pas spécifique à la France. Cf. Jacques Donzelot et Catherine Mével, « La politique de la ville : une comparaison entre les USA et la France, mixité sociale et développement communautaire », in 2001 et : *Veille internationale*, n° 56, mai 2001, ministère de l'Équipement du logement et des transports.

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

La ZEP, en tant que territoire, est alors définie comme le quartier environnant, voire celui désigné par la « carte scolaire » ou encore celui désigné par le contrat de ville comme prioritaire au titre de la politique de la ville dès lors que l'établissement s'y trouve.

Le recouvrement des ZUS et des ZEP ne peut donc s'appréhender comme la confrontation de deux péri métrages dont il suffirait de juxtaposer les cartes.

On peut, par contre, vérifier dans quelle mesure des établissements situés en ZUS sont également classés en ZEP (ou désormais en REP) et, inversement, examiner la part des établissements situés en ZUS parmi l'ensemble des établissements classés en ZEP ou en REP³.

Le nombre d'établissements a toutefois une signification relative, et selon qu'ils accueillent un nombre important d'élèves ou pas, leur présence n'a pas le même poids. C'est pourquoi il est intéressant de compléter l'examen de la présence et du classement de ces établissements par une comparaison du nombre d'élèves concernés.

Les chiffres disponibles à ce sujet sont malheureusement tributaires de la qualité des remontées de l'information. Or, l'absence de remontée d'informations statistiques sur les établissements du premier degré qui dure depuis bientôt quatre ans, ne permet pas de disposer de données fiables concernant les effectifs des écoles maternelles et élémentaires postérieurement à l'année 2000. C'est la raison pour laquelle, les éléments, au demeurant relativement stables, relatifs aux effectifs d'élèves seront ceux de la rentrée 1999-2000 (ce point de départ a l'avantage de correspondre à l'année du dernier recensement de la population). Les éléments relatifs au nombre d'établissements sont ceux de l'année scolaire 2003-2004. (tableau 1)

³ La relance de l'éducation prioritaire en 1999 a conduit à la création des REP (Réseaux d'éducation prioritaire) avec pour effet la sortie d'établissements du classement en ZEP (mais avec conservation des crédits pédagogiques) et l'entrée de nouveaux établissements dans le dispositif de l'éducation prioritaire mais avec des moyens différenciés selon qu'ils sont classés en ZEP ou en REP.

Les ZUS correspondent à des périmètres précis...

Tableau 1 Près de 80 % des écoles et collèges de l'enseignement public situés en ZUS sont classés en ZEP

Établissements	Type	Établissements hors éducation prioritaire		Établissements classés en ZEP ou en REP		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hors ZUS	École maternelle	4212	82,8	875	17,2	5087	100
	École élémentaire	632	74,0	222	26,0	854	100
	École primaire	6023	88,8	762	11,2	6785	100
	Collège	958	72,4	365	27,6	1323	100
	LGT	1288	98,0	19	1,5	1307	100
	LP	748	91,0	71	8,7	819	100
	SEGPA	493	100,0	0	0,0	493	100
	Autre Secondaire	108	100,0	0	0,0	108	100
	CFA ou CFPA	14	100,0	0	0,0	14	100
	Total Hors ZUS		14476	86,2	2314	13,8	16790
En ZUS	École maternelle	420	20,9	1588	79,1	2008	100
	École élémentaire	66	18,4	292	81,6	358	100
	École primaire	305	20,5	1185	79,5	1490	100
	Collège	103	20,0	401	79,6	504	100
	LGT	103	87,0	15	12,7	118	100
	LP	99	73,9	35	26,1	134	100
	SEGPA	224	99,6	1	0,4	225	100
	Autre Secondaire	2	100,0	0	0,0	2	100
	CFA ou CFPA	0	0,0	0	0,0	0	100
	Total ZUS		1322	27,3	3517	72,7	4839
Total	École maternelle	4632	65,3	2463	34,7	7095	100
	École élémentaire	698	57,6	514	42,4	1212	100
	École primaire	6328	76,5	1947	23,5	8275	100
	Collège	1061	58,1	766	41,9	1827	100
	LGT	1391	97,6	34	2,4	1425	100
	LP	847	88,9	106	11,1	953	100
	SEGPA	717	99,9	1	0,1	718	100
	Autre Secondaire	110	100,0	0	0,0	110	100
	CFA ou CFPA	14	100,0	0	0,0	14	100
	Total Global		15798	73,0	5831	27,0	21629

Champ : Ensemble des établissements scolaires publics des communes ayant une ZUS.

Sources : DEP- ministère de l'Éducation nationale 2004 - Exploitation DIV-Observatoire national des ZUS

Lecture : 12, 7% des LGT (Lycées d'enseignement général ou technologique) situés en ZUS bénéficient des dispositions prévues au titre de l'éducation prioritaire.

... tandis que les ZEP sont d'abord un classement d'établissements.

80 % des écoles et des collèges des ZUS sont classés en ZEP, ce n'est le cas que de 12,7 % des lycées d'enseignement général et technologique et de 26 % des lycées professionnels

On note en revanche que seuls 12,7 % des lycées d'enseignement général ou technologique et 26,1 % des lycées professionnels situés en ZUS sont classés en ZEP ou en REP.

La comparaison du nombre d'établissements et de leurs effectifs respectifs fait apparaître que c'est essentiellement au niveau des établissements du second degré et principalement des collèges que la différence est la plus forte. Alors que, pour les écoles maternelles et élémentaires, l'écart entre la proportion d'établissements classés en ZEP et les autres est sensiblement le même selon qu'on se réfère au nombre d'établissements ou à leurs effectifs, la différence est beaucoup plus importante pour les collèges (tableau 2).

Cela signifie que, dans les ZUS, les collèges classés en ZEP sont en moyenne moins gros que ceux ne bénéficiant pas de ce classement.

En ce qui concerne la part des établissements situés en ZUS parmi ceux classés en ZEP, les choses sont un peu différentes.

La proportion d'établissements situés en ZUS est plus faible (de l'ordre de 60%). À peine plus de la moitié des collèges classés en REP ou en ZEP sont situés en ZUS (tableau 3).

Cette asymétrie peut s'expliquer par le fait que les ZEP ne s'appliquent pas qu'à des établissements directement situés dans des quartiers urbains en difficultés.

Tableau 2 *Effectifs des collèges publics*

Année scolaire	Nombre total d'élèves des établissements situés en ZUS	Nombre total d'élèves des établissements en ZUS et classés en ZEP	% d'établissements classés en ZEP parmi les établissements situés en ZUS	% des élèves des établissements classés en ZEP parmi les établissements situés en ZUS
2002-2003	275 825	199 605	79,5	72,4

Champ : Ensemble des collèges publics France entière année scolaire 2002-2003

Sources : DEP - ministère de l'Éducation nationale 2004 - Exploitation DIV-Observatoire national des ZUS

Tableau 3 *Établissements classés en ZEP ou en REP*

	Type	Nombre	%
Hors ZUS	École maternelle	875	35,5
	École élémentaire	222	43,2
	École primaire	762	39,1
	Collège	365	47,7
	LGT	19	55,9
	LP	71	67,0
	SEGPA	0	ns
	Total Hors ZUS	2 314	39,7
En ZUS	École maternelle	1 588	35,5
	École élémentaire	292	56,8
	École primaire	1 185	60,9
	Collège	401	52,3
	LGT	15	44,1
	LP	35	33,0
	SEGPA	1	ns
	Total Hors ZUS	3 517	60,3
Total Global	5 831	100,0	

ns : non significatif

Champ : Ensemble des établissements scolaires publics année 2003-2004

Sources : DEP - ministère de l'Éducation nationale 2004 - Exploitation DIV-Observatoire national des ZUS

Lecture : 52,3 % des collèges classés en ZEP ou en REP sont également situés en ZUS.

Tableau 4 *Les établissements classés en ZEP selon leur localisation*

Établissements (France métropolitaine)	1 ^{er} degré	2 ^e degré	Total
% d'établissements classés en ZEP parmi ceux situés en commune de banlieue	38,2	41,7	38,7
% d'établissements classés en ZEP parmi ceux situés en commune centre agglomération	51,8	50,4	51,6

Sources : DEP - Données 1999, France métropole. Exploitation DIV-Observatoire national des ZUS

Autres catégories utilisées par l'Éducation nationale : Commune ville isolée, commune rurale

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

En 1999, on pouvait déjà noter que les établissements du second degré classés en ZEP, étaient moins fréquemment situés en ZUS que les écoles primaires (maternelles et élémentaires confondues) proportionnellement davantage représentés dans les communes de banlieue (respectivement 60 % pour les établissements du 1er degré et 45 % pour les établissements du second degré).

Ces différences entre ZUS et ZEP, qui se traduisent par un recouvrement partiel et asymétrique, justifient un examen de la situation des établissements scolaires situés en ZUS. Dans l'idéal, plus encore que la situation des établissements, c'est la situation des enfants habitant les ZUS qui mériterait d'être étudiée, quels que soient les lieux effectifs de leur scolarité⁴.

Les quartiers en ZUS dans le champ de l'éducation : chiffres significatifs

L'exploitation des données du recensement de 1999 ainsi qu'une convention passée entre la DIV et la DEP (Direction de l'Évaluation et de la Prospective du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) afin d'alimenter le Système d'Information Géographique de la DIV, permettent, en 2004, de dresser un état des lieux des éléments qui distinguent ou qui rapprochent les quartiers en ZUS des autres territoires urbains dans le domaine de l'éducation⁵. En voici les principaux résultats⁶.

Des quartiers jeunes, mais des effectifs scolaires en légère baisse

La place importante des jeunes reste en 1999 un des traits distinctifs de la population des quartiers en ZUS : en métropole, la part des moins de 20 ans atteint en moyenne 31,5 % dans les ZUS contre 24,6 % sur l'ensemble du territoire.

Cependant ces proportions sont en recul de près de deux points par rapport à 1990, dans

les ZUS comme ailleurs. Ces résultats ont une incidence sur la démographie même des établissements et expliquent largement la baisse des effectifs constatée (tableau 5).

Cette baisse du nombre d'élèves, qu'ils appartiennent à des établissements situés en ZUS ou hors ZUS, est conforme à l'évolution démographique générale du territoire.

4 Plusieurs expériences d'analyse à partir des adresses des élèves et non de celles des établissements sont actuellement en cours à l'échelon régional (Champagne-Ardenne, Île-de-France...).

5 Comme tous les fichiers statistiques issus de données administratives, notamment lorsqu'ils rendent compte de périmètres qui ne correspondent pas aux découpages administratifs habituels, ceux exploités ici comportent des lacunes et des incohérences qui en limitent l'utilisation. Ces problèmes devront être résolus au fur et à mesure des exploitations et de l'actualisation des données. Nous n'avons fait figurer ici uniquement les chiffres dont la fiabilité a pu être vérifiée.

6 - Les données relatives aux jeunes vivant dans les quartiers en ZUS sont issues du recensement de la population de 1999; elles concernent des jeunes dont le lieu de résidence est situé à l'intérieur du périmètre d'une ZUS. Les données relatives aux élèves, tirées des fichiers de l'Éducation nationale, concernent uniquement ceux inscrits dans des établissements situés à l'intérieur d'un périmètre de ZUS. Il ne s'agit pas systématiquement d'élèves habitant dans un quartier en ZUS. Inversement, la situation des élèves habitant dans un quartier en ZUS et scolarisés en dehors de cette zone n'est pas comptabilisée.

La baisse du nombre des élèves dans les ZUS comme ailleurs est conforme à l'évolution démographique générale du territoire.

Tableau 5 Évolution des effectifs d'élèves par niveau

		En ZUS		Hors ZUS		France entière	
		Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%
Maternelles	en 98/99	251 973		1 897 931		2 149 904	
	en 99/00	245 013		1 937 106		2 182 119	
	évolution	-6 960	-2,8	39 175	2,1	32 215	1,5
Élémentaires	en 98/99	380 777		3 091 960		3 472 737	
	en 99/00	367 494		3 071 729		3 439 223	
	évolution	-13 283	-3,5	-20 231	-0,7	-33 514	-1,0
Collèges	en 98/99	302 854		2 399 775		2 702 629	
	en 99/00	291 206		2 407 467		2 698 673	
	évolution	-11 648	-3,8	7 692	0,3	-3 956	-0,1
Lycées	en 98/99	187 443		1 883 727		2 071 170	
	en 99/00	184 331		1 862 755		2 047 086	
	évolution	-3 112	-1,7	-20 972	-1,1	-24 084	-1,2
Total	en 98/99	1 123 047		9 273 393		10 396 440	
	en 99/00	1 088 044		9 279 057		10 367 101	
	évolution	-35 003	-3,1	5 664	0,1	-29 339	-0,3

Source : DEP - ministère de l'Éducation nationale

Sur l'ensemble des non diplômés de 15-24 ans en 1990, 15,2 % habitaient en ZUS. Dix ans après, ils sont 17,2 %...

Tableau 6 Évolution 1999-2002

	Effectif cumulé des élèves établissements en ZUS	Effectif cumulé des établissements en ZUS	Variation (en %)
	1999-2000	2002-2003	
Collèges	291 206	275 825	-5,28
LGT	133 527	475 537	-2,87
LEP	50 804	46 887	-7,71
Ensemble	475 537	452 413	-4,86

Champ : Établissements publics France entière.
Source : DEP 2004

Tableau 7 Variation des effectifs

	Année 2001-2002 (%)		Année 2002-2003 (%)	
	Collèges	LGT et LEP	Collèges	LGT et LEP
En ZUS	93,2	95,8	91,6	95,6
Hors ZUS	100,4	97,6	100,2	100,2
En éducation prioritaire	94,9	99,1	94,1	100,0
Ensemble des établissements	99,6	97,4	99,3	98,0

Champ : Établissements publics existants en 1997, France entière.
Calcul : Nombre d'élèves en 2002-2003/nombre d'élèves en 1997-1998 * 100
Lecture : Pour 100 élèves inscrits dans les collèges situés en ZUS en 1997, il y en a 93,2 en 2001
Source : DEP 2004.

Sur cette période, la baisse sensiblement plus marquée des effectifs des établissements situés en ZUS ne doit pas être considérée comme le reflet direct d'une désaffection particulière de ces établissements mais d'abord comme le reflet de la baisse démographique de leurs quartiers d'appartenance⁷ (tableau 6). Cette baisse se poursuit de 1999 à 2002, pour les établissements, du second degré du moins. Cette décroissance persiste pour les collèges des ZUS, de la rentrée 2001 à celle de 2002, alors qu'elle semble stoppée pour les collèges hors ZUS (tableau 7).

Un déficit relatif de formation persiste pour l'ensemble de la population des ZUS

Indépendamment de la question de la scolarité des jeunes, les quartiers en ZUS sont marqués par la persistance d'un déficit de formation de leurs habitants comparativement à la moyenne nationale. En 1990 près de 4 habitants sur 10 déclarent ne posséder aucun diplôme⁸. En 1999 cette proportion est tombée à un habitant sur trois. Le nombre de non diplômés parmi les plus de 15 ans (hors élèves et étudiants), est ainsi passé de 39,3 % en 1990 à 33,1 % en 1999.

Mais cette baisse importante est en fait le reflet ralenti du mouvement général d'accession aux diplômes et, en termes relatifs, le handicap des populations en ZUS a finalement augmenté sur la période : alors que la proportion de sans diplôme dans les ZUS était en 1990 de l'ordre de 1,5 fois plus élevée que dans l'ensemble des villes, elle est, en 1999, près de 1,8 fois plus élevée.

On peut le dire autrement : en 1990, parmi les non diplômés de 15-24 ans sortis du système scolaire, 15,2 % résidaient dans une ZUS. En 1999, cette proportion s'est accrue de 2 points, elle s'élève désormais à 17,2 %.

De même, la proportion d'habitants déclarant posséder au moins le baccalauréat progresse dans les ZUS (de 14,2 % en 1990 à 19,6 % en 1999), mais moins vite qu'ailleurs. Parmi les jeunes générations cependant, la prolongation des études au-delà de la scolarité obligatoire s'étend plus rapidement dans les ZUS qu'ailleurs, ce qui tend à se rapprocher progressivement des comportements de l'ensemble des jeunes citadins.

Hors étudiants et élèves, la part des 15-24 ans résidants en ZUS et titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur a doublé, passant de 12,5 % en 1990 à 24,6 % en 1999. Pendant la même période, pour la Métropole, ces proportions ont également presque doublé, passant de 18,8 % en 1990 à 36,8 % en 1999. En conséquence, l'écart entre les ZUS et les autres territoires s'accroît. Autrement dit, dans un contexte fortement évolutif au plan national, les écarts s'accroissent légèrement en défaveur des habitants des ZUS.

⁷ Sur le terrain, on peut constater, sur certains établissements ou certains territoires, la conjugaison de deux phénomènes (la baisse démographique et l'évitement), alors que d'autres établissements, dans le même contexte démographique, ne voient pas leurs effectifs diminuer. D'où l'intérêt, dans les années qui viennent, de mesurer, afin de le prendre en compte, le taux d'évitement des établissements des ZUS.

⁸ 39,3 % de la population de 15 ans et plus, hors élèves et étudiants

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Des élèves qui viennent de milieux significativement plus modestes

Les élèves des établissements situés en ZUS viennent en moyenne de milieux plus modestes que ceux des établissements situés hors ZUS (tableau 8).

Pour indiquer l'origine socioprofessionnelle des élèves, ce sont les PCS (les « Professions et catégories socioprofessionnelles » de l'INSEE) des responsables légaux des élèves qui ont été utilisées. Elles ont été regroupées en trois grandes catégories :

- la catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle ;

- la catégorie dite « moyenne » comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés administratifs et du commerce, les policiers et militaires, les personnels de service direct aux particuliers (employés d'hôtellerie et de restauration, concierges...), les retraités agriculteurs exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ;

- la catégorie dite « favorisée » comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique et des entreprises, les enseignants, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les « professions intermédiaires » de la santé et du travail social (infirmiers, éducateurs spécialisés...), de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires.

Cette très grande surreprésentation des enfants issus de milieux défavorisés, guère surprenante, correspond à la situation des ZUS. Il serait toutefois intéressant de confronter ces chiffres à ceux de l'origine socioprofessionnelle de la population des enfants d'âge scolaire des quartiers en ZUS, afin de repérer une éventuelle surreprésentation de certains milieux dans les établissements scolaires, y compris par rapport à

leur zone de recrutement. Ces données devraient pouvoir être produites, mais d'ores et déjà, certains travaux relèvent des phénomènes de renforcement dans l'espace scolaire des ségrégations réparables dans l'habitat.

On peut citer ici les conclusions du rapport sur les disparités des revenus des ménages franciliens qui constate :

« L'espace scolaire reproduit, en les amplifiant, les principaux contrastes observés dans l'espace résidentiel. Non seulement les cartes sont ressemblantes, mais encore les mécanismes semblent jouer à l'unisson. Dans l'espace résidentiel comme dans l'espace scolaire, ce sont les quartiers les plus favorisés qui se distinguent le plus : à la rareté des ménages pauvres dans les premiers répond la quasi absence de retard scolaire dans les seconds ; symétriquement, dans l'espace résidentiel comme dans l'espace scolaire, c'est l'absence d'individus favorisés qui est, plus encore que la présence massive des défavorisés, le trait principal des espaces défavorisés. Bien évidemment, des processus particuliers à l'école (éviter, polarisation des élèves en avance sur certains établissements particulièrement attractifs...) introduisent entre les deux images des nuances non négligeables. Ces processus, considérés dans leur globalité, font de l'espace scolaire un espace plus fortement structuré, plus ségrégué que l'espace résidentiel : en introduisant des discontinuités socio-spatiales plus fortes, ils rendent plus rares les espaces de mixité. Malgré tout, il semble que la sectorisation scolaire, même si sa portée est affaiblie par l'évitement, introduise à l'école une certaine diversité des origines sociales et spatiales, à la condition toutefois que l'hétérogénéité socio-spatiale soit localement suffisante »⁹.

9 - Thérèse Saint-Julien et alii, « Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999 », DRE d'Île-de-France, doc. Polycop. mars 2003, op. Cit. Page 94. 10 - Si l'on prend en compte le nombre moyen d'enfants de 0 à 24 ans par ménage dans les quartiers en ZUS, on peut estimer à 32 % environ de ces enfants, le nombre de ceux-ci appartenant à des familles dont la personne de référence du ménage est étrangère. (estimation calculée à partir du dernier recensement - Sources INSEE RP 1999).

... mais la proportion d'habitants des ZUS déclarant posséder au moins le Bac progresse sur la même période de 14,2 % à 19,6 %.

Tableau 8 Origine socioprofessionnelle des élèves de 6^e en 1999-2000

	ZUS		Hors ZUS		France entière	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Défavorisés	48 352	63,3	272 562	42,9	320 914	45,1
Moyens	15 346	20,1	163 950	25,8	179 293	25,2
Favorisés	12 738	16,7	198 541	31,3	211 275	29,7
Total	76 436	100,0	635 046	100,0	711 482	100,0

Sources : DEP, année 1999-2000

Les catégories présentées ici sont des agrégats de catégories socioprofessionnelles construits de la manière suivante :

Défavorisés : enfants d'ouvriers, de retraités, d'inactifs

Moyens : enfants d'employés, d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants

Favorisés : professions intermédiaires ou cadres supérieurs

(Année 1999/2000)

La très forte surreprésentation des enfants de milieux défavorisés dans les écoles situées en ZUS n'est guère surprenante.

20,5 % des élèves dans les écoles élémentaires en ZUS ont des parents étrangers, ils sont 4,8 % hors ZUS et 6,5 % pour la France entière...

... cette proportion importante appelle à une attention particulière sur les difficultés possibles rencontrées lors des apprentissages fondamentaux, tels la lecture et l'écriture.

Une proportion d'enfants étrangers beaucoup plus forte dans les petites classes

La proportion d'élèves recensés comme étrangers par l'Éducation nationale est plus importante dans les quartiers en ZUS qu'hors ZUS.

Elle est à rapprocher des informations déjà disponibles sur la population des quartiers en ZUS qui semblent indiquer une proportion d'enfants de parents étrangers supérieure¹⁰.

Particulièrement sensible au sein des écoles élémentaires (un élève sur cinq), cette proportion diminue au fur et à mesure que monte le niveau d'enseignement dans les quartiers en ZUS, alors qu'elle est globalement stable dans les établissements situés hors ZUS (hormis pour les lycées professionnels, qui accueillent une proportion d'élèves étrangers légèrement supérieure aux autres types d'établissements).

L'écart entre les établissements situés en ZUS et les autres tend donc à diminuer au fur et à mesure que l'on monte vers des classes plus élevées, sans toutefois s'aligner complètement (tableau 9).

La diminution de l'écart entre les établissements situés en ZUS et hors ZUS de l'élémentaire vers le lycée s'explique largement par le recrutement de proximité des écoles élémentaires et par l'élargissement de la zone de recrutement des élèves au niveau du collège puis du lycée. On ne peut toutefois écarter l'hypothèse d'un taux d'accès moindre pour les enfants d'étrangers et des sorties plus précoces du système scolaire.

Cette proportion importante d'élèves de nationalité étrangère dans les écoles élémentaires des établissements situés en ZUS, si elle n'informe pas directement sur le degré de maîtrise

de la langue française par les parents, appelle néanmoins à une attention particulière sur les difficultés possibles rencontrées lors des apprentissages fondamentaux tels la lecture et l'écriture.

Les données sont indisponibles pour les années plus récentes en ce qui concerne l'enseignement primaire, mais, dans le secondaire, la proportion d'étrangers décline nettement, pour rester plus forte dans les collèges en ZUS que dans les lycées (tableau 10).

Une proportion légèrement plus forte d'établissements construits il y a plus de trente ans

Les établissements du second degré situés en ZUS sont légèrement plus anciens que les établissements des autres zones (tableau 11). Cet écart relativement faible, mais qui peut surprendre, appelle trois remarques.

Si l'on compare ces chiffres à ceux de l'ancienneté des logements, on remarque que, pour les périodes considérées, ceux-ci sont, en moyenne, sensiblement plus anciens en ZUS. 19 % des logements situés aujourd'hui en ZUS ont été construits après 1975, contre 34 % pour l'ensemble de la France métropolitaine; 66 % ont été construits entre 1945 et 1974, contre 32 % pour le reste de la France métropolitaine. Cet écart est donc fortement atténué en ce qui concerne les établissements scolaires.

On peut dire – et c'est la première remarque – que si l'ancienneté du parc immobilier est un peu plus accusée dans les ZUS, cet écart n'est pas de même nature et n'a pas la même ampleur que l'écart relatif à l'ancienneté de l'habitat.

La deuxième remarque concerne les données relatives à l'ancienneté de la construction. Elles

Tableau 9 *Élèves de nationalité étrangère en 1999-2000*

		ZUS		Hors ZUS		France entière	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Primaire	total	612 722		5 012 981		5 625 705	
	étrangers	125 360	20,5	239 139	4,8	364 499	6,5
Collège	total	291 206		2 407 467		2 698 673	
	étrangers	43 160	14,8	115 652	4,8	158 812	5,9
Lycée GT	total	133 527		1 415 251		1 548 778	
	étrangers	8 281	6,2	65 443	4,6	73 724	4,8
L. P	total	50 804		447 504		498 308	
	étrangers	4 066	8,0	30 983	6,9	35 049	7,0

Tableau 10 *Élèves de nationalité étrangère en 2002-2003*

	ZUS	Hors ZUS	France entière
	%	%	%
Collège	12,8	4,3	5,1
Lycée GT	5,3	4,1	4,2
L. P	6,7	6,1	6,1
Total	100,0	100,0	100,0

Sources : DEP, année 2002-2003

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 11 Parc immobilier établissements du second degré (Collège et Lycée confondus)

Nombre d'établissements	ZUS 632		Hors ZUS 6 545		France entière 7 177	
	Surface (m ²)	%	Surface (m ²)	%	Surface (m ²)	%
construits avant 1970	3 267 083	47,3	28 915 280	44,7	32 182 363	45,0
construits entre 1970 et 1990	2 668 862	38,6	24 058 061	37,2	26 726 923	37,3
construits après 1990	978 265	14,1	11 700 680	18,1	12 678 945	17,7
Total	6 914 210	100,0	64 674 021	100,0	71 588 231	100,0
Proportion/France entière (en %)	9,7		90,3		100,0	

Source : DEP, année 1999-2000

Tableau 12 Personnel enseignant des collèges

	En ZUS	Hors ZUS
Enseignants de plus de 30 ans (%)	79,7	86,1
Enseignants ayant plus de 2 ans d'ancienneté (%)	60,5	66,4

Source : DEP, année 1999-2000

Tableau 13 Personnel enseignant

	En ZUS		Hors ZUS		France entière	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Enseignants du 1er degré	35 836		249 448		285 282	
dont "– de 30 ans"	6 002	16,7	26 232	10,5	32 234	11,3
dont "– de 2 ans en poste"	12 904	36,0	79 078	31,7	91 982	32,2
Enseignants de collège	20 494		163 402		183 896	
dont "– de 30 ans "	4 164	20,3	22 644	13,9	26 808	14,6
dont "– de 2 ans en poste"	8 090	39,5	54 856	33,6	62 946	34,2

Source : DEP, année 1999-2000

n'informent pas ou peu sur l'état actuel du bâti qui est très fortement lié à la qualité de la construction d'origine.

Enfin, la construction et la réhabilitation des établissements scolaires relevant, depuis les lois de décentralisation du début des années 80, de la compétence des collectivités territoriales, la qualité et le degré d'engagement des travaux nécessaires à leur amélioration sont, d'après nombre d'observateurs, très variables d'un territoire à l'autre.

Le personnel enseignant : plus jeune et plus récemment implanté, mais dans des proportions réduites

La proportion d'enseignants de plus de trente ans dans les établissements en ZUS est sensiblement plus faible qu'ailleurs ; elle est en revanche quasiment identique à celle des établissements classés en ZEP (y compris ZEP hors ZUS), soit, pour les collèges, 79,7 % à la rentrée 1999, contre 86,1 % pour l'ensemble du territoire national (tableau 12).

Avec un écart similaire, la proportion d'enseignants de plus de deux ans d'ancienneté dans l'établissement est un peu plus faible dans les collèges en ZUS (tableau 13). On note une petite différence avec les ZEP.

Ces écarts sont toutefois peu marqués et le turnover souvent évoqué à propos des collèges en

ZEP est un phénomène relativement général. Dans les collèges en ZUS, la proportion d'enseignants de plus de 30 ans baisse entre 1999-2000 et 2002-2003, suivant et amplifiant une tendance plus générale (tableau 14).

Inversement, la proportion d'enseignants ayant plus de deux ans d'ancienneté augmente, avec, là aussi, une amplification d'une tendance qui se retrouve ailleurs.

Autrement dit, dans le premier cas, l'écart se creuse, tandis que dans le deuxième l'écart se comble.

Tout se passe comme si la stabilisation des enseignants dans les collèges en ZUS concernait tendanciellement les plus jeunes d'entre eux.

Les collèges en ZUS, quant à eux, s'avèrent être davantage dotés en aides éducateurs que les autres (tableau 15).

Cet avantage relatif est très certainement lié au fort taux de classement en ZEP des établissements situés en ZUS, la présence d'aides éducateurs étant généralement liée à la mise en œuvre d'actions engagées au titre de l'éducation prioritaire.

On notera toutefois que cela représente en moyenne 1,8 aide éducateur en plus pour un collège de 600 élèves...

Dans les collèges en ZUS 79,7 % des enseignants ont plus de 30 ans, alors qu'ils sont 86 % hors ZUS...

... et 60,5 % d'entre eux ont plus de deux ans d'ancienneté en ZUS contre 66,4 % hors ZUS.

La dotation horaire des collègues

La dotation horaire globale des collègues est appelée généralement « DHG ». Cet indicateur rapporte l'ensemble des heures d'enseignement (y compris celles effectuées par les ressources locales – vacataires, compléments de service...) aux effectifs des élèves du collège (hors SEGPA) (tableau 16).

Les collèges situés en ZUS sont ici un peu mieux dotés que les autres.

Là aussi, on peut imputer cette situation au classement en ZEP de beaucoup de collèges situés en ZUS.

Le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique

Cet indicateur permet d'estimer le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique (E/S), dont un enseignant a la charge pendant une heure de classe. Il tient compte, pour chaque type d'enseignement, du nombre d'heures sui-

Tableau 14 *Des enseignants plus jeunes, une implantation plus récente*

Caractéristique du personnel enseignant des collègues	En ZUS (1999-2000)	En ZUS (2002-2003)	Variation	Hors ZUS (1999-2000)	Hors ZUS (2002-2003)	Variation
Enseignants de plus de 30 ans (%)	79,7	76,0	- 3,7	86,1	83,3	- 2,8
Enseignants ayant plus de 2 ans d'ancienneté (%)	60,5	67,1	6,6	66,4	71,9	5,5

Sources DEP, année 1999-2000 et année 2002-2003

Tableau 15 *Les aides éducateurs dans les collèges*

Nombre d'aides éducateurs pour 100 élèves en collège	Ensemble	0,549
Nombre d'aides éducateurs pour 100 élèves en collège	Hors ZUS	0,512
Nombre d'aides éducateurs pour 100 élèves en collège	En ZUS	0,835

Tableau 16 *Dotation horaire*

En ZUS	Hors ZUS	Ensemble
1,379	1,262	1,273

Source : DEP, année 2002-2003

Tableau 17 *Nb moyen d'élèves par structure pédagogique*

En ZUS	Hors ZUS	Ensemble
21,21	22,89	22,71

Source : DEP, année 2002-2003

Tableau 18 *La scolarisation en maternelle*

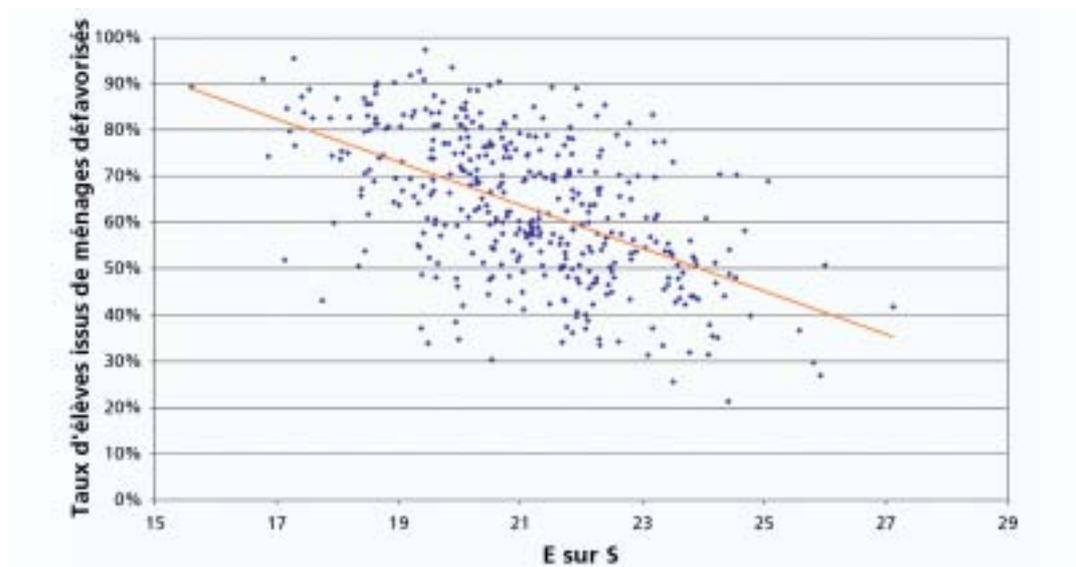
	En ZUS Nombre d'élèves	% (sur effectif total maternelles)	Hors ZUS Nombre d'élèves	% (sur effectif total maternelles)	Ensemble Nombre d'élèves	% (sur effectif total maternelles)
Scolarisés à 2 ans en 99/00	28 456	11,6	183 381	9,5	211 837	9,9
Scolarisés à 4 ans en 99/00	72 620	29,6	590 064	30,5	662 684	30,4
Indice de préscolarisation		39,2		31,1		32,0

Champ : Communes France entière comportant des ZUS

Sources : DEP, année 99-2000

Nota : les enfants scolarisés sur un territoire peuvent résider en dehors de ce territoire

Graphique 1 *Nombre moyen d'élèves par structure pédagogique*



Source : DEP 1999-2000

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

vies par un ensemble d'élèves devant un professeur. Il se différencie du nombre moyen d'élèves par division, qui ne tient pas compte des enseignements en groupe.

On note ici aussi, une situation sensiblement meilleure en ZUS que dans les autres territoires (tableau 17).

Toutefois, ces différences sont modestes : dans les faits, elles se traduisent par un nombre moyen d'élèves par section pédagogique de l'ordre d'une à deux unités (1,7 en moyenne)... Si l'on examine les variations au sein des ZUS, il semble bien que celles dont les collèges accueillent le plus fort taux d'élèves issus de ménages « défavorisés » soient mieux dotées que les autres (graphique 1).

Une scolarisation précoce plus fréquente

Quelle que soit la période, l'indice de préscolarisation est plus élevé en ZUS que dans les autres territoires (tableau 18).

On peut rapprocher ces chiffres du taux de scolarisation à trois ans issu du recensement de 1999 : 45,9 % dans l'ensemble des ZUS contre 41,4 % pour l'ensemble de la France métropolitaine, et 38,5 % pour le total des unités urbaines comportant une ZUS¹¹.

La scolarisation précoce est donc une caractéristique des zones urbaines sensibles.

La scolarisation précoce est généralement considérée comme un facteur de réussite scolaire. Mais, contrairement à d'autres territoires où la scolarisation précoce est liée à un taux

d'activité élevé des femmes, il semblerait que ce ne soit pas le cas en ZUS ou l'on note même une corrélation inverse¹². Il serait intéressant de vérifier si, même dans ce cas de figure, ce pronostic est vérifié.

Une scolarité marquée par la prise de retard

Premier constat : quelle que soit la classe considérée, les établissements situés en ZUS connaissent en moyenne un taux d'élèves accusant un ou deux ans de retard supérieur aux autres établissements (tableau 21). Il en va de même en ce qui concerne le nombre de redoublants en 6^e. Cette réalité rejoint celle des établissements classés en ZEP pour l'ensemble de la France (à titre de comparaison, il y avait, en 1999, 14,5 % d'élèves comptant deux ans de retard en troisième pour l'ensemble des collèges de ZEP). Le second constat est que si l'écart à la moyenne nationale reste relativement constant du CE2 à la troisième pour le taux d'élèves ayant un an de retard, il tend à diminuer au fur et à mesure que l'on se rapproche de la troisième pour le redoublement. L'écart entre les établissements en ZUS et hors ZUS en ce qui concerne les élèves ayant deux ans de retard en troisième est quant à lui moins marqué. Autrement dit, si l'on compare à la moyenne nationale, le retard dans les petites classes serait un trait par-

¹¹ Sources : INSEE, RP99

¹² cf. Hugues Lagrange, La « mise en danger de soi » et la « sortie du danger » dans les quartiers en zone urbaine sensible, rapport pour la DIV, doc. Polycopié, novembre 2003.

Tableau 20 Pourcentage d'enfants de 2 ans en maternelle par rapport à l'ensemble des enfants de 2 ans sur le territoire considéré

	ZUS	Ensemble de la commune
Pourcentage sur effectifs globaux	38	31

Champ : communes de France métropolitaines comportant des ZUS

Sources : INSEE (RP 99) et DEP 99-2000

Tableau 21 Des retards scolaires plus fréquents

Taux de retard (Année 1999/2000)	ZUS		Hors ZUS		France entière	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total élèves CE2	69 934		605 582		675 216	
Total des élèves de CE2 ayant 1 an de retard ou plus	18 759	26,8	93 990	15,5	112 747	16,7
Total élèves 6 ^e	72 117		614 973		686 990	
Total des élèves de 6 ^e qui redoublent en fin d'année	8 755	12,1	59 693	9,7	68 449	10,0
Total des élèves de 6 ^e ayant 1 an de retard ou plus	28 131	39,0	171 266	27,8	199 360	29,0
Total élèves de 3 ^e	58 586		518 478		577 064	
Total des élèves de 3 ^e qui redoublent en fin d'année	4 703	8,0	39 938	7,7	44 641	7,7
Total des élèves de 3 ^e ayant 1 an de retard ou plus	27 656	47,2	189 905	36,6	217 561	37,7
Total des élèves de 3 ^e ayant 2 ans de retard ou plus	7 469	12,7	38 104	7,3	45 573	7,9

Source : DEP 1999-2000

Le taux d'élèves en ZUS accusant un retard scolaire de deux ans est fortement supérieur au reste de la France quelle que soit la classe.

Le taux de réussite au Brevet est de 10 points inférieur à la moyenne nationale.

ticulièrement distinctif à l'école élémentaire, cet écart ne faisant que se maintenir pour les classes supérieures.

L'écart plus faible du taux d'élèves ayant deux ans de retard en 3^e peut s'expliquer de plusieurs manières: le recrutement (plus large au collège qu'à l'école élémentaire), mais *quid* alors du décalage entre la sixième et la troisième sur le redoublement ; le plafonnement implicite des redoublements ; l'abandon ou l'orientation vers d'autres filières des élèves les plus en retard (donc les plus âgés) qui maintiendrait le taux d'élèves en retard à un plafond constant.

Les données pour l'année scolaire 2002-2003 ne font pas apparaître de changements significatifs, si ce n'est une légère baisse de la proportion d'élèves ayant un ou deux ans de retard en troisième, tous territoires confondus, sans que les écarts n'en soient modifiés. Il en va de même pour les redoublements

% de redoublants en 6 ^e	En ZUS	Hors ZUS	Ensemble
1999-2000	12,1	9,7	10,0
2002-2003	10,6	8,0	8,3
% de redoublants en 3 ^e	En ZUS	Hors ZUS	Ensemble
1999-2000	8,0	7,7	7,7
2002-2003	6,7	6,4	6,4

Le taux de réussite au Diplôme national du Brevet, quand il est pris globalement sur l'ensemble des collèges de ZUS, accuse lui aussi un décalage. Celui-ci, prévisible du fait de l'origine sociale des élèves, est de l'ordre de 10 points (tableau 23).

On note toutefois une dispersion assez importante, avec un taux minimum de 40,5 %, un maximum de 100 % et un écart-type proche de 10 (graphique 2).

Ces résultats, s'ils sont en moyenne inférieurs

Tableau 23 Taux de réussite nationale au Diplôme national du Brevet

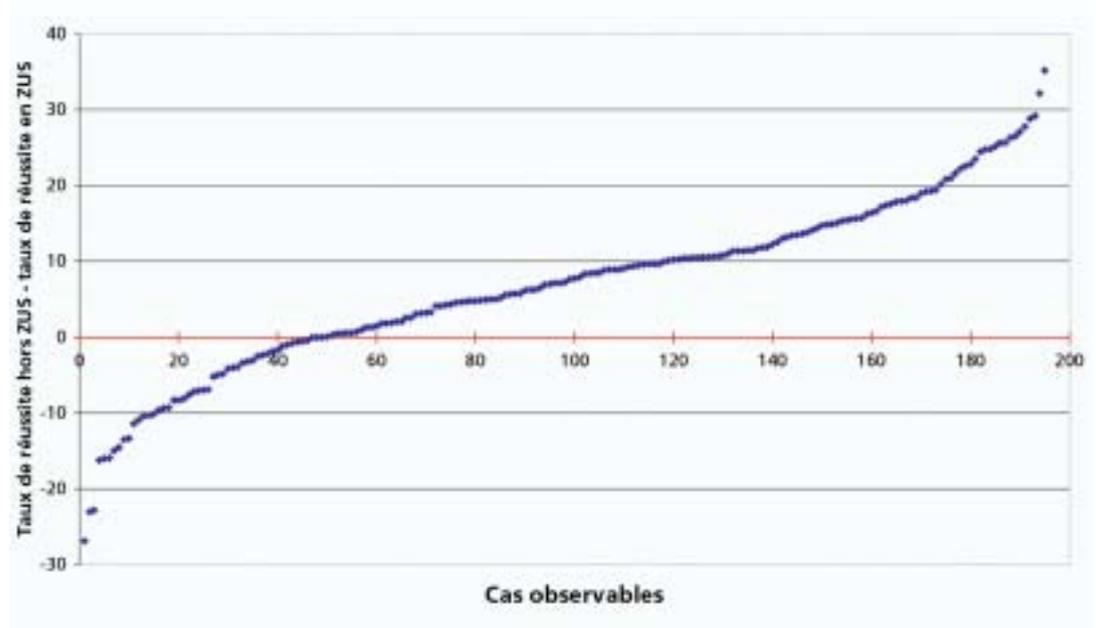
	En ZUS			Hors ZUS			Ensemble		
	Reçu	Présents	% de réussite	Reçu	Présents	% de réussite	Reçu	Présents	% de réussite
Dans la base exploitée*	28 487	42 417	67,2	343 149	445 072	77,1	371 636	487 489	76,2
National (public et privé)							549 684	699 928	78,5

*Établissements publics uniquement. Dans le fichier, ne figurent que les ZUS ayant au moins un collège et pour lesquelles nous avons des données par collège (soit 326 sur les 707 ZUS), les communes ayant au moins un collège en ZUS et pour lequel les données sont disponibles par collège (soit 244 sur les 486 communes), et de même pour les départements (77 au total sachant que nous n'avons pas les données par collège du Diplôme national du Brevet pour 6 départements dont le 91, le 93, le 94 et le 95 et que les 17 autres ne comportent pas de ZUS).

**La formule de calcul est le rapport du nombre d'élèves reçus sur le nombre d'élèves présents à l'examen.

Sources : DEP - ministère de l'Éducation nationale - 2004

Graphique 2 Écart de résultat entre ZUS et hors ZUS au Diplôme national du Brevet (2002-2003)



Source : DEP 1999-2000

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 24 Taux d'accès de 6^e en 3^e

En ZUS (%)	Hors ZUS (%)	Ensemble (%)
71,5	74,9	74,6

Tableau 25 Des résultats assez contrastés d'une ZUS à l'autre

Ensemble des ZUS (années 2002-2003)	Taux d'accès de 6 ^e en 3 ^e (en %)
Moyenne	71,4
Minimum	25,1
Maximum	91,9
Écart type	9,5

Source : DEP - ministère de l'Éducation nationale - 2004

à ceux du reste de la commune où se trouve la ZUS masquent des écarts qui varient considérablement d'une ZUS à l'autre.

Dans un quart des cas, les résultats obtenus dans les établissements situés en ZUS sont équivalents ou supérieurs à ceux obtenus dans le reste de la commune (graphique 2).

En ce qui concerne les cursus scolaires, on note là aussi des différences.

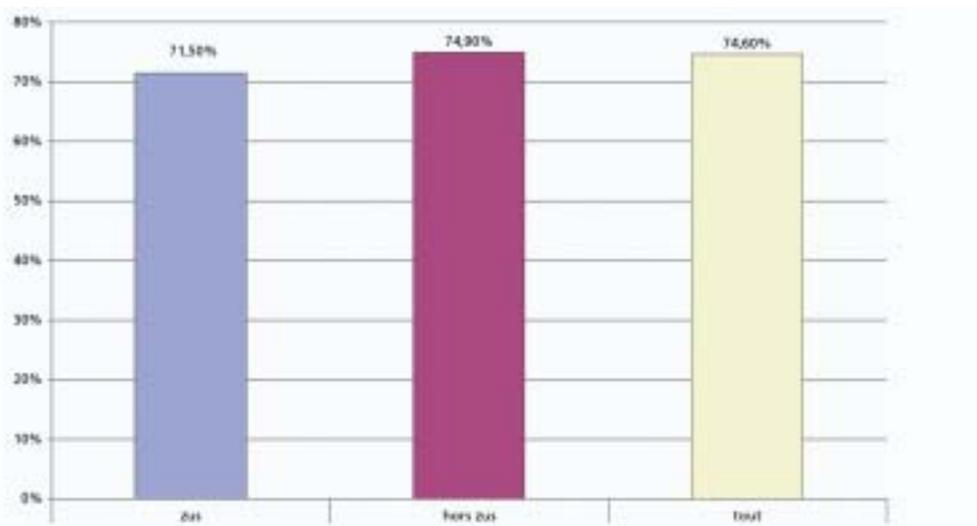
Le taux d'accès de 6^e en 3^e générale

Ce taux est sensiblement plus faible en ZUS qu'en dehors, mais cette différence n'est pas

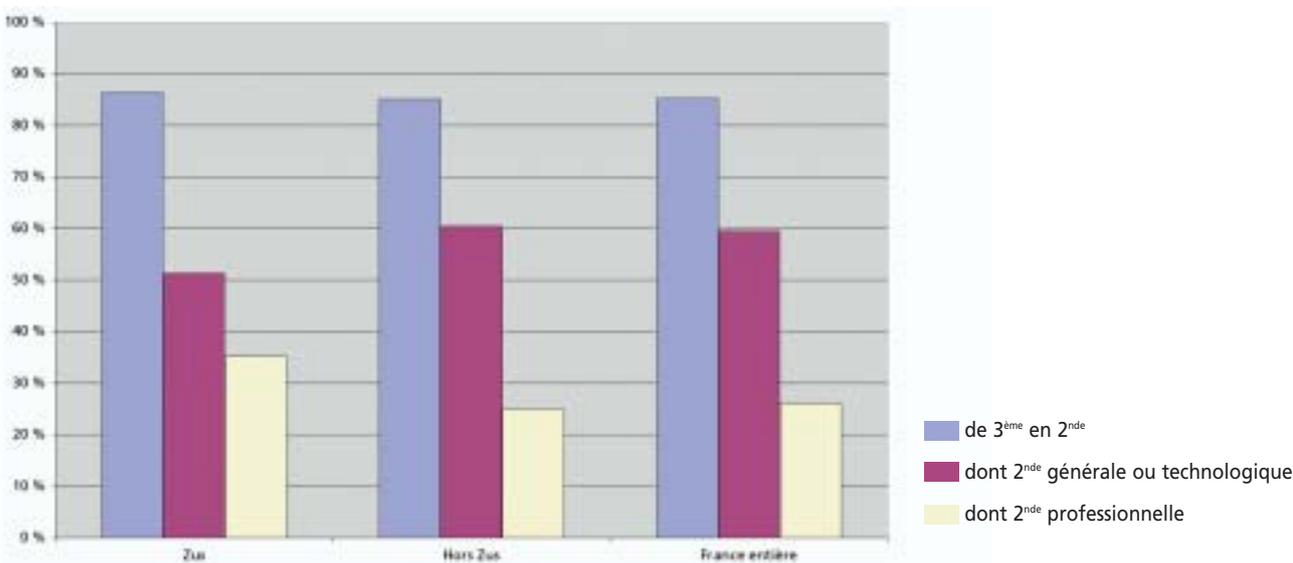
Tableau 26 Des élèves après la classe de 3^e

Devenir des élèves après la classe de 3 ^e	Hors ZUS (en %)	En ZUS (en %)	France entière (en %)
Taux d'accès de 3 ^e en 2 nd e	86,4	85,1	85,2
dont 2 ^e générale ou technologique	51,3	60,4	59,5
dont 2 ^e professionnelle	35,2	24,9	26,0

Source : DEP - ministère de l'Éducation nationale

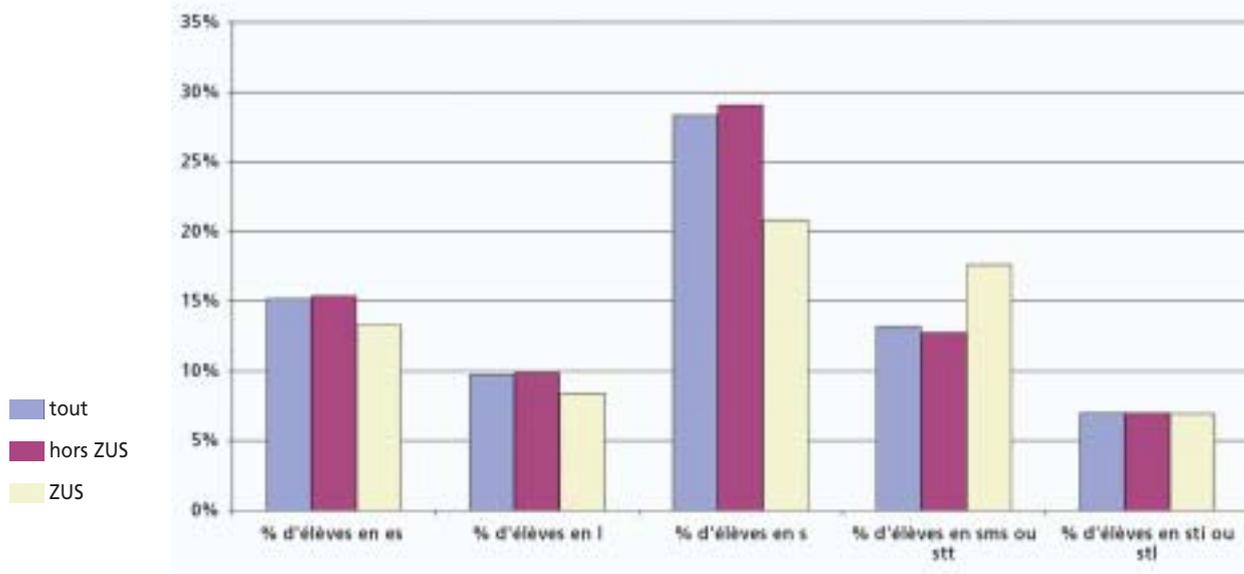
Graphique 3 Taux d'accès de 6^{ème} en 3^{ème}

Source : DEP 1999-2000

Graphique 4 Devenir des élèves après la classe de 3^{ème}

Source : DEP 1999-2000

Graphique 5 Répartition des élèves de seconde selon la section



Source : DEP 1999-2000

Tableau 27 Les élèves après la classe de 3^e dans les ZUS

Devenir des élèves après la classe de 3 ^e pour les établissements situés en ZUS (année 2000/2001)	Effectif	%	Taux d'accès en 2 ^e (en %)
Total d'élèves de 3 ^e	62427		
Passés en 2 ^e	50568	81,0	86,4
dont en 2 ^e GT	30000	48,1	51,3
dont en 2 ^e pro	20568	32,9	35,2
Redoublent la 3 ^e	3925	6,3	-
Autres	7934	12,7	-

Sources : DEP – Exploitation INED

*Le taux d'accès en 2^e est la proportion d'élèves passés en 2^e sur le nombre total d'élèves de 3^e, moins le nombre de redoublants.

La proportion d'élèves orientés vers les secondes de lycée professionnel est nettement supérieure dans les établissements situés en ZUS.

très significative (entre 3 et 4 points) (tableaux 24 et 25).

Plus significatif : le devenir des élèves en fin de 3^e (tableau 26).

Si le taux d'accès de troisième en seconde est pratiquement identique (voire très légèrement supérieur pour les établissements des quartiers en ZUS), la proportion d'élèves orientés vers les secondes de lycée professionnel est nettement supérieure dans les établissements situés en ZUS (10 points d'écart environ).

Le tassement statistique de l'écart du taux de redoublement ou de retard des établissements en ZUS par rapport aux autres établissements ne signifie donc pas une harmonisation des destins scolaires ou des possibilités effectives de réussite.

Mais l'offre de scolarité, c'est à dire la diversité des filières et des options proposées, dans les établissements situés en ZUS est elle-même particulière. Les données relatives aux langues enseignées dans les collèges de ZUS ne sont pas encore disponibles. Mais, si l'on s'en tient aux dominantes des classes de première de l'enseignement général et technologique (éco-

nomique et sociale, lettres, scientifique, médico-social, etc.), on note une sous représentation de la filière « scientifique » et une légère surreprésentation du médico-social. Cela apparaît dans l'examen du devenir des élèves de 3^{ème} en fin de 2^e générale et technologique.

Hormis le Diplôme national du Brevet de fin de troisième, l'Observatoire des ZUS ne dispose pas à ce jour des données relatives aux performances des élèves (tests d'évaluation à l'entrée en 6^e, résultats au baccalauréat), et n'a donc pu les exploiter.

Dans les années qui viennent, il ne fait pas de doute que le ministère de l'Éducation nationale sera en mesure de les communiquer.

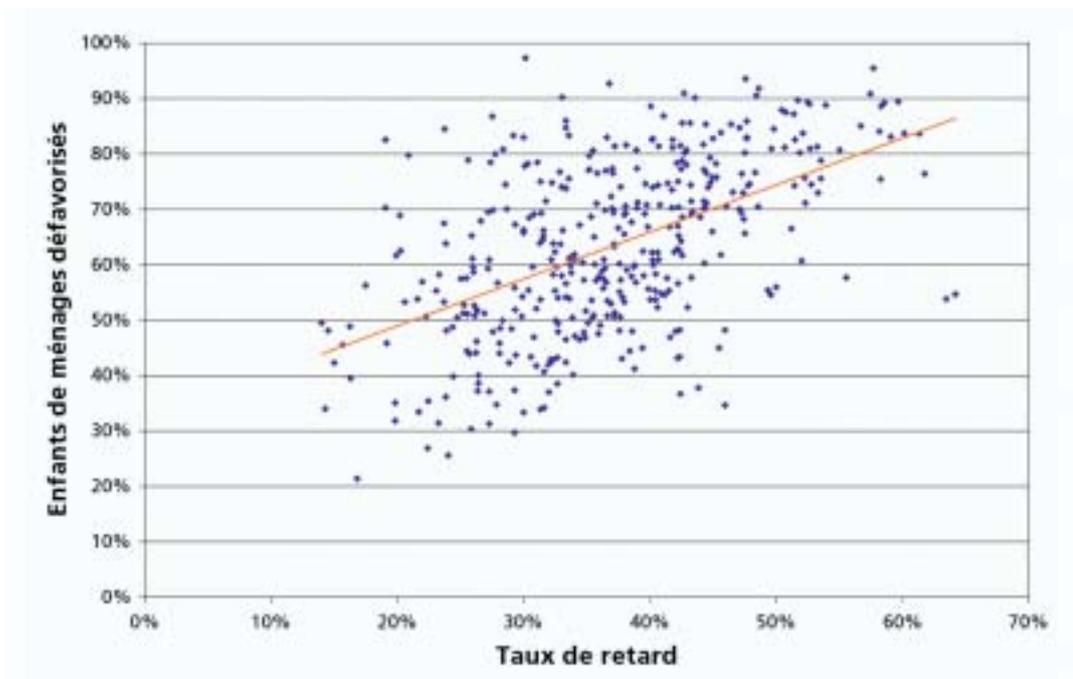
Le constat n'en est pas moins que les écarts constatés entre les établissements situés en ZUS et ceux situés sur d'autres territoires représentent, une fois cumulés et malgré des situations contrastées, autant d'obstacles qui réduisent les opportunités de réussite de ceux qui y résident. Au sein des ZUS, ce sont celles où la proportion d'enfants de ménages défavorisés est la plus importante qui connaissent le plus fort taux de retard en 6^e.

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 28 Devenir des élèves de 3^{ème} en fin de 2^e générale et technologique

Nombre d'élèves et %	Dans les établissements		France entière
	situés en ZUS	situés hors ZUS	
2 ^e GT	29050	299440	328490
1 ^{ère} ES	3854	45992	49846
	13,3	15,4	15,2
1 ^{ère} L	2434	29564	31998
	8,4	9,9	9,7
1 ^{ère} S	6049	86997	93046
	20,8	29,1	28,3
1 ^{ère} SMS ou STT	5123	38260	43383
	17,6	12,8	13,2
1 ^{ère} STI ou STL	2023	20895	22918
	7,0	7,0	7,0

Sources DEP – Année 2002-2003 - France entière

Graphique 6 Pourcentage de retard d'un an ou plus en 6^{ème}

Les ZUS où la proportion d'enfants de ménages défavorisés est la plus importante connaissent le plus fort taux de retard en 6^e.

Source : DEP 1999-2000

Ce constat, qui n'est pas en soi une nouveauté, est étayé pour la première fois par des chiffres systématiques. Il justifie à lui seul la prolongation, l'accroissement ou le redéploiement des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Mais l'analyse des raisons de ces écarts reste à faire, du moins, de manière systématique et approfondie. En effet, un certain nombre de recherches tendent aujourd'hui à montrer qu'ils ne sont pas simplement dus à un cumul de handicaps, à une carence de moyens ou de ressources culturelles ni à de méthodes inadaptées, mais qu'ils procèdent de mécanismes sociaux et de dynamiques territoriales plus vastes.

Ces mécanismes – ségrégation, évitement, reproduction, identification, etc. – ont ceci de particulier qu'ils ont une incidence sur la configuration du paysage de « l'offre éducative » et contribuent aux écarts constatés. En retour, ils

sont renforcés, si ce n'est déterminés, par l'offre éducative elle-même.

Ces mécanismes dont certains commencent à être explorés par les chercheurs depuis plusieurs années méritent d'être examinés afin d'éclairer l'action publique, par-delà la compensation ou la prévention locale des écarts constatés.

L'évitement des établissements jugés négativement par les familles n'est pas un simple signe de « distinction sociale »...

Les mécanismes spécifiques

Évitement et ségrégation

Le phénomène de ségrégation lié à l'évitement scolaire attire l'attention des chercheurs depuis plusieurs années (cf. les travaux de Marco Oberti, d'Agnès Van Zanten, de Sylvain Brocholichi, Stéphanie Morel, Franck Poupeau ou Jean-Paul Paillet) sans pour autant que l'évitement lui-même ait fait l'objet de recherches systématiques.

L'incidence de la question scolaire sur les stratégies résidentielles commence à peine à être étudiée (Van Zanten).

La DIV et le FASILD ont par ailleurs lancé l'année dernière une étude sur les mécanismes de ségrégation scolaire dont le rapport a été remis en fin d'année 2003¹³. Ce rapport fait ressortir que les démarches que les parents engagent afin d'obtenir de façon dérogatoire l'inscription de leur enfant dans un autre établissement que celui où il devait « naturellement » aller concerne un plus grand nombre d'établissements et des catégories sociales plus larges qu'on ne pouvait imaginer au départ.

Ainsi, dans la région lyonnaise, même si un petit nombre d'établissements font plus particulièrement l'objet d'évitement et cumulent les demandes d'inscriptions dérogatoires, tous les établissements sont affectés, à un titre ou à un autre, par ce processus. Par ailleurs, alors qu'on impute ce type de stratégies aux familles issues de classes moyennes supérieures bien implantées sur un territoire, les chercheurs notent que beaucoup de familles immigrées engagent les mêmes démarches, mais sans le même succès.

Autrement dit, dans ses manifestations les plus visibles, l'évitement des établissements jugés négativement par les familles n'est pas un simple signe de « distinction sociale » mais un souci partagé par un large éventail de la population. Son résultat est quant à lui le fruit d'un processus plus complexe de tri d'où il ressort que seuls ceux qui ont les « clés » du code ou qui connaissent les bons interlocuteurs permettant de rendre la demande « audible » obtiennent satisfaction ; phénomène renforcé par le caractère répulsif de certains lieux de résidence lorsque le dossier n'est pas parfait.

L'ensemble des travaux convergent pour dire que, bien plus que la compensation des écarts, ce sont ces mécanismes qu'il convient d'enrayer, moins par des dispositions contraignantes (respect scrupuleux de la carte scolaire) que par la mise en œuvre des moyens qui « donnent envie d'y rester ». Plus par la diversification de l'offre éducative et pédagogique que par la constitution de « bonnes classes » pour conserver les bons élèves (et qui aboutit par-

fois à une micro-ségrégation interne sans égard pour les autres...).

C'est sans doute en ce domaine que l'enjeu de connaissance est le plus important.

Pour l'heure, on peut produire quelques éléments issus de l'enquête « Vie de quartier » menée par l'INSEE en 2001 et qui montrent des différences notables entre les ZUS et les autres territoires de leur agglomération.

Le recours à l'enseignement privé plus faible dans les ZUS

En territoire urbain, il y a presque trois fois plus d'enfants scolarisés dans l'enseignement privé hors ZUS qu'en ZUS (11,8 % contre 4 %, en moyenne) (tableau 29).

Un respect de la carte scolaire plus fréquent

Pour l'enseignement primaire, on note en ZUS une plus forte proportion de personnes déclarant que leur enfant est scolarisé dans une école du secteur attribué (tableau 30).

Les chiffres sont des estimations calculées à partir d'échantillons représentatifs.

Ces résultats peuvent surprendre, comparés à quelques cas connus d'évitement très fort des établissements situés en ZUS par une frange importante de la population du quartier. Si le caractère déclaratif des réponses peut faire douter de la sincérité de certaines informations recueillies, il n'explique pas à lui seul l'importance de l'écart.

En fait, ces chiffres témoignent avant tout du fait que les stratégies d'élection ou d'évitement d'un établissement scolaire constituent un phénomène massif (près d'un quart des déclarations), et ne sont pas réservées aux quartiers en difficultés. Ils témoignent également du fait que pour les habitants des ZUS, ces stratégies sont, soit moins fréquemment mises en œuvre (absence de motif, ignorance des moyens utilisables, absence d'une offre alternative accessible...), soit moins fréquemment couronnées de succès.

L'examen des motifs du choix d'un autre établissement que celui proposé apporte un éclairage complémentaire à ce constat (tableau 31).

Les chiffres sont des estimations calculées à partir d'échantillons représentatifs.

On note tout d'abord que la plus part des répon-

¹³ J-P Payet, G. Geoffroy, D. Laforgue, G. Vissac, *Mondes et territoires de la ségrégation scolaire*, Doc. Polycopié, DIV-FASILD-PUCA, 2002.

G. Felouzis, J. Perroton, F. Liot, *La polarisation sociale et ethnique des collèges dans l'académie de Bordeaux*, Doc. Polycopié, DIV-FASILD-PUCA, 2002.

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

dants ne se retrouvent pas dans les motifs les plus évidents proposés par l'enquête. Et si la « mauvaise fréquentation » de l'établissement est le second motif majoritairement évoqué, il est deux fois plus cité en ZUS que dans le reste des unités urbaines. Le faible niveau de l'enseignement proposé n'est jamais évoqué en ZUS alors qu'il concerne plus de 5% des autres cas.

En ce qui concerne le collège, on peut repérer plusieurs raisons au choix de l'établissement (tableau 32).

Dans l'espace urbain, le niveau et la sécurité de l'établissement, bien que moins fréquemment évoqués, le sont sensiblement davantage hors ZUS. En revanche, le choix de filières ou d'option, ainsi que les difficultés des élèves sont un peu plus fréquemment évoqués en ZUS.

Les raisons évoquées en seconde position font ressortir des différences plus marquées.

Ces observations, dans leur ensemble, gagneraient à être complétées par des travaux plus fins, s'appuyant sur une méthodologie plus qualitative.

Par ailleurs, la DEP, la DATAR et le ministère de la Recherche, viennent de lancer un vaste programme de recherches sur les disparités terri-

torales de l'éducation et centrées, pour certains projets, sur les processus ségrégatifs. Ils insistent sur le rôle des politiques territoriales et sur l'importance du capital social, non plus des individus mais des territoires¹⁴, dans la production ou dans la limitation des processus ségrégatifs. Les études engagées tenteront pour certaines d'entre-elles de quantifier le phénomène.

Le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un phénomène qui n'est pas spécifique aux quartiers populaires mais qui prend un caractère particulièrement aigu dans le cas où celui-ci s'accompagne d'une forte précarité sociale et d'un environnement psychologique fragilisant.

Bien que très connu, ce phénomène ne se lais-

¹⁴ Par-delà les différentes obédiences disciplinaires ou académiques, de nombreux travaux font référence aux analyses de Robert D. Putnam (2000), « Bowling alone », Simon and Shuster, New-York. Selon Putnam, le capital social correspond aux réseaux, valeurs, normes de réciprocité et de confiance, éléments qui se manifestent par la diversité des liens sociaux de diverse nature (« bonding », « bridging ») qui unissent les individus sur un même territoire et dont la force et la configuration déterminent la performance démocratique et éducative du groupe ou du territoire.
¹⁵ Dominique Glasman (2000), « Le décrochage scolaire, une question sociale et institutionnelle » in VEI Enjeux, le décrochage scolaire, une fatalité ?

... mais un souci partagé par un large éventail de la population.

Tableau 29 Répartition des enfants en primaire

	Ensemble des unités urbaines comportant une ZUS		
	Hors ZUS	En ZUS	Total
Fréquentent un établissement public	87,8	94,9	89,2
Fréquentent un établissement privé	11,8	4,0	10,2
Autre	0,4	1,1	0,6
	100,0	100,0	100,0
Total (effectif estimé)	2 126 000	534 000	2 660 000

Tableau 30 Scolarisation et respect de la carte scolaire

en %	Ensemble des unités urbaines comportant une ZUS		
	Hors ZUS	En ZUS	Total
Dans une école du secteur attribué	74,7	84,1	76,6
Dans une école hors du secteur attribué	25,1	15,9	23,3
Ne sait pas	0,2	0,0	0,2
	100,0	100,0	100,0
Total (effectif estimé)	2 126 000	534 000	2 660 000

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable "Vie de quartier", avril-juin 2001, INSEE.

Tableau 31 Les motifs d'évitement en primaire

Motifs déclarés, pour le primaire, du choix d'un autre établissement que celui attribué (déclaratif) %	Ensemble des unités urbaines comportant une ZUS		
	Hors ZUS	En ZUS	Total
C'était trop loin	10,7	1,8	9,4
Il n'y avait pas de place	1,8	0,0	1,6
L'établissement était mal fréquenté	16,8	38,8	19,9
L'enfant avait des difficultés dans l'établissement précédent	6,8	17,4	8,3
L'enseignement avait un niveau trop faible	5,2	0,0	4,5
Les enfants étaient mal surveillés	2,3	2,8	2,4
Autre	56,3	39,2	54,0

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable "Vie de quartier", avril-juin 2001, INSEE.

Il y a presque trois fois plus d'enfants scolarisés dans l'enseignement privé hors ZUS qu'en ZUS (11,8 % contre 4 %).

Tout se passe comme si en dehors des ZUS on assistait à un choix dicté par l'optimisation du capital scolaire...

... tandis qu'en ZUS les stratégies se construisent par défaut pour satisfaire une orientation, éviter l'échec ou les mauvaises fréquentations.

Si certains signes avant-coureurs permettent de prévenir le décrochage scolaire, celui-ci peut être soudain...

Tableau 32 *Principale raison de choix d'un collège*

Raison principale, du choix de l'établissement (déclaratif) %	Ensemble des unités urbaines comportant une ZUS		
	Hors ZUS	En ZUS	Total
Établissement attribué ou le plus proche du domicile	68,4	72,9	69,2
A cause des options ou des filières	5,3	7,9	5,7
Parce que les élèves y sont en sécurité	5,6	4,2	5,4
Parce que les élèves y sont mieux surveillés dans leurs études	11,2	4,0	9,9
Parce que, par rapport aux établissements de la région, il a un bon niveau	3,5	0,7	3,0
Parce que l'enfant avait des difficultés dans l'établissement précédent	2,0	3,8	2,3
Autre raison	4,1	6,6	4,5

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE. Les chiffres sont des estimations calculées à partir d'échantillons représentatifs

se pas facilement saisir : en dehors du fait que plus de 60 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ni qualification, on a du mal à en fournir une description unifiée¹⁵ : entre l'absentéisme larvé et l'exclusion d'autorité, entre la manifestation bruyante d'une hostilité à l'école, et l'ennui silencieux, entre l'abandon avant le terme de la scolarité et l'échec aux examens...

Si certains signes avant-coureurs peuvent permettre de le prévenir, le décrochage scolaire peut-être soudain et la prévention précoce, si elle peut s'avérer utile, n'est pas suffisante en soi. C'est pourquoi, parallèlement au lancement de démarches de « veille éducative » destinées entre autres à prévenir, stopper ou réparer les ruptures intervenant dans les parcours éducatifs des jeunes, la Délégation interministérielle à la ville, le ministère de l'Éducation nationale, le FASILD et la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse ont lancé en 2001-2002 un programme de recherche sur ce thème pour mieux en analyser les différents ressorts.

La synthèse de ces rapports fait apparaître d'une part des profils distincts de décrocheurs - profils qui appellent des traitements différenciés - d'autre part le traitement paradoxal et parfois aggravant qu'a l'école de ces situations. L'incidence complexe du milieu familial semble n'intervenir que de manière secondaire, contrairement aux représentations les plus courantes.

Par ailleurs, si la délinquance juvénile est souvent le fruit de jeunes déscolarisés, le lien n'est pas automatique et aucun mécanisme causal, dans un sens ou dans un autre, n'a été mis en évidence.

La parole éducative hors l'école

Si on laisse de côté la question de l'éducation au sein de la famille, un constat dressé par de nombreux observateurs dans les quartiers en difficulté est la faible présence d'acteurs éducatifs dans l'environnement des enfants et des jeunes dès lors qu'ils ne sont ni chez eux, ni à l'école, en particulier dans l'espace public¹⁶.

Cette absence d'acteur éducatif est d'abord une absence d'adultes que leur activité (commerce, service) ou leurs déplacements amèneraient à occuper l'espace et qui constitueraient déjà, par leur seule présence, une figure de l'altérité permettant de rompre, même symboliquement, l'univers exclusif de l'entre soi.

Cette absence vient s'ajouter à la relative désertion des espaces publics, non spécifiques aux quartiers d'habitat social, du fait de l'individualisation des modes de vie et des loisirs domestiques. Cette absence est compensée par l'existence d'activités de loisirs culturels ou sportifs, réalisés dans le temps périscolaire au sein de structures à vocation parfois socio-éducatives. Mais ces activités ne sont pas accessibles ni investies de la même manière selon les milieux et les territoires.

Qu'en est-il exactement ?

Les activités périscolaires semblent obéir à deux conceptions distinctes selon les milieux d'intervention.

Selon les travaux du CESARE (Comité d'évaluation et de suivi des aménagements des rythmes de l'enfant) ainsi que ceux entrepris dans le cadre du rapport Charvet « Jeunes et politiques publiques », il semblerait que la finalité première des actions menées dans les quartiers populaires des villes ait été « la socialisation primaire » des enfants de ces territoires, avec l'idée de suppléer l'éducation familiale estimée défaillante et conforter l'action socialisatrice de l'école.

A contrario, dans les villes à caractère résidentiel ou dans les villes moyenne, les actions entreprises le sont au nom de l'épanouissement de l'enfant. Si une telle distinction peut apparaître légitime parce que correspondant à des contextes différents, elle se traduit souvent dans le premier cas par la juxtaposition d'activités qui finissent par prendre un caractère occu-

¹⁶ cf. Le Plan d'action de MM J-P Blazy et P. Cohen (2001) sur la « Veille éducative ».

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 33 *Motif secondaire de choix d'un collège*

aSeconde raison du choix de l'établissement quand l'enfant est scolarisé au collège (estimation) %	Ensemble des unités urbaines comportant une ZUS		
	Hors ZUS	En ZUS	Total
Établissement attribué ou le plus proche du domicile	6,0	16,9	7,8
A cause des options ou des filières	7,1	0,0	5,9
Parce que les élèves y sont en sécurité	14,7	40,4	18,9
Parce que les élèves y sont mieux surveillés dans leurs études	23,0	37,8	25,5
Parce que, par rapport aux établissements de la région, il a un bon niveau	31,6	5,0	27,2
Parce que l'enfant avait des difficultés dans l'établissement précédent	5,5	0,0	4,6
Autre raison	12,1	0,0	10,1

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE.

pationnel tandis que dans le second cas, on note des démarches plus intégrées¹⁷.

Dans un cas, les jeunes destinataires de ces actions sont considérés pour leurs problèmes, voire comme une menace, dans le second, ils sont considérés en regard de leurs potentialités, voire comme ressource dans une perspective de développement local.

Les interventions périscolaires, si elles ont un impact positif localement, reconduisent malgré tout et parfois renforcent, à un échelon macroscopique, le clivage entre deux représentations de la jeunesse, participant indirectement au maintien des écarts symboliques entre les quartiers en difficulté et les autres.

Une évaluation et une analyse fine des pratiques actuelles demeurent d'actualité en ce domaine, en raison notamment du développement des contrats éducatifs locaux supposés inscrire l'ensemble de ces démarches dans un « Projet éducatif local ».

Par delà ces tensions propres au champ du périscolaire, la politique de la ville se trouve prise entre deux démarches qu'elle peine à articuler. D'un côté une démarche qui consiste à affirmer que l'éducation ne se réduit pas à l'école, à soutenir les initiatives qui, hors du temps scolaire, contribuent à l'épanouissement de l'enfant et à la socialisation des jeunes... au risque de paraître dilatoire sur la question du décrochage et de l'échec scolaire. De l'autre, une démarche qui consiste à lutter contre les mécanismes (sociaux, culturels...) qui contribuent au décrochage scolaire, au risque d'empiéter sur les compétences de l'Éducation nationale ou de réduire la question éducative à la question scolaire.

Le principe de « veille éducative », s'il est amené à se développer, doit être soutenu, suivi et évalué dans cette perspective.

Les formes de l'illettrisme

Les quartiers populaires présentent-ils des particularités dans le domaine de l'illettrisme ?

Pour répondre à cette question, il faut rappeler

ce qu'est l'illettrisme et le distinguer de l'analphabétisme. L'analphabétisme désigne la situation de personnes ne sachant ni lire, ni écrire. L'illettrisme, néologisme de formation récente désigne le phénomène qui touche « des personnes capables de déchiffrer une phrase mot à mot, mais pas de la comprendre »¹⁸. Tout le problème de l'identification de l'illettrisme repose sur le caractère éminemment relatif de la « compréhension », de sa dimension culturelle et de son incidence sociale. Il existe un nombre important d'études sur l'illettrisme, mais malheureusement, il y a presque « autant de définitions que d'études »¹⁹.

L'Enquête nationale sur les conditions de vie, réalisée par l'INSEE en 1993-1994 a permis d'identifier des éléments significatifs dans le rapport à la langue (tableau 34).

Les pratiques

En ce qui concerne les moins de 25 ans, la différence entre population résidant en ZUS et population hors ZUS se ferait davantage sur « la maîtrise du langage », que sur l'illettrisme complet ou sur les pratiques fondamentales que sont la lecture et l'écriture.

Indépendamment de son caractère pénalisant dans l'acquisition des compétences professionnelles, la notion de « maîtrise du langage », plus floue, moins facile à saisir, joue un rôle de « marqueur culturel » majeur.

Ces premiers éléments vont être approfondis à l'issue de l'exploitation de plusieurs grandes enquêtes actuellement en cours ou projetées dont l'enquête dite « Enquête famille » de l'INSEE, avec notamment des questions relatives à la langue familiale et aux langues parlées au niveau de la ZUS.

17 Francine Labadie (1999), « L'aménagement du temps de l'enfant : un analyseur de l'évolution de l'action publique », in *Agora Débats jeunesse*, N°17.

18 Cette définition qui correspond à la première occurrence de la notion date de 1981. *ATD Quart-Monde* (1981), *Données sur l'illettrisme : le cas français*.

19 Chantal Horellou-Lafarge (1997), « L'illettrisme aujourd'hui : à la recherche d'une définition », in *Informations sociales*, n°59.

... et la prévention précoce, si elle peut s'avérer utile, n'est pas suffisante en soi.

Cette absence d'acteurs éducatifs est d'abord une absence d'adultes dans l'espace public.

Les interventions périscolaires reconduisent et parfois renforcent le clivage entre deux représentations de la jeunesse...

... participant indirectement au maintien des écarts symboliques entre les quartiers en difficulté et les autres.

Les chiffres disponibles indiquent la persistance d'écarts significatifs entre la situation des établissements situés en ZUS et ceux du reste du territoire...

Tableau 34 *La maîtrise de la langue française*

Degré de maîtrise du français (%)	Ensemble de la population		Moins de 25 ans	
	En ZUS	Hors ZUS	En ZUS	Hors ZUS
maîtrise le Français	86,4	92,8	93,9	97,0
ne maîtrise pas le langage	3,4	2,0	5,2	1,8
ne sait pas écrire	4,2	3,0	0,9	0,8
ne sait pas lire	1,9	0,9	0,0	0,1
ne comprend pas le Français	4,1	1,3	0,0	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête nationale conditions de vie, 1993-94

Enquête sur l'éducation dans la liste des enquêtes du CNIS

Enquête IVQ 2004 (Information Vie Quotidienne) a été réalisée auprès d'un échantillon suffisamment fourni pour disposer de données

relatives aux ZUS (résultats attendus en 2005). Cette enquête comporte des questions précises relatives à la maîtrise de la langue et attache une attention particulière aux 18-25 ans.

Les questions qui se posent à l'observation et à l'évaluation

1) Un effort important reste à faire pour la systématisation, la clarification et l'actualisation des données relatives à la question de l'éducation dans les ZUS (notamment en ce qui concerne les « performances scolaires », brutes et toutes choses égales par ailleurs, les options et les langues). Une analyse plus fine de l'offre éducative locale (incluant le privé) pour un territoire donné ainsi qu'un repérage plus systématique des différences « filles garçons » pour les quartiers en ZUS restent à faire. La constitution, à fins d'enquête, de fichiers permettant de localiser non plus les établissements mais les élèves constituerait une avancée significative.

2) Les chiffres disponibles ainsi que les différentes enquêtes existantes témoignent de la persistance d'écarts significatifs entre la situation d'établissements situés en ZUS et ceux d'autres territoires, malgré des évolutions positives, dans l'ensemble. Sans que ces écarts soient spectaculaires, ils indiquent une réelle disparité de situations et de perspectives pour les jeunes qui y sont scolarisés (notamment dans le retard scolaire et dans le choix des filières en fin de troisième). Autrement dit, la grille de lecture « territoriale », tant pour l'analyse que pour l'intervention a toute sa pertinence. Une analyse des conditions de « réussite » des établissements situés dans les quartiers en difficultés mériterait d'être conduite, dans le prolongement du premier travail exploratoire qui avait été réalisé pour les ZEP et qui est resté sans suite²⁵. Ceci est d'autant plus important qu'au-delà des tendances globales on note des résultats contrastés.

3) En matière de moyens, on note la trace d'effort se traduisant par un taux de préscolarisation en moyenne plus important en ZUS que dans les autres territoires urbains, un nombre moyen d'élèves par section sensiblement plus faible en fonction du recrutement (la part d'enfants de ménages « défavorisés »). Concernant ce dernier point, les écarts demeurent très faibles. On sait aujourd'hui l'importance de la diminution du nombre d'enfants par classe dans la réussite scolaire des élèves et ce d'autant plus qu'ils viennent de milieux défavorisés. Si une diminution trop faible n'a pas d'incidence, il n'est pas nécessaire que cette diminution soit massive pour que les effets se fassent sentir²⁶. On note enfin une sous-représentation des filières d'enseignement général (notamment scientifique) au profit des filières médico-sociales dans les lycées situés en ZUS (leur nombre étant toutefois trop limité et leur territoire de recrutement trop large pour qu'on puisse en conclure, sur la base de ces seuls chiffres, à une surdétermination de l'orientation par l'offre locale).

4) Par-delà la compensation des écarts évoqués, ce sont les processus d'évitement et de ségrégation scolaire (qui rétroagissent sur la structuration de l'habitat, renforçant ainsi le phénomène) qui semblent aujourd'hui les plus problématiques et donc les plus urgents à enrayer. Nous en avons pointé quelques indices mais il reste beaucoup

²⁵ C. Moisan et J. Simon (1997), les déterminants de la réussite scolaire en ZEP/INRP, Centre Al. Savary, 1997.

²⁶ Pour plus de précisions, on pourra se reporter au travail innovant de Thomas Piketty sur « L'impact de la pauvreté et de la ségrégation sociale sur la réussite scolaire dans les écoles françaises ».

- ➔ 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

à faire pour en systématiser l'observation et pour en approfondir l'analyse. Un certain nombre de travaux mettent aujourd'hui l'accent sur l'importance du capital social (du groupe, du territoire) comme facteur déterminant de sa capacité à constituer un socle éducatif et socialisateur global. Reste à savoir comment les institutions peuvent se situer par rapport à cet enjeu et quels sont les leviers opérationnels propres à renforcer ce « capital social ».

5) La mutualisation des connaissances reste un impératif, tant au niveau local qu'au niveau national, afin de bien articuler les différentes démarches éducatives dont sont porteurs les différents acteurs. Les postures de type « veille éducative », les projets éducatifs locaux et tous les autres dispositifs amenés à s'intégrer dans les « équipes de réussite éducative » sont à penser en ce sens. Leur évaluation également.

Bibliographie

- Ministère de l'Éducation nationale – Direction de la programmation et du développement, *Éducation et formations*, n° 61, octobre-décembre, 2001.
- S. Broccholi, « Inégalités cumulatives, logiques de marché et renforcement des inégalités scolaires », in *Ville, école, intégration*, n°114, 1998.
- Collectif, « La déscolarisation », *Synthèse des recherches issues du programme lancé par le ministère de l'Éducation Nationale*, ministère de la Justice. Délégation Interministérielle à la Ville et Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, La dispute, 2004.
- F. Dubet, *Les lycéens*, Éd. du seuil, Paris, 1991.
- S. Garcia, F. Poupeau, « La mesure de la "démocratisation" scolaire. Notes sur les usages sociologiques des indicateurs statistiques », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°149, septembre 2003.
- D. Glasman, « Le décrochage scolaire, une question sociale et institutionnelle » in *VEI enjeux, le décrochage scolaire, une fatalité ?*, 2000.
- H. Lagrange, *La « mise en danger de soi » et la « sortie du danger » dans les quartiers en zone urbaine sensible*, rapport pour la DIV, doc. Polycopié, novembre 2003.
- B. Lahire, *L'invention de l'illettrisme*, La Découverte, 1999.

- J-C Luc, M. Valadas, *Les politiques éducatives locales à caractère interministériel – Rapport de l'inspection générale*, février 2003.
- C. Moisan, J. Simon, *les déterminants de la réussite scolaire en ZEP*, INRP, Centre Al. Savary, 1997.
- S. Morel, *École, territoires et identités : les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, L'Harmattan, 2002.
- J-P Payet, G. Geoffroy, D. Laforge, G. Vissac, *Mondes et territoires de la ségrégation scolaire*, Doc. Polycopié, DIV-FASILD-PUCA, 2002.
- G. Felouzis, J. Perroton, F. Liot, *La polarisation sociale et ethnique des collèges dans l'académie de Bordeaux*, Doc. Polycopié, DIV-FASILD-PUCA, 2002.
- T. Piketty, *L'impact de la pauvreté et de la ségrégation sociale sur la réussite scolaire dans les écoles françaises*, EHESS, 2004.
- D. Trancart, « L'enseignement public, les disparités dans l'offre d'enseignement », in A. Van Zanten, *L'école, l'état des savoirs*, La Découverte, 2000.
- A. Van Zanten, *L'école de la périphérie, scolarisation et ségrégation en banlieue*, PUF, 2000.
- G. Zoïa, L. Visier, « émigrer en France à l'âge du collège : trajectoires d'élèves nouvellement arrivés en région Languedoc-Roussillon », in *Ville École Intégration*, N°132, mars 2000.

... mais par-delà la compensation de ces écarts, ce sont les processus d'évitement et de ségrégation scolaire qui semblent aujourd'hui les plus problématiques.

2. La santé des enfants

d'âge scolaire

1. Surpoids et obésité dans les CM2 en ZUS
2. Santé bucco-dentaire



- 1 La scolarité et l'éducation
- ➔ 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

La santé des enfants d'âge scolaire

Il existe de nombreuses inégalités sociales face à la santé, reflets d'autres disparités, notamment l'accès aux soins. Ces inégalités, également visibles au niveau géographique, sont le plus souvent analysées de manière assez agrégée (régions, départements, voire unités urbaines). Il n'existe cependant pas de données statistiques permettant d'aborder la situation des habitants en ZUS. L'enquête décennale sur la santé (INSEE, INSERM), bientôt disponible, pourrait combler cette absence.

Actuellement, seules les enquêtes triennales menées conjointement par les ministères de la Santé et de l'Éducation approchent les problèmes de santé scolaire des zones urbaines sensibles.

À partir de ces enquêtes, ce chapitre aborde deux aspects symptomatiques : le surpoids et l'obésité d'une part, l'hygiène bucco-dentaire d'autre part. Ces problèmes sont observés chez les élèves de CM2 scolarisés en ZUS lors de l'année scolaire 2001-2002, et comparés à la situation des élèves scolarisés en dehors des ZUS.

Surpoids et obésité constituent un problème majeur de santé publique en raison de leurs conséquences et de leur augmentation croissante. Cette progression est d'autant plus préoccupante qu'elle concerne des individus de plus en plus jeunes. L'obésité dans l'enfance, présente le risque d'une importante persistance à l'âge adulte, pouvant entraîner de nombreuses pathologies, voire une mortalité prématurée.

Plus fréquents au sein des catégories modestes, surpoids et obésité sont plus répandus dans les établissements des ZUS.

La santé bucco-dentaire reflète également de fortes disparités, souvent liées aux différences de moyens financiers pour accéder aux soins dentaires, compte tenu de leur prise en charge insuffisante et d'une offre publique de soins trop rare. De plus le système de soins dentaires français se caractérise par la quasi-absence de service de prévention, au niveau scolaire notamment.

L'état de santé bucco-dentaire peut être à cet égard significatif de situations de précarité. La plus grande fréquence de caries dentaires non soignées parmi les élèves scolarisés en ZUS, reflète sans doute une autre forme d'inégalité face à la santé.

Surpoids et obésité chez les élèves de CM2

Surpoids et obésité plus fréquents en ZUS...

Dans les établissements scolaires des zones urbaines sensibles, 23,5 % des enfants de CM2 présentent une surcharge pondérale, dont 7,3 % une obésité et 16,2 % un surpoids modéré (tableau 1). Ces élèves sont plus souvent en situation de surpoids que ceux de CM2 scolarisés hors ZUS où 19,3 % souffrent de surcharge pondérale, 3,8 % sont obèses.

L'obésité est ainsi près de deux fois plus fréquente dans les classes de CM2 en ZUS.

... et davantage chez les filles que chez les garçons

Dans les ZUS, le surpoids est plus fréquent chez les filles que chez les garçons : en CM2, plus du quart d'entre elles ont des problèmes de surpoids (21,3 % pour les garçons), 8,3 % souffrent d'obésité (6,2 % pour les garçons) et 17,2 % de

Surpoids et obésité touchent plus fréquemment les catégories modestes et sont ainsi plus répandus dans les établissements en ZUS...

... de même, l'état de santé bucco-dentaire peut être un signe de situations de précarité.

Lecture : 23,5 % des élèves de CM2 scolarisés en ZUS souffrent de surpoids dont 7,3 % d'obésité.

Tableau 1 *Surpoids et obésité chez les élèves de CM2 selon le sexe*

	Total (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Surpoids				
Garçon	19,8	22,1	19,6	21,3
Fille	19,6	27,0	19,0	25,5
Ensemble	19,7	24,6	19,3	23,5
Dont obésité				
Garçon	4,2	5,8	4,0	6,2
Fille	4,1	8,1	3,7	8,3
Ensemble	4,2	7,0	3,8	7,3

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)

Source : enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Dresco, Invs, DGS, Dep

L'enquête et les indicateurs retenus

Le cycle triennal d'enquêtes retenues est organisé conjointement par la Drees et la DGS du ministère de la Santé, la Desco et la Dep du ministère de l'Éducation nationale, et l'Institut de veille sanitaire (InVS).

Ce cycle est constitué d'une série d'enquêtes menées par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale, alternativement auprès d'élèves de trois classes d'âges :

- la première enquête effectuée pendant l'année scolaire 1999-2000 concerne un échantillon d'enfants de grande section de maternelle ;
- la deuxième s'est déroulée en 2000-2001 auprès de 6 590 adolescents scolarisés en troisième (générale, technologique, insertion ou segpa) ;
- le cycle s'est prolongé et enrichi en 2001-2002 avec l'enquête auprès des enfants de CM2 dont ce chapitre se fait l'écho.

Un nouveau cycle a été entamé auprès de grandes sections de maternelle durant l'année 2002-2003, puis auprès des élèves de troisième en 2003-2004 en abordant, pour la première fois, la qualité de vie et la santé mentale.

L'enquête de 2001-2002, a été réalisée auprès de 8 500 élèves de CM2 scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM, dont près de 1 500 sont scolarisés en ZUS (deux académies n'ont pas participé : Clermont-Ferrand et Poitiers).

Le plan de sondage comprenait deux étapes. Dans un premier temps, un échantillon d'écoles (publiques et privées) stratifié par académie, par taille d'unité urbaine et par zone (ZEP et hors ZEP) a été établi, puis les écoles en ZEP ont été surreprésentées afin d'obtenir une meilleure estimation de prévalence dans ces établissements. La liste des écoles enquêtées et situées en ZUS, transmise par l'Éducation nationale, est intégrée aux données de l'enquête.

Chaque école devait tirer huit élèves au sort ; les parents, avertis de cet examen par un courrier, avaient la possibilité de s'opposer à la participation de leur enfant.

Les données individuelles ont été pondérées pour assurer une représentativité de l'échantillon selon les critères de grands groupes de régions, de ZEP et de tranches d'unités urbaines.

Les indicateurs

L'indicateur de surpoids et d'obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle, résultat du rapport du poids sur le carré de la taille, exprimé en kg /m² (tableau). Les seuils retenus pour exprimer le surpoids et l'obésité correspondent aux références du Childhood Obesity Working Group de l'International Obesity Task Force (IOTF), groupe de travail placé sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé.

Âge	IMC de surpoids		IMC de l'obésité	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
10 ans	19,84	19,86	24,00	24,11
10 ans et demi	20,20	20,29	24,57	24,77
11 ans	20,55	20,74	25,10	25,42
11 ans et demi	20,89	21,20	25,58	26,05

Santé bucco-dentaire

Dans le cadre de l'enquête un examen dentaire a été pratiqué par les infirmiers et les médecins de l'Éducation nationale afin de dénombrer les dents cariées, soignées ou non.

Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants. Des indicateurs de gravité peuvent alors être construits en fonction, notamment, du nombre de dents cariées non soignées.

- 1 La scolarité et l'éducation
- ➔ 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 2 *Surpoids et obésité chez les élèves de CM2 selon le type de famille*

	France (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Surpoids (y compris obésité)				
Famille avec couple	18,9	23,3	18,6	22,5
Famille monoparentale	25,5	30,8	25,2	28,0
Dont obésité				
Famille avec couple	3,5	5,9	3,3	5,7
Famille monoparentale	8,2	13,4	7,1	15,6

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)

Source : enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Lecture : Dans les CM2 situés en ZUS, 28 % des élèves vivant dans une famille monoparentale connaissent des problèmes de surpoids, dont 15,8 % d'obésité.

surpoids modéré (15 % pour les garçons). Cette prévalence plus importante chez les filles est également vraie dans les CM2 classés en ZEP. Dans les établissements situés hors ZUS, surpoids et obésité sont plus répandus chez les garçons.

Les écarts entre les ZUS et le reste du territoire, en termes de surpoids et surtout d'obésité, sont particulièrement importants pour les filles. Ainsi, en CM2 l'obésité est 2,5 fois plus fréquente en ZUS (8,2 %), que hors des ZUS (3,7 %).

De tels écarts peuvent être dus à la moindre pratique d'activités sportives chez les filles, particulièrement dans les établissements situés en ZUS où plus de 67 % d'entre elles déclarent ne pratiquer aucun sport en dehors des heures de classe, contre 41 % des garçons. Dans les autres établissements, 38 % des filles et 27 % des garçons déclarent ne pratiquer aucun sport en dehors des heures de classe.

Plus d'enfants en surpoids dans les familles monoparentales, particulièrement en ZUS

La structure de la famille influe sur la prévalence du surpoids : plus du quart des élèves de CM2 vivant dans une famille monoparentale souffrent de surpoids (dont 8,2 % d'obésité), contre 19 % dans les familles dont les parents sont en couple (dont 3,5 % sont obèses) - (tableau 2).

Il faut noter que la première catégorie est davantage représentée en ZUS : 18 % des élèves de CM2 appartiennent à une famille monoparentale, (contre 13 % dans les CM2 hors ZUS). Ces enfants, sont plus nombreux à souffrir de surcharge pondérale et particulièrement d'obésité : 28 % d'entre eux sont en surpoids (contre 25,2 % hors ZUS) et 15,6 % souffrent d'obésité (contre 7,1 % hors ZUS).

Le surpoids varie selon l'origine sociale des parents

Qu'il s'agisse de surpoids ou d'obésité, la profession du père est un facteur très discriminant : dans l'ensemble des classes de CM2, il y a deux à trois fois plus d'élèves en surpoids parmi les enfants d'ouvriers (qualifiés ou non qualifiés) que parmi les enfants de cadres. Les écarts sont encore plus importants pour les enfants atteints d'obésité : 9 % des enfants d'ouvriers non qualifiés (4 % des enfants d'ouvriers qualifiés) sont obèses, contre 1,8 % des enfants de catégories supérieures (tableau 3).

Dans les CM2 situés en ZUS, plus de la moitié des élèves sont fils d'ouvriers (54 % dont 15,6 % d'ouvriers non qualifiés), alors que l'on en compte à peine plus du tiers dans les CM2 hors ZUS (34,4% dont 6,1 % de non qualifiés). À l'inverse, les enfants de cadres y sont beaucoup plus rares.

Pourtant, chez les enfants d'ouvriers, le surpoids est plus rare en ZUS, que hors ZUS. De même, à peine plus du quart des enfants d'ouvriers non qualifiés ont une surcharge pondérale dans les CM2 situés en ZUS, contre près du tiers hors ZUS. L'écart pour les enfants d'ouvriers non qualifiés souffrant d'obésité est encore plus important : leur part est deux fois plus faible dans les CM2 en ZUS (5,5 %) que hors ZUS (10,2 %).

Dans l'enquête, l'absence de données sur l'origine des parents ne permet pas de voir si les enfants d'immigrés sont plus nombreux dans ces catégories modestes en ZUS ; ce qui pourrait expliquer des habitudes alimentaires plus équilibrées que chez les autres enfants.

Inversement, plus l'on monte dans la hiérarchie sociale, plus les élèves de CM2 scolarisés en ZUS sont défavorisés par rapport aux autres établissements, particulièrement en terme d'obésité.

23,5 % des enfants de CM2 en ZUS présentent une surcharge pondérale, ils sont 19,3 % hors ZUS.

En CM2 l'obésité est 2,5 fois plus fréquente pour les filles scolarisées en ZUS que hors ZUS (8,2% contre 3,7%).

Dans l'ensemble des classes de CM2, il y a 2 à 3 fois plus d'élèves en surpoids parmi les enfants d'ouvriers que parmi les enfants de cadres...

Lecture : Parmi les élèves de CM2 scolarisés en ZUS, 25,2 % des enfants d'ouvriers non qualifiés sont en surpoids, contre 12,8 % parmi les fils de cadres.

... et plus on monte dans la hiérarchie sociale, plus les élèves de ZUS sont défavorisés par rapport aux autres en matière d'obésité.

Lecture : Parmi les élèves de CM2 scolarisés en ZUS et qui prennent un petit déjeuner quotidien, 21,1 % souffrent de surpoids, dont 6,8 % d'obésité.

On observe que les enfants qui prennent quotidiennement leur petit déjeuner sont moins souvent en situation de surpoids.

Tableau 3 *Surpoids et obésité chez les élèves de CM2 selon la profession du père*

	Total (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Surpoids (y compris obésité)				
Artisan, commerçants, cadres, professions intermédiaires	14,1	19,8	13,9	18,3
Employé	18,8	24,9	18,3	26,9
Ouvrier qualifié	22,5	23,5	22,6	21,9
Ouvrier non qualifié	30,6	27,1	31,9	25,2
dont obésité				
Artisan, commerçant cadres, professions intermédiaires	1,8	4,0	1,5	5,9
Employé	3,6	5,6	3,6	4,0
Ouvrier qualifié	4,9	5,7	4,9	5,3
Ouvrier non qualifié	9,2	8,3	10,2	5,5

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)
Source : Enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Tableau 4 *Surpoids et obésité chez les élèves de CM2 selon le nombre de petit déjeuner*

	France (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Surpoids (y compris obésité)				
<i>Petit déjeuner quotidien (7 jours par semaine)</i>				
Garçon	18,7	19,9	18,7	19,1
Fille	18,1	24,1	17,7	22,9
Ensemble	18,4	22,0	18,2	21,1
<i>Petit déjeuner moins de 4 fois par semaine</i>				
Garçon	26,5	35,3	25,1	39,7
Fille	24,5	35,7	22,9	33,1
Ensemble	25,4	35,5	23,9	35,4
dont obésité				
<i>Petit déjeuner quotidien (7 jours par semaine)</i>				
Garçon	3,6	5,1	3,4	5,5
Fille	3,4	7,6	3,0	8,0
Ensemble	3,5	6,3	3,2	6,8
<i>Petit déjeuner moins de 4 fois par semaine</i>				
Garçon	7,5	9,4	6,6	16,0
Fille	5,9	11,6	5,0	11,1
Ensemble	6,6	10,7	5,7	12,8

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)
Source : Enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Le surpoids moins fréquent chez les enfants prenant un petit déjeuner régulier

Si les problèmes de surpoids restent très liés au milieu social et à l'environnement familial, ils sont également fonction des habitudes alimentaires, et plus particulièrement de la régularité des prises de petit déjeuner et des repas à la cantine.

Les enfants qui prennent quotidiennement leur petit déjeuner sont moins souvent en situation de surpoids (18,4 %) que ceux qui le prennent moins de quatre fois par semaine (25,4 %) (tableau 4). Ceci est vrai pour les garçons comme pour les filles, et quelle que soit l'implantation de l'établissement (en ZUS, en ZEP ou hors ZUS).

Cependant, à régularité de prise de petit déjeuner quotidien équivalente, les taux de surcharge pondérale, sont plus importants dans les

classes de CM2 en ZUS qu'en dehors. Les écarts sont surtout marqués pour les élèves prenant un petit déjeuner moins de quatre fois par semaine : parmi ces derniers, 12,8 % de ceux qui sont scolarisés en ZUS souffrent d'obésité, contre 5,7 % hors ZUS.

Des petits déjeuners moins fréquents chez les fils d'ouvriers que chez les enfants de cadres

En ZUS, les élèves de CM2 sont moins nombreux à prendre un petit déjeuner sept fois par semaine (78 %) que hors ZUS (84 %).

Dans l'ensemble des classes de CM2, les enfants d'ouvriers prennent moins souvent un petit déjeuner quotidien que les enfants de cadres. Cependant, contrairement à toutes les autres catégories sociales, les enfants d'ouvriers non qualifiés prennent plus fréquemment un petit déjeuner quotidien lorsqu'ils sont scolarisés en

- 1 La scolarité et l'éducation
- ➔ 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 5 *Surpoids (y compris obésité) chez les élèves de CM2 selon le nombre hebdomadaire de petits déjeuners et la profession du père*

	Total (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Petit déjeuner tous les jours				
Artisan, commerçant,	14,1	19,8	13,9	18,3
Cadre profession intermédiaire				
Employé	17,2	21,8	16,7	24,2
Ouvrier qualifié	20,7	21,3	20,8	20,0
Ouvrier non qualifié	26,6	23,1	28,7	18,3
Petit déjeuner moins de 4 fois par semaine				
Artisan, commerçant,	14,9	14,0	14,2	24,4
cadre profession intermédiaire				
Employé	18,4	36,1	16,2	44,0
Ouvrier qualifié	28,6	31,9	27,7	34,1
Ouvrier non qualifié	45,7	48,3	45,2	48,7

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)

Source : Enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Lecture : parmi les élèves de CM2 scolarisés en ZUS, qui sont fils d'ouvriers non qualifiés et prennent un petit déjeuner quotidien, 18,3 % souffrent de surpoids.

Tableau 6 *Surpoids et obésité chez les élèves de CM2 selon la fréquentation de la cantine*

	France (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Surpoids (y compris obésité)				
0 jour dans la semaine	20,9	24,2	20,3	24,3
4 jours par semaine	19,9	24,7	19,7	23,7
dont obésité				
0 jour dans la semaine	5,7	7,9	5,3	8,1
4 jours par semaine	3,6	5,9	3,4	7,1

Champ : Communes urbaines non rurales en France (y compris DOM-TOM)

Source : Enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Lecture : parmi les élèves de CM2 scolarisés en ZUS et qui prennent aucun petit déjeuner hebdomadaire, 23,7 % souffrent de surpoids, dont 8,1 % d'obésité.

ZUS (81,2 %). Ceci, pourrait expliquer en partie la plus faible prévalence du surpoids chez cette catégorie d'élèves dans les CM2 en ZUS.

Plus généralement, parmi les élèves de CM2 qui prennent moins de quatre petits déjeuners hebdomadaires, l'obésité touche plus souvent les élèves scolarisés en ZUS, quelle que soit la catégorie sociale du père.

La fréquentation régulière de la cantine limite les problèmes de surpoids

La fréquentation de la cantine scolaire, plus régulière chez les enfants de catégories aisées, garantit, au même titre que la prise quotidienne de petits déjeuners, un rythme et un équilibre favorable à l'hygiène alimentaire et à la prévention du surpoids.

Dans l'ensemble des classes de CM2, 41 % des élèves vont quatre fois par semaine à la cantine, 37,2 % n'y vont jamais.

La prévalence du surpoids et surtout de l'obésité diminue chez les élèves qui vont régulièrement à la cantine : 3,6 % de ceux qui y vont quatre fois par semaine sont obèses, contre 5,7 % de ceux qui n'y vont jamais.

La fréquentation des cantines scolaires augmente également avec le statut social du père : 44 % des enfants de cadres y vont quatre fois par semaine, contre 36,8 % parmi ceux d'ou-

vriers qualifiés et 27,7 % chez les enfants d'ouvriers non qualifiés.

En ZUS, les élèves fréquentent moins souvent la cantine

Dans les ZUS, si l'on constate les mêmes différences de surpoids, selon le rythme de fréquentation de la cantine et la catégorie sociale du père, ces écarts sont plus marqués.

À peine plus du quart des élèves de CM2 vont à la cantine 4 fois par semaine, et 60 % d'entre eux n'y vont jamais. Dans les CM2 des ZUS, la part des élèves qui ne mangent pas à la cantine est ainsi presque deux fois plus élevée que dans les CM2 hors ZUS. Parmi ces élèves, en ZUS près de 60 % sont des enfants d'ouvriers, contre 44 % hors ZUS. Pour ces élèves, la prévalence de surcharge pondérale est également plus courante dans les CM2 situés en ZUS : 24,2 % d'entre eux souffrent de surpoids (contre 20,3 % hors ZUS) et 8,1 % d'obésité (contre 5,3 % hors ZUS) - (tableau 6).

Les différences de fréquentation des cantines scolaires sont également très marquées selon la structure de la famille. Dans les CM2 des ZUS, près de la moitié des enfants qui vivent avec un seul parent, ne vont jamais à la cantine (47 %), contre à peine plus du quart dans les CM2 hors ZUS. Dans ces dernières, plus de la moitié des élèves qui vivent avec un seul parent (55,1 %), vont à la cantine quatre fois par semaine.

La fréquentation régulière de la cantine scolaire garantirait un rythme et un équilibre favorable à l'hygiène alimentaire et à la prévention du surpoids...

... mais dans les ZUS, à peine un quart des élèves de CM2 fréquentent la cantine quatre fois par semaine et 60 % d'entre eux n'y vont jamais.

À structure familiale identique la prévalence des caries est plus élevée chez les enfants scolarisés en ZUS.

La prévalence des problèmes dentaires est deux fois plus élevée chez les enfants de catégories modestes.

Lecture : dans les CM2 situés en ZUS, près de 42 % des élèves ont au moins deux dents cariées (soignées ou pas) contre 33,4 % parmi les élèves scolarisés hors ZUS.

Lecture : en ZUS, 43,8 % des élèves vivant dans une famille monoparentale ont au moins deux dents cariées, et pour 9,7 % d'entre eux deux caries non soignées.

Santé bucco-dentaire

Davantage de caries dentaires dans les CM2 en ZUS

Dans l'ensemble des classes de CM2, 32 % des élèves ont au moins deux dents cariées (soignées ou pas), et 51,3 % ne présentent aucune carie (tableau 7).

Dans les établissements situés en ZUS, les caries repérées au cours de l'examen médical sont plus fréquentes : moins de la moitié des élèves (44 %) ne présentent aucune carie dentaire. Près de deux enfants sur cinq en ont au moins deux et 13 % en ont au moins deux non soignées. Les garçons ont également plus de dents cariées que les filles.

Plus de caries quand les enfants vivent dans une famille monoparentale

La structure familiale influe aussi sur la santé bucco-dentaire : 39 % des enfants de CM2 de famille monoparentale ont au moins deux dents cariées (soignées ou non), contre 34,5 % de ceux dont les parents vivent en couple (tableau 8).

À structure familiale identique, la prévalence de caries est encore plus élevée chez les enfants scolarisés en ZUS : 44 % ont au moins deux dents cariées dans les familles monoparentales (contre 37,3 % hors ZUS), et 41,6 % quand les parents sont en couple (contre 32,6 % hors ZUS).

Cependant, en ZUS, le nombre d'élèves ayant au moins deux dents cariées non soignées est moins fréquent quand ils vivent dans une famille monoparentale (9,7 %) que dans une famille dont les parents vivent en couple (13,7 %).

Plus de caries non soignées chez les enfants d'ouvriers

La prévalence des problèmes dentaires est plus élevée chez les enfants de catégories modestes : la part d'élèves ayant au moins deux dents cariées est près de deux fois plus importante chez les enfants d'ouvriers non qualifiés (44 %) que chez les fils des catégories supérieures (27,2 %) (tableau 9).

Les élèves qui présentent au moins deux dents cariées non soignées, sont aussi beaucoup plus nombreux chez les fils d'ouvriers non qualifiés (15,5 %) que chez les enfants des catégories plus aisés (4,9 %).

Dans les CM2 situés en ZUS on constate le même phénomène, bien que les différences entre fils d'ouvriers et ceux de catégories plus élevées soient moins fortes que dans les établissements situés hors ZUS.

Chez les enfants d'ouvriers non qualifiés, la fréquence des caries est plus faible quand ils sont scolarisés en ZUS et parmi cette catégorie d'élèves, la part de ceux qui ont au moins deux

Tableau 7 Caries dentaires chez les élèves de CM2 selon le sexe

	Total (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Au moins deux dents cariées (soignées ou non)				
Garçon	34,9	45,5	34,1	43,2
Fille	33,5	42,6	32,7	40,9
Ensemble	34,2	44,0	33,4	42,0
Au moins deux dents cariées non soignées				
Garçon	9,0	17,0	8,4	15,9
Fille	7,8	13,7	7,5	10,4
Ensemble	8,4	15,4	7,9	13,0

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)

Source : enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Tableau 8 Caries dentaires chez les élèves de CM2 selon le type de famille

	France (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Au moins deux dents cariées (soignées ou non)				
Famille avec couple	33,4	44,2	32,6	41,6
Famille monoparentale	38,1	43,4	37,3	43,8
Au moins deux dents cariées non soignées				
Famille avec couple	8,0	16,6	7,4	13,7
Famille monoparentale	9,7	9,7	9,7	9,7

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)

Source : enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

- 1 La scolarité et l'éducation
- ➔ 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 9 *Fréquence des caries chez les élèves de CM2 (en %) selon la profession du père et l'implantation de l'établissement*

	Total (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Au moins deux dents cariées (soignées ou non)				
Artisan, commerçant, cadre, profession intermédiaire	27,2	26,7	26,7	36,5
Employé	29,7	38,6	29,2	38,4
Ouvrier qualifié	42,7	47,3	42,4	44,8
Ouvrier non qualifié	43,9	50,0	44,5	41,4
Au moins deux dents cariées non soignées				
Artisan, commerçant, cadre, profession intermédiaire	4,9	13,5	4,4	14,4
Employé	6,0	9,3	5,9	7,4
Ouvrier qualifié	12,1	16,7	12,1	12,6
Ouvrier non qualifié	15,5	20,4	15,5	15,5

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)

Source : enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Lecture : dans les établissements situés en ZUS, 36,5 % des élèves de CM2 dont le père est soit artisan, soit commerçant, soit cadre ou de profession intermédiaire ont au moins 2 dents cariées (soignées ou non), contre 41,4 % des élèves dont le père est ouvrier non qualifié.

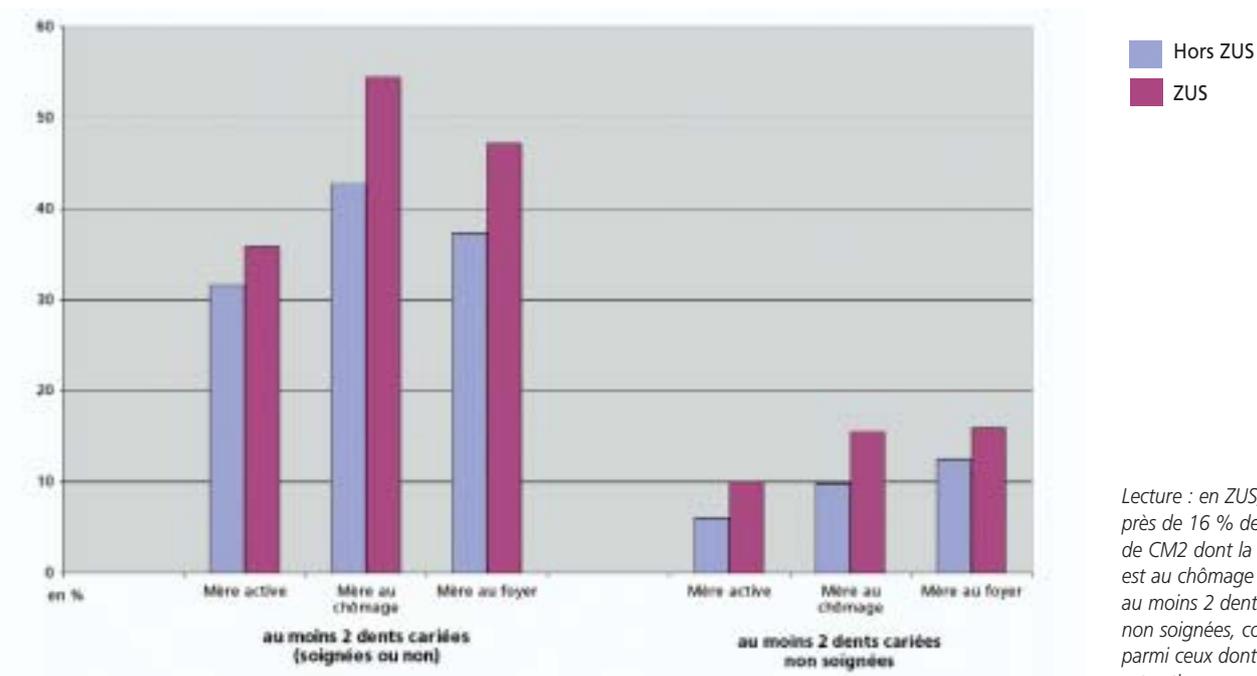
dents cariées non soignées est équivalente entre les CM2 en ZUS et hors ZUS.

Plus de caries quand la mère est au chômage

L'activité de la mère influe également sur la santé bucco-dentaire des élèves : le fait que la mère travaille diminue sensiblement le risque de caries non soignées pour un enfant. Hors, en ZUS la proportion d'élèves de CM2 dont la mère est au chômage est deux fois plus importante que dans les établissements situés hors ZUS (5,9 % contre 2,6 %). La part de mères au foyer, est également près de deux fois plus forte en ZUS que hors ZUS (42,8 % des élèves scolarisés contre 24,4 %).

Quand la mère est au chômage, 45 % des enfants ont au moins deux dents cariées, contre 32 % parmi ceux dont la mère est active. Ces prévalences sont encore plus fortes pour les élèves scolarisés dans une ZUS. En ZUS, plus de la moitié de ces enfants ont au moins deux dents cariées (contre 43 % hors ZUS) et 15,6 % en ont au moins deux non soignées (contre 10 % hors ZUS) (graphique 1). Mais, même lorsque la mère travaille, le nombre de caries dentaires est plus élevé en ZUS que hors ZUS (36 % des élèves contre 32 %).

Graphique 1 *Caries dentaires chez les élèves de CM2, selon l'activité de la mère*



Lecture : en ZUS, près de 16 % des élèves de CM2 dont la mère est au chômage ont au moins 2 dents cariées non soignées, contre 10 % parmi ceux dont la mère est active.

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)

Source : enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Lecture : en ZUS, 38,5 % d'enfants uniques et 33,6 % d'aînés parmi les élèves de CM2 ont au moins deux dents cariées non soignées.

Lecture : dans les classes de CM2 en ZUS, 47 % des élèves qui prennent un petit déjeuner moins de 4 fois par semaine ont au moins deux dents cariées (soignées ou non) et 42,2% parmi ceux qui ne mangent pas à la cantine.

Dans tous les établissements, qu'ils soient en ZUS ou pas, les enfants uniques et les aînés d'une fratrie sont plus souvent à l'abri des problèmes dentaires...

...mais dans les classes de CM2 situées en ZUS les enfants uniques ne sont que 7%, contre 11% hors ZUS...

Tableau 11 *Caries dentaires chez les élèves de CM2 selon leur rang dans la fratrie*

	France (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Au moins deux dents cariées (soignées ou non)				
Enfant unique	33,4	42,3	33,1	38,5
Aîné de la fratrie	28,9	38,4	28,5	33,6
Autre	37,1	46,5	36,1	45,5
Au moins deux dents cariées non soignées				
Enfant unique	6,1	7,1	6,1	5,6
Aîné de la fratrie	6,4	11,6	6,2	8,0
Autre	9,9	17,8	9,3	15,5

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)

Source : Enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Tableau 12 *Caries dentaires chez les élèves de CM2 selon les habitudes alimentaires*

	France (en %)	ZEP (en %)	Hors ZUS (en %)	ZUS (en %)
Prise de petit déjeuner				
Au moins deux dents cariées (soignées ou non)				
Petit déjeuner quotidien	33,0	42,2	32,4	39,3
Moins de 4 fois	40,3	47,8	39,2	48,0
Au moins deux dents cariées non soignées				
Petit déjeuner quotidien	7,8	15,2	7,3	12,5
Moins de 4 fois	10,5	16,0	9,7	15,5
Repas à la cantine				
Au moins deux dents cariées (soignées ou non)				
0 jour dans la semaine	39,9	47,8	39,1	44,2
4 jours par semaine	30,1	38,4	29,6	39,6
Au moins deux dents cariées non soignées				
0 jour dans la semaine	11,7	17,0	11,1	14,4
4 jours par semaine	6,3	13,3	6,0	10,9

Champ : Communes urbaines en France (y compris DOM-TOM)

Source : Enquête sur la santé des élèves de CM2, Drees, Desco, Invs, DGS, Dep

Moins de problèmes chez les aîné(e)s et les enfants uniques

La position de l'enfant dans la fratrie apparaît comme un élément important vis-à-vis des problèmes de santé. Ainsi les enfants uniques et les aîné(e)s d'une fratrie sont plus souvent à l'abri des problèmes dentaires. Ceci est vrai dans tous les établissements, qu'ils soient situés en ZUS ou hors ZUS (tableau 11).

Il semblerait ainsi que ces enfants fassent l'objet de plus d'attention de la part des parents que les autres sur le suivi de leur santé.

Dans les classes de CM2 en ZUS, la part d'enfants uniques est plus faible que dans les établissements hors ZUS (7 % contre 11 %) et 64 % des élèves sont ni aîné(e)s, ni enfants uniques (contre 54 % dans les CM2 hors ZUS). Les familles des élèves scolarisés en ZUS sont d'autre part plus grandes (3,6 enfants en moyenne, contre 2,6 enfants hors ZUS). Les élèves des ZUS sont ainsi plus souvent en position d'être membre d'une fratrie que dans les autres quartiers, sans en être l'aîné, ce qui contribue à expliquer le niveau élevé de leurs problèmes dentaires.

Petits déjeuners et repas à la cantine influent sur la santé bucco-dentaire

Les enfants qui mangent régulièrement (petit déjeuner ou repas à la cantine), semblent être moins souvent sujet aux caries dentaires que les autres, que l'établissement soit situé en ZUS ou hors ZUS.

Ainsi, 40,3 % des enfants qui ne prennent pas régulièrement de petit déjeuner (moins de quatre fois par semaine) ont au moins deux caries dentaires, pour seulement 33 % de ceux qui en prennent un régulièrement. Ces proportions sont respectivement de 40 % et 30 % pour les enfants qui ne mangent jamais à la cantine et ceux qui y prennent quatre repas par semaine. Dans les établissements situés en ZUS (et plus encore en ZEP), la fréquence de caries, quel que soit le nombre de petits déjeuners ou de repas à la cantine, est plus importante que dans les CM2 situés hors ZUS. Ainsi, parmi les enfants qui prennent un petit déjeuner quotidien, 12,5 % des élèves de CM2 en ZUS ont au moins deux caries non soignées, contre 7,3 % dans les CM2 hors ZUS. Ces pourcentages sont respectivement de 15,5 % et 9,7 % parmi les élèves qui prennent un petit déjeuner moins de 4 fois par semaines.

- 1 La scolarité et l'éducation
- ➔ 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

De même, chez les élèves qui ne mangent jamais à la cantine, dans les CM2 en ZUS on en compte 14,4 % qui ont au moins 2 caries non soignées, contre 11 % dans les CM2 hors ZUS.

Enfin, en ZUS, les élèves qui ne sont ni fils, ni filles uniques, ni aîné(e)s de la fratrie, prennent beaucoup plus rarement un petit déjeuner (11,1 % moins de quatre fois par semaine, contre 7,7 % hors ZUS), et surtout ils sont près de deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine (66,4 % contre 37,6 % dans les CM2 hors ZUS).

Bibliographie

- De Peretti, C., Castetbon K., « Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième », Études et résultats, Drees, n°283, janvier 2004.
- Guignon N., Niel X., « L'état de santé des enfants de 5-6 ans dans les régions », Études et résultats, Drees, n°250, juillet 2003.
- Guignon N., « La santé des enfants de 6 ans à travers les bilans scolaires », Études et résultats, Drees, n°155, juillet 2002.
- Auwray L., Le Fur P., « Adolescents : états de santé et recours aux soins », Questions d'économie de la santé, Credes, n°49, mars 2002.
- Les inégalités sociales de santé, dir. Leclerc A., Fassin D., Grandjean H., Kaminski, M., Lang Th., Inserm, La Découverte, 2000.

... les familles des élèves scolarisés en ZUS étant plus grandes que celles des élèves scolarisés hors ZUS (3,6 enfants en moyenne contre 2,6).

3. La sécurité

quotidienne

1. L'enquête « Vie de quartier »
2. L'atmosphère du quartier et le sentiment d'insécurité
3. Les faits dont les ménages interrogés ont été victimes
4. Victimation individuelle : vols personnels et agressions



- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- ➔ 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

La sécurité quotidienne¹

La notion d'insécurité comporte une dimension d'incertitude. On appelle victimation le fait d'être victime d'une agression, d'un vol, etc. L'insécurité serait seulement la possibilité d'être victime sans l'être encore. Là où la victimation se constate, on peut tenter d'estimer l'insécurité en observant la fréquence de vols ou agressions dans la population à laquelle on s'intéresse : dans le cas présent, on s'intéresse aux zones urbaines sensibles en les comparant aux autres territoires urbains dans lesquels elles sont incluses. On étudiera si l'appartenance à une ZUS expose davantage ou non à subir une atteinte dans un laps de temps donné, que le fait d'habiter dans un autre quartier. Globalement, les faits dont déclarent être victimes les habitants des ZUS (victimation) se distinguent peu de ceux des autres quartiers urbains : cambriolage, vol à la tire, vol de ou dans la voiture... Principale différence cependant : les événements signalés se produisent plus souvent dans leur propre quartier. Les ZUS se distinguent également pour les agressions et les violences. Le fait que les hommes habitant en ZUS se déclarent plus souvent touchés que les femmes ne permet pas de conclure que les femmes sont moins concernées par la violence, en raison de leur réticence possible à déclarer des agressions dont elles sont l'objet notamment lorsqu'elles s'exercent au sein de la famille.

Une autre mesure s'applique au sentiment d'insécurité. L'insécurité ressentie peut s'écarter de la mesure objective fournie par les vols et agressions commises. De fait, on peut constater dans les enquêtes que ceux qui déclarent le plus redouter d'être victimes d'une exaction ne sont pas toujours ceux qui y sont le plus exposés. Ce sont ces phénomènes que les enquêtes de victimation essaient d'approcher.

L'enquête « Vie de quartier »

L'enquête sur les conditions de vie de ménages, avec son volet « Vie de quartier », fournit des informations sur l'ambiance perçue par les personnes interrogées et sur les faits dont elles déclarent avoir été victimes ou témoins. Plus de 10 000 ménages ont été interrogés, notamment sur des questions de sécurité quotidienne. Le tirage de l'échantillon prévoyait une surreprésentation des unités urbaines de plus de 50 000 habitants et, au sein de ces dernières, des quartiers les plus modestes ou les plus aisés. Si les ménages habitant dans une unité

urbaine comprenant au moins une ZUS représentent 54 % de l'effectif pondéré de l'enquête, ils participent en fait pour les trois quarts des ménages effectivement enquêtés (tableau 1). Ces zones sont couvertes plus en détail et l'on compte près de 1 000 ménages habitant en ZUS dans les ménages répondants.

¹ Cette note s'appuie sur les travaux de Cyril Rizk, responsable statistique à l'Observatoire national de la délinquance

Poser une question très générale sur l'ambiance du quartier permet une première approche de l'insécurité.

Tableau 1 Les ménages ayant répondu à l'enquête « Vie de quartier »

	Ménages de l'échantillon		Effectifs pondérés de l'enquête
	Nombre	%	%
Tous ménages	10 033	100	100
Ménages des unités urbaines avec ZUS	7 338	73	54
Ménages habitants dans une ZUS	993	10	7
Autres ménages des unités urbaines ayant au moins une ZUS	6 345	63	47
Ménages des autres unités urbaines et des zones rurales	2 695	27	46
Ménages des unités urbaines sans ZUS	1 402	14	21
Ménages des zones rurales	1 293	13	25

Champ : Ménages France entière

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

Les différentes approches statistiques de l'insécurité

Deux grands types de démarches sont généralement utilisées :

- recenser les différentes infractions constatées ;
- établir des indicateurs de victimation et du sentiment d'insécurité à partir de données d'enquêtes.

La première approche relève d'un dispositif de collecte des faits constatés par les services de police et de gendarmerie (statistique de l'État 4001) mis en œuvre depuis de nombreuses années ; les premiers résultats de son adaptation aux ZUS devraient être disponibles courant 2005. Ce dispositif devrait permettre d'identifier des écarts éventuels avec les autres quartiers.

La deuxième approche met en jeu des enquêtes dites de victimation. Celles-ci consistent à interroger un échantillon de population sur des faits dont ils ont pu être victimes ou dont ils ont été témoins, sur les circonstances et les conséquences de cet événement, les recours éventuellement mobilisés, la manière dont ils ont été vécus.

Les deux approches se complètent et la comparaison de plusieurs sources (enquêtes de victimation, renseignements obtenus à partir des statistiques des faits constatés et enregistrés par la police et la gendarmerie, enquêtes de délinquance auto-reportée permet des recoupements et des compléments très utiles.

Les difficultés de précisions et de comparaisons

Pour autant les comparaisons précises entre résultats d'enquête et statistiques institutionnelles exposent à bien des embûches :

- les questions de l'une ne recoupent pas facilement les catégories des autres ;
- l'enquête mesure surtout la prévalence, le nombre de personnes touchées et le nombre d'incidents (ou événements ressentis comme tel par les individus) ;
- les statistiques prennent en compte des incidents, quelquefois des auteurs, jamais des victimes. Dans les enquêtes de victimation, seuls les faits subis par des personnes physiques seront recensés alors que les statistiques policières enregistrent également des faits déclarés par des personnes morales ou sans victimes ;
- la non coïncidence entre le lieu où est commis l'incident et le lieu de la déclaration de celui-ci est également à considérer.

Toutefois, ces obstacles n'empêchent pas de comparer des enquêtes de différentes époques ou de confronter leurs résultats à ceux d'autres mesures de la délinquance². Ainsi, la comparaison des enquêtes nationales de 1984-1985 et de 1994-1995 entre elles et avec les données policières a clarifié le débat sur les agressions et les prédateurs. Si l'on considère les statistiques France entière, les premières ont crû rapidement depuis la décennie 80, mais à partir d'un niveau considéré comme faible, de sorte qu'elles font encore figure de risque exceptionnel ou ne paraissent vraiment importantes que dans certaines circonstances et dans certains lieux. Par ailleurs, l'effusion de sang est rare et les coups moins fréquents que les injures ou les menaces. Tout à l'inverse, les prédateurs ont plutôt stagné – sauf celles qui visent les véhicules et surtout leur contenu – mais à un niveau très élevé, de sorte qu'on se trouve là en face d'un phénomène de masse. Ces dernières remarques constituant la toile de fond où s'inscrit l'observation des zones urbaines sensibles.

Les enquêtes de victimation

En France, l'interrogation sur les victimations dont l'enquêté a pu être l'objet a été introduite à partir de 1996 par l'INSEE dans ses enquêtes périodiques sur les conditions de vie des ménages³. La vague 2001 de cette enquête a été enrichie d'un questionnaire spécifique appelé « Vie de quartier » et d'un échantillon supplémentaire pour mieux représenter la diversité des quartiers urbains. Nous utilisons ici les résultats de cette enquête effectuée en avril 2001 et portant sur la période 1999-2000.

² Victimation et insécurité en Ile de France. Résultats de la première enquête 2001, Rapport final. IAURIF, CESDIP CNRS-UMR2190

³ L'Observatoire disposera en 2005 pour ses travaux :

- des données de l'État 4001 et de leur suivi par la police et la gendarmerie ;
- d'un géocodage rétrospectif, depuis 1996, des réponses des habitants des ZUS aux enquêtes de victimation de l'INSEE pour faciliter des comparaisons avec les autres territoires sur des bases plus précises qu'une seule enquête annuelle ;
- de nouvelles enquêtes, notamment la grande enquête sur les victimations de janvier 2005 destinée à affiner la connaissance de ces événements en ZUS.

Graphique 1 Proportion d'habitants ne jugeant pas leur quartier agréable à vivre



Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable "Vie de quartier", avril-juin 2001, Insee

Graphique 2 Proportion d'habitants ne jugeant pas leur quartier agréable à vivre selon les caractéristiques du quartier



Champ : Individus de 15 ans et plus dont la résidence principale est dans une unité urbaine.

Lecture : 31 % des individus de 15 ans et plus habitant dans une zone urbaine sensible (ZUS) répondent "non" à la question « l'affirmation le quartier est agréable à vivre s'applique-t-elle à votre quartier ? »

Champ : Individus de 15 ans et plus dont la résidence principale est dans une unité urbaine.

Lecture : 21% des individus de 15 ans et plus habitant dans un quartier IRIS-2000 appartenant au quatrième quartile de taux de chômage répondent « non » à la question « l'affirmation le quartier est agréable à vivre s'applique-t-elle à votre quartier ? »
1^{er} quartile : regroupe le quart des quartiers dont le taux de chômage ou la proportion de HLM sont les plus faibles.

L'atmosphère du quartier et le sentiment d'insécurité

On peut aborder les questions de sécurité sous différents angles : la victimation, les précautions prises par les habitants, le cadre de vie ou des opinions générales.

Le quartier est-il agréable à vivre ?

L'exploitation de l'enquête « Vie de quartier » a d'abord porté sur l'état du cadre de vie et le jugement que les habitants portent sur celui-ci de manière générale : 90 % des citoyens âgés d'au moins 15 ans ont répondu que leur quartier était agréable à vivre⁴. Mais les réponses se différencient nettement en fonction du type de quartier (graphique 1).

Plusieurs travaux récents ont porté sur la relation entre l'insécurité et l'insécurité sociale⁵. Il nous a paru intéressant d'examiner le jugement des personnes habitant des quartiers HLM ou des quartiers où le chômage est fort. Dans les cités ou les grands ensembles, dans les ZUS des grandes agglomérations ou lorsque le chômage sévit, on enregistre de 20 % à 40 % de réponses négatives sur l'ambiance du quartier (graphique 2).

Différentes nuisances

De façon plus précise, les personnes interrogées ont eu à se prononcer sur plusieurs nuisances, notamment le bruit, la pollution, le manque de commerce ou d'équipement, les transports en commun (inadaptés ou dangereux) et le manque de sécurité. Chacun pouvant choisir un ou deux inconvénients, voire aucun.

Le sentiment d'insécurité se détache des autres problèmes pour les habitants des ZUS, deux fois plus nombreux que ceux des autres quar-

⁴ La présentation de ces résultats a fait l'objet de deux "Insee première" N°926, octobre 2003, Cyril Rizk, *Le cadre de vie des ménages les plus pauvres* ; N°934, décembre 2003, Cyril Rizk, *Citadins, Votre quartier est-il agréable à vivre ?*

⁵ Robert Castel, *L'insécurité sociale, Qu'est-ce qu'être protégé ?* La République des idées, Seuil, 2003

« Dans une société moderne, industrialisée, urbanisée, où les protections de proximité, si elles n'ont pas complètement disparues sont très affaiblies, c'est l'instance du collectif qui peut sécuriser l'individu. Mais ces systèmes de protections sont complexes, fragiles et coûteux. Ils n'encastrent plus l'individu comme le faisaient les protections rapprochées. Ils suscitent également une forte demande d'Etat puisque c'est l'Etat qui les impulse, les légitime et les finance. On conçoit dès lors que les remises en cause actuelles de l'Etat social liées à l'affaiblissement, voire à l'effondrement des collectifs dû à la montée en puissance des processus d'individualisation, puissent se payer d'une remontée massive de l'insécurité sociale ».

38 %
des habitants
des ZUS
se sont déclarés
préoccupés
par le manque
de sécurité ...

En matière de cambriolage, il y a peu de différence entre les quartiers situés en ZUS ou hors ZUS.

19 % des ménages habitant des ZUS se déclarent victimes d'un vol de voiture...

Tableau 2 Les problèmes qui préoccupent le plus les habitants

	Individus habitants dans une ZUS (en %)	Autres individus des unités urbaines ayant au moins une ZUS (en %)	Individus des unités urbaines n'ayant pas de ZUS (en %)
Le bruit	27	21	13
Le manque de sécurité	38	20	11
Le manque de commerce ou d'équipement	10	12	12
La pollution	13	16	10
Les transports en commun (inadaptés ou dangereux)	6	9	14
Pas de problème	30	37	47

Champ : Individus de 15 ans et plus habitant une unité urbaine

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier » avril-juin 2001, INSEE

*Jusqu'à deux réponses possibles, le pourcentage correspond à la proportion d'individus de 15 ans et plus qui ont cité le problème.

Tableau 3 Le cambriolage de la résidence principale en 1999 et 2000

	Ménages déclarant que son logement a été cambriolé au moins une fois (en %)
Tous ménages	2
Ménages des unités urbaines avec ZUS	3
Ménages habitants dans une ZUS	3
Autres ménages des unités urbaines ayant au moins une ZUS	3
Ménages des autres unités urbaines et des zones rurales	2
Ménages des unités urbaines sans ZUS	2
Ménages des zones rurales	1

Champ : Ménages France entière

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

Tableau 4 Le vol de et dans la voiture en 1999 et 2000 pour l'ensemble des ménages

	Ménages déclarant au moins un vol de voiture ou d'objets dans leur voiture (en %)	Ménages ne déclarant pas de vol de leur voiture ou dans leur voiture (en %)	Ménages ne possédant pas de voiture en 1999 et 2000 (en %)
Tous ménages	10	71	19
Ménages des unités urbaines avec ZUS	13	62	25
Ménages habitants dans une ZUS	12	53	35
Autres ménages des unités urbaines ayant au moins une ZUS	13	64	23
Ménages des autres unités urbaines et des zones rurales	7	80	13
Ménages des unités urbaines sans ZUS	7	78	15
Ménages des zones rurales	6	82	12

Champ : Ménages France entière
Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril juin 2001, INSEE

tiers à citer ce problème. Nous reviendrons plus loin sur ce tableau après avoir examiné les dommages qui ont été déclarées par les per-

sonnes habitant en ZUS comparés aux autres territoires (tableau 2).

Les faits dont les ménages interrogés ont été victimes

Les questions posées sur les faits permettent une évaluation plus précise des violences subies par les habitants et approchent davantage ce qui sous tend le sentiment d'insécurité. Les victimations abordées dans l'enquête d'avril 2001 sont le cambriolage et le vol de ou dans la voiture pour les ménages, les agressions et les autres vols pour les individus.

années 1999 et 2000 (tableau 3). Au sein des villes, les différences selon le lieu d'habitation sont peu significatives. S'il y a moins de ménages victimes de cambriolage dans les zones rurales que dans les villes, dans celles-ci, les ZUS ne se distinguent pas des autres quartiers.

Vol de ou dans la voiture

La mesure de la prévalence de ces vols devant tenir compte du niveau de motorisation des populations concernées, les comparaisons portent sur les seuls ménages possédant une voi-

Les cambriolages

On constate que moins de 3 % des ménages déclarent que leur résidence principale a été cambriolée au moins une fois au cours des

170
...contre 9 % pour les ménages des unités urbaines sans ZUS.

ture. Alors que moins d'un quart des ménages des unités urbaines comprenant une ZUS ne possédaient pas de voiture en 1999 et 2000, ils étaient plus de 35 % dans les ZUS (tableau 4). Si on rapporte la proportion des victimes de vol de ou dans la voiture aux seuls ménages concernés, alors 19 % des ménages habitant des ZUS se déclarent victimes (tableau 5). C'est un chiffre bien plus important que dans les unités urbaines dépourvues de ZUS où 9 % des ménages ont subi un tel vol. L'écart est plus faible avec les autres ménages des unités urbaines avec ZUS : 17 % déclarent avoir été victime au moins une fois dans les deux années contre 16 % dans les communes sans ZUS. Ces écarts sont à considérer avec prudence car ils sont à la limite du seuil de l'aléa de mesure.

Le lieu du délit marque une différence un peu plus nette entre les ZUS et les autres quartiers urbains, même si ce constat porte sur un nombre de ménages restreints (un peu plus de 1 100 ménages). Les vols dont sont victimes les habitants des ZUS se déroulent plus fréquemment dans le quartier lui-même qu'ailleurs : plus de 75 % contre environ 65 %, dans les autres quartiers urbains.

Pour l'ensemble des ménages qui possèdent une voiture, les précautions pour se prémunir contre le vol ne sont pas les mêmes. Hors des ZUS, les ménages disposent plus souvent d'un garage ou d'un parking alors que les ménages des ZUS sont plus nombreux à surveiller leur

voiture garée dehors et à éviter certains endroits. Par ailleurs, ils s'équipent un peu moins d'alarme (tableau 6).

Plus de vandalisme et de problèmes dans les ZUS

Les victimations évoquées correspondent bien à des phénomènes urbains, toujours un peu aggravées pour les ZUS. Mais cette aggravation est très nette pour le vandalisme.

Plus de 48 % des ménages habitant en ZUS déclarent que des actes de destruction ou de dégradations d'équipements collectifs se sont souvent produits en 1999 et 2000 dans leur quartier (tableau 7). Non seulement cette proportion est intrinsèquement élevée – près d'un ménage sur deux –, mais elle est trois fois supérieure à celles rencontrées dans les autres quartiers où elle est de 15 % et 16 %.

Ces témoignages sont plus fréquents chez les ménages à bas niveau de vie quel que soit leur statut d'occupation du logement ou leur type d'habitat. Ils atteignent 40 % des ménages à bas niveau de vie vivant en HLM, 48 % de ceux vivant dans des cités ou des grands ensembles et 52 % de ceux résidant en ZUS (ces catégories n'étant pas exclusives l'une de l'autre) ; ils représentent 20 % dans les autres territoires et 26 % pour l'ensemble des ménages à bas niveau de vie. Tout se passe comme si la fragilité économique renforçait la vulnérabilité des ménages interrogés (tableau 8).

1 La scolarité et l'éducation

2 La santé des enfants d'âge scolaire

➔ 3 La sécurité quotidienne

4 L'activité, le chômage et l'emploi

5 Les conditions de logement

Hors ZUS, les ménages sont plus nombreux à disposer d'un garage ou d'un parking...

... alors que ceux des ZUS sont plus nombreux à surveiller leur voiture garée dehors ou à éviter certains endroits.

48 % des ménages des ZUS déclarent des actes de destruction ou de dégradation dans leur quartier...

... c'est trois fois plus que dans les autres quartiers.

Tableau 5 *Vol de et dans la voiture pour les ménages possédant ou ayant possédé un véhicule en 1999 et 2000*

	Victimes d'au moins un vol de voiture ou d'un objet s'y trouvant (en %)
Tous ménages déclarant avoir possédé une voiture	12
Ménages des unités urbaines avec ZUS	17
Ménages habitant dans une ZUS	19
Autres ménages des unités urbaines avec ZUS	17
Ménages des unités urbaines sans ZUS	9
Ménages des zones rurales	7

Champ : Ménages France entière

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril juin 2001, INSEE

Tableau 6 *Précautions prises par les ménages possédant ou ayant possédé une voiture pour la protéger contre le vol*

	Tous ménages des unités urbaines avec ZUS (en %)	Ménages habitants dans une ZUS (en %)	Autres ménages des unités urbaines ayant au moins une ZUS (en %)
Ménage qui gare sa voiture dans un garage ou un parking privé pour la protéger contre le vol	67	46	70
Ménage qui a installé une alarme ou un antivol sur sa voiture pour la protéger contre le vol	34	30	35
Ménage qui surveille sa voiture quand elle est garée à l'extérieur pour la protéger contre le vol	34	44	32
Ménage qui évite de garer sa voiture à certains endroits pour la protéger contre le vol	55	58	55

Champ : Ménages France entière déclarant avoir possédé une voiture au cours des années 1999 et 2000

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier » avril juin 2001, INSEE

Tableau 7 *Fréquence des actes de destruction et de dégradation des équipements collectifs du quartier en 1999 et 2000*

Des équipements collectifs (halls, parkings, cabines téléphoniques, abribus...) ont-ils été détruits ou détériorés volontairement dans votre quartier ou votre village en 1999 ou en 2000 ? (en %)					
	Souvent	De temps en temps	Rarement	Jamais	Ne sait pas
Tous ménages	13	19	15	48	5
Ménages des unités urbaines avec ZUS	20	23	16	36	5
Ménages habitant dans une ZUS	48	26	9	13	4
Autres ménages des unités urbaines ayant au moins une ZUS	16	23	17	39	5
Ménages des autres unités urbaines et des zones rurales	6	14	14	62	4
Ménages des unités urbaines sans ZUS	9	18	15	54	4
Ménages des zones rurales	3	11	13	68	5

Champ : Ménages France entière

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

Lecture : 26 %
des ménages urbains à bas
niveau de vie constatent
souvent des actes
de vandalisme.

Tableau 8 *Le vandalisme selon le type de quartier ou le statut d'occupation du logement
(% de ménages déclarant que des actes de destruction ou des dégradations sont souvent commis dans leur quartier)*

	% ménages à bas niveau de vie	% autres ménages	% ensemble des ménages
Propriétaire	16	12	13
Locataire en HLM	40	33	34
Quartier pavillonnaire	23	13	14
Cité, grand ensemble	48	36	38
Logement situé hors ZUS	20	13	14
Logement situé en ZUS	52	48	48
Ensemble des ménages	26	16	17

Champ : Ménages dont la résidence principale est située dans une unité urbaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiant.

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

Lecture : 8 % des ménages
habitant dans un immeuble
en ZUS ont émis les quatre
critiques listées

Tableau 9 *Critiques des ménages concernant leur immeuble*

Nombre de critiques qui s'appliquent à l'immeuble (en %) :	4	3	2	1	0
Tous ménages habitant un immeuble	3	6	12	22	57
Ménages des unités urbaines avec ZUS	3	7	12	23	55
Ménages habitant dans une ZUS	8	14	21	26	31
Autres ménages des unités urbaines ayant au moins une ZUS	2	5	10	22	61
Ménages des autres unités urbaines et des zones rurales	2	3	12	18	65
Ménages des unités urbaines sans ZUS	2	4	13	19	62
Ménages des zones rurales	0	0	6	14	80

Champ : Ménages France entière habitant un immeuble

Liste des remarques : Les parties communes sont en mauvais état, la façade est dégradée, les gens se réunissent trop souvent dans les escaliers ou dans l'entrée de l'immeuble, les caves ne sont pas sûrs ou ont été condamnées

Des différences importantes entre les ZUS et les autres territoires se confirment pour les opinions des ménages sur les immeubles.

Ces différences importantes entre les ZUS et les autres territoires se confirment pour les opinions des ménages sur leurs immeubles.

Deux séries de remarques et de critiques concernant l'immeuble lui-même et son environnement ont été proposées. Ce sont des remarques comme « Les parties communes sont en mauvais état, la boîte à lettres ou les peintures endommagées, tags, ascenseur ou éclairage mal entretenus, etc. » ou « La façade est dégradée » ou encore « Des gens se réunissent trop souvent dans les escaliers ou dans l'entrée de l'immeuble » et « Les caves et celliers ne sont pas sûrs ou ils sont condamnés ». Dans les ZUS, seulement 30 % des habitants des

immeubles ne font aucune remarque sur l'immeuble (tableau 9).

Les critiques sont beaucoup plus nombreuses en ZUS et ceci pour chacune des quatre propositions.

De même, si peu de ménages se plaignent de multiples problèmes dans les ZUS, leur proportion n'est pas négligeable : 20 % déclarent que trois remarques ou plus s'appliquent à leur immeuble contre moins de 10 % dans les unités urbaines avec des ZUS.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- ➔ 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 10 Critiques s'appliquant à l'habitat (% de ménages d'accord avec la proposition)

	ZUS	Unités urbaines ayant une ZUS (partie hors ZUS)	Reste du territoire
Les parties communes sont en mauvais état	39	20	19
La façade est dégradée	24	14	13
Les gens se réunissent trop souvent dans les escaliers et les entrées de l'immeuble	39	13	13
Les caves ne sont pas sûres ou ont été condamnées	39	19	15

Champ : Ménages habitant dans un immeuble

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

Tableau 11 Remarques s'appliquant à l'environnement de l'habitat

	ZUS (en %)	Unités urbaines ayant une ZUS (partie hors ZUS) (en %)	Reste du territoire (en %)
Rues, routes, trottoirs dégradés	27	19	15
Éclairage mal assuré	20	12	13
Espaces verts mal entretenus	22	8	11
Immeubles environnants en mauvais état	35	11	11

Champ : Ménages habitant dans un immeuble

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

Que ce soit pour la fréquence des actes de vandalismes ou les problèmes concernant les immeubles, les habitants des ZUS ont une probabilité plus forte d'y être exposés, du moins selon leur réponse à l'enquête. Un environnement dégradé contribue cependant à alimenter un sentiment d'absence de sécurité qui ne se traduit pas forcément dans les victimations « ménages ».

Une deuxième série de critiques concernent plus spécifiquement l'environnement de l'habitat : « Les rues, routes, trottoirs bordant immé-

diatement votre habitat sont dégradés » ou « L'éclairage de proximité est mal assuré » ou encore « Les espaces verts sont mal entretenus ou en mauvais état » ou enfin « Les immeubles environnants sont en mauvais état ». Là encore, les résidents des immeubles en ZUS sont beaucoup plus critiques que les ménages des autres territoires (tableau 11).

Dans les ZUS, au total 42 % des ménages sont critiques sur leur environnement, si l'on cumule les quatre remarques.

Victimations individuelles : vols personnels et agressions

Vols personnels

Les victimations individuelles repérées à l'enquête sont le vol d'objet personnel, hors cambriolage et vol de ou dans la voiture, et l'agression (injures, menaces, violences physiques). Les habitants des ZUS ne sont pas nettement plus exposés : 7 % d'entre eux déclarent avoir subi au moins un vol personnel au cours des deux dernières années et 10 % au moins une agression (tableaux 12 et 13). Les différences avec les autres habitants des unités urbaines ayant une ZUS ne sont pas significatives pour les vols et le chiffre des agressions est faiblement inférieur (2 %).

Les écarts deviennent légèrement plus marqués lorsque l'on décompte le nombre de faits subis par les personnes dans les deux dernières années : pour 1000 habitants de 15 ans et plus, environ 180 agressions sont signalées par les

habitants des ZUS contre 150 pour les habitants des autres quartiers⁶.

Le lieu des vols, selon qu'il se situe dans le quartier ou ailleurs, marque une différence entre les ZUS (46 %) et les autres quartiers (37 %) (tableau 13). Mais, compte tenu de la faiblesse des effectifs en cause, cette différence n'est pas certaine quant à sa représentativité.

Un modèle de régression logistique permet de moduler les constats globaux concernant la prévalence⁷ du vol en ZUS. En prenant les unités urbaines contenant une ZUS et ayant entre 100 000 et 199 999 habitants comme référence, on constate une prévalence plus forte dans l'ag-

⁶ Dans ces décomptes, lorsqu'une personne interrogée a répondu avoir été agressée « 3 fois ou plus », trois agressions ont été dénombrées.

⁷ La prévalence est le pourcentage de ménages (respectivement d'individus) qui déclarent avoir subi la victimation au cours des deux ans précédant l'enquête.

Un environnement dégradé contribue à alimenter un sentiment d'absence de sécurité.

En ZUS, la probabilité d'avoir été victime d'au moins un vol diminue avec l'âge pour les hommes...

... alors que pour les femmes, elle est minimum entre 30 et 39 ans puis progresse ensuite avec l'âge.

Tableau 12 *Individus déclarant avoir été personnellement victime d'un vol au moins une fois au cours des années 1999 et 2000*

	Individus déclarant avoir été personnellement victime d'un vol au moins une fois (en %)
Tous individus	5
Individus des unités urbaines ayant au moins une ZUS	7
Individus habitant une commune ayant au moins une ZUS	6
Individus habitant une ZUS	7
Autres individus des communes ayant une ZUS	6
Autres habitants des unités urbaines ayant au moins une ZUS	7
Individus des autres unités urbaines et des zones rurales	3
Individus des unités urbaines sans ZUS	3
Individus des zones rurales	2

Champ : Individus de 15 ans et plus

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

Tableau 13 *Lieu du vol (hors cambriolage ou voiture) le plus récent*

	Individus dont le vol le plus récent s'est déroulé dans le quartier ou le village (en %)	Individus dont le vol le plus récent ne s'est pas déroulé dans le quartier ou le village (en %)
Tous individus ayant déclaré au moins un vol personnel (hors cambriolage et voiture) au cours des années 1999 et 2000	40	60
Individus des unités urbaines avec ZUS	41	59
Individus habitant dans une ZUS	46	54
Autres individus des unités urbaines ayant au moins une ZUS	39	63
Individus des autres unités urbaines et des zones rurales	37	63
Individus des unités urbaines sans ZUS	48	52
Individus des zones rurales	27	73

Champ : Individus de 15 ans et plus ayant déclaré au moins un vol personnel (hors cambriolage ou voiture) au cours des années 1999 et 2000

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

glomération parisienne, tout particulièrement pour les femmes. Par contre, le fait d'habiter en ZUS a un effet plus net pour les hommes que pour les femmes. La probabilité d'avoir été victime d'au moins un vol diminue très sensiblement avec l'âge pour les hommes, alors que pour les femmes elle est minimum entre 30 et 39 ans puis progresse ensuite avec l'âge.

Agressions

Le phénomène de concentration du lieu d'agression dans le quartier d'habitation est plus accentué que pour les vols : près de 70 % des habitants des ZUS déclarent que l'agression la

plus récente a eu lieu dans leur quartier, contre environ 50 % ailleurs (tableau 15).

Un modèle de régression logistique – dans lequel sont pris en compte le fait d'habiter ou non en ZUS, la taille de l'agglomération, le sexe et la tranche d'âge des victimes montre que les hommes habitant en ZUS déclarent plus souvent avoir été agressé au moins une fois en deux ans, alors qu'il n'y a pas pratiquement pas d'écart pour les femmes. Les écarts entre taille d'agglomération sont peu marqués, en particulier la plus grande exposition au risque des habitants de l'agglomération parisienne n'apparaît plus. Pour les

Tableau 14 *Les agressions (injures, menaces, violences) en 1999 et 2000*

	Individus déclarant avoir été personnellement victime d'au moins une agression (en %)		
	Ensemble	Hommes	Femmes
Tous individus	7		
Individus des unités urbaines avec ZUS	9		
Individus habitant dans une ZUS	10	12	9
Autres individus des unités urbaines ayant au moins une ZUS	9	9	8
Individus des autres unités urbaines et des zones rurales	5		
Individus des unités urbaines sans ZUS	6		
Individus des zones rurales	5		

Champ : Individus de 15 ans et plus

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

hommes comme pour les femmes, le risque d'agression diminue très régulièrement avec l'âge, le niveau le plus élevé affectant les garçons de 15 à 19 ans.

Par rapport aux autres quartiers des unités urbaines où elles sont situées, les habitants des ZUS déclarent plus souvent un sentiment d'insécurité, se plaignent davantage de l'état de leur immeuble, d'un voisinage pesant, d'un environnement proche de leur immeuble qu'ils

considèrent comme dégradé, mal entretenu et sombre la nuit.

Cette appréciation sur le quartier accompagne les différentes victimations déclarées par les habitants des ZUS ; celles-ci sont significativement plus fréquentes sur le vol de voiture dans le quartier ou dans les voitures ainsi que sur le vandalisme. Cette dernière remarque vaut également pour les déclarations concernant des agressions ou des atteintes personnelles (violence).

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- ➔ 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 15 *Lieu de l'agression la plus récente*

	Individus dont l'agression la plus récente s'est déroulée dans le quartier ou le village (en %)	Individus dont l'agression la plus récente ne s'est pas déroulée dans le quartier ou le village (en %)
Tous individus ayant déclaré au moins une agression au cours des années 1999 et 2000	46	54
Individus des unités urbaines avec ZUS	51	49
Individus habitant dans une ZUS	69	31
Autres individus des unités urbaines ayant au moins une ZUS	46	54
Individus des autres unités urbaines et des zones rurales	39	61
Individus des unités urbaines sans ZUS	47	53
Individus des zones rurales	30	70

Champ : Individus de 15 ans et plus ayant déclaré au moins une agression au cours des années 1999 et 2000

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

Annexe

On utilise un test statistique pour déterminer si les différences observées dans les quartiers classés en ZUS et l'ensemble des autres quartiers des unités urbaines contenant une ZUS sont significatives. On précise les seuils de significativité (5 % et 1 %).

Comparaison de la fréquence des victimations entre les ZUS et l'ensemble des autres quartiers des unités urbaines contenant au moins une ZUS

	Quartiers classés ZUS	Autres quartiers des unités urbaines avec ZUS	Quartiers classés ZUS	Autres quartiers des unités urbaines avec ZUS	Signification de la différence ³
	Nombre d'observations		Fréquence en %		
Prévalence¹					
Victimation ménage					
Cambriolage	993	6 345	3,2	3,0	Non significative au seuil de 5%
Vol de voiture	647	5 046	18,8	17,0	Non significative au seuil de 5%
Victimation individuelle					
Vol personnel	1 221	7 503	7,5	6,4	Non significative au seuil de 5%
Agressions (injures, menaces, violences)	1 221	7 503	10,3	8,7	Non significative au seuil de 5%
Détail sur la dernière victimisation²					
Victimation ménage					
Vol de voiture dans le quartier	122	840	76,9	66,0	Significative au seuil de 5%
Victimation individuelle					
Vol personnel dans le quartier	94	508	45,7	39,8	Non significative au seuil de 5%
Agression dans le quartier	132	658	69,4	46,9	Significative au seuil de 5%
Agression de type coups et blessures	132	658	51,6	37,1	Significative au seuil de 5%
Question complémentaire					
En 1999 ou 2000 vous est-il arrivé personnellement d'être témoins d'agressions ou de violence ou de tout autre acte de délinquance ?					
Oui, souvent	1 221	7 503	5	3	Significative au seuil de 5%

Champ : Ménages ou individus France entière

Source : Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, INSEE

1 La prévalence est le pourcentage de ménages (respectivement d'individus) qui déclarent avoir subi la victimation au cours des deux ans précédant l'enquête.

2 Lorsqu'un ménage (respectivement un individu) déclare avoir subi une ou plusieurs fois la victimation au cours des deux années précédant l'enquête, on lui demande des précisions sur la dernière victimation en date. Les réponses fournissent une estimation de la répartition globale selon le critère de lieu ou de nature des faits. Dans le cas des coups et blessures, on conclut que dans les ZUS la proportion de personnes qui ont subi des violences physiques plutôt que des injures ou menaces est supérieure à ce qui est observé hors ZUS (dans les unités urbaines contenant une ZUS). Cela ne correspond pas à la prévalence des violences mais la répartition entre vio-

lences et injures. Dans la mesure où la prévalence des agressions physiques ou verbales est supérieure en ZUS, la répartition observée en ZUS entre violences et injures induit presque sûrement que la prévalence est supérieure en ZUS.

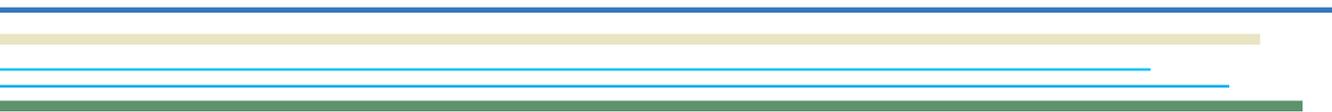
3. On effectue un test unilatéral pour déterminer si on accepte ou si on refuse l'hypothèse que les deux proportions réelles sont égales au regard des effectifs et des proportions observées dans l'échantillon. Si on ne peut refuser l'hypothèse sans avoir moins de 5 % de chance de se tromper alors on dira que la différence n'est pas significative à 5 %. Si on refuse l'hypothèse avec moins de 5 % de chance de se tromper alors, on dira que la différence est significative à 5 %.

4. L'activité,

le chômage

et l'emploi

1. L'activité
2. Un chômage qui reste fort, des écarts qui ne se creusent plus dans les années récentes
3. La diversité du niveau du chômage et de ses évolutions entre quartiers en ZUS
4. Précarité des emplois, sous-emploi et horaires pratiqués
5. Trajectoires des demandeurs d'emploi et effets quartiers



- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- ➔ 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

L'activité, le chômage et l'emploi

Sauf pour les jeunes dont les sorties du système scolaire sont en moyenne plus précoces dans les ZUS, les taux d'activité des habitants et surtout des habitantes de ces quartiers sont en retrait sur ceux des autres citoyens. La composition sociale des ZUS, caractérisée par la place importante des familles nombreuses, des faibles niveaux de formation, et des familles immigrées explique pour une large part la moindre présence des femmes dans la population active.

En 2003, environ 20 % des actifs résidant en ZUS sont au chômage, soit le double du taux de chômage national. La situation de l'emploi dans les ZUS reste donc particulièrement préoccupante même si la tendance au creusement des écarts avec le reste des villes qui avait marqué les années quatre-vingt-dix semble s'inverser dans les années récentes.

Le niveau du chômage est particulièrement élevé pour les jeunes adultes qu'ils soient filles ou garçons, et, en 2003, environ un tiers des vingt – vingt-neuf ans de ces quartiers n'est plus en formation et n'a pas d'emploi, tandis que dans les autres quartiers des mêmes villes un jeune sur cinq est dans la même situation.

Un haut niveau de formation réduit les risques de chômage mais dans les ZUS, cet effet protecteur est davantage sensible pour les femmes que pour les hommes.

Les disparités en matière de chômage liées à l'origine des personnes sont également très nettes, en particulier pour les personnes d'origine non-européenne. Au total, même après prise en compte des disparités dues à la composition sociodémographique particulière des ZUS et aux différences de contexte économique régional un écart d'exposition au risque de chômage demeure en défaveur des actifs résidant dans ces quartiers qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes.

Les trajectoires de retour vers l'emploi de chômeurs inscrits à l'ANPE mettent également en évidence des périodes de chômage plus longues pour les habitants des ZUS.

On observe cependant entre les années 1999 et 2001 une baisse du nombre des demandeurs d'emploi presque aussi rapide dans les ZUS qu'ailleurs et, depuis lors, une hausse beaucoup plus modérée dans ces quartiers. Ces évolutions, corroborées par les analyses en termes de taux de chômage, tendent à démontrer qu'en dépit des difficultés, la situation de l'emploi dans les ZUS est sensible à la conjoncture économique nationale et que les habitants de ces territoires peuvent aussi profiter des phases d'embellie de l'emploi comme ce fut le cas au début des années 2000.

Des sorties du système scolaire plus précoces pour les jeunes des ZUS, des taux d'activité en retrait aux âges plus élevés, surtout chez les femmes.

Les difficultés d'accès à l'emploi vécues par leurs habitants ont constitué, avec les caractéristiques de leurs habitants, les bases de la géographie des ZUS. Bien que le choix des quartiers classés en ZUS en 1996 n'ait pas été opéré à partir d'une mesure systématique de leur niveau de chômage, toutes les observations réalisées depuis attestent d'écarts en général importants entre les ZUS et leurs communes, leurs agglomérations ou la situation nationale¹. Les parties précédentes du rapport ont rappelé que des catégories de population particulièrement exposées au risque d'exclusion de l'emploi comme les jeunes, les femmes ayant la

charge d'une famille monoparentale, les immigrés d'origine extra européenne, les personnes d'un faible niveau de formation, sont fortement représentées dans les ZUS. Ces inégalités spatiales rendent compte pour une large part de la plus grande distance à l'emploi des habitants, mais, au-delà, la question de l'existence d'effets spécifiques doit être posée. Cet éloignement de l'emploi sera examiné ici sous une triple forme : une moindre participation à la vie économique (ou moindre présence dans la population active), un niveau du chômage plus élevé parmi les actifs et des formes d'emploi plus précaires pour les actifs.

L'activité

Constats récents et évolutions depuis 1990

Appréhendée sur l'ensemble de la population d'âge actif (ici de 15 à 59 ans), la participation des habitants des ZUS à la vie économique, telle que les taux d'activité² peuvent la mesurer, paraît en retrait par rapport aux comportements des autres habitants des mêmes villes. Ce constat vaut pour les deux sexes et est particulièrement net pour les femmes.

Une analyse plus détaillée par âge (graphique 1 et tableau 1) montre que cette moindre participation masque en fait deux types de situations très différentes :

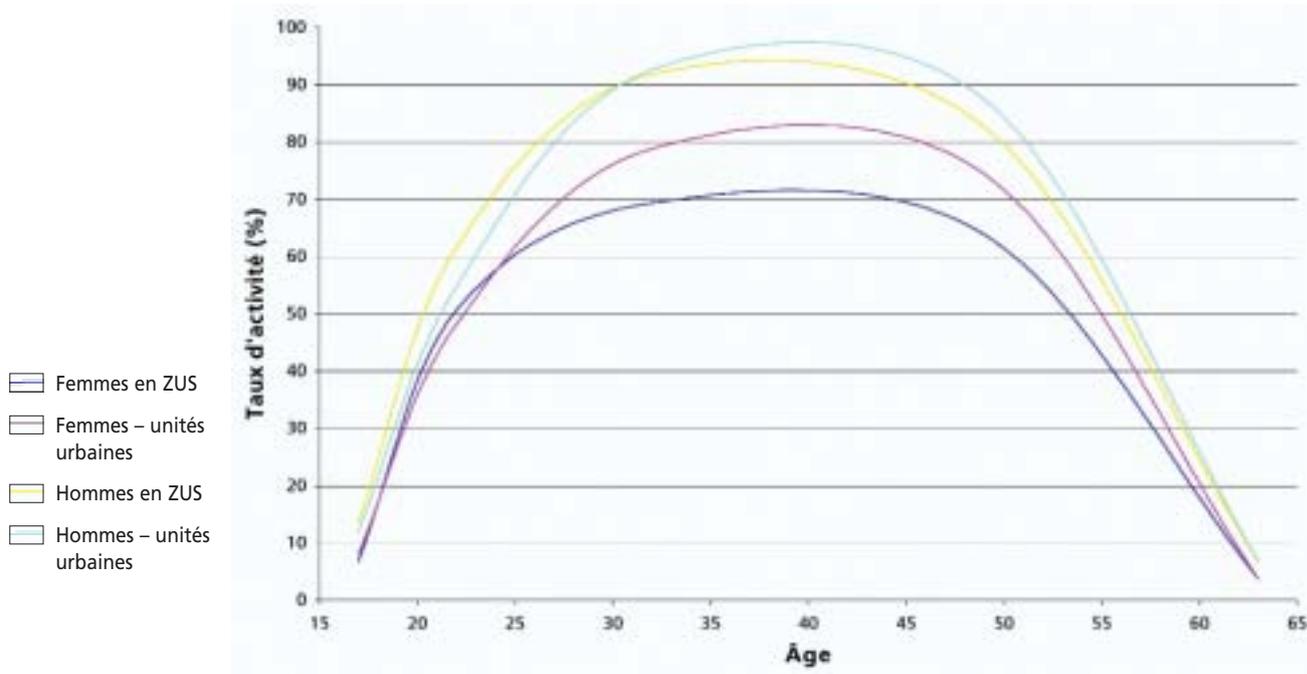
- des entrées dans la vie active plus précoces pour les jeunes des ZUS, tout particulièrement pour les hommes ;
- au contraire des retraits plus nets pour les générations des plus de 25 ans, surtout chez les femmes.

Ces observations récentes, basées sur l'enquête Emploi de 2003, confirment les tendances

¹ - Voir bibliographie en annexe.

² - Le taux d'activité rapporte la population active, chômeurs inclus, à la population totale de la même tranche d'âge.

Graphique 1 Taux d'activité en 2003 par sexe et âge dans les ZUS et les unités urbaines ayant une ZUS (moyenne annuelle)

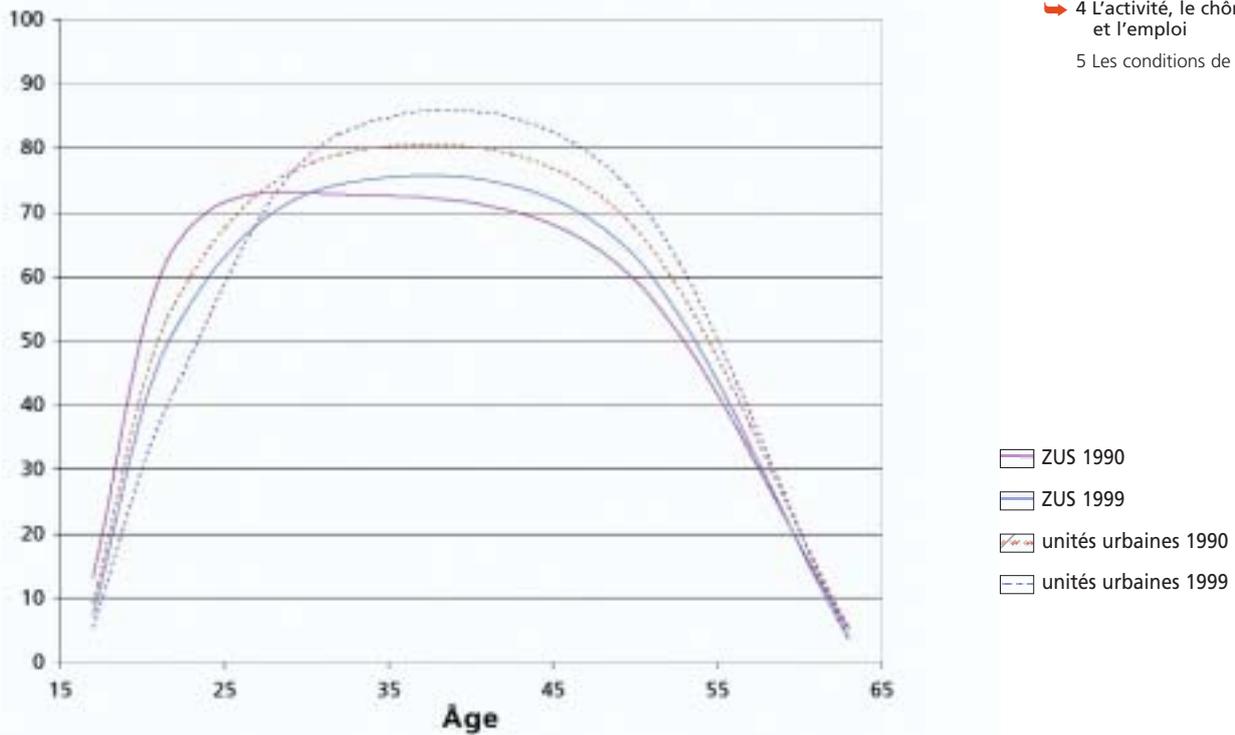


Source : INSEE enquête Emploi 2003.

Traitement : DIV Observatoire national des ZUS.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- ➔ 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

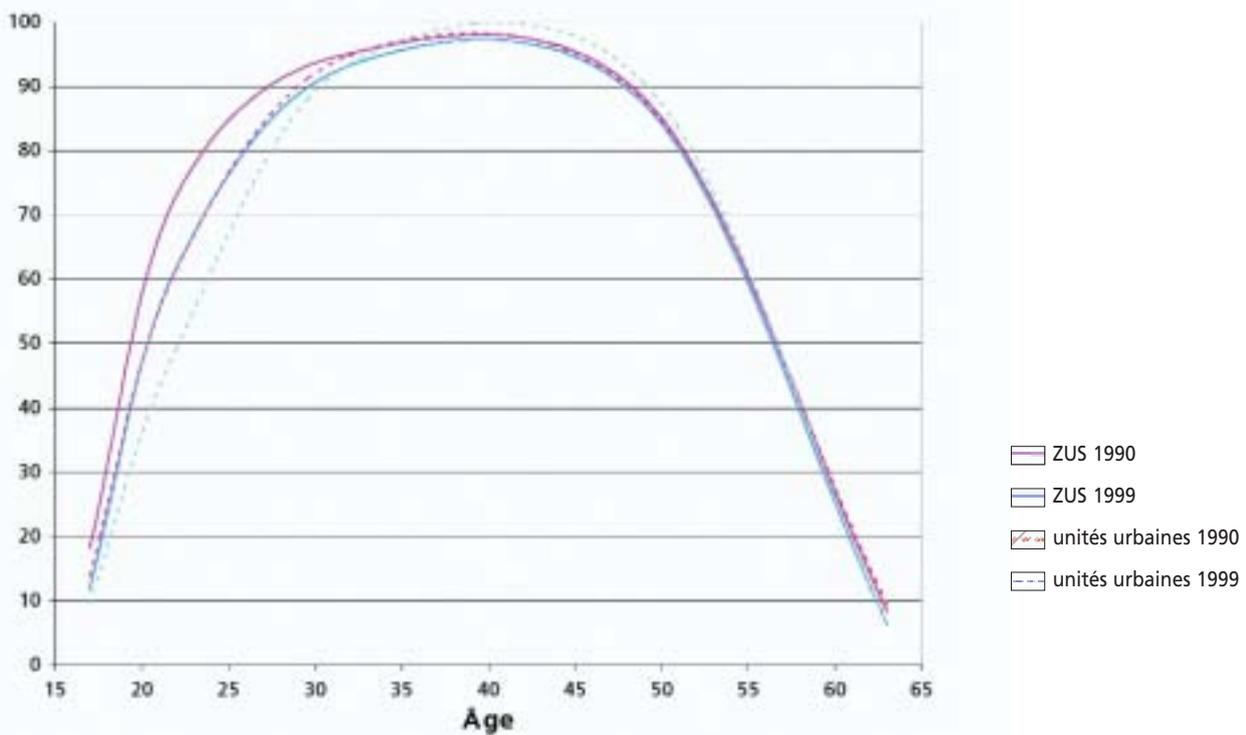
Graphique 2 Taux d'activité des femmes par âge en 1990 et 1999 (dans les ZUS et dans les unités urbaines ayant une ZUS)



Ensemble des agglomérations ayant une ZUS

Source : Recensements de la population 1990 et 1999, INSEE

Graphique 3 Taux d'activité des hommes par âge en 1990 et 1999 (ZUS et unités urbaines ayant une ZUS)



Ensemble des agglomérations ayant une ZUS

Source : Recensements de la population 1990 et 1999, INSEE

La moindre participation à l'activité économique des femmes adultes dans les ZUS s'explique largement par la composition sociologique de ces quartiers.

Dans l'ensemble du territoire, les femmes immigrées, les mères de famille nombreuse ou les femmes peu formées sont les moins intégrées au marché du travail, leur surreprésentation dans les ZUS explique en grande partie le faible taux d'activité des femmes de ces quartiers.

Les hommes immigrés sont, à niveau de formation identique, plus actifs que les non immigrés et ceci quels que soient leurs pays d'origine.

Tableau 1 Taux d'activité en 2003 par sexe et âge

Taux d'activité en 2003 Âge au 31 décembre	Femmes (en %)		Hommes (en %)	
	ZUS	Unités urbaines comportant une ZUS	ZUS	Unités urbaines comportant une ZUS
15 à 19 ans	6,9	8,0	13,6	11,9
20 à 24 ans	50,6	48,1	61,6	54,7
25 à 39 ans	69,4	78,9	91,9	92,7
40 à 59 ans	63,8	74,5	82,6	87,5
60 ans et plus	3,6	3,6	6,7	6,9

Source : INSEE, enquête Emploi 2003

dégagées sur la dernière décennie à partir des recensements de 1990 et 1999 :

- en 1990 comme en 1999, les taux d'activité des hommes habitant les ZUS sont inférieurs aux taux observés dans l'ensemble des villes et l'écart entre les deux populations va croissant ; il atteint près de 4 points en 1999 (le taux d'activité des 15-59 ans est de 68,1 % dans les ZUS contre 72,0 % dans l'ensemble des agglomérations) ;
- pour les femmes, les taux d'activité restent pratiquement constants sur la décennie (60,3 % en 1990 puis 60,6 % en 1999) alors qu'ils progressent de 63,6 % à 66,5 % dans l'ensemble des villes, portant l'écart entre les ZUS et les autres quartiers à 6 points en 1999.

Entre 1990 et 1999, l'allongement de la scolarité a eu pour conséquence une baisse sensible des taux d'activité dans les jeunes générations (près de 11 points pour les jeunes de 15 à 24 ans dans les quartiers en ZUS contre 9 points ailleurs), ce schéma se retrouvant pour les hommes comme pour les femmes. Chez les hommes plus âgés, l'activité régresse dans les ZUS ; elle progresse au contraire de façon significative pour les femmes, quoique plus lentement qu'ailleurs.

L'activité des femmes et la composition sociologique des quartiers

La plus faible participation à l'activité économique des femmes habitant une ZUS ne s'explique pas uniquement par le quartier de résidence : des raisons liées au contexte économique local ou des facteurs individuels comme le niveau de formation, la situation familiale, le nombre d'enfants, ainsi que des facteurs culturels jouent également un rôle. La surreprésentation de catégories économiquement peu actives (femmes immigrées, mères de familles nombreuses, faibles niveaux de formation...) explique ainsi pour une grande part les écarts de taux d'activité observés avec le reste du territoire. Une modélisation des facteurs explicatifs de l'inactivité, conduite sur la population des femmes

de 25 à 60 ans résidant dans une agglomération comportant une ZUS, permet de conclure qu'au-delà de ces effets de structures, le fait d'habiter en ZUS a bien un effet propre (négatif) sur l'activité.

Estimé à environ 3 points (tableau 2), soit un peu moins d'un tiers de l'écart « brut » de 10 points observé directement sans neutraliser les effets de structures, cet effet territorial reste cependant d'ampleur limitée si on le compare à la variabilité des comportements liés à l'âge, à la situation familiale, au nombre d'enfants du ménage. Le déficit d'activité entre les femmes immigrées d'origine extra-européenne et les femmes non immigrées est par exemple beaucoup plus net (10 points). Le surcroît d'activité des femmes « personne de référence d'un ménage » (c'est-à-dire très généralement vivant seule ou étant à la tête d'une famille monoparentale) par rapport aux femmes vivant en couple est, quant à lui, de plus de 5 points.

Le cas des hommes de plus de 40 ans

Pour les hommes, un retrait des taux d'activité des habitants des ZUS ne s'observe qu'à partir de quarante ans. Il reste d'ampleur plus limitée que pour les femmes et les déterminants en diffèrent sur plusieurs points. Si un faible niveau de formation entraîne, comme pour les femmes, un moindre niveau d'activité, les hommes immigrés sont au contraire, à niveau de formation identique, davantage actifs que les non immigrés, que leur pays d'origine soit européen ou non. Par ailleurs, les charges de famille ne sont pas associées à une moindre activité pour les hommes. À caractéristiques identiques, un écart significatif demeure pour les habitants des ZUS.

Les jeunes entre formation et emploi

En 2003, plus de 900 000 jeunes de 15 à 29 ans vivent en ZUS. Ils représentent 8 % de cette tranche d'âge et près de 14 % des jeunes vivant dans les mêmes villes qu'eux (au sens de l'agglomération - ou unité urbaine - à laquelle appartient leur quartier) (tableau 3).

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- ➔ 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 2 Facteurs explicatifs de l'inactivité des femmes de 25 à 60 ans résidant dans une agglomération comportant une ZUS

Facteurs explicatifs	Effet estimé (en %)	Facteurs explicatifs	Effet estimé (en %)
Quartier de résidence		Situation familiale	
ZUS	2,9	Personne de référence d'un ménage	-5,4
Hors ZUS	Ref	Conjointe de la personne de référence	Ref
Age au 31 décembre 2003		Enfant de la personne de référence	-0,6
de 25 à 30 ans	13,7	Autre lien avec la personne de référence du ménage	8,8
de 30 à 35 ans	8,5	Nombre d'enfants du ménage	
de 35 à 40 ans	2,1	Aucun enfant	Ref
de 40 à 45 ans	Ref	Un enfant	1,2
de 45 à 50 ans	2,7	Deux enfants	6,2
de 50 à 55 ans	10,9	Trois enfants	18,2
de 55 à 60 ans	34,4	Quatre enfants ou plus	28,9
Origine	Ref	Taille d'unité urbaine	
immigrée Europe	0,5	moins de 20 000 habitants	2,7
immigrée hors Europe	10,0	De 20 à 200 000 habitants	4,7
non immigrée	Ref	Plus de 200 000 habitants	3,7
Diplôme		sauf agglomération parisienne	
2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycles universitaires	-8,9	Agglomération parisienne	Ref
Autres, niveau licence et au-delà	-10,0		
1 ^{er} cycle universitaire	-7,3		
BTS DUT ou équivalent	-10,2		
Paramédical et social (Bac + 2)	-9,6		
Bac général	-6,5		
Bac techn. prof. ou équivalent	-8,7		
CAP-BEP ou équivalent	-6,5		
Brevet des collèges	-4,8		
CEP	-3,6		
Sans diplôme	Ref		

Lecture : La variable expliquée est la probabilité d'être inactive.

L'effet estimé mesure l'écart de probabilité d'être inactive entre une femme de la catégorie et une femme de la modalité prise comme référence. Une modalité est prise comme référence pour chaque dimension explicative introduite dans le modèle. Tous les effets mentionnés sont significatifs. Exemple : la probabilité d'être inactive pour une femme résidant en ZUS est supérieure de 2,9 points à celle d'une femme réunissant les mêmes caractéristiques mais ne demeurant pas en ZUS.

Source : enquête Emploi 2003 - INSEE

Tableau 3 Population des 15-29 ans (âge en années révolues au 31/12/2003)

	ZUS (en milliers)	Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en milliers)	Agglomérations comportant une ZUS (en milliers)	Agglomérations sans ZUS et communes rurales (en milliers)	France métropolitaine (en milliers)
15-19 ans	310	1 693	2 004	1 876	3 880
20-24 ans	322	2 060	2 382	1 533	3 915
25-29 ans	287	2 030	2 316	1 396	3 712
15-29 ans	919	5 783	6 702	4 804	11 506

Source : enquête Emploi 2003 - INSEE

Tableau 4 Part des jeunes en cours d'études (étudiants, élèves, stagiaires en formation) parmi les 15-29 ans (âge en années révolues au 31/12/2003)

	ZUS (en %)	Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)	Agglomération sans ZUS et communes rurales (en %)
15-19 ans	85	88	86
20-24 ans	31	42	28
25-29 ans	4	6	3

Source : Enquête Emploi 2003 - INSEE

Tableau 5 Actifs et taux d'activité parmi les 15-29 ans (âge en années révolues au 31/12/2003)

	ZUS		Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS		Agglomérations sans ZUS et communes rurales	
	Nb d'actifs (en milliers)	Taux d'activité (en %)	Nb d'actifs (en milliers)	Taux d'activité (en %)	Nb d'actifs (en milliers)	Taux d'activité (en %)
15-19 ans	32	10	168	10	229	12
20-24 ans	180	56	1 043	51	985	64
25-29 ans	225	79	1 701	84	1 213	87

Source : Enquête Emploi 2003 - INSEE

Actifs : salariés, non salariés, chômeurs.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale de la même tranche d'âge.

Tableau 6 Actifs occupés et taux d'emploi parmi les 15-29 ans

	ZUS		Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS		Agglomérations sans ZUS et communes rurales	
	Actifs occupés (en milliers)	Taux d'emploi (en %)	Actifs occupés (en milliers)	Taux d'emploi (en %)	Actifs occupés (en milliers)	Taux d'emploi (en %)
15-19 ans	18	6	116	7	184	10
20-24 ans	116	36	824	40	820	53
25-29 ans	178	62	1 484	73	1 085	78

Source : Enquête Emploi 2003 - INSEE

Actifs occupés : ayant un emploi.

Taux d'emploi : population ayant un emploi rapportée à la population totale de la même tranche d'âge.

Tableau 7 Jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi ni en formatio,

	ZUS		Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS		Agglomérations sans ZUS et communes rurales		France métropolitaine	
	Effectifs (en milliers)	Part dans la tranche d'âge (en %)	Effectifs (en milliers)	Part dans la tranche d'âge (en %)	Effectifs (en milliers)	Part dans la tranche d'âge (en %)	Effectifs (en milliers)	dont part des jeunes habitant en ZUS (en %)
15-19 ans	29	9	84	5	80	4	193	15
20-24 ans	107	33	361	18	278	18	746	14
25-29 ans	96	33	433	21	275	20	804	12

Source : Enquête Emploi 2003 - INSEE

Lecture : 107 000 jeunes de 20 à 24 ans vivant en ZUS sont chômeurs ou inactifs sans être en formation, ils représentent environ 1/3 des habitants du même âge en ZUS.

En 2003, dans les ZUS, un tiers des 20-29 ans ne sont ni en emploi ni en formation.

Les jeunes vivant dans une ZUS sortent du système de formation en moyenne plus tôt que les autres jeunes urbains. Cependant, la part de ceux poursuivant des études a rapidement progressé entre les deux derniers recensements.

Ces fins d'études plus précoces ne s'accompagnent d'une entrée en activité plus importante que pour la génération des 20-24 ans. En effet, les taux d'activité du groupe d'âge des 25-29 ans sont en retrait important par rapport aux autres urbains et surtout par rapport aux habitants des petites villes sans ZUS ou des communes rurales.

Au total, l'écart des taux d'emploi (proportion des effectifs d'une génération ayant un emploi) se creuse progressivement avec l'âge : il atteint, dans la tranche d'âge des 25 - 29 ans, plus de 10 points avec celui des habitants des autres

quartiers (tableau 6). Le taux de chômage dans les ZUS, tant pour le groupe des 15-24 ans que pour celui des 25-29 ans, est en 2003, plus d'une fois et demie celui des autres actifs des mêmes villes.

Entre école et insertion dans l'emploi, l'inactivité ou le chômage concernent une frange relativement marginale de jeunes de la tranche d'âge 15-19 ans, puis nettement plus importante à partir de 20 ans. Dans les ZUS, un tiers des 20 - 29 ans est inactif ou au chômage, ce qui représente environ 12 % des effectifs se trouvant dans la même situation dans l'ensemble de la France métropolitaine (tableau 7).

Un chômage qui reste fort, des écarts qui ne se creusent plus dans les années récentes

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- ➔ 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Les tendances des années 90

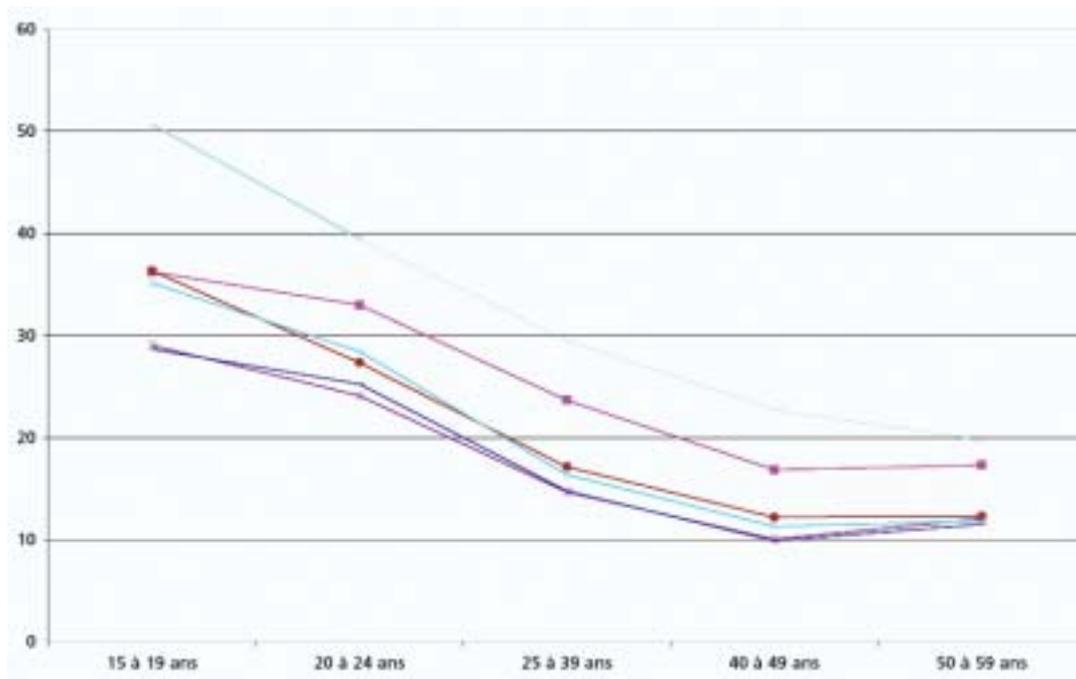
Pendant les années quatre-vingt-dix, les pertes d'emploi ou des départs non compensés vers d'autres quartiers avaient entraîné dans les ZUS une baisse rapide du nombre d'actifs occupés (-15,4 % entre 1990 et 1999) alors que le nombre de chômeurs était en progression de 22,8 %. Au total, sur la période 1990-1999 le taux de chômage avait donc augmenté rapidement dans les ZUS.

- Il était passé de 18,9 % de la population active en 1990 à 25,4 % en 1999, creusant ainsi l'écart avec la situation prévalant dans les villes qui les entourent, dans lesquelles le taux de chômage s'élevait, sur la même période, de 11,5 % en 1990 à 14,3 % en 1999.

- L'écart était plus grand encore avec la moyenne nationale car dans cette période la situation du marché du travail s'est détériorée plus nettement dans les villes que dans le reste du territoire national.
- Sur la décennie, la progression du chômage avait davantage touché les hommes que les femmes, l'explication pouvant en être recherchée dans les différences de structures des emplois masculins et féminins.
- En points, les progressions avaient été également plus importantes pour les jeunes que pour les actifs plus âgés, pour les actifs de nationalité étrangère que pour les Français, mais en termes relatifs les évolutions entre catégories ont été moins contrastées.

Entre 1990 et 1999, le taux de chômage avait augmenté de manière significative dans les ZUS.

Graphique 4 *Taux de chômage des femmes par âge en 1990 et 1999 (ZUS, unités urbaines ayant une ZUS, France métropolitaine)*



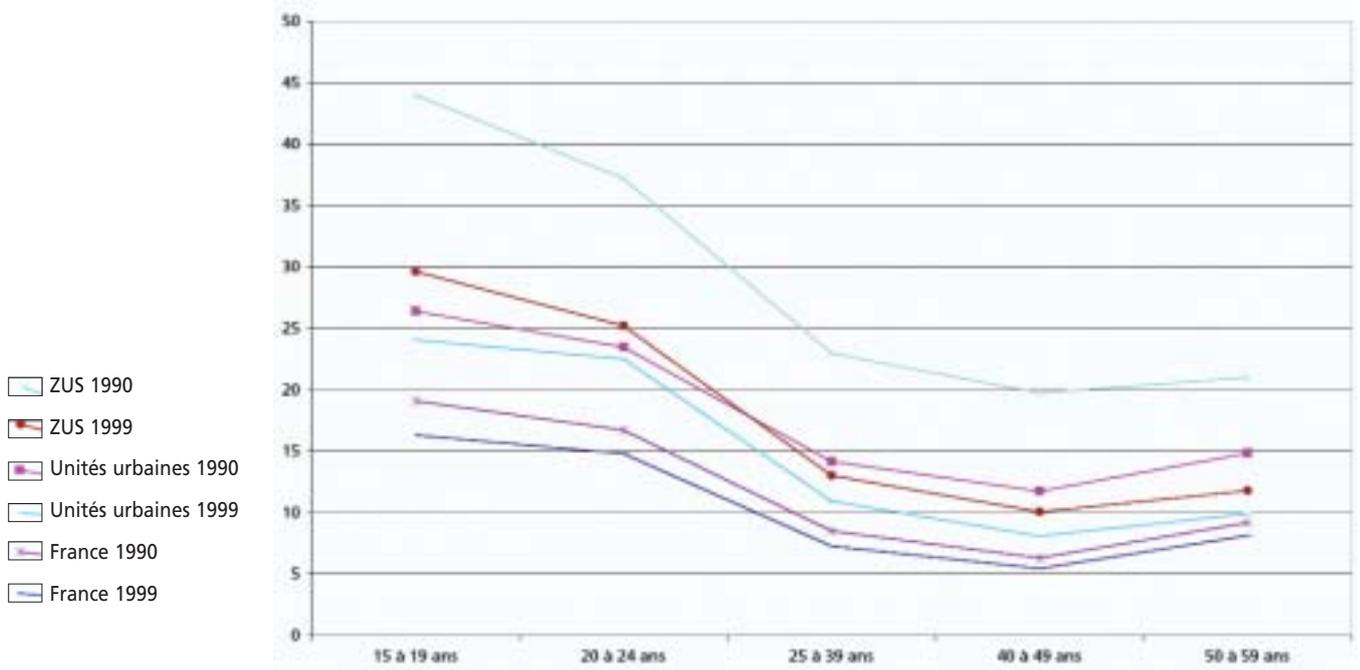
Source : Recensements de la population 1990 et 1999, INSEE

- ZUS 1990
- ZUS 1999
- Unités urbaines 1990
- Unités urbaines 1999
- France 1990
- France 1999

En une décennie, la progression du chômage a touché les hommes plus que les femmes, les jeunes plus que les plus âgés, les étrangers plus que les Français.

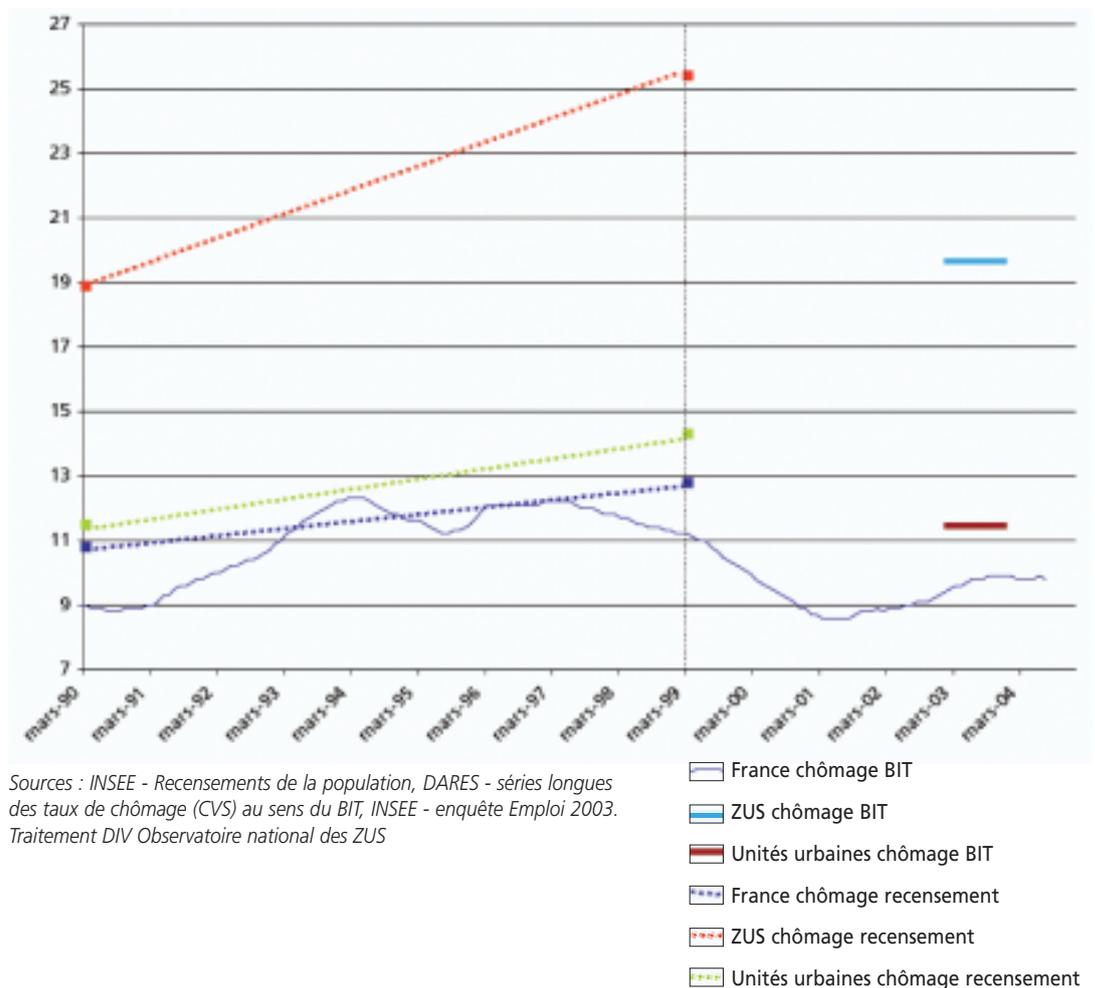
Lecture :
 La courbe continue bleu foncé représente l'évolution du taux de chômage (France entière) au sens du Bureau international du travail. Cet indicateur publié mensuellement permet de situer les inflexions du marché du travail entre deux recensements. Les traits horizontaux bleu clair et jaune représentent les taux de chômage moyens au sens BIT sur l'année 2003 dans les ZUS et les unités urbaines qui les entourent. Les autres données sont des taux de chômage mesurés par les recensements, des différences méthodologiques induisant pour la France en 1999 un écart de l'ordre de 2 points entre le taux de chômage mesuré au sens du BIT et la mesure du recensement.

Graphique 5 *Taux de chômage des hommes par âge en 1990 et 1999 (ZUS, agglomérations ayant une ZUS, France métropolitaine)*



Source : INSEE - Recensements de la population 1990 et 1999

Graphique 6 *Évolution du taux de chômage depuis 1990 dans les ZUS, les unités urbaines ayant une ZUS et la France métropolitaine*



Sources : INSEE - Recensements de la population, DARES - séries longues des taux de chômage (CVS) au sens du BIT, INSEE - enquête Emploi 2003. Traitement DIV Observatoire national des ZUS

Tableau 8 Taux de chômage au sens du BIT en 2003 selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence

Sexe	Âge au 31 décembre	ZUS (en %)	Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS (en %)	Agglomérations sans ZUS et rurales (en %)	France métropolitaine (en %)	Rapport des taux de chômage ZUS/France métropolitaine (en %)	Rapport des taux de chômage ZUS/agglos partie hors ZUS (en %)
Hommes	15-59 ans	18,8	10,0	6,3	8,8	2,1	1,9
dont :	15-24 ans	36,9	22,7	15,2	20,1	1,8	1,6
	25-49 ans	16,2	9,0	5,2	7,7	2,1	1,8
	50-59 ans	16,1	7,5	5,4	7,0	2,3	2,1
Femmes	15-59 ans	21,1	10,8	10,0	11,1	1,9	2,0
dont :	15-24 ans	36,5	22,0	20,7	22,6	1,6	1,7
	25-49 ans	19,6	10,1	9,5	10,4	1,9	1,9
	50-59 ans	16,1	7,8	7,4	8,1	2,0	2,1
Ensemble		19,8	10,4	8,0	9,9	2,0	1,9

Source : enquête Emploi 2003- INSEE

Champ : Population active de 15 ans à moins de 60 ans.

Tableau 9 Rapport à différentes dates des taux de chômage dans les ZUS et dans les autres territoires des unités urbaines comportant une ZUS

Sexe	Age au 31 décembre	2003	1999	1990
Hommes	15-59 ans	1,8	2,0	1,9
dont :	15-24 ans	1,6	1,6	1,5
	25-49 ans	1,8	2,1	1,9
	50-59 ans	2,1	1,9	1,7
Femmes	15-59 ans	1,9	1,9	1,8
dont :	15-24 ans	1,6	1,6	1,4
	25-49 ans	1,9	2,0	1,8
	50-59 ans	2,0	1,7	1,5
Ensemble	15-59 ans	1,9	2,0	1,8

Sources : Recensements de la population de 1990 et 1999 et enquête Emploi 2003 - INSEE

Champ : France métropolitaine, population active de 15 à moins de 60 ans.

Lecture : En 2003, le taux de chômage des 15 – 59 ans est dans les ZUS 1,91 fois celui prévalant dans les autres territoires des unités urbaines comportant une ZUS.

La situation en 2003

En 2003, le taux de chômage observé dans les ZUS atteint presque 20 % de la population active (19,8 % pour les moins de 60 ans) soit le double du niveau du chômage en France métropolitaine et plus de 9 points au-dessus de celui des autres parties des unités urbaines comportant une ZUS.

Le niveau du chômage est particulièrement élevé pour jeunes actifs qu'ils soient filles ou garçons, mais les écarts entre la situation des ZUS et des autres quartiers urbains ont tendance à augmenter avec l'âge, et, en termes relatifs les écarts sont plus forts pour les plus de cinquante ans (tableau 8).

Les taux de chômage en 2003, issus de l'enquête Emploi en continu effectuée par l'INSEE, ne sont pas directement comparables en niveau aux données des recensements, mais il reste possible de rapprocher les écarts de taux de chômage entre les ZUS et d'autres espaces géographiques (graphique 6 et tableau 9) et d'en retracer les évolutions depuis 1990.

Sur la base de ces données, le début des années 2000 paraît marqué par un resserrement des écarts de taux de chômage entre les ZUS et les

autres territoires urbains. Un renversement par rapport aux tendances antérieures serait donc amorcé, il concernerait surtout les hommes de moins de 50 ans et à un moindre degré les femmes d'âge médian. Pour les actifs plus âgés, les écarts antérieurs continuent de progresser sensiblement.

Chômage et niveau de formation dans les ZUS

Au plan national, le taux de chômage varie presque du simple au double entre un actif qui ne possède que le CEP (ou ne déclare aucun diplôme) et les détenteurs d'un diplôme supérieur (2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur ou plus élevé) (tableau 10).

Ces écarts sont amplifiés dans les ZUS, où le chômage touche en 2003 un actif non diplômé sur quatre alors que moins de 12 % des actifs diplômés du supérieur vivant dans ces quartiers sont au chômage. Pour tous les niveaux de formation, allant du BEPC au Bac ou équivalent, les taux de chômage sont environ deux fois plus élevés dans les ZUS qu'au niveau national. À partir du niveau Bac + 2, le handi-

En 2003, 20 % de la population active des ZUS est au chômage, soit le double du taux métropolitain.

En plus d'un réel effet ZUS, les disparités en matière de chômage liées à l'origine des personnes sont très nettes, en particulier pour les personnes non européennes.

Dans les ZUS, les femmes semblent mieux protégées du chômage par leur capital scolaire que les hommes.

Tableau 10 *Taux de chômage en 2003 selon le diplôme le plus élevé obtenu*

Diplôme le plus élevé obtenu	ZUS (en %)	Agglomérations comportant une ZUS (hors ZUS) (en %)	France métropolitaine (en %)
Diplôme supérieur	11,7	7,9	7,6
Baccalauréat + 2 ans	10,8	6,3	6,0
Bac, Brevet professionnel ou équivalent	17,7	9,6	8,7
CAP BEP ou équivalent	17,0	9,7	8,6
BEPC seul	21,6	11,8	10,9
Aucun diplôme ou CEP	25,0	16,2	14,8
Ensemble	19,6	10,3	9,8

Source : enquête Emploi 2003 – INSEE

Champ : Actifs de tous âges.

cap apparent des habitants des ZUS semble se réduire sensiblement.

Avant d'en conclure qu'un investissement en formation constituerait une protection particulièrement efficace contre le chômage pour les habitants des ZUS, il convient de s'assurer que les écarts très forts observés aux plus faibles niveaux de formation ne sont pas liés à d'autres caractéristiques individuelles ou d'environnement « handicapantes » qui ne se retrouveraient pas pour les actifs des niveaux de formation plus élevés.

Un effet ZUS auquel s'ajouterait un effet origine ?

Ni le faible capital scolaire, ni les structures sociodémographiques des populations des ZUS non plus que le contexte économique régional n'expliquent totalement le niveau élevé du chômage de ces quartiers. Même après prise en compte de ces différents facteurs de disparité, le risque de chômage reste significativement supérieur dans les ZUS, tant pour les hommes (+ 4,5 points) que pour les femmes (+ 5,7 points) (tableau 11).

Les disparités liées à l'origine des personnes sont plus nettes encore puisque pour un homme immigré originaire d'un pays non européen, le risque de chômage est majoré de 17 points par rapport à la situation d'un non immigré présentant les mêmes caractéristiques (l'écart est de 15,5 points pour les femmes).

Ces résultats rejoignent d'autres travaux menés sur les jeunes résidant en ZUS³ pour lesquels des majorations de risque de chômage de 7 à 10 points selon la situation familiale ont été estimées par rapport aux jeunes résidant dans le reste du territoire métropolitain (sur la base des données du recensement de 1999).

Une analyse menée séparément sur les quartiers classés en ZUS et les autres quartiers des unités urbaines permet de mieux saisir les différentes logiques d'accès à l'emploi qui prévalent dans ces espaces. Il apparaît ainsi que le rôle du niveau de formation, qui paraît glo-

balement similaire pour les hommes et pour les femmes dans les quartiers urbains situés hors ZUS, est en fait très différent dans les ZUS. Pour les hommes, un capital scolaire important protège moins du chômage ceux qui résident en ZUS que les habitants des autres quartiers, alors que l'effet contraire prévaut pour les femmes (tableau 12). Diverses hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cet apparent paradoxe, sans que les données nécessaires soient toujours disponibles pour les tester : les différences entre les filières d'enseignement empruntées par les filles et les garçons résidant en ZUS (en particulier la fréquence des filières paramédicales chez les filles) peuvent jouer un rôle. Mais l'hypothèse de comportements plus fréquemment discriminatoires à l'encontre des garçons diplômés originaires des ZUS ne peut être rejetée.

Le chômage enregistré

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE habitant dans les ZUS constitue, avec l'écart des taux de chômage entre les ZUS et les agglomérations, le second indicateur de suivi du volet « Emploi Insertion » de la loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1er août 2003. Cet indicateur fait depuis plusieurs années l'objet d'un suivi dans le cadre d'un partenariat associant l'ANPE, la DIV, et l'INSEE. Les données produites sont relatives au nombre de demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre de chaque année depuis 1998 (sauf 1999 où l'exploitation n'a pas été réalisée). Elles permettent de dénombrer les demandeurs inscrits dans les différentes catégories distinguées par l'ANPE et de décrire les structures du chômage enregistré selon les grandes caractéristiques des demandeurs.

³ « Les jeunes des zones sensibles et leurs difficultés d'insertion professionnelle » M. Okba et F. Lainé (DARES) complément au rapport du Conseil d'analyse économique n°45 « Ségrégation urbaine et intégration sociale » J-P Fitoussi, E. Laurent et J. Maurice - La Documentation Française - février 2004.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- ➔ 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 11 *Risque de chômage des actifs résidant dans des unités urbaines comportant une ZUS*

	Hommes Effet estimé	Femmes Effet estimé
Quartier de résidence		
ZUS	4,5	5,7
Hors ZUS	Ref	Ref
Grande Région de résidence (Zeal)		
Bassin Parisien sauf IdeF	1,1	4,1
Nord-PasdeCalais	5,3	10,5
Lorraine-Alsace-Franche-Comté	1,4	2,2
Ouest	1,5	7,0
Sud-Ouest	0,5	7,8
Centre – Est	-2,0	3,8
Méditerranée	2,7	7,0
Île de France	Ref	Ref
Tranche d'âge		
15-24 ans	5,4	11,8
25-49 ans	Ref	Ref
50 ans et plus	-2,5	-3,7
Situation familiale		
Personne de référence	Ref	Ref
Conjoint de la personne de référence	12,0	-4,0
Enfant	23,5	1,3
Autres liens	11,5	(-0,1)*
Nombre d'enfants du ménage		
Aucun enfant	Ref	Ref
1 enfant	-5,6	1,8
2 enfants	-6,3	0,1
3 enfants	-5,5	3,0
4 enfants ou plus	-1,0	6,9
Origine		
Immigré (Europe)	-1,3	-1,8
Immigré (hors Europe)	17,2	15,5
Non immigré	Ref	Ref
Diplôme le plus élevé obtenu		
Diplôme supérieur	-5,8	-5,8
Baccalauréat + 2 ans	-7,8	-7,9
Bac, Brevet professionnel ou équivalent	-5,2	-6,0
CAP BEP ou équivalent	-5,1	-3,6
BEPC seul	-3,8	-3,7
Aucun diplôme ou CEP	Ref	Ref

Lecture : Les effets estimés se lisent par rapport à la situation de référence; ils indiquent (en points) l'écart de risque de chômage par rapport à la modalité choisie comme référence. Les effets ont été estimés séparément pour les femmes et les hommes. Tous les effets indiqués sont significatifs au seuil de 1% sauf * (non significatif).

Source : enquête Emploi 2003 – INSEE. Traitement : Observatoire national des ZUS

Contrairement à l'enquête Emploi, obtenue par sondage, cette source est exhaustive sur son champ. C'est ce qui permet aux acteurs locaux de disposer d'indicateurs au niveau de chaque ZUS et d'effectuer des comparaisons avec divers échelons géographiques de référence (communes, agglomérations, ZUS du même département, etc.).

L'indicateur constitue ainsi le principal outil d'actualisation des données censitaires pour le suivi du chômage au niveau local. En l'absence d'estimations aux mêmes dates des effectifs de la population active pour chaque ZUS, la statistique des DEFM ne permet pas à elle seule d'actualiser à un niveau géographique aussi fin les taux de chômage des recensements; elle permet néanmoins d'alerter sur des divergences d'évolution quantitatives et qualitatives de la population des chômeurs entre les quartiers en ZUS et le reste de leur ville d'appartenance.

À l'échelon national (France métropolitaine), la courbe du nombre de chômeurs a connu, de la fin de l'année 1998 au second trimestre 2001, un mouvement de baisse rapide, suivi d'une hausse quasi ininterrompue sur un rythme plus modéré depuis (tableau 13). Un profil assez similaire se retrouve dans l'ensemble des unités urbaine comportant une ZUS.

Relative résistance des ZUS à la remontée du chômage depuis 1998

Sur la période plus récente, les données provenant de la statistique des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE font apparaître, entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 2000, **une baisse des demandeurs inscrits presque aussi rapide dans les ZUS que dans les autres territoires urbains et une hausse plus modérée depuis.**

Lecture : Si le rapport de la probabilité d'être au chômage sur celle d'avoir un emploi vaut 1 pour les hommes actifs sans diplôme vivant en ZUS, le même rapport vaut 0,655 pour les hommes actifs vivant en ZUS et titulaires d'un diplôme supérieur. Ces effets sont mesurés en maintenant constants les paramètres suivants : grande région de résidence (ZEAT), âge, pays d'origine, lien avec la personne de référence et nombre d'enfants du ménage. Les effets ont été estimés séparément pour les femmes et les hommes et le type de quartier, ils sont tous significatifs.

Tableau 12 Effet du niveau de formation sur taux de chômage par sexe et quartier de résidence

Diplôme le plus élevé obtenu	Hommes		Femmes	
	ZUS	Hors ZUS	ZUS	Hors ZUS
Diplôme supérieur	0,655	0,505	0,292	0,550
Baccalauréat + 2 ans	0,497	0,367	0,286	0,378
Bac, Brevet professionnel ou équivalent	0,673	0,561	0,603	0,500
CAP BEP ou équivalent	0,636	0,576	0,629	0,720
BEPC seul	0,831	0,658	0,730	0,685
Aucun diplôme ou CEP	1	1	1	1

Source : INSEE - enquête Emploi 2003

Champ : Actifs résidant dans les unités urbaines comportant une ZUS.

Pendant les années 1999 et 2000 le nombre de demandeurs d'emploi a décliné dans les ZUS à un rythme presque aussi élevé que dans le reste du territoire. Pour les DEFM de catégorie 1, la baisse en deux ans est de près de 23% dans les ZUS contre 26% dans l'ensemble du territoire métropolitain et près de 25% dans le reste des agglomérations comportant une ZUS (tableau 13). L'indicateur construit en regroupant les catégories 1, 2, et 3, moins les demandeurs inscrits à l'ANPE ayant exercé des activités occasionnelles même pour un temps inférieur à 78 heures, conduit au même constat. Cependant, la baisse est moins rapide dans tous les territoires, la proportion de demandeurs d'emploi recherchant un poste à temps partiel (demandeurs de catégorie 2) ou à durée déterminée (catégorie 3) progressant avec la place crois-

sante de ces emplois dans l'économie. Il faut aussi compter avec le reclassement dans ces catégories de demandeurs d'emploi de catégorie 1 à la recherche d'un contrat aidé. Le nombre de chômeurs exerçant des activités occasionnelles (dites activités réduites dans le vocabulaire de l'ANPE) tout en restant à la recherche d'un emploi ne baisse en revanche que très peu dans cette période d'embellie de l'emploi où les occasions de trouver des « petits boulots » se font plus fréquentes ; il progresse même légèrement dans les ZUS (tableau 14). Les années suivantes sont marquées par le retournement de l'activité économique et une remontée du chômage en accélération jusqu'à la fin 2003. Cependant cette dégradation semble avoir un moindre impact dans les ZUS puisque les indicateurs des DEFM restent sta-

Tableau 13 Évolution du nombre de chômeurs ou de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis 1990 dans les ZUS, les villes et au niveau national

Évolutions en taux annuels (en %)	ZUS		Agglomérations comportant une ZUS		Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS		France métropolitaine	
	Chômeurs aux recensements et DEFM de catégorie 1	Chômeurs aux recensements et DEFM de catégorie 1, 2, 3 hors activités réduites	Chômeurs aux recensements et DEFM de catégorie 1	Chômeurs aux recensements et DEFM de catégorie 1, 2, 3 hors activités réduites	Chômeurs aux recensements et DEFM de catégorie 1	Chômeurs aux recensements et DEFM de catégorie 1, 2, 3 hors activités réduites	Chômeurs aux recensements et DEFM de catégorie 1	Chômeurs aux recensements et DEFM de catégorie 1, 2, 3 hors activités réduites
Dates								
mars 90-mars 99*	2,3	2,3	2,7	2,7	2,8	2,8	2,5	2,5
31/12/98 au 31/12/00	-12,0	-9,2	-13,2	-10,2	-13,5	-10,5	-14,0	-10,7
31/12/00 au 31/12/01	0,1	-0,2	1,7	1,1	2,2	1,5	2,5	-4,7
31/12/01 au 31/12/02	0,4	0,1	5,3	4,7	6,7	6,0	4,8	4,5
31/12/02 au 31/12/03**	1,8	1,4	5,4	4,3	6,4	5,1	6,0	4,9

DEFM de catégorie 1 : demandeurs d'emploi à la recherche d'un contrat en CDI à temps plein.

DEFM de catégories 1, 2, 3 hors activités réduites : demandeurs d'emploi à la recherche d'un contrat à durée indéterminée à temps plein, à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 2), à durée déterminée (catégorie 3) n'ayant effectué aucun travail occasionnel au cours du mois écoulé. Cet agrégat est, parmi les indicateurs pouvant être obtenus à partir de la statistique de l'ANPE, celui qui est conceptuellement le plus proche du chômage au sens du BIT.

* données des recensements de la population.

** les données sur les ZUS au 31 décembre 2003 sont provisoires

Source : ANPE-INSEE

Tableau 14 *Évolution du nombre de demandeurs d'emploi exerçant des activités réduites (DEFM de catégories 1, 2, 3 exerçant des activités réduites et catégories 6, 7, 8)*

Catégories 1, 2, 3 exerçant des activités réduites	ZUS (en %)	Agglomérations comportant une ZUS (en %)	Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)	France métropolitaine (en %)
31/12/98 au 31/12/00	0,5	-0,2	-0,4	-0,3
31/12/00 au 31/12/01	-2,6	-1,2	-0,9	-1,8
31/12/01 au 31/12/02	-1,2	1,5	2,1	1,1
31/12/02 au 31/12/03*	2,0	6,6	7,6	7,6

* les données sur les ZUS au 31 décembre 2003 sont provisoires

Source : ANPE-INSEE

Tableau 15 *Nombre de chômeurs dans les ZUS en 2003 selon les différents indicateurs disponibles*

	Effectif en ZUS (en %)	Part des ZUS dans les agglomérations comportant une ZUS (en %)	Part des ZUS dans la France métropolitaine (en %)
Chômeurs au recensement de 1999 (rappel)	491 601	23,1	14,5
DEFM au 31/12/2003 (données brutes)*			
Catégorie 1	323 760	20,3	12,9
Catégories 1, 2,3, hors activités réduites	354 903	20,4	12,8
Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 (DEFM y compris ayant exercé des activités réduites plus de 79 heures dans le mois)	456 525	19,5	11,9
Chômeurs BIT (moyenne annuelle 2003)	334 259	20,4	12,7

Sources : INSEE-Recensement de la population, ANPE-INSEE exploitation à la ZUS des DEFM, INSEE enquête Emploi 2003

Traitements DIV-Observatoire national des zones urbaines sensibles

Note : pour des raisons techniques, les traitements statistiques de la source ANPE sur les ZUS réalisés par l'INSEE ne portent que sur 682 ZUS parmi les 717 de France métropolitaine (toutes celles appartenant à des communes de plus de 10 000 habitants et quelques-unes appartenant à des communes plus petites). Les 35 ZUS exclues des exploitations sur les DEFM regroupaient au recensement de 1999 5 % des chômeurs habitant en ZUS. En l'absence d'informations plus précises, on peut penser que les résultats présentés ici pour 2003 sous-estiment d'autant le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE dans les ZUS.

bles en 2001 et 2002 et amorceraient (selon des données provisoires) une remontée sur l'année 2003, bien qu'à un rythme nettement inférieur à celui observé dans le reste des villes avec ZUS. Sur les années 2001 à 2003, la hausse des DEFM de catégorie 1 dans les ZUS aurait été contenue entre 2 % et 3 % alors qu'elle atteint 14 % en moyenne au niveau national. L'observation de la dernière décennie démontre qu'une progression moins rapide qu'ailleurs du nombre de chômeurs dans les ZUS ne se traduit pas nécessairement par une réduction des écarts en termes de taux de chômage. Néanmoins, les enseignements issus de l'enquête Emploi 2003 (voir *supra*) permettent d'avancer un diagnostic plus favorable pour ces dernières années, même si l'on est encore loin de l'objectif de réduction d'un tiers du nombre de DEFM de catégorie 1 dans les ZUS durant la période 2004-2008.

Au total, la période des 5 dernières années (du 31/12/1998 au 31/12/2003) se solde par une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 de l'ordre de 20 % dans les ZUS, de 13 % dans le reste des unités urbaines et de 16 % pour la France métropolitaine.

En conséquence, la part des chômeurs résidant en ZUS décline. Selon que l'on se base sur un indicateur intégrant ou non les chômeurs exerçant des activités occasionnelles, elle représenterait en 2003 un peu moins de 13 % du nombre de chômeurs de France métropolitaine (chômage au sens du BIT, DEFM de catégorie 1, 2, 3 hors activités réduites) ou un peu moins de 12 % (DEFM ensemble des catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8) (tableau 15). La différence tient au fait que les chômeurs habitant en ZUS exercent moins souvent que les autres des activités réduites.

Dans le même temps, la composition socio-démographique des demandeurs d'emploi habitant des ZUS s'est modifiée. La part des jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1 a crû un peu plus rapidement qu'ailleurs (tableau 16).

Ce constat résulte en fait d'un double mouvement : une baisse particulièrement rapide du nombre de jeunes demandeurs au cours de la période d'embellie de l'emploi, allée à une reprise plus rapide à partir de 2000, signe de la plus grande sensibilité aux mouvements conjoncturels du chômage des jeunes. La part des plus de 50 ans croît légèrement, alors que le mouvement

La progression moins rapide du chômage enregistré en ZUS depuis 2000 fait écho à la réduction des écarts de taux chômage avec le reste du territoire observée à l'enquête Emploi.

Tableau 16 Structures des DEFM (catégorie 1) par sexe et âge au 31/12/98 et au 31/12/2003

	ZUS (en %)		Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)		France métropolitaine (en %)	
	31/12/1998	31/12/2003	31/12/1998	31/12/2003	31/12/1998	31/12/2003
moins de 25 ans	20,2	21,1	17,6	18,1	19,7	19,8
de 25 à 49 ans	68,6	67,5	68,1	67,8	66,8	66,3
50 ans et plus	11,1	11,4	14,3	14,0	13,5	13,9
DEFM catégorie 1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	53,3	57,1	51,1	53,9	49,7	52,8
Femmes	46,7	42,9	48,9	46,1	50,3	47,2
DEFM catégorie 1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANPE-INSEE

Entre 1998 et 2003, la part des jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi a crû plus rapidement dans les ZUS...

... et la part des employés, surtout qualifiés, a progressé plus rapidement dans les ZUS.

inverse se produit dans les territoires hors ZUS des villes avec ZUS.

Cependant les transformations les plus marquantes résident dans la réduction de la place des femmes parmi les DEFM de catégorie 1 résidant en ZUS pendant la phase de stabilisation puis de remontée du chômage dans ces quartiers.

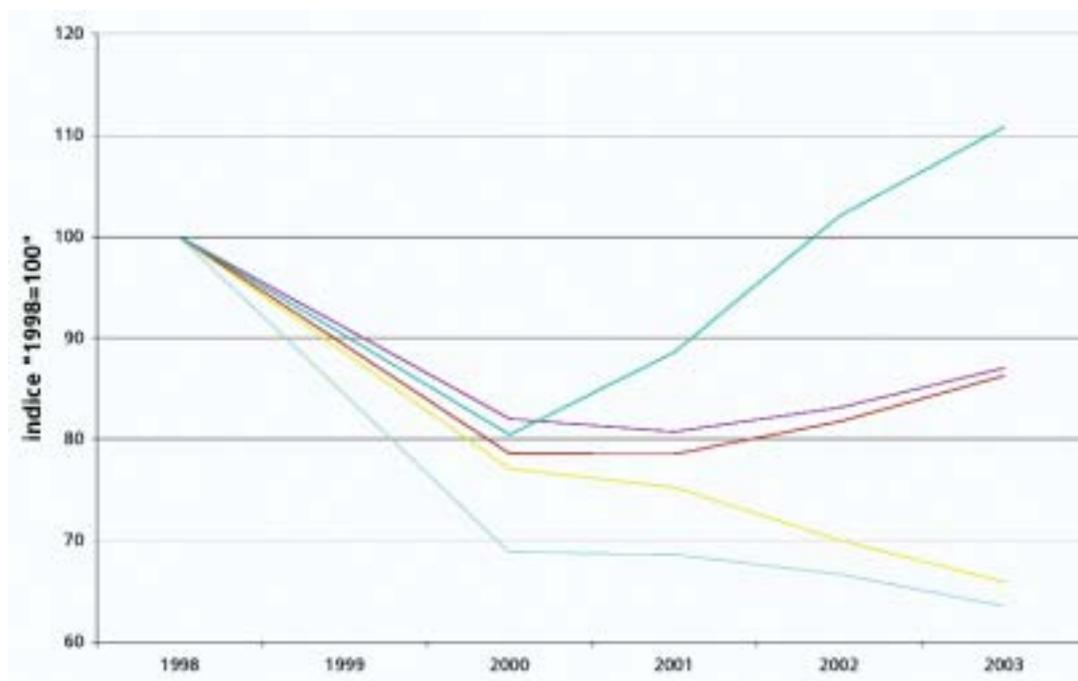
La structure du chômage par qualification dans les ZUS a évolué dans les 5 dernières années, sous l'influence des tendances structurelles de tertiarisation des emplois et d'élévation de la qualification des actifs d'une part, sous les influences plus conjoncturelles, liées à la plus

grande sensibilité du chômage ouvrier et peu qualifié au mouvement économique d'autre part (graphique 7).

Par rapport aux phénomènes observés dans les autres territoires urbains, les transformations du chômage dans les ZUS se caractérisent dans la période 1998-2003 par une progression plus rapide de la part des employés surtout qualifiés. Le rythme de progression des qualifications les plus élevées (techniciens, agents de maîtrise, cadres) est pour sa part comparable dans les ZUS et ailleurs (tableau 17).

Les niveaux de formation de demandeurs d'emploi résidant en ZUS s'élèvent rapidement dans

Graphique 7 Évolution du 31/12/1998 au 31/12/2003 des DEFM de catégorie 1 dans les ZUS par qualification de l'emploi recherché



Source : ANPE - INSEE

- Manœuvres et ouvriers spécialisés
- Ouvriers qualifiés
- Employés non qualifiés
- Employés qualifiés
- Techniciens, agents de maîtrise, cadres

Tableau 17 Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 2003 par qualification de l'emploi recherché

DEFM de catégorie 1	ZUS (en %)		Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)		France métropolitaine (en %)	
	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003
Qualification de l'emploi recherché						
Non précisée ou non renseignée	1,6	1,3	1,4	1,1	1,5	1,1
Manœuvres, ouvriers spécialisés	20,3	16,9	11,1	8,7	13,6	11,4
Ouvriers qualifiés	18,7	15,0	14,9	11,0	16,7	12,9
Employés non qualifiés	22,7	24,9	16,4	17,1	17,5	18,5
Employés qualifiés	30,5	33,2	38,8	37,8	37,4	36,9
Techniciens, Agents de maîtrise, Cadres	6,2	8,7	17,2	24,2	13,6	19,3

Source : INSEE - ANPE

Tableau 18 Évolution de la structure des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 2003 par niveau de formation

DEFM de catégorie 1	ZUS (en %)		Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)		France métropolitaine (en %)	
	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003
Niveau de formation						
(non renseigné)	0,7	1,3	0,8	1,4	0,9	1,4
Sortie avant troisième	33,9	24,0	20,6	12,6	22,6	14,4
CEP ou SES	9,4	9,4	7,6	6,4	7,9	7,1
CAP ou BEP ou BEPC	37,4	37,3	36,1	32,7	38,8	36,9
Bac	10,3	14,7	15,6	18,0	14,6	17,4
Bac + 2 ou plus	8,3	13,2	19,3	28,9	15,2	22,9

Source : INSEE - ANPE

Tableau 19 Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE du 31 décembre 1998 au 31 décembre 2003 par niveau de formation

DEFM de catégorie 1	ZUS (en %)	Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)	France métropolitaine (en %)
Niveau de formation			
Sorties avant troisième	-43,9	-46,7	-46,6
CEP ou SES	-20,6	-26,8	-24,6
CAP ou BEP ou BEPC	-20,8	-21,4	-20,3
Bac	12,8	0,0	0,1
Bac + 2 ou plus	26,0	29,7	26,1

Source : INSEE - ANPE

les 5 dernières années, de même qu'à l'échelon national (tableau 18). Les ZUS se différencient cependant par l'augmentation du nombre de demandeurs ayant le niveau Bac (tableau 19), dont la part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits dans ces quartiers passe de 10 % à près de 15 % en 5 ans. Dans les ZUS comme ailleurs, la part des Bac + 2 est en progression rapide.

Les structures selon l'ancienneté d'inscription à l'ANPE dans les ZUS ne se distinguent pas nettement de la moyenne nationale. La période récente, notamment du fait de l'augmen-

tation du nombre d'entrées, se traduit par une réduction de la part des chômeurs de longue durée : la part des chômeurs inscrits depuis plus d'un an passe d'environ 40 % à environ 30 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en ZUS entre 1998 et 2003 (tableau 20). La baisse est plus sensible encore pour les inscrits depuis plus de 2 ans.

La part des demandeurs d'emploi étrangers est en 2003 environ deux fois plus élevée dans les ZUS que dans les autres quartiers urbains. Elle baisse quelque peu sur la période récente, mais moins nettement qu'ailleurs (tableau 21).

De même qu'à l'échelon national, les niveaux de formation des demandeurs d'emploi dans les ZUS s'élèvent rapidement depuis 5 ans.

Malgré une légère baisse récente, la part des demandeurs d'emploi étrangers en ZUS est le double de ce qu'elle représente ailleurs.

Tableau 20 Évolution de la répartition des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 du 31 décembre 1998 et au 31 décembre 2003 selon l'ancienneté d'inscription

DEFM de catégorie 1	ZUS (en %)		Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)		France métropolitaine (en %)	
	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003
Ancienneté de la demande d'emploi						
Moins de 6 mois	40,9	51,0	43,1	50,7	44,0	51,7
De 6 mois à moins de 1 an	18,2	18,9	18,1	19,1	17,9	18,8
De 1 an à moins de 2 ans	21,1	18,6	20,3	18,9	20,4	18,6
2 ans et plus	19,8	11,6	18,4	11,3	17,6	10,9

Source : INSEE – ANPE

Tableau 21 Évolution de la répartition des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 du 31 décembre 1998 et au 31 décembre 2003 selon la nationalité

DEFM de catégorie 1	ZUS (en %)		Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)		France métropolitaine (en %)	
	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003	Répartition au 31/12/1998	Répartition au 31/12/2003
Nationalité						
Français	72,9	73,4	85,9	86,5	87,6	88,1
Étrangers	27,1	26,6	14,1	13,1	12,4	11,7

Source : INSEE – ANPE

La diversité du niveau de chômage et de ses évolutions entre quartiers en ZUS

Le taux de chômage marque des grands écarts entre les ZUS : dans les 10 % les plus touchées, il est de plus de 39 %, dans les 10 % les moins touchées, il est inférieur à 16,6 %.

Les constats globaux qui précèdent portent sur les ZUS prises dans leur ensemble. Ils ne doivent pas laisser penser que ces quartiers sont tous également touchés par le chômage. Ainsi, en 1999 le taux de chômage varie largement d'une ZUS à l'autre autour du taux moyen de 25,4 %.

- Dans les 10 % de ZUS les plus touchées, cet indicateur dépasse 38,9 %.
- Dans les 10 % les moins touchées, il est inférieur à 16,6 %.

Il en est de même pour ce qui est des trajectoires de ces quartiers pendant la décennie quatre-vingt-dix (graphique 8 et tableau 22).

- Pour une ZUS sur deux, le taux de chômage a progressé de moins de 5,8 points.
- Mais dans 10 % d'entre elles, la hausse a dépassé 11,8 points.
- Tandis que dans les 10 % les plus favorisées, elle a été limitée à moins de 1,3 points.

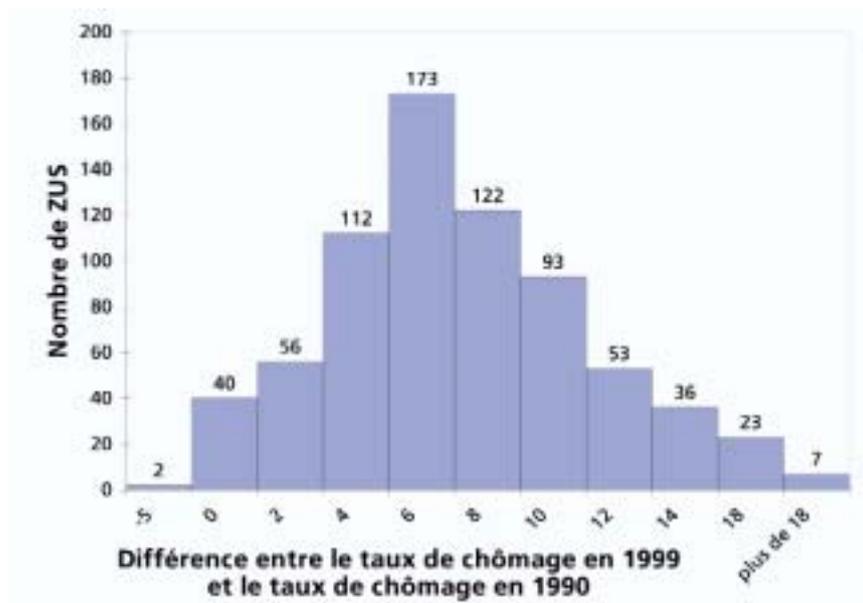
Ces différences s'expliquent en partie par les conditions économiques prévalant dans l'environnement géographique immédiat de la ZUS. Une liaison significative peut ainsi être mise en évidence entre l'évolution du taux chômage d'une ZUS et l'évolution du même indicateur dans l'agglomération qui l'englobe (graphique 9).

Une plus forte progression du taux de chômage dans une agglomération s'accompagne en général d'une hausse plus rapide de cet indicateur dans les ZUS qu'elle abrite, mais le lien reste partiel puisque les écarts d'évolution entre ZUS et agglomérations connaissent eux aussi une forte dispersion.

- Dans une ZUS sur deux, le taux de chômage a progressé entre 1990 et 1999 de plus de 3,2 points plus vite que dans son agglomération d'appartenance.
- Mais pour 10 % d'entre elles l'écart est supérieur à 8,3 points.
- Tandis que 114 ZUS sur les 717 que compte la France métropolitaine ont vu leur taux de chômage progresser moins que leur agglomération (dans 67 ZUS, soit moins de 10 % du total, l'écart en faveur des ZUS dépasse alors 1 point).

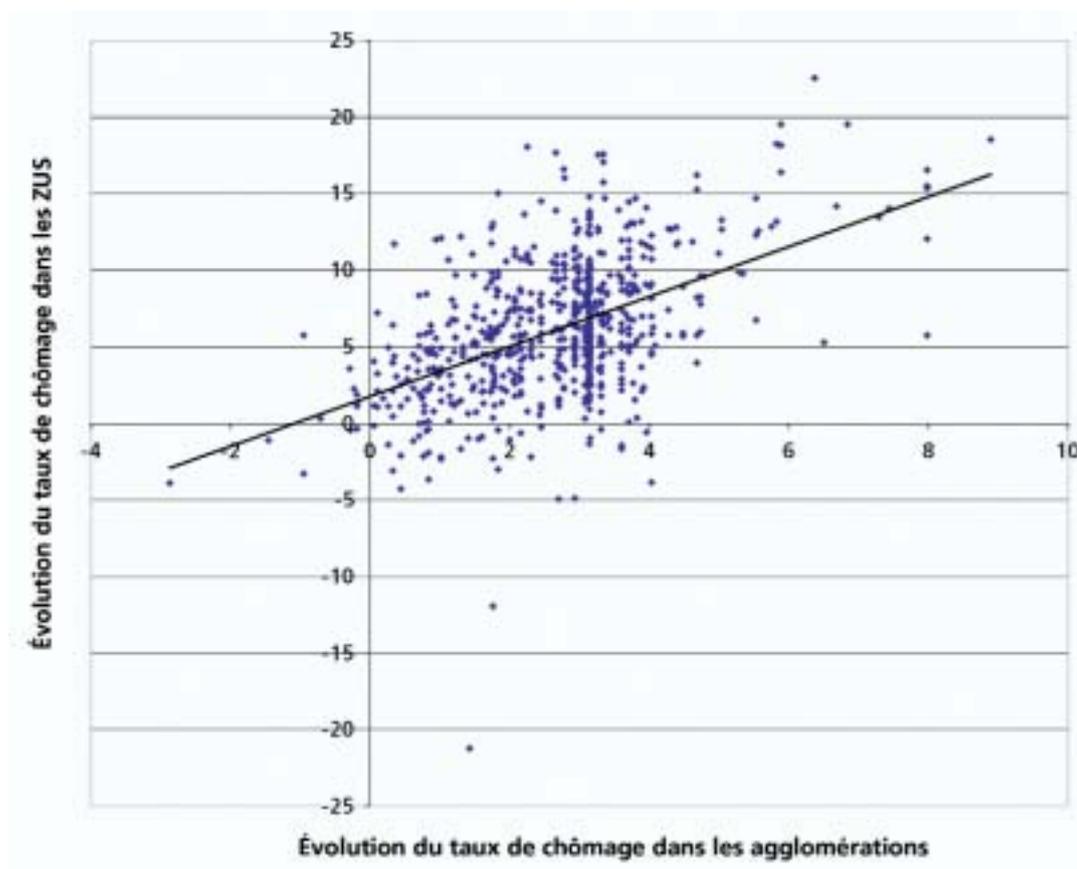
- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- ➔ 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Graphique 8 Répartition des ZUS selon l'évolution du taux de chômage entre 1990 et 1999



Sources : INSEE - Recensements de la population 1990 et 1999

Graphique 9 Lien entre l'évolution du chômage dans les ZUS et dans leur agglomération



Il existe un lien significatif mais non mécanique entre le taux de chômage d'une ZUS et celui de son agglomération de référence.

Sources : INSEE - Recensements de la population 1990 et 1999

L'emploi salarié constitue la quasi-totalité des emplois occupés par les habitants des ZUS (97,7 % pour les femmes, 94,9 % pour les hommes)... avec une nette prépondérance des contrats précaires sous toutes leurs formes.

En ZUS, les femmes en activité occupent 32 % des emplois à temps partiel, contre 27 % dans les villes de référence et 30 % au niveau national.

Tableau 22 *Distribution des taux de chômage et de leur évolution entre 1990 et 1999 dans les ZUS*

	Taux de chômage en 1999 (en %)	Taux de chômage en 1990 (en %)	Évolution du taux de chômage entre 1990 et 1999 (en %)	Écart d'évolution du taux de chômage entre la ZUS et son agglomération (en %)
9 ^e décile	38,9	31,0	11,8	8,3
Médiane	26,0	20,0	5,8	3,2
1 ^{er} décile	16,6	11,7	1,3	-0,8
Écart-type	8,8	7,7	4,4	3,9
Nombre de ZUS où le taux de chômage a progressé moins vite que dans l'agglomération (en % du nombre de ZUS)				114 15,7

Sources : INSEE - Recensements de la population 1990 et 1999

Précarité des emplois, sous-emploi, et horaires pratiqués

L'enquête Emploi 2003, classe pratiquement un tiers des habitants des ZUS de France métropolitaine (32,9 %) actifs occupés. Les différences de convention de mesure de l'emploi entre les recensements et l'enquête Emploi, auxquelles s'ajoutent les marges d'incertitudes liées au sondage dans cette dernière enquête, ne permettent pas de déceler d'évolution significative du taux d'emploi depuis le dernier recensement de mars 1999. 1 435 000 habitants des ZUS (soit 32,1 % de la population) déclaraient alors avoir un emploi, tandis qu'ils étaient 1 696 000 au recensement de 1990.

Des emplois à une très forte majorité salariés

L'emploi salarié représente la quasi-totalité des emplois occupés par les habitants des ZUS (97,7 % de l'emploi féminin et 94,9 % de l'emploi masculin). Les non salariés résidant en ZUS sont donc en proportion deux fois moins nombreux que dans le reste des villes comportant une ZUS (tableau 23).

Au sein du salariat, les différentes formes de contrats précaires (intérim, CDD privés ou publics, stages et contrats aidés dans le public ou le privé) occupent une place particulièrement importante (18 % de l'emploi féminin et 16,1 % de l'emploi masculin dans les ZUS, contre respectivement 12,1 % et 9,4 % dans les autres territoires des mêmes villes).

Souvent à temps partiel

Les emplois à temps partiel occupent une place plus importante pour les actifs des ZUS (tableau 24). Ils concernent 32 % des habitantes des ZUS ayant un emploi contre 27 % pour les autres

actives des mêmes villes, et une moyenne nationale de 30 %.

Sur la dernière décennie, ce type d'horaire a été en progression rapide pour les actifs des ZUS. Il y représentait, en 1999, 19,7 % de l'emploi salarié contre 11,7 % en 1990; en comparaison, la part de ce type d'emplois était en 1999 de 17,5 % de l'emploi salarié dans l'ensemble des villes comportant une ZUS.

Les situations de sous-emploi correspondent à des situations dans lesquelles des personnes ayant un emploi (très généralement à temps partiel) souhaiteraient travailler davantage. Ces situations sont plus fréquentes dans les ZUS, surtout pour les femmes : environ 12 % des habitantes des ZUS ayant un emploi travaillent à temps partiel et souhaiteraient travailler davantage; c'est le cas de 7 % des femmes habitant dans les autres parties des mêmes unités urbaines (tableau 25). Pour les hommes, ces situations sont plus rares (environ 4 % des actifs occupés dans les ZUS) et les écarts sans doute peu significatifs avec les autres territoires.

La plus forte exposition des femmes habitant en ZUS au risque de sous-emploi est confirmée en prenant en compte l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le niveau de diplôme, le statut de l'emploi, la taille d'unité urbaine et la qualité d'immigrée.

Une plus grande proportion d'horaires alternés

Les emplois auxquels peuvent accéder les populations les moins qualifiées sont plus précaires par leur statut et il est souvent avancé qu'ils sont aussi associés à des horaires malcommodes, incompatibles avec les dessertes

Tableau 23 Répartition des actifs occupés selon le statut d'emploi en 2003

	Femmes				Hommes			
	ZUS (en %)	Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)	Agglomérations sans ZUS et zones rurales (en %)	France métropolitaine (en %)	ZUS (en %)	Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)	Agglomérations sans ZUS et zones rurales (en %)	France métropolitaine (en %)
Non salariés (indépendants, employeurs, aides familiaux)	2,3	5,8	11,1	8,1	5,1	11,3	17,6	14,0
Salariés	2,0	1,3	1,4	1,4	5,2	2,3	2,1	2,4
Intérimaires								
Apprentis	0,5	0,6	0,8	0,7	1,3	1,1	1,8	1,4
CDD (hors État, coll. loc.), hors contrats aidés	7,6	5,3	6,1	5,8	5,4	3,9	3,1	3,6
Stagiaires et contrats aidés (hors État, coll. loc.)	2,4	1,4	1,4	1,5	1,9	1,1	0,7	1,0
Autres contrats (hors État, coll. loc.)	56,9	56,2	53,2	54,8	62,9	61,9	60,9	61,5
CDD (État, coll. loc.), hors contrats aidés	3,9	3,1	2,90	3,1	2,1	1,5	0,9	1,2
Stagiaires et contrats aidés (État, coll. loc.)	2,1	1,0	1,3	1,2	1,5	0,6	0,6	0,6
Autres contrats (État, coll. loc.)	22,3	25,4	21,8	23,6	14,6	16,4	12,4	14,3
Total (en milliers)	615	5 355	5 129	11 100	756	6 077	6 552	13 390

Source : Enquête Emploi 2003, INSEE. Traitement Observatoire national des ZUS

Lecture : 2,3 % des femmes actives occupées habitantes d'une ZUS exercent un emploi non salarié.

Tableau 24 Proportion d'actifs occupés dont l'emploi principal est à temps partiel, selon le lieu de résidence

Taux d'emplois à temps partiel	en ZUS (en %)	Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)	Agglomérations sans ZUS et rural (en %)	France métropolitaine (en %)
Hommes	7,2	5,6	5,0	5,4
Femmes	31,9	27,4	32,2	29,9

Source : Enquête Emploi 2003, INSEE

Traitement : Observatoire national des ZUS.

des quartiers périphériques par les transports en commun, ce qui contribuerait à expliquer les plus hauts niveaux de chômage qui y sont observés.

On a vu cependant (voir partie sur les équipements publics) que les habitants des ZUS ne se déclaraient pas beaucoup plus insatisfaits des horaires des transports en commun que les autres citadins, bien qu'ils en fussent davantage dépendants. La comparaison de leurs types d'horaires de travail avec ceux des autres actifs souligne que, sous cet aspect, leurs conditions de travail ne sont pas très spécifiques.

La différence la plus notable est la plus grande proportion d'horaires alternés (en équipes, 2x8, 3x8, etc.) effectués par les hommes actifs résidant dans une ZUS. Ces situations expliquent aussi qu'une proportion un peu forte d'hommes habitant en ZUS déclarent travailler habituellement le soir ou la nuit, la forte représentation des actifs ouvriers dans les ZUS étant très certainement liée à ce constat. Les grandes similitudes existant entre les conditions d'horaires des actifs résidant en ZUS et celles des autres citadins tendraient à démontrer que des habitants des ZUS ont effectivement la possi-

**Le sous-emploi
des femmes
est aussi
plus fréquent
dans les ZUS.**

Le travail de nuit ou le soir, ainsi que le dimanche, ne sont pas des situations plus fréquentes pour les actifs des ZUS que pour les autres.

Tableau 25 *Fréquence des situations de sous-emploi parmi les femmes actives ayant un emploi*

	Lieu de résidence			Ensemble (en %)
	ZUS (en %)	Partie hors ZUS des agglomérations comportant une ZUS (en %)	Reste du territoire métropolitain (en %)	
Sans objet (sans emploi la semaine de référence ou en situation de plein emploi)	87,8	93,1	90,9	91,8
À temps partiel, recherchant un emploi pour travailler davantage	5,1	2,4	3,2	2,9
À temps partiel, ne recherchant pas un autre emploi, mais souhaitant travailler davantage et disponible	7,1	4,4	5,7	5,1
À temps complet, ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, chômage technique)	0,0	0,1	0,3	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	615	5 355	5 129	11 100 000

Source : enquête Emploi 2003 - INSEE
 Traitement : Observatoire national des ZUS.
 Champ : Femmes actives occupées.

Tableau 26 *Répartition des actifs occupés selon le type d'horaires pratiqués*

Type d'horaires de travail	Hommes (en %)			Femmes (en %)		
	En ZUS	Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS	Agglomérations sans ZUS et zones rurales	En ZUS	Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS	Agglomérations sans ZUS et zones rurales
Les mêmes d'une semaine sur l'autre	66,7	67,9	63,6	77,2	75,1	69,0
Horaires alternés	12,9	8,0	11,1	5,0	4,9	7,5
Horaires variables	20,2	23,7	24,9	17,4	19,6	23,1

Source : enquête Emploi 2003 - INSEE

Tableau 27 *Horaires atypiques*

Actifs travaillant dimanche	Hommes (en %)			Femmes (en %)		
	En ZUS	Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS	Agglomérations sans ZUS et zones rurales	En ZUS	Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS	Agglomérations sans ZUS et zones rurales
Habituellement	11,5	10,7	14,7	10,6	10,9	17,0
Occasionnellement	16,4	20,3	18,1	13,2	13,9	13,0

Actifs travaillant le soir						
	En ZUS	Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS	Agglomérations sans ZUS et zones rurales	En ZUS	Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS	Agglomérations sans ZUS et zones rurales
Habituellement	19,6	16,8	17,1	11,1	12,5	13,9
Occasionnellement	17,3	25,3	25,5	10,6	14,5	14,0

Actifs travaillant la nuit (entre minuit et 5h)						
	En ZUS	Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS	Agglomérations sans ZUS et zones rurales	En ZUS	Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS	Agglomérations sans ZUS et zones rurales
Habituellement	11,8	8,1	9,9	3,4	3,6	4,4
Occasionnellement	10,1	12,7	14,3	4,1	4,4	5,8

Source : enquête Emploi 2003 - INSEE

bilité de pratiquer des horaires de travail atypiques. Cependant, il n'est pas prouvé que pour d'autres ces conditions ne constituent pas une gêne suffisamment importante pour les décou-

rager de postuler à ce type d'emploi. La plus faible proportion de femmes des ZUS déclarant travailler le soir, pourrait constituer un indice dans ce sens.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- ➔ 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Trajectoires des demandeurs d'emploi et effets quartiers

Les constats précédents, qu'ils portent sur le chômage ou sur les conditions d'emploi, restent des analyses en termes de « stocks », ce sont des photographies à une date donnée centrées sur les situations affectant des territoires. Elles requièrent des investigations complémentaires pour saisir les disparités des trajectoires individuelles et plus précisément pour poser la question d'éventuelles spécificités des trajectoires d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Peu de travaux permettant de croiser ces aspects dynamiques avec la géographie spécifique de la politique de la ville sont disponibles à ce jour.

On s'appuiera donc ici sur une analyse particulière⁴ de l'enquête « Trajectoires des demandeurs d'emploi – Marchés locaux du travail » réalisée par la DARES du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité.

Les développements présentés ci-dessous n'ont pas la même portée que les constats précédents. Ils ne reposent d'ailleurs pas sur des outils généraux et représentatifs au plan national tels que les recensements de la population ou l'enquête emploi. Ils permettent cependant d'alimenter une réflexion sur la nature et l'interprétation des « effets quartiers » dégagés lors des comparaisons entre une ZUS et son environnement, ils suggèrent des pistes d'approfondissement pour en préciser le sens.

4 Cette partie repose sur une exploitation de l'enquête TDE dont les principaux résultats ont été publiés dans : « Habiter un quartier défavorisé : quels effets sur la durée du chômage ? » Ph. Choffel et E. Delattre in « Premières Synthèses », n° 43.1, DARES, octobre 2003.

« L'effet quartier » majeure en moyenne de 10 % le temps de sortie de chômage des habitants des ZUS...

Il s'agit d'une enquête de panel menée auprès d'une cohorte de plus de 8 000 demandeurs d'emploi entrés à l'ANPE au cours du deuxième trimestre 1995 puis réinterrogés plusieurs fois pour procéder à un suivi longitudinal pendant une période de 38 mois⁵.

Cette enquête a été conduite dans huit zones d'emploi situées en Île-de-France, dans la région Nord-Pas de Calais et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle reflète une certaine diversité des marchés locaux du travail dans de grandes régions urbaines, mais n'est pas représentative nationalement.

Parmi les demandeurs d'emploi enquêtés, près de 1 500 étaient domiciliés dans une ZUS lors de la première vague d'enquête. Les informations recueillies à l'enquête permettent, entre autres observations, de mesurer la durée de la première période de chômage vécue par les demandeurs inscrits jusqu'au retour à l'emploi. Pour les individus enquêtés n'habitant pas en ZUS, cette période aura été en moyenne très légèrement inférieure à 10 mois et 17 % d'entre eux seront toujours au chômage 18 mois après leur inscription. Pour les habitants des ZUS, ce même épisode aura duré près de 10,8 mois et 20 % seront encore au chômage après 18 mois.

L'intérêt de cette enquête est de pouvoir pousser plus loin l'analyse de cet écart et de mesurer les effets respectifs des différentes caractéristiques observées sur la durée du chômage. Elle permet notamment de mettre en évidence un « effet quartier » conférant aux habitants des ZUS un « handicap » qui augmente de près de 10 % en moyenne le temps nécessaire à leur sortie du chômage, par rapport à un demandeur d'emploi n'habitant pas en ZUS et présentant les mêmes caractéristiques.

Ce résultat est estimé à l'aide d'un modèle statistique expliquant la durée du chômage par un ensemble de variables (tableau 28).

L'« effet quartier » identifié ne peut donc provenir de différences entre les quartiers en ZUS et les autres quartiers en termes d'âge, d'origine nationale, ni d'aucune autre caractéristique introduite dans le modèle.

Outre la correction des effets de structures, un tel modèle permet de comparer l'amplitude des effets des différents facteurs introduits (tableau 30). « L'effet ZUS » apparaît donc signi-

... il faut cependant le corrélérer avec d'autres facteurs comme l'éloignement géographique, le manque de qualifications ou certaines caractéristiques individuelles.

5 - Pour une présentation de l'enquête TDE-MLT, voir l'article de M-T Pignoni, C. Poujouly et X. Viney cité en bibliographie.

Les capacités de déplacement et de mobilité constituent un facteur majeur de sortie du chômage.

Tableau 28 *Liste des facteurs pris en compte dans le modèle d'analyse de la durée de chômage*

- Sexe
- Classe Age
- Origine nationale
- Diplôme
- Qualification
- Expérience professionnelle
- Type de contrat dans le dernier emploi
- Ancienneté dans le dernier emploi
- Zone d'emploi
- Zone urbaine sensible
- Possession d'un permis de conduire*
- Possession d'un moyen de transport individuel*
- Réduction ou gratuité sur les transports en commun*
- Revenu personnel au moment de l'entrée en chômage*

* facteurs introduits dans un second temps d'analyse (voir ci-dessous)
Source : DARES, enquête TDE-MLT

ficatif, mais reste toutefois modéré par rapport à d'autres facteurs de disparités.

En termes géographiques tout d'abord, la variabilité d'une zone d'emploi à l'autre demeure « toutes choses égales par ailleurs » en moyenne plus forte que des différences plus micro locales (jusqu'à 30 % d'écart de durée de chômage entre la zone d'emploi la plus favorisée et celle qui l'est le moins).

Parmi les caractéristiques individuelles, les effets liés à l'âge, à l'origine nationale, au niveau de formation, à l'expérience professionnelle et à la durée du dernier emploi ou encore à la nature du dernier contrat de travail, sont de plus grande ampleur que « l'effet ZUS ».

La plus ou moins grande capacité des personnes à se déplacer pour effectuer leur recherche d'emploi ou pour se rendre sur leur lieu de travail constitue un facteur important d'inégalités spatiales dans l'accès à l'emploi et

peut donc entraîner des disparités de durées de chômage.

L'enquête TDE apporte quelques éléments permettant de confirmer cette affirmation : plusieurs variables de mobilité ont également des effets significatifs sur la durée de chômage.

La durée moyenne de chômage est ainsi de 15 % moindre pour les individus possédant un permis de conduire et de 18 % moindre pour ceux qui disposent d'un moyen de transport individuel (tableau 29).

Le bénéfice de titres de transports gratuits ou à tarif réduit raccourcit moins la durée moyenne de chômage (-7 %). Il faut noter que l'introduction de ces facteurs explicatifs supplémentaires ne modifie pas l'ampleur de « l'effet ZUS » obtenu. Celui-ci se traduit toujours par une majoration des durées de chômage de l'ordre de 9 %.

La moindre motorisation des ménages résidant

Tableau 29 *Effets de l'autonomie de déplacement sur la durée de chômage*

Variables explicatives	Écarts à la référence (en %)
Lieu de résidence en Zone urbaine sensible	
- non	Référence
- oui	+9
Possession du permis de conduire :	
- non	Référence
- oui	- 15
Possession d'un moyen de transport individuel	
- non	Référence
- oui	- 18
Réduction ou gratuité sur les transports en commun	
- non	Référence
- oui	- 7
Revenu personnel net au moment de l'entrée en chômage	
de 0 à moins de 380 €	+144
de 380 € à moins de 720 €	+75
de 720 € à moins de 1 100 €	+23
au-delà de 1 100 €	Référence

Lecture : voir tableau 30
Source : DARES, enquête TDE-MLT

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- ➔ 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Tableau 30 Effets de quelques facteurs sur la durée du chômage

Variables explicatives	Écarts à la référence (en %)
Durée de référence :	10,15 mois
Sexe	
Femme	Référence
Homme	-11,1
Classe d'âge	
15 ans-25 ans	Référence
26 ans-35 ans	27,4
36 ans-45 ans	48,4
46 ans-50 ans	62,4
51 ans-55 ans	172,8
Diplôme	
Sans diplôme.	Référence
CEP/DFEO	-15,0
BEPC	-22,7
CAP/BEP	-26,6
Bac	-35,4
Supérieur (DEUG et +)	-43,1
Origine nationale	
Français de parents français	-22,2
Français d'origine européenne	-28,7
Français de parents non européens	n.s.
Étrangers européens	-31,8
Étrangers non européens	Référence
Expérience professionnelle	
Non	Référence
Oui	-17,6
Dernier contrat	
CDD	-12,5
CDI	n.s.
Intérim	-33,2
Saisonnier	-23,4
Contrat aidé	Référence
Ancienneté dans le dernier emploi	
De 3 mois à moins d'1 an	Référence
De 1 an à moins de 2 ans	23,6
///	///
10 ans et plus	42,2
Zone d'emploi	
Aix-en-Provence	-16,8
Cergy	-29,7
Étang de Berre	-16,3
Lens-Hénin	-16,7
Mantes la Jolie	-23,6
Marseille Aubagne	Référence
Poissy Les Mureaux	-30,6
Roubaix Tourcoing	-28,8
Zone urbaine sensible	
Non	Référence
Oui	9,2

n. s. : non significatif.

/// : valeurs intermédiaires non mentionnées.

Source : DARES, enquête TDE-MLT

en ZUS, et le fait que les titulaires de permis de conduire y soient en proportion moins nombreux qu'ailleurs ne semble donc pas contribuer fortement aux différences de durée de chômage observées entre les ZUS et le reste de leur zone d'emploi.

En fait, la mesure de « l'effet ZUS » dégagé ci-dessus est une moyenne sur les huit zones d'emploi de l'enquête; une analyse plus approfondie montre une grande variabilité de cet effet d'une zone d'emploi à l'autre, allant d'une incidence très importante (durée de chômage

allongée de 24 % pour les demandeurs d'emploi résidant en ZUS) jusqu'à l'absence d'incidence dans certaines zones d'emploi.

Il serait donc imprudent d'extrapoler brutalement au niveau national l'effet dégagé sur un échantillon aussi restreint de zones d'emploi; d'autres travaux, prenant appui sur des collectes d'information couvrant plus largement le territoire national, seront nécessaires pour arriver à un tel résultat.

La présente enquête permet cependant de mettre en évidence l'existence fréquente de zones

Lecture :

Sont indiqués dans ce tableau les effets marginaux sur la durée de l'épisode de chômage des principaux facteurs explicatifs introduits dans le modèle; pour chaque facteur, une modalité est retenue comme la situation de référence par rapport à laquelle les effets sont calculés pour chacune des autres modalités. Ces effets sont exprimés en % (un effet positif indique une majoration de la durée, un effet négatif une réduction). Les modalités pour lesquelles le contraste avec la modalité de référence n'est pas significativement différent de 0 au seuil de 10 % sont notées « n.s. ».

Face au chômage, l'origine nationale constitue un facteur d'inégalité plus fort que le quartier de résidence.

d'emploi dans lesquelles les plus longues durées de chômage des habitants en ZUS ne tiennent pas uniquement aux spécificités des structures de la population de ces quartiers.

À l'inverse, des écarts de durée de chômage entre ZUS et territoires hors ZUS mis en évidence sans qu'un « effet ZUS » puisse être dégagé (cas qui ne se produit pas dans le présent échantillon) orienterait différemment les explications et la définition de politiques palliatives. Il faudrait alors tenir compte des mécanismes qui ont conduit à la concentration et au maintien dans les mêmes lieux de catégories de population particulièrement exposées aux difficultés d'insertion dans l'emploi. Il est frappant de constater que l'effet quartier dégagé dans les modélisations économétriques se rapproche des écarts bruts observés par simple comparaison des valeurs moyennes entre populations en ZUS et au dehors.

La variabilité de « l'effet ZUS »...

En fait, les structures spécifiques des populations en ZUS jouent dans deux directions opposées. D'une part, le faible niveau de formation et la concentration de population d'origine extra-européenne ont tendance à majorer les durées moyennes des épisodes de chômage. D'autres part, la jeunesse et la présence plus importante d'actifs dans des formes d'emploi précaires contribuent au contraire à raccourcir les périodes de chômage. Le même mélange de population ne se retrouvant pas au sein de chaque zone d'emploi, on ne peut que constater des effets quartier différenciés selon les zones d'emploi.

... et la diversité de ses interprétations

Dans les travaux de recherche sur ces domaines, les interprétations restent très ouvertes car ces « effets quartiers », aussi qualifiés parfois de « résiduels », résultent de l'interaction d'un ensemble de facteurs qui n'ont pas été explicitement introduits dans la modélisation.

En théorie un « bon » modèle ne devrait omettre aucun facteur explicatif important, mais dans les faits ce principe ne peut être complètement respecté pour des raisons pratiques.

Dans le cas présent, différents schémas interprétatifs peuvent être avancés pour expliquer à la fois l'existence d'un « effet ZUS » et sa variabilité d'une zone d'emploi à l'autre.

La discrimination à l'embauche (l'adresse du chômeur constituant à elle seule un signal négatif aux yeux des employeurs) vient spontanément en tête des explications tant sont nombreux les témoignages d'habitants allant dans ce sens. Cependant, l'ampleur des effets tenant à l'origine nationale (tableau 30) sem-

blerait montrer que cette composante de l'identité des personnes constitue un facteur d'inégalité face au chômage plus fort que le quartier de résidence⁶.

Les ressources (informations, réseaux de solidarité et familiaux...) mobilisables par les habitants des ZUS dans leur recherche d'emploi peuvent être moindres ou moins efficaces que celles dont disposent d'autres chômeurs socialement mieux insérés.

Une moindre accessibilité des emplois depuis les quartiers en ZUS (distances, réseaux de transports en commun, horaires des dessertes) peut entraîner des difficultés tant dans la recherche d'emploi que par les contraintes quotidiennes subies par les actifs en emploi. Les enquêtes disponibles ne font pas apparaître de déficit particulier des ZUS en ce qui concerne l'existence de transports en commun, mais l'isolement de ces quartiers est souvent mentionné parmi les critiques formulées par leurs habitants.

Bien que les effets tenant aux plus faibles niveaux de qualification des chômeurs habitants des ZUS soient déjà pris en compte par le modèle, il est possible que des concentrations dans ces quartiers d'anciens salariés de secteurs d'activité en reconversion ou de professions en déclin entraînent un handicap supplémentaire face aux chômeurs de même qualification présents sur les mêmes marchés du travail locaux.

Pour des chômeurs vivant dans certaines configurations familiales, les coûts de toute nature associés à une reprise d'emploi peuvent être particulièrement élevés voire tout à fait désincitatifs. La surreprésentation des familles monoparentales ou des familles nombreuses dans les ZUS peut ainsi expliquer une partie du « sur chômage » dans ces quartiers. Plus généralement, la reprise d'emploi peut s'avérer financièrement peu attractive pour certains bénéficiaires de prestations de solidarité ou d'indemnisation du chômage. Mais l'impact de ces mécanismes dans les ZUS n'est pas facilement prédictible car si les bénéficiaires de minima sociaux y sont nombreux, le niveau d'indemnisation du chômage y est en moyenne plus faible qu'ailleurs, en raison de la plus grande précarité de l'emploi.

À la suite de travaux de sociologues américains sur les ghettos, des interprétations plus culturalistes sont parfois avancées pour expliquer un haut niveau de chômage dans les quartiers en difficulté⁷. Elles privilégient l'influence des pairs ou les valeurs dominantes dans des caté-

⁶ L'impact de l'origine nationale sur les trajectoires des chômeurs est traité dans l'article de C. Canaméro, G. Canceill et N. Cloarec cité en bibliographie.
⁷ On trouvera une revue de ces travaux dans l'article de Maryse Marpsat, cité en bibliographie.

gories marginalisées pour expliquer la faible attractivité des emplois « classiques » à leurs yeux. Conjointement ou concurremment à ces interprétations l'impact de l'économie souterraine, du travail au noir ou encore l'exercice d'activités illicites sont aussi souvent citées pour expliquer l'éloignement de l'activité économique « formelle » et le chômage persistant dans ces quartiers.

Enfin, les valeurs de « l'effet quartier » intègrent aussi l'impact localisé des politiques d'insertion et de soutien à l'emploi et à l'activité économique, qui peut être plus ou moins fort selon les territoires.

Le champ des interprétations possibles peut laisser insatisfait.

Elle prévient en tous cas contre une utilisation trop univoque de l'indicateur dégagé, et plus encore, contre les conclusions qui peuvent être tirées du seul écart brut observé sans mise en perspective, mais elle suggère aussi des pistes de travail.

Sur le plan méthodologique, la mise à profit de cet indicateur composite invite à l'enrichissement de l'analyse par l'introduction ou le croisement avec des informations additionnelles. Des approfondissements sont par exemple à attendre de l'exploitation d'informations relatives à la nature des ressources financières, aux

réseaux sociaux mobilisables par les individus, aux modes et à l'intensité de recherche d'emploi, à la nature de leur environnement familial ou encore sur la nature de l'offre d'emploi locale.

Bibliographie

- Goldberger M-F, Choffel P, Le Toqueux J-L., (1998), « *Les Zones Urbaines Sensibles* », INSEE Première, n°573
- Le Toqueux J-L, Moreau J. (2002) « *Les zones urbaines sensibles – Forte progression du chômage entre 1990 et 1999* », INSEE Première, n°835
- Pignoni M. T., Poujouly C., Viney X. (1998), « *Sortir du chômage : des chances inégales selon le contexte local* », Premières informations et premières synthèses, DARES, juin, n°26.1
- Canamero C., Canceill G., Cloarec N., (2000), « *Chômeurs étrangers et chômeurs d'origine étrangère* », Premières informations et premières synthèses, DARES, novembre, n°46.2
- Marpsat M. (1999), « *La modélisation des « effets de quartier » aux États-Unis. Une revue des travaux récents* », Populations, n°54.2, pp. 303-330
- Fitoussi J-P, Laurent E., Maurice J., Rapport n° 45 du Conseil d'Analyse Économique « *Ségrégation urbaine et interrogation sociale* », La documentation française, février 2004.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- ➔ 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- 5 Les conditions de logement

Les emplois aidés dans les quartiers en ZUS : examen de quelques dispositifs de droit commun

L'objectif de réduction des écarts de taux de chômage entre les zones urbaines sensibles et leurs agglomérations de référence requiert une mobilisation active des mesures de droit commun et un accompagnement renforcé des demandeurs d'emplois de ces quartiers. Les données actuellement disponibles ne permettent pas d'apprécier l'impact de l'ensemble des dispositifs de la politique de l'emploi dans les quartiers en ZUS. Le nombre de bénéficiaires résidant dans ces quartiers n'est en effet connu ni pour les dispositifs relevant de l'insertion par l'économique, ni pour les emplois familiaux, ni pour les contrats en alternance, ni pour les nouveaux dispositifs comme les contrats jeunes en entreprise. Il est prévu de combler progressivement ces lacunes, mais il est d'ores et déjà possible d'apprécier le niveau de mobilisation de quelques dispositifs d'emploi aidé tant dans le secteur marchand (CIE) que dans le secteur non marchand (CES, CEC, Emplois jeune) ou encore de dispositifs d'accompagnement comme le programme TRACE. Les données les plus récentes concernent les entrées en dispositif au cours de l'année 2002, car la production de résultats sur les ZUS nécessite un travail de géocodage des adresses des bénéficiaires qui entraîne des délais supplémentaires pour leur diffusion.

En général, les mesures pour l'emploi ne spécifient pas les publics des quartiers

En l'état actuel, la plupart des mesures pour l'emploi ne spécifient pas les publics des quartiers, alors même que ces populations concentrent les difficultés pour accéder à l'emploi : absence de qualification, faible mobilité, carence de réseau professionnel, effet négatif du quartier de résidence ou de l'origine socioculturelle...

Dans ce contexte, le manque de priorité pour les publics des quartiers concernant la majorité des mesures pour l'emploi conduit automatiquement à renforcer les écarts avec les autres territoires.

À l'exception de trois dispositifs de droit commun, il n'y a ni objectifs chiffrés s'appliquant aux publics des quartiers, ni suivi des mesures mises en œuvre à leur attention dans le cadre de la territorialisation.

Ces trois dispositifs de droit commun sont les suivants :

- le programme désormais achevé des emplois jeunes, comme cela était le cas auparavant sur les emplois ville, (objectif défini en 1998 de 20 % des publics en ZUS) ;
- le programme Trajet d'accès à l'emploi (Trace), (objectif de plus d'un quart des jeunes concernés issus des quartiers) ;
- enfin le contrat initiative emploi à taux majoré pour les demandeurs d'emploi de longue durée en ZUS.

Les données disponibles sur la mise en œuvre des mesures pour l'emploi font apparaître un déficit d'accès des publics visés par ces politiques en zone urbaine sensible par rapport aux mêmes publics résidant dans d'autres territoires.

Il en résulte des disparités qui souvent se creusent dans l'accès aux mesures de la politique générale de l'emploi

Les chances d'accéder aux mesures emploi sont fréquemment plus réduites pour les publics habitants en ZUS

L'étude des mesures emploi de 2002⁸ montrent qu'un chômeur de longue durée⁹ possède 30 % de chance en moins d'accéder à un CEC ou un CIE s'il réside en ZUS. Ce résultat est particulièrement marquant sur le CIE puisqu'un taux de subvention majoré est proposé aux employeurs lorsque le bénéficiaire du contrat réside en ZUS.

Seul le CES présente un taux d'accès équivalent pour les demandeurs d'emploi de longue durée de ces quartiers et supérieur de 20 % au taux national pour les demandeurs d'emploi de catégories 1,2 ou 3 quelle que soit leur ancienneté de chômage.

Tableau 1 Taux d'accès relatif aux dispositifs des chômeurs de longue durée en ZUS (en %)

	CES	CEC	CIE
Entrée en dispositif de personnes inscrites depuis plus d'un an à l'ANPE en ZUS/ nombre de chômeurs de longue durée en ZUS	31,5	11,2	3,6
Entrée en dispositif de personnes inscrites à l'ANPE depuis plus d'un an en France/ nombre de chômeurs de longue durée en France ZUS/France	30,7	16,6	5,1
Écarts entre situation en ZUS et en France	+ 2,6	-32,6	- 29,4

Lecture : Un individu chômeur de longue durée a en moyenne 2,6% de plus de chances d'entrer en CES s'il habite en ZUS qu'en moyenne en France métropolitaine. Les flux d'entrée en dispositif se rapportent aux seules personnes inscrites à l'ANPE depuis plus d'un an. De la même manière, un individu chômeur de longue durée a 32,6% moins de chances d'entrer en CEC s'il habite en ZUS plutôt qu'en France métropolitaine.

Source : Dares op. cité 2004

⁸ Les résultats présentés ici sont extraits du rapport : « Les résidents de Zone urbaine sensible dans cinq dispositifs de politique d'emploi : CES, CEC, CIE, TRACE, NS-EJ » rapport de Stéphanie Mas et Hélène Thélot, DARES, Sous-direction Évaluation des politiques d'emploi et de la formation professionnelle avril 2004. Ce travail présente, en outre, une description très complète des profils des bénéficiaires de ces dispositifs en ZUS.

⁹ Ces mesures étant essentiellement centrées sur les publics les plus en difficultés, la comparaison la plus pertinente d'un point de vue statistique doit être réalisée sur les chômeurs de longue durée. Les résultats sur l'ensemble des chômeurs, lorsqu'ils ont pu être calculés, fournissent des conclusions du même ordre.

En 2002, près de 67 000 habitants d'une ZUS de France métropolitaine ont pu bénéficier de l'un de ces trois contrats (CES, CEC, CIE), représentant près de 16 % des bénéficiaires de CES et 10 % à 11 % des bénéficiaires de CEC ou CIE. Dans leur très grande majorité ces bénéficiaires étaient inscrits à l'ANPE comme demandeurs d'emploi avant leur entrée dans le dispositif et pour la plus part d'entre-eux, depuis plus d'un an.

Tableau 2 Entrées en dispositif en 2002

	CES	CEC	CIE	NS/EJ	TRACE
Entrants en France	294 250 ¹	146 544 ²	52 385	45 881	84 421
Entrants en ZUS (effectifs)	46 492	14 654	5 605	3 879	17 593
Entrants en ZUS (en %)	15,8	10,0	10,7	8,5	20,8

1 Ce chiffre correspond au nombre de conventions prises en charge en CES; le nombre de conventions signées est de 285 018

2 Ce chiffre correspond au nombre de conventions prises en charge en CEC; le nombre de conventions signées est de 137 394

Sources CIE, TRACE : tableau de bord des politiques d'emploi

Sources CES, CEC, NS-EJ : CNASEA. Ne comprend pas les NS-EJ relevant du ministère de l'Éducation nationale ni de celui de l'Intérieur

DARES op cité 2004.

Les données disponibles les plus récentes concernent l'année 2002. La production de données par ZUS nécessite en effet un important travail de géocodage des adresses des bénéficiaires qui entraîne un retard dans leur diffusion. Les statistiques ZUS sur le Contrat jeune en entreprises ne seront pas ainsi disponibles avant la fin de l'année.

Pour les mesures en direction des jeunes, les objectifs d'entrée en ZUS ne sont pas atteints

Le programme TRACE (désormais intégré comme composante de CIVIS) et Emploi-jeune sont les seules mesures désignant comme prioritaire les jeunes issus de quartiers relevant de la politique de la ville. Un objectif d'au moins 25 % de jeunes en ZUS a été fixé pour TRACE et de 20 % pour les Emplois jeunes. Malgré cette volonté politique, ces seuils n'ont jamais été atteints. En 2002, près de 18 000 jeunes des ZUS ont bénéficié du dispositif TRACE, soit 20,8 % du nombre total de bénéficiaires. L'écart à l'objectif est encore plus important sur le dispositif Emploi-jeune, qui bénéficie dans moins d'un cas sur dix à un jeune en ZUS¹¹ (tableau 2).

L'absence de traduction de ces objectifs globaux en termes d'effectifs réels et territorialisés de nombre de bénéficiaires pour les services chargés de la mise en oeuvre des dispositifs a très certainement contribué à de tels résultats.

Les écarts ont tendance à se creuser au détriment des ZUS

Entre 2001 et 2002, les chances d'accéder aux dispositifs CIE, CES et CEC pour un demandeur d'emploi de longue durée en ZUS ont diminué comparativement à celles d'un résident d'un autre quartier. Ainsi, un demandeur d'emploi de longue durée avait une probabilité de bénéficier d'un CES un quart plus élevée s'il habitait en ZUS en 2001¹², alors que ses chances sont en 2002 équivalentes. Pour le CIE, les probabilités d'accès au dispositif, déjà moindre en ZUS, ont encore diminué de près de 15 points en 2002. Pour le CEC, la tendance est la même : l'écart déjà élevé (-25 % de chance d'accès en ZUS), s'est accru en 2002 (-33 %).

11 Cf rapport DARES déjà cité.

12 Les données sur les bénéficiaires des dispositifs en 2001 sont issues d'un rapport d'étude réalisé à la demande de la DIV à partir des sources DARES : « Analyse des résidents en ZUS relative aux quatre dispositifs de la politique d'emploi : CES, CEC, CIE, NS-EJ », Beaucamp M. H. Générale Statistique 2003.

5. Les conditions

de logement

1. Vacances et mobilité
2. Pauvreté et logement dans les ZUS
3. Le logement des étrangers dans les ZUS



- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- ➔ 5 Les conditions de logement

Les conditions de logement

La vacance des logements un peu plus élevée en ZUS et la proportion de ménages nouvellement emménagés un peu plus faible constituent deux indices d'une faible attractivité de ces territoires.

Les ZUS comptent presque trois fois plus de ménages pauvres que le reste de l'espace urbain. L'importance du logement social des ZUS, sa spécialisation dans l'accueil des ménages pauvres et, dans le parc privé, le moindre coût du logement favorisent cette situation. En ZUS, les caractéristiques des logements ne sont pas forcément plus adaptées aux familles pauvres.

Cette concentration de la pauvreté pose la question de l'inégal accès territorial des ménages au logement selon leurs revenus. Elle se double d'une concentration des ménages dont la personne de référence est étrangère.

Vacance et mobilité

La vacance des logements

Un taux de vacance des logements un peu plus élevé en ZUS

Selon les données du recensement de 1999, le taux de vacance global des logements est plus élevé dans les ZUS (8,2 %) que dans l'ensem-

ble des unités urbaines ayant une ZUS (7,5 %). De surcroît, il a davantage progressé en 1990 et 1999 : + 25 % contre + 18 %.

Dans les ZUS, le niveau de vacance varie peu en fonction de la date de construction, à l'exception des logements datant d'avant 1949, où la vacance, plus importante, atteint 13,7 %. La

Comment mesurer le nombre de logements vacants en ZUS ?

Le taux de vacance correspond à la proportion des logements vacants par rapport à l'ensemble des logements existants. Les logements vacants sont les logements sans occupant. Certains sont disponibles pour la vente ou la location ; d'autres ne sont pas encore occupés, destinés à disparaître ou sans affectation définie, en instance de règlement de succession ou trop vétustes... Le nombre de logements vacants ne mesure donc pas exactement l'offre disponible.

Nous disposons de trois types de sources statistiques pour mesurer le nombre de logements vacants en ZUS : le recensement de la population, l'enquête Logement et l'enquête Occupation du parc social. Ces sources mesurent la vacance totale sans la distinguer en fonction de sa durée. En particulier, on ne distingue pas la vacance de moins de 3 mois : les taux observés ici peuvent ainsi être supérieurs aux taux habituellement publiés.

Le recensement général de la population (en 1990 et 1999) fournit un nombre total de logements vacants. La vacance est déterminée par l'agent recenseur, souvent d'après les renseignements fournis par le voisinage ou le gardien. La proportion de logements vacants peut être obtenue en fonction de l'âge du parc de logements, ou le caractère collectif ou non de la construction mais pas en fonction du statut d'occupation.

L'enquête Logement 2002 (INSEE) fournit une estimation à partir des données recueillies sur un échantillon important de logements (47 500 logements en 2002). La vacance du logement est déterminée par l'enquêteur. Le nombre de logements vacants peut être étudié en fonction d'autres caractéristiques : nombre de pièces ou appartenance à un organisme HLM au moment du recensement (1999).

L'enquête Occupation du parc social 2003 (ministère de l'Équipement – DGUHC) est une enquête exhaustive sur les logements du parc social. La collecte des données s'effectue en deux temps : tout d'abord une enquête auprès des ménages est réalisée par les organismes bailleurs ; ensuite, les organismes agrègent ces données et les transmettent aux services de l'État. L'enquête fournit un nombre de logements vacants au 1er janvier 2003 dans le parc social des ZUS et celui de l'ensemble des départements français. La vacance est déterminée par les bailleurs.

Ces trois sources de données sont fondées sur des méthodes et des champs d'étude différents. Aussi, les nombres de logements vacants et les taux de vacance qui en résultent peuvent varier d'une source à l'autre.

vacance est plus forte dans les immeubles de 10 logements et plus où elle atteint 8,4 %. Pour ce type d'immeuble, il n'y a pas de différence de taux entre les ZUS et le reste de l'unité urbaine. Les données de l'enquête Logement 2002 confirment un niveau de vacance plus élevé dans les ZUS (9 %) que dans le reste des unités urbaines (7 %). L'enquête permet de distinguer parc privé, où la vacance est de façon générale plus forte, et parc HLM. Dans le parc privé, la vacance atteint 9 % dans les ZUS contre 7 % dans le reste de l'espace urbain ; dans le parc HLM, elle atteint 9 % contre 5 % ailleurs. Cet écart est également constaté par l'enquête Occupation du parc social qui mesure un taux de vacance de 6 % en ZUS contre 3,5 % en France métropolitaine. Nous ne disposons pas d'informations sur les caractéristiques des logements vacants : superficie, nombre de pièces ou niveau de confort.

Un taux de vacance très différent selon les ZUS

Il existe un effet régional important : la vacance est plus importante (supérieure à 9 % en moyenne) dans les ZUS du Sud de la France (Languedoc-Roussillon, PACA, Rhône Alpes, Midi-Pyrénées) et de la région Centre. Inversement, elle est plus faible dans les ZUS de Bretagne et du Limousin (moins de 5 %). Ces variations s'expliquent notamment par l'importance variable du parc HLM en ZUS. L'importance de l'unité urbaine n'a pas d'impact. On peut constater de fortes variations entre les ZUS concernant l'évolution du taux de vacances.

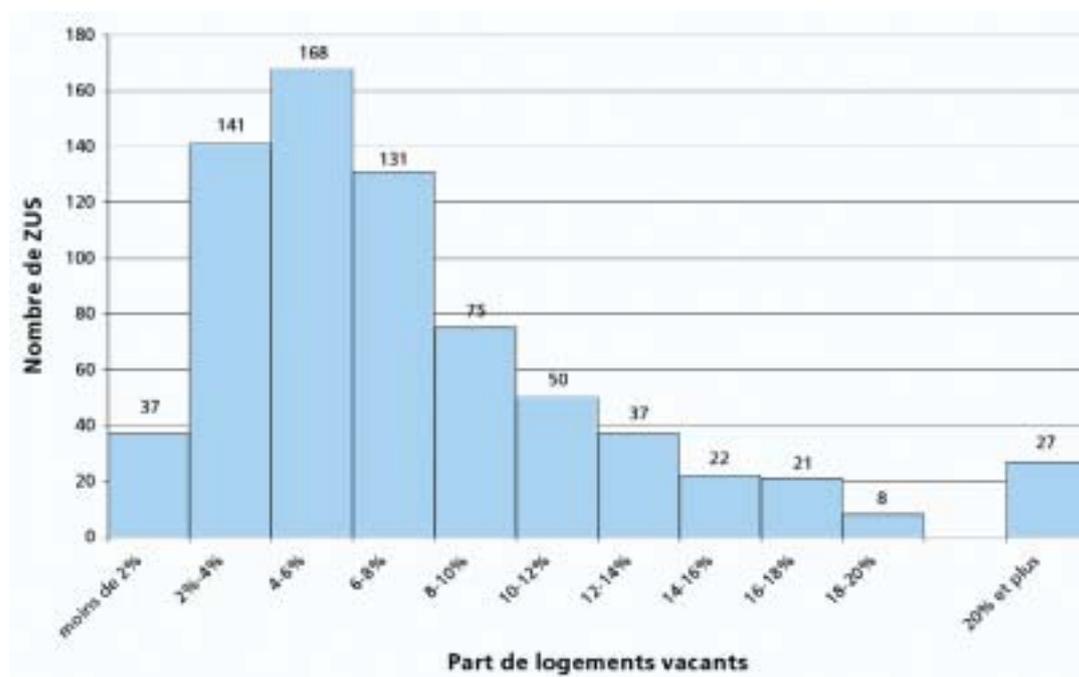
Globalement, les ZUS où la vacance était la plus élevée en 1990, ont le plus souvent connu une baisse du nombre de logements entre 1990 et 1999. Il est possible que la vacance ait précédé des opérations de démolitions. Au contraire, les ZUS où la vacance était plus faible ont plutôt rencontré une hausse du nombre de leurs logements entre 1990 et 1999 (on peut faire l'hypothèse que cette faiblesse était alors un indicateur d'une offre à développer). Ces tendances connaissent de fortes exceptions (très forte vacance en 1990 et augmentation du nombre de logements ou bien très faible vacance et baisse du nombre de logements) qui peuvent renseigner sur une transformation de l'offre de logements dans certaines ZUS ou sur des recompositions urbaines.

Mobilité résidentielle dans les ZUS

L'étude de la mobilité des ménages est un élément essentiel à la compréhension des conditions de logement. En donnant à voir l'articulation entre parcours résidentiel et mobilité géographique, elle renseigne fortement sur les dynamiques territoriales. La mobilité est malheureusement difficile à observer statistiquement.

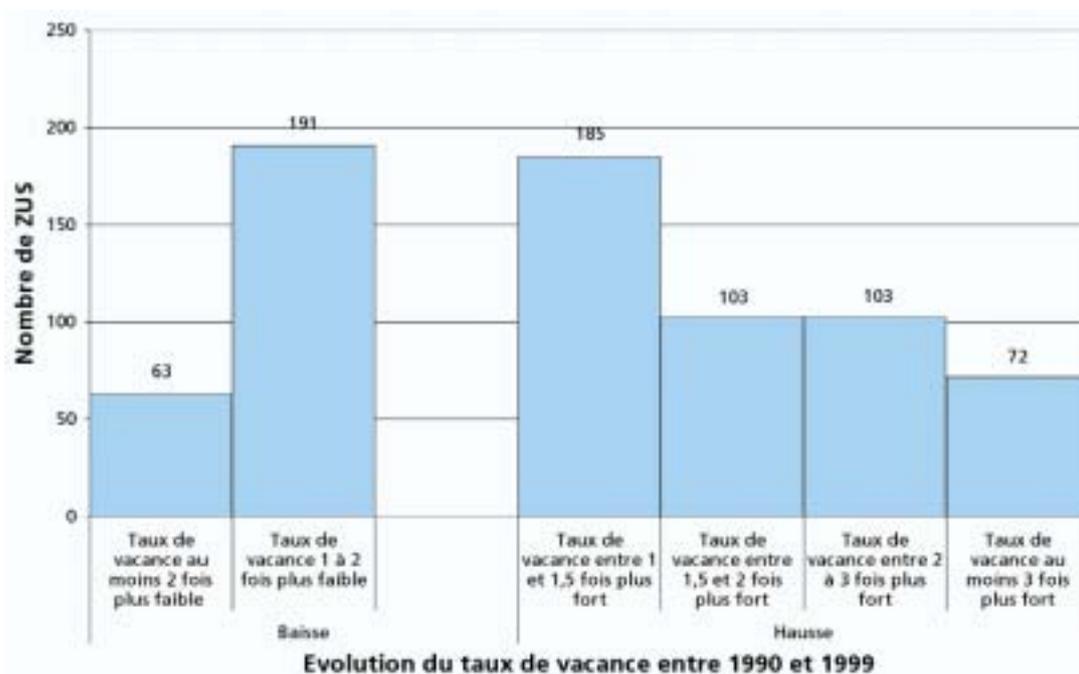
Pour l'analyse de la dynamique des quartiers, la principale difficulté provient de la mauvaise connaissance des lieux de résidence antérieurs. On ne peut ainsi pas observer les mouvements résidentiels entre le quartier et le reste de la commune. On ne connaît que la date d'entrée dans

Graphique 1 Taux de vacance dans les ZUS



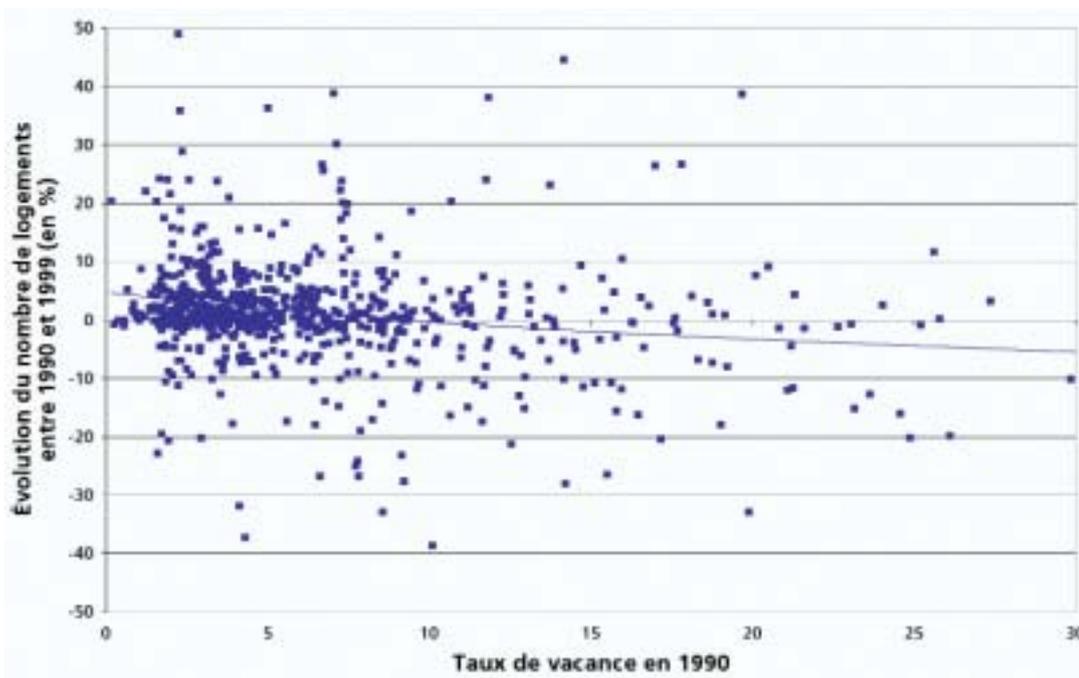
Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Lecture : Dans 37 ZUS, le taux de vacance est inférieur à 2%.

Graphique 2 *Évolution du taux de vacance entre 1990 et 1999*

Lecture : Dans 63 ZUS, en 1999, le taux de vacance est au moins deux fois plus faible qu'en 1990.

Source : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE

Graphique 3 *Niveau de vacance des logements en 1990 et évolution du nombre de logements entre 1990 et 1999.*

Lecture : Chaque point correspond à une ZUS. L'ensemble correspond aux 717 ZUS de France métropolitaine.

Source : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE
Champ : ZUS de France métropolitaine

le logement et la commune, la région et le pays comme lieux de résidence antérieurs. À défaut, il est possible d'interroger les ménages sur leur date d'arrivée dans leur logement. On observe alors, qu'en moyenne, la proportion d'emménagés récents est partout assez proche. La comparaison directe de ces taux d'emménagés pose quelques difficultés pour conclure sur le degré de mobilité des ménages résidant aujourd'hui en ZUS. En effet, la structure du

parc de logement, notamment concernant la propriété et l'accession à la propriété, est très différente entre les ZUS et le reste des unités urbaines. Or, la mobilité résidentielle des ménages propriétaires de leur logement est beaucoup plus faible que celle des locataires. Pour appréhender plus correctement la mobilité résidentielle des ménages de ZUS, il convient de distinguer entre les statuts d'occupation du logement. Les données du recen-

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- ➔ 5 Les conditions de logement

Lecture : Les ménages emménagés depuis moins de 2 ans représentent 16,3 % des ménages résidant en ZUS.

Tableau 1 Proportion de ménages selon l'ancienneté d'occupation du logement

Proportion de ménages selon l'ancienneté d'occupation du logement	ZUS (en %)	Unités urbaines ayant une ZUS (en %)
Moins de 2 ans (arrivée en 1998 ou 1999)	16,3	17,2
2 à 9 ans (arrivée entre 1990 et 1997)	40,6	37,5
10 ans et plus (arrivée avant 1990)	43,1	45,3
Ensemble des ménages	100,0	100,0

Source : Recensement de la population, 1999

Tableau 2 Ancienneté d'occupation du logement par les ménages

Ancienneté d'occupation du logement par le ménage	Locataires du parc social		Locataires du parc privé		Propriétaires occupants	
	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)
Moins d'un an	12	13	28	27	4	5
De un an à moins de 4 ans	27	28	32	37	13	14
De 4 ans à moins de 8 ans	18	18	16	16	14	13
De 8 ans à moins de 12 ans	11	11	7	6	10	9
12 ans et plus	33	30	17	14	58	58

Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

Champ : Espace urbain

Lecture tableau 2 : En ZUS, 12% des ménages locataires du parc social ont emménagé il y a moins d'un an.

Lecture : 50,5% des personnes vivant en 1999 en ZUS et ayant changé de logement depuis 1990 sont restés dans la même commune.

Tableau 3 Nature de la mobilité résidentielle

Nature de la mobilité résidentielle entre 1990 et 1999	ZUS (en %)	Unités urbaines ayant une ZUS (en %)
Est resté dans la même commune	50,5	37,1
A changé de commune en restant dans le même département	20,2	27,2
A changé de département en restant dans la même région	9,5	12,9
A changé de région en France métropolitaine	11,3	17,3
Est arrivé d'un département d'outre mer	1,1	0,7
Est arrivé de l'étranger	7,3	4,9
Ensemble des personnes ayant changé de logement	100,0	100,0

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

sement dont on dispose actuellement ne permettant pas de faire ces distinctions pour les dates d'emménagement, les données de l'enquête Logement 2002 ont été utilisées.

En étudiant l'ancienneté d'occupation des seuls ménages locataires, il apparaît que la mobilité (mesurée par la proportion d'emménagés depuis moins de 4 ans) est globalement plus faible au sein du parc social qu'au sein du parc locatif privé (tableau 2).

En ce qui concerne les ZUS, la mobilité est très légèrement inférieure au reste de l'espace urbain : dans le parc social, 39 % des locataires sont arrivés il y a moins de 4 ans contre 41 % hors ZUS¹ ; dans le parc locatif privé, 60 % des locataires sont arrivés récemment contre 64 % dans le reste de l'espace urbain. Ces écarts persistent même lorsqu'on prend en compte la taille des unités urbaines et les différences régionales de mobilité.

Ce taux d'emménagement légèrement plus faible s'explique partiellement par la faiblesse de la construction récente dans les ZUS. Néanmoins, des écarts demeurent lorsqu'on s'inté-

resse uniquement au parc existant en 1996, en gommant ainsi l'effet de la construction neuve. Le lieu de résidence au précédent recensement permet de caractériser la mobilité résidentielle des personnes qui ont déménagé entre 1990 et 1999. Deux types de trajectoires résidentielles caractéristiques aboutissent en ZUS : des mouvements de courte distance (au sein de la même commune) qui représentent plus de 50 % des déplacements des personnes ayant changé de logement et habitant en 1999 en ZUS et des déplacements au contraire sur très longue distance, depuis les DOM ou depuis l'étranger (tableau 3).

¹ Cette moindre mobilité des ménages des ZUS est également constatée dans les résultats de l'enquête Occupation du parc social (Cf. « Rapport sur l'occupation du parc locatif social et son évolution », DGLHC, ministère de l'Équipement, juillet 2004).

Pauvreté et logement dans les ZUS

En France, le seuil de pauvreté est généralement fixé à la moitié du niveau de vie médian, c'est-à-dire le niveau de vie dépassé par la moitié des individus. L'INSEE fournit cet indicateur à partir des enquêtes Revenus fiscaux qui constitue la source de référence sur les revenus. Le revenu pris en compte pour mesurer le seuil de pauvreté est le revenu disponible après impôts et prestations sociales. Selon cette enquête, le taux de pauvreté s'élève à 6,1 % en 2001.

Pour disposer de plus amples informations sur les conditions de logement des ménages pauvres, il est cependant nécessaire de s'appuyer sur les Enquêtes logement. Selon elles, en 2002, 2,8 millions de ménages disposaient d'un revenu annuel par unité de consommation inférieure au seuil de pauvreté contre 2,2 millions en 1988². Cela correspond à un taux de pauvreté de l'ordre de 11,6 % en 2002 (contre 10,6 % en 1988). Ce taux est très sensiblement supérieur à celui calculé à partir de l'enquête Revenus fiscaux. Cela s'explique principalement par l'effet redistributif des aides au logement et de l'impôt sur le revenu dont ne tient pas compte l'enquête Logement.

Selon cette enquête, l'augmentation du taux de pauvreté des ménages s'accompagne d'une évolution de leur répartition géographique : les zones rurales accueillent une part plus faible des

ménages pauvres, qui résident de plus en plus dans l'espace urbain et particulièrement dans les grandes unités urbaines.

Une très forte surreprésentation des ménages pauvres dans les ZUS

Les ZUS ne regroupent qu'une assez faible part de l'ensemble des ménages pauvres de France métropolitaine (14 % de ces ménages) et urbaine (19,5 %). Mais, si l'on tient compte du nombre de ménages et de leur concentration sur des territoires restreints, le taux de pauvreté des ménages en ZUS atteint un niveau très important : 26,5 % d'entre eux sont pauvres alors que cette proportion est de 10 % dans le reste de l'espace urbain (tableau 4).

Dans quelle mesure l'importance de la pauvreté dans les ZUS est-elle liée aux spécificités du parc de logements ? La répartition des ménages pauvres en ZUS selon leur statut d'occupation du logement montre que près de 80 % d'entre eux sont logés dans le parc social (tableau 5).

2 Driant Jean-Claude et Rieg Christelle, « Les conditions de logement des ménages pauvres, une approche statistique », Étude pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, octobre 2003. Voir également encadré sur la définition dans cette enquête du seuil de pauvreté.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- ➔ 5 Les conditions de logement

26,5 % des ménages des ZUS sont pauvres alors que cette proportion est de 10 % dans le reste de l'espace urbain.

En ZUS, près de 80 % des ménages pauvres sont logés dans le parc social.

L'enquête Logement INSEE, 2002

Cette enquête est réalisée tous les 4 ans environ. En 2002, la taille de son échantillon est de 47 500 logements dont 32 000 ménages répondants. Au niveau national, c'est une source statistique majeure pour décrire le parc de logements et ses conditions d'occupation. L'enquête permet d'aborder des thèmes comme les conditions d'accès au logement, la solvabilité des ménages, les dépenses et les aides associées au logement, les ressources perçues, des opinions sur le logement et le cadre de vie, etc. Nous ne disposons de données relatives aux ZUS que pour l'enquête 2002. Les ZUS sont systématiquement comparées à l'ensemble des unités urbaines et non plus seulement aux seules unités urbaines ayant des ZUS.

Définitions des ménages pauvres et des ménages à faible niveau de vie

Le niveau de vie d'un ménage est déterminé à partir de l'ensemble des revenus déclarés dans l'enquête (revenus d'activité professionnelle, retraites, indemnités de chômage, prestations familiales (hors allocations logement), minima sociaux et revenus de placement financiers hors impôts).

Ces revenus sont rapportés au nombre d'unités de consommation du ménage (échelle conventionnelle de l'OCDE) : on compte 1 pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour chacun des adultes suivants (14 ans ou plus) et enfin 0,3 pour chaque enfant du ménage de moins de 14 ans. De façon conventionnelle, un ménage pauvre correspond à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à la moitié du niveau de vie médian. Dans l'enquête Logement 2002, le niveau de vie médian par unité de consommation est de 14 600 euros par an. Aussi, le seuil de pauvreté s'élève à 7 300 euros.

On définit, dans cette étude, un ménage à faible niveau de vie comme un ménage dont le niveau de vie est inférieur au premier quartile de la distribution des revenus par unité de consommation. Ces ménages correspondent ainsi au quart des ménages ayant le plus faible niveau de vie. Les ménages à faible niveau de vie englobent les ménages pauvres.

Le taux de pauvreté calculé à partir des données de l'enquête Logement est différent des taux de pauvreté habituellement publiés par l'INSEE à partir des données de la source statistique Revenus fiscaux car les revenus pris en compte sont déclarés par les personnes enquêtées, impôts et taxes d'habitation n'étant pas pris en compte. De plus, les aides au logement ne sont pas comptabilisées dans le revenu mais sont considérées comme une moindre dépense. En raison de l'effet redistributif de la fiscalité et des aides au logement, le taux de pauvreté calculé à partir de la source Revenus fiscaux est moins élevé que celui calculé à partir de l'enquête Logement.

Lecture : 46,4 % des ménages résidant en ZUS ont un faible niveau de vie, c'est-à-dire un niveau de vie inférieur au premier quartile de la distribution des revenus par unité de consommation de la France métropolitaine. 26,5 % des ménages résidant en ZUS ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Tableau 4 Proportion de ménages pauvres ou à faible niveau de vie parmi les ménages des ZUS et de l'espace urbain

Niveau de vie des ménages	En ZUS (en %)	Dans le reste de l'espace urbain (en %)	En France métropolitaine (en %)
Ménages à faible niveau de vie	46,4	21,6	25,0
dont			
Ménages pauvres	26,5	10,0	11,6
Ménages à faible niveau de vie non pauvres	19,9	11,6	13,4
Autres ménages	53,6	78,4	75,0
Ensemble des ménages	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante
Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Tableau 5 Répartition des ménages pauvres selon leur statut d'occupation du logement

Répartition des ménages selon le statut d'occupation	ZUS (en %)	Dans le reste de l'espace urbain (en %)
Locataires du parc social	78	32
Locataires secteur privé	13	35
Propriétaires et accédants à la propriété	8	28
Autres statuts d'occupation	2	5
Ensemble des ménages pauvres	100	100

Champ : Ménages résidant dans l'espace urbain dont la personne de référence n'est pas étudiante
Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Lecture : 78 % des ménages pauvres en ZUS sont locataires du parc social.

La pauvreté au sein du parc HLM

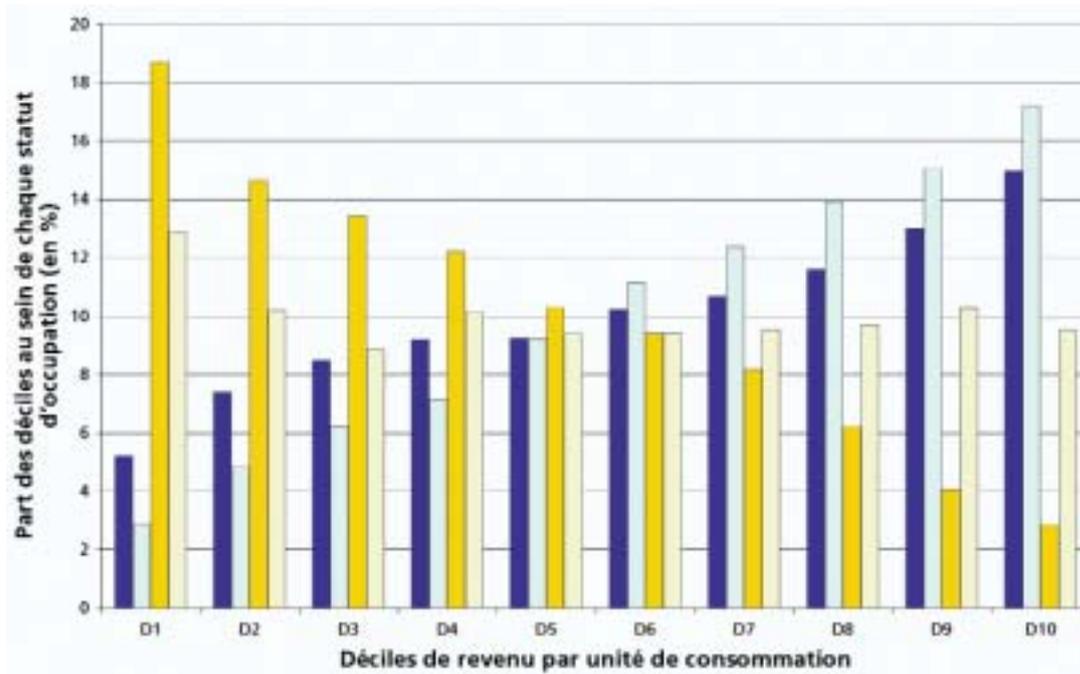
L'importance de la pauvreté dans les Zones urbaines sensibles s'explique largement par celle du parc de logements sociaux. On assiste depuis quelques années (ONPES 2004) à une paupérisation de la population se logeant en HLM. En 1988, en France métropolitaine, 12 % de ces locataires étaient pauvres ; en 2002, ils sont 21 %. Ainsi, en 2002, le parc locatif social

logé une part significative des ménages pauvres : 32,1 % ; cette proportion atteint 41 % au sein de l'espace urbain.

La répartition du niveau de vie des ménages selon leur statut d'occupation (graphique 4) met en évidence le rôle d'accueil du logement social pour les ménages à bas revenus : le parc locatif social loge une très forte proportion de ménages à niveau de vie faible (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}

Graphique 4 Niveau de vie des ménages selon le statut d'occupation du logement

- Propriétaires non accédants
- Accédants à la propriété
- Locataires secteur social
- Locataires secteur privé



Champ : Ménages résidant dans l'espace urbain dont la personne de référence n'est pas étudiante
Source : enquête Logement, INSEE, 2002

Lecture : 19 % des locataires du parc social ont un revenu par unité de consommation inférieur au premier décile de la distribution de revenus.

déciles). La propriété et l'accèsion à la propriété correspondent à des ménages à niveau de vie intermédiaires ou élevé (7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} déciles).

Le parc locatif privé semble tenir une double fonction : loger des ménages à niveau de vie faible (la part des ménages du 1^{er} décile des niveaux de vie est importante) comme des ménages beaucoup plus aisés (les ménages du 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} déciles).

Plus de ménages pauvres dans le parc social des ZUS

Compte tenu de l'importance du parc social dans les ZUS, il est donc assez normal de mesurer une surreprésentation des ménages pauvres ou à faible niveau de vie. Mais cela ne suffit pas à expliquer les écarts constatés entre les ZUS et le reste de l'unité urbaine. En effet, s'il y avait, au sein de chaque statut d'occupation, une égale répartition des ménages pauvres entre les ZUS et le reste de l'espace urbain, la part de ménages pauvres dans les ZUS serait seulement de 17 % environ, soit 10 points de moins que ce qui est observé.

En matière de logement des ménages pauvres, le parc social ne constitue pas un ensemble homogène au sein de l'espace urbain : le parc social en ZUS accueille nettement plus de ménages à faible niveau de vie (54 % des locataires, contre 36 % hors ZUS) et de ménages pauvres (32 %, contre 18 %) que le reste de l'espace urbain (tableau 6).

Plus de pauvres dans le parc privé des ZUS

39 % des logements en ZUS sont de statut privé, soit occupés par leur propriétaire, soit loués. Ce parc privé, très hétérogène, reçoit des ménages avec des niveaux de vie très différents. Il abrite ainsi un « parc social de fait » avec des loyers très modérés, assez souvent vétuste, où les ménages pauvres peuvent trouver une solution de logement.

Ce « parc social de fait » est particulièrement présent dans les ZUS : 30 % des locataires du parc privé sont pauvres contre seulement 14 % dans le reste de l'espace urbain (tableau 7). Au total, 22 % des ménages pauvres résidants en ZUS, dont 13 % de locataires, sont logés au sein du secteur privé.

En conclusion, le parc locatif social joue un rôle central dans les ZUS puisque 78 % des ménages pauvres en sont locataires. Toutefois, le seul critère de statut d'occupation ne suffit pas à décrire le lien entre logement et pauvreté.

L'importance de la pauvreté ne s'explique pas uniquement par la prégnance du logement social : d'une part, le parc locatif privé constitue un « parc social de fait » et accueille 13 % des ménages pauvres des ZUS et d'autre part, les ménages pauvres sont sur-représentés dans le parc social des ZUS par rapport au reste des unités urbaines.

Ces particularités indiquent une segmentation à la fois de ces parcs et de leur peuplement que la représentation des niveaux de vie des

1 La scolarité et l'éducation

2 La santé des enfants d'âge scolaire

3 La sécurité quotidienne

4 L'activité, le chômage et l'emploi

➔ 5 Les conditions de logement

L'importance de la pauvreté dans les zones urbaines sensibles s'explique largement par l'importance du parc de logements sociaux.

On observe cependant une surreprésentation des ménages pauvres dans le logement HLM des ZUS dont le parc social accueille nettement plus de ménages pauvres que le reste de l'espace urbain (32 % des locataires contre 18 %).

Tableau 6 Répartition des ménages pauvres selon leur niveau de vie

Répartition des ménages locataires du parc social selon leur niveau de vie	ZUS (en %)	Dans le reste de l'espace urbain (en %)
Ménages à faible niveau de vie	54	36
dont		
Ménages pauvres	32	18
Ménages à faible niveau de vie non pauvres	22	18
Autres ménages	46	64
Ensemble des ménages	100	100

Champ : Ménages locataires du parc social au sein de l'espace urbain dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Tableau 7 - Répartition des locataires du parc privé selon leur niveau de vie

Parc privé de logements : répartition des ménages selon leur niveau de vie	Propriétaires et accédants		Locataires secteur privé	
	En ZUS (en %)	Dans le reste de l'espace urbain (en %)	En ZUS (en %)	Dans le reste de l'espace urbain (en %)
Ménages à faible niveau de vie	25	14	45	27
dont				
Ménages pauvres	9	5	30	14
Ménages à faible niveau de vie non pauvres	16	9	15	13
Autres ménages	75	86	55	73
Ensemble des ménages	100	100	100	100

Champ : Ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Lecture : 32 % des ménages du parc social des ZUS sont pauvres (revenu par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté) et 54 % ont un faible niveau de vie (revenu par unité de consommation inférieur au premier quartile de la distribution des revenus).

Lecture : parmi les propriétaires et accédants à la propriété des ZUS, 9 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

30 % des locataires du parc privé des ZUS sont pauvres contre seulement 14 % dans le reste de l'espace urbain.

En ZUS, 78 % des ménages pauvres sont locataires du parc social.

Lecture : Sur ce graphique, pour chaque statut d'occupation, ont été représentés, pour les ZUS et pour le reste de l'espace urbain, le premier quartile, la médiane et le troisième quartile des niveaux de vie. Chaque trait vertical plein représente l'écart inter-quartile qui rassemble la moitié de la population concernée. Le trait vertical en pointillés représente l'écart entre le premier et le neuvième décile qui rassemble 80 % de la population. Les lignes horizontales correspondent au seuil de pauvreté, au seuil du faible niveau de vie et au niveau de vie médian. Ainsi, en ZUS, 9 % des propriétaires et accédants et 30 % des locataires du parc privé sont pauvres ; 23 % des propriétaires et accédants et 42 % des locataires du parc privé ont un faible niveau de vie.

ménages selon leur statut d'occupation permet d'illustrer. Ainsi, plus de 75 % des ménages locataires du parc social situé dans les ZUS ont un niveau de vie inférieur au niveau médian et ils sont plus de la moitié à ne pas dépasser le seuil de faible niveau de vie. Par comparaison, la distribution des niveaux de vie au sein du parc social du reste de l'espace urbain est plus étendue : les locataires sont moins concentrés dans les faibles niveaux de vie.

Au sein du parc locatif privé, on constate la grande variété des niveaux de vie en dehors des ZUS et la forte concentration des faibles niveaux de vie (près de la moitié des locataires) dans les ZUS.

Enfin, les ménages propriétaires occupants ont des niveaux de vie plus élevés, en ZUS comme dans le reste de l'espace urbain : en ZUS, moins de 10 % sont pauvres et près de 25 % ont un faible niveau de vie (graphique 5).

L'intérêt relatif des ménages pauvres à se loger en ZUS

Des loyers moins chers

En moyenne, dans le parc privé comme dans le parc social, le niveau moyen du loyer au mètre carré est plus faible dans les ZUS que dans le reste des unités urbaines (4,6 euros au

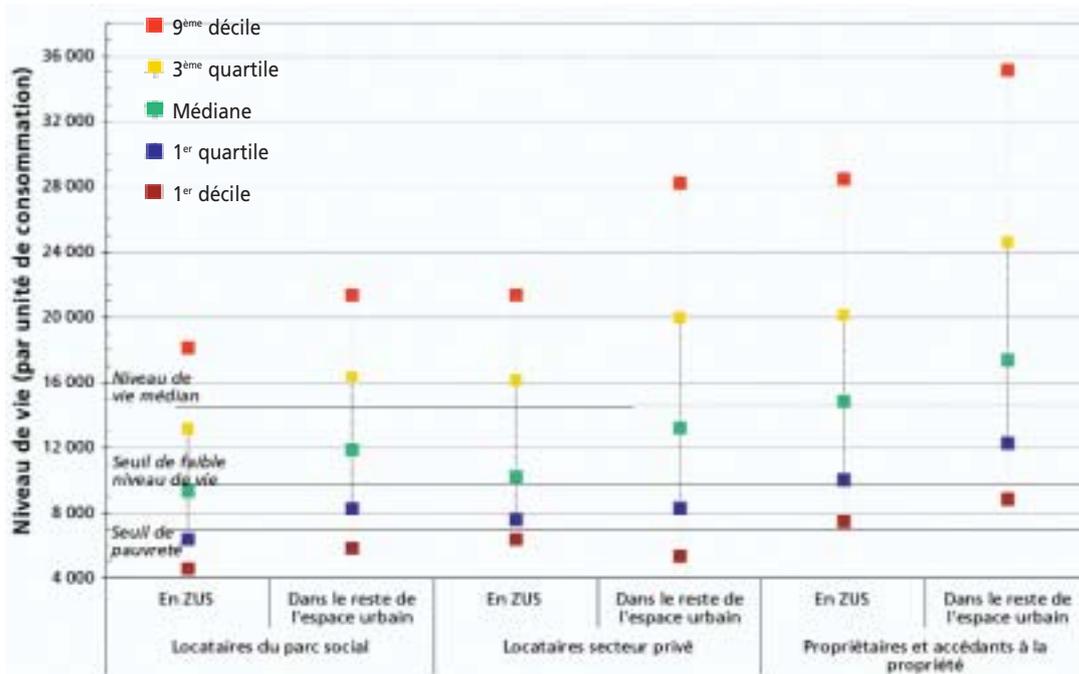
m² en ZUS contre 6,9 pour le reste de l'espace urbain). La différence, avec des nuances selon les zones, est globalement plus accentuée dans le secteur social que dans le secteur privé : 16,7 % d'écart dans le secteur social contre 8,4 % dans le secteur privé (tableau 7).

Au sein de chaque parc, le montant des loyers varie en fonction de la localisation géographique des logements : ils sont, dans le privé, comme dans le social, plus élevés dans les grandes agglomérations et plus particulièrement dans l'agglomération parisienne. On peut cependant vérifier dans chacune des zones que les loyers sont plus faibles dans les ZUS que dans le reste de l'espace urbain.

Le loyer moyen des ménages pauvres est plus faible dans les ZUS que dans le reste des unités urbaines : de 5 % dans le secteur social et de 9 % dans le privé. De plus, les logements sont de taille sensiblement équivalente : en moyenne les logements sociaux ont une superficie de 71 m² en ZUS et de 70 m² hors ZUS ; les logements du parc locatif privé ont une superficie moyenne plus faible : 61 m² en ZUS et 65 m² en dehors.

Les ménages pauvres ont donc accès dans les ZUS à des logements moins chers que dans le reste des unités urbaines.

Graphique 5 Distribution des niveaux de vie selon les statuts d'occupation en ZUS et dans le reste de l'espace urbain



Champ : Espace urbain
Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- ➔ 5 Les conditions de logement

Tableau 8 *Variation du niveau des loyers selon la situation géographique*

Moyenne des loyers au m ² (en euros)	ZUS	Reste de l'espace urbain
Ensemble	4,6	6,9
Parc social		
zone 1 bis	5,0*	6,4
zone 1	4,7	5,2
zone 2	3,8	4,5
zone 3	4,0	4,2
Parc social (toutes zones)	4,0	4,8
Parc privé		
Agglomération parisienne	10,5	12,4
Agglomérations de plus de 100 000 habitants	6,9	7,8
Agglomérations de moins de 100 000 habitants	5,5	6,1
Parc privé (ensemble)	7,6	8,3

Cette moyenne a été calculée à partir d'un effectif faible dans l'échantillon de l'enquête et doit donc être considérée comme peu fiable.

Note : Composition des zones HLM

Zone 1 bis : Paris et communes limitrophes.

Zone 1 : agglomération parisienne, zone d'urbanisation et villes nouvelles de la région Île de France

Zone 2 : reste de l'Île de France et agglomérations de plus de 100 000 habitants

Zone 3 : reste du territoire national

Les loyers présentés concernent uniquement les logements situés dans des unités urbaines.

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

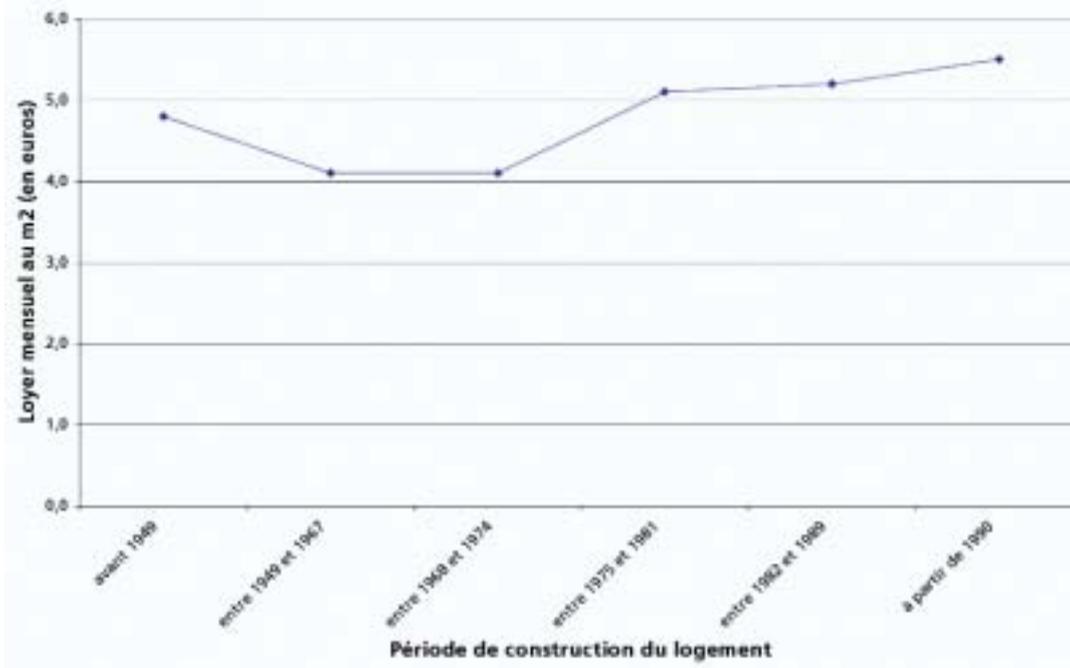
Tableau 9 *Moyenne des loyers payés par les ménages pauvres*

Moyenne des loyers au m ² (en euros)	ZUS	Reste de l'espace urbain
Ensemble des ménages locataires pauvres	4,5	6,9
dans le parc social	4,1	4,3
dans le parc privé	6,8	7,5

Champ : Unités urbaines

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Lecture : En moyenne, les locataires en ZUS qui ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté paient de 4,8 euros par mètre carré de surface. Dans le parc social des ZUS, ce loyer est de 4,1 euros par mètre carré.

Graphique 6 *Le loyer des logements sociaux varie selon la période de construction*

Lecture : en 2002, le loyer mensuel des logements résidences principales loués dans le secteur social construits avant 1949 est en moyenne de 4,8 euros au m².

Champ : logements sociaux situés dans l'espace urbain

Source : Enquête Logement 2002, INSEE

Pour les ménages pauvres, le loyer moyen est plus faible en ZUS, cela s'explique principalement par l'ancienneté du parc HLM.

Le total des charges payées par les ménages est plus élevé en ZUS de 8 % environ au mètre carré.

L'application d'un surloyer dans les HLM hors ZUS ne suffit pas à expliquer ces écarts. Au sein de chaque zone de prix HLM, l'écart de loyer constaté entre le parc social des ZUS et le reste de l'espace urbain est lié à l'ancienneté du parc. Le montant moyen du loyer des logements sociaux varie fortement selon la période de construction, en partie du fait du mode de financement : les logements sociaux construits entre 1949 et 1974³, proportionnellement plus nombreux en ZUS, ont des loyers moins élevés que ceux construits après.

La superficie totale des logements joue également sur le montant du loyer : plus le logement est grand, plus le prix au mètre carré est faible. Ainsi, dans le parc social, à date de construction comparable et à situation identique, 10 m² supplémentaires correspondent à un loyer au m² inférieur de 5 %. Mais ce phénomène ne contribue que très légèrement à la diminution moyenne du prix du loyer au mètre carré du secteur HLM en ZUS.

L'ancienneté du parc et la superficie des logements⁴ expliquent que les faibles loyers soient plus nombreux en ZUS, mais à zone de prix HLM identique, à période de construction comparable et à superficie de logement égale, il n'y a pas d'écart significatif entre les logements sociaux des ZUS et ceux du reste de l'espace urbain⁵.

Dans le parc locatif privé, la situation est un peu différente. À taille d'unité urbaine comparable et à période de construction du logement et superficie similaires, une différence de loyer, de l'ordre de 9 % demeure⁶ entre les logements situés en ZUS et hors ZUS. Cette différence s'explique notamment par le plus grand éventail de qualité ou de standing des logements dans le parc privé. On peut aussi penser que le niveau de loyer, fixé par le marché et non de façon réglementaire, intègre plus les effets de stigmatisation de ces territoires que le parc locatif social.

Des charges du logement plus importantes dans les ZUS

Les charges totales du logement recouvrent les charges locatives dues par le locataire au bailleur et celles concernant les dépenses individuelles d'électricité, d'eau et de chauffage lorsqu'elles ne sont pas prises en compte dans les charges locatives. Ces deux ensembles ont été cumulés pour travailler sur des données comparables quelles que soient les dépenses prises en compte dans les charges collectives. En moyenne, au sein de l'espace urbain, les charges représentent 18,8 % de la masse des loyers dans le parc locatif privé et 30 % dans le parc social.

Si les loyers sont moins élevés dans les ZUS, les charges se révèlent plus importantes (+8 % au mètre carré) que dans le reste des unités urbaines (tableau 10). Cet écart porte principalement sur les logements du secteur social où elles sont 6 % plus élevées en ZUS⁷.

L'importance des charges s'explique en grande partie par la prépondérance de l'habitat collectif : les parties communes, le mode de chauffage⁸, l'équipement en ascenseur ou la présence de gardiens constituent des paramètres déterminants. Dans le parc locatif social et privé, ces paramètres expliquent la quasi-totalité des écarts constatés : à niveau d'équipement équivalent, les logements en ZUS ont le même niveau de charge totale que les autres logements sociaux.

Au total, les locataires du parc social des ZUS paient des charges qui représentent 33,7 % de la masse des loyers et les locataires du parc privé 21 % ; l'écart étant dû au niveau plus faible des loyers du parc social. Cette situation est plus particulièrement défavorable aux ménages pauvres : d'une part ils supportent un montant annuel de charges supérieur aux ménages disposant de revenus plus élevés, d'autre part l'écart entre les ZUS et le reste de l'espace urbain s'accroît pour les ménages pauvres. Le niveau plus élevé des charges dans les ZUS réduit partiellement les écarts de loyers avec le reste de l'espace urbain. Néanmoins, pour l'ensemble des ménages locataires, les dépenses courantes pour le logement (loyer, charges collectives et charges individuelles) demeurent légèrement plus faibles en ZUS (tableau 11).

Pour les ménages pauvres, le logement locatif privé situé en ZUS coûte moins cher que hors ZUS ; par contre le parc social offre aux ménages pauvres des logements qui représentent le même coût, qu'ils soient situés en ZUS ou non.

³ Tous les logements construits à cette période ne se situent toutefois pas en ZUS qui en représentent environ 36 %.

⁴ À période de construction donnée, les différences dans le niveau de confort des logements sociaux sont trop faibles pour déterminer des écarts de loyers significatifs.

⁵ Cet écart de loyer est estimé dans un modèle de régression linéaire (moindres carrés ordinaires) expliquant le loyer mensuel au mètre carré en fonction de la période de construction, de la taille d'unité urbaine (qui permet d'isoler l'unité urbaine de Paris), de la superficie du logement.

⁶ Cet écart de loyer est estimé dans un modèle de régression linéaire (moindres carrés ordinaires) expliquant le loyer mensuel au mètre carré en fonction de la période de construction, de la zone de prix HLM, de la superficie du logement.

⁷ Ces 6 % supplémentaires compte tenu du très grand nombre de logements sociaux dans les ZUS expliquent que sur l'ensemble du parc locatif (privé et social) l'écart est de 8 %.

⁸ Le chauffage constitue une charge particulièrement lourde en ZUS, s'expliquant peut-être par des défauts d'isolation des immeubles, la vétusté des installations et par l'absence de possibilité de régulation individuelle.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- ➔ 5 Les conditions de logement

Tableau 10 *Montant annuel des charges*

Montant annuel moyen des charges du logement (collectives et individuelles) en euros par m ²	ZUS	Reste de l'espace urbain	Écart (en %)
Ensemble des locataires	23,6	21,9	8
Parc social	23,8	22,4	6
Parc privé	22,4	21,5	4
Locataires à faible niveau de vie	24,2	21,8	11
Parc social	24,3	22,1	10
Parc privé	23,7	21,4	11
Locataires pauvres	24,4	22,5	8
Parc social	24,4	22,6	8
Parc privé	24,8	22,5	10

Note : Les charges comprennent les charges collectives et individuelles. Elles prennent en compte l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du logement (électricité, eau...) et de l'immeuble.

Source : Enquête Logement 2002, INSEE

Lecture : Le montant moyen annuel des charges pour les locataires vivant en ZUS est de 23,6 euros par mètre carré, soit 8 % de plus que dans le reste des unités urbaines.

Tableau 11 *Montant total des dépenses courantes (loyer et charges totales)*

Montant annuel moyen des loyers et charges du logement (collectives et individuelles) en euros par m ²	ZUS	Reste de l'espace urbain	Écart brut (en %)
Ensemble des locataires	78,0	100,8	-23
Parc social	72,2	79,5	-9
Parc privé	110,1	116,2	-5
Locataires à faible niveau de vie	76,7	92,2	-17
Parc social	72,0	74,8	-4
Parc privé	108,3	109,0	-1
Locataires pauvres	78,2	94,1	-17
Parc social	73,5	73,8	0
Parc privé	106,7	112,8	-5

Champ : Ménages locataires dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Enquête Logement 2002, INSEE

Lecture : En moyenne, les locataires résidant en ZUS paient 78 euros par mètre carré et par an pour leur logement (loyer et charges totales).

Pour préciser ces observations, une offre « très sociale » a été définie dans chaque zone de prix HLM : elle rassemble le quart des logements sociaux ayant le coût total pour les locataires (au mètre carré) le plus faible. Cette offre n'est guère surreprésentée dans les ZUS : elle atteint en moyenne 28 % du parc des ZUS.

Si l'on considère uniquement ces logements sociaux à faible coût, les ZUS accueillent toujours plus de ménages pauvres que le reste du territoire. Ainsi, au sein de la zone HLM 2, ces logements abritent 25 % de ménages pauvres lorsqu'ils sont situés dans l'espace urbain hors ZUS mais 36 % lorsqu'ils sont situés dans les ZUS. Des écarts de l'ordre de 10 points peuvent également être notés au sein des zones 1 et 3. Le coût du logement n'explique donc pas totalement la surreprésentation des ménages pauvres dans les ZUS⁹.

Compte tenu du poids des ménages pauvres dans le logement social, notamment dans les ZUS, leur présence dans les logements sociaux à faible coût n'est pas très importante. Les logements « très sociaux », en ZUS comme hors ZUS, ne sont pas automatiquement occupés par des ménages pauvres.

Des aides essentielles pour limiter le coût du logement

En ZUS, une proportion importante des ménages touche des aides au logement (allocations logement ou aide personnalisée au logement). Parmi les ménages à faible niveau de vie, la part des familles bénéficiant des aides – et le montant moyen de celle-ci – est un peu plus importante en ZUS que dans le reste de l'espace urbain.

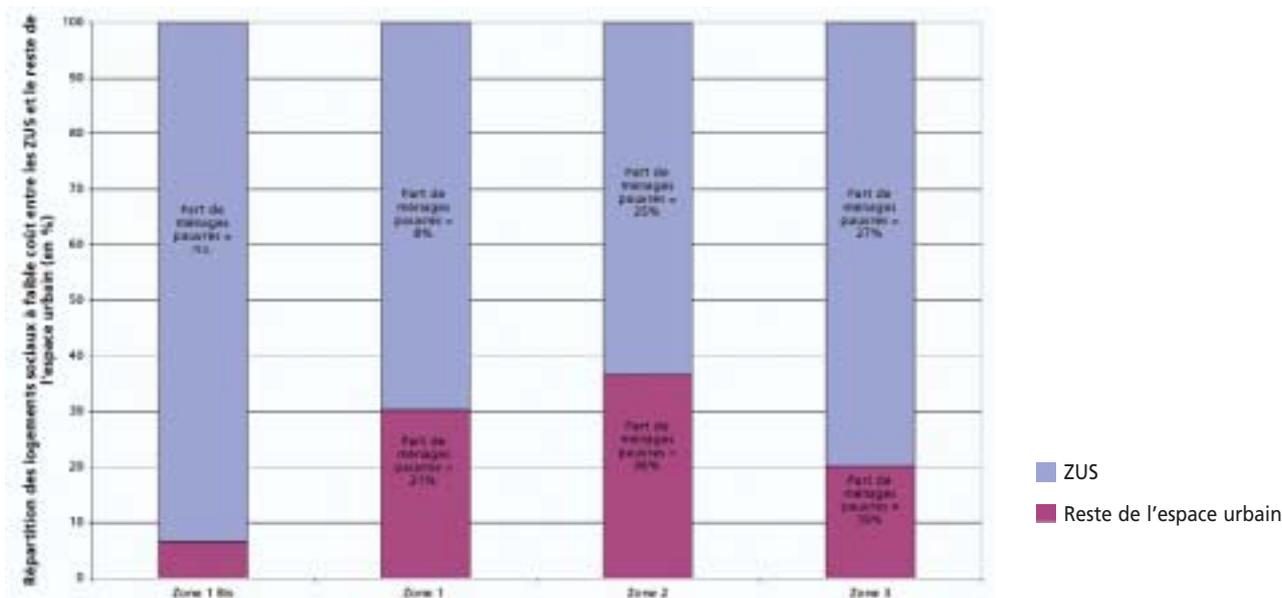
Ces données reflètent tout d'abord le niveau de vie plus faible des ménages en ZUS. Compte tenu du mode de calcul des allocations, les ménages défavorisés bénéficient plus souvent d'une aide au logement que les autres¹⁰. La forte présence des familles avec enfants dans les ZUS

⁹ La surreprésentation des ménages dans les logements sociaux à faible coût des ZUS par rapport aux autres logements sociaux à faible coût reste vraie si on distingue les logements selon leur nombre de pièces. La variation du coût total au mètre carré en fonction de la superficie totale du logement n'introduit pas de biais qui invaliderait ces résultats.

¹⁰ L'ALF est versée en particulier aux familles avec enfants ; l'APL et l'ALS sont versées sous condition de ressources, en tenant compte de la dépense de logement, de la zone géographique du logement et des caractéristiques du ménage (revenu et composition). Le montant de l'allocation est croissant avec la dépense de logement de la famille (loyer et charges) dans la limite d'un loyer plafond, et la taille du ménage. Il est décroissant avec les revenus de la famille.

Le niveau plus élevé des charges dans les ZUS réduit partiellement les écarts de loyers avec le reste de l'espace urbain. Pour les ménages pauvres, le logement locatif privé situé dans les ZUS coûte moins cher que hors ZUS ; au sein du parc social, les ménages pauvres ont un niveau de dépenses courantes pour le logement quasi-équivalent en ZUS ou en dehors.

Graphique 7 Répartition des logements sociaux à faible coût entre les ZUS et le reste de l'espace urbain



Note : Les logements sociaux à faible coût sont définis dans chaque zone de prix HLM comme le quart des logements sociaux ayant le coût total pour les locataires (au mètre carré) le plus faible.

Composition des zones HLM :

Zone 1 bis : Paris et communes limitrophes.

Zone 1 : agglomération parisienne, zone d'urbanisation et villes nouvelles de la région Île de France

Zone 2 : reste de l'Île de France et agglomérations de plus de 100 000 habitants

Zone 3 : reste du territoire national

n.s. : non significatif (faible effectif dans l'échantillon).

Source : enquête Logement 2002, INSEE

Lecture : en Zone 1, 30 % des logements sociaux à faible coût sont en ZUS. Ils hébergent 21 % de ménages pauvres.

Lecture tableau 12 : 57,6 % des locataires résidant en ZUS bénéficient d'une allocation logement.

Tableau 12 Proportion de ménages bénéficiant d'une allocation logement

	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)
Proportion de locataires touchant une allocation logement (AFL, ALS ou APL)	57,6	39,3
dont :		
Locataires du parc social	58,9	44,3
Locataires du parc privé	51,0	36,0

Source : Enquête Logement 2002, INSEE

Lecture tableau 13 : En ZUS, 91,8 % des ménages pauvres locataires du parc social bénéficient d'une allocation logement.

Tableau 13 Proportion de ménages pauvres et à faible niveau de vie bénéficiant d'une allocation logement

(en %)	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)
Locataires du parc social	91,8	89,8
Locataires du parc privé	90,4	76,0

Champ : Ménages locataires pauvres dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Enquête Logement 2002, INSEE

En ZUS, une proportion importante des ménages touche des aides au logement dans le parc social comme dans le parc privé. Ces aides contribuent fortement à diminuer le taux d'effort des ménages pauvres.

explique également la proportion plus importante de ménages bénéficiaires de ces aides. Il faut enfin tenir compte de possibles erreurs de déclaration, en particulier lorsque ces allocations sont directement versées au bailleur.

Le rapprochement de ces données avec les résultats de l'enquête Occupation du parc social¹¹ effectuée par le ministère de l'Équipement auprès des bailleurs sociaux est néanmoins rassurant : la proportion de ménages

bénéficiaires des APL dans le parc social des ZUS est estimée à 59,9 %.

Parc locatif social : un taux d'effort comparable en ZUS et hors ZUS

Si l'on considère l'ensemble des dépenses consacrées au logement, ces aides contribuent fortement à limiter le taux d'effort des ména-

¹¹ Cf. « Rapport sur l'occupation du parc locatif social et son évolution », DGUHC, ministère de l'Équipement, juillet 2004.

ges pauvres mais elles ne suffisent pas à aligner leur situation sur celle des autres ménages.

Les écarts de taux d'effort entre l'ensemble des locataires des ZUS et ceux du reste de l'espace urbain sont inexistantes : dans le parc privé, ils dépensent un peu plus de 24 % de leur revenu pour leur logement, en ZUS comme hors ZUS, et dans le parc social presque 21 % (tableau 14).

Les taux d'efforts sont maximum au sein du parc locatif privé. Il est presque impossible pour les ménages à faible niveau de vie et plus particulièrement pour les ménages pauvres occupant un logement social de se loger dans le secteur privé des unités urbaines : les taux d'efforts sont nettement supérieurs même en prenant en compte les aides au logement. De même, les ménages à faible niveau de vie ou pauvres du secteur privé ont économiquement intérêt à se tourner vers le logement social (en ZUS ou non, cela est économiquement assez indifférent).

Par contre, au sein du parc privé, les ménages pauvres et les ménages à faible niveau de vie dépensent moins pour leur logement lorsqu'ils résident en ZUS (on retrouve les écarts de loyers mentionnés précédemment).

Un logement des ménages pauvres de meilleure qualité dans les ZUS ?

La mesure des taux d'effort montre que les ménages pauvres locataires dans le parc privé hors ZUS ont un intérêt financier à se loger dans les ZUS (y compris dans le parc privé). Pour les ménages pauvres locataires du secteur social, l'intérêt financier à se loger en ZUS n'est pas très évident.

L'équipement des immeubles

Les logements des ZUS disposent plus souvent que dans le reste des unités urbaines d'ascenseurs, de gardiens et de chauffage collectif (tableau 15). Ce meilleur équipement est à relier aux caractéristiques des immeubles accueillant ces ménages, de taille plus importante. Même s'ils logent dans des immeubles mieux équipés, d'où un niveau plus élevé de charges, les ménages pauvres locataires du parc social des ZUS ont moins souvent une bonne opinion sur l'entretien des parties communes : ils sont 42,3 % à l'apprécier contre 60,5 % dans le parc social du reste des unités urbaines. Ils sont aussi plus souvent confrontés à des pannes d'ascenseur (tableau 15).

1 La scolarité et l'éducation

2 La santé des enfants d'âge scolaire

3 La sécurité quotidienne

4 L'activité, le chômage et l'emploi

➔ 5 Les conditions de logement

Les taux d'efforts sont maximum au sein du parc locatif privé. Au sein du parc social, les ménages pauvres ont un taux d'effort très proche, qu'ils logent dans les ZUS ou non.

Tableau 14 Part du revenu consacrée aux dépenses de logement

	Taux d'effort brut moyen		Taux d'effort brut total		Taux d'effort net total moyen	
	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)
Parc locatif social						
Ensemble des locataires	18,4	17,6	27,7	24,7	20,7	20,6
Locataires à faible niveau de vie	25,5	27,3	39,1	39,3	23,4	24,3
Locataires pauvres	32,1	33,9	49,1	49,5	25,9	26,1
Parc locatif privé						
Ensemble des locataires	24,3	21,7	31,0	26,8	24,6	24,3
Locataires à faible niveau de vie	42,6	41,9	55,2	54,0	32,8	37,2
Locataires pauvres	51,0	54,0	68,3	68,6	35,4	43,2

Taux d'effort brut : rapport entre le montant annuel du loyer et le montant annuel des revenus

Taux d'effort brut total : rapport entre les dépenses totales pour le logement (montant annuel du loyer et charges collectives et individuelles (y compris dépenses d'eau et d'électricité) et le montant annuel des revenus

Taux d'effort net total : rapport entre les dépenses totales pour le logement (montant annuel du loyer et charges collectives et individuelles, y compris dépenses d'eau et d'électricité) et le montant annuel des revenus, après allocations logements.

Source : Enquête Logement 2002, INSEE

Tableau 15 Équipement des immeubles où résident des ménages pauvres

Équipement des immeubles où résident les ménages pauvres (en %)	Dans le parc social		Dans le parc locatif	
	En ZUS	Dans le reste de l'espace urbain	En ZUS	Dans le reste de l'espace urbain
Présence d'un ascenseur	48	35	27	25
Présence d'un chauffage collectif	64	46	33	25
Gardien dans l'immeuble ou la copropriété	61	56	33	20

Champ : Ménages pauvres (hors étudiants) résidant dans un immeuble collectif

Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

Lecture : en ZUS, les locataires pauvres du parc social disposent en moyenne de 30,6 m² par personne.

La superficie moyenne par personne, du logement des ménages pauvres en ZUS est inférieure à celle du reste des unités urbaines. Cela est plus marqué au sein du parc social qu'au sein du parc privé et s'explique par la situation des ménages vivant avec des enfants.

Tableau 16 *Proportion de ménages pauvres déclarant une panne d'ascenseur récente*

	Dans le parc social		Dans le parc locatif	
	En ZUS	Dans le reste de l'espace urbain	En ZUS	Dans le reste de l'espace urbain
Panne d'un ascenseur d'au moins 24h au cours des 3 derniers mois (en %)	53	42	43	25

Champ : Ménages pauvres ayant un ascenseur, hors étudiants

Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

Tableau 17 *Superficie moyenne par personne des locataires pauvres du parc social*

	ZUS (en m ²)	Reste de l'espace urbain (en m ²)
Ensemble des locataires pauvres du parc national	30,6	31,8
Personnes seules	57,6	54,3
Familles monoparentales	25,6	26,7
Couples sans enfant	34,1	32,2
Couples avec un ou deux enfants	20,2	20,5
Couples avec trois enfants ou plus	15,0	14,8

Champ : Ménages locataires du parc social, ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Enquête Logement 2002, INSEE

La taille des logements et le surpeuplement

En France métropolitaine, les enquêtes Logement montrent que les ménages pauvres disposent en moyenne de logements plus petits et plus surpeuplés que le reste des ménages (tableau 17 et 18).

Les ménages pauvres disposent d'une superficie par personne plus faible lorsqu'ils résident en ZUS plutôt que dans le reste de l'espace urbain¹². Cela s'explique par la plus grande taille des familles vivant en ZUS et est plus marqué au

sein du parc social qu'au sein du parc privé. Le phénomène de surpeuplement des logements du secteur du logement social¹³ est particulièrement marqué pour les ménages pauvres avec

¹² Une modélisation de la superficie par personne (moindres carrés ordinaires) permet de vérifier que cet écart est significatif à taille d'unité urbaine semblable : les locataires en ZUS ont une superficie par personne inférieure de 2 m² (2,5 m² dans le privé et 2,2 m² dans le social). Les écarts sont plus importants (2,9 m²) si on considère uniquement les ménages ayant au moins deux enfants.

¹³ Au sein du parc locatif privé, la taille des logements est très variable selon les ZUS : 1-2 pièces ou au contraire très grands logements pour pouvoir conclure précisément sur la fréquence du surpeuplement dans les ZUS à l'échelle nationale.

Définition du surpeuplement

L'indice de peuplement dit «norme INSEE» repose sur la comparaison du nombre effectif de pièces composant le logement et d'un nombre normatif de pièces considérées comme «nécessaires».

Cette norme de «pièces nécessaires» au ménage est calculée en fonction de la taille, de l'âge et de la situation familiale de ses membres. Schématiquement, on compte : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ; une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus et pour les célibataires de moins de 19 ans ; une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans ; sinon une pièce par enfant.

Soit D la différence entre le nombre de pièces effectif du logement et le nombre de pièces nécessaires selon la norme, le degré de surpeuplement ou de sous-peuplement est déterminé selon le critère suivant :

- > 2 sous-peuplement très accentué
- = 2 sous-peuplement prononcé
- = 1 sous-peuplement modéré
- = 0 peuplement normal
- = - 1 surpeuplement modéré
- <- 1 surpeuplement accentué

NB : Selon cette norme, une personne seule doit pouvoir disposer de deux pièces. En conséquence, tous les studios sont surpeuplés par construction : le surpeuplement est modéré lorsque le ménage est constitué par une personne seule ou un couple, accentué sinon.

Source : INSEE, documentation de l'enquête Logement, 2002

enfants. Il résulte du niveau de vie plus faible des ménages en ZUS accompagné d'une certaine inadéquation entre la structure du parc de logement social et la taille des familles.

Pour les ménages pauvres ayant trois enfants et plus, l'avantage d'être en ZUS pour des raisons de superficie d'appartement n'est pas avéré. Ces résultats traduisent pour partie le décalage entre la structure du parc locatif et le fait qu'en ZUS les familles avec enfants et familles monoparentales constituent près de 70 % des ménages pauvres. Contrairement à l'idée reçue, ces familles pauvres avec enfants ne sont pas toujours mieux logées dans le parc social des ZUS que dans celui du reste de l'espace urbain.

Au sein du parc social à faible coût¹⁴, la proportion de logements de 3 et 4 pièces est plus élevée en ZUS (75 %) que hors ZUS (70 %) tandis que la proportion de logements plus grands est faible dans les deux cas (respectivement 16 % et 17 %). Compte tenu de la structure familiale des ménages pauvres résidant en ZUS, même dans le parc social à faible coût, les situations de surpeuplement sont un peu plus fréquentes en ZUS que hors ZUS.

Un meilleur confort des logements ?

La présence importante en ZUS des ménages pauvres ou à faible niveau de vie peut s'expliquer par une amélioration du confort des logements. Une caractéristique majeure du logement des ménages les plus pauvres est d'être très nettement plus inconfortable que le logement du reste de la population (tableau 19). En moyenne, les logements sont plus confortables en ZUS que dans le reste des unités urbaines, aussi les ménages les plus démunis ont-ils intérêt à résider en ZUS ?

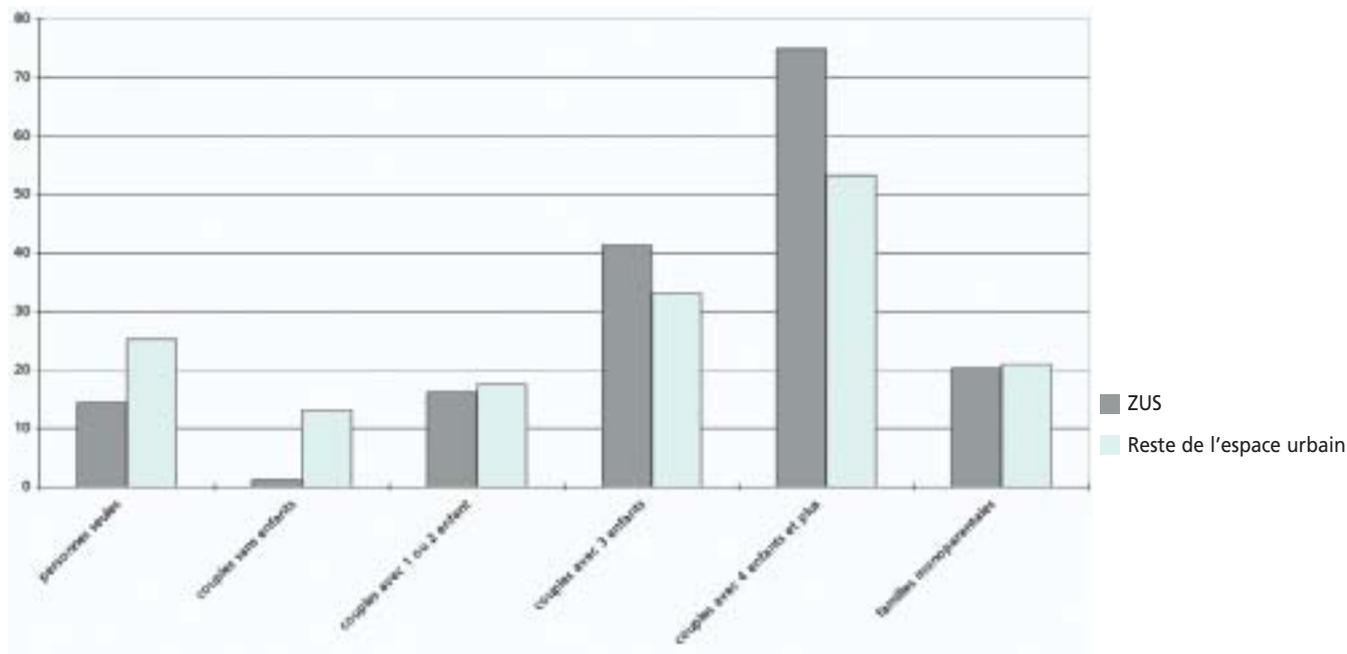
Le confort des logements, tel qu'il est appréhendé par les enquêtes INSEE, est légèrement meilleur pour les ménages locataires pauvres résidant en ZUS. Si on considère des éléments de confort du logement plus discriminants mais aussi plus subjectifs comme le bruit perçu dans le logement ou le fait d'avoir eu froid, les ménages pauvres semblent logés moins confortablement dans les ZUS que dans le reste de l'espace urbain (tableau 20).

¹⁴ cf. précédemment : les logements sociaux à faible coût ont été définis au sein de chaque zone HLM, comme le quart des logements sociaux ayant le coût total au mètre carré le plus faible.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- ➔ 5 Les conditions de logement

Compte tenu de la structure familiale des ménages pauvres résidant en ZUS, même dans le parc social à faible coût, les situations de surpeuplement sont un peu plus fréquentes en ZUS que hors ZUS.

Graphique 8 Proportion de locataires du parc social ayant un faible niveau de vie en situation de surpeuplement (modérée ou accentuée) de leur logement.



Champ : Ménages locataires du parc social ayant un faible niveau de vie.

Tableau 18 Surpeuplement des ménages locataires du parc social à faible coût

	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)
Surpeuplement accentué	3	1
Surpeuplement modéré	9	8
Peuplement normal	31	32
Sous-peuplement	57	59
Ensemble des ménages locataires du parc social à faible coût	100	100

Champ : logement social à faible coût

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Lecture : En ZUS, 96% des ménages pauvres locataires du parc social disposent de WC intérieurs, d'installations sanitaires et du chauffage « central ».

Tableau 19 *Confort des logements*

Confort du logement	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)
Dans le parc locatif social		
Logement sans eau ou avec eau courante seulement	0	0
Eau, sans confort (sans W-C intérieurs ou sans installation sanitaire)	1	1
W-C intérieurs et installations sanitaires, sans chauffage ou par des appareils indépendants	3	5
W-C intérieurs et installations sanitaires, avec chauffage «central»	96	94
Ensemble des ménages pauvres locataires du parc social	100	100
Dans le parc locatif privé		
Logement sans eau ou avec eau courante seulement	2	3
Eau, sans confort (sans W-C intérieurs ou sans installation sanitaire)	3	4
W-C intérieurs et installations sanitaires, sans chauffage ou par des appareils indépendants	3	7
W-C intérieurs et installations sanitaires, avec chauffage «central»	91	86
Ensemble des ménages pauvres locataires du parc privé	100	100

Champ : Ménages locataires pauvres dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Tableau 20 *Défauts du logement : nuisances sonores et froid*

	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)
Bruit des parties communes ou des logements voisins perçus le jour		
Dans le parc locatif social	36	22
Dans le parc locatif privé	22	10
Bruit des parties communes ou des logements voisins perçus la nuit		
Dans le parc locatif social	32	17
Dans le parc locatif privé	22	7
Froid ressenti dans le logement du fait d'une installation insuffisante		
Dans le parc locatif social	18	9
Dans le parc locatif privé	26	12
Froid ressenti dans le logement du fait d'une mauvaise isolation		
Dans le parc locatif social	13	8
Dans le parc locatif privé	18	14

Champ : Ménages pauvres locataires dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Lecture : En ZUS, 36% des ménages pauvres locataires du parc social déclarent percevoir le jour du bruit provenant des parties communes ou des logements voisins.

Tableau 21 *Opinion sur la sécurité du quartier*

Opinion sur la sécurité du quartier (risques de vol, d'agression...)	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)
Part des ménages locataires du parc social ayant une opinion médiocre sur la sécurité du quartier	42	19
Part des ménages locataires du parc privé ayant une opinion médiocre sur la sécurité du quartier	44	10

Champ : Ménages pauvres locataires dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Enquête Logement, INSEE, 2002.

Tableau 22 *Désir de mobilité selon le niveau de vie des ménages*

Proportion des ménages voulant changer de logement	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)
Ensemble des ménages	44	25
Ménages locataires	52	43
Ménages locataires du 1er quartile	55	43
Ménages locataires pauvres	57	48

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002.

Lecture : 44 % des ménages vivant en ZUS envisagent de changer de logement.

Un cadre de vie de meilleure qualité ?

Le choix d'un logement est aussi déterminé par la qualité de son environnement. Les ZUS, de manière générale, offrent un niveau d'équipement satisfaisant, voire supérieur à celui du reste des unités urbaines. Par contre, le commerce de proximité est moins dense dans les ZUS (cf. chapitre « Commerces, services marchands et équipements publics »).

Malgré une offre de services relativement satisfaisante, les ZUS conservent une image très peu attractive. Les ménages pauvres qui habitent en ZUS critiquent plus leur quartier lorsqu'ils résident en ZUS. En particulier, ils ont plus souvent une mauvaise opinion sur la sécurité du quartier (tableau 21).

Les ménages en ZUS expriment plus souvent le désir de changer de logement (tableau 22). Cela est pour partie due à la jeunesse des habitants. Mais la structure d'âge ne suffit pas à expliquer des tels écarts. Il y a bien un désir de mobilité plus important parmi les ménages vivant en ZUS. Mais cela ne signifie pas forcément que les ménages veulent quitter leur quartier : seule la moitié d'entre eux affirment ne pas s'y plaire.

Mécanismes de logement des ménages pauvres dans les ZUS

Compte tenu du coût du logement dans le parc privé des unités urbaines, l'intérêt des ménages pauvres à vivre dans un logement social est indéniable. Pour autant, se loger en ZUS présente un intérêt financier relatif. C'est pourtant par l'intermédiaire du logement social que s'o-

père la très forte surreprésentation des ménages pauvres parmi la population des ZUS.

Une offre de logements marquée par la pénurie de logements sociaux

La demande potentielle fondée sur l'évolution démographique (fécondité, espérance de vie et solde migratoire) et sociologique (décohabitation, divorces, etc.) serait, selon l'INSEE, de 320 000 logements à construire entre 2000 et 2004 et 290 000 entre 2005 et 2009¹⁵. À cette demande, s'ajoutent les besoins liés à la suroccupation et à la mise aux normes de confort. Cette pénurie est doublée par la pénurie de logements sociaux dans un contexte d'augmentation sensible de la pauvreté en milieu urbain.

Il en résulte une augmentation générale des loyers et une mise en concurrence des ménages pour l'obtention d'un logement.

Cette situation est particulièrement dommageable aux ménages les plus pauvres : le logement privé devient inaccessible (Cf. baisse de l'accession à la propriété et coût du logement dans le secteur locatif) ; le logement social hors ZUS est plus nettement exposé à la concurrence des autres catégories de ménages.

De plus, la mobilité des ménages dans le logement social est plus faible que dans le parc locatif privé : seuls 41 % des ménages locataires du parc social ont emménagé depuis moins de 4 ans alors qu'ils sont 63 % des dans le parc privé. Le temps d'attente des emménagés récents à fai-

¹⁵ Cf. « Accès au logement, droits et réalités », rapport présenté par Mme Nicole Prud'homme au Conseil économique et social, 2004

1 La scolarité et l'éducation

2 La santé des enfants d'âge scolaire

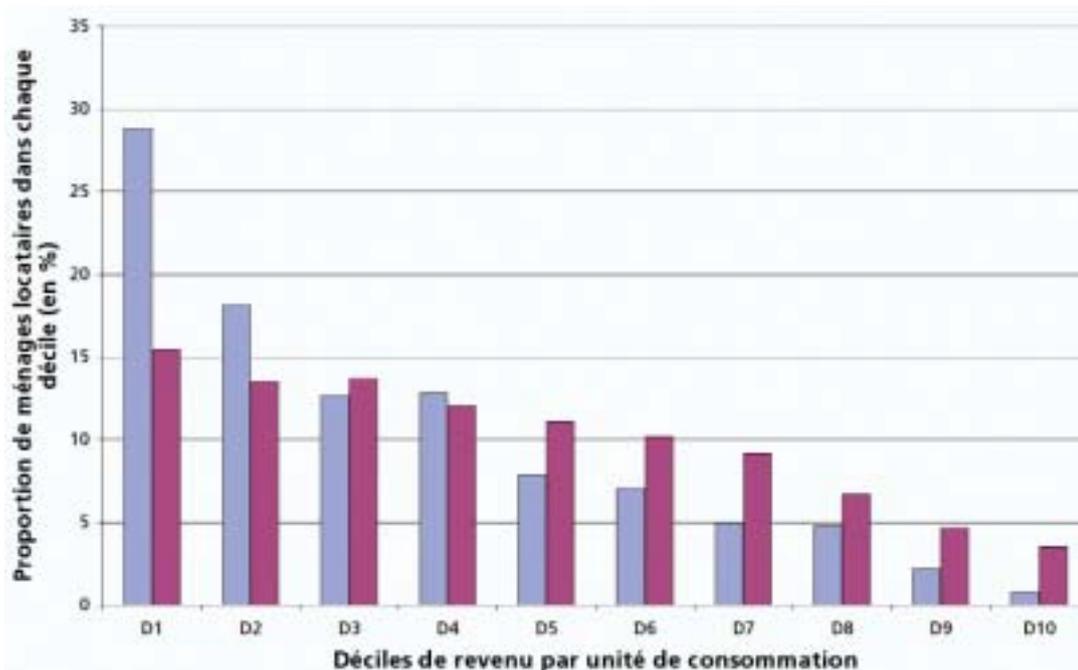
3 La sécurité quotidienne

4 L'activité, le chômage et l'emploi

➔ 5 Les conditions de logement

Compte tenu du coût du logement dans le parc privé des unités urbaines, l'intérêt des ménages pauvres à vivre dans un logement social est indéniable. Pour autant, se loger en ZUS présente un intérêt financier relatif. C'est pourtant par l'intermédiaire du logement social que s'opère la très forte surreprésentation des ménages pauvres parmi la population des ZUS.

Graphique 9 Niveau de vie des ménages locataires du parc social



Champ : Ménages locataires du parc social dans l'espace urbain, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

Hors ZUS, le logement privé, part essentielle du parc de logement, devient inaccessible aux ménages pauvres tandis que le logement social est exposé à la concurrence des ménages plus « aisés ».

■ Locataires du parc social des ZUS

■ Locataires du parc social du reste de l'espace urbain

La proportion de ménages pauvres parmi les emménagés récents est nettement plus élevée dans les ZUS que dans le reste de l'espace urbain. Ce phénomène est plus marqué dans le parc social des ZUS où, tout parc confondu, 34 % de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 11 % dans le reste de l'espace urbain.

ble niveau de vie est plus faible en ZUS où 64 % ont obtenu leur logement en moins de 6 mois – contre 59 % dans le reste de l'espace urbain. Parmi les emménagés récents dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, les démarches effectuées pour obtenir un logement HLM sont différentes si on distingue les locataires du parc social des ZUS et hors ZUS. 16 % en ZUS et 33 % hors ZUS déclarent avoir obtenu un logement en passant par les services municipaux (service d'action sociale ou service du logement). Les locataires des ZUS se sont plus souvent adressés directement aux organismes HLM (70 % d'entre eux contre 47 % hors ZUS). Les autres modes d'obtention (préfecture, entreprise ou 1 % logement, assistantes sociales ou travailleurs sociaux, associations) sont très minoritaires et sans différence significative.

Des signes d'appauvrissement des zones urbaines sensibles

Compte tenu des informations disponibles, il n'est pas possible de déterminer avec précision s'il y a ou non appauvrissement des ménages résidents en ZUS. Toutefois l'augmentation sensible entre 1988 et 2002 de la pauvreté dans l'espace urbain laisse penser que celle-ci s'est accrue dans les ZUS.

Les données relatives aux emménagés récents montrent cependant que la proportion de ménages pauvres est nettement plus élevée dans les

ZUS que dans le reste de l'espace urbain : en ZUS, 34 % des ménages emménagés récents vivent en dessous du seuil de pauvreté (tableau 23). Les différences de revenus entre les emménagés depuis plus de 4 ans et les nouveaux arrivants sont particulièrement accentuées dans les ZUS. Cela se vérifie parmi les locataires du parc social (écart de 10 points) et plus encore parmi les locataires du parc privé (écart de 14 points).

L'inégal accès territorial

Les zones urbaines sensibles comptent presque trois fois plus de ménages pauvres que le reste de l'espace urbain (27 % des ménages contre seulement 10 % ailleurs). Cette concentration massive s'explique en grande partie par l'importance du logement social qui accueille une part croissante des ménages pauvres en France. Le phénomène n'explique cependant pas tout ; la situation résulte aussi nettement d'une surreprésentation des ménages pauvres dans les logements du secteur privé (propriété et location) et d'une spécialisation du logement social des ZUS dans l'accueil des ménages pauvres par rapport au reste du logement social (32 % des locataires sont pauvres contre 18 % dans le reste de l'espace urbain).

Dans le secteur locatif privé la concentration des ménages pauvres dans les ZUS s'explique par le coût plus faible du logement dans ces quartiers. Dans le secteur locatif social, le taux

Lecture : En ZUS 34 % des ménages occupant leur logement depuis moins de 4 ans ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Tableau 23 Répartition des ménages emménagés récents selon leur niveau de vie

Répartition des ménages selon leur niveau de vie (en %)	Ménages emménagés depuis moins de 4 ans		Ménages emménagés depuis 4 ans et plus	
	En ZUS	Dans le reste de l'espace urbain	En ZUS	Dans le reste de l'espace urbain
Ménages à faible niveau de vie dont	53	23	43	21
Ménages pauvres	34	11	22	9
Ménages à faible niveau de vie non pauvres	19	12	21	12
Autres ménages	47	77	57	79
Ensemble des ménages	100	100	100	100

Champ : Ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Lecture : 38 % des locataires des ZUS arrivés dans leur logement il y a moins de 4 ans sont pauvres et 28 % de ceux qui sont dans leur logement depuis au moins 4 ans sont pauvres.

Tableau 24 Taux de pauvreté des ménages selon leur ancienneté dans le logement

	ZUS		Reste de l'espace urbain	
	Ménages occupant leur logement depuis moins de 4 ans (en %)	Ménages occupant leur logement depuis 4 ans et plus (en %)	Ménages occupant leur logement depuis moins de 4 ans (en %)	Ménages occupant leur logement depuis 4 ans et plus (en %)
Propriétaires et accédants	15 (ns)	8	3	6
Locataires parc social	38	29	19	17
Locataires parc privé	35	22	14	15

n.s. : non significatif (proportion calculée à partir d'un trop faible nombre d'observations dans l'échantillon de l'enquête).

Champ : Ménages pauvres dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

d'effort supporté par les ménages pauvres n'est pas plus faible dans les ZUS qu'ailleurs et l'offre n'y est pas nécessairement mieux adaptée. Il semble donc que la surreprésentation des ménages pauvres dans les ZUS résulte d'un double phénomène. Compte tenu des obstacles rencontrés pour se loger dans le secteur privé, ces ménages se tournent vers le logement social. Dans ce secteur, la structure du parc

d'une part, et les mécanismes d'attributions des logements d'autre part, tendraient à favoriser le logement des ménages les plus pauvres ; les ménages plus « aisés » se logeant dans le reste de l'espace urbain. Ces observations posent donc la question de l'inégal accès territorial des ménages au logement selon leurs revenus, y compris dans le secteur social.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- ➔ 5 Les conditions de logement

Le logement des étrangers dans les ZUS

Tableau 25 Répartition des ménages selon la nationalité de la personne de référence

Répartition des ménages selon la nationalité de la personne de référence	En ZUS		Dans l'ensemble des unités urbaines ayant une ZUS	
	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %
Ménages dont la personne de référence est étrangère	280 657	16,8	1 063 237	7,8
Ménages dont la personne de référence est française	1 391 863	83,2	12 488 276	92,2
Ensemble des ménages	1 672 520	100,0	13 551 513	100,0

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Tableau 26 Population vivant dans un ménage dont la personne de référence est étrangère

	ZUS de métropole		France métropolitaine	
	Nombre	Part de la population vivant en ZUS (en %)	Nombre	Part de la population vivant en ZUS (en %)
Population immigrée	817 691	18,3	4 310 000	7,4
Population vivant dans un ménage dont la personne de référence est étrangère	1 074 343	24,4	4 446 000	7,8
Population étrangère	736 140	16,5	3 263 186	5,6

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Dans les ZUS, plus de ménages dont la personne de référence est étrangère

En moyenne les ZUS comprennent une proportion plus importante de ménages dont la personne de référence est étrangère.

Compte tenu de la plus grande taille moyenne de ces ménages (s'expliquant par l'âge et la fécondité), la surreprésentation dans les ZUS de la population vivant dans un ménage dont la personne de référence est étrangère est encore plus accentuée.

Les variations sont importantes entre les ZUS : 235 sur les 717 de France métropolitaine ont une proportion de ménages dont la personne de référence est étrangère qui dépasse les 20 % et pour 25 d'entre-elles la proportion dépasse les 40 %.

Pour une grande part, ces écarts s'expliquent par des différences régionales. Dans les régions où résident une part importante de ce type de ménages, comme l'Île de France (12,1 % des ménages), l'Alsace (7,6 %) ou Rhône-Alpes (6,9 %), ils sont également plus présents dans les ZUS.

En moyenne, en Île de France, les ménages étrangers constituent 23 % des ménages résidant en ZUS, en Alsace 22 % et en Rhône-Alpes 22 %. L'inverse est vrai en Bretagne, Poitou-Charentes ou Basse-Normandie.

Les ZUS concentrent une part significative des ménages étrangers de leur unité urbaine. Aucune unité urbaine de plus de 100 000 habitants (où les étrangers sont les plus présents) ne présente une situation d'égale répartition entre la ZUS et le reste de l'unité urbaine. On observe cependant de grandes variations entre les unités urbaines (graphique 11).

On observe entre 1990 et 1999, une nette tendance à la spécialisation des ZUS dans l'accueil des ménages dont la personne de référence est étrangère. Cela s'explique par un double phénomène : l'augmentation du nombre de ces ménages plus importante en ZUS que hors ZUS et la diminution, particulière aux ZUS, du nombre de ménages dont la personne de référence est française.

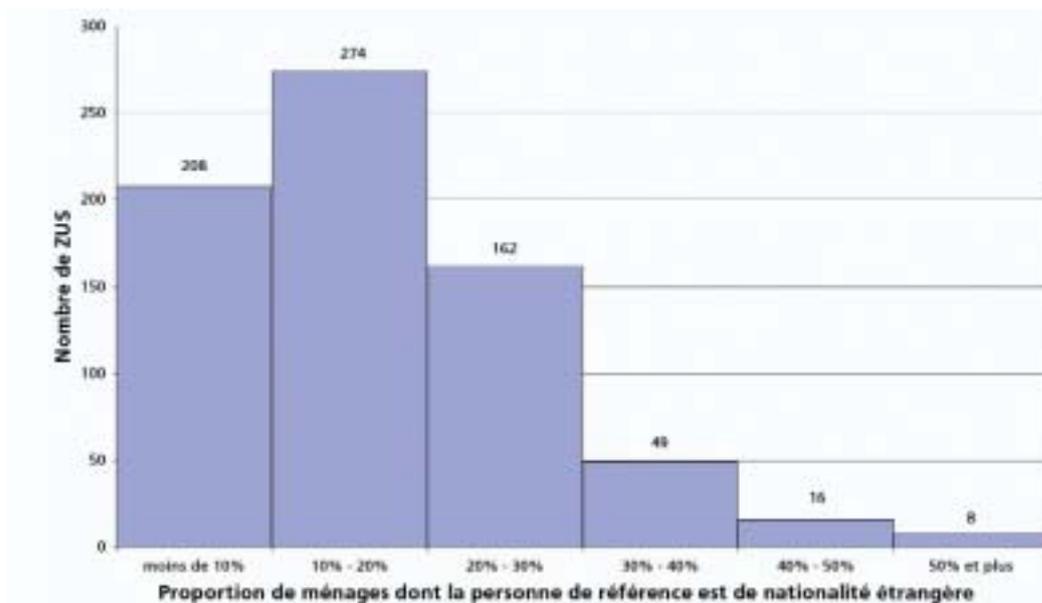
Lecture : Est définie comme personne immigrée une personne née étrangère à l'étranger, quelle que soit sa nationalité actuelle. En 1999, 817 691 personnes issues de l'immigration résident en ZUS. Elles représentent 18,3 % des habitants des ZUS de métropole.

En moyenne, deux fois plus de ménages étrangers dans les ZUS que dans leurs unités urbaines. Des variations considérables entre ZUS.

Entre 1990 et 1999, le phénomène de concentration des ménages étrangers au sein des ZUS tend à s'accroître alors que le nombre des ménages français stagne.

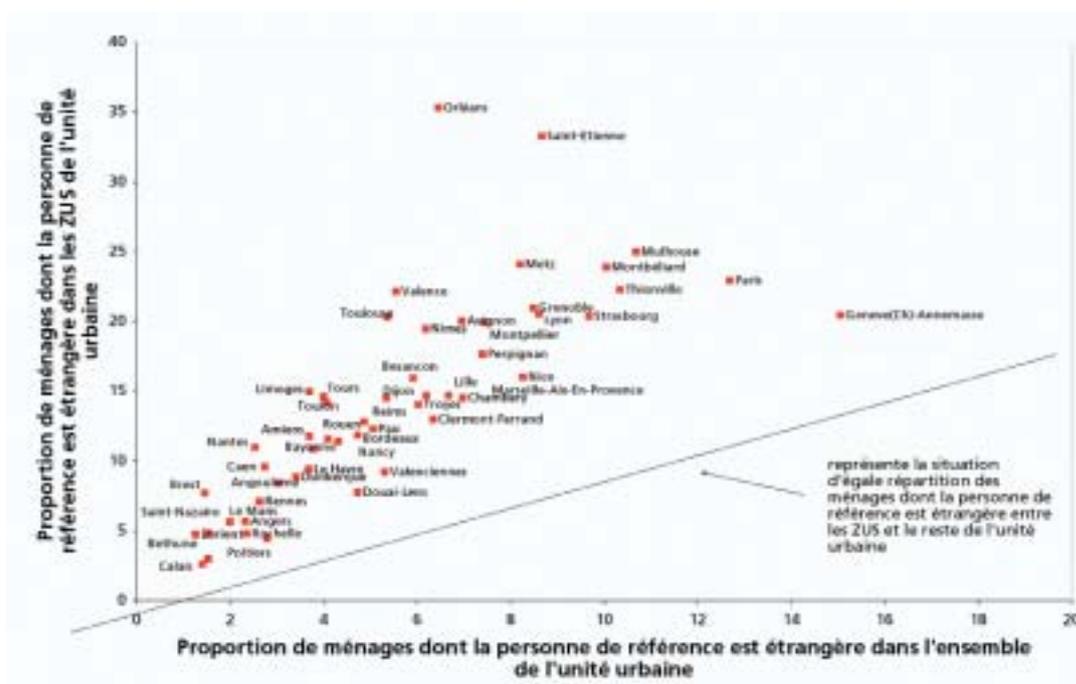
Lecture graphique 11: L'axe horizontal représente la proportion de ménages dont la personne de référence est étrangère dans l'ensemble de l'unité urbaine et l'axe vertical la proportion de ménages dont la personne de référence est étrangère dans les seules ZUS de l'unité urbaine. L'unité urbaine de Paris comprend ainsi 12,7 % de ménages étrangers et dans les seules ZUS de l'unité urbaine, les ménages étrangers représentent 22,9 % des ménages. Au sein des unités urbaines de Mulhouse et d'Avignon, si la proportion de ménages étrangers dans les ZUS est très différente, le degré de concentration par rapport à l'ensemble de l'unité urbaine est comparable (les deux unités urbaines se situent sur une même diagonale parallèle à la situation d'égalité répartition des ménages étrangers entre les ZUS et le reste de l'unité urbaine).

Graphique 10 Proportion variable de ménages étrangers selon les ZUS



Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Graphique 11 Une concentration des ménages étrangers dans les ZUS



Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

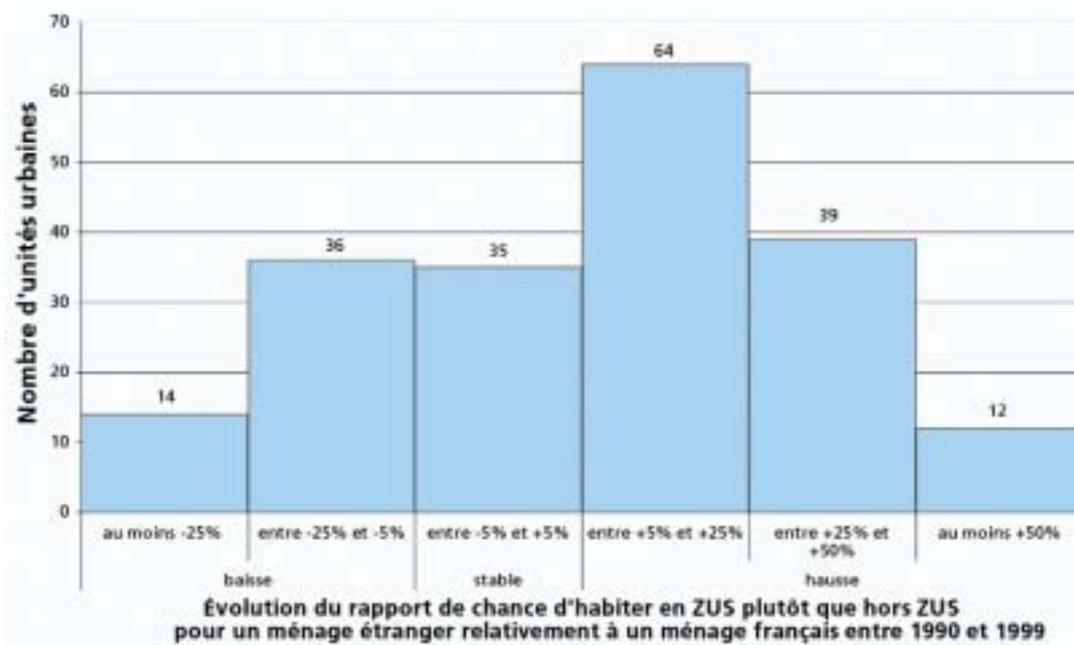
Champ : Unités urbaines de plus de 100 000 habitants ayant au moins une ZUS.

226

Tableau 27 Évolution du nombre de ménages selon la nationalité de la personne de référence

	En ZUS			Dans l'ensemble des unités urbaines ayant une ZUS		
	1990	1999	Évolution en %	1990	1999	Évolution en %
Ménages dont la personne de référence est étrangère	261 698	280 657	+7,2 %	1 002 529	1 063 237	+6,1 %
Ménages dont la personne de référence est française	1 403 508	1 391 863	-0,8 %	11 378 034	12 488 276	+9,8 %

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE (définition 1999 des unités urbaines)

Graphique 12 *Évolution de la concentration des ménages dont la personne de référence est étrangère*

Source : Recensements de la population, 1990 et 1999, INSEE

L'évolution a été différente selon les unités urbaines. Dans certaines unités urbaines, le degré de « mixité nationale » des ZUS s'est accru : l'évolution du poids des ménages étrangers dans les ZUS et dans le reste de l'unité urbaine a entraîné un équilibrage dans la répartition territoriale des ménages étrangers. Par

contre, dans d'autres unités urbaines, la sur-représentation des ménages étrangers dans les ZUS s'est accentuée : le poids des ménages étrangers par rapport aux ménages français a plus progressé dans les ZUS que dans le reste de l'agglomération.

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- ➔ 5 Les conditions de logement

Lecture : Dans 12 unités urbaines, relativement aux ménages français, la chance qu'un ménage étranger d'habiter en ZUS plutôt que dans le reste de l'unité urbaine s'est accrue d'au moins 50 % entre 1990 et 1999.

Unités urbaines ayant connu une forte déspecialisation des ZUS dans le logement des étrangers : Béthune, Goussainville, Saint-Florentin, Forbach (Partie Française), Avallon, Rochefort, Mourenx, Sarreguemines (Partie Française), Pithiviers, Irun(E)-Hendaye (Partie Française), Argentan, Saint-Lô, Périgueux, Ecquevilly. Unités urbaines ayant connu une forte spécialisation des ZUS dans le logement des étrangers : Alençon, Arles, Avignon, Nice, Revin, Narbonne, Ajaccio, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes, Flers, Montereau-Fault-Yonne, Fréjus.

Tableau 28 *Répartition des ménages selon leur statut d'occupation du logement*

	En ZUS		Dans l'ensemble des unités urbaines ayant une ZUS	
	Ménages français (en %)	Ménages étrangers (en %)	Ménages français (en %)	Ménages étrangers (en %)
Propriétaires occupants	21,6	11,4	46,5	25,3
Locataires du parc privé	13,6	15,2	26,0	30,5
Locataires HLM	59,9	68,4	21,0	35,1
Ensemble des ménages étrangers	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Lecture : En 1999, 9,6 % des ménages étrangers en ZUS sont propriétaires occupants.

Tableau 29 *Répartition des ménages entre les ZUS et le reste de l'espace urbain*

	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)	Ensemble de l'espace urbain (en %)
Ensemble des ménages			
dont la personne de référence est étrangère	26,4	73,6	100,0
dont la personne de référence est française	11,1	88,9	100,0
Ménages locataires du parc HLM			
dont la personne de référence est étrangère	51,5	48,5	100,0
dont la personne de référence est française	31,7	68,3	100,0
Ménages locataires du parc privé			
dont la personne de référence est étrangère	13,2	86,8	100,0
dont la personne de référence est française	5,8	94,2	100,0
Ménages propriétaires occupants			
dont la personne de référence est étrangère	11,9	88,1	100,0
dont la personne de référence est française	5,2	94,8	100,0

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Lecture : 51,5 % des ménages dont la personne de référence est étrangère qui sont locataires en HLM vivent en ZUS ; c'est le cas de 31,7 % des ménages français locataires en HLM.

La concentration en ZUS des ménages dont la personne de référence est étrangère s'explique en partie par la concentration du logement social.

Le logement HLM des ZUS accueille plus de ménages étrangers que le reste du logement HLM des unités urbaines : 51,5 % des ménages étrangers vivant en HLM résident en ZUS contre seulement 31,7 % pour les ménages français.

Statut d'occupation du logement et concentration des étrangers dans les ZUS

De façon générale, en France métropolitaine, les ménages dont la personne de référence est étrangère sont plus souvent logés en HLM que les ménages français : 35 % contre 21 %. La forte concentration des HLM dans les ZUS joue donc en faveur d'une concentration des étrangers dans les ZUS (tableau 28).

Toutefois, le logement HLM n'explique pas totalement la surreprésentation des ménages étrangers dans les ZUS. Quel que soit son statut d'occupation du logement, ils ont plus de chances d'habiter en ZUS qu'ailleurs.

Cette surreprésentation est très forte dans les ZUS : 51,5 % des ménages étrangers locataires HLM vivent en ZUS, alors que ce n'est le cas que de 31,7 % des ménages français locataires HLM (tableau 29).

De manière générale, l'accession à la propriété est moins importante parmi les ménages dont la personne de référence est étrangère. Les ZUS se distinguent en ce qu'elles apparaissent comme des lieux privilégiés d'accession à la propriété pour ces ménages.

Enfin, les ménages étrangers sont surreprésentés dans le parc locatif privé des ZUS.

Le poids des ménages étrangers dans le logement en ZUS s'accroît entre 1990 et 1999 (tableau 30). Cette spécialisation résulte d'une hausse du nombre de ces ménages et d'une baisse du nombre de ménages dont la personne de référence est française dans les ZUS alors que partout ailleurs le nombre de ces ménages augmente.

Le phénomène s'observe différemment selon les statuts d'occupation : accession à la propriété des ménages étrangers dans les ZUS, moindre désaffection pour le locatif privé et hausse dans le locatif social.

Compte tenu du poids du secteur HLM, la hausse du nombre des ménages étrangers correspond principalement à un accroissement du nombre de ces ménages dans le parc HLM des ZUS (tableau 31).

Le nombre de ménages étrangers propriétaires augmente. Cette tendance, générale, est plus forte en ZUS qu'ailleurs où cet accroissement représente 44 % de la hausse du nombre total de propriétaires entre 1990 et 1999.

Dans le parc locatif privé des ZUS, la diminution du nombre des ménages logés est générale. Cette baisse est néanmoins plus faible pour les ménages dont la personne de référence est étrangère (17 % de la baisse totale). On assiste donc à l'inverse de ce qui se passe ailleurs où, dans un contexte de hausse globale du parc locatif privé, la part des ménages étrangers diminue.

Le parc HLM des unités urbaines connaît dans son ensemble une augmentation du nombre des ménages dont la personne de référence est étrangère. Cette augmentation s'accompagne d'une quasi-stagnation dans le parc HLM des ZUS du nombre des ménages dont la personne de référence est française (+2,6 %).

L'accroissement du nombre de ménages étrangers représente 52 % de la hausse totale du nombre de locataires HLM entre 1990 et 1999 en ZUS. En tenant compte du poids des différents statuts d'occupation des logements dans les ZUS, si les ménages dont la personne de référence

Lecture : En ZUS, 18,5 % des ménages locataires du parc privé ont une personne de référence étrangère.

Tableau 30 Locataires du parc privé : nationalité de la personne de référence

Locataires du parc privé	ZUS (en %)	Dans l'ensemble des unités urbaines ayant une ZUS (en %)
Ménages dont la personne de référence est étrangère	18,5	9,1
Ménages dont la personne de référence est française	81,5	90,9
Ensemble des ménages	100,0	100,0

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

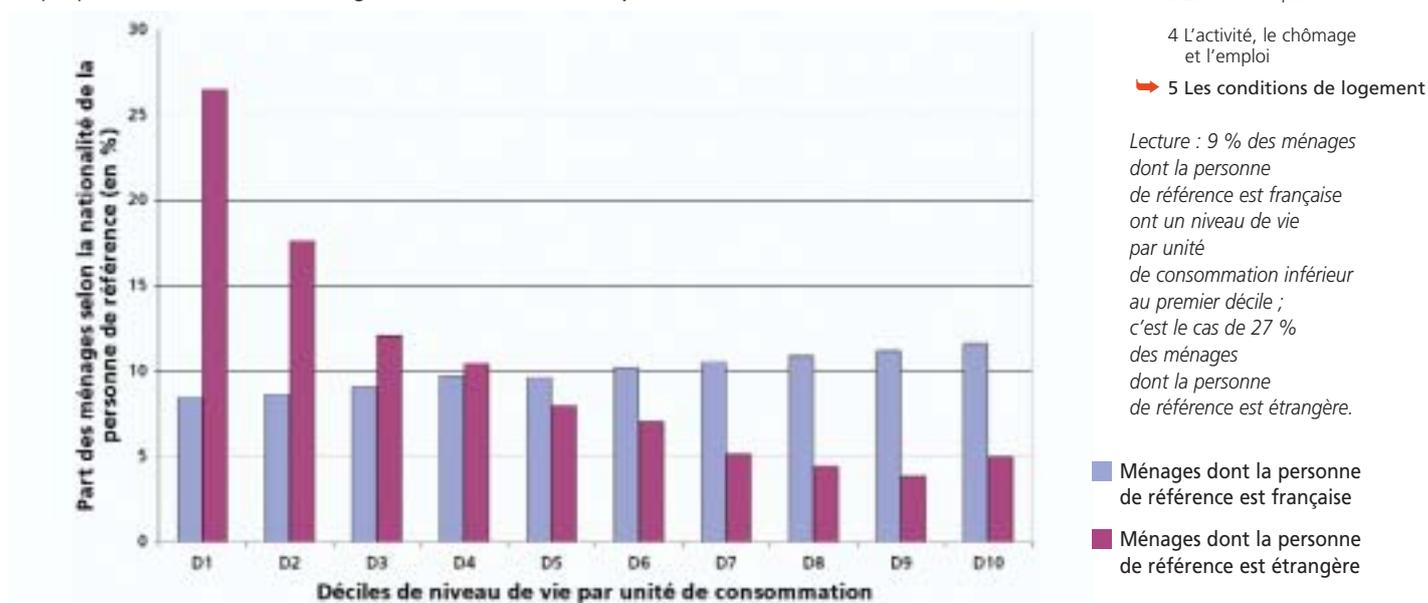
Les statuts d'occupation ne suffisent pas à expliquer la concentration des ménages étrangers dans les ZUS. Un écart subsiste de l'ordre de 120 000 ménages.

Tableau 31 Évolution du nombre de ménages selon la nationalité de la personne de référence

évolution du nombre de ménages selon le statut d'occupation du logement entre 1990 et 1999	ZUS (en %)	Dans l'ensemble des unités urbaines ayant une ZUS (en %)
Locataires du parc HLM		
Ménages dont la personne de référence est étrangère	+13,3	+21,3
Ménages dont la personne de référence est française	+2,6	+19,4
Locataires du parc privé		
Ménages dont la personne de référence est étrangère	-15,6	-10,7
Ménages dont la personne de référence est française	-17,1	+4,3
Propriétaires occupants		
Ménages dont la personne de référence est étrangère	+27,6	+22,0
Ménages dont la personne de référence est française	+3,0	+9,9

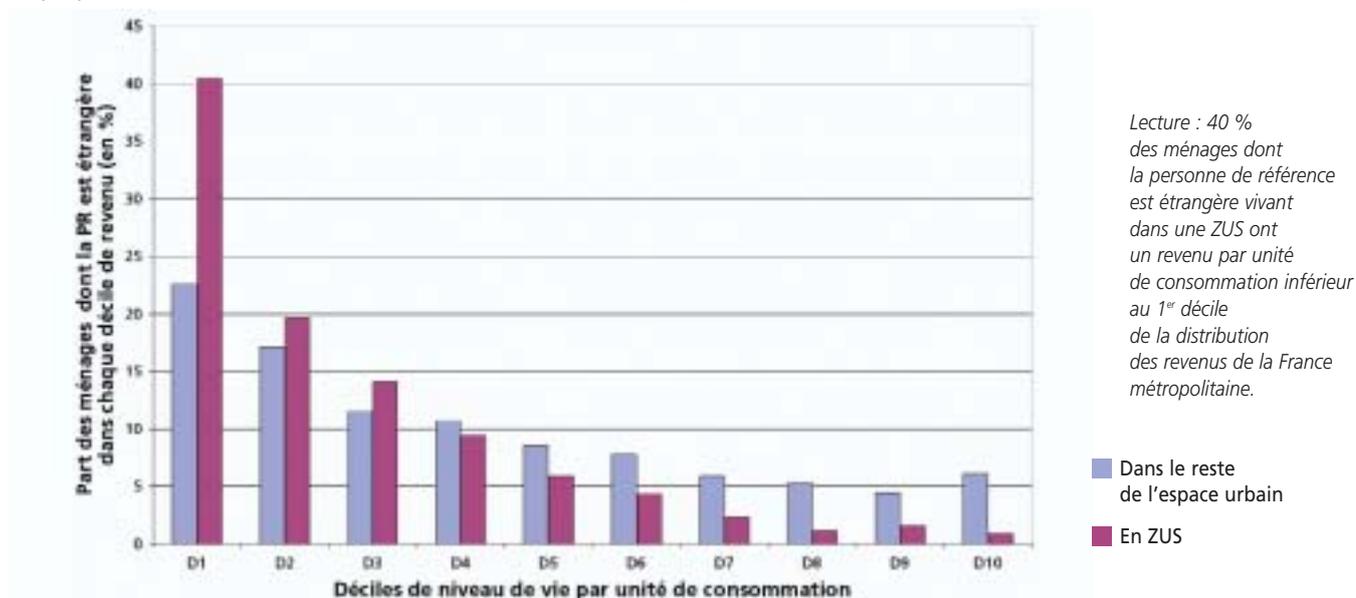
Source : Recensement de la population, 1999, INSEE

Graphique 13 Niveau de vie des ménages selon la nationalité de la personne de référence



Source : Enquête Logement, 2002, INSEE - Champ : espace urbain.

Graphique 14 Niveau de vie selon le lieu de résidence (en ZUS et hors ZUS)



Source : Enquête Logement, 2002, INSEE

Champ : Ménages dont la personne de référence est étrangère et n'est pas étudiante.

est étrangère étaient également répartis, ces ménages ne représenteraient que 10 % de l'ensemble des ménages vivants en ZUS contre 16,8 % actuellement (ce qui représente un écart avec l'existant d'environ 118 000 ménages). La question est donc de savoir pourquoi les ménages étrangers ont plus de chance d'habiter en ZUS que les ménages français ?

La surreprésentation des ménages étrangers expliquée par leur pauvreté

Les ménages pauvres sont surreprésentés dans les ZUS. Il s'avère que les ménages dont la personne de référence est étrangère ont en moyenne un niveau de vie beaucoup plus faible que les ménages français.

D'après les données de l'enquête Logement

2002, dans l'espace urbain de la France métropolitaine, 30 % de ces ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (contre 10 % des ménages dont la personne de référence est française).

Parmi les ménages dont la personne de référence est étrangère, les plus pauvres sont particulièrement présents dans les ZUS.

La pauvreté est indéniablement un facteur important de surreprésentation des ménages étrangers dans les ZUS. Néanmoins, à niveau de revenus comparable, les ménages dont la personne de référence est étrangère sont toujours surreprésentés dans les ZUS par rapport aux ménages dont la personne de référence est française.

Lecture : 32 % des ménages pauvres dont la personne de référence est étrangère vivent dans les ZUS ; c'est le cas de 17 % des ménages pauvres dont la personne de référence est française.

Tableau 32 Répartition des ménages pauvres, français et étrangers, entre les ZUS et le reste de l'espace urbain

	ZUS (en %)	Reste de l'espace urbain (en %)	Espace urbain (en %)
Ensemble des ménages pauvres			
Ménages pauvres dont la personne de référence est étrangère	32	68	100
Ménages pauvres dont la personne de référence est française	17	83	100

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

Champ : Ménages pauvres, hors étudiant et vivant dans une unité urbaine

Tableau 33 Surpeuplement des logements selon la nationalité de la personne de référence du ménage

Proportion de ménages en situation de surpeuplement (modéré ou accentué) de leur logement	ZUS		Reste de l'espace urbain	
	Ménages dont la personne de référence est étrangère (en %)	Ménages dont la personne de référence est française (en %)	Ménages dont la personne de référence est étrangère (en %)	Ménages dont la personne de référence est française (en %)
Ensemble des locataires	34	16	42	21
Locataires du parc social	32	13	31	15
avec 1 ou 2 enfants	23	14	26	12
avec 3 enfants et plus	57	34	50	29
Locataires du parc locatif privé	40	29	50	24
avec 1 ou 2 enfants	25	12	51	13
avec 3 enfants et plus	65	31	75	24

Source : Enquête Logement, INSEE, 2002

La surreprésentation, parmi les ménages pauvres des ZUS, des ménages dont la personne de référence est étrangère s'observe quel que soit le statut d'occupation du logement. Elle est plus accentuée dans le parc locatif privé que dans le parc locatif social.

Cette surreprésentation, parmi les ménages pauvres s'observe quel que soit le statut d'occupation du logement. Elle est plus accentuée dans le parc locatif privé et parmi les propriétaires occupants que dans le parc locatif social. En effet, à niveau de revenu équivalent, par rapport à un ménage français, un ménage étranger locataire du parc privé a trois fois plus de chances d'être logé en ZUS que dans le reste de l'espace urbain¹⁶. Ce rapport de chances atteint 3,4 si le ménage est propriétaire occupant. Il est plus faible au sein du parc locatif social : par rapport à un ménage français, un ménage étranger a deux fois plus de chances d'habiter en ZUS que hors ZUS, à revenu équivalent.

Des structures des logements plus adaptées à la demande des ménages étrangers ?

Indépendamment de la nationalité de la personne de référence, les ménages avec plus de 3 enfants sont beaucoup plus présents dans les ZUS que dans le reste des unités urbaines : ils constituent environ 12 % des ménages contre 6 % dans le reste de l'espace urbain. Ce constat peut être fait dans le parc locatif (social et privé) comme parmi les propriétaires occupants. Les grandes familles semblent ainsi plus facilement logées dans les ZUS et cette surreprésentation reste visible lorsqu'on considère des ménages à niveau de vie comparable. Or, les ménages dont la personne de référence est étrangère sont plus souvent constitués de

familles avec enfants que les ménages dont la personne de référence est française. Les familles monoparentales et plus encore les couples avec des enfants sont surreprésentés : 54 % pour les ménages dont la personne de référence est étrangère contre 34 % pour les ménages dont la personne de référence est française.

La structure familiale des ménages joue en faveur d'une installation plus importante dans les parcs de logements des ZUS. Pourtant l'offre de logement en ZUS n'est pas forcément adéquate pour les ménages avec au moins 3 enfants.

À niveau de vie comparable et à structure familiale semblable, les ménages dont la personne de référence est étrangère ont toujours plus de chances d'habiter en ZUS que les ménages français¹⁷ : ce fait accroît de près de 11 points la probabilité de résider en ZUS plutôt que hors ZUS. En prenant en compte l'ensemble des facteurs favorisant l'installation en ZUS (importance du parc HLM et faiblesse des loyers, niveau de revenus et structure familiale) et en contrôlant les effets géographiques (taille d'unité urbaine et

¹⁶ Les rapports de chances mentionnés correspondent aux « odds ratios » estimés dans un modèle logistique expliquant la probabilité d'habiter en ZUS en fonction de la nationalité de la personne de référence du ménage (français / étranger) et du niveau de vie du ménage (revenu par unité de consommation) au sein de chaque statut d'occupation.

¹⁷ Les effets régionaux et la taille des unités urbaines sont également pris en compte.

grandes régions¹⁸), les ménages dont la personne de référence est étrangère ont toujours une probabilité plus importante que les ménages français de résider en ZUS.

L'écart demeure assez important : compte tenu de tous les éléments mentionnés ci-dessus, si les ménages étrangers étaient répartis de façon

homogène entre les ZUS et le reste de l'espace urbain, leur proportion en ZUS serait plus faible de 3 à 7 points.

¹⁸ Les grandes régions utilisées correspondent aux ZEAT (zones d'études et d'aménagement du territoire).

- 1 La scolarité et l'éducation
- 2 La santé des enfants d'âge scolaire
- 3 La sécurité quotidienne
- 4 L'activité, le chômage et l'emploi
- ➔ 5 Les conditions de logement

Annexes

Historique législatif des ZUS – ZRU – ZFU
Décret relatif à l'Observatoire national des ZUS
Glossaire

Historique législatif des ZUS - ZRU - ZFU

La politique de la ville recense trois types de zonages infra-communaux appelés couramment « quartiers prioritaires » et homologués sous les noms respectifs de Zones urbaines Sensibles (ZUS), Zones de redynamisation urbaine (ZRU) et Zones franches urbaines (ZFU). Si ces trois zonages se superposent (avec quelques exceptions concernant une vingtaine de ZFU), leurs critères de détermination relèvent de méthodes différentes.

Textes précurseurs

Une première liste de ZUS a été fixée par le décret n° 93-203 du 5 février 1993 pris pour l'application de la Loi d'orientation pour la ville (LOV) du 13 juillet 1991, comprenant 546 quartiers caractérisés par la présence de « grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi » où les collectivités locales pouvaient procéder à des exonérations de taxe professionnelle. Une deuxième liste, arrêtée par le décret du 28 mai 1996 relatif aux emplois de ville, recense 743 quartiers prioritaires (4,4 millions d'habitants).

La loi PRV : définition des ZUS, ZRU et ZFU

La loi n°96-987 du 14 Novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du Pacte de relance pour la ville - PRV - (article 2) définit les Zones urbaines sensibles, les Zones de redynamisation urbaine et les Zones franches urbaines. Différents décrets, en date de décembre 1996, ont pour objet de fixer quantitativement et nominativement les quartiers et de définir clairement les critères d'éligibilité aux différents types de zones.

Les 751 zones urbaines sensibles : 4,7 millions d'habitants (RP 99)

Les zones urbaines sensibles sont définies dans la loi PRV comme des zones « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Elles com-

prennent les zones de redynamisation urbaine et les zones franches urbaines. »

La sélection de ces ZUS s'est appuyée sur des critères qualitatifs (« grands ensembles », « déséquilibre emploi/habitat ») et sur une analyse conjointe des élus et de l'État. Les décrets n°96-1155 et 56 du 26 décembre 1996 fixent la liste définitive des 750 ZUS (dont 34 dans les DOM). Cette liste est modifiée une première fois par le décret n°2000-796 du 24 août 2000 intégrant le quartier « Nouveau Mons » (Mons en Baroeul) à la liste des ZUS et portant à 751 le nombre total des ZUS, et une seconde fois par le décret n°2001-707 du 31 juillet 2001 modifiant le périmètre de la ZUS de Grigny (91). Ces quartiers ont été délimités et représentés par un trait de couleur rouge sur un fond cartographique IGN au 1/25 000ème : ces cartes, dont la DIV est dépositaire légal, constitue à ce jour l'unique document certifié conforme des périmètres des ZUS. Ces plans ont également donné lieu à une description rue par rue du périmètre extérieur de ces quartiers¹.

Les 416 zones de redynamisation urbaine : 3,2 millions d'habitants

La loi PRV indique que les zones de redynamisation urbaine correspondent à celles des zones urbaines sensibles définies au premier alinéa ci-dessus qui sont confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice synthétique. Celui-ci est établi, dans des conditions fixées par décret, en tenant compte du nombre d'habitants du quartier, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de vingt-cinq ans, de la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et du potentiel fiscal des communes intéressées. L'indice synthétique intervient donc seulement pour la sélection des ZRU (parmi les ZUS) et pour la sélection des ZFU (parmi les ZRU). Cet indice synthétique constitue un critère exclusif de sélection, sans toutefois exclure, à la marge, une appréciation qualitative. Le décret mentionné est le décret n° 96-1159 du 26 décembre 1996 définissant l'indice synthétique de sélection des

¹ L'ensemble de ces documents est disponible et consultable à la DIV ainsi qu'auprès des préfetures, des directions des services fiscaux et des mairies concernées. La cartographie sur fond IGN périmétrant les ZUS est accessible depuis mars 2001 à partir de la page d'accueil du site internet : <http://i.ville.gouv.fr>

2 Courrier émanant de : la ministre de l'Emploi et de la solidarité, le ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, la ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur chargé de l'outre-mer, le ministre délégué à la Ville et la secrétaire d'État aux Petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

zones de redynamisation urbaine en France métropolitaine. Il donne la définition suivante de l'indice synthétique :

« Art. 1^{er} - Les données utilisées pour la composition de l'indice synthétique mentionné au A du 3 de l'article 42 modifié, de la loi du 4 février 1995 susvisée, sont définies à partir du recensement général de la population de 1990. La population prise en compte est la population totale de la zone sans doubles comptes, issue de l'exploitation exhaustive du recensement général de la population.

I. - Le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs à la population active, dénombrés au lieu de résidence.

II. - La proportion de jeunes de moins de vingt-cinq ans dans la population totale est définie par rapport à l'âge atteint au cours de l'année 1990.

III. - La proportion de personnes sans diplôme déclaré est définie par rapport à la population de quinze ans ou plus ayant achevé ses études.

IV. - Le potentiel fiscal utilisé est celui défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales et utilisé pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement en 1996.

Art. 2. - La valeur de l'indice synthétique prévu pour le classement des zones urbaines sensibles est obtenue en multipliant la population de chaque zone par les taux visés aux I, II et III de l'article 1^{er} du présent décret et en divisant ce produit par le potentiel fiscal par habitant de la commune concernée, visé au IV.

Quand une commune dispose sur son territoire de plusieurs zones urbaines sensibles, ce résultat est multiplié par un coefficient égal à 0,75 lorsque la zone urbaine sensible est classée par ordre décroissant de l'indice synthétique aux rangs 3 et 4 pour cette commune et par un coefficient égal à 0,50 lorsque la zone urbaine sensible est classée aux rangs 5 et suivants.»

Le calcul strict de cet indice avec les données disponibles en 1996 (recensement 1990 et potentiel fiscal 1996) permet d'établir que 39 zones urbaines sensibles sur 396 ne méritaient pas leur classement en zone de redynamisation urbaine mais ont été classées dans cette catégorie alors que 39 zones urbaines sensibles auraient dû être classées mais ne l'ont pas été. L'indice synthétique a été le critère prépondérant de choix des zones de redynamisation urbaines dans 90 % des cas. Dans les 10 % de cas restant les autres critères de sélection pré-

vus par la loi ont donc été prépondérants. Les décrets n° 96-1157 (France métropolitaine : 396 ZRU) et n° 96-1158 (départements d'outre-mer : 20 ZRU) du 26 décembre 1996 fixent la liste des 416 zones de redynamisation urbaine. Les périmètres des ZRU correspondent sans exception aucune aux périmètres des ZUS. Un courrier², en date du 5 août 1998, adressé aux Préfets de région et aux Préfets de département a pour objet de clarifier les descriptifs rue par rue annexés, aux plans au 1/25 000^{ème} des zones de redynamisation urbaine (application des décrets n°96-1157 et n°96-1158 du 26 décembre 1996).

« À l'usage, il est apparu que ces descriptifs comportaient parfois des omissions, des erreurs ou des imprécisions qu'il convient de réparer. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la clarification des descriptifs rue par rue. Vous veillerez à ce que les deux côtés des voies en limite de zone de redynamisation urbaine soient inclus dans la zone, lorsque les deux critères objectifs suivants sont observables sur le terrain : la voie ne marque pas une limite urbaine nette entre deux urbanisations de nature et de type différents, mais fait au contraire partie du même tissu urbain, et les unités commerciales et artisanales concernées présentent des caractéristiques similaires et subissent manifestement les mêmes handicaps. [...]

En tout état de cause, l'incidence financière des précisions apportées devra être contenue. Cette notion des « deux côtés de la voie », exprimée par des numéros de parcelles incluses dans le périmètre, devra figurer, pour chaque voie correspondant à cette caractéristique, dans les descriptifs de délimitation rue par rue annexés aux plans au 1/25 000^{ème} qui sont consultables dans les préfectures, les directions des services fiscaux et les mairies concernées. [...] Vous lui transmettez toute information ou précision qui permettra de mettre en conformité le descriptif rue par rue avec l'annexe cartographique dont la Délégation interministérielle à la ville assure le dépôt légal. Cette transmission est indispensable ; elle devra être assurée sans délai et impérativement avant le 31 octobre 1998. »

Les 85 zones franches urbaines : 1 438 000 habitants

La loi PRV indique que « Des zones franches urbaines sont créées dans des quartiers de plus de 10 000 habitants particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des zones de redynamisation urbaine. La liste de ces zones est annexée à la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville. Leur délimitation est opérée par décret en Conseil d'État, en tenant compte des éléments de nature à faciliter l'implantation d'en-

treprises ou le développement d'activités économiques. »

La délimitation de ces ZFU a été réalisée en liaison avec les Préfets (plan 1/25 000^{ème} et cadastre à l'appui) : les périmètres, annexés aux décrets cités ci-dessous, diffèrent souvent de ceux des ZUS³.

Les décrets (en Conseil d'État) n° 96-1154

(France métropolitaine : 38 annexes, soit une par ZFU) et n° 96-1155 (départements d'outre-mer : 6 annexes) du 26 décembre 1996 fixent la délimitation de 44 premières ZFU.

Deux décrets (en Conseil d'État) du 31 décembre 1997 modifient certaines annexes aux décrets n° 96-1154 et n° 96-1155, afin de corriger des erreurs matérielles et de rectifier le cas échéant le périmètre en intégrant le deuxième côté de la rue, là où l'égalité de concurrence entre activités l'exigeait (France métropolitaine : décret n° 97-1323, 22 annexes ; départements d'outre-mer : décret n° 97-1322, 4 annexes).

Le décret n°2001-706 du 31 juillet 2001 complétant le décret n°96-1154 du 26 décembre 1996 modifie la périmètre de la ZFU de la zone franche urbaine de Grigny-Viry-Châtillon (la Grande-Borne et le village de Grigny).

À cette liste, ont été ajoutées par la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine 41 ZRU changeant ainsi de statut et faisant passer la liste des ZFU de 44 à 85.

La liste de ces 41 nouvelles ZFU, ouvertes le 1^{er} janvier 2004 est fixée au I bis de l'annexe à la loi du 14 novembre 1996 par les 41 annexes au décret n°2004-219 du 12 mars 2004 (J.O. du 14 mars 2004).

Économie des mesures d'exonérations fiscales ou sociales actuellement en vigueur

Dans les quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS) et qui ne sont pas, par ailleurs, classés en zones de redynamisation urbaine (ZRU), la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a institué une exonération de fiscalité directe locale, à caractère facultatif et qui n'est pas compensée par l'État. Sous réserve des délibérations correspondantes, les collectivités locales et leurs groupements dotés d'une fiscalité propre peuvent accorder une exonération temporaire de taxe professionnelle aux entreprises qui créent des établissements ou réalisent des extensions dans les zones urbaines sensibles. L'exonération, accordée dans la limite d'un plafond de base nette exonérée, fixé à 118 440 euros par établissement et par an pour 2003, est d'une durée maximale de cinq ans et réservée aux établissements qui emploient moins de cent cinquante salariés.

Dans les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines (ZFU), les régimes dérogatoires d'exonérations fiscales ou sociales en vigueur, tirent leur origine de la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville et ont été modifiés par les lois suivantes :

- loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (articles 86 à 93) ;

- loi de finances initiale pour 2002 (du 28 décembre 2001 ; articles 17, 145 et 146) ;

- seconde loi de finances rectificative pour 2002 du 30 décembre 2002 (article 79) ;

- loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 (n° 2003-710, articles 23 à 33) ;

- loi de finances rectificative pour 2003 (du 30 décembre 2003 ; articles 53 et 66).

Les dispositions qui s'y appliquent sont résumées dans les trois tableaux (pages suivantes).

3 Les périmètres de ces zonages ont été réalisés par la DIV (pour les ZUS et ZRU) et en liaison avec les préfets (pour les ZFU) ; la numérisation a été finalisée par l'IGN (Autocad) en janvier 1997.

Exonérations applicables en 2004 dans les zones de redynamisation urbaine (ZRU) Entreprises créées ou implantées entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2008 inclus

Mesures d'exonérations fiscales et sociales	Bénéficiaires et avantages
Taxe professionnelle <i>Code général des impôts article 1466 A I ter</i>	Bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises, sans condition d'effectif et quelle que soit l'activité, • pour leurs établissements implantés en ZRU employant moins de 150 salariés, créés, étendus ou qui font fait l'objet d'un changement d'exploitant entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2008 inclus. Avantage : 5 ans d'exonération totale, dans la limite d'un plafond annuel de base nette exonérée de 120 928 euros pour 2004. En cas de changement d'exploitant, l'exonération est maintenue pour la période restant à courir pour le prédécesseur, dans la limite de 5 ans d'exonération au total.
Impôt sur les bénéfices : régime d'exonération des entreprises nouvelles <i>Code général des impôts article 44 sexies</i>	Bénéficiaires : Entreprises nouvelles, créées en ZRU au plus tard le 31 décembre 2009, indépendantes et dont tous les établissements sont implantés en ZRU, sans condition d'effectif. Avantage : 5 ans d'exonération : 2 ans d'exonération à 100%, puis 3 ans à taux dégressif (75%, 50%, 25%), dans la limite d'un plafond de bénéfice exonéré de 225 000 euros par période de 36 mois.
Cotisations sociales patronales <i>Code du travail article L. 322-13</i>	Bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises implantées ou s'implantant en ZRU, sans condition d'effectif, • Embauches de salariés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois, accroissant l'effectif total de l'entreprise. Avantage : 12 mois d'exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale, dans les limites mensuelles de 1,5 SMIC/salarié et de 50 salariés exonérés.
Cotisations sociales personnelles maladie et maternité <i>Loi de finances pour 2002 article 146 modifié</i>	Bénéficiaires : Artisans, commerçants et chefs d'entreprises industrielles, commerciales et de services ayant la qualité de travailleur indépendant débutant une activité en zone de redynamisation urbaine entre le 1 ^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2008 inclus. Avantage : 5 ans d'exonération totale, dans la limite d'un plafond annuel de bénéfice exonéré de 21 872 euros pour 2004.

Zones franches urbaines (ZFU) ouvertes le 1^{er} janvier 1997 exonérations fiscales et sociales applicables en 2004

Mesures d'exonérations	Bénéficiaires et avantages
Taxe professionnelle <i>Code général des impôts</i> <i>article 1466 A I ter</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises employant au plus 50 salariés au 1^{er} janvier 1997 ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure • pour leurs établissements en ZFU existants au 1^{er} janvier 1997, étendus ou ayant fait l'objet d'un changement d'exploitant avant le 1^{er} janvier 2002 ou créés en ZFU entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2007 inclus. <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale, dans la limite d'un plafond annuel de base nette exonérée fixé à 326 197 euros par établissement pour 2004.</p>
Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Code général des impôts</i> <i>article 1383 B</i>	<p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties • Pour leurs immeubles situés en zone franche urbaine, affectés à une activité économique remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de taxe professionnelle en ZFU : <ul style="list-style-type: none"> - entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2001 - entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2007 inclus, à la condition que l'activité exercée dans l'immeuble y soit exercée pour la 1^{ère} fois. <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale</p>
Impôt sur les bénéfices - impôt sur les sociétés (IS, IFA) - impôt sur le revenu (BIC, BNC) <i>Code général des impôts</i> <i>article 44 octies</i>	<p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises présentes en ZFU le 1^{er} janvier 1997 ou créées ou implantées avant le 1^{er} janvier 2008 • Revenus locatifs des entreprises propriétaires d'immeubles à usage professionnel situés en ZFU. <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale (hors revenus financiers ou exceptionnels), dans la limite d'un plafond de bénéfice exonéré fixé à 61 000 euros par contribuable et par période de 12 mois.</p>
Cotisations sociales patronales <i>Loi du 14 novembre 1996,</i> <i>articles 12 et 13 modifiés</i>	<p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises employant au plus 50 salariés, au 1^{er} janvier 1997 pour celles présentes à cette date en ZFU ou à leur date de création ou d'implantation en ZFU si elle est postérieure. L'établissement implanté en ZFU doit disposer des éléments d'exploitation ou de stocks nécessaires à l'activité des salariés exonérés. • Salariés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois dont l'activité s'exerce en tout ou partie dans une ZFU. L'exonération s'applique aux salariés présents à la date de création ou d'implantation de l'entreprise en ZFU si elle est postérieure, embauchés dans les 5 ans qui suivent la création ou l'implantation de l'entreprise dans la ZFU ou transférés en ZFU avant le 1^{er} janvier 2008. <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale des cotisations sociales patronales de sécurité sociale, des contributions au fonds national d'aide au logement (FNAL) et du versement de transport, dans les limites mensuelles de 1,5 SMIC par salarié et de 50 salariés exonérés par ZFU.</p> <p><i>A partir de la 3^e embauche, clause d'emploi ou d'embauche de résidents, avec une durée de travail d'au moins 16 heures par semaine :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises créées ou implantées avant le 1^{er} janvier 2002 : au moins un cinquième de résidents de la ZFU d'implantation de l'entreprise ; - Entreprises créées ou implantées depuis le 1^{er} janvier 2002 : au moins un tiers de salariés résidents des quartiers classés en ZUS de l'unité urbaine dans laquelle est située la ZFU d'implantation de l'entreprise.
Cotisations sociales personnelles maladie et maternité <i>Loi du 14 novembre 1996,</i> <i>article 14 modifié</i>	<p>Bénéficiaires : artisans, commerçants et chefs d'entreprises industrielles, commerciales et de services ayant la qualité de travailleur indépendant : activités en ZFU existantes le 1^{er} janvier 1997 et débuts d'activité avant le 1^{er} janvier 2008.</p> <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale, dans la limite d'un plafond annuel de bénéfice exonéré fixé à 21 872 euros pour 2004.</p>

Zones franches urbaines (ZFU) ouvertes le 1^{er} janvier 2004 exonérations fiscales et sociales applicables en 2004

Mesures d'exonérations	Bénéficiaires et avantages
Taxe professionnelle <i>Code général des impôts</i> <i>article 1466 A I quinquies</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises employant 50 salariés au maximum au 1^{er} janvier 2004 ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure • pour leurs établissements en ZFU existants au 1^{er} janvier 2004, créés ou étendus avant le 1^{er} janvier 2009. <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale, dans la limite d'un plafond annuel de base nette exonérée fixé à 326 197 euros par établissement pour 2004.</p>
Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Code général des impôts</i> <i>article 1383 C</i>	<p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties • Pour leurs immeubles situés en zone franche urbaine et affectés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2009 à une activité économique remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de taxe professionnelle en zone franche urbaine. <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale.</p>
Impôt sur les bénéfices - impôt sur les sociétés (IS, IFA) - impôt sur le revenu (BIC, BNC) <i>Code général des impôts</i> <i>article 44 octies</i>	<p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises employant moins de 50 salariés, au 1^{er} janvier 2004 (ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure) et pendant toute la durée de l'exonération, présentes en ZFU le 1^{er} janvier 2004 ou créées ou implantées avant le 1^{er} janvier 2009 • Revenus locatifs des entreprises propriétaires d'immeubles à usage professionnel situés en ZFU. <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale (hors revenus financiers ou exceptionnels), dans la limite d'un plafond de bénéfice exonéré fixé à 61 000 euros par contribuable et par période de 12 mois.</p>
Cotisations sociales patronales <i>Loi du 14 novembre 1996,</i> <i>articles 12 et 13 modifiés</i>	<p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises employant au maximum 50 salariés, au 1^{er} janvier 2004 pour celles présentes à cette date en ZFU ou à leur date de création ou d'implantation en ZFU si elle est postérieure. L'établissement planté en ZFU doit disposer des éléments d'exploitation ou de stocks nécessaires à l'activité des salariés exonérés. • Salariés employés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois dont l'activité s'exerce en tout ou partie dans une ZFU. L'exonération s'applique aux salariés présents en ZFU au 1^{er} janvier 2004 ou à la date de création ou d'implantation de l'entreprise dans la ZFU si elle est postérieure, embauchés dans les 5 ans qui suivent cette création ou implantation ou transférés en ZFU avant le 1^{er} janvier 2009. <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale des cotisations sociales patronales de sécurité sociale, des contributions au fonds national d'aide au logement (FNAL) et du versement de transport, dans les limites mensuelles de 1,5 SMIC par salarié et de 50 salariés exonérés par ZFU.</p> <p><i>A partir de la 3^e embauche, clause d'emploi ou d'embauche d'au moins un tiers de résidents des quartiers classés en ZUS de l'unité urbaine dans laquelle est située la ZFU d'implantation de l'entreprise, avec une durée de travail d'au moins 16 heures par semaine.</i></p>
Cotisations sociales personnelles maladie et maternité <i>Loi du 14 novembre 1996,</i> <i>article 14 modifié</i>	<p>Bénéficiaires : artisans, commerçants et chefs d'entreprises industrielles, commerciales et de services ayant la qualité de travailleur indépendant, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les activités existantes en ZFU le 1^{er} janvier 2004 ; - les débuts d'activité en ZFU avant le 1^{er} janvier 2009. <p>Avantage : 5 ans d'exonération totale, dans la limite d'un plafond annuel de bénéfice exonéré fixé à 21 872 euros pour 2004.</p>

Décret relatif à l'Observatoire national des ZUS

-J.O n° 249 du 24 octobre 2004
page 17984 texte n° 5

Décrets, arrêtés, circulaires
Textes généraux
Ministère de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale

Décret n° 2004-1135 du 22 octobre 2004 relatif
à l'Observatoire national des zones urbaines
sensibles
NOR: SOCV0410698D

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de l'emploi, du tra-
vail et de la cohésion sociale,
Vu la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orienta-
tion et de programmation pour la ville et la réno-
vation urbaine, et notamment dans son article 3 ;
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur
l'obligation, la coordination et le secret en
matière de statistiques ;
Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orienta-
tion pour l'aménagement et le développement
du territoire, et notamment le 3 de son article
42 définissant les zones urbaines sensibles ;
Vu le décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 modi-
fié fixant les attributions, la composition et le
fonctionnement du Conseil national de l'in-
formation statistique,

Décrète :

Article 1

Pour la mise en oeuvre de ses missions,
l'Observatoire national des zones urbaines sen-
sibles collecte auprès de l'Etat, des collectivi-
tés territoriales et de leurs établissements
publics respectifs les éléments d'information
nécessaires à la production des différents indi-
cateurs prévus par l'annexe 1 de la loi du 1^{er}
août 2003 susvisée.

Il analyse ces informations et fait réaliser toute
étude pouvant éclairer les constats provenant
de ces informations. À cette fin, il rassemble et
utilise les connaissances scientifiques dispo-
nibles permettant de dégager des enseigne-
ments à caractère prospectif.

Il vient en appui aux études locales en diffu-
sant les informations rassemblées et en favori-
sant l'adoption de méthodologies communes.
Le secrétariat permanent de l'observatoire est
assuré par la délégation interministérielle à la
ville et au développement social urbain.

Article 2

L'Observatoire national des zones urbaines sen-
sibles est doté d'un conseil d'orientation qui
définit le programme de travail et décide des
enquêtes, exploitations statistiques et études à
conduire. Il peut décider, en tant que de besoin,
de la création de tout groupe de travail tech-
nique et scientifique et associer à ses travaux
des personnalités qualifiées choisies pour leurs
compétences ou leur fonctions. Il valide et trans-
met chaque année au ministre chargé de la
politique de la ville un rapport sur la situation
et l'évolution des zones urbaines sensibles.

Le secrétariat permanent de l'observatoire pré-
pare les réunions du conseil d'orientation et
met en oeuvre le programme de travail. Il est
chargé de conduire les études et les enquêtes
qui fourniront la matière du rapport annuel
dont il assure la préparation. Le délégué inter-
ministériel à la ville et au développement social
urbain assiste de droit aux réunions du conseil
d'orientation.

Article 3

Sont nommés membres du conseil d'orienta-
tion de l'Observatoire national des zones urba-
ines sensibles :

Au titre du Parlement

Un représentant titulaire et un suppléant, dési-
gnés par le Sénat.

Un représentant titulaire et un suppléant, dési-
gnés par l'Assemblée nationale.

Au titre de l'administration

Ministère de l'économie, des finances et de l'in-
dustrie :

Le directeur général de l'Institut national de la
statistique et des études économiques, ou son
représentant.

Ministère de l'éducation nationale, de l'ensei-
gnement supérieur et de la recherche :

Le directeur de l'enseignement scolaire, ou son
représentant ;

Le directeur de l'évaluation et de la prospec-
tive, ou son représentant.

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure
et des libertés locales :

Le directeur général des collectivités locales,
ou son représentant ;

Le directeur général de la police nationale, ou
son représentant.

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohé-
sion sociale :

Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, ou son représentant ;
Le directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, ou son représentant ;

Le directeur général de l'action sociale, ou son représentant ;

Le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, ou son représentant ;

Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ou son représentant ;

Le directeur de la population et des migrations, ou son représentant.

Ministère de la justice :

Le chef du service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville, ou son représentant.

Ministère de la défense :

Le directeur général de la gendarmerie nationale, ou son représentant.

Ministère de la santé et de la protection sociale :

Le directeur général de la santé, ou son représentant ;

Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation de soins, ou son représentant.

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer :

Le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, ou son représentant.

Ministère de l'outre-mer :

Le directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer, ou son représentant.

Ministère de la parité et de l'égalité professionnelle :

Le chef du service du droit des femmes et de l'égalité, ou son représentant.

Au titre des établissements publics

Le directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, ou son représentant.

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi, ou son représentant.

Le directeur de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, ou son représentant.

Le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, ou son représentant.

Le directeur de la Caisse nationale d'allocations familiales, ou son représentant.

Le directeur général de l'Institut des hautes études de sécurité, ou son représentant.

Le directeur général du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, ou son représentant.

Au titre des collectivités territoriales

Un représentant titulaire, et un suppléant, désignés par le président de l'assemblée des départements de France.

Un représentant titulaire, et un suppléant, désignés par le président de l'Association des régions de France.

Un représentant titulaire, et un suppléant, désignés par le président de l'Association des maires de France.

Un représentant titulaire, et un suppléant, désignés par le président de l'assemblée des communautés de France.

Au titre du Conseil national des villes

Un représentant titulaire, et un suppléant, désignés par le président du Conseil national des villes.

Au titre des personnalités qualifiées

Six personnalités qualifiées pour leur intervention dans la politique de la ville.

Article 4

Les membres du conseil d'orientation, autres que ceux représentant les administrations et les établissements publics, sont nommés pour une période de trois ans par arrêté du ministre chargé de la politique de la ville.

Le président du conseil d'orientation de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles est nommé, pour une période de trois ans, par arrêté du ministre chargé de la politique de la ville.

Article 5

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et la secrétaire d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 2004.

Par le Premier ministre,
Jean-Pierre Raffarin

Le ministre de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale,
Jean-Louis Borloo

Le ministre de l'intérieur,
de la sécurité intérieure
et des libertés locales,
Dominique de Villepin

La secrétaire d'Etat à l'intégration
et à l'égalité des chances,
Catherine Vautrin

Glossaire

Accroissement naturel (ou solde naturel ou excédent naturel de population) : différence entre le nombre de naissance et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Quand l'inverse se produit, l'excédent naturel est alors négatif.

Le taux d'excédent naturel pendant une période est le rapport de l'excédent naturel à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Accroissement total de population (ou variation totale) : variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques.

Acquisition de la nationalité française : un français par acquisition est une personne née étrangère et devenue française. La nationalité française s'acquiert dans des conditions fixées par la loi. Ces conditions diffèrent selon que la personne est née en France ou non et selon qu'elle est mariée à un ressortissant français ou non.

Aire urbaine : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Âge : durée écoulée depuis la naissance qui peut être calculée de différentes manières :

- l'âge en années révolues est celui atteint au dernier anniversaire ;
- l'âge atteint au cours de l'année s'exprime en différence de millésimes ou entre l'année de l'événement et l'année de naissance, il sert à définir une génération ;
- l'âge exact mesure la durée précise écoulée depuis la naissance, il varie à tout moment et s'exprime en année, mois et jour ou en dixième et centième d'années.

Agence nationale pour l'emploi : créée en 1967, l'ANPE a pour mission d'assister les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel et d'aider les employeurs pour l'embauche et le reclassement de leurs salariés. Par ailleurs, elle participe à la mise en œuvre d'actions favorisant la mobilité géographique ou professionnelle et l'adaptation aux emplois. L'agence met aussi en place les aides publiques destinées à faciliter l'embauche et le reclassement des salariés.

Allophone : personne dont la langue première (ou langue maternelle) est une autre langue que celle du pays d'accueil.

Analphabète : personne qui n'a jamais été scolarisée (ou l'a été moins de deux ans) et qui n'a jamais appris à écrire.

Anciens actifs : personnes inactives ayant eu une activité professionnelle ; personnes retraitées ou retirées des affaires, femmes ayant arrêté de travailler pour raisons familiales...

Arrondissement municipal : n'existe que pour Paris, Lyon et Marseille. Le but de la politique de décentralisation des services administratifs en 1982 consistait à rapprocher les administrations municipales du citoyen et à déconcentrer la gestion des trois plus grandes communes sans pour autant remettre en cause leur unité. La déconcentration ainsi souhaitée fut réalisée en donnant certaines compétences à un conseil et un maire élu. Ces arrondissements et leur conseil coexistent cependant avec un conseil municipal qui maintient l'unité communale de la ville.

Remarque : Il ne faut pas confondre l'arrondissement municipal, partition des 3 principales villes françaises, avec l'arrondissement, subdivision du département.

Banlieue : les communes qui ne sont pas villes centres constituent la banlieue de l'unité urbaine.

Base-îlots : base de données géographiques constituée et commercialisée conjointement par l'INSEE et l'IGN. Il en existe une version pour 1990 et 1999 (années des deux derniers recensements de la population). Cette base de données peut se définir comme un fond

de plan numérisé de la voirie associé aux îlots définis par l'INSEE. Elle contient des éléments topographiques et toponymiques, des informations sur la largeur des voies (simulant des façades), sur les numéros aux extrémités des façades (quatre par tronçon) et des symboles facilitant le repérage sur le terrain (rivières, églises, jardins...).

Bilingue/plurilingue : personne qui, en plus de sa langue première, possède une compétence comparable dans une autre langue et peut utiliser l'une ou l'autre en toutes circonstances avec la même efficacité. En réalité, le bilinguisme parfait n'existe pas et on distingue différentes formes de bilinguisme selon que l'on prend en compte : le niveau de compétence dans chaque langue, l'âge d'acquisition des langues, la présence de la seconde langue dans l'environnement de la personne, le « statut social » des langues en question, l'identité, l'histoire et l'appartenance culturelle de la personne.

Catégories de demandes d'emploi établies par l'ANPE :

Jusqu'en 1995, il existait cinq catégories de demandes ou de demandeurs d'emploi :

- la catégorie 1 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein ;
- la catégorie 2 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps partiel ;
- la catégorie 3 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation) ;
- la catégorie 4 enregistrait les personnes à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé de maternité) ;
- la catégorie 5 enregistrait les personnes pourvues d'un emploi et à la recherche d'un autre emploi, donc non immédiatement disponibles.

Depuis 1995, les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent sont exclues des catégories 1, 2 et 3 pour former les catégories 6, 7 et 8. Il existe donc maintenant huit catégories.

Remarque : La catégorie regroupée la plus proche du concept de chômage au sens du BIT correspond à la somme des catégories 1, 2 et 3, dont on retranche les personnes ayant eu une activité réduite de moins de 78 heures.

Chômage : le chômage représente l'ensemble des personnes d'âges actifs, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe, les frontières entre emploi, chômage et inactivité n'étant pas toujours faciles à établir. Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du ministère du Travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par l'ANPE, et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

Chômage partiel : lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés.

Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Chômage selon l'ANPE : les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 sont les personnes inscrites à l'ANPE, n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée.

Chômeur au sens du BIT : en application de la définition adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à deux conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Remarque : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à l'ANPE (et inversement).

Chômeur au sens du Recensement de la population : les chômeurs au sens du Recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE) sauf si elles ont, en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.

Remarque : Un chômeur au sens du recensement n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT (et inversement).

Chômeur de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an.

Chômeur découragé : personnes qui déclarent ne plus rechercher d'emploi parce que la perspective d'y parvenir leur paraît faible.

Communauté d'agglomération : EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale – voir cette définition) regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Remarque : la communauté d'agglomération a été créée par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

Communauté de communes : EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Les conditions « d'un seul tenant et sans enclave » ne sont pas exigées pour les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi du 12 juillet 1999 ou issues de la transformation d'un district ou d'une communauté de villes en application de cette même loi (article 51 et 56).

Communauté urbaine : EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 500.000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Commune : la plus petite et la plus ancienne subdivision administrative française, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement...) Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation

des élections et de délivrance de titres réglementaires.

On compte aujourd'hui 36.778 communes, dont 214 outre-mer.

Commune centre : si une commune abrite plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Commune multipolarisée : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Communes périurbaines : communes des couronnes entourant une aire urbaine et communes multipolarisées.

Composition des familles : chaque personne d'un ménage ne peut appartenir, tout au plus, qu'à une seule famille.

Une famille comprend :

- soit un couple (marié ou non) et le cas échéant, ses enfants ;
- soit une personne sans conjoint et ses enfants (famille monoparentale).

L'enfant de la famille est compté comme tel, quel que soit son âge, qu'il soit l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, adopté, en tutelle de l'un ou l'autre parent.

Remarque : aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant de la famille. Un petit-fils ou une petite-fille n'est pas considéré comme « enfant de la famille ».

Demandeurs d'emploi : personnes qui s'inscrivent à l'Agence nationale pour l'emploi. Ces demandeurs sont répertoriés à l'ANPE dans 8 catégories en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité.

Demandeurs d'emploi de longue durée : personnes inscrites à l'ANPE depuis plus d'un an.

Demandeurs d'emploi en fin de mois : personnes inscrites à l'ANPE et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Département : créé par la loi du 22 décembre 1789, le département est à la fois une cir-

conscription administrative et une collectivité territoriale. Devenu une collectivité locale « majeure » comme la commune, avec un organe délibérant (le conseil général élu au suffrage universel direct) et un exécutif (le président du conseil général élu par les conseillers généraux), il s'en distingue toutefois puisque le président du conseil général ne cumule pas le rôle de représentant de l'État, apanage du préfet de département.

Il y a 96 départements en métropole et 4 départements d'outre-mer.

Un département appartient à une région et une seule.

Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département.

Dispense de recherche d'emploi : les allocataires du régime d'assurance chômage peuvent, s'ils le souhaitent être dispensés de recherche d'emploi à partir de 57 ans et demi, et dans certains cas à partir de 55 ans. Dans l'enquête emploi, dans la mesure où ces allocataires déclarent ne plus rechercher d'emploi, ils ne sont plus comptabilisés comme chômeurs BIT mais comme inactifs BIT.

Emploi équivalent temps plein : nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps.

Espérance de vie à la naissance : Durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Établissement : unité de production géographiquement individualisée et juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit.

Remarque : la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats

d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

Remarque : la notion de « famille » a été introduite à partir du recensement de 1968 et est venu remplacer les notions de « noyau familial principal » et de « noyau familial secondaire » utilisées depuis 1954.

Famille immigrée : lorsque la personne de référence est elle-même immigrée.

Famille monoparentale : lorsqu'elle est formée d'un parent isolé et de un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille nombreuse : lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

Famille recomposée : lorsqu'elle est formée d'un couple d'adultes, mariés ou non, et d'au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères, ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Français langue étrangère (ou FLE) : enseignement du français en français proposé aux personnes d'origine étrangère et non francophones, qui ont été scolarisés dans leur pays d'origine.

France : dans la diffusion des statistiques on distingue trois ensembles géographiques de la France.

- La France métropolitaine comprend les 96 départements d'Europe.
- La France entière ou France comprend en plus les 4 départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion ; soit 100 départements. Cet ensemble est celui qui fait partie de l'Union européenne.
- Le territoire de la République française comprend en plus les territoires d'outre-mer (TOM) : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Îles Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques françaises, îles éparées de l'Océan indien ainsi que les deux collectivités territoriales à statut spécial, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte. Ces territoires sont assimilés à l'extérieur en

comptabilité nationale. Ils ne font pas partie de l'Union européenne.

Grand quartier : groupement de plusieurs îlots contigus à l'intérieur d'une même commune. Lorsque cette commune est partagée en plusieurs cantons, les limites de quartiers peuvent ne pas respecter les limites de cantons. La taille des quartiers, très variable, doit respecter certaines normes de population. Ainsi, une commune de 20 000 habitants n'est généralement pas découpée en plus de deux ou trois quartiers ; de même, seules quelques communes de moins de 10 000 habitants sont découpées en quartiers.

Illettré : la France est l'un des rares pays où l'on distingue deux types de situations, l'illettrisme et l'analphabétisme. Les personnes dites illettrées sont celles qui ont déjà été scolarisées en langue française mais n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la communication écrite (et en général des savoirs de base : lecture, écriture, calcul) pour faire face aux exigences de la vie sociale, culturelle et professionnelle.

Îlot : unité géographique de base pour la statistique et la diffusion du recensement définis par l'INSEE en concertation avec les communes. Les îlots peuvent être vides d'habitants (par exemple une gare). Il existe un découpage en îlots à chaque recensement.

Îlots 99 : îlots définis par l'INSEE pour le RP 99.

- En zone bâtie dense : l'îlot représente le plus souvent un pâté de maison, éventuellement scindé en cas de limite communale ou cantonale traversant le pâté de maison (ou petit groupe de pâté de maison).
- En zone « périphérique » : l'îlot est un ensemble limité par des voies (ou autres limites, visibles) découpant cette zone en plusieurs morceaux (plus finement qu'en 1990, mais regroupant souvent plusieurs polygones définis par les voies).

Îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS) : briques de base en matière de diffusion de données locales.

La France en compte environ 50.000 (50.100 en métropole et 700 dans les DOM).

L'IRIS correspond à :

- l'IRIS-2000 pour toutes les communes urbaines d'au moins 10.000 habitants et la plupart des communes de 5.000 à 10.000 (16.000 IRIS-2000 en France, dont 15.400 en métropole),
- la commune pour les petites communes non découpées (34.800 communes).

IRIS-2000 : « petit quartier » défini comme un ensemble d'îlots contigus.

Les IRIS-2000 se déclinent en trois types de zones.

- IRIS d'habitat : dont la population se situe entre 1.800 et 5.000 habitants ethnogènes quant au type d'habitat.
- IRIS d'activité : qui regroupent plus de 1 000 salariés et comptent deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente.
- IRIS divers : de superficie importante à usage particulier (bois, parcs, zones portuaires...).

Immeuble collectif : construction qui comprend au moins deux logements. Certains bâtiments comportent plusieurs cages d'escalier. Au recensement, par convention, chaque cage détermine un immeuble. Dans l'enquête logement, l'immeuble correspond à l'ensemble du bâtiment.

Immigré : toute personne née étrangère, dans un pays étranger, qui a effectué une migration depuis son pays de naissance et qui vit en France. Cette population se compose pour la plus grande partie d'étrangers mais aussi de personnes qui ont acquis la nationalité française. Tout étranger n'est pas nécessairement un immigré, et tout immigré n'est pas forcément un étranger.

Inactifs : personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage (jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...)

Inactivité : selon le BIT, la population inactive regroupe toutes les personnes qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas au chômage.

On distingue trois types d'inactifs :

- les étudiants, élèves, stagiaires en formation,
- les retraités, préretraités, et anciens indépendants,
- les autres inactifs âgés de 15 à 64 ans.

Langue première (dite maternelle) : langue apprise dans son milieu familial, dès la petite enfance et de façon non formelle.

Langue seconde : langue apprise dans un second temps, après la langue première et qui sert de langue d'apprentissage ou de scolarisation.

Logement : est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local séparé et indépen-

dant utilisé pour l'habitation. Les habitations mobiles (caravanes, bateaux...) sont exclues.

Logements collectifs ou individuels : sont collectifs les logements situés dans un immeuble comprenant plusieurs logements, sont individuels les logements situés dans un immeuble comprenant un seul logement.

On distingue :

- le **logement collectif** : logement-foyer pour personne âgées – chambre d'hôtel – pièce indépendante (ayant sa propre entrée) ou tout logement faisant partie d'un immeuble collectif à usage d'habitation.
- le **logement individuel** : ferme – bâtiment agricole – habitation de fortune, construction provisoire à usage d'habitation – maison individuelle – pièce indépendante (ayant sa propre entrée) ne faisant pas partie d'un immeuble collectif.

Logement, année d'achèvement : un logement est considéré comme achevé à partir du moment où il est habitable (moment qui peut être distinct de celui où il est habité). Si l'immeuble a été construit en plusieurs fois, par exemple s'il a été surélevé ou agrandi, l'année d'achèvement est celle de la partie la plus importante comprenant le logement. Si l'immeuble a été rénové, l'année d'achèvement est celle de la construction d'origine.

Logement, nombre de pièces : on comptabilise le nombre de pièces principales à usage d'habitation.

- Le calcul inclut : les pièces principales « classiques » (salon, salle à manger, chambres...), les pièces annexes utilisées par le titulaire du logement, la cuisine lorsqu'elle mesure plus de 12 m².
- Il exclut : les pièces à usage exclusivement professionnel (réservées complètement et en permanence à l'activité professionnelle d'un membre du ménage) les entrées, couloirs, salle de bains, penderies, alcôves, wc, offices, vérandas...

Logement sans confort : le confort pris en compte dans les enquêtes logement est d'une certaine manière une « norme sanitaire » répertoriant l'existence des équipements de base, qu'ils soient d'hygiène ou de chauffage. La classification la plus fine est la suivante :

- logement sans eau ;
- logement avec eau courante seulement ;
- logement avec eau et wc intérieurs, sans installations sanitaires (ni douche, ni baignoire) ;
- logement sans wc intérieurs mais avec des installations sanitaires ;

- logement avec wc intérieurs et douche ou petite baignoire, sans chauffage ou par des appareils indépendants ;
- logement avec wc intérieurs et douche ou petite baignoire, avec chauffage « central » ;
- logement avec wc intérieurs et grande baignoire, sans chauffage ou par des appareils indépendants ;
- logement avec wc intérieurs et grande baignoire, avec chauffage « central »

On entend par chauffage « central », les chauffages mixtes urbains, individuels électriques ou par chaudière (individuelle ou collective).

Logement social : logements du secteur HLM conventionné ou non conventionné et du secteur social non HLM et non soumis à la loi de 1948.

Un logement est dit du secteur HLM lorsque son loyer suit la législation HLM. Dans la grande majorité des cas, son propriétaire est un organisme HLM (Société anonyme, Office public, Société coopérative)

Le secteur social non HLM est composé des logements appartenant aux sociétés immobilières à participation majoritaire de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations (SCIC), aux sociétés d'économie mixte (SEM), à l'État, aux collectivités locales ou aux établissements publics, dont le loyer n'est pas soumis à la législation HLM.

Logement vacant : logement sans occupant. Certains sont disponibles pour la vente ou la location, qu'ils soient neufs ou anciens. D'autres sont non encore occupés par leur nouveau titulaire, ou sans affectation définie (logements très vétustes, locaux en instance de règlement de succession, etc.), ou encore destinés à disparaître.

Ménage : un ménage est constitué de toutes les personnes habitant sous un même toit quels que soient leurs liens de parenté.

Il englobe aussi les absents de longue durée habituellement rattachés au foyer :

- les malades en sanatorium, prévention, aérium ;
- les militaires de carrière en caserne ou en camps ;
- les enfants placés en internat ou pensionnat ;
- les jeunes habitants dans des foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs ;
- les ouvriers logés dans des baraquements de chantiers temporaires ou de travaux publics.

Au sens statistique, il est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté.

Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.

Remarque : ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abris) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...)

Ménage à bas revenus (définition de l'enquête Logement) : ménage dont le niveau de vie est inférieur à la demi-médiane des niveaux de vie. Le niveau de vie d'un ménage correspond à l'ensemble des revenus déclarés à l'enquête (revenus d'activité professionnelle, retraite, indemnités de chômage, prestations familiales, minima sociaux et revenus de placements financiers – hors aides au logement et impôts) par unité de consommation (UC – voir cette définition).

Ménage emménagé récent : ménage ayant emménagé depuis moins de quatre ans dans son logement.

Métropole : la métropole (France métropolitaine) n'inclut pas les départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion.

Mortalité infantile : décès d'enfants âgés de moins d'un an.

Niveau de vie revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC – voir cette définition). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Non-résidents : personnes physiques qui, quelle que soit leur nationalité, française ou étrangère, ont leur domicile principal à l'étranger ; les fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France.

Part des chômeurs : proportion de chômeurs dans la population totale. Cet indicateur est plus faible que le taux du chômage qui mesure la proportion de chômeurs dans la seule population active. Il est utilisé pour nuancer le très fort taux de chômage parmi les jeunes de moins de 25 ans. Comme beaucoup de jeunes sont scolarisés et que relativement peu ont un emploi, leur taux de chômage est très élevé alors que la proportion de chômeurs dans la classe d'âge est beaucoup plus faible.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lors-

qu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'INSEE, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les Etats-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'INSEE le fixe habituellement à 50 % du niveau de vie médian tandis qu'Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Personne de référence :

- la **personne de référence de la famille** est l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale.
- la **personne de référence du ménage** est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

Il existe une seule personne de référence par ménage quel que soit le nombre de familles qui le constituent. Cette personne est déterminée en fonction de sa situation familiale (vie en couple, famille monoparentale, autre...), de son sexe et de l'exercice d'une activité professionnelle (Depuis 1984, la notion de personne de référence s'est substituée à celle de chef de ménage et sa situation sert à caractériser l'ensemble du ménage : sa catégorie socioprofessionnelle, sa nationalité, son âge font référence.)

Cas particuliers :

- Les salariés logés chez l'employeur, même s'ils constituent un couple ou une famille monoparentale, ne seront jamais retenus comme personne de référence. On choisit la personne de référence parmi le(s) autre(s) couple(s) ou autre(s) famille(s) monoparentale(s) ou autre(s) personnes(s) isolée(s) du ménage.
- L'ascendant (grand-père, grand-mère) sans conjoint élevant seul des petits-enfants ne constitue pas une famille monoparentale. Dans ce cas, l'ascendant et ses petits-enfants seront assimilés à des « isolés ».
- En aucun cas, un enfant de moins de 15 ans ne peut être retenu comme personne de référence.

• Détermination de la personne de référence :		La personne de référence est...
Il existe un ou plusieurs couples mariés ou de fait avec ou sans enfants	1 couple 2 couples ou plus	...le conjoint masculin, marié ou de fait ...parmi les conjoints masculins mariés ou de fait, l'actif le plus âgé ou à défaut d'actif, le plus âgé
À défaut de couple, il existe une famille monoparentale ; une mère (ou père) sans conjoint avec des enfants célibataires, ces enfants étant eux-mêmes sans conjoint et sans enfant	1 famille monoparentale 2 familles monoparentales ou plus	...la mère (ou le père) des enfants ; ...parmi les mères (ou les pères) des enfants, la personnes active la plus âgée ou à défaut de personne active, la personne la plus âgée.
À défaut, de couple et à défaut de famille monoparentale	Toutes les personnes du logement sont considérées comme des personnes « isolées »	...parmi toutes les personnes « isolées », la personne active la plus âgée ou à défaut de personne active, la personne la plus âgée

Pôle urbain : unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et non située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Population active : elle regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant emploi » voir définition ci-dessous) et les chômeurs.

Population active occupée : elle regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi mais sa mesure diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches : au sens du BIT, au sens du Recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

Remarque : les membres du clergé en activité, les apprentis et les stagiaires rémunérés font également partie des actifs ayant un emploi.

Population sans emploi à la recherche d'un emploi : on peut distinguer au sein des chômeurs (au sens du BIT) une catégorie de personnes qui, quoique n'étant pas des chômeurs au sens courant du terme et ne recherchant plus d'emploi, sont cependant involontairement sans emploi au cours de la semaine de référence : il s'agit des personnes sans travail et disponibles pour travailler qui ont pris des dispositions pour prendre un emploi salarié ou pour entreprendre une activité indépendante à une date ultérieure. Les autres chômeurs au sens du BIT constituent la « population sans emploi à la recherche d'un emploi » ou PSERE, qui forme la plus grande part des chômeurs au sens du BIT.

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS ou CSP) : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

La version PCS-2003 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003. Les premier et deuxième niveaux sont restés inchangés par rapport à la version en vigueur de 1982 à 2003.

La rénovation de 2003 a porté uniquement sur le troisième niveau qui comprenait 455 postes dans la version 1982. Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Il existe une version de la nomenclature des professions plus détaillée à l'usage des entreprises, dite PCS-ESE-2003.

Région : structure la plus récente de l'administration locale française, la région est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation. Son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional qui gère le budget, dirige le personnel et conduit la politique de la région. Les compétences propres de la région concernent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation professionnelle, la construction ou l'entretien des lycées, les transports ferroviaires de voyageurs.

Il existe en France 25 régions dont 4 d'outre-mer. La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Résidents : personnes physiques qui, quelle que soit leur nationalité, ont leur domicile principal en France, à l'exception

- des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France qui sont non-résidents quelle que soit la durée de leur mission ;
- des fonctionnaires et militaires français en poste à l'étranger ;
- des fonctionnaires français mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non-résident.

Répertoire d'immeubles localisés (RIL) : base de données géographiques comprenant l'ensemble des adresses et leur localisation géographique des communes de 10.000 habitants ou plus. Il contient les adresses d'habitation, les communautés, les établissements SIRENE et à moyen terme les équipements urbains.

Le RIL sert de base de sondage aux enquêtes de recensement.

Constitué à partir d'informations issues du recensement général de la population de 1999, ce répertoire est mis à jour à partir :

- des fiches de permis de construire,
- du répertoire des entreprises et de leurs établissements (SIRENE),
- des fichiers de la Poste,
- des fichiers administratifs comportant une adresse (que l'INSEE est autorisé à utiliser).

Il est également entretenu grâce aux échanges continus d'informations géographiques avec les communes concernées.

Résidence principale : logement occupé de façon permanente et à titre principal par le

ménage. Il y a identité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages. Dans les recensements et les enquêtes auprès de la population, les personnes sont repérées par leur résidence principale. L'ensemble des personnes qui habitent une même résidence principale forment un ménage ordinaire au sens statistique (même s'il y a qu'une personne ou qu'elles n'ont pas de relations de famille).

Revenu disponible brut du ménage: revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, etc.), augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées.

Les **revenus individuels** sont collectés dans le détail, pour chaque membre du ménage et par nature de revenu. Ainsi on dénombre :

- les salaires et traitements,
- les équivalents annuels des primes et indemnités,
- les indemnités de chômage,
- les prestations familiales,
- le revenu minimum d'insertion,
- les pensions alimentaires ou non, retraites, préretraites et rentes,
- les revenus non salariaux,
- les revenus du capital immobilier,
- les revenus du capital mobilier,
- les autres prestations, autres revenus (leçons particulières, aides régulières de la famille, etc.).

Les revenus utilisés dans les tableaux n'incluent pas les aides au logement. Celles-ci ne sont pas considérées comme un supplément de revenu, mais comme une minoration de la charge financière de logement, même lorsque le ménage les perçoit directement.

Revenu mixte : solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Revenu primaire : revenus dont disposent les unités résidentes du fait de leur participation directe à des processus de production et revenus de la propriété.

Salaires : paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut est un salaire nominal. Il peut se décomposer en salaire de base, primes et avantages divers.

Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Depuis l'introduction de la CSG, puis de la

CRDS, le salaire net diffère du salaire imposable puisque ces deux contributions sociales font partie du revenu imposable.

Salaire médian : salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

Solde migratoire : différence au cours d'une période entre le nombre de personnes venant résider dans un pays (immigration) et le nombre de celles allant résider à l'étranger (émigration).

Surpeuplement : est considéré comme surpeuplé un logement qui compte moins de pièces qu'une norme établie de façon suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus :
- et, une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant de moins de 19 ans.

Au sens de cette norme, un couple doit disposer de deux pièces, tout comme les ménages d'une personne. En conséquence tous les logements d'une pièce sont considérés comme surpeuplés, quel que soit leur nombre d'occupants.

Un logement auquel il manque une pièce est considéré en surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué. L'intensité du sous-peuplement est défini de manière symétrique.

Sous-emploi : comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles (qu'elles recherchent effectivement un travail supplémentaire ou non),
- elles travaillent à temps complet mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Le sous-emploi se mesure à l'aide de l'enquête Emploi.

Statut d'emploi : la notion de statut ne s'applique qu'à la population active ayant un

emploi. Elle permet, pour l'ensemble des actifs ayant un emploi, de distinguer de manière systématique les personnes à leur compte des salariés et au sein de ceux-ci, ceux qui travaillent respectivement dans les secteurs privé, public ou semi-public.

- **Salariés** : salariés du secteur privé, salariés de la Fonction publique (Etat, collectivités locales, fonction publique hospitalière), salariés des entreprises publiques ou nationale et de la sécurité sociale.
- **Non-salariés** : indépendants sans salarié, employeurs, aides familiaux.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque : le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Taux d'emploi : proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Type de logement (résidence principale) :

On distingue :

- **maisons individuelles ou fermes** ;
- **logements dans un immeuble collectif** ;
- **logements-foyers** pour personnes âgées, établissements assurant des services collectifs facultatifs (foyer, restaurant...) aux personnes hébergées (généralement valides), tout en préservant leur indépendance de vie. Occupés par des personnes de plus de 60 ans, ils disposent au moins d'une installation pour faire la cuisine.

Cette catégorie de logement est à mi-chemin de l'hébergement collectif (maison de retraite, hospice) et du logement individuel,

- **chambres meublées (hôtel ou garni)** : chambres occupées par des personnes qui vivent la plus grande partie de l'année dans un hôtel ou une maison meublée, ou qui n'ont pas d'autres résidences ;
- **constructions provisoires, habitations de fortune** : locaux impropres à l'habitation, cependant occupés à l'époque du recensement (baraque de bidonville, cave, grenier, bâtiments en ruine, etc.) et les habitations provisoires édifiées pour le logement de sinistrés ;
- **pièces indépendantes** (ayant leur propre entrée) louées, sous-louées ou prêtées à des particuliers : annexes indépendantes, telles que chambres de domestiques, lorsqu'elles sont cédées à des tiers par l'occupant du logement dont elles dépendent ;
- **logements dans un immeuble à usage autre que l'habitation** : usine, atelier, immeuble de bureaux, magasin, école, collège, hôpital, mairie, gare, bureau de poste, stade, etc.

Unités de consommation (UC) : pour comparer les ressources de ménages de tailles différentes, on utilise souvent des échelles d'unité de consommation (UC). Celles-ci affectent à chaque individu du ménage un poids, en pratique inférieur ou égal à 1, déterminé par la place de l'individu au sein du ménage et son âge. La somme des poids des individus du ménage est appelée « nombre d'UC ». Le revenu par UC est obtenu en divisant le revenu du ménage par le nombre d'UC. Il est souvent utilisé comme un indicateur de niveau de vie ; en particulier, il sert à définir les seuils de pauvreté. Différentes échelles d'UC sont utilisées. Aujourd'hui l'INSEE privilégie la nouvelle échelle de l'OCDE et d'Eurostat.

Son mode de calcul est le suivant :

- la personne de référence compte pour 1 unité de consommation,
- chaque adulte supplémentaire pour 0,5 unité (on entend par adulte toute personne de 14 ans ou plus)
- et enfin chaque enfant pour 0,3 unité.

Unité urbaine : commune ou ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2.000 habitants et où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs com-

munes, l'ensemble de ces communes forme une **agglomération multicommunale** ou **agglomération urbaine**.

Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée **ville isolée**.

Ville : les villes et agglomérations urbaines désignées aussi sous le terme unique d'unité urbaine, dont la délimitation est fondée sur le seul critère de continuité de l'habitat, peuvent être constituées :

- de deux ou plusieurs communes, c'est-à-dire d'une ville-centre et de sa banlieue (exceptionnellement de plusieurs villes-centres), sur le territoire desquelles une zone agglomérée contient plus de 2.000 habitants ; une telle unité urbaine porte alors le nom d'agglomération multicommunale ;
- d'une seule commune dont la population agglomérée compte au moins 2.000 habitants ; une telle commune est dite ville isolée ou plus communément ville.

Une première délimitation des villes et agglomération urbaine a été réalisée à l'occasion du recensement de 1954. De nouvelles unités urbaines ont été constituées lors des recensements de 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

Ville-centre : une commune qui abrite plus de 50% de la population de l'unité urbaine est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50% de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Zonage en aires urbaines (ZAU) : décline le territoire en quatre catégories. La première représente l'espace à dominante rurale qui comprend à la fois des petites unités et des communes rurales. Les trois autres constituent l'espace à dominante urbaine : ce sont les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.

Zone d'emploi : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'INSEE et les services statistiques du ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales et, le plus souvent, les limites cantonales (*a fortiori* départemen-

tales). Il était recommandé de ne pas créer de zones réunissant moins de 25.000 actifs. Défini pour la France métropolitaine, il comporte actuellement 348 zones.

Zone franche urbaine : Se reporter aux définitions figurant dans l'annexe « Historique législatif des ZUS - ZFU - ZRU ».

Zones de redynamisation urbaine : Se reporter aux définitions figurant dans l'annexe « Historique législatif des ZUS - ZFU - ZRU ».

Zone urbaine sensible : Se reporter aux définitions figurant dans l'annexe « Historique législatif des ZUS - ZFU - ZRU ».



Directrice de publication : Claude Brévan

Coordination : Philippe Choffel

Rédaction : Jean-Bernard Champion, Philippe Choffel, Emmanuel Dupont, Adil Jazouli, Sally L'Homond-Fernandez, François Ménard, Delphine Nivière, Elisabeth Zucker

L'équipe rédactionnelle tient également à adresser tous ses remerciements à Cyril Rizk de l'Observatoire national de la délinquance et à Nicole Tabard du CNRS qui ont contribué à la rédaction des chapitres sur la sécurité quotidienne et la morphologie socioprofessionnelle.

Responsable des éditions : Jean-Stéphane Migot

Cartographie : Patricia Couderc et Vincent Deroche

Cet ouvrage a bénéficié du concours de nombreux organismes qui ont mis des données à disposition :

l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)
la Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES),
ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP),
ministère de l'Éducation nationale
la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC),
ministère de l'Équipement, des transports et du logement
la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES),
ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE),
ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie,
et le ministère de l'Écologie et du développement durable.

Photos : URBA IMAGES / F. Achdou, H. Langlois, J. Nicolas, J-C Pattacini, S. Reggiardos, Y. Soulabaille.

Conception & réalisation : www. e l t o n .fr

Impression : DEMAILLE

Dépôt légal : Novembre 2004

N° ISBN : 2-11-094866-3

